This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492209

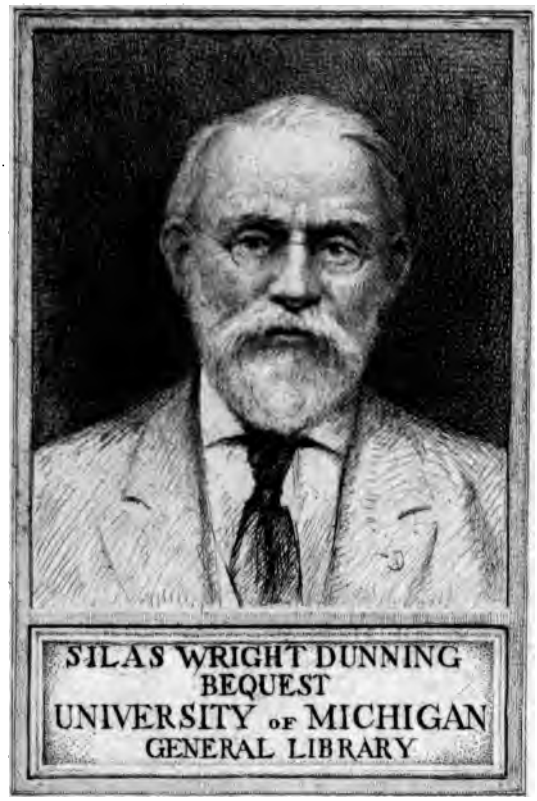
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-TROISIÈME.

(3me de la 5me série).

Marseille,

TYPOGRAPHIE ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1859.

Dumuny
Inh.
12-8-31
24339

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Les tableaux que nous allons produire des observations météorologiques faites en 1859, à l'Observatoire impérial de Marseille, laisseraient à désirer, quant aux phénomènes se rattachant à la colonne très-circonscrite de l'*Etat du Ciel*, si, comme pour quelques années précédentes, nous ne faisions précéder ces tableaux des détails complémentaires qui n'ont pu y être mentionnés.

Le 15 janvier, temps couvert, un peu de pluie, par intervalle, à 10 heures du matin et à 3 heures du soir; pluie aussi à 6 et à 9 heures du soir.

Le 24, couvert, pluie cette nuit, à 6 heures du matin et par intervalle, à 3 heures de relevée; pluie de nouveau à 6 et à 9 heures du soir.

Le 30, éclaircies, quelques gouttes par intervalle à midi ; pluie également par intervalle à 3 heures du soir, brouillards.

Le 7 février, couvert, pluie cette nuit et gros vent du Sud-Est ; pluie à 6 heures du matin, qui a continué le reste de la matinée.

Le 19 mars, couvert, pluie cette nuit, quelques gouttes à 9 heures du matin et un peu de pluie dans la matinée, brouillards.

Le 29, très-nuageux, quelques gouttes à une heure de relevée, pluie dans l'après-midi, à 6 heures dusoir et, par intervalle, à 9 heures du soir.

En avril, et le 10, temps nuageux, pluie vers 5 heures et demie du soir, laquelle avait été précédée, demi-heure auparavant, par un fort coup de vent d'Ouest.

Le 21, le temps est couvert, un peu de pluie cette nuit et dans la matinée ; pluie continuelle à midi et à 9 heures du soir.

Le 28, le ciel a été très-nuageux ; le vent du Sud-Est a soufflé toute la nuit avec violence et il est tombé un peu de pluie fine à 9 heures du matin.

En mai, on a compté plusieurs orages, d'abord le 22, vers quatre heures du soir, précédé de quelque gouttes par intervalle et suivi d'une forte pluie, avec éclairs, tonnerres, grèles la pluie s'est ralentie à 6 heures du soir. — Le second orage a eu lieu le 29, vers midi et quart ; le temps avait été couvert ; le tonnerre avait grondé quelquefois dans la matinée et il était tombé quelques gouttes à midi ; mais bientôt après, il y a eu pluie et tonnerre par moment, et surtout à 3 heures de relevée ; brouillards. — Un troisième orage est survenu vers 8 heures du matin du 30, après quelques éclaircies et accompagné de tonnerre et de pluie, jusqu'à 9 heures du matin et dans le reste de la matinée.

Le 8 juin, temps couvert, un peu de pluie à midi ; elle avait commencé à 11 heures du matin, quelques coups de tonnerre s'étant alors fait entendre. Vers 10 heures du soir il y a eu orage, éclairs, tonnerre et pluie.

Le 14, très-nuageux, forte pluie, quelques coups de tonnerre vers 11 heures du matin et légère pluie à 9 heures du soir.

En juillet, et le 23, beaucoup de nuages, quelques coups de tonnerre se sont fait entendre et il est tombé de la pluie vers 7 heures 1/2 du matin ; il y a eu des éclairs par moment, à 9 heures du soir, et des brouillards.

Le 29 septembre, violent orage tout à fait sur la ville, de midi et demi à 2 heures et demie du soir ; les éclairs et de grands coups de tonnerre se succédaient sans interruption, la pluie tombait avec une très-grande force. Cet orage a donné la quantité d'eau indiquée au tableau : 34 mm. 58.

En octobre, et le 7, orage vers quatre heures du matin, éclairs continuels et tonnerres éloignés. Mais vers 5 heures la pluie a commencé et les coups de tonnerre ont été plus forts ; il y a eu une grande averse et le tonnerre a grondé encore plus fortement. Cet orage a donné cette quantité d'eau : 12 mm. 40.

Le 9, nouvel orage, vers trois heures du soir. Dès 2 heures le tonnerre avait grondé ; mais à 3 heures et demie, les coups de tonnerre sont devenus plus fréquents et plus bruyants ; la pluie tombait en très-grande abondance et a duré assez long temps. La quantité d'eau tombée a été de 46 mm. 33.

Le 5 novembre, temps serein, légère pluie cette nuit et quelques coups de tonnerre, brouillards.

Le 24, temps couvert, quelques gouttes par intervalle à 9 heures du matin et un peu de pluie vers 1 heure et demie du soir.

Enfin, en décembre, et le 18, quelques éclaircies, pluie à 9 heures du matin, et quelques gouttes dans le reste de la matinée, brouillards.

Le 23, temps couvert, un peu de pluie à 9 heures du matin, et, par intervalle, à 3 et à 6 heures du soir, brouillards.

Le 25, quelques éclaircies, pluie à six heures du matin, elle avait été toute la nuit abondante avec gros vent du Sud-Est; grande pluie encore à 6 et à 9 heures du soir, elle avait commencé à 4 heures; brouillards.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Janvier 1859.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèm	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 00	9° 3	3° 6	762, 60	9° 3	5° 6	762, 35	9° 3	6° 9	N-O.	Serein, brouillards.	2, 33	
2	764, 75	8. 5	2. 6	764, 85	8. 5	7. 1	764, 50	8. 4	6. 6	N-O.	Idem, brouillards.		
3	765, 60	8. 1	2. 6	765, 45	8. 2	7. 2	765, 35	8. 2	7. 3	N-O.	Idem idem.		
4	767, 35	7. 4	4. 1	766, 45	7. 3	6. 5	764, 75	7. 3	6. 4	N-O.	Nuageux, brouillards.		
5	765, 20	7. 3	4. 4	765, 20	7. 3	8. 4	765, 35	7. 3	8. 6	Variable,	Serein, brouillards.		
6	769, 50	7. 3	5 8	768, 65	7. 3	9. 3	768, 10	7. 3	9. 8	E.	Quelques nuages, brouillards.		
7	766, 50	7. 3	5. 5	764, 90	7. 3	8. 6	763, 30	7. 3	7. 9	N.-O	Serein, brouillards.		
8	760, 15	6. 9	1. 8	760, 60	6. 9	5. 6	761, 80	6. 9	6. 6	N-O grand frais.	Quelques nuages.		
9	772, 05	6. 9	3. 4	772, 20	6. 9	6. 5	772, 45	6. 9	7. 0	N-O.	Serein, brouillards.		
10	775, 70	6. 6	3. 1	775, 50	6. 6	7. 1	774, 95	6. 6	6. 8	N-O.	Idem, brouillards.		
11	774, 10	6. 4	3 1	773, 20	6. 4	8. 1	772, 15	6. 4	8. 6	N-O.	Quelques légers nuages, brouil.		
12	771, 60	6. 3	4. 1	769, 70	6. 3	9. 4	767, 90	6. 3	9. 4	N-O.	Serein, brouillards.		
13	759, 70	6. 3	3. 2	758, 10	6. 3	8. 0	757, 15	6. 3	9. 4	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
14	765, 80	6. 3	3. 5	766, 35	6. 3	8. 6	766, 40	6. 3	6. 8	N.-O.	Quelques éclaircies, brouillards.		
15	767, 75	6. 3	7. 0	767, 70	6. 3	8. 8	767, 45	6. 3	7. 1	S-E.	Couvert, pluie jusqu'à 6 h. et 9 h. du soir.		1, 15
16	767, 90	6. 4	8. 3	766, 55	6. 4	10. 6	766, 45	6. 5	9. 8	E. bonne brise.	Nuageux, un peu de pl. à 6 h du m. et la n.	2, 80	
17	769, 70	7. 1	9. 1	769, 60	7. 4	12. 1	769, 60	7. 2	11. 4	S-E. bonne brise.	Idem pluie à 6 et à 8 heures du matin.	0, 84	6, 64
18	771, 35	7. 5	8. 6	771, 05	7. 5	11. 8	770, 10	7. 6	11. 4	Sud bonne brise,	Queiq. lég. nuages fort rares, pl. et brouil.	1, 07	
19	768, 75	8. 1	9. 0	768, 05	8. 2	11. 3	767, 50	8. 3	10. 6	N-E.	Très-nuag. un peu de pl. par int. et brouil		0, 23
20	769, 50	8. 3	8. 0	769, 45	8. 3	11. 4	769, 55	8. 3	12. 1	Est	Idem, un peu de pluie à 6 h. du soir, brouil.	0, 59	
21	771, 40	8. 4	7. 8	770, 70	8. 4	11. 2	770, 25	8. 4	12. 1	S-E.	Quelques nuages.	0, 18	
22	769, 50	8. 6	7. 3	768, 50	8. 6	12. 0	767, 45	8. 6	11. 4	S-E bonne brise.	Idem.		
23	765, 00	8. 8	8. 0	763, 55	9. 1	12. 8	761, 53	9. 1	11. 1	Sud	Très-nuag. un peu de pl. par int. v. 3 h. s.		0, 18
24	752, 70	9. 1	8. 3	753, 65	9. 4	8. 1	754, 75	9. 4	9. 5	N-O.	Couv. un peu de pluie à 6 h du m. et à 6 h s.	2, 12	1, 45
25	765, 85	9. 2	5. 9	766, 20	9. 2	9. 8	766, 00	9. 2	11. 1	Idem	Nuageux, brouillards.	0, 14	
26	765, 45	9. 2	7. 5	764, 45	9. 3	10. 4	763, 20	9. 3	9. 1	Ouest	Idem, brouillards.		
27	763, 45	9. 3	7. 9	763, 30	9. 3	10. 2	762, 75	9. 3	10 9	N-O assez fort	Quelques légers nuages.		
28	764, 00	9. 2	3. 6	763, 70	9. 3	9. 5	763, 00	9. 3	10. 6	N-O,	Serein, brouillards.		
29	765, 05	9. 2	9. 6	765, 20	9. 3	11. 5	764, 60	9. 3	12. 5	Idem	Idem, brouillards.		
30	766, 00	9. 4	9. 3	764, 75	9. 4	12. 5	763, 50	9. 4	12. 6	S-E bonne brise.	Quel. éclaircis, quel. gout. pl. à midi, s. b.		
31	758, 60	10. 1	12. 5	757, 75	10. 2	13. 3	756, 90	10. 3	13, 2	S-E assez fort.	Couv. pl. vers 8 h du matin et un peu le soir.		2, 04
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	766, 55	+7, 91	+6. 08	766, 06	+ 7,94	+9,46	765,52	+7,95	+9,51	Moyennes	Total des millimètres . . .	10, 04	11,79

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Janvier* 1859.

Plus grande élévation du baromètre	774 mm,88	le 10 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	750 ,80	le 24 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	766 ,55	
Plus grand degré de chaleur	+ 13° ,5	le 31 à maxima.
Moindre *idem*	— 0 ,4	le 2 à 6 du matin.
Température moyenne du mois	+ 7 ,28	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	11 mm, 8	Total. 21 mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	10 ,1	

Nombre de jours :

de pluie	9
entièrement couverts	3
très nuageux	5
nuageux	6
sereins	10
de gros vent (S.-E « / O. « / N.-O «)	0
de brume ou de brouillards	22
de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 4°, 50
Idem » » maxima + 10, 05

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	Thermomét. du bar.	Thermomét. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760, 15	10° 3	7° 4	760, 35	10° 3	8° 6	760, 25	10° 3	10° 1	N.-O. assez fort.	Quelques éclaircies, pluie cette nuit.		
2	764, 55	9, 9	6, 7	763, 75	9, 9	8, 6	761, 70	9, 9	8, 8	Idem	Très-nuageux pluie à 6 h. et à 9 h. du soir.	1, 52	
3	756, 20	9, 7	7, 6	755, 25	9, 7	8, 8	754, 05	9, 7	9, 8	N-O. fort.	Quelques nuages, pluie cette nuit.		
4	758, 35	9, 3	6, 1	758, 35	9, 3	7, 1	758, 05	9, 3	8, 8	N.-O. assez fort.	Serein.	4, 87	
5	758, 90	8, 9	6, 6	758, 65	8, 9	8, 6	757, 50	8, 9	8, 4	S.-O,	Idem, brouillards.		
6	752, 60	8, 7	8, 5	751, 15	8, 6	10, 8	750, 00	8, 5	9, 8	S.-E. fort,	Quel. écl. un peu de pl, cette n. pl. 7 d mat.		
7	747, 15	8, 5	8, 2	748, 60	8, 5	11, 1	749, 25	8, 5	10, 6	S.-O.	Couv pl cett nuit et vent du S-E., pl 6 h m.	0, 23	6, 46
8	752, 35	8, 5	7, 4	752, 00	8, 5	9, 6	751, 80	8, 5	10, 0	S.-O,	Nuageux, brouillards	10. 35	2 48,
9	758, 50	8, 4	6, 3	758, 75	8, 4	9, 7	758, 65	8, 4	9, 8	O.	Quelques légers nuages, fort rares. brouil.		
10	763, 20	8, 3	8, 6	763, 05	8, 4	11, 2	762, 00	8, 4	11, 6	S.-E.	Couvert, brouillards,		
11	762, 35	8, 5	11, 6	762, 15	8, 6	13, 1	761, 15	8, 9	12, 6	S-E. fort.	Idem, quelques gouttes à 6 heures du matin.		
12	760, 65	9, 3	11, 9	760, 00	9, 3	13, 3	759, 30	9, 3	12, 9	S-E. assez fort.	Idem.		
13	760, 75	9, 6	12, 1	760, 75	9, 9	13, 1	760, 00	10, 1	11, 6	E, bonne brise.	Très-nuageux.		
14	760, 90	10, 2	11, 9	760, 70	10, 3	13, 7	760, 05	10, 3	13, 1	N.-O.	Quelq. écl. un peu de pluie à 1 h, du m, br		
15	759, 40	10, 3	9, 0	759, 30	10, 3	11, 6	759, 85	10, 3	11, 3	N.-O. fort.	Quelques nuages, brouillards.		
16	767, 70	10, 3	8, 9	767, 70	10, 3	10, 9	766, 85	10, 3	12, 7	N.-O.	Serein, brouillards.		
17	766, 60	10, 2	8, 3	765, 40	10, 3	13, 6	764, 00	10, 3	15, 6	Idem.	Idem, brouillards épais.		
18	762, 75	10, 3	11, 4	761, 45	10, 3	14, 0	759, 75	10, 3	15, 8	N.-O. fort.	Idem.		
19	761, 30	10, 3	6, 8	761, 25	10, 3	9, 8	759, 30	10, 3	9, 5	N.-O très fort.	Nuageux.		
20	762, 05	9, 9	5, 4	764, 50	9, 9	9, 9	760, 65	9, 9	10, 6	N.-O. grand frais.	Quelques nuages.		
21	766, 00	9, 4	7, 1	766, 20	9, 4	9, 8	766, 20	9, 4	9, 2	O.	Presque tout couvert,		
22	768, 65	9, 3	6, 6	768, 55	9, 3	9, 4	767, 50	9, 3	9, 1	O.	Serein, brouillards,		
23	765, 35	9, 0	5, 8	764, 75	9, 0	10, 1	764, 60	9, 1	11, 1	O.	Quelques nuages.		
24	766, 90	8, 8	7, 2	767, 25	8, 8	10, 8	767, 10	8, 8	11, 8	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
25	766, 50	8, 6	7, 8	766, 65	8, 6	10, 6	765, 80	8, 6	12, 7	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
26	766, 75	9, 0	9, 8	765, 80	9, 4	12, 8	764, 75	9, 2	12, 9	Variable.	Serein, brouillards.		
27	763, 65	9, 3	10, 6	762, 80	9, 4	11, 9	760, 85	9, 4	13, 6	N.-O. très-fort.	Quelques légers nuages fort rares.		
28	758, 90	9, 3	9, 6	758, 45	9, 4	12, 9	758, 40	9, 4	12, 2	N-O. très-fort.	Serein.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 40	+ 9,36	+8, 38	761, 08	+9,40	+10,97	760, 34	+ 9,42	+11,40	Moyennes.	Total des millimètres. . .	16,97	2,,64

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Janvier* 1859.

Plus grande élévation du baromètre	774 mm,88	le 10 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	750 ,80	le 24 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	766 ,55	
Plus grand degré de chaleur	+ 13° ,5	le 31 à maxima.
Moindre *idem*	— 0 ,4	le 2 à 6 du matin.
Température moyenne du mois	+ 7 ,28	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	11 mm, 8	Total. 21 mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	10 ,1	

Nombre de jours	de pluie	9
	entièrement couverts	3
	très nuageux	5
	nuageux	6
	sereins	10
	de gros vent (S.-E « / O. « / N.-O «)	0
	de brume ou de brouillards	22
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 4°, 50
Idem » » maxima + 10, 05

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760, 15	10° 3	7° 4	760, 35	10° 3	8° 6	760, 25	10° 3	10° 1	N.-O. assez fort.	Quelques éclaircies, pluie cette nuit.	1, 52	
2	764, 55	9, 9	6, 7	763, 75	9, 9	8, 6	761, 70	9, 9	8, 8	Idem	Très-nuageux pluie à 6 h. et à 9 h. du soir.		
3	756, 20	9, 7	7, 6	755, 25	9, 7	8, 8	754, 05	9, 7	9, 8	N-O. fort.	Quelques nuages, pluie cette nuit.	4, 87	
4	758, 35	9, 3	6, 1	758, 35	9, 3	7, 1	758, 05	9, 3	8, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
5	758, 90	8, 9	6, 6	758, 65	8, 9	8, 6	757, 50	8, 9	8, 4	S.-O,	Idem, brouillards		
6	752, 60	8, 7	8, 5	751, 15	8, 6	10, 8	750, 00	8, 5	9, 8	S.-E. fort,	Quel. écl. un pe de pl, cette n. pl. 7 d mat.	0, 23	0, 46
7	747, 15	8, 5	8, 2	748, 60	8, 5	11, 1	749, 25	8, 5	10, 6	S.-O.	Couv. pl cette nuit et vent du S-E., pl 6 h m.	10. 35	2 48,
8	752, 35	8, 5	7, 4	752, 00	8, 5	9, 6	751, 80	8, 5	10, 0	S.-O,	Nuageux, brouillards.		
9	758, 50	8, 4	6, 3	758, 75	8, 4	9, 7	758, 65	8, 4	9, 8	O.	Quelques légers nuages, fort rares. brouil.		
10	763, 20	8, 3	8, 6	763, 05	8, 4	11, 2	762, 00	8, 4	14, 6	S.-E.	Couvert, brouillards,		
11	762, 35	8, 5	11, 6	762, 15	8, 6	13, 1	761, 15	8, 9	12, 6	S-E. fort.	Idem, quelques gouttes à 6 heures du matin.		
12	760, 65	9, 3	11, 9	760, 00	9, 3	13, 3	759, 30	9, 3	12, 9	S-E. assez fort.	Idem.		
13	760, 75	9, 6	12, 4	760, 75	9, 9	15, 1	760, 00	10, 1	14, 6	E, bonne brise.	Très-nuageux.		
14	760, 90	10, 2	11, 9	760, 70	10, 3	13, 7	760, 05	10, 3	13, 1	N.-O.	Quelq. écl. un peu de pluie à 1 h, du m, br		
15	759, 40	10, 3	9, 0	759, 30	10, 3	11, 6	759, 85	10, 3	11, 3	N.-O. fort.	Quelqnes nuages, brouillards.		
16	767, 70	10, 3	8, 9	767, 70	10, 3	10, 9	766, 85	10, 3	12. 7	N.-O.	Serein, brouillards.		
17	766, 60	10, 2	8, 3	765, 40	10, 3	13, 6	764, 00	10, 3	15, 6	Idem.	Idem, brouillards épais.		
18	762, 75	10, 3	11, 4	761, 45	10, 3	14, 0	759, 75	10, 3	15, 8	N.-O. fort.	Idem.		
19	761, 30	10, 3	6, 8	761, 25	10, 3	9, 8	759, 30	10, 3	9, 5	N.-O très fort.	Nuageux.		
20	762, 05	9, 9	5, 4	761, 50	9, 9	9, 9	760, 65	9, 9	10, 6	N.-O. grand frais.	Quelques nuages.		
21	766, 00	9, 4	7, 1	766, 20	9, 4	9, 8	766, 20	9, 4	9, 2	O.	Presque tout couvert,		
22	768, 65	9, 3	6, 6	768, 55	9, 3	9, 4	767, 50	9, 3	9, 1	O.	Serein, brouillards,		
23	765, 35	9, 0	5, 8	764, 75	9, 0	10, 1	764, 60	9, 1	11, 1	O.	Quelques nuages.		
24	766, 90	8, 8	7, 2	767, 25	8, 8	10, 8	767, 10	8, 8	11, 8	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
25	766, 50	8, 6	7, 8	766, 65	8, 6	10, 6	765, 80	8, 6	12, 7	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
26	766, 75	9, 0	9, 8	765, 80	9, 4	12, 8	764, 75	9, 2	12, 9	Variable.	Serein, brouillards.		
27	763, 65	9, 3	10, 6	762, 80	9, 4	11, 9	760, 85	9, 4	13, 6	N.-O. très-fort.	Quelques légers nuages fort rares.		
28	758, 90	9, 3	9, 6	758, 15	9, 4	12, 9	758, 40	9, 4	12, 2	N-O. très-fort.	Serein.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 40	+ 9,36	+8, 38	761, 08	+9,40	+10,97	760, 34	+ 9,42	+11,40	Moyennes.	Total des millimètres. . .	16,97	2,,64

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

en Février 1859.

Plus grande élévation du baromètre	767 mm,20	le 22 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	744 ,38	le 7 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	761 ,40	
Plus grand degré de chaleur	+ 15° ,8	le 18 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	+ 2 ,1	le 5 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 8 ,79	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	2 mm, 6	Total. 19 mm, 6
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	17 ,0	

Nombre de jours de pluie		4
Nombre de jours entièrement couverts		4
Nombre de jours très nuageux		6
Nombre de jours nuageux		2
Nombre de jours sereins		8
Nombre de jours de gros vents	S.-E 2 / N.-O 6	8
Nombre de jours de brume ou de brouillards		12
Nombre de jours de tonnerre		0

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 90.
Idem » » maxima + 11, 67.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar	Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762, 90	9° 3	9° 1	762, 50	9° 3	14° 8	761, 70	9° 4	13° 8	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	764, 80	9, 5	10, 4	764, 20	9, 5	12, 9	762, 85	9, 5	16, 2	N.-O,	Idem, brouillards.		
3	765, 00	10, 1	12' 3	764, 95	10, 2	15, 9	763, 30	10, 3	18, 3	N.-O. fort.	Très nuageux.		
4	767, 50	10, 5	12' 3	767, 90	10, 5	15, 6	767, 00	10, 5	16, 8	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages.		
5	763, 45	11, 3	15' 9	762, 70	11, 4	18' 8	762, 05	11, 8	18, 8	Idem.	Nuageux.		
6	765, 30	12, 2	14, 8	764, 65	12, 3	18' 2	763, 05	12, 3	19, 6	O.	Quoiques lég. nuages ort rares, brouil.		
7	763, 55	12, 6	13, 1	763, 65	12, 6	13' 3	762, 90	12, 6	14, 9	O,	Quelques nuages, brouillards.		
8	763, 50	13, 0	13, 3	763, 45	13, 2	14' 1	762, 15	13, 3	14, 3	O,	Très-nuageux.		
9	761, 50	13, 0	9, 7	761, 00	13, 0	12' 6	760, 15	13' 1	13, 1	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages mais for. rares.		
10	767, 35	12, 7	13, 1	768, 20	13, 0	15' 7	768, 30	13' 2	14, 8	S-O.	Serein, brouillards.		
11	770, 20	12, 6	12, 8	770, 50	12, 6	13' 6	769, 50	12' 6	13, 5	O	Idem légers brouillards.		
12	771, 10	12, 5	11, 9	770, 90	12, 5	13' 1	770, 00	12' 5	13, 2	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
13	768, 95	12, 4	12, 4	768, 55	12, 4	12' 7	766' 85	12' 4	13, 7	O.	Très nuageux.		
14	764, 05	12, 4	13, 4	763, 50	12, 5	14' 5	761, 85	12' 5	14, 4	S-E. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
15	757' 80	12, 6	12, 3	756, 75	12, 6	13' 2	756, 50	12' 6	14, 5	S.-E,	Couv. pluie à 3h. du s. et quelq. g. à 6 h. s.		1,81
16	759' 30	12, 4	10, 0	759, 50	12, 4	12' 3	759, 00	12' 4	13, 7	N-O. fort.	Quelques lég. nuages fort rares.		
17	763' 50	12, 3	13, 3	763, 50	12, 4	14' 3	762, 65	12' 4	15, 6	S-O.	Serein.		
18	760' 35	12, 3	12, 8	759, 50	12, 4	15' 9	757, 85	12' 4	14, 7	S-O.	Quelques nuages, brouillards.		
19	755' 25	12, 4	11, 6	756, 50	12, 4	13' 6	757, 50	12' 4	12, 6	Variable.	Couvert pl. c. n, quelq. g. à 9 h. du m. b.	2, 11	
20	763' 45	12 4	13, 1	764, 00	12, 4	16' 0	764, 00	12' 4	16, 1	O.	Nuag, quelq. gouttes vers 2 heures du soir.		
21	764' 70	12, 5	14, 4	763, 30	12, 5	14' 3	761, 55	12' 5	14, 8	O.	Serein, brouillards.		
22	757' 60	12, 6	12, 1	756, 15	13, 0	15' 1	754, 95	13' 0	15, 9	N.-O. grand frais.	Nuageux, brouillards.		
23	753' 25	12, 4	9, 6	753, 65	12, 4	13' 6	753, 90	12' 4	13, 1	N.-O. assez fort.	Idem.		
24	757' 45	12, 3	9, 3	757, 65	12, 3	13' 6	757, 15	12' 3	14, 5	N-O. grand frais.	Serein.		
25	756' 70	12, 2	12, 1	756, 00	12, 3	15' 5	754, 60	12' 3	15, 4	N.-O. fort.	Idem.		
26	756' 90	12, 3	13, 1	756, 40	12, 4	16' 6	755, 75	12' 4	17, 1	N-O. assez fort.	Idem.		
27	759' 10	12, 5	11, 9	759, 30	12, 5	14' 8	759, 05	12' 6	15, 8	O.	Quelq. lég. nuages fort rares, brouil.		
28	761' 70	13, 0	15, 6	761, 35	13, 2	17' 0	760, 75	13' 3	17, 1	S.-E. fort.	Très-nuageux.		
29	758' 35	13, 3	14, 3	757, 10	13, 3	15' 5	754, 80	13' 4	14, 7	S.-E. très fort.	Idem quel gout. à 1 h, du soir et par int. t s.		0, 26
30	748, 15	13, 5	10, 8	748, 50	13, 5	12' 9	748, 50	13, 5	13, 4	N.-E. fort.	Idem, pluie cette nuit quelq. g. vers 8 h. m.	1, 80	
31	753, 60	13, 3	8, 8	754, 45	13, 3	10' 1	754, 55	13, 3	10, 6	Idem.	Nuageux, quel. gouttes à 6 heures du mat.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 50	+12,21	+12,24	761, 29	+12,27	+14,43	760, 48	+12,31	+14,91	Moyennes	Total des millimètres. . . .	3, 91	2, 07

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en avril* 1859.

Plus grande élévation du baromètre.	766 mm,44	le 3 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	743 ,08	le 11 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	757 ,06	
Plus grand degré de chaleur.	+ 25° . 7	le 27 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 4 , 5	le 1er à minima
Température moyenne du mois.	+ 14 ,05	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	7 mm, 8	Total. 13 mm 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	5 6	

Nombre de jours.	de pluie.	6
	entièrement couverts.	5
	très-nuageux.	6
	nuageux	5
	sereins.	3
	de gros vent, . S.-E. 3, O. . . 2, N.-O. 5 . . .	10
	de brumé ou de brouillards. . . .	8
	de tonnerre	0

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 10°, 85
idem id. id. maxima. . . . + 17, 24

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	754, 90	17° 5	15° 0	755, 55	17° 5	16° 5	755, 70	17° 5	17° 7	O grand frais.	Quelques éclaircies.		
2	757, 25	17. 4	18. 6	757, 46	17. 5	19. 8	757, 15	17. 5	19. 3	S-E. fort.	Nuageux.		
3	754, 80	17. 5	18. 0	754, 30	17. 5	16. 3	753, 85	17. 5	15. 2	S-E. bonne brise.	Couvert, pluie à midi, pl. 9 h. du soir.		6, 97
4	747, 40	17. 2	11. 6	747, 15	17. 2	12. 8	747, 35	17. 2	12. 4	N-O. assez fort.	Idem, pluie toute la nuit, et toute la journée	11, 13	3, 85
5	755, 70	17. 0	14. 2	756, 50	17. 0	16. 9	756, 95	17. 0	16. 9	O.	Nuageux.		
6	758. 70	16. 4	15. 1	758, 35	16. 5	20. 5	757, 70	16. 5	21. 0	S-O.	Quelques nuages, brouillards.		
7	755, 70	16. 5	18. 0	755, 00	16. 8	21. 9	754, 65	16. 8	23. 6	O.	Nuageux, brouillards.		
8	756, 75	17. 2	20. 0	756, 00	17. 3	22. 7	755, 45	17. 3	23. 6	N-O. fort	Quelques légers nuages.		
9	757, 25	17. 5	20. 7	757, 45	17. 5	22. 0	756, 90	18. 1	23. 1	S-O.	Serein, brouillards.		
10	758, 55	18. 2	21. 1	758, 65	18. 3	23. 6	758, 50	18. 4	23. 8	S-O,	Nuag, q. gout. coups de tonnerre v. 5 h du s.		
11	759, 30	18. 5	19. 1	759, 10	18. 9	21. 6	759, 00	19. 2	20. 6	S-E. fort.	Quelques nuages, brouillards.		
12	758, 25	19. 2	18. 2	757, 60	19. 3	22. 1	756, 65	19. 3	19. 3	S-O.	Quelq. éclair. pl. par intervalle à 3 h. du s.		0,36
13	755, 15	19. 3	18. 5	754, 50	19. 3	19. 5	753, 75	19. 3	19. 9	O.	Idem, pl. cette nuit, quelq. gout. à 9 h. du m.	1, 76	0, 56
14	751, 40	19. 3	18. 9	750, 85	19. 3	16. 8	751, 15	19. 3	14. 9	S-E bonne brise.	Couv. pluie cet. nuit, et un peu à 6 h. du m.	2, 73	6, 04
15	751, 10	18. 7	12. 1	751, 30	18. 5	13. 9	751, 65	18. 4	13. 6	Variable.	Idem, pluie toute la nuit et toute la matinée	11, 40	22, 90
16	753, 95	17. 7	14. 0	754, 35	17. 7	16. 3	754, 30	17. 7	16. 6	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
17	758, 30	17. 3	15. 0	758, 50	17. 3	16. 8	757, 80	17. 3	17. 7	O.	Queiq. lég. nuages, fort rares.		
18	758, 00	17. 3	16. 8	757, 90	17. 3	18. 4	757, 75	17. 3	18. 6	O.	Quelques nuages.		
19	757, 25	17. 3	17. 0	757, 30	17. 3	19. 2	756, 75	17. 3	19. 5	S.-O.	Quelques légers nuages fort rares, brouil.		
20	756, 75	17. 5	17. 2	756, 70	17. 5	19. 4	755, 75	17. 5	19. 5	O.	Idem, brouillards.		
21	754, 75	17. 5	20. 2	754, 60	17. 5	22. 7	753, 85	17. 8	21. 2	S-E bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
22	754, 30	18. 0	20. 9	754, 05	18. 2	23. 1	754, 05	18. 3	22. 3	S.-E.	Idem, quelq. gout. par int à 3 h. du soir.		11, 05
23	754, 80	18. 3	20. 1	755, 00	18. 3	20. 8	754, 55	18. 3	21. 9	S.-O. bonne brise	Idem, quelq. coups de ton. éloigné à 6 h. du s.		0, 17
24	756, 05	18. 3	18. 2	756, 45	18. 3	20. 1	756, 30	18. 3	20. 5	Ouest	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
25	757, 70	18. 5	18. 8	757, 45	18. 9	21. 8	757, 70	19. 1	21. 8	S-O.	Quelques nuages, brouillards.		
26	757, 65	19. 2	21. 9	757, 50	19. 2	21. 4	757, 45	19. 3	21. 2	S.-O.	Nuageux.		
27	756, 80	19. 3	18. 2	756, 75	19. 3	21. 6	756, 45	19. 3	21. 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
28	755, 85	19. 5	18. 2	755, 05	19. 5	20. 2	755, 50	19. 5	17. 5	Variable.	Couvert, tonnerre par int. dans la matinée		8, 91
29	755, 15	19. 4	16. 9	755, 15	19. 4	19. 5	754, 50	19. 4	20. 0	O. grand frais.	Serein.		
30	755, 10	19. 4	16. 4	754, 50	19. 3	17. 9	753, 85	19. 3	19. 8	Variable.	Quelques éclaircies, orage v. 8 h. du matin.		9, 04
31	757, 15	19. 1	20. 3	758, 30	19. 1	21. 6	758, 25	19. 1	21, 3	S-E fort.	Nuageux.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	755, 86	+18, 10	+17,71	755, 79	+18,15	+19,60	755,31	+18,20	+19,56	Moyennes	Total des millimètres . . .	27, 04	69,82

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

en Mai 1859.

Plus grande élévation du baromètre	757 mm,03	le 11 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	745 ,08	le 4 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	755 ,79	
Plus grand degré de chaleur	+ 23° ,8	le 10 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	+ 11 ,4	le 4 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 17 ,28	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	69 mm, 8	Total. 96 mm, 8
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	27 ,0	

Nombre de jours	de pluie	10
	entièrement couverts	5
	très nuageux	4
	nuageux	11
	sereins	2
	de gros vents. S.-E 3, N.-O 1	4
	de brume ou de brouillards	12
	de tonnerre	5

Température moyenne du Thermomètre minima + 14°, 16.
Idem » » maxima + 20 , 39.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomét. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomét. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomét. du bar.	MIDI. Thermomét. extér.	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	3 HEURES DU SOIR. Thermomét. du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomét. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	737, 05	19° 0	23° 4	756, 90	19° 1	22° 9	755, 70	19° 2	22° 8	S.-E. assez fort.	Quelques éclaircies.	5, 80	2, 32
2	751, 90	19, 3	20, 0	752, 15	19, 3	21, 6	750' 75	19, 3	20, 6	S.-E. fort,	Id. pluie cette nuit et par int. vers 6 h. s.	2, 56	1. 41
3	752, 20	19, 3	20, 1	753, 00	19, 3	20, 8	752' 70	19, 3	21, 1	Idem	Nuageux pluie cette nuit et à 6 h. du matin		
4	755, 50	19, 3	21, 2	756, 10	19, 3	23, 3	756' 25	19, 3	22, 7	S.-O,	Très-nuageux, quelq. gouttes à 6 h. du mat.		
5	758, 35	19, 4	20, 0	758, 45	19, 5	22, 9	758' 45	19, 5	22, 1	O. assez fort.	Nuageux.		
6	760, 75	19, 9	20, 9	761, 20	20, 1	23. 8	761, 05	20, 2	24, 6	S.-O.	Quelques lég. nuages, fort rares.		
7	761, 00	20, 8	23, 8	761, 15	20, 3	23. 2	760, 25	20, 3	22, 6	O.	Serein, brouillards.		
8	754, 30	20, 5	25, 1	755, 05	20, 5	19, 8	752, 50	20, 5	22, 6	Variable.	Couv. un peu de pl. à midi, quel. c. de ton.		0, 59
9	751, 60	20, 6	19, 0	755, 15	20, 7	21, 4	754, 60	20, 7	21, 6	S -O.	Quel. lég. nuages mais fort rares, brouil.	0, 99	
10	753, 45	20, 8	21, 0	754, 55	20, 8	18, 1	754, 30	20, 8	22, 0	Idem.	Tres-nuag, forte pl. quel. coups de ton.		1. 88
11	757, 65	20, 8	20, 2	758, 30	20, 8	20, 5	758, 00	20, 8	21, 1	O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares,		
12	759, 55	20, 8	20, 2	759, 20	20, 8	23, 1	758, 90	20, 8	21, 9	O. as sezfort.	Quelques nuages.		
13	761, 45	20, 8	21, 3	761, 55	20, 8	23, 7	761, 25	20, 9	23, 2	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
14	760, 60	21, 1	20, 1	760, 10	21, 1	21, 9	759, 70	21, 3	22, 8	S-O, bonne brise.	Idem.		
15	758, 40	21, 3	21, 9	758, 30	21, 3	24, 8	757, 40	21, 3	25, 8	S.-O.	Idem, brouillards.		
16	757, 20	21, 5	21, 8	756, 50	21, 5	24, 8	755, 50	21, 5	24. 7	S.-O.	Quelqnes nuages, brouillards.		
17	755, 30	21, 5	21, 3	756, 65	21, 5	22, 7	757, 15	21, 6	22, 6	N.-O. très-fort.	Serein.		
18	760, 80	21, 2	19, 5	760, 50	21, 2	22, 6	759, 70	21, 3	22, 5	N.-O. fort.	Idem.		
19	758, 20	21, 2	20, 2	757, 50	21, 3	23, 6	756, 65	21, 3	21, 3	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
20	757, 85	21, 1	18. 9	757, 65	21, 2	21, 7	757, 00	21, 2	19, 6	N.-O. gr. frais.	Idem.		
21	757, 50	20, 8	20, 2	757, 55	20, 9	19. 1	757, 15	21, 1	19, 1	O. fort.	Très-nuageux.		
22	759, 00	20, 3	18, 3	760, 45	20, 3	21. 4	760, 30	20, 9	22, 6	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
23	763, 65	20, 3	22, 0	764, 35	20, 3	23, 6	763, 90	20, 4	23, 7	O.	Serein.		
24	763, 35	20, 5	20, 0	763, 25	20, 5	20, 6	762. 20	20, 8	22, 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
25	762, 45	21, 1	21, 0	762, 30	21, 3	23, 8	762, 00	21, 8	23, 4	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
26	765, 70	21, 5	21, 0	765, 45	21. 5	27, 8	764, 85	22, 1	28, 4	S.-O,	Quelques légers nuages, brouillards.		
27	765, 95	22, 1	24, 0	765, 45	22, 3	26, 6	764, 60	22, 3	26, 6	O.	Quelques nuages		
28	762, 40	22, 4	23, 2	764, 75	22, 5	26, 8	761, 60	22, 6	26, 8	N.-O.	Très-nuageux, brouillards,		
29	759, 20	22, 6	20, 6	759, 05	22, 7	24, 1	758, 55	22, 9	23, 9	O- grand frais	Quelques nuages,		
30	759, 10	22, 6	19, 3	759, 25	22, 6	23, 7	759, 90	22, 6	19, 1	Idem.	Idem, pluie vers 2 heures 1/2 du soir.		1, 03
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 82	+20,80	+29,19	758, 95	+20,85	+22,96	758, 42	+20,92	+22,99	Moyennes.	Total des millimètres. . .	9, 35	7. 43

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Juin* 1859.

Plus grande élévation du baromètre	763 mm, 22	le 27 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	748 ,41	le 2 à 6 h. du matin
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,95	
Plus grand degré de chaleur	+ 29 , 4	le 28 à maxima.
Moindre *idem*	+ 13 , 5	le 22 à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,40	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	7 mm, 4	Total. 16 mm, 8
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	9 , 4	

Nombre de jours	de pluie	5
	entièrement couvert	1
	très nuageux	6
	nuageux	4
	sereins	4
	de gros vent — S.-E. 2, O. 1, N.-O 3	6
	de brume ou de brouillards	8
	de tonnerre	2

Température moyenne du Thermomètre minima + 16°, 83
Idem » » maxima + 23, 97

Observations météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	762, 00	22° 7	22° 0	762, 50	22 8	23° 1	763, 05	22° 9	23° 6	S.-O.	Quel. légers nuages. fort rares, brouil.		
2	766, 00	22. 9	23. 3	765, 40	23 4	29. 4	765, 25	23. 2	29 3	Variable.	Idem.		
3	766, 10	23. 3	24. 5	766, 30	23 3	25. 6	766, 15	23. 3	26 1	Ouest,	Nuageux, brouillards.		
4	765, 40	23. 4	26. 2	765, 60	23 5	27. 8	765, 35	23, 5	28 5	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
5	764, 45	24. 1	25, 1	764, 40	24 2	27. 5	764, 00	24. 2	27 6	O.	Serein, brouillards.		
6	764, 55	24. 5	30. 2	763, 60	25 1	31. 4	763, 05	25. 2	33 6	O.	Serein.		
7	763, 70	25. 3	28. 0	763, 25	25 5	33. 1	761, 80	25. 8	34 8	O.	Idem.		
8	762, 10	26. 3	27. 8	761, 65	26 3	32. 1	761, 00	26. 3	33 8	O.	Idem.		
9	760, 20	26. 5	28. 2	760, 00	26 8	32. 2	759, 90	27. 1	33 3	O.	Quelques nuages.		
10	762, 40	27. 3	27. 2	762, 65	27 4	30. 9	762, 40	27. 4	30 6	O.	Serein.		
11	764, 90	27. 4	26. 9	765, 40	27 5	29. 0	765, 05	27. 5	26 0	O.	Idem, brouillards.		
12	766, 45	27. 5	28. 5	766, 50	27 5	29. 1	766, 25	27. 6	27 6	O.	Quelques lég. nuages, fort rares, brouillards		0, 15
13	766, 90	27. 6	28. 5	767, 10	27 6	27. 6	766, 45	27. 6	27 4	O,	Idem, brouillards.		
14	766, 00	27. 6	27. 0	765, 95	27 9	28. 1	765, 25	28. 1	28 6	S-O,	Idem, brouillards.		
15	762, 60	27. 9	27. 0	762, 40	28 1	32. 0	760, 70	28. 2	35 3	O.	Quelq lég nuages, coups de ton. et pl. le s.		
16	761, 05	28. 0	27. 6	760, 90	28 0	29. 1	760, 25	28. 1	30 2	N.-O. fort.	Serein.		
17	763, 60	28. 0	31. 0	763, 80	28 4	30. 4	763, 55	28. 1	29 1	S-E. fort,	Quel. légers nuages fort rares.		
18	763, 70	28. 1	29. 6	765, 65	28 4	29. 2	763, 45	28. 2	28 6	Idem.	Idem.		
19	764, 35	27. 8	28 3	764, 50	28 0	28. 9	764, 55	28. 0	27 9	Idem-	Idem, brouillards.		
20	766, 10	27. 9	27 9	765, 05	28 0	29. 6	765, 45	28. 1	28 9	S.	Nuageux.		
21	763, 60	27. 8	27 4	762, 60	28 1	30. 6	762, 00	28 1	29 8	S.-O.	Serein.		
22	759, 80	27. 9	30 2	760, 60	28 0	28. 6	759, 30	28. 1	29 2	Variable.	Quelq. écl., un peu de pluie dans l'apr-m.		0, 14
23	757, 75	27. 9	24 6	757, 65	27 9	29. 2	757, 45	28. 1	27 6	Ouest.	Tres-nuageux, quel. coups de ton., pl., br.		
24	760, 75	27. 6	24 0	760, 70	27 5	24. 9	759, 65	27. 5	25 9	N-O. fort,	Quelques nuages, éclairs au S-O. à 10 h. s.		
25	759, 50	27. 0	23 0	758, 75	26 8	24. 2	758, 05	26. 7	25 1	N.-O. très fort.	Quel. lég. nuages, fort rares, écl à l'E. le s.		
26	758, 05	26, 1	23 0	758, 35	26 1	24. 1	759, 35	26. 2	26 6	Ouest.	Nuageux.		
27	761, 80	25. 6	24 0	762, 25	25 8	27. 2	761, 80	25. 9	27 6	O.	Serein.		
28	762, 70	25. 6	25 5	762, 90	25 8	28. 9	762, 50	25. 9	29 4	S.-O. bonne brise	Quelques légers nuages, brouillards.		
29	763, 20	25, 8	27 1	763, 30	26 2	28. 1	762, 70	26. 2	26 3	Ouest.	Serein,		
30	760, 76	26, 2	24 0	760, 20	26 3	26. 1	759, 05	26. 3	27 2	O.	Idem, brouillards.		
31	757, 60	26, 3	28 2	757. 00	26 5	29. 9	756, 70	26. 5	28 4	O.	Idem.		
	mm.	°	°	mm.	°	°	mm.	°	°			mm	mm
	762, 84	+26,39	+26,64	762, 73	+26.51	+28.65	762, 26	+26, 58	+28.84	Moyennes	Total des millimètres		,29

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Juillet* 1859.

Plus grande élévation du baromètre	763 mm,68	le 13 à midi.
Moindre *idem*	753 ,47	le 31 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	762 ,84	
Plus grand degré de chaleur	+ 36° ,0	le 15 à maxima.
Moindre *idem*	+ 16 ,9	le 1er à minima.
Température moyenne du mois	+ 26 ,04	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	0 mm, 3	Total. 0 mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	0 ,0	

Nombre de jours :

- de pluie . . . 2
- entièrement couvert . . . 0
- très nuageux . . . 2
- nuageux . . . 3
- sereins . . . 12
- de gros vent . . . 6 (S.-E 3 ; « ; N.-O 3)
- de brume ou de brouillards . . . 13
- de tonnerre . . . 2

Température moyenne du Thermomètre minima + 22°, 10

Idem » » maxima + 29, 97

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extén.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar	Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 50	26° 6	27° 6	759, 00	26° 8	31° 6	758, 50	27,° 0	32° 8	O.	Serein, brouillards.		
2	760, 60	27, 2	28, 3	760, 50	27, 3	30, 4	760, 25	27, 3	28, 0	S.-O.	Idem, brouillards.		
3	761, 85	27, 4	28, 4	762, 45	27, 5	27, 4	761, 75	27, 5	29, 0	O.	Idem, brouillards.		
4	763, 10	27, 5	29 0	763, 05	27, 5	31, 3	762, 55	27, 5	27, 6	O,	Idem.		
5	762, 05	27, 5	27, 4	761, 40	27, 6	31, 3	760, 50	27, 6	28, 4	O,	Idem, brouillards.		
6	760, 75	27, 6	27, 0	760, 70	28, 0	28, 5	759, 90	28, 0	27, 7	O.	Idem.		
7	760, 85	27, 8	27, 8	760, 50	28, 0	29, 9	760, 15	28, 1	31, 1	S-O. bonne brise.	Quelques légers nuages, fort rares.		
8	760, 50	27, 9	30, 2	760, 50	28, 1	32, 0	759, 75	28, 1	32, 1	S-E. bonne brise.	Serein.		
9	759, 85	27, 8	30, 1	759, 00	28, 1	33, 1	758, 25	28, 2	30, 9	S.-E. assez fort.	Serein, brouillards.		
10	758, 60	28, 1	30, 5	759, 05	28, 2	30, 9	758, 30	28, 2	31, 2	S.-E. très fort.	Nuageux.		
11	761, 80	28, 1	26, 8	761, 25	28, 2	30, 5	762, 10	28, 3	27, 0	O.	Couvert, un peu de pluie à 9 h. du matin.		0, 33
12	761, 80	28, 2	29, 4	762, 50	28, 3	26, 4	762, 45	28, 3	26, 4	O.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 21	
13	760, 70	28, 1	26, 9	760, 50	28, 1	28, 0	759, 70	28, 2	27, 8	O.	Serein, brouillards.		
14	759, 60	28, 0	26, 1	759, 10	28, 2	30, 1	758, 30	28, 2	32, 6	N.-O,	Idem.		
15	760, 65	27, 9	27, 0	760, 25	27, 9	28, 1	760, 00	27, 9	25, 9	N.-O. assez fort.	Idem.		
16	760, 20	27, 4	25, 2	760, 00	27, 4	27, 1	758, 85	27, 4	23, 0	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	759, 65	26, 8	24, 0	758, 95	26, 8	25, 8	758, 35	26, 9	25, 6	N.-O. grand frais.	Nuageux.		
18	758, 60	26, 4	24, 2	758, 45	26, 4	25, 6	758, 75	26, 4	24, 9	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
19	759, 50	26, 3	20, 6	758, 30	26, 3	25, 1	757, 00	26, 3	25, 7	O	Quelques lég. nuages fort rares, brouil.		
20	761, 75	25, 7	24, 8	761, 90	25, 7	25, 7	762, 10	25, 7	25, 3	S-O. bonne brise.	Nuageux.		
21	761, 15	25, 6	22, 8	760, 00	25, 7	26, 6	758, 70	25, 7	28, 5	N-O. assez fort.	Serein.		
22	757, 25	25, 6	25, 7	756, 80	25, 6	27, 0	756, 25	25, 6	28, 6	O. grand frais.	Idem.		
23	760, 20	25, 6	25, 9	760, 15	25, 6	28, 1	759, 80	25, 8	28, 6	S-O.	Nuageux, brouillards.		
24	762, 40	25, 8	25, 0	762, 15	26, 0	28, 2	761, 75	26, 1	27, 6	S.	Serein, brouillards.		
25	763, 15	26, 0	25, 1	763, 00	26, 1	26, 8	762, 00	26, 2	27, 6	S-O. bonne brise.	Idem, brouillards.		
26	761, 50	26, 0	27, 2	761, 60	26, 1	27, 0	761, 10	26, 1	26, 2	S.-E. bonne brise.	Très-nuageux, écl. p. int. à l'O. à 10 h. du s.		
27	761, 05	25, 8	26, 8	761, 00	26, 2	28, 5	760, 65	26, 2	27, 3	S.-E. bonne brise.	Nuag., écl. contin. vers le N.-O., à 9 h. du s.		
28	761, 70	26, 1	24, 2	761, 60	26, 1	26, 4	761, 00	26, 2	25, 7	O.	Serein, un peu de pluie cette nuit.	0, 54	
29	761, 40	26, 1	25, 0	761, 10	26, 2	27, 6	760, 25	26, 2	26, 7	S.-O. bonne brise.	Quelques nuages.		
30	758, 50	26, 0	23, 9	758, 55	26, 0	25, 9	757, 15	26, 1	25, 6	O.	Idem, brouillards.		
31	757, 40	25, 3	19, 5	756, 65	25, 3	21, 2	755, 65	25, 3	22, 5	N.-O. très fort.	Idem.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 56	+26.85	+26,19	760, 32	+26,95	+28,12	759, 74	+26,99	+27,83	Moyennes	Total des millimètres	0, 78	0, 33

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en août 1859.

Plus grande élévation du baromètre.	760 mm,24	le 20 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	751 ,98	le 31 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	760 ,56	
Plus grand degré de chaleur.	+ 33° ,5	le 1er à maxima.
Moindre *idem*.	+ 18 ,4	le 31 à minima
Température moyenne du mois.	+ 25 ,67	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	0 mm, 3	Total. 1 mm 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	0 8	

Nombre de jours.	de pluie.	3
	entièrement couvert.	1
	très-nuageux.	2
	nuageux	5
	sereins.	16
	de gros vent, . S.-E. 1 / N.-O. 2 . . .	3
	de brume ou de brouillards. . . .	12
	de tonnerre	0

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 21°, 86
idem id. id. maxima. . . . + 29, 47

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar	Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	756, 80	24° 4	18° 8	757, 05	24° 4	21° 2	756, 75	24° 4	22° 8	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
2	760, 70	24, 3	22, 4	760, 60	24, 3	21, 8	760, 75	24, 3	22, 6	N-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
3	763, 00	24, 2	21, 8	762, 60	24, 3	23' 7	762, 00	24, 3	23, 6	O.	Idem.		
4	761, 85	24, 3	22, 1	761, 20	24, 3	27' 8	760, 85	24, 3	26, 3	S-O.	Idem.		
5	759, 95	24, 3	23, 9	759, 90	24, 3	23' 6	758, 75	24, 3	23, 8	N.-O. fort.	Idem.		
6	758, 70	23, 5	19, 8	759, 90	23, 5	22' 2	758, 70	23, 5	24, 6	O,	Serein.		
7	761, 25	23, 4	20, 0	760, 90	23, 4	25' 4	760, 40	23. 5	22, 8	O,	Quelques nuages.		
8	763, 05	23, 3	20, 5	762, 25	23, 3	24' 9	762, 05	23. 3	24, 4	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
9	762, 75	23, 3	19, 2	762, 90	23, 3	22' 8	762, 65	23, 3	24, 1	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
10	763, 60	23, 3	21, 0	763, 45	23, 3	24' 2	762, 60	23, 3	24, 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
11	763, 00	23, 1	19, 0	762, 50	23, 1	21' 0	761, 50	23, 1	21, 5	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
12	764, 30	22, 3	19, 0	764, 05	22, 3	21' 4	763, 10	22, 3	23, 1	O.	Idem.		
13	762, 00	22, 3	20, 0	761, 20	22, 3	22' 4	760, 05	22, 3	21, 8	O.	Nuageux, brouillards.		
14	757, 70	22, 1	17, 2	756, 45	22, 0	18' 9	755, 55	22, 0	19, 5	O. grand frais.	Très nuageux.		
15	752, 90	21, 5	17, 8	752, 45	21, 5	19' 5	751, 30	21, 5	20, 9	O. assez fort.	Idem, quelques gouttes vers 8 h. du mat.		
16	750, 75	21, 3	20, 1	750, 05	21, 3	21' 3	748, 60	21, 3	22, 9	S.-E.	Id. q. g. à 9. h. du m. et p. v. les 10 h. 1/2 du m		0, 99
17	747, 85	21, 2	16, 5	747, 85	21, 2	19' 5	747, 90	21, 2	19, 1	N.-O. fort.	Queiq. lég. nuages, fort rares, pl, c. nuit.	1, 53	
18	751, 60	20, 4	15, 5	752, 20	20, 4	17' 0	752, 25	20. 4	17, 8	N.-O. très fort.	Idem.		
19	758, 80	19, 8	16, 2	758, 30	19, 8	18' 8	758, 00	19, 8	18, 8	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
20	760, 70	19, 4	16, 9	760, 05	19, 4	20' 2	759, 65	19, 4	17, 9	N.-O,	Quelques légers nuages, fort rares.		
21	760, 60	19, 5	19, 0	760, 50	19, 5	21' 8	760, 00	19, 5	21, 3	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
22	764, 05	19, 9	20, 0	764, 55	20, 2	21' 8	764, 50	20, 2	21, 6	S-O. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
23	764, 05	20, 3	21, 8	764, 00	20, 3	23' 7	763, 70	20, 3	21, 3	O.	Quelques nuages, brouillards.		
24	765, 85	20, 4	22, 5	765, 75	20, 8	23' 4	765, 30	20, 8	22, 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
25	766, 85	20, 9	17, 8	766, 65	21, 1	21' 0	765, 95	21, 2	19, 6	O.	Queiq. éclaire. brouil. épais toute la journ.		
26	766, 75	21, 0	21, 0	766, 35	21, 1	22' 2	765, 65	21, 2	23, 3	S.-O.	Serein, brouillards.		
27	767, 15	21, 2	20, 6	766, 75	21, 3	21' 4	765, 60	21, 3	23, 5	O.	Queiq. lég. nuages, fort rares. brouil.		
28	764, 65	21, 3	21, 7	763, 55	21, 3	24' 9	762, 00	21, 3	23, 6	S.-E. bonne brise.	Idem, brouillards.		
29	759, 35	21, 3	22, 9	758, 70	21, 3	23' 4	759, 75	21, 3	16, 9	S.-E. fort.	p. t. c., un peu de pl. v, 10 h. du m. f. orage.		34, 58
30	763, 25	21, 3	19, 2	763, 45	21, 3	21' 2	763, 20	21, 3	20, 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 70	+21,96	+19,84	760, 40	+22,00	+22,18	759, 54	+22,01	+21,92	Moyenne.	Total des millimètres	1, 53	35, 57

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1859.

Plus grande élévation du baromètre.	766 mm,16	le 2 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	743 ,60	le 23 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	757 ,90	
Plus grand degré de chaleur.	+ 24o ,3	le 1er à maxima.
Moindre *idem*.	+ 7 ,8	le 25 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 17 ,57	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	88 mm, 9	Total. 131 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	42 , 3	

Nombre de jours. . . .

de pluie.	12
entièrement couverts.	3
très-nuageux	13
nuageux	3
sereins	5
de gros vent . . S.-E 4 / . . . / N.-O 2	6
de brume ou de brouillards.	12
de tonnerre.	5

Température moyenne du Thermomètre minima + 14°, 86

Idem « « maxima + 20 , 27

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre 1859.

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	8 heures du soir. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755, 25	15° 3	19° 4	755, 45	15° 3	18° 8	755, 13	15° 3	18° 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
2	760, 75	15, 5	14. 7	761, 00	15. 5	15. 9	762, 10	15. 5	16. 4	N-O. fort	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
3	763, 35	15. 5	12. 1	762, 75	15. 5	13. 9	760, 85	15. 5	14. 8	Variable.	Très-nuageux, brouillards.		
4	756, 35	15. 3	16. 8	753, 75	15. 5	17. 9	751, 90	15. 5	17. 6	S.-E. très-fort,	Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 29	
5	756, 85	16. 1	15. 1	758, 20	16. 2	17. 6	758, 25	16. 2	17. 3	N.-O.	Serein, un p. de pluie cet. nuit, brouil.	0, 38	
6	765. 70	16. 1	14. 8	766, 30	16. 1	17. 5	766, 00	16· 2	17. 1	Variable.	Quelques lég. nuages, fort rares.		
7	767, 35	16. 1	16. 2	766, 05	16. 2	18. 5	765, 15	16· 2	18. 4	S.	Nuageux, brouillards.		
8	762, 60	16. 3	16. 4	761, 45	16. 3	18. 8	760, 65	16. 3	16. 9	O.	Idem, brouillards.		
9	762, 00	16. 3	11. 7	760, 95	16. 3	12. 2	761, 00	16. 3	11. 9	N.-O. très-fort.	Serein.		
10	762, 05	14. 9	7. 8	761, 40	14. 9	10. 4	761, 55	15. 1	10. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
11	764, 05	14. 3	9. 8	764, 90	14. 3	10. 8	764, 60	14. 3	10. 9	N.-O.	Idem.		
12	765, 05	13. 4	7. 8	764, 75	13. 4	10. 6	764, 50	13. 3	14. 3	O.	Idem, brouillards.		
13	766, 30	13. 3	8. 6	765, 95	13. 3	12. 0	765, 25	13. 3	12. 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
14	765, 80	12. 5	7. 8	764, 45	12. 5	11. 6	763, 35	12. 4	11. 4	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
15	761, 70	12. 3	5. 1	760, 70	12. 3	8. 6	759, 75	12. 3	9. 7	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
16	759, 45	11. 5	6. 1	758, 80	11. 5	8. 0	758, 50	11. 4	6. 1	N-O. assez fort.	Nuageux.		
17	758, 00	11. 2	6. 0	757, 45	11. 2	8. 2	756, 80	11. 2	9. 3	N.-O.	Très-nuageux, brouillards épais,		
18	759, 10	10. 5	4. 6	760, 60	10. 3	6. 6	760, 70	10. 3	8. 4	N.-O. grand frais	Couvert, un peu de pl. vers 11 h. du mat.		
19	764, 05	10. 2	8. 3	763, 50	10. 3	11. 8	762, 70	10. 3	12. 8	O.	Serein, brouillards.		
20	762, 10	10. 3	8. 9	761, 30	10. 3	12. 6	760, 45	10. 3	13. 1	O.	Quelques lég. nuages fort rares, brouil.		
21	760, 95	10. 3	10. 3	759, 75	10. 3	12. 6	759, 75	10. 3	11. 8	S-E. fort.	Quelq. éclaircies.		
22	763, 20	10. 4	11. 6	762, 45	10. 4	13. 6	761, 75	10. 5	13. 6	S-E. fort.	Nuageux.		
23	760, 60	10. 9	14. 1	759, 75	11. 2	14. 8	759, 20	11. 3	14. 4	E. fort.	Couvert, quelq. gout. à 9 heures du soir.		
24	757, 65	11. 4	13. 8	756, 85	11. 4	15. 8	756, 15	11. 4	14. 7	S.-E. assez fort.	Idem, q. gout. par int. à 9 h. du mat.		0, 29
25	756, 70	12. 0	13. 5	757, 50	12. 1	12. 3	757, 35	12. 1	14. 1	N.-O.	Idem, pluie à midi, brouillards.		0, 69
26	762, 00	12. 3	9. 9	761, 75	12. 3	14. 4	761, 80	12. 3	13. 7	Variable.	Nuageux, brouillards.		
27	762, 40	12. 3	11. 6	762, 20	12. 3	12. 6	762, 40	12. 3	13. 1	N.-O. assez fort.	Très-nuageux, pl. par int. à 9 h. du m., br.		0, 90
28	764, 25	12. 3	7. 8	763, 85	12. 3	10. 3	763, 90	12. 3	10. 0	N.O. grand frais.	Quelq. éclaircies, quelq. gout. l'après-midi.		
29	763, 30	12. 3	10. 3	762, 50	12. 3	14. 5	761, 20	12. 3	14. 8	N-O. grand frais	Nuageux.		
30	754, 90	12. 3	13. 0	752, 40	12. 3	13. 9	751, 00	12. 3	13. 4	O. assez fort.	Presq. tout couv, q. g. dans la matinée.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 45	+13, 12	+14, 12	760, 96	+13, 14	+13, 23	760, 45	+13, 15	+13, 28	Moyennes	Total des millimètres	0, 67	1, 88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Novembre* 1859.

Plus grande élévation du baromètre.	765 mm,36	le 7 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	747 ,53	le 4 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	761 ,45	
Plus grand degré de chaleur.	+ 19° , 3	le 4 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 2 , 5	le 15 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 11 ,83	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	1 mm, 9	Total. 2 mm 6
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	0 7	

Nombre de jours.	de pluie.	5
	entièrement couverts.	4
	très-nuageux.	6
	nuageux	7
	sereins.	7
	de gros vent, . E. 1, S.-E. 3, N.-O. 2	. . . 6
	de brume ou de brouillards	15
	de tonnerre	1

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 9°, 35
idem id. id. maxima. . . .	+ 14, 31

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre 1859.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couc du Soleil
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	741, 95	12° 3	10° 7	740, 90	12° 3	5° 4	741, 75	12° 3	5° 3	N.-O. fort.	Quelques écl. pl. dans la matinée, brouil.		5, 15
2	740, 15	11. 3	2. 9	740, 15	11. 2	3. 5	740, 95	11. 2	3. 8	N.-O. très fort.	Idem.		
3	750, 60	10. 3	1. 6	751, 90	10. 3	2. 7	752, 90	10. 3	2. 3	N-O. fort,	Idem.		
4	761, 00	9. 3	0. 3	761, 90	9. 3	1. 6	761, 70	9, 3	2. 1	N.-O. fort.	Quel. légers nuages, fort rares.		
5	764, 05	8. 2	-0, 5	763, 60	8. 2	6. 4	763, 60	8. 2	6. 5	O.	Idem, brouillards.		
6	764, 05	7. 4	+7. 8	763, 50	7. 5	9. 7	762, 60	7. 5	10. 1	S.-E. bonne brise	Couvert, pl, à midi et dans la matinée.		0, 66
7	763, 50	7. 6	9. 0	763, 00	7, 6	10. 8	762, 75	7. 8	11. 6	E.	Idem, brouillards.		
8	765, 05	8. 2	8. 5	765, 00	8. 3	12. 5	765, 25	8. 3	11. 9	S-O,	Quelques légers nuages, brouillards.		
9	768, 35	8. 3	5. 7	767, 30	8. 3	11. 5	766, 95	8. 3	9. 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
10	766, 40	8. 3	6. 5	765, 75	8. 3	9. 8	765, 90	8. 3	10. 8	Variable.	Quelques lég. nuages, fort rares, brouillards		
11	765, 60	8. 3	5. 6	765, 05	8. 3	8. 5	764, 55	8. 3	7. 8	N.-O.	Tres-nuageux, brouillards.		
12	764, 53	8. 3	3. 6	764 20	8. 3	4. 5	762, 90	8. 3	4. 6	N.-O.	Couv. pl. dans la matinée, brouillards.	1, 24	0, 59
13	760, 15	7. 7	-0. 2	759, 15	7. 6	4. 4	737, 45	7. 5	4. 8	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
14	749, 70	7. 2	-0. 4	748, 45	7. 1	1. 9	747, 00	7. 1	1. 7	N.-O. très-fort.	Quelques nuages.		
15	743, 55	6. 3	-0. 4	742, 65	6. 1	0. 8	742, 75	6. 0	-0. 2	N.-O, très-fort.	Quelques éclaircies.		
16	747, 00	5. 2	-4. 7	747, 00	5. 1	-3. 2	742, 10	4. 5	-2., 4	N.-O. très-fort.	Serein,		
17	751, 25	4. 3	-5. 4	751, 45	4. 3	-0. 9	751, 05	4. 3	+1. 6	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
18	748, 50	3. 7	+6. 8	748, 05	4. 1	+8. 9	747, 10	4. 1	+8. 8	S.-E. bonne brise.	Quelq. écl. un peu de pl. dans la mat. br.		0, 26
19	746, 00	4. 1	+2. 5	744, 10	4. 1	+2. 3	743, 20	4. 1	-0. 7	N.-O.	C pl. dans la mat. neige à 3 h. du soir, br.		4, 03
20	753, 30	3. 3	-5. 6	755, 25	3. 3	2 . 6	756, 10	3. 3	-2. 2	N.-O, fort.	Serein.		
21	762, 85	2. 7	-1. 6	762, 50	2. 6	+4. 5	761, 75	2. 6	+5. 9	N,-O.	Nuagenx, brouillards épais.		
22	759, 40	2. 6	+3. 8	757, 60	2. 6	7. 9	756, 85	2. 7	8. 9	S,-E,	Idem, brouillards.		
23	753, 05	2. 9	6. 1	752, 45	3. 2	8. 3	752, 15	2. 3	7. 8	S.-E.	Couv. pl à 9 h. du m. et à 3 h. du s. brouil.		0, 79
24	755, 00	3. 5	7. 6	754, 25	3. 5	9. 4	753, 50	3. 5	9. 6	S.-E, bonne brise.	Id. q. g. à 8 h. du mat. et dans l'après-midi.	4, 16	0,36
25	750, 85	4. 5	7. 8	749, 75	5. 1	10. 5	748, 05	5. 1	10. 6	S.-E. assez-fort.	Q. écl. pl. à 6 h. du m. et l'ap.-midi, brouil.	26,86	2, 70
26	744, 25	6 2	10. 5	742, 40	6. 3	10. 6	744, 05	6. 4	10. 4	N.-O. assez-fort.	Nuag. pl. et gros vent du Sud'Est cet. nuit.	31,07	
27	750, 30	6. 8	6. 0	750, 00	7. 1	8. 6	749, 85	7 2	9. 5	N.-O. grand frais.	Quelques lég. nuages fort rares.		
28	754, 65	7. 2	6. 6	753, 35	7. 3	11. 0	752, 95	7. 3	11. 3	S.-O.	Très-nuag. q. g. dans l'ap.-midi, brouillards.		0, 26
29	760, 20	7. 3	7. 8	760, 60	7. 4	10. 4	760, 50	7. 4	9. 9	N.-O. grand frais.	Quelques lég. nuages, brouillards.		
30	761, 75	7. 5	9. 8	761. 45	8. 4	10. 8	762, 10	8. 3	12. 5	Ouest,	Quel. légers nuages. fort rares, brouil.		
31	766, 05	8, 3	9. 4	765. 60	8. 3	12. 6	765, 25	8. 3	12. 8	O.	Quelques lég. nuages, brouillards.		
	mm.	°	°	mm.	°	°	mm.	°	°			mm	mm
	755, 81	+6,75	+4 13	755, 43	+6 ,81	+6,56	755, 02	+ 6, 81	+6, 68	Moyennes	Total des millimètres.	60. 33	14, 80

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Décembre* 1859.

Plus grande élévation du baromètre.	767 mm,32	le 9 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	737 ,97	le 26 à 6 h. du matin
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	755 ,81	
Plus grand degré de chaleur.	+ 14° , 4	le 31 à maxima.
Moindre *idem*.	- 6 , 0	le 20 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 5 ,77	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	14 mm, 8	Total. 75 mm, 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	60 , 3	

Nombre de jours . . .	de pluie	10
	entièrement couverts	6
	très nuageux	8
	nuageux	4
	sereins.	3
	de gros vent . . N.-O 8 . . .	8
	de brume ou de brouillards	20
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 2°, 98
Idem » » maxima + 8, 56

ÉTAT SOCIAL.

Institutions marseillaises au moyen-âge. — Consulats marseillais dans le Levant, consuls étrangers dans Marseille, par M. A. Mortreuil, *correspondant de l'Institut et du ministère de l'Instruction publique, membre actif de la Société de Statistique de Marseille, etc.*

Le recueil des actes du congrès scientifique, tenu à Marseille en 1846, contient deux mémoires du plus haut intérêt sur l'institution des consulats en pays étranger.

L'un est le résumé d'une improvisation de M. Grégori, dont le savoir universel brilla d'un si vif éclat dans cette assemblée. Ceux qui ont suivi cette réunion conservent encore le souvenir de cette voix éloquente et sympathique, qui élucida tour-à-tour les sujets les plus ardus et les plus divers.

L'autre est un travail consciencieusement élaboré par M. Miège, ancien président de la Société de statistique, qui, plus que tout autre, était à même de jeter sur cette institution de vives lumières, lui qui avait passé la majeure partie de sa vie dans l'exercice des nobles et difficiles fonctions de consul sur les côtes de Barbarie.

Ces deux mémoires se complètent mutuellement, en ce sens que M. Grégori s'est attaché de préférence à la question d'origine, tandis que M. Miège a pénétré plus profondément dans l'organisation intérieure des consulats. Tous deux avaient pour but de répondre à la huitième question posée par le programme du congrès : *Démontrer que la belle institution du consulat en pays étranger créée pour la sécurité du commerce, est due à Marseille* (1).

C'était, comme on le voit, imposer *à priori* une solution qui pouvait flatter notre patriotisme, mais que l'examen

(1) Voyez *Congrès scientifique de France*, XIVe session. Marseille 1847, in-8e, tome II, pag. 72 et suiv., p. 335 et suiv.

ultérieur des faits pouvait contredire; il était possible qu'en cherchant à satisfaire aux conditions du programme, on ne fût conduit à formuler une conclusion toute contraire.

En reprenant cette question de si loin, je n'ai pas la prétention de faire mieux ou autrement que n'ont fait mes deux savants collègues. Mais je regrette que ni l'un ni l'autre n'ait pas fait usage des documents spéciaux que fournissent à cet égard nos archives publiques et privées, et qu'ils aient éliminé de leur travail une étude qui eût peut-être modifié leurs idées. En remémorant aujourd'hui ces titres et en les présentant sous le jour qui, je crois, doit leur convenir, je veux seulement mettre en saillie les ressources qu'ils offrent à la controverse qui s'agite depuis si longtemps, faire connaître la condition première d'une institution qui, dès l'origine, a pénétré le sol étranger de si vives et profondes racines, et surtout déterminer la part spéciale que Marseille a prise dans son développement et ses applications.

Cette étude paraît, du reste, porter avec elle un attrait inconnu, même après de nombreuses et intéressantes publications (1); elle vient d'inspirer à M. Feraud-Giraud, notre compatriote, conseiller à la cour impériale d'Aix, un grand et beau travail, principalement au point de vue juridique (2). Elle a été choisie par M. l'avocat-général de Gabrielli pour sujet de son discours solennel de rentrée (3).

L'institution des consulats présente, en effet, un des phénomènes les plus remarquables d'organisation sociale qui se puisse produire; ce fractionnement de l'un des attributs les plus précieux de la souveraineté, ce droit de juridiction importé et persistant au milieu des nations barbares, si

(1) Une bibliographie des ouvrages sur la matière se trouve dans l'ouvrage de M. Feraud-Giraud, cité ci-dessous, p. 321 et suiv.

(2) *De la juridiction française dans les échelles du Levant et de Barbarie*. Paris, 1859, in-8°.

(3) *De la Juridiction française dans les échelles du Levant*. Aix, 1858, in-8°.

différentes de mœurs, de langage, de religion, à une époque où les principes les plus élémentaires du droit international sont méconnus; cette tolérance accordée à l'existence d'un tribunal régulier là où l'instinct de bienveillance paraît éteint et fait presque toujours défaut, est un de ces actes providentiels qui semblent inspirés à l'homme tout exprès pour le guider plus sûrement et plus rapidement vers la marche incessante du progrès.

Prenons garde, toutefois, de ne pas nous laisser égarer par de séduisantes théories et de juger les institutions des siècles passés avec les idées et les sentiments des temps présents.

Que Marseille ait été la première à concevoir la pensée d'établir dans le pays d'outre-mer des agents chargés de défendre ses nationaux et de leur rendre la justice, cela peut être; car si les documents ne l'affirment pas, aucun ne le dément; mais il y a loin de cette négation à une certitude.

526 ans avant J.-C., Amasis permit aux Grecs qui allaient en Egypte de s'établir à Naucratis. Quant à ceux qui ne voulaient pas y fixer leur demeure et qui n'y voyageaient que pour les affaires de commerce, il leur donna des places pour élever aux dieux des temples et des autels. Le plus célèbre de ces temples fut l'Hellénion, que plusieurs villes érigèrent à frais communs; il appartenait à toutes ces villes; Amasis leur concéda le droit d'y établir des juges.

Si ce n'est là l'origine de l'institution consulaire, c'est du moins le témoignage le plus ancien que nous ait transmis l'histoire de la mise en œuvre d'idées analogues. Les rits sacrés, la législation de la mère-patrie, qui suivent l'émigration et s'implantent avec elle sur le sol étranger; celui-ci qui ouvre à la colonie une intelligente et avantageuse hospitalité. Ainsi tout concourt au succès de l'entreprise conçue par ces peuplades, guidées par le génie du commerce; c'est Tyr sur le sol africain, c'est Phocée sur le littoral de la Gaule.

Les traces originaires de cette institution ne tardent pas à se perdre et ce n'est que beaucoup plus tard qu'on les retrouve dans les annales de l'humanité. Six cents ans après J.-C., les Barbares autorisaient les négociants étrangers établis sur les terres de la domination des Visigoths à soumettre leurs différends à des juges nationaux (1). Cette disposition, évidemment empruntée à quelque ancienne coutume nationale, puisqu'elle n'émane d'aucun roi connu, n'a été ni une exception, ni un privilège spécial accordé en vue des transactions commerciales ; il ne faut y reconnaître que l'application d'une loi beaucoup plus générale.

Lorsque les Goths, les Bourguignons, les Francs et les Lombards fondèrent de nouveaux états où les vaincus ne conservèrent plus ni domination ni influence, ceux-ci pouvaient être traités de différentes manières. Les Barbares pouvaient anéantir la nation en exterminant ou asservissant les hommes libres ; ils pouvaient se l'incorporer en lui imposant les mœurs, la constitution et les lois de la Germanie. Loin de là, les nations victorieuses ou soumises conservèrent leurs mœurs et leurs lois spéciales ; c'est ainsi qu'au moyen âge, dans le même pays, dans la même ville, chacun vivait d'après sa loi. Francs, Bourguignons, Goths, Romains, habitaient le même sol, soumis à leur droit personnel. Aussi, Agobard, écrivant à Louis-le-Débonnaire, disait : « On voit « souvent converser ensemble cinq personnes dont aucune « n'obéit aux mêmes lois » (2).

(1) *Dum transmarini negociatores inter se causam habuerint, nullus de sedibus nostris eos audire presumat, nisi tantum modo suis legibus audiantur apud telonarios suos.* Lex Wisigoth. *Lib. XI, Tit.* 3 *de Transmarinis negociatoribus, cap.* 2. *Ed. Lindembrog. pag.* 205.

(2) *Agobardi Epistolæ ad Ludovicum.* Dans la collection des historiens de France, tom. VI, p. 356.

Ce regime, établi chez tant de tribus différeutes, doit nécessairement avoir sa source dans des idées et des besoins généraux et son développement, au moyen-âge, est surtout remarquable alors que les nations se sont plus complètement mêlées.

Je ne prétends pas que les concessions bienveillantes d'Amasis et la prévoyance de la loi des Visigoths, qui apparaissent dans l'histoire à plus de dix siècles d'intervalle, doivent être acceptées comme l'indice de la persistance d'une institution qui se serait maintenue depuis les temps les plus anciens. Pendant cette longue période, les nations ont été en butte à trop de bouleversements pour croire à une tradition non interrompue de rapports commerciaux qui auraient été protégés d'une manière toute spéciale, alors que l'existence de la société était elle-même mise à chaque instant en question.

L'agitation produite par l'invasion germanique était à peine calmée, que de nouveaux malheurs vinrent fondre sur l'Occident; on sait le désordre, l'effroi que jettèrent, du VIIIe au XIe siècle, les invasions successives des Sarrasins et combien le commerce maritime eut à souffrir de leurs déprédations. Mais, dès le IXe siècle, les Vénitiens se présentèrent aux Grecs amollis et découragés, avec tous les moyens qu'une nation jeune et entreprenante peut réunir pour atteindre les plus hautes destinées commerciales. En assurant la subsistance de la multitude, en flattant les besoins du luxe, ils se rendirent nécessaires à l'empire et devinrent les intermédiaires obligés de tout le commerce de l'Orient. Ils furent les premiers qui établirent dans Constantinople un quartier destiné à leur habitation et qui se firent accorder des privilèges et des exemptions de tributs (1).

Mais lorsque les Sarrasins furent chassés au XIe siècle

(1) Voy, *Ann. Commène Alexiade, lib. VI, p.* 161 *et suiv.* — Muratori. *Antiquit. italicæ medii ævi.* Tom. I, col. 900.

des rivages de la Provence, de la Ligurie et de la Toscane, d'autres villes vinrent disputer à Venise le sceptre du commerce. Amalfi, Pise, Gênes et Marseille se présentèrent pour participer au monopole de la reine des mers. Ces villes restèrent à peu près étrangères au mouvement de la première croisade qui s'opéra par la voie de Constantinople; mais à la nouvelle des premiers succès, elles s'empressèrent de fournir les vivres et les munitions dont était dépourvu un pays que vainqueurs et vaincus avaient ravagé.

Dès ce moment, des relations actives s'établirent entre les commerçants européens et le royaume de Jérusalem; les croisades suivantes s'effectuèrent par des transports maritimes, et les navires revinrent chargés des produits si riches et si variés de l'Asie.

Les nouveaux maîtres de la Syrie et de la Palestine ne tardèrent pas à subir l'influence du luxe et de l'opulence des pays qu'ils avaient parcourus; pour en favoriser le développement et, en reconnaissance des services qu'ils avaient reçus, ils accordèrent aux villes maritimes qui les avaient aidés, des privilèges de toute sorte.

C'est de 1098 à 1261, dans cet intervalle de temps où se produisirent les croisades et par l'intermédiaire des princes chrétiens, que les consulats furent organisés sur divers points du littoral de l'Orient et des îles adjacentes. Je ne saurai donc admettre, avec M. Grégori, que les premiers consulats ont été établis sur les côtes de l'Afrique par les Arabes de la Sicile. Je ne puis supposer, en effet, que cette institution, due uniquement à la fréquence des rapports commerciaux, ait pris son origine dans les besoins d'une population dont les immigrations ont eu pour unique mobile un désir immodéré de conquête et de prosélytisme religieux.

Les Gênois furent les premiers à mettre à profit les circonstances que je viens de signaler; ils obtinrent des

privilèges à Antioche, en 1098 (1) et 1129 (2); à Jaffa, Césarée et Saint-Jean-d'Acre, en 1105 (3); à Tripoli, en 1109 (4); à Laodicée en 1108 (5) et 1127 (6).

Les Vénitiens eurent des consuls à Jaffa, en 1099 (7) et dans tout le royaume de Jérusalem, en 1111 (8), 1113 (9), 1123 (10) et 1130 (11).

Les Pisans, à Jaffa, Césarée et Saint-Jean-d'Acre, en 1105 (12) et à Antioche, en 1108 (13).

C'est en 1136 seulement (14) que les Marseillais possèdent sur les côtes de Syrie des établissements commerciaux permanents, ceux-ci furent l'objet d'une concession spéciale de Fouque, troisième roi de Jérusalem, qui accorda à la commune de Marseille un quartier et une église dans chaque cité du royaume conquis par les croisés, et quatre cents besants sarrasins à prendre chaque année sur le produit des entrepôts de Jaffa (15).

Ces privilèges furent renouvelés et confirmés, en 1152, par

(1) Fanucci. *Storia de tre celebri popoli*, tome I, p. 112.
(2) Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions, tome III, page 104.
(3) Fanucci, l. c. p. 162.
(4) Id. l. c. p. 165.
(5) Id. l. c. p. 163.
(6) Nouveaux mém. de l'Acad. p. 164.
(7) Fanucci, l. c. p. 132.
(8) Marin, *Storia, etc.*, t. III, p. 32.
(9) Id. l. c. p. 48 et 146.
(10) Guillaume de Tyr. *Hist. Hierosol. lib. XII, cap.* 25.
(11) Muratori. *Antiq. Ital. medii ævi.* t. III, col. 918.
(12) Fanucci, t. c. p. 162.
(13) Muratori, t. c. col, 906.
(14) M. Pardessus (*Collection des lois maritimes*, tom. II, introd. c. VIII) invoque au profit des Marseillais un privilège à la date de 1117 et cite à l'appui l'historien Ruffi, p. 318, 332 et 335, outre que ces citations ne se rapportent à aucune des éditions de l'*Histoire de Marseille*, il est positif que les archives de la commune n'ont jamais eu de titre de concession antérieur à celui de 1136.
(15) L'original de cet acte de concession se trouve aux archives municipales de la commune de Marseille. *olim O* n. XII;

Baudoin III, fils et successeur de Fouques (1), étendus, en 1188 par Amaury et son épouse Isabelle, qui accordèrent, en même temps, aux Marseillais une résidence dans l'île de Chypre (2).

Mais, en 1190, le droit de juridiction, sur lequel les précédents priviléges gardent le silence, est formellement concédé aux bourgeois et commerçants de notre cité par Guy de Lusignan, huitième roi de Jérusalem. Ce prince leur accorda un tribunal dans Saint-Jean-d'Acre (*curiam in Accon*), dont l'organisation rappelle les formes de celui qui fonctionna à Marseille, sous l'autorité des vicomtes et des consuls. Sa compétence embrasse toutes les contestations qui peuvent surgir entre un Marseillais et un étranger, à l'exception du larcin, de l'homicide, de la trahison, de la fausse monnaie et du viol, que le roi retient dans ses attributions spéciales. Le juge ne porte point le titre de consul; il est désigné sous le titre de vicomte, sans doute parce que le pouvoir judiciaire était encore à Marseille l'apanage du pouvoir seigneurial. Mais comme la concession est faite à la commune de Marseille, ce juge est à la nomination de ses nationaux, obligé par serment à décider les causes d'après les coutumes marseillaises (3).

arm. 2 caisse 17, n. 104, sac K, le sceau a été détaché. Quelques mots ont été enlevés par suite d'érosion; mais il est facile de les restituer au moyen des *vidimus* du 16 kal. d'avril 1250 dans la bulle du pape Innocent IV. Il a été publié, avec quelques fautes, par Papon, *Hist. de Prov.* tom II, preuves, pag. 14, no XIV.

(1) Acte du 9 kal. octobre, aux archives municipales *olim* n. X. arm. 2, cais. 17, n. 83 sac H. publié par Papon, t. n. p. XVIII. — Confirmé 14 kal. déc. 1249, par Innocent IV. — 6 ides de juin 1271 par Clément IV.

(2) Actes du mois d'octobre, aux arch. mun. *olim* n. VI et arm. II. c. 19, n. 93, sac I. Publié par Méry et Guindon, t. I, p. 186.

(3) Acte du 8 des kal. de mai, aux arch. mun. en original *olim* c. O, n. XIII, *postea* arm. 2, c. 17, n, 82, sac H. Il est accompagné du sceau de plomb de Guy attaché avec des lacs de soie

Vers le même temps, en 1187, CONRAD, fils du marquis de MONTFERRAT, avait accordé dans la ville de Tyr des priviléges beaucoup plus étendus aux habitants de plusieurs cités du Languedoc et de la Provence; entre autres à ceux de Marseille. Il leur donna l'autorisation d'avoir un vicomte ou un consul, véritable juge des procès civils et criminels, un palais, un château avec toutes ses dépendances, un four et le libre droit de pesage (1).

Les revers auxquels les croisés furent en butte ne permirent pas aux Marseillais d'user des immunités que les rois de Jérusalem leur avaient accordées. En 1212, la trace des quartiers affectés à leur résidence dans Saint-Jean-d'Acre, était si bien perdue que les deux consuls, qui étaient alors Guillaume JOURDAN et Michel DONADE, s'adressèrent à Jean de BRIENNE pour déterminer le lieu et l'étendue de la concession et en renouveler les titres. Le roi fit procéder à une de ces enquêtes toujours usitées dans les pays d'outre-mer pour constater l'existence des *us et bonnes coutumes*.

Il fit venir vers lui les anciens habitants (*ansianos homines*) qui avaient conservé le souvenir de toutes ces choses, et d'après leurs indications, il traça les limites de la rue des Marseillais. Le titre nouveau qui fut dressé, à cette occasion, qualifie de *burgesia* cette rue qui portait le nom

rouge. Ce sceau offre d'un côté l'image d'une ville fortifiée avec les mots *civitas regis regum omnium*, de l'autre côté un prince assis tenant à la main droite le sceptre surmonté d'une croix, et de la gauche le globe crucifère avec la légende *Guido dei gratia rex Jerusalem*. Les archives municipales possèdent encore deux *translatum* du même acte: l'un fait par JANNUARIUS, notaire à Marseille, sur l'ordre du podestat SPINUS de Sorrexina, *olim* arm. 2. c. 17, n. 99, sac K, l'autre par le notaire GEOFFROI COTARON, *olim* arm. 2, c. 13, n. 118, sac M. — Cet acte a été publié par PAPON, t. n. pag. XXV; GUESNAY, p. 333-336; RUFFI, édit. de 1646, p. 71 72; MÉRY et GUINDON, tom. I, p. 194.

(1) Acte du mois d'octobre, aux archives de la ville. *olim* caisse C. n. III, *postea* arm. 2, c. 33, n. 12, sac M. publié par MÉRY et GUINDON, tom. 1, p. 190.

de Saint-Démétrius, à cause du voisinage d'une église placée sous l'invocation de ce saint (1).

Dix ans après, le 22 septembre (10 kal. octobre) 1223, Jean d'Ibelin, seigneur de Beyruth, créa pour les Marseillais, dans la ville soumise à son pouvoir, un tribunal présidé par un consul de leur nation, chargé de juger toutes les causes, à l'exception de l'homicide (2).

Les Marseillais avaient aussi des consuls résidant à Majorque ; le 23 octobre (10 kal. novembre 1230) Jacques Ier, roi d'Aragon, accordait à Baudoin Gombert et Guillaume Aicard, investis des fonctions consulaires, trois cents maisons et une mosquée pour l'usage de leurs compatriotes (3).

C'est ainsi qu'à la suite de concessions diverses et successives, les Marseillais possédaient au commencement du XIIIe siècle des établissements commerciaux, régis par des consuls, sur presque tout le littoral de la Barbarie, principalement à Saint-Jean-d'Acre, Tyr, Jérusalem, Alexandrie, Ceute et Bougie. Ils avaient un château appelé Ramée dans le district d'Ascalon et de Jaffa, un casal appelé Flavie dans l'île de Chypre.

Ces établissements, placés dans un quartier spécial de la ville, comprenant presque toujours une rue, une église, un four, étaient appelés *fundics*(*fundici*), *fondegue* en provençal. Là étaient l'habitation des consuls, les entrepôts des marchandises, les magasins des nationaux qui y faisaient leur résidence ou qui s'y rendaient pour leur commerce. Ces

(1) Acte du 13 kal. janv. aux arch. de la ville, *olim*. n. XXII, encore inédit. Il est cité par Ruffi, tome I p. 96-97, avec la cote arm. 2, c. 14, n. 41, sac E. que l'original ne porte pas. Il a été confirmé le 13 kal. avril 1231 par une bulle d'Innocent IV.

(2) L'acte existe aux archives de la ville *olim*, c. O, n. XVI, *postea* sac bleu n. 167; publié par Méry et Guindon l. c. p. 187.

(3) Je n'ai pas retrouvé cet acte dans les archives de la ville où il était jadis coté c. P. n. 1. Il a été publié par Ruffi p. 103-104 de l'édition de 1646 et par Guesnay p. 360-361.

fundics étaient régis par des préposés qui prenaient le nom de *fundegarii* ou *nabetini*, chargés de percevoir les droits et redevances imposés sur les navires et les marchandises, dont le produit faisait partie des revenus de la commune.

Vers la même époque, l'agglomération marseillaise subit, dans l'exercice de ses droits, une transformation complète. A la faveur d'usurpations partielles et du morcellement de la suzeraineté féodale, elle parvient à se soustraire à la domination de ses seigneurs, s'érige en commune indépendante et libre, et consigne dans le recueil de ses statuts un règlement qui détermine le mode de nomination, les droits et les devoirs de ses consuls en pays étrangers. Au moment où les citoyens de Marseille assuraient la franchise de leurs personnes, la propriété de leurs biens et des fruits de leur industrie, ces deux grands mobiles du commerce, il leur importait d'asseoir sur des bases solides leurs anciennes relations avec l'Orient.

Pour bien saisir ces dispositions réglementaires, il faut se rappeler la manière dont se faisaient alors les voyages du Levant. A cette époque reculée, un navire ne se hasardait pas isolément dans une expédition lointaine; il courait la chance à peu près certaine de devenir la proie des pirates et des corsaires et n'échappait que par un hasard providentiel aux dangers dont la mer était semée. C'était ordinairement de conserve et dans la saison favorable que plusieurs navires mettaient à la voile pour les pays d'outre-mer; ils pouvaient se prêter ainsi une mutuelle assistance et tenir en respect, par leur nombre, les ennemis qui seraient tentés de les attaquer.

Lorsque les navires avaient complété leur chargement et étaient à la veille de leur départ, le recteur de la commune, avec le concours des syndics, des trésoriers et des semainiers, chefs de métiers, choisissait parmi les personnes qui faisaient partie de l'expédition, celui qui leur

paraissait le plus apte à remplir les fonctions de consul et d'assesseur, à l'exclusion des patrons, des régisseurs des *fundics* et des courtiers que la coutume déclarait incapables.

Les principales obligations imposées au consul sont d'expulser du quartier (*fundicum*) habité par les Marseillais, toute femme de mœurs suspectes, de ne céder à aucun étranger les boutiques en location, de prohiber la vente du vin provenant de tout autre terroir que celui de Marseille.

Le tribunal consulaire se compose du consul, de deux assesseurs et d'un notaire remplissant les fonctions de greffier, à défaut d'un écrivain de marine. Tous les actes du consulat sont transcrits sur un registre spécial.

Les droits attribués au consul se règlent d'après l'importance de la cause : pour un capital de dix besants et au-dessus le prélèvement est du dixième ; il est d'un tiers pour toute somme inférieure. La moitié de ces droits est versée dans la caisse de la commune à qui le consul doit rendre compte dans les huit jours qui suivent son retour.

Les jugements consulaires portant condamnation à des peines pécuniaires ne sont pas en dernier ressort ; ils peuvent être déférés par appel au recteur pendant le mois après l'arrivée.

Si plusieurs Marseillais, au nombre de dix et plus, sont réunis en pays étranger, et qu'ils n'aient point été pourvus de consul, en conformité du statut précité, ils peuvent choisir l'un d'entre eux pour en exercer les fonctions, lequel est tenu d'accepter, sous peine de dix livres royales d'amende.

Les consuls sont annuels ; ils ne peuvent être réélus que lorsqu'il est impossible de pourvoir à son remplacement, à défaut d'autres personnes réunissant les conditions nécessaires de capacité (1).

(1) Voyez cette partie des statuts de Marseille dans l'édition critique donnée par M. Pardessus, dans la *Collection des lois maritimes*.

Les actes consulaires de cette période n'ont pas échappé aux ravages du temps; à peine pouvons-nous citer un ou deux faits qui s'y rattachent.

En 1248, ISNARD, de Saint-Jacques, consul à Saint-Jean-d'Acre, négocia sur les lieux divers emprunts pour le compte de la commune de Marseille (1), et, en 1236, GIRAUD-OLIVIER, consul à Chypre, sollicita et obtint du roi HENRY une franchise des droits d'importation pour ceux de Marseille, de Montpellier et de toute la Provence (2).

La soumission de Marseille au comte de Provence, en 1257, dont l'acte est connu sous le nom de *Chapitres de paix*, apporta peu de modifications à cet état de choses (3).

Les consuls, au lieu d'être à la nomination du recteur, furent élus par le viguier royal et avec le concours des six prud'hommes, comme les autres officiers de la cité et avec eux: le comte de Provence demeura chargé de la surveillance et du maintien des priviléges concédés à la commune.

Les archives municipales conservent. pour cette seconde période, un acte à la date du 18 avril (14 kal. mai) 1268, qui contient une application de ces règlements nouveaux. C'est le procès-verbal d'une séance du conseil municipal, dans laquelle Guillaume d'AGONESSA, alors viguier de Marseille, plus tard sénéchal de Provence, nomme Hugues BOURGUIGNON, négociant, comme consul d'une expédition pour le port de Bougie (4).

Les pouvoirs consulaires, parfaitement définis dans cet acte, sont maintenus d'après les anciens errements.

Régir, gouverner les citoyens de Marseille et autres

(1) L'acte qui mentionne ce fait existe dans les archives de la commune, et il est analysé dans l'ancien inventaire de ces archives qui se trouve à la bibliothèque impériale de Paris. *Olim* c. O. n° IIII, XVIII et XIX.

(2) Aux archives municipales *olim*, c. O, n. V; *postea* arm. 2, c. 14, n. 33, sac A, publié par MÉRY et GUINDON, t. I, p, 419.

(3) Chap. de paix de 2 juin (4 non juin) 1257.

(4) Publié par MÉRY et GUINDON, tome V. p. 71.

personnes attachées au consulat; édicter les peines encourues pour crimes et délits, rendre la justice conformément aux coutumes marseillaises; telle est la part qui leur est faite.

Il va sans dire qu'à partir des *Chapitres de paix*, les revenus des *fundics* figurent dans les recettes du trésor royal. En 1301, celui de Tunis, affermé à VIVAUD de Jérusalem, rapportait trente livres royales ; celui de Bougie cinq livres de plus.

L'issue malheureuse des croisades ne permit pas aux princes chrétiens de conserver les possessions qu'ils avaient conquises dans la Terre-Sainte; ils perdirent peu à peu tout pouvoir dans les villes où ils avaient commandé en maîtres et ne tardèrent pas à en être expulsés. Toutefois, quelques-unes des institutions qu'ils avaient introduites ou fondées survécurent à ces désastres ; elles continuèrent à se maintenir sous la domination arabe, comme il arriva plus tard des institutions grecques qui ne furent point anéanties sous le despotisme encore plus intolérant des Turcs. Seulement, le commerce prit une autre direction, s'étendit sur les côtes d'Afrique et avec lui les consulats marseillais s'établirent principalement à Bougie et à Tunis. Il est même à remarquer qu'au commencement du XIVe siècle, Marseille n'avait d'autres *fundics* que ceux de ces deux villes barbaresques. Ce sont, du moins, les seuls qui figurent dans les états d'affermage des revenus communaux dès 1263.

Ce n'était pas, cependant, d'une manière paisible et sans être en butte à beaucoup de tracasseries et d'injustices que les Marseillais, et sans doute les autres commerçants européens, jouissaient des privilèges qui leur avaient été concédés. Quelque fondés que fussent leurs droits, quelque protection même que le chef du gouvernement leur accordât, ils se trouvaient exposés, de la part des agents subalternes et de la population musulmane, à ces mille vexations que le fanatisme cauteleux des Turcs est si prompt à susciter.

L'autorité du reïz était souvent impuissante à les réprimer et les réclamations de nos compatriotes n'arrivaient pas toujours jusqu'à lui.

Nous avons la preuve de ce déplorable état de choses dans une lettre écrite, le 15 février 1293, par les consuls Pierre JOURDAN et PIERRE de Jérusalem, au conseil municipal de Marseille, dans laquelle sont formulées les plaintes les plus vives sur les violences exercées à l'encontre des commerçants marseillais résidant à Bougie (1).

L'institution des consulats n'en rendait pas moins des services signalés au commerce; après s'être développée en Asie et en Afrique, elle fut aussi adoptée en Europe.

Les rapports fréquents qui s'établirent entre Marseille et l'Italie ouvrirent un nouveau champ aux transactions commerciales. Si Marseille, en faisant sa soumission au comte de Provence, avait aliéné sa liberté, elle trouva dans la protection du monarque et dans la sécurité qui s'en suivit une large compensation à la perte de son indépendance. Ce fut alors, en effet, que le roi CHARLES Ier institua un consul et bâtit une loge pour les sujets marseillais résidant à Naples. Cette loge ou hôtel, situé sur la place du Port, ne servait pas seulement d'habitation au consul, de siége à son tribunal et de centre de réunion à ses nationaux, tous les Marseillais qui se rendaient à Naples y jouissaient du droit de gîte pendant leur séjour; des chambres disposées dans

(1) Cette lettre, en provençal, a été publiée par MM. MÉRY et GUINDON, tom. V, p. 74, d'après la transcription qui se trouve sur le registre des délibérations de l'année 1293, aujourd'hui perdu. M. BOUILLON-LANDAIS, archiviste de la ville, a été assez heureux pour en retrouver l'original qu'il a mis à ma disposition. Il a bien voulu aussi me communiquer une copie faite par lui de la traduction provençale d'une lettre du reïz de Bougie qui accompagnait les plaintes des consuls marseillais. Cette copie est d'autant plus précieuse, que l'original arabe et la traduction primitive n'existent plus dans les archives municipales.

cette loge étaient destinées à les recevoir. Des lettres-patentes de CHARLES II, du 14 janvier 1291 et du 11 juin 1308, confirmèrent la donation de cette loge.

Une concession du même genre fut faite aux Marseillais par le comte de Provence, dans d'autres villes maritimes de l'Italie. RUFFI cite des lettres-patentes du roi LOUIS II, en date du 20 juin 1409, relatives à l'établissement par la ville et le viguier d'un consul à Gênes, ainsi que dans d'autres lieux, conformément aux chapitres de paix. Les délibérations du conseil municipal de Marseille sont pleines de discussions et de règlements relatifs à l'entretien et aux dépenses qu'exigeaient ces divers consulats. Chaque année, la nomination du consul de Naples se faisait à l'époque du renouvellement des officiers municipaux et dans la forme usitée pour l'élection de ces derniers.

Consulats marseillais dans le Levant, consuls étrangers dans Marseille.

Si nous possédions dans son entier le recueil des délibérations du Conseil municipal, il serait facile, au moyen des procès-verbaux d'élection, d'établir la série chronologique des Consuls marseillais qui ont successivement résidé à Naples ; malheureusement il y a dans la suite de ces délibérations de nombreuses lacunes, et, parmi les registres qui restent, il en est plusieurs dans un état de mutilation déplorable. Voici, toutefois, les noms des consuls antérieurs au XVe siècle qu'il m'a été possible de recueillir ; on pourra juger par ce relevé combien sont incomplets les actes de notre vieille municipalité.

1321. AUGIER VIADIER (1).

(1) J'ai pris le millésime qui correspond à l'élection des consuls, mais il faut remarquer qu'à la différence des autres officiers de la cité, ils n'entraient en exercice que le jour de la Saint-Gilles, c'est-à-dire le 1er septembre suivant. (Statuts, lib. VI, cap. 69.)

1322. Olivier de la Mer, fils d'Augier de la Mer, celui-ci chambellan et familier de Charles II, comte de Provence.

1323. Raymond Dieudé, qui eut pour vice-consul ce même Olivier de la Mer, titulaire l'année précédente.

1327. Pierre Dieudé, le jeune, membre du conseil.

1328. Montolieu de Montolieu, l'un des membres de cette grande maison marseillaise qui vient de s'éteindre dans la personne du dernier marquis de Montolieu.

1339. Rostand Vivaud, dont la famille se trouve mêlée à tous les événements importants de la cité et qui a laissé son nom à l'une de places de la vieille ville.

1340. Olivier Bompard.

1341. Rostand Vivaud, réélu.

1350. Raymond Bonard, élu consul de Naples du sixain des Accoules, voici pourquoi : des réclamations s'étaient élevées dans la bourgeoisie commerçante sur ce que chacun des six quartiers de la ville inférieure n'avait pas une égale part à la nomination du consul napolitain ; pour faire droit à ces griefs, il fut décidé que désormais on choisirait le consul de Naples dans chaque sixain à tour de rôle (1).

1359. Pierre Boniface, fils de Bernard.

1361. Gantelme Bonenfant.

1363. Jacques Martin.

1363. Guilhaume Guinha.

1375. Nicolas Vivaud, tous les cinq élus, à diverses reprises, membres du Conseil.

1376. Pierre de Lengres.

1377. Arnaud de Montolieu, jurisconsulte distingué, licencié en décret, plusieurs fois juge de l'une des deux Cours communales; réélu en 1379.

1380. Fouques de Bouc, dont l'élection paraît avoir eu lieu contrairement aux usages alors en vigueur, puisquelle

(1) Statuts, lib. VI, cap. 71.

fut faite *reservatis pacis capitulis, statutis et bonis usibus civitatis.* Peut-être n'était-il pas originaire et citoyen de Marseille, qualités exigées pour être admis à exercer les fonctions de consul de Naples.

1381. Laurent de LENGRES.

Enfin, en 1384, Jacques MARTIN fut investi pour la seconde fois de la charge consulaire.

Le consul de Naples était obligé de prêter serment et de donner un répondant de sa bonne administration. Il était, en outre, tenu de consacrer pendant l'année de son exercice une certaine somme à l'entretien de la loge marseillaise (1) et encore de fournir une certaine quantité d'huile pour l'éclairage du phare sur les hauteurs du Farot (2).

Cette obligation n'empêchait pas ces fonctions d'être fort recherchées.

C'était souvent en reconnaissance d'actes de dévouement ou de services rendus à la chose publique, qu'un citoyen était signalé à l'attention du pouvoir électif pour devenir consul.

Ainsi, en 1362, plusieurs Marseillais sollicitèrent le Viguier et le Conseil de ville de conférer à GIRAUD, bouteiller du comte de Provence, la charge de consul de Naples, qui devait être vacante à l'exercice suivant. Indépendamment des services multipliés que GIRAUD avait rendus à ses concitoyens, en usant de son crédit auprès du roi, il avait consacré une partie notable de sa fortune à réparer la loge des Marseillais. Le Conseil prit en considération la supplique qui lui était adressée et recommanda au Viguier la nomination de GIRAUD par une délibération spéciale (3).

(1) Voyez délibération du Conseil du 14 avril et du 3 octobre 1329, aux registres de la commune.

(2) Délibération du 17 avril 1340.

(3) Voyez la lettre de GUILLAUME de Saint-Gilles, BÉRENGER-MONTAGNE, Gilles BONIFACE, Lazare de SÉPÈDE, Jean ELIE et Antoine de SAINT-GILLES, adressée de Naples le 10 août 1362 au Viguier de Marseille, et la délibération du Conseil du 10 septembre suivant, dans les registres du Conseil, année 1362.

C'était seulement pour remplir les fonctions de consul de Naples qu'on désignait chaque année un citoyen de Marseille qui devait se rendre au lieu où l'appelait l'exercice de ses fonctions. Les autres consuls étaient ordinairement pris parmi les habitants des villes étrangères; on choisissait ceux que recommandait leur crédit ou leur position sociale. Ainsi le Conseil nomma, en 1339, Jean TARTARE consul de Gênes, sur la recommandation du duc de Gênes lui-même ; en 1367, Jean PIERRE consul de Pise; en 1378, Pierre SPINASSE consul de Majorque, Guillaume St-CLÉMENT, consul de Barcelonne(1).

Les émoluments de ces consuls n'avaient aucune base fixe; ils étaient déterminés chaque année par le viguier sur le rapport d'une commission, composée ordinairement de trois conseillers municipaux, d'après le plus ou moins de zèle et d'aptitude que le consul avait montrés dans l'exercice de ses fonctions (2).

En 1366, la loge que les Marseillais avaient à Naples étant tombée en ruines le conseil saisit cette occasion pour imposer une taxe sur les navires et les marchandises partant pour cette destination. La moitié des produits de cette taxe devait servir à rebâtir la loge, l'autre moitié fut attribuée au consul à la condition de s'adjoindre un écuyer, pour l'honneur de la reine et de la cité (3).

Nous avons vu que dans les premiers temps la charge de consul était annuelle. Cet ancien usage, qui régissait dans l'origine tous les consulats, ne se conserva qu'à l'égard de celui de Naples, et, de fait, il est le seul qui figure dans les opérations électorales annuelles. A partir du XIVe siècle les autres consuls furent renouvelés à des époques irrégulières, et, sans doute, leur nomination était à vie. Il est permis de le supposer ainsi en présence de certaines délibérations,

(1) Voyez délibération des 21 février 1339, 12 août 1367 et 19 octobre 1378.
(2) Voyez délibérations des 2 mai et 6 juillet 1340.
(3) Délibération du 6 mars 1366.

qui pourvoient au remplacement d'un consul décédé. Tel fut le cas des consuls marseillais résidant à Gênes, à Savone, à Piombino (1) et dans les autres ports de mer avec lesquels Marseille entretenait de fréquentes relations commerciales. On conçoit, en effet, combien il fut difficile de pourvoir chaque année au renouvellement des consuls, lorsque leur nombre vint à s'accroître ; c'est alors que furent modifiés les règlements primitifs sur la durée trop limitée de leurs fonctions. La compétence des consuls s'étaient, du reste, considérablement étendue. Ces officiers n'étaient plus de simples délégués du pouvoir judiciaire à l'étranger, de purs agents commerciaux, leur mission avait grandi, ils étaient devenus les défenseurs-nés des intérêts de leurs nationaux, chargés de référer à la métropole de tous les actes où ces intérêts pouvaient être compromis. A ce titre il était nécessaire de laisser les consuls acquérir, dans un long exercice, ce degré d'influence qui résulte d'une position plus stable, et cette tradition qui s'appuie sur une pratique suivie de longue-main. Des mutations trop fréquentes offraient de véritables dangers. Quant à la nomination du consul de Naples, elle avait pu, sans inconvénient, continuer à être régie par les anciennes coutumes, puisque Marseille était soumise aux comtes de Provence, dont la domination s'étendait sur le royaume napolitain.

Je n'aurais rempli qu'une partie de ma tâche si, après avoir parlé des consuls marseillais à l'étranger, je ne disais pas un mot des Consuls étrangers résidant à Marseille. J'ai trouvé sur ce point peu de renseignements, et ce n'est qu'au XIVe siècle que leur présence est attestée par des documents positifs.

Cependant il faut présumer que plusieurs républiques d'Italie eurent plus anciennement à Marseille des agents commerciaux ; il est dit, en effet, dans l'État des droits

(1) Voyez entr'autres, les délibérations des 21 février 1339 et 20 janvier 1361.

communaux de 1228, que le Podestat et le Conseil doivent faire procéder à la translation des tables des changeurs, et que ces tables devront être établies sur la rive du port, devant les *fondics* d'Amator et d'Aycard, génois (1). Il existait donc à Marseille pour les étrangers, des entrepôts de commerce semblables à ceux que les Marseillais avaient établis dans les ports d'outre-mer, et sans doute ces *fondics* étaient aussi placés sous la surveillance de leurs consuls.

Le commerce d'importation n'avait cependant pas pris encore une grande activité, et le nombre des navires qui abordaient dans le port de Marseille n'étaient pas très-considérable. Dans l'année 1263, il n'était arrivé dans notre port que quatorze bâtiments, gros ou petits, venus de St-Jean d'Acre, d'Alexandrie, de Ceuta, de Bougie et de Messine, et, sur ce nombre, cinq appartenaient aux Hospitaliers du Temple et du Saint-Esprit (2). Mais dans le XIVe siècle, des rapports plus fréquents s'établirent entre Marseille et les villes d'Italie; Gênes et Pise prirent surtout part à ce développement commercial, qui fut principalement activé par la pêche et la fabrication des coraux, dont il se faisait à Marseille une grande exportation. Marseille recevait à son tour des quantités considérables de grains, dont elle était presque toujours dépourvue. Il est curieux de suivre, dans les délibérations municipales, les querelles incessantes qui surgissaient à cette occasion entre les Génois et les Pisans, d'un côté, et les Marseillais, de l'autre, et les représailles mutuelles exercées par les deux partis. C'est alors, sans doute, que des consuls étrangers furent établis dans Marseille, à l'imitation de ceux que les croisades avaient nécessités dans le Levant.

(1) *Item ordinamus quod potestas et consilium Massiliæ debent mutare tabulas cambiorum in ripa maris in plateis comunis Massiliæ quæ sunt ante fondicos Amatoris et Aicardi januenses quondam ad expensas campsorum super loquerie tabularum.* Registre des Jura Regia, à la Préfecture.

(2) Voyez *De Expeditione navium*, registre de la Cour des Comptes, arm. D, n° 2. — Aix, fol. 24.

Voici quelques faits qui se rapportent à leur institution :

En 1353, Jean VIVAUD, appartenant à l'une des premières familles de Marseille, était consul de Gênes; ces fonctions n'étaient donc pas incompatibles avec son titre de Marseillais. Le 28 décembre il prenait au service de la république génoise huit rameurs marseillais, au salaire de dix florins par mois pour chacun d'eux (1).

La même année Guillaume SERVIÈRES, autre citoyen de Marseille, était consul de Catalogne, il traitait aussi avec un certain nombre de rameurs, pour le compte des négociants de Collioure (2).

Les Français avaient aussi un consul à Marseille, chargé de représenter les intérêts des sujets du roi de France.

Ces consuls pouvaient déléguer leurs pouvoirs, en cas d'empêchement ou de maladie; Jean VIVAUD se fit remplacer, pour ce dernier motif, par trois procureurs-fondés (3). Cette faculté était commune aux consuls marseillais résidant à l'étranger (4).

La nomination des consuls des pays étrangers était dévolue à une assemblée des nationaux résidant à Marseille, qui procédaient par voie d'élection. J'en trouve la preuve dans un acte qui est, il est vrai, l'expression d'un fait particulier, mais qui n'en doit pas moins être considéré comme l'application d'un usage général. Il s'agit de l'élection du consul de France, qui est consignée dans un acte dont je vais donner une analyse succincte (5).

Divers marchands de Montpellier, de Villeneuve, près Béziers, de Narbonne, se réunissent et se rendent auprès de Pierre ALAMAND, chevalier, noble Marseillais, seigneur d'Auriol. Ils exposent que Jean CASSE, qui était consul à

(1) Acte du 28 décembre 1353. — Notaire Raymond AUDIBERT.
(2) Acte du 19 février 1353. — Même notaire.
(3) Acte du 24 août 1353. — Idem.
(4) Acte du 14 juillet 1394, notaire Laurent AYCARDI. — Délibération du 22 mars 1380.
(5) Acte du 12 octobre 1391, notaire Laurent AYCARDI.

Marseille pour les sujets français, vient de décéder, et que par suite, les réclamants et tous leurs compatriotes sont privés de défenseur; c'est pourquoi, tant en leur propre qu'au nom des hommes de leur terre, suffisamment édifiés de la noblesse et des qualités dudit chevalier Pierre ALAMAND, ils l'ont choisi pour leur consul d'un commun accord, conformément aux anciens usages, applicables en pareil cas, et ils viennent le prier de vouloir bien accepter les fonctions consulaires.

Pierre ALAMAND accepte gracieusement la charge qui lui est offerte, s'engage et promet à l'avenir de défendre de tout son pouvoir, en justice et hors justice, envers et contre tous, les Français présents et tous leurs compatriotes.

Cet engagement est pris et l'acte en est dressé dans le jardin du nouveau consul, en présence de noble GUY de Montolieu et de deux notaires, requis comme témoins.

Toutefois, le mode électoral n'était pas une règle sans exception; en 1367, JEAN, duc de Pise, nomma de sa propre autorité Jean de VACQUIER, conseiller de la commune de Marseille, comme consul des Pisans dans notre ville (1).

Les consuls des nations étrangères dans Marseille étaient également investis du droit de juridiction; ils jugent d'après les usages et la législation des nationaux qui les ont délégués. Quelques sentences qui sont arrivées jusques à nous en fournissent la preuve.

Le 8 avril 1394, noble Jacques de FAVAS, seigneur du Château-neuf-lez-Martigues, consul de Catalogne, est juge d'une contestation existante entre Gabriel de FONT, patron de navire, d'origine sicilienne, demandeur, et Jean de FORTANIER, négociant de Perpignan; sans rapporter ici l'objet du procès, il me suffit de dire que le consul, après enquête préalable, rendit son jugement dans la rue Jérusalem devant sa maison d'habitation (2).

(1) Voyez les *Registres du Conseil*, au 12 août 1367.
(2) Acte du 8 avril 1394, notaire Laurent AYCARDI.

Une autre sentence fut également rendue le 19 décembre 1398, par Guillaume Vivaud, consul de Gênes, entre un patron de navire et les matelots à son service. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que de part et d'autre on allégua les dispositions des statuts de Gênes, dont un exemplaire fut produit en justice. Le consul rend son jugement à la place Vivaud sur un banc de pierre, où il a constitué son tribunal(1).

Il n'entre pas dans le plan que je me suis tracé de suivre l'institution des Consulats, après qu'elle a perdu le caractère municipal qui a dominé à son origine. Cette période secondaire et les vicissitudes qu'elle a montrées ont été l'objet d'une étude spéciale de M. J. Julliany, dans son excellent ouvrage sur le Commerce de Marseille; je ne saurais mieux faire que d'y renvoyer.

C'est à François 1er que revient la gloire d'avoir obtenu, au nom de la France et des nations amies, des privilèges qui ouvriront une ère nouvelle dans nos rapports avec l'empire Ottoman. C'est à la Chambre de Commerce de Marseille qu'appartient l'honneur d'avoir réhabilité, dans le Levant, les fonctions de consuls, et l'un des plus grands bienfaits de l'édit de 1691, a été d'attribuer à cette assemblée la direction et la surveilance de la police des échelles, que la Porte avait abandonnée à nos agents.

Le commerce a recueilli le fruit de ces sages mesures. Le souvenir de ceux qui les ont provoquées ne devait pas se perdre. Les bas-reliefs du palais qui s'élève aujourd'hui, non loin de ce quai, qu'un écrivain goûté du public a justement appelé la porte du monde, vont retracer les plus beaux épisodes de cette histoire. Là, le marbre, animé par le ciseau de l'artiste, montrera aux commerçants venus de tous les coins du globe, d'un côté François 1er, signant ses capitulations avec le Levant; de l'autre, la Chambre de Commerce, soldant les consulats et armant les vaisseaux contre les états barbaresques.

(1) Acte du 19 décembre 1398, notaire Laurent Aycardi.

ARMÉE.

Recherches statistiques sur le Recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône, par le docteur JUBIOT, *médecin-major de 1re classe, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre titulaire de la Société impériale de médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône.*

Une des questions les plus importantes que la statistique puisse éclairer est, sans contredit, celle du recrutement.

Elle intéresse à la fois les familles, le gouvernement, la civilisation et l'avenir même de l'espèce humaine.

A tous ces titres elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention de votre savante et laborieuse Société ; aussi s'est elle empressée d'accueillir les documents fournis sur cette matière par l'ancien major de recrutement (M. PABAN) et de leur donner une place honorable dans le Répertoire de ses travaux, tome II, page 155 et tome III, page 134.

Les tableaux statistiques de M. PABAN ont d'autant plus de valeur qu'ils sont très-exacts, ayant pu recueillir lui-même tous les renseignements qui lui étaient nécessaires.

Il est bien regrettable que ce travail, qui ne comprend du reste qu'une période assez limitée (de 1830 à 1837), n'ait pu être continué par celui qui l'avait commencé, M. PABAN ayant reçu une autre destination.

Convaincu de l'utilité qu'il y aurait à poursuivre cette œuvre, et que ce serait faire chose agréable à votre Société que de lui fournir les moyens d'en continuer la publication, j'ai entrepris cette tâche, et, malgré la difficulté que j'ai eu à me procurer les matériaux nécessaires à cet effet, j'ai fait tout mon possible pour ne pas rester au-dessous de l'importance du sujet, et de la réputation si justement méritée de la Société de statistique de Marseille.

M. le Sous-Intendant militaire CHAMPION, actuellement Intendant à Perpignan, M. le major GASCHE, chargé du recrutement des Bouches-du-Rhône et M. RICHAD, chef de division à la Préfecture, ont bien voulu mettre à ma disposition tous les documents qu'ils possédaient; qu'ils veuillent bien recevoir ici tous mes remerciments.

Les comptes-rendus annuels du recrutement publiés par M. le ministre de la guerre, ont été pour moi une source précieuse à laquelle j'ai souvent puisé.

Cette publication officielle est d'une haute importance pour l'hygiéniste et le statisticien. Aussi, ai-je été péniblement surpris de n'en trouver nulle part la collection.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et de recherches que j'ai pu parvenir à me procurer 12 années.

Il serait à désirer que chaque Préfecture et chaque Division militaire, qui reçoivent chaque année plusieurs exemplaires de ces comptes-rendus, fussent tenus à les colliger et à les conserver soigneusement dans leurs archives.

Ces documents officiels qui m'ont été d'un si grand secours, donnent plus de valeur aux chiffres que j'ai l'honneur de vous soumettre et aux réflexions qui en découlent.

J'ai pensé que dans un travail statistique, des groupes de chiffres, comprenant plusieurs années, valaient mieux que ceux qui ne comprennent que 2 ou 3 ans. Avec les premiers les points de comparaison sont plus nombreux et les conclusions qu'on en tire d'un plus grand poids.

Mes tableaux comprendront donc une période de 10 ans, de 1840 à 1849 inclusivement.

Mais pour ne pas laisser de lacune entre le travail de M. PABAN, qui part de 1830 et s'arrête à 1837, et le mien qui ne commence qu'en 1840, j'ai cru devoir donner tout ce que j'ai pu trouver se rapportant aux années 1838 et 1839, complétant ainsi une période décennale, de 1830 à 1840 que je comparerai à celle de 1840 à 1850.

J'eusse bien désiré pouvoir adopter le plan suivi par un homme aussi compétent que l'ancien major du recrutement; mais mes matériaux n'étant pas les mêmes que les siens, cela m'a été complètement impossible.

J'ai, cependant, fait en sorte de m'en rapprocher assez pour que quelques points de comparaison pussent être établis entre ses tableaux et les miens.

Pour donner plus d'intérêt encore à mes recherches, j'ai cru devoir ne pas les borner au seul département des Bouches-du-Rhône.

Il m'a semblé curieux et instructif de le comparer d'abord au département qui est censé personnifier la perfection physique et morale, celui qu'on regarde comme le centre des lumières, le département de la Seine, ensuite à un département se rapprochant du nôtre pour le chiffre de la population, mais lui étant diamétralement opposé au point de vue géographique, et où l'esprit militaire domine : le département de la Meuse.

J'ai donc établi d'abord pour le département des Bouches-du-Rhône un terme de comparaison entre la période de 1830 à 1840 et celle de 1840 à 1850.

Puis, pour chacun des trois départements (Bouches-du-Rhône, Seine et Meuse), j'ai dressé six tableaux.

Chacun de ces six tableaux, composant le travail propre à chacun des trois départements, a été comparé à celui des deux autres départements qui lui correspondent.

Enfin, un grand tableau comparatif met en regard les moyennes sur *cent* et sur *mille* des trois départements.

Avant de commencer l'examen comparatif des tableaux statistiques qui forment la base de ce travail, je crois devoir indiquer les points qui ont principalement fixé mon attention.

Comme je l'ai dit en commençant, la statistique du recrutement peut fournir les données les plus diverses suivant le point de vue auquel on se place en l'abordant.

Toutes ont leur importance relative ; mais je place en première ligne celles qui se rattachent à la santé publique et à l'amélioration des races.

Combien de jeunes gens ont été exemptés pour infirmité ou défaut de taille? Quelles ont été les infirmités causes d'exemption? Les maladies diathésiques et cachectiques ont elles augmenté ou diminué ? Enfin, quelles modifications ont subi, dans un temps donné, le tempérament et la constitution des jeunes gens d'un département? Voilà, ce me semble, des questions d'une utilité incontestable dont on peut demander la solution à la statistique.

Comme médecin, surtout, je ne pouvais me dispenser d'en faire ressortir toute l'importance au point de vue hygiénique.

Le rapport qui existe entre la prospérité d'un pays et la vigueur de ses habitants est un fait acquis et constaté tous les jours par la statistique. On sait qu'un département où règne l'aisance, fournit bien plus facilement son contingent que celui qui se trouve dans des conditions opposées. Or, la conséquence forcée de ce rapprochement est qu'il faut chercher à augmenter le bien être des masses, et apporter des améliorations à l'hygiène publique et privée du département qui est le moins bien partagé.

Sous l'influence de ces améliorations, on voit alors chaque année, diminuer le nombre des exemptions pour infirmités résultant de ces maladies constitutionnelles, si souvent héréditaires qui affligent les populations pauvres. L'affection scrofuleuse surtout, qui pourrait à bon droit revendiquer une grande partie des causes d'exemption, (maladies des os, des yeux, rachitisme, goître, phthisie pulmonaire, faiblesse de constitution), n'est elle pas en rapport direct avec l'état de prospérité d'un pays?

Là où règnent les bonnes mœurs, où l'homme peut subvenir à ses premiers besoins par son travail, où les familles ne respirent pas l'air vicié de demeures insalubres et se

nourrissent convenablement, le nombre des jeunes gens aptes au service militaire est bien plus considérable et on n'est pas obligé d'arriver à un chiffre aussi élevé sur les listes de tirage, pour la formation du contingent.

Les réflexions que je viens de faire au sujet du rapport qui existe entre le bien être des populations et la santé publique s'appliquent aussi aux modifications que subit la taille des jeunes gens. Il est avéré, en effet, que les départements où la moyenne de la taille est le plus élevée sont aussi ceux où il y a moins de malheureux.

Un des hommes les plus compétents en matière d'hygiène, et que nous nous honorons de voir figurer au premier rang de la médecine militaire, M. Michel Lévy, dit dans son *Traité d'hygiène*, tome II, page 479 : « La croissance s'achéve d'autant plus vite que, toutes choses égales d'ailleurs, le pays est plus salubre, plus aisé et que les privations pendant la jeunesse ont été moins grandes. »

Si les infirmités et la taille, considerées comme causes d'exemption du service militaire, peuvent être étudiées dans leur rapport avec l'aisance et l'hygiène d'un pays, et fournir quelques données intéressantes au statisticien, il pourra être non moins intéressant de les considérer suivant les différentes professions et suivant qu'elles atteignent l'habitant des villes ou celui des campagnes.

Il serait curieux et important dans un travail de la nature de celui-ci, de rechercher l'influence de certaines professions sur le développement physique de la population.

Le département des Bouches-du-Rhône, avec ses vastes fabriques et ses nombreuses manufactures, est placé dans d'excellentes conditions pour faciliter ce genre d'étude.

En comparant les jeunes gens qui travaillent dans ces usines, souvent depuis l'âge de 10 à 12 ans, avec ceux qui, depuis le même âge, exercent une profession toute différente, celle de cultivateur, par exemple, on arriverait

certainement à ce résultat déjà obtenu par d'autres, que les derniers l'emportent de beaucoup sur les premiers pour la force et la vigueur.

Mes documents sont malheureusement trop incomplets pour que j'aie pu cette fois entreprendre ce travail. Mais si j'ai le bonheur d'être encore à Marseille lorsqu'il sera possible d'établir le relevé décennal des recrutements de 1850 à 1860, je tâcherai d'examiner toutes ces questions qu'à mon grand regret, je suis obligé de négliger aujourd'hui.

De plus, Marseille a vu son hygiène notablement améliorée par l'arrivée des eaux de la Durance, par la création de quartiers larges, aérés, et par plusieurs autres mesures qui font le plus grand honneur à la municipalité. Il sera très-important de constater les résultats que ces modifications si avantageuses auront pour la santé publique et par conséquent pour le recrutement quand elles auront pu porter leur fruit, c'est-à-dire dans quelques années.

Mais si le recrutement est un *criterium* du bien être physique d'un département, il peut aussi en faire ressortir l'état moral.

La santé publique est, en effet, un thermomètre fidèle des bonnes mœurs d'un pays ; et on peut dire aussi que la dégradation morale d'une population entraine forcément sa dégradation physique.

Personne ne conteste qu'une bonne alimentation et un travail modéré développent les forces corporelles; pourquoi le développement de l'intelligence ne résulterait-il pas aussi d'une nourriture et d'un travail modérés du cerveau, c'est-à-dire de l'*instruction*.

Ce mot résume à lui seul la civilisation et toutes les conséquences physiques et morales qui en découlent pour un pays.

J'étais trop pénétré de l'importance de cette question, pour ne pas demander à la statistique tous les renseignements qu'elle peut fournir pour l'éclairer.

Ces détails sur les causes d'exemption par infirmités, défauts de taille, les chiffres concernant l'instruction publique, ne figurent pas dans le travail de M. Paban. On vient de voir, par les considérations précédentes, qu'ils donnent cependant à la statistique du recrutement une valeur réelle. Aussi, ai-je accordé les trois premières places aux tableaux qui les contiennent.

Ces documents ajouteront encore, j'espère, à l'intérêt d'un travail que je n'ai entrepris que dans le but d'être utile à un département et à une ville surtout où j'ai été accueilli si favorablement. C'est une dette d'honneur et de reconnaissance dont je m'acquitte avec d'autant plus de plaisir que je crois faire en même temps une œuvre utile à tous.

Ces réflexions générales terminées, j'aborde l'examen comparatif des tableaux d'après l'ordre convenu.

Examen comparatif du recrutement des Bouches-du-Rhône pour les périodes décennales de 1830 *à* 1840 *et de* 1840 *à* 1850.

	1re PÉRIODE	
	de 1830 à 1840	de 1840 à 1850
Hommes ayant pris part au tirage. .	37,448	31,441
Force du contingent	7,876	8,381
Hommes appelés à l'activité	4,886	6,709

La seule remarque à laquelle donne lieu ce tableau, c'est que, dans les dix dernières années, moins de jeunes gens ont pris part au tirage, et qu'un plus grand nombre a été appelé sous les drapeaux.

Tableau n. 1. (1re période).

Infirmités, causes d'exemption du service militaire.

Les chiffres donnés par M. Paban sur cette intéressante question ne se rapportant qu'à l'année 1837, je ne puis

prendre comme terme de comparaison que l'année correspondante dans la période décennale de 1840 à 1850, c'est-à-dire 1847. Le tableau suivant dans lequel j'ai mis en regard les chiffres des deux années, permet de saisir facilement les différences qui y existent.

Années.	1837	1847
Hommes ayant tiré.	2939	3148
Id. examinés par le Conseil de révision . .	1739	1666
Exemptés pour causes d'infirmités	620	739
Rapport du nombre des exemptés à celui des hommes ayant tiré.	4.74	4.24
Proportion sur cent	21	23.5
Rapport du nombre des examinés à celui des exemptés.	2.80	2.25
Proportion sur cent	31.66	44.35

On voit qu'en 1847 il y a eu un plus grand nombre d'hommes exemptés pour infirmités (119), quoique le nombre des examinés ait été moindre qu'en 1837. Ce résultat qui serait peu favorable à la population de ce département, perd heureusement de son importance puisqu'il n'est basé que sur les chiffres d'une année qui ne peuvent détruire les résultats fournis par ceux d'une période de 10 ans.

M. Paban, dans les réflexions qui suivent son 1er tableau, dit que les varicocèles, les sarcocèles et les hernies ont été les causes les plus fréquentes d'exemption du service militaire. Il en est encore de même aujourd'hui, mais on ne peut guère conclure de là à l'amélioration ou à la détérioration de la santé publique du département. Ce qui doit surtout fixer l'attention du statisticien hygiéniste dans l'examen des infirmités causes d'exemption, c'est le nombre des goîtres, des maladies de la peau, le nombre des scrofules et celui des exemptés pour faiblesse de constitution.

Malheureusement le seul travail que j'ai pu consulter

ne donne pas un chiffre se rapportant à ces catégories d'exemption.

Tableau n° 2. (1re période).
Exemption pour défaut de taille.

En 1837, le Conseil de révision a examiné 1739 hommes et en a exempté sur ce nombre 79 pour défaut de taille.

En 1847, il y en a eu 74 sur 1666 examinés; différence insensible et par conséquent insignifiante.

La moyenne des tailles pour la classe de 1836, était de 1 mètre 604 millimètres ; celle de la classe 1846 de 1 mètre 668 milles, progression notable pour cette dernière classe.

Tableau n° 3. (1re période).
Engagements volontaires.

De 1830 à 1840, il y a eu 526 enrôlés volontaires; de 1840 à 1850, il y en a eu 1912, deux tiers en sus.

Cette si grande différence peut s'expliquer par les chances de guerre et les évènements politiques de cette époque. Si dans la première période il y a eu la révolution de 1830, la conquête d'Alger et la campagne de Belgique, il y a eu dans la deuxième l'extension de la guerre d'Afrique, la création de nombreux régiments et la révolution de 1848.

L'augmentation des enrôlements a été progressive d'année en année. En 1843, seulement, ils ont été de 100. A dater de cette époque, ils ont toujours été au dessus de 160; en 1846 ils dépassaient 200 et, en 1849, ils atteignaient le chiffre énorme de 438.

La création des régiments étrangers, destinés au service de l'Algérie, a beaucoup contribué à cette élévation du chiffre des enrôlés volontaires. Le département des Bouches-du-Rhône est celui qui leur fournit le plus d'hommes de cette catégorie. Sa position géographique rend facilement compte de ce fait : les étrangers abondent à Marseille, et c'est, en outre, ici que se dirigent la plupart des déserteurs

et réfugiés italiens et espagnols qui veulent s'enrôler dans l'armée française.

Mais, déduction faite de cette catégorie d'engagés volontaires, le nombre de ceux qui appartiennent aux jeunes gens nés dans le département a sensiblement augmenté.

La conclusion de tout ce qui précède, est que le département des Bouches-du-Rhône, malgré ses tendances si applicables vers l'industrie et le commerce, n'en subit pas moins, plus qu'autrefois, l'influence martiale de la nation française et qu'on s'y laisse aussi émouvoir par les idées généreuses de gloire et de patrie.

Des remplaçants.

Ce chapitre n'a pas de tableau parce que je n'ai pu réunir les chiffres nécessaires pour l'établir. Ayant trouvé, cependant, quelqu'intérêt aux chiffres des 6 ou 7 années que j'ai pu me procurer, j'ai cru devoir les faire connaître.

Dans la période septennale de 1830 à 1837 inclus, il y a eu dans le département des Bouches-du-Rhône 1998 remplaçants et substituants.

Dans le même laps de temps, de 1842 à 1848 inclus, il y en a eu 2210, 212 en plus que dans les 7 premières années.

Moyenne par année :

1er septenaire.	293. 43
2me id.	315. 71

Dans le 1er septenaire, il y a eu 388 remplaçants nés dans le département et 220 seulement dans le 2me (168 en moins pour ce dernier).

Remplaçants nés dans les autres départements de la division.

1er septenaire.	482
2me id.	984

502 en moins pour le premier.

Remplaçants nés dans les départements limitrophes de la division :

1er septenaire.	261
2me id	420

159 en moins pour le premier.

Remplaçants nés en Corse.

1er septenaire.	234
2me id.	171

63 en moins pour le deuxième.

Remplaçants nés dans les autres départements que les précédents.

1er septenaire.	506
2me id.	395

111 en moins pour le 2me.

Remplaçants ayant servi :

1er septenaire.	387
2me id.	1327

940 en moins pour le premier.

Remplaçants n'ayant jamais servi :

1er septenaire.	1189
2me id.	863

326 en moins pour le deuxième septenaire.

Ce relevé donne lieu à plusieurs remarques importantes :

1° Les remplaçants nés dans le département, ont diminué de 168 en 7 ans.

En 1837, il y en a eu 58, et, en 1847, il n'y en a eu que 26, à peu près la moitié.

Cette diminution a toujours été progressive jusqu'au moment où le nouveau mode de recrutement, l'*exonération*, a été mis en vigueur.

On peut déjà conclure de ce premier point que le bien être financier s'est accr d'une manière notable dans ce département.

2° Les remplaçants ayant servi ont augmenté de 940 en 7 ans.

Ce fait permet de supposer 1° que la répugnance pour la profession militaire a été moindre ; 2° que les ouvriers et les gens du peuple, parmi lesquels se recrutent ordinairement les remplaçants, ont pu se procurer plus facilement du travail et des moyens d'existence, puisqu'un moins grand nombre a dû recourir au remplacement pour éviter la misère tant à eux qu'à leurs familles.

On a pu remarquer que dans la deuxième période septennale le chiffre des remplaçants était plus fort de 212 que celui de la première. Je m'empresse de faire connaître que cette augmentation porte sur des individus étrangers au département.

Il est bien démontré que pendant les 7 dernières années (1842 à 1848) un plus grand nombre de jeunes gens a été remplacé, et qu'un moins grand nombre de remplaçants a été fourni par le département des Bouches-du-Rhône.

Or, de ce qu'un *plus* grand nombre d'hommes a pu se procurer la somme nécessaire pour payer un remplaçant et qu'un *moins* grand nombre a eu besoin de cette somme pour faciliter son existence, on peut conclure que le bien-être et la prospérité du pays ont augmenté.

Tableau n° 4. (1re période).

Degré d'instruction des jeunes gens appelés.

Je n'ai pu me procurer sur cette importante question que les chiffres pour l'année 1837.

En les comparant à ceux de 1849 (12 ans plus tard), ils donnent les différences suivantes :

	1837	1849
Force du contingent	794	762
Savaient lire et écrire.	291	388
Ne savaient ni lire ni écrire.	9	22
Hommes dont on n'a pu vérifier l'instruction.	103	94

Le nombre des jeunes gens sachant lire seulement a plus que doublé ; celui des jeunes gens sachant lire et écrire est, pour 1849, de beaucoup supérieur à celui de 1837 (97 en plus); le chiffre des hommes ne sachant ni lire ni écrire, est, en 1849, de 133 en moins qu'en 1837.

Il y a donc eu aussi progrès de ce côté.

Je me réserve de revenir encore sur cette question, lorsque je comparerai les trois départements.

Tableau n° 5. (1re période).

Ce tableau étant *néant*, ne donne lieu à aucune remarque.

Tableau n° 6. (1re période).

Prévenus d'insoumission.

En 1839, il y avait 19 hommes prévenus d'insoumission, il n'y en avait pas un seul en 1849.

Dans les documents du ministère de la guerre (*comptes rendus annuels sur le recrutement*), je trouve au 1er janvier 1841, 103 insoumis à rechercher; au 1er janvier 1851, il n'en restait plus que 37; différence en moins 66.

J'ai trouvé pour moyenne des dix dernières années, 12 environ.

Le travail de M. Paban donne pour 15 ans 449 insoumis, soit une moyenne annuelle de 29. 93, plus du double par conséquent.

J'arrive maintenant à la seconde partie de ma tâche, c'est à dire à la comparaison du département des Bouches-du-Rhône avec ceux de la *Seine* et de la *Meuse* pendant les dix dernières années, c'est à dire de 1840 à 1850.

Tableau n° 1. (2me période).

Exemptions pour infirmités.

	Bouches-du-Rhône.	Meuse.	Seine.
Nombre de jeunes gens ayant tiré.	31, 441	28, 711	748, 456
Exemptés pour infirmités	6, 551	4, 356	8, 322
Proportion d'après le chiffre des exemptés et celui des hommes ayant tiré	4. 79	6. 59	8. 98

	Bouches-du-Rhône.	Rhône.	Seine.
Proportion sur cent	20.83	15.17	11.11
Nombre de jeunes gens examinés par le Conseil	17,739	14,947	35,921
Proportion entre ce nombre et celui des exemptés	2.70	3.45	4.31
Proportion sur cent	36.93	29.14	23.44

On voit par ce tableau que le département des Bouches-du-Rhône a une moyenne d'exemptés plus forte que celle des deux autres départements. Mais je dois faire remarquer que j'ai pris comme terme de comparaison deux des meilleurs départements, et qu'il y a d'autant moins lieu de s'attrister de cette infériorité, que parmi les départements classés d'après le nombre des exemptés pour infirmités, le département des Bouches-du-Rhône est dans le 1er tiers.

Cependant ce résultat statistique doit être mis à profit par tous ceux qui, par leur position ou leur profession, peuvent et doivent veiller à la santé publique, et surtout à l'amélioration des masses. Qu'ils n'oublient pas que si l'hygiène publique est l'auxiliaire du progrès, il en est aussi la vérification. Or, comme nos chiffres montrent que la santé publique de ce département laisse encore à désirer, tout doit être mis en œuvre pour la faire arriver le plutôt possible à des conditions meilleures.

Ce résultat me semble d'autant plus facile à obtenir que le pays renferme tous les éléments possibles pour y arriver: son ciel et son commerce, qui en font déjà un des plus beaux et des plus riches départements de la France, doivent en faire aussi un des plus beaux et des plus riches au point de vue de la vigueur et de la bonne constitution des habitants.

Tableau n° 2. (2me periode),

Exemption pour défaut de taille, et examen comparatif du degré d'élévation des tailles.

Cette question qui se rattache si intimement à la

précédente, vient confirmer mon pronostic favorable sur l'avenir de la population des Bouches-du-Rhône.

Il résulte, en effet, de l'examen comparatif des trois départements, que celui de la Seine a eu 8 hommes sur cent exemptés pour défaut de taille pendant la période décennale de 1840 à 1850; que celui de la Meuse en a eu 4 et celui des Bouches-du-Rhône 5.

La *Meuse* figure parmi les départements qui fournissent au recrutement les tailles les plus élevées, et cependant il ne dépasse celles des Bouches-du-Rhône que d'un sur cent, tandis qu'il dépasse de 3 celui de la Seine.

La moyenne des tailles a été en 10 ans pour

les Bouches-du-Rhône de. .	1 mètre	640	cent.
la Seine	1 —	655	—
la Meuse	1 —	662	—

Cette légère différence aux dépens du département des Bouches-du-Rhône, tient sans doute à cette loi de statistique, que dans les contrées méridionales les habitants sont plus petits mais plus forts que ceux du *Nord* et de l'*Est*.

Du reste, comme correctif de cette infériorité, je ferai remarquer que la moyenne de la taille de ce département est plus élevée que celle de l'homme en général qui, d'après M. Quetelet (1), serait de 1 m. 462 c., et qu'elle ne serait que de quelques millimètres moindre que la moyenne de la taille en France, que M. Lélut fixe à 1 m. 657.

Mais ce que le tableau des tailles de ce département offre de plus satisfaisant au point de vue de l'amélioration des contingents et par conséquent de la population, c'est la marche ascendante qu'a toujours suivi la moyenne des tailles depuis 1841. Ainsi, à cette époque, elle n'était que de 1m 636e, tandis qu'en 1849 elle a été de 1 m. 652; elle a même été de 1 m. 661 en 1847.

(1) *Annales d'hygiène, tome X, p. 9 et suivantes.*

Or si, comme l'a dit M. VILLERMÉ (1), la taille des hommes devient d'autant plus haute et leur croissance s'achève d'autant plus vite que, toutes choses égales d'ailleurs, le pays est plus riche, l'aisance plus générale, les logements, les vêtements et surtout la nourriture meilleurs, les peines, les fatigues, les privations éprouvées dans l'enfance et la jeunesse moins considérables; si, en d'autres termes, la misère produit les petites tailles et retardent l'évolution complète du corps, on peut conclure de l'examen de notre tableau sur les tailles, que tout ce qui concourt au développement de l'homme a subi depuis quelques années de notables améliorations.

Tableau n° 3. (2me période).

Enrôlés volontaires.

Nous avons déjà vu dans la première partie de ce travail que le nombre des enrôlés volontaires du département des Bouches-du-Rhône pendant la période décennale de 1840 à 1850, avait été bien supérieur à celui des dix années précédentes. On peut voir aussi que l'augmentation de cette classe d'hommes a suivi, depuis 1841, une progression constante.

Il est aussi dans une bonne situation par rapport aux deux départements qui m'ont servi de terme de comparaison. Si sa moyenne annuelle est plus faible que celle de la *Seine*, elle est en revanche plus forte que celle de la Meuse. Cette différence en faveur de ce département est d'autant plus remarquable que la Lorraine, dont la Meuse fait partie, est une des provinces de France où l'esprit militaire est le plus développé.

Il est donc bien évident que les habitants des Bouches-du-Rhône n'ont plus autant d'antipathie pour l'état militaire, et que leurs idées à ce sujet se sont modifiées en même temps que leurs mœurs et leur hygiène.

(1) *Annales d'hygiène et de médecine légale, t. I, p.* 385.

Tableau n° 4. (2me période).

Degré d'instruction des jeunes gens.

L'examen comparatif de ce tableau avec celui des deux autres départements ne satisfait pas quiconque s'intéresse au développement intellectuel de ce département.

En effet, si la moyenne sur cent des jeunes gens sachant lire seulement, est plus élevée d'*un* que celle de la *Seine*, et de 4 que celle de la *Meuse*, en revanche la moyenne des jeunes gens sachant lire et écrire est bien supérieure dans les deux derniers départements.

De plus, le nombre des hommes des Bouches-du-Rhône ne sachant ni lire ni écrire, est aussi dans une proportion bien plus grande que celle des deux départements auxquels je l'ai comparé.

Mais si ce département est sous le rapport de l'instruction dans un ordre très-inférieur vis-à-vis des deux autres, les chiffres prouvent aussi qu'il fait chaque année des efforts sensibles pour faire disparaître cette fâcheuse différence.

Nous avons déjà vu dans la première partie de ce travail que le chiffre des hommes complètement dépourvus d'instruction avait doublé de 1837 à 1849. Si nous examinons maintenant ces chiffres d'année en année, nous verrons que le niveau de l'instruction publique a suivi dans ce département une marche toujours ascendante, ce qui doit faire espérer qu'il sera bientôt classé parmi les départements qui comptent le plus d'hommes sachant lire et écrire.

Comment pourrait-il ne pas en être ainsi dans un pays où le commerce et l'industrie règnent en souverains, et où ils ont pris depuis quelques années un développement qui fera bientôt de Marseille une des premières villes du monde.

Un tel état de choses devait faire naître chez un plus grand nombre le besoin et le désir d'apprendre, et, l'instruction se propageant, la prospérité s'est accrue.

Ce rapport de cause à effet n'est plus méconnu de personne aujourd'hui, et tout permet d'espérer que le département

des Bouches-du-Rhône ne tardera pas à être, pour l'instruction, aussi bien que pour toutes choses, un département modèle; qu'il le veuille seulement et il deviendra pour la France, ce que la France est déjà, pour les autres Etats, le plus beau et le plus civilisé de tous les pays.

Tableau n° 5. (2me période).

Jeunes gens prévenus de s'être rendus impropres au service militaire.

Depuis l'époque où commencent mes renseignements statistiques (1836), jusqu'à ce jour, aucun homme du département ne figure dans cette triste catégorie.

De 1841 à 1849, j'en trouve 2 pour le département de la Seine et 5 pour celui de la Meuse.

On se demande comment au XIXme siècle, dans un pays comme la France et surtout dans deux départements comme ceux que je viens de citer, il se rencontre encore des hommes assez sauvages pour se mutiler dans le but d'échapper au service militaire. On ne peut trouver d'explication à un fait aussi barbare que dans un manque absolu de *sens moral* et par conséquent d'*éducation*.

L'homme privé des notions les plus simples du bien et du mal, peut seul se rendre coupable d'une semblable mutilation; c'est un crime de lèze humanité qui annonce la plus profonde dégradation intellectuelle et qu'on ne saurait trop flétrir et empêcher.

Aussi est-ce avec bonheur, que j'ai vu le département que j'habite ne présenter depuis plus de 15 ans, aucun homme prévenu de s'être rendu impropre au service militaire.

Tableau n° 6. (2me période).

Hommes prévenus d'insoumission.

Si des hommes n'ont pas craint de se martyriser et de se rendre infirmes pour se soustraire à la loi du recrutement, combien est-il plus compréhensible que d'autres aient cherché à arriver au même but par l'*insoumission*.

Ces deux moyens, l'un plus coupable que l'autre, tendent au même but et sont, l'un et l'autre, la conséquence d'une absence complète de jugement. Ils suivent une progression inverse au développement de la civilisation.

C'est, en effet, dans les départements dont les habitants sont le plus incultes qu'on voit le plus d'hommes *insoumis*, et qui se sont rendus impropres au service militaire.

Le département des Bouches-du-Rhône n'est pas dans cette catégorie. S'il a plus d'insoumis que le département de la Meuse, il n'en a pas d'avantage que celui de la Seine. Et, cependant, à l'époque du tirage, un grand nombre de jeunes gens étant absents, sont souvent dans le cas d'être considérés comme insoumis, soit que, volontairement, par incurie, ou par force majeure, ils aient laissé passer les délais fixés par la loi pour se faire inscrire.

Ce département ne peut donc être rangé parmi ceux qui montrent le plus de mauvais vouloir à payer en personne l'impôt militaire.

Je termine ici les réflexions que m'a suggérées l'examen comparatif des tableaux qui font la base de mon travail.

Les conclusions qui me semblent découler des chiffres que j'ai réunis et groupés avec tant de peine, sont les suivantes :

1° Le recrutement des Bouches-du-Rhône a été meilleur dans la période décennale de 1840 à 1850, que dans celle de 1830 à 1840 ;

2° L'amélioration a été progressivement croissante de 1840 à 1850 ;

3° Comparé aux départements de la Seine et de la Meuse, le département des Bouches-du-Rhône est, relativement, dans une position très-satisfaisante ;

4° Enfin ces bonnes conditions des jeunes gens appelés sous les drapeaux, annoncent que l'hygiène est en progrès dans ce département ; que l'aisance y est devenue plus grande et que l'instruction, source féconde de prospérité pour un pays, s'y développe de jour en jour.

ARMÉE

RECRUTEMENT.

Département
des
Bouches-du-Rhône.

1re pér

TABLEAU Statistique (n° 1) *des Infirmités et Difform*

CLASSES.	Nombre de Jeunes Gens examinés par le Conseil de Révision	Défaut de taille	NOMBRE DE JEUNES G									
			Perte de doigts	Perte de dents	Surdité et Mutisme.	Perte de membres ou d'organes autres que ceux portés aux colonnes précédentes.	Goîtres.	Claudication.	Difformités autres que celles qui sont portées dans les 2 colonnes précédentes.	Maladie des os.	Myopie.	Mal d y aut q l myo
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
1838	1690	67	1	13	11	11	5	8	99	»	15	1
1839	1773	100	»	11	19	13	»	3	50	1	23	1
Totaux	3463	167	1	24	30	24	5	11	149	1	38	2

t été causes de réforme durant le cours des années 1838 *et* 1839.

PTÉS POUR INFIRMITÉS										TOTAL des colonnes 3 et 24 égal au nombre de Jeunes Gens ayant été exemptés en vertu de la loi comme n'étant pas propres au service.	OBSERVATIONS
Teigne.	Lèpre.	Maladies de la peau autres que celles portées dans les trois colonnes précédentes	Vices Scrofuleux	Maladies de poitrine	Hernies.	Epilepsie.	Moladies diverses autres que celles portées dans toutes les colonnes précédentes	Faiblesse de constitution	Total des colonnes 3 à 24		
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
9	»	3	14	17	29	1	189	139	582	649	
13	»	5	13	16	42	11	172	208	610	710	
22	»	8	27	33	71	12	361	347	1192	1359	

ARMÉE

RECRUTEMENT.

Département des Bouches-du-Rhône.

(1re période)

TABLEAU Statistique (n° 2) des tailles des classe

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS AYAN									
	de 1 metre 560 mil. à 1 metre 569 mil.	de 1 mètre 570 mil. à 1 mètre 597 mil.	de 1 mètre 598 mil. à 1 mètre 624 mil.	de 1 mètre 625 mil. à 1 mètre 651 mil.	de 1 mètre 652 mil. à 1 metre 678 mil.	de 1 mètre 679 mil. à 1 mètre 705 mil.	de 1 mètre 706 mil. à 1 mètre 732 mil.	de 1 mètre 733 mil. à 1 mètre 760 mil.	de 1 mètre 761 mil. à 1 mètre 787 mil.	de 1 mètre 788 mil. à 1 mètre 814 mil.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1838	18	68	147	127	132	76	59	21	5	1
1839	7	77	139	141	95	81	57	23	8	2
Totaux	25	145	286	268	227	157	116	44	13	3

1838 et 1839 *du département des Bouches-du-Rhône.*

TAILLES CI-APRÈS				Nombre des Jeunes gens ayant au délà de cette dernière taillé 1 mètre 923 mil. et au-dessus.	Nombre des Jeunes Gens dont on n'a pu connaître la taille	Total ou nombre de Jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	Taillé moyenne des Jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	OBSERVATIONS 20
ètre mil. ètre mil.	de 1 mètre 842 mil. à 1 mètre 868 mil.	de 1 mètre 869 mil. à 1 mètre 895 mil.	de 1 mètre 896 mil. à 1 mètre 922 mil.					
13	14	15	46	47	48	49		
	»	»	»	»	144	799	1 m. 648 m.	
	»	»	»	»	167	797	1 m. 649 m.	
	»	»	»	»	311	1596	1m 648m 1/2	

ARMÉE

RECRUTEMENT.

Département des Bouches-du-Rhône.

(1re période).

ETAT Numérique (n° 3) des engagements volontaires contractés en 1838 *et* 1839.

CLASSES.	NOMBRE des engagés volontaires.	OBSERVATIONS.
1838	65	
1839	72	
TOTAL . . .	137	

(1re période)

ETAT (n° 4) relatif à l'instruction des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement des classes de 1838 *et* 1839

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS					OBSERVATIONS.
	Sachant lire	Sachant lire et écrire.	Ne Sachant ni lire ni écrire	Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	TOTAL égal au nombre des Jeunes gens appelés à concourir au tirage.	
1838	46	1359	1369	98	2872	
1839	80	1457	1454	144	3135	
Totaux	126	2816	2823	242	6007	

(1re période).

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département des Bouches-du-Rhône.

ETAT Numérique (n°5) des jeunes gens des classes de 1838 et 1839 prévenus de s'être rendus impropres au service, soit temporairement, soit d'une manière permanente. (Article 41 de la loi du 21 Mars 1832.)

CLASSES.	Nombre de Prévenus.	*OBSERVATIONS.*
1838	»	
1839	»	
TOTAL . . .	»	

(1re période).

ETAT Numérique (n°6) pour les classes de 1838 et 1839, des jeunes soldats signalés comme prévenus d'insoumission à l'expiration des délais accordés par les instructions.

CLASSES.	Force de la portion du contingent mis en activité.	Nombre des Jeunes Soldats qui ont été signalés comme prévenus d'insoumission.	*OBSERVATIONS.*
1838	727	19	
1839	674	19	
TOTAUX.	1401	38	

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département des Bouches-du-Rhône.

(2me p

TABLEAU Statistique (n° 1) des Infirm

CLASSES.	Nombre de Jeunes Gens examinés par le Conseil de Révision	Défaut de Taille.	NOMBRE DE JEUNES								
			Perte de Doigts.	Perte de Dents.	Surdité et Mutisme	Perte de membres ou d'organes autres que ceux portés dans les 3 colonnes précédentes.	Goîtres.	Claudication.	Difformités autres que celles qui sont portées dans les 2 colonnes précédentes	Maladie des os.	Myopie.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1840	1803	112	»	13	11	8	1	6	135	1	12
1841	1559	72	1	13	8	11	1	10	94	4	17
1842	1629	86	2	12	10	10	»	9	82	»	10
1843	1778	98	1	11	3	11	»	9	98	2	16
1844	2001	85	7	16	10	18	1	7	135	»	20
1845	1935	122	»	17	14	14	5	12	159	1	36
1846	1865	96	»	19	8	15	»	16	151	»	32
1847	1666	74	3	14	5	10	»	1	124	»	20
1848	1996	92	4	22	32	18	»	14	87	1	26
1849	1507	68	»	8	7	12	»	3	50	»	28
Totaux	17,739	905	18	145	78	127	8	87	1,115	9	217

NOTA. La Moyenne par année des jeunes gens ex

La Moyenne par année des jeunes gens ré

la qui ont été cause de Réforme pour les classes de **1840 à 1849.**

ES POUR INFIRMITÉS.									TOTAL des colonnes 3 et 24 égal au nombre de Jeunes Gens ayant été exemptés en vertu de la loi comme n'étant pas propres au service	
Lepre.	Maladies de la peau; autres que celles portées dans les 3 colonnes précédentes	Vices scrofuleux.	Maladies de poitrine.	Hernies.	Epilepsie	Maladies diverses autres que celles portées dans toutes les colonne précédentes.	Faiblesse de constitution	Total des colonnes 4 à 24		OBSERVA
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
»	7	12	11	37	7	149	132	604	716	
»	5	11	»	33	»	137	148	528	600	
»	2	13	6	30	5	124	143	503	589	
»	7	22	1	26	3	205	126	668	766	
»	5	16	5	26	3	158	278	740	825	
1	15	11	»	39	6	125	197	696	818	
»	13	12	4	30	7	177	177	702	798	
»	19	50	3	30	5	173	180	739	813	
1	8	26	13	35	4	196	307	867	959	
»	4	9	»	40	3	161	154	504	572	
2	85	187	73	326	43	1605	1802	6551	7456	

Conseil de Révision est de. . . . . **1773.**

n'étant pas propres au service est de **745.**

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département
des
Bouches-du-Rhône.

(2me période

TABLEAU Statistique (n° 2) des taill

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS AYA									
	de 1 mètre 560 mil. à 1 mètre 569 mil.	de 1 mètre 570 mil. à 1 mètre 597 mil.	de 1 mètre 598 mil. à 1 mètre 624 mil.	de 1 mètre 625 mil. à 1 mètre 651 mil.	de 1 mètre 652 mil. à 1 mètre 678 mil	de 1 mètre 679 mil à 1 mètre 705 mil.	de 1 mètre 706 mil. à 1 mètre 732 mil.	de 1 mètre 733 mil. à 1 mètre 760 mil.	de 1 mètre 761 mil. à 1 mètre 787 mil.	de 1 mètr 788 mi à 1 mètr 814 mi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1840	13	55	128	174	108	85	63	20	2	7
1841	33	56	116	138	94	88	50	24	11	3
1842	18	96	101	168	100	95	53	22	2	2
1843	15	51	171	166	129	118	79	43	13	9
1844	86	141	164	103	92	79	33	14	2	2
1845	52	38	117	147	108	104	70	28	4	3
1846	16	60	116	134	107	72	62	28	23	3
1847	86	90	125	111	96	62	27	15	9	1
1848	31	75	103	124	87	86	49	16	7	1
1849	43	78	87	124	91	100	70	30	9	4
Totaux	393	740	1228	1389	1012	889	556	240	82	35

Classes de 1840 *à* 1849.

TAILLES CI-APRÈS :				Nombre de jeunes Gens ayant au-délà de cette dernière taille 1 m. 922 mil et au-dessus	Nombre des Jeunes Gens dont on n'a pu connaître la taille.	TOTAL ou nombre des jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	TAILLE moyenne des jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	OBSERVATIONS.
de mètre mil. à mètre mil.	de 1 mètre 842 mil. à 1 mètre 868 mil.	de 1 mètre 869 mil. à 1 mètre 895 mil,	de 1 mètre 896 mil. à 1 mètre 922 mil.					
12	13	14	15	16	17	18	19	20
5	1	»	»	»	183	844	1. 646	
»	»	»	»	»	153	766	1. 650	
»	»	»	»	»	173	830	1. 560	
»	»	1	»	»	14	809	1. 660	
»	»	»	»	»	187	903	1. 621	
»	»	»	»	»	205	876	1. 653	
1	»	1	»	»	91	943	1. 648	
»	»	»	»	»	204	826	1. 661	
2	»	»	»	»	241	822	1. 653	
»	1	»	»	»	125	762	1. 652	
8	2	2	»	»	1576	8384	1m. 640m	

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département des Bouches-du-Rhône.

(2me période).

ETAT Numérique (n° 3) des engagements volontaires contractés de 1840 à 1849.

CLASSES.	Nombre des engagés volontaires.	OBSERVATIONS.
1840	117	
1841	119	
1842	103	
1843	82	
1844	167	
1845	172	
1846	215	
1847	233	
1848	266	
1849	438	
TOTAL.	1912	

(2me période).

TABLEAU (n° 4) relatif à l'instruction des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement des classes de 1840 à 1849.

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS					OBSERVATIONS.
	Sachant lire.	Sachant lire et écrire	Ne sachant ni lire ni écrire.	Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	TOTAL égal au nombre des jeunes gens appelés à concourir au tirage.	
1840	37	1463	1531	137	3168	
1841	16	1359	1348	161	2884	
1842	36	1447	1564	114	3161	
1843	28	1523	1384	138	3073	
1844	35	1574	1709	168	3486	
1845	38	1484	1510	266	3298	
1846	19	1517	1496	161	3193	
1847	24	1476	1459	189	3148	
1848	42	1601	1231	259	3133	
1849	91	1559	1050	217	2897	
Totaux	366	14983	14282	1810	31441	

ARMÉE.

RECRUTEMENT

Département des Bouches-du-Rhône.

(2me période).

ETAT Numérique (n°5) des jeunes gens des Classes de 1840 à 1849 prévenus de s'être rendus impropres au service, soit temporairement, soit d'une manière permanente.

(Article 41 de la loi du 21 Mars 1832.)

CLASSES.	Nombre de prévenus.	OBSERVATIONS.
1840	»	
1841	»	
1842	»	
1843	»	
1844	»	
1845	»	
1846	»	
1847	»	
1848	»	
1849	»	
TOTAL. . .	»	

(2me période).

ETAT Numérique (n°6) par Classe de 1840 à 1849 des jeunes soldats signalés comme prévenus d'insoumission à l'expiration des délais accordés par les instructions.

CLASSES.	Force de la portion du Contingent mis en activité.	Nombre de jeunes soldats qui ont été signalés comme prévenus d'insoumission.	OBSERVATIONS
1840	683	13	
1841	624	6	
1842	455	1	
1843	621	8	
1844	635	4	
1845	657	1	
1846	624	»	
1847	826	7	
1848	822	»	
1849	762	»	
TOTAL. .	6709	40	

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département
de
la Meuse.

(2me pér

TABLEAU Statistique (n° 1) *des Infirmité*

CLASSES.	Nombre de Jeunes Gens examinés par le Conseil de Révision	Défaut de taille	NOMBRE DE JEUNES GE									
			Perte de doigts	Perte de dents	Surdité et Mutisme.	Perte de membres ou d'organes autres que ceux portés aux colonnes précédentes.	Goîtres.	Claudication.	Difformités autres que celles qui sont portées dans les 2 colonnes précédentes.	Maladie des os.	Myopie.	Mala de yeu aut qu la myop
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
1840	1662	95	12	15	11	9	3	3	37	1	6	4
1841	1597	80	9	20	7	19	4	4	34	5	8	4
1842	1569	86	3	15	12	5	7	7	45	1	5	1
1843	1596	83	5	8	6	7	11	5	66	»	2	1
1844	1473	59	8	1	4	19	5	1	59	»	4	1
1845	1501	66	2	12	14	12	10	4	43	3	1	1
1846	1526	70	5	7	13	8	8	2	72	»	3	1
1847	1232	65	1	2	7	4	3	4	31	»	6	
1848	1391	56	6	9	2	15	8	7	69	»	»	1
1849	1400	56	17	17	4	15	8	5	73	»	2	1
Totaux	14947	716	68	106	80	113	67	42	529	10	37	12

NOTA. La Moyenne par année des jeunes gens exam

La Moyenne par année des jeunes gens réfor

rmités qui ont été cause de réforme.

MPTÉS POUR INFIRMITÉS										TOTAL des colonnes 3 et 24 égal au nombre de Jeunes Gens ayant été exemptés en vertu de la loi comme n'étant pas propres au service.	OBSERVAT
Teigne.	Lèpre.	Maladies de la peau autres que celles qui sont portées dans les 3 colonnes précédentes	Vices Scrofuleux	Maladies de poitrine	Hernies.	Epilepsie.	Moladies diverses autres que celles qui sontportées dans toutes les colonnes précédentes	Faiblesse de constitution	Total des colonnes 3 à 24		
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
1	»	4	15	7	65	7	125	153	488	583	
4	»	5	8	3	54	1	105	164	469	649	
4	»	10	22	»	45	3	131	186	514	600	
»	»	5	13	2	24	7	125	194	492	575	
2	»	10	7	»	28	3	103	135	401	460	
1	»	13	19	6	36	4	141	144	478	544	
2	»	8	10	2	3	4	159	124	472	542	
»	»	2	10	1	24	2	79	79	265	330	
»	»	23	21	1	40	»	24	127	364	420	
2	»	12	18	»	7	4	44	161	413	469	
19	»	92	143	22	364	35	1036	1467	4356	5072	

r le Conseil de Révision est de . . . . 1494.

mme impropres au service est de . . . 507.

ARMÉE

RECRUTEMENT.

Département de la Meuse.

(2me période)

TABLEAU Statistique (n° 2) des taille

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS AYAN									
	de 1 metre 560 mil. à 1 metre 569 mil.	de 1 mètre 570 mil. à 1 mètre 597 mil.	de 1 mètre 598 mil. à 1 mètre 624 mil.	de 1 mètre 625 mil. à 1 mètre 651 mil.	de 1 mètre 652 mil. à 1 metre 678 mil.	de 1 mètre 679 mil. à 1 mètre 705 mil.	de 1 métre 706 mil. à 1 mètre 732 mil.	de 1 mètre 733 mil. à 1 mètre 760 mil.	de 1 mètre 761 mil. à 1 mètre 787 mil.	de 1 métre 788 mil. à 1 mètre 814 mil.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1840	7	62	107	165	107	100	85	43	16	4
1841	10	40	92	138	116	123	75	40	17	3
1842	8	52	116	144	108	126	78	36	11	5
1843	18	61	116	158	96	101	82	33	15	3
1844	12	49	103	158	98	133	84	46	13	4
1845	8	38	91	170	87	100	65	62	15	3
1846	8	53	88	139	118	128	93	41	17	7
1847	10	47	92	128	73	100	61	34	21	7
1848	22	39	86	142	105	116	83	36	19	11
1849	23	49	77	139	132	71	85	40	19	2
Totaux	126	490	968	1481	1040	1098	791	411	163	49

classes de 1840 à 1849.

TAILLES CI-APRÈS				Nombre des Jeunes gens ayant au délà de cette dernière toillé 1 mètre 923 mil. et au-dessus.	Nombre des Jeunes Gens dont on n'a pu connaître la taille	Total ou nombre de Jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	Taille moyenne des Jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	OBSERVAT
	de 1 mètre 842 mil. à 1 mètre 868 mil.	de 1 mètre 869 mil. à 1 mètre 895 mil.	de 1 mètre 896 mil. à 1 mètre 922 mil.					
13	13	14	15	16	17	18	19	20
1	»	»	»	»	92	789	1m 672ml	
1	»	»	»	»	120	775	1, 648	
2	»	»	»	»	37	723	1, 660	
2	»	»	»	»	105	791	1. 657	
1	»	»	»	»	79	780	1, 662	
3	»	1	»	»	114	718	1, 671	
5	1	»	»	»	39	737	1, 664	
»	1	»	»	»	166	740	1, 666	
1	»	»	»	»	103	764	1, 963	
6	1	»	»	»	83	727	1, 665	
23	3	1	»	»	938	5544	1m 662ml	

ARMÉE

RECRUTEMENT.

Département de la Meuse.

(2me période).

ETAT Numérique (n° 3) des engagements volontaires contractés en 1840 *et* 1849.

CLASSES.	NOMBRE des engagés volontaires.	OBSERVATIONS.
1840	90	
1841	102	
1842	106	
1843	109	
1844	83	
1845	103	
1846	109	
1847	150	
1848	277	
1849	206	
TOTAL . . .	1335	

(2me période)

***TABLEAU (n° 4) relatif à l'instruction des jeunes gens inscrits sur les Tableaux de recensement des classes de* 1840 *à* 1849.**

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS					OBSERVATIONS.
	Sachant lire	Sachant lire et écrire.	No Sachant ni lire ni écrire	Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	TOTAL égal au nombre des Jeunes gens appelés à concourir au tirage.	
1840	142	2524	291	6	2963	
1841	76	2583	213	43	2915	
1842	157	2408	162	22	2749	
1843	290	2550	154	25	3019	
1844	322	2507	172	6	3007	
1845	50	2396	233	24	2703	
1846	50	2526	207	41	2824	
1847	62	2403	276	83	2824	
1848	72	2491	206	150	2919	
1849	96	2438	156	98	2788	
Totaux	1317	24826	2070	498	28711	

(2me période).

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département de la Meuse.

ETAT Numérique (n°5) des jeunes gens des classes de 1840 et 1849 prévenus de s'être rendus impropres au service, soit temporairement, soit d'une manière permanente. (Article 41 de la loi du 21 Mars 1832.)

CLASSES.	Nombre de Prévenus.	OBSERVATIONS.
1840	»	
1841	1	
1842	»	
1843	1	
1844	»	
1845	»	
1846	»	
1847	»	
1848	1	
1849	2	
TOTAL . . .	5	

(2me période).

ETAT Numérique (n°6) pour les classes de 1838 et 1839, des jeunes soldats signalés comme prévenus d'insoumission à l'expiration des délais accordés par les instructions.

CLASSES.	Force de la portion du contingent mis en activité.	Nombre de jeunes soldats qui ont été signalés comme prévenus d'insoumission.	OBSERVATIONS.
1840	688	3	
1841	649	2	
1842	396	»	
1843	541	2	
1844	549	2	
1845	538	3	
1846	553	»	
1847	740	»	
1838	764	»	
1839	727	»	
TOTAUX.	6145	12	

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département de la Seine.

(2

TABLEAU Statistique (n° 1) des I

CLASSES.	Nombre de Jeunes Gens examinés par le Conseil de Révision	Défaut de Taille.	NOMBRE DE JI							
			Perte de Doigts.	Perte de Dents.	Surdité et Mutisme	Perte de membres ou d'organes autres que ceux portés dans les 3 colonnes précédentes.	Goîtres.	Claudication.	Difformités autres que celles qui sont portées dans les 2 colonnes précédentes	Maladie des os.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1840	3281	261	8	7	»	11	3	4	150	8
1841	3206	260	6	22	6	19	1	11	56	10
1842	3346	280	8	6	3	8	»	7	131	8
1843	3668	300	11	17	3	20	2	12	155	22
1844	3722	313	»	17	6	32	3	4	144	16
1845	3790	325	3	29	1	30	3	7	135	»
1846	3834	319	7	23	4	33	2	6	137	12
1847	3868	343	7	14	13	75	3	6	88	2
1848	3640	304	9	15	6	16	1	3	143	»
1849	3566	250	6	18	5	17	3	3	143	»
Totaux	35921	2955	65	168	47	261	21	63	1282	78

NOTA. La Moyenne par année des jeunes gen

La Moyenne par année des jeunes gen

ités qui ont été cause de Réforme.

TES POUR INFIRMITÉS.										
	Lèpre.	Maladies de la peau autres que celles qui sont portées dans les 3 colonnes précédentes	Vices scrofuleux.	Maladies de poitrine.	Hernies.	Epilepsie	Maladies diverses autres que celles qui sont portées dans toutes les colonnes précédentes.	Faiblesse de constitution	Total des colonnes 4 à 24	TOTAL des colonnes 3 et 24 égal au nombre de Jeunes Gens ayant été exemptés en vertu de la loi comme n'étant pas propres au service	OBSERVATIONS
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2	»	27	32	19	40	6	171	228	789	1050	
	»	14	33	24	55	6	238	180	735	995	
	»	9	27	9	56	2	231	241	784	1064	
	»	20	39	10	68	5	196	294	943	1243	
	»	21	45	11	68	7	245	237	922	1235	
	»	10	64	4	59	6	277	214	892	1217	
	»	74	41	4	62	5	267	234	911	1230	
	»	14	47	18	61	6	139	267	850	1193	
	»	10	36	4	38	7	190	173	721	1025	
	»	18	44	1	51	4	167	229	775	1025	
	»	247	408	104	558	54	2121	2267	8322	11277	

Conseil de Révision est de. . . . . 3592.

e n'étant pas propres au service est de 1127.

ARMÉE.

RECRUTEMENT.

Département de la Seine.

2me

TABLEAU Statistique n° 2) de

CLASSES.	NOMBRE DE JEUNES GENS								
	de 1 mètre 560 mil. à 1 mètre 569 mil.	de 1 mètre 570 mil. à 1 mètre 597 mil.	de 1 mètre 598 mil. à 1 mètre 624 mil.	de 1 mètre 625 mil. à 1 mètre 651 mil.	de 1 mètre 652 mil. à 1 mètre 678 mil.	de 1 mètre 679 mil. à 1 mètre 705 mil.	de 1 mètre 706 mil. à 1 mètre 732 mil.	de 1 mètre 733 mil. à 1 mètre 760 mil.	de 1 mètre 761 mil. à 1 mètre 787 mil.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1840	59	165	282	346	252	294	142	75	28
1841	50	209	250	375	267	273	123	74	40
1842	50	193	301	387	235	300	115	88	25
1843	53	195	325	411	237	275	128	103	41
1844	43	198	339	441	308	259	171	79	20
1845	40	186	353	278	296	318	131	77	40
1846	39	196	333	408	303	329	177	166	29
1847	48	182	335	406	296	319	184	110	29
1848	62	203	334	413	342	301	152	104	34
1849	51	226	346	402	923	303	164	105	34
Totaux	495	1953	3198	3867	2719	2971	1487	926	260

***sses de* 1840 *à* 1849.**

LLES CI-APRÈS :			Nombre de jeunes Gens ayant au-délà de cette dernière taille 1 m. 923 mil et au-dessus	Nombre des Jeunes Gens dont on n'a pu connaître la taille.	TOTAL ou nombre des jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	TAILLE moyenne des jeunes Gens portés sur la liste du Contingent départem.	OBSERVATIONS.
de mètre 42 mil. à mètre 68 mil.	de 1 mètre 869 mil. à 1 mètre 895 mil,	de 1 mètre 896 mil. à 1 mètre 922 mil.					
13	14	15	16	17	18	19	20
»	»	»	»	49	1135	1. 645	
»	1	»	»	84	1767	1. 651	
»	2	1	»	95	1799	1. 654	
»	»	»	»	47	1151	1. 653	
»	»	»	»	107	1985	1. 658	
»	»	»	»	48	1161	1. 656	
3	»	1	»	145	2091	1. 657	
2	1	»	»	316	1667	1. 662	
6	2	»	»	159	2128	1. 667	
1	1	»	»	102	2046	1. 654	
12	7	2	»	1152	16930	1m. 655m	

ARMÉE.

RECRUTEMENT

Département de la Seine.

(2me période).

ETAT Numérique (n°5) des jeunes gens des Classes de 1840 à 1849 prévenus de s'être rendus impropres au service, soit temporairement, soit d'une manière permanente.

(Article 41 de la loi du 21 Mars 1832.)

CLASSES.	Nombre de prévenus.	OBSERVATIONS.
1840	»	
1841	»	
1842	»	
1843	»	
1844	»	
1845	1	
1846	»	
1847	1	
1848	»	
1849	»	
TOTAL . . .	2	

(2me période).

ETAT Numérique (n°6) par Classe de 1840 à 1849 des jeunes soldats signalés comme prévenus d'insoumission à l'expiration des délais accordés par les instructions.

CLASSES.	Force de la portion du Contingent mis en activité.	Nombre de jeunes soldats qui ont été signalés comme prévenus d'insoumission.	OBSERVATIONS
1840	1338	28	
1841	1327	10	
1842	986	»	
1843	1346	12	
1844	1396	12	
1845	1528	4	
1846	1568	»	
1847	2161	25	
1848	2128	»	
1849	2046	»	
TOTAL . .	15824	91	

ARMÉE. *TABLEAU comparatif des Moyennes établies d'après les Tableaux Statistiques des trois départements, des Bouches-du-Rhône, de la Meuse et de la Seine pendant la période de dix années de 1840 à 1849.*

DÉPARTEMENTS.	Nombre de Jeunes Gens examinés par le Conseil de Révision de 1840 à 1849	MOYENNE POUR LES 10 ANS DES JEUNES SOLDATS RÉFORMÉS POUR :								
		Défaut de taille.	Goîtres.	Difformités diverses	Vices scrofuleux.	Maladies de Poitrine.	Hernies.	épilepsie	Faiblesse de constitution	Maladies diverses
Bouches-du-Rhône . .	17739	5 sur cent.	1 sur 2 mille	6 sur cent.	10 sur mille.	4 sur mille.	1 sur cent.	2 sur mille.	10 sur cent.	9 sur cent.
Meuse.	14947	4 sur cent.	8 sur 2 mille	3 sur cent.	9 sur mille.	1 sur mille.	2 sur cent.	2 sur mille.	9 sur cent.	6 sur cent.
Seine , ...	35921	8 sur cent.	1 sur 2 mille	3 sur cent.	10 sur mille.	2 sur mille.	1 sur cent.	1 sur mille.	6 sur cent.	5 sur cent.

Suite du Tableau comparatif des moyennes.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE de Jeunes Soldats appelés à concourir au tirage de 1840 à 1849	MOYENNE POUR LES 10 ANS DES JEUNES SOLDATS					MOYENNE par année des engagés volontaires	TAILLE moyenne des Jeunes Gens portés sur la liste du contingent départemental
		Sachant lire	Sachant lire et écrire	Ne sachant ni lire ni écrire	PRÉVENUS d'insoumission.	PRÉVENUS de s'être rendus impropres au service temporairement ou d'une manière permanente.		
Bouches-du-Rhône . .	31441	6 sur cent.	53 sur cent.	41 sur cent.	5 sur mille.	» sur 15 mille	191	1 m. 640 mil.
Meuse.	28711	5 sur cent.	87 sur cent.	8 sur cent.	2 sur mille.	5 sur 15 mille	133	1 m. 662 mil.
Seine	74845	2 sur cent.	85 sur cent.	13 sur cent.	5 sur mille.	1 sur 15 mille	1490	1 m. 653 mil.

FINANCES.

—

Statistique du Papier timbré à Marseille et en France; par M. Natte, *membre actif de la Société de statistique de Marseille, etc.*

La loi du timbre, dont nous allons vous entretenir, n'est pas une de ces dispositions nécessaires qui intéressent la vie d'un Etat, ou des individus qui le composent; son caractère est de concourir, avec les lois de police et de sûreté au bon fonctionnement de la machine gouvernementale, afin d'assurer ses revenus et de faciliter l'effusion de ce bien être général qui rejaillit sur tous, quoique d'une manière médiate.

Le maintien de l'ordre social exige qu'il y ait des règles pour asseoir la quotité que chaque individu doit à la participation commune.

C'est donc à une portion de la fortune des particuliers que l'Etat s'adresse, pour prélever ce qui lui est nécessaire, pour faire face aux dépenses publiques.

Sous tous les régimes politiques par lesquels a passé la France, jusqu'à la Révolution de 89, la plaie la plus large, la plus profonde, a été celle des impôts.

L'arbitraire qui régnait dans leur assiette, les privilèges dont jouissaient certains corps de l'Etat, les extorsions, les violences dans la perception, les dilapidations sans frein, des fermiers de l'impôt, tout enfin concourait à écraser la classe laborieuse de la nation.

Aujourd'hui que le commerce, l'industrie, l'agriculture ne concourent plus seules au profit exclusif des deux classes privilégiées, la noblesse et le clergé, la contribution pèse indistinctement sur chacun, dans la proportion de sa fortune et de ses affaires.

L'impôt, qui fait notre sujet, est un de ceux qui frappent

d'une manière indirecte, sur tous les membres de la grande famille française.

C'est un droit perçu sur les papiers destinés aux actes civils, judiciaires et commerciaux, qui peuvent être produits en justice et y faire foi.

Ce droit touche de si près aux intérêts des citoyens, qu'il est utile de leur en simplifier la connaissance.

Cette connaissance de la législation des impôts, était jadis assez difficile, par la multiplication des lois et ordonnances sur lesquelles la contribution reposait. Les contribuables se rendaient difficilement compte des droits du fisc et des leurs; il fallait qu'aveuglément ils se fiassent à la loyauté des employés, des fermiers, et, malheureusement, les condamnations de plusieurs d'entre ceux-ci, n'étaient pas faites pour rassurer la confiance publique.

La nouvelle législation, en détruisant la pression des fermiers généraux d'abord, et l'obscurité qui ressortait ensuite de cette foule de lois, d'ordonnances et de réglements épars, a enlevé une partie des difficultés, mais ne les a pas entièrement fait disparaître.

La Cour des Aides sentit la nécessité de venir au secours des citoyens; elle signala au Roi, en 1775, les nombreux abus que les fermiers et leurs agents avaient introduits dans la perception des impôts. Ces remontrances firent adopter quelques mesures, qui, de proche en proche, ont simplifié les rouages administratifs, et les lois fiscales furent réduites à un petit nombre qu'il était aisé d'étudier.

Cependant, ces sages mesures n'ont pas encore accompli la transformation attendue. Il est à désirer que, d'un seul coup, toutes les lois qui se renvoient et se rappellent de l'une à l'autre, soient détruites et rapportées, par une seule loi générale qui résume et contienne toutes les précédentes et présente un Code complet en matière d'impôt.

Quelques étymologistes pensent que le mot *timbre* tire son origine de la science héraldique, parce que ces sortes de marques se mettent ordinairement en tête d'un papier, ou d'un parchemin, comme le casque que l'on nomme aussi *timbre*, en blason, est placé au dessus de l'écu.

Dans les temps les plus reculés de la monarchie, nous trouvons parmi les personnes illitérées, l'usage d'apposer un timbre, un sceau au bas des actes; mais ces sceaux étaient plutôt leur signature que la représentation d'un timbre, dans l'acception du mot, telle que nous la lui donnons aujourd'hui.

Le but que se propose le législateur, en frappant d'une marque les papiers qui servent aux diverses transactions, est d'empêcher les altérations et les antidates.

Dans l'impôt du timbre, on trouve, non seulement un revenu au profit du Prince, mais encore une espèce de considération qui accompagne les papiers revêtus de cette formalité, qui les fait respecter, quand ils sont placardés sur des lieux publics.

Cette création ne remonte pas à une bien haute antiquité. Cependant nous en voyons la trace, peut être même l'origine, au sixième siècle de l'ère chrétienne. La Novelle 44 *De tabellionibus et ut protocola dimittant in chartis* que publia JUSTINIEN en 537, ordonne aux tabellions, *tabularii* de Constantinople, de se servir, pour recevoir les actes originaux, d'un papier, en tête duquel serait marqué le nom de l'Intendant des finances en exercice, la date de la fabrication et le protocole; ce que la glose et les commentateurs ont désigné : *imbreviaturum totius contractus;* c'est-à-dire un titre qui annonce sommairement la qualité et la substance de l'acte.

Cette même *Novelle* défendait aux tabellions de couper ou altérer ces marques ou titres, et enjoignait aux juges de n'avoir aucun égard aux actes qui ne seraient pas revêtus de ces marques, titres ou protocoles.

Cette origine du papier et du parchemin timbrés, se trouve mentionnée dans un arrêt du Parlement d'Aix, intervenu en 1676 et rapporté par BONIFACE, en ses arrêts de Provence, à l'occasion d'un différent entre les marchands de Marseille et le fermier du papier timbré.

Dans sa plaidoirie, le fermier disait : « que le timbre « n'était pas nouveau ; qu'il y en avait du temps de JUSTIN, « en 537 ; qu'il y avait des marques pour les protocoles des « notaires; qu'on y marquait en chiffre l'année, en laquelle « ils avaient été faits, avec le nom *Comitis sacrarum lar-* « *gitiorum,* qui était en exercice ; que JUSTINIEN voulait que « le notaire, qui avait commencé le protocole, ou la charte, « achevât de l'écrire, et que le motif et le fondement de « JUSTINIEN n'avaient été que pour la précaution contre la « fausseté. »

Il pourrait paraître un peu usé de faire remonter aux Romains l'origine du papier timbré ; mais il n'en est pas moins démontré que les Romains se servirent de cette précaution fiscale ; seulement elle semble restreinte aux tabellions de Constantinople et n'était appliquée qu'aux originaux et non à la copie des actes.

Cette formalité tomba en désuétude pendant les révolutions et les changements politiques qui troublèrent le Bas Empire. Nous la retrouvons en Provence du temps des comtes héréditaires, qui régnèrent de l'an 930 environ jusqu'en 1481, époque de la réunion de cette province à la France.

« Les notaires de cette province (rapporte BONIFACE en « l'arrêt sus cité de 1676,) se servaient de protocoles mar- « qués d'un espèce de timbre ; on cite, en cet arrêt, le « nom du notaire DARBÉS, , qui avait encore en ses minutes « d'anciens protocoles marqués. »

En 1555, le timbre commença à être en usage en Espagne, et vers la même époque se répandit en Hollande, de là cette mesure fut adoptée dans plusieurs Etats, en Angleterre,

en Brabant, dans la Flandre impériale, en Suède et dans les Etats du roi de Sardaigne.

Au mois de mars 1655, Louis XIV, par un édit, voulut établir la validité des actes; il ordonna qu'une marque serait posée sur les papiers et parchemins, destinés à recevoir ces actes, chez les divers officiers publics. Cet édit, quoique enregistré au parlement de Paris, le 20 du même mois, ne reçut aucune exécution et tomba en désuétude.

Diverses ordonnances de 1667, 1669, 1670 prescrivirent que des formules pour les actes de toute espèce, seraient dressées, aux fins de rendre la procédure uniforme, dans toutes les juridictions du royaume, pour en réformer le style barbare.

Ce ne fut que le 19 mars 1673, que ce monarque, dans le but d'asseoir d'une manière sérieuse le nouvel impôt, ordonna qu'il serait dressé un recueil de formules imprimées, pour toutes sortes d'actes publics et judiciaires, où les notaires trouveraient des modèles à suivre, et que les actes, rédigés par eux, seraient marqués en tête, d'une fleur de lis, et timbrés de la qualité et substance des actes. C'est de là que cet impôt a longtemps conservé le nom de formule.

Les inconvénients que présenta cette déclaration n'en rendirent pas l'exécution possible; il était, en effet, difficile de soumettre tous les actes à des formes et à des libellés tracés d'avance.

Aussi, le 2 juillet de la même année, registrée au parlement le 10 du même mois, une nouvelle ordonnance décida qu'en attendant que les nouvelles formules fussent perfectionnées, les actes ne pourraient être écrits que sur du parchemin ou papier, marqué d'une fleur de lis, et timbré de la qualité et de la substance des actes (c'est ce que nous appelons de nos jours : *rubrique*, *sommaire*) avec mention du droit fixé par tarif du 22 avril même année, et avec cette différence que le corps de l'acte serait entièrement écrit à la main.

Ces papiers et parchemins furent dès-lors mis en usage. Dans les commencements, on y marquait aussi le quartier dans lequel ils devaient être employés. Cette précaution qui d'abord avait paru utile, fut retranchée, à cause de certains embarras qu'elle donnait aux fermiers du timbre, dans la débite de leur papier.

Les notaires, greffiers, huissiers et autres officiers publics ne pouvaient pas se servir indifféremment de toute sorte de papier et parchemin timbrés ; ils devaient n'employer que celui marqué exprès, pour le pays, et pour la généralité, dans le ressort duquel on contractait.

Le 3 avril 1674, le roi, en son conseil, fit un règlement divisé en 20 articles, par lequel le droit sur les papiers et parchemins timbrés, fut supprimé. Ce droit fut converti en un autre, qui frappait tous les papiers et parchemins qui se consommaient dans toute l'étendue du royaume.

Cet édit porta un grave préjudice à l'industrie manufacturière des papéteries et parchemineries ; les manufacturiers se plaignirent et réclamèrent, et, au mois d'août de la même année, le roi révoqua l'édit du mois d'avril précédent, rétablit le droit du timbre, supprima les différents timbres établis pour chaque formule, et ordonna qu'à partir du 1er octobre suivant, tous les papiers et parchemins destinés aux actes publics et judiciaires seraient seulement marqués d'une fleur de lis et du nom de la généralité, dans laquelle il devrait être employé, et que le droit de timbre serait perçu non plus selon le contenu de l'acte, mais selon la hauteur et la largeur du papier.

Ce dernier édit commença à être mis en vigueur, le 3 novembre 1674, dans la généralité de Moulins.

La contribution du timbre ne fut pas dès son installation exigée sur toute l'étendue du royaume. Dans plusieurs provinces, telles que l'Artois, la Flandre française, le Haynaut français, la Franche Comté, l'Alsace, le Roussillon, le pays

de Labour, les principautés d'Arches, de Charleville, de Dombes, d'Orange, d'Henrichemont et de Bois-belle en Berry, elle ne fut pas introduite; elle ne se répandit pas dans nos possessions françaises de l'Inde; la Martinique, la Guadeloupe, Guyenne, Marie-Galante, St-Dominique, le Canada, le Mississipi en furent exempts. Ce ne fut qu'après la Restauration, en 1815, que le papier timbré devint obligatoire dans les colonies françaises.

Quoiqu'en général on dût se servir de papiers et de parchemins timbrés, quelques tribunaux ne se soumirent pas à cette obligation, et l'usage prévalut de ne point se servir de papiers timbrés : 1° dans les mémoires ou requêtes présentées au Conseil royal des finances; 2° dans les requêtes présentées aux maréchaux de France; 3° chez les consuls établis dans les ports d'Espagne, d'Italie, du Portugal, du Nord, des échelles du Levant et de Barbarie; 4° chez les ambassadeurs et agents des princes étrangers en France; 5° chez les ambassadeurs du roi de France en pays étrangers; 6° dans les conseils de guerre; 7° dans les actes émanant des officiers des conseils des princes apanagistes; 8° pour les registres des hôpitaux et les actes de l'Etat-civil; 9° pour les registres des maisons religieuses.

Quoique le timbre ne soit qu'une simple formalité d'ordre public, il ne laisse pas d'acquérir une certaine importance et d'offrir matière à considération, tant sur la nature du papier, que sur les actes, qui doivent y être transcrits. Ecrire un acte sur papier timbré, n'est pas le rendre d'une authenticité réelle et efficace, il faut encore autre chose, comme par exemple, le domicile, la signature des parties, celle de l'officier public, des témoins, la date, l'apposition, le controle, etc., et généralement tout ce qui tend à rendre un acte parfait.

La marque extérieure, imprimée, au haut de chaque feuille, contribue à donner à l'acte le caractère d'authenticité

et de publicité : la marque intérieure, celle qui est dans le corps du papier et se fabrique en même temps que lui, et qu'on nomme *filigrane*, sert à assurer que le papier était timbré au moment de la confection de l'acte, et qu'il n'a pas été marqué après coup.

Une déclaration du mois de juin 1680, confirmée par celle du 19 juin 1691, distingue les actes qui doivent être reçus sur parchemin, de ceux qu'il suffit d'écrire sur papier timbré. Ces règlements prononcèrent une amende contre les contrevenants, mais n'annullaient pas la validité de l'acte.

Le 7 décembre 1723, les notaires au Chatelet de Paris, eurent le privilège d'un sceau particulier. Les actes furent divisés en deux classes : la première se composait des actes simples, dont souvent on ne garde pas minute, tels que : procurations, attestations, etc.; une formule était affectée à ces actes qu'on intitulait : *Actes de première classe.*

La seconde classe, portait ce titre : *Minutes des actes de seconde classe;* elle servait aux expéditions ; en outre les notaires devaient intituler chaque feuille de ces mots : *première feuille d'expédition*, *deuxième feuille d'expédition, etc.*

Cette distinction en deux classes de timbre et de nature d'actes ayant amené quelques embarras dans les contrats, le roi Louis XV, par une déclaration du 5 novembre 1730, ordonna la suppression des différentes formules établies, par la déclaration du 7 décembre 1723 et les réduisit en une seule formule, pour les actes passés par les notaires de Paris; sans distinction d'actes, ni de première ou seconde feuille. Cette mesure dut recevoir son exécution à dater du 1er janvier 1731.

A côté du timbre ordinaire des fermes, on intitula cette formule : *Actes des notaires de Paris.* Cette déclaration enjoignit que les empreintes du timbre seraient déposées au greffe de l'élection de Paris, qui devait connaître en premier

ressort des infractions à la loi. Les appels devaient en être portés à la cour des Aides.

Les notaires de Paris avaient alors le privilège d'aller instrumenter dans toutes les provinces, sous l'obligation, pourtant, de ne se servir que du papier qui leur était personnel à Paris, tandis que les autres officiers publics, qui avaient le droit d'aller recevoir des actes, hors du lieu de leur résidence, étaient obligés de se servir du papier usité dans la localité où ils se rendaient.

Les édits de 1680 et 1690 augmentaient un peu l'impôt du timbre.

Ici se termine la législation des rois sur l'impôt du papier timbré; elle fut toujours exécutée jusqu'à la promulgation de la loi du 2 décembre 1790, que vota l'assemblée constituante et qui renversa l'ancienne législation du timbre.

Cette loi et celle du 11 février 1791, établirent la distinction qui existe encore aujourd'hui, entre le timbre de *dimension*, fixé d'après l'étendue du papier, et le timbre *proportionnel*, destiné aux billets et obligations et gradué en raison des sommes qu'ils doivent mentionner.

Plusieurs lois additionnelles de peu d'importance furent promulguées par la République française, les 17 juin 1791, 15 messidor an 3, 11 nivose et 14 thermidor an 4, 5 floréal an 5 et 6 floréal an 6.

La loi organique de cet impôt est celle du 13 brumaire an 7, qui a abrogé *toutes lois et dispositions d'autres lois sur le timbre des actes civils et judiciaires et des registres*, en laissant, toutefois, subsister les dispositions de la loi du 9 vendemiaire an 6. Cette loi est devenue la pierre angulaire de tout le système de perception des droits de timbre.

Considéré en lui même, le timbre a souvent varié dans sa forme; celle-ci a suivi chaque augmentation de tarif; elle a changé avec tous les événements politiques; chaque phase,

dans les diverses transformations subies par le gouvernement français, a amené de nouveaux types, d'où il résulte que la réunion de tous les poinçons du timbre peut être considérée comme un médailler historique, qui a souvent servi à constater des falsifications, à découvrir des anachronismes.

Les collections en sont rares; cependant l'art. 38 de la loi du 13 brumaire an 7, prescrit le dépôt des nouvelles empreintes au greffe des cours et tribunaux, et devrait les rendre plus faciles à obtenir.

Les diverses modifications, dans la forme et les légendes du timbre, sont relatées dans les lois, décrets et ordonnances, dont nous donnerons la suite.

D'abord le timbre n'était qu'une empreinte à l'encre, que la contrefaçon pouvait aisément imiter, alors on fabriqua des papiers, dans la pâte desquels se trouvait une marque, appelée *filigrane*, qu'il est plus difficile de contrefaire; ensuite il fut ajouté un timbre sec à celui à l'encre.

Antérieurement à la loi du 13 brumaire an 7, le timbre était apposé au haut du milieu de chaque feuille, et demi-feuille de papier de la régie. Pour les papiers que les particuliers faisaient timbrer, il était apposé au côté gauche du papier.

Depuis la loi du 13 brumaire an 7, art. 6, l'empreinte du timbre ordinaire a été placée au haut de la partie gauche de la feuille, demi-feuille et papier pour effets de commerce, tandis que l'empreinte du timbre extraordinaire est placée au haut et à droite de la feuille.

Le timbre supplémentaire et le contre-timbre se placent au milieu de la partie supérieure de la feuille.

Les modifications apportées aux formes des timbres, à chaque changement de gouvernement, n'ont préjudicié en rien à ceux qui s'étaient approvisionnés de ces papiers. Un

délai a toujours été accordé pour opérer l'échange gratuit des papiers timbrés.

Nul autre que la régie n'a le droit de fabriquer des papiers timbrés.

De graves peines sont infligées à ceux qui contrefont ou falsifient les papiers timbrés. Les travaux forcés à temps, la réclusion, les amendes, sont là pour faire respecter les droits de la régie.

L'administration commissionne un certain nombre de personnes, surtout des veuves d'employés de l'administration, pour tenir des débites du timbre; nulle autre personnes, que celles commissionnées, ne peut vendre ou distribuer de ce papier, sous peine d'amende ou de confiscation des papiers saisis. Les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les percepteurs sont aussi chargés de la distribution du papier timbré, dont ils se fournissent chez le garde magasin, sur l'ordre du directeur.

Du Timbre ordinaire.

On entend par timbre ordinaire, tous les papiers marqués, fabriqués par la régie et débités par l'administration de l'enregistrement.

Timbre extraordinaire.

Le timbre extraordinaire est celui que tous les citoyens ont le droit, avant de s'en servir, de faire timbrer en acquittant les droits.

Il existe aussi un visa, pour timbre: c'est une sorte d'enregistrement, par lequel les receveurs visent pour valoir timbre. Ce sont:

1° Les billets et effets de commerce pour des sommes en sus de 20,000 fr.

2° De lettres de change fournies de l'étranger sur France.

3° des papiers portant des écrits qui exigeraient la formalité préalable du timbre.

4° Des commissions d'employés, ou des pièces administratives, pour lesquelles la formalité du visa est spécialement autorisée.

5° Les actes des poursuites, à la requête du ministère public, qui se visent pour timbre en debet.

6° Les papiers concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique, les caisses d'épargnes, les chemins vicinaux, etc.

Timbre fixe.

La contribution du timbre est de deux sortes; la première, le timbre fixe, est imposée en raison de la dimension du papier dont il est fait usage.

C'est le papier qui s'applique 1° à tous actes et écritures publics ou privés, *devant ou pouvant faire titre, ou être produits pour obligation, décharge, justification, demande ou défense.* (L. 13 brum. an 7, art. 12), 2° à tous registres, livres et minutes de lettres *de nature à être produits en justice, et dans le cas d'y faire foi.* (Même loi, même art.)

Les journaux, gazettes, feuilles périodiques ou papiers-nouvelles, et toutes affiches, autres que celles d'actes émanés d'autorité publique, sont assujétis au timbre fixe, ou de dimension.

Timbre proportionnel.

Le droit du timbre proportionnel s'applique à tous effets négociables, même aux mandats à terme de place à place.

Pour éviter un genre de contravention tout particulier, qui consistait à écrire fin et à rapprocher les lignes, la loi du 13 brumaire an 7, art. 20, a exigé que les papiers, employés à des expéditions, ne puissent, sous peine d'une amende de fr. 25, par contravention, contenir, compensation faite d'une feuille à l'autre, savoir : plus de 25 lignes, par page de moyen-papier ; plus de 30 lignes par page de

grand registre, et 35 lignes par page de grand registre, dix-huit syllabes à la ligne, en compensant une ligne par l'autre.

Nous allons faire passer rapidement sous vos yeux les diverses lois, décrets et ordonnances, qui régissent l'impôt du timbre, et qui ont modifié les types depuis la loi du 11 février 1791.

La Convention nationale, par une loi du 15 messidor an 3, crut devoir modifier le tarif de perception et le fixa ainsi qu'il suit.

Pour le timbre de dimension.

1/2 feuille	petit papier,	9	pouces sur	14	fr. 0	25 c.
feuille	»	»			0	50
«	de	11	pouces sur	16	0	75
«	grand papier	14	«	17	1	»
«	grand registre	17	«	21	1	25
«	très-gr. reg.	21	«	27	1	50
Timbre ou visa excédant la dernière dimension					2	»

Pour le timbre proportionnel.

Effets négocs et quittances de 400 liv. et au dessous				fr. 0	50
»	»	400 l. à	800	1	
»	»	800 l, à	1200	1	50
»	»	au dessus de	1200	2	

Le 6 floréal an 4, le Conseil des cinq cents adopta d'urgence qu'il serait fait deux timbres secs, pour servir de type aux mandats territoriaux.

Un de ces timbres représentait un citoyen recevant la monnaie républicaine des mains de Minerve éteignant sous ses pieds le flambeau de la discorde, l'autre timbre représente Cérès associant ses travaux à un citoyen qui échange la monnaie républicaine contre une propriété rurale.

Le 14 thermidor an 4, le même conseil des cinq cents adopta le tarif suivant pour le papier timbré :

Timbre de dimension.

1/2 feuille de	24	centimètres sur	38	fr.	0 25
feuille —	»	—			0 50
id. moyen	29	»	44		0 75
grand papier	38	»	46		1
grand registre	46	»	56		1 25
Timbre ou visa pour dimension plus forte					1 50

Timbre proportionnel.

Effets de fr.	1000	et au dessous		fr.	1 —
»	1000	à	2000		2 —
»	2000	à	3000		3 —
»	3000	à	4000		4 —
»	4000	à	5000		5 —
»	5000	et au dessus			10 —

Les effets négociables, n'excédant pas fr. 200, étaient assujétis à un droit simple de 25 c. Les quittances étaient soumises à un droit fixe.

La régie fit graver de nouveaux timbres, qui devinrent alors uniformes, dans toute la république, portant son prix et la légende *République française*. Les timbres à droit fixe furent frappés en noir, ceux à droit proportionnel furent marqués à timbre sec et devaient être posés au haut du milieu de la feuille.

Le 5 floréal an 5, le conseil des cinq cents modifia le tarif de la loi du 14 thermidor an 4, en considération du prix élevé du timbre, pour les petits effets du commerce. Il réduisit le droit de la demi-feuille de 24 centimètres sur 38 à 15 centimètres, et le droit du timbre proportionnel, comme suit :

Au dessous de fr.			300	fr. 0 25
de fr.	500	à	1000	» 50
	1000	à	2000	1 —
	2000	à	4000	2 —
	4000	à	6000	3 —
	6000	à	8000	4 —
	8000	à	10000	5 —

Les effets au dessus de dix mille francs, étaient soumis au droit proportionnel de 50 c. par chaque mille francs.

Le 6 floréal an 6, une loi désigna quels étaient les actes qui devaient être soumis à l'obligation du timbre, et s'étendit aux lettres de voiture, connaissemens, chartes-parties, police d'assurance, cartes à jouer, journaux, gazettes, feuilles périodiques, ou papier nouvelle, papier de musique, toutes affiches, autres que celles de l'autorité publique.

Le droit fixe et de dimension, pour les journaux et affiches, était de cinq centimes pour chaque feuille de 24 sur 38 centimètres. Les feuilles de dimensions supérieures pouvaient être timbrées extraordinairement, en payant un centime, par chaque cinq centimètres d'excédant. Le timbre en était appliqué en rouge.

La loi du 13 brumaire an 7 établit le droit, sur le papier timbré, comme suit :

	hauteur.	*longueur.*	*superficie.*	
Grand registre,	0,4204	0,5946	0,2500	fr. 1 50
« papier	0,2536	0,5000	0,1768	1 —
moyen «	0,2973	0,4204	0,1250	0 75
petit «	0,2500	0,3536	0,0884	0 50
1/2 feuille «	0,2500	0,1768	0,0442	0 25
Effets de commerce.	0,0884	0,2500	0,0221	» 15

Les papiers portaient un filigrane particulier imprimé dans la pâte même à la fabrication.

Il y avait des timbres particuliers, pour chaque espèce de papier.

Le timbre établi sur la dimension était gravé en noir, et celui proportionnel, frappé à sec, avec le prix et la légende : *République française.*

Le droit du timbre proportionnel était de 50 centimes par mille francs. Le nombre des timbres était de onze, pour chaque catégorie de papier, depuis au dessous de mille francs jusqu'à dix-neuf mille francs inclusivement.

La loi du 6 prairial an 7 ordonna la perception, au profit de la république et à titre de subvention de guerre, d'un décime par franc en sus des droits du timbre.

Elle soumit les avis imprimés, quel qu'en soit l'objet, qui se crient, ou se distribuent, dans les rues et lieux publics, au droit de timbre qui fut fixé : à 10 centimes la feuille, 5 centimes la demi feuillle et deux centimes et demi le quart de feuille.

Sous le règne de Napoléon 1er les droits de timbre reçurent peu de modifications foncières.

Un décret impérial du 22 brumaire an 14 ordonna la confection de nouveaux timbres, pour les journaux, affiches, papier-musique. Le type devait porter l'aigle impérial et recevoir son exécution, à partir du 1er janvier 1806.

Le 17 avril 1806, un autre décret impérial ordonna la confection de poinçons et matrices, pour le timbrage du papier timbré ; le filigrane représentait l'aigle impérial ; ce décret était exécutoire à partir du 1er juillet 1806, dans toute l'étendue de l'Empire, même pour tous les départements au delà des Alpes.

Le décret du 1er avril 1808 assujétit au timbre toute obligation, déguisée sous le nom de reconnaissance de dépôt, entre toutes sortes de personnes.

Un décret impérial du 3 janvier 1809 força les communes et les établissements publics à ne faire usage que de papier timbré, pour les actes relatés dans le décret du 4 thermidor an 13.

Par un décret du 9 décembre 1810, les certificats, que les officiers de l'état-civil délivrent aux parties, pour justifier aux ministres des cultes de l'accomplissement des formalités préalables à la célébration religieuse du mariage, furent assujetis au timbre de 25 centimes.

L'art. 43 de la loi du 14 juin 1813 obligea tous les huissiers à ne point inscrire sur le papier timbré, savoir : plus

de 40 lignes par page sur le moyen papier, et plus de 50 lignes sur le grand papier, conformément à la loi du 13 brumaire an 6, Art. 26.

Louis XVIII régla, le 17 mai 1814, le type royal du papier timbré.

Le 11 novembre 1814 et le 14 novembre suivant, le gouvernement royal ordonna qu'à dater du 1er janvier 1815, il ne pourrait être fait usage d'aucun papier timbré, s'il ne portait le type royal, réglé par l'ordonnance précédente dn 17 mai.

Le 30 mars 1815, Napoléon 1er supprima le timbre royal établi par l'ordonnance du 11 novembre 1814, et décréta un contre-timbre pour valider l'usage du papier royal existant, ainsi que celui frappé à l'ancien timbre impérial.

Louis XVIII remit en vigueur, par ordonnance du 10 août 1815, le papier timbré au type royal, conformément à l'ordonnance du 11 novembre 1814.

Le 28 avril et le 1er mai 1816, les grandes crises politiques venaient de disparaître; les troubles républicains étaient déjà loin de nous. La France, blasée de gloire, tournait ses vues vers d'autres horizons; les idées nouvelles, que faisaient surgir les bienfaits d'une paix universelle, se portaient naturellement vers l'exploitation de cette paix; le commerce, l'industrie, l'agriculture allaient, sous une grande impulsion, se développer avec rapidité; les revenus de l'Etat n'étaient plus absorbés par les guerres gigantesques de l'Empire; les coffres devaient avoir bientôt comblé leur vide; les droits de douanes, en y faisant entrer des sommes fabuleuses, donnaient déjà au chef du gouvernement la pensée de la loi du 17 avril 1825, qui a indemnisé l'émigration de la perte de ses biens fonds.

Dans cette prévision, Louis XVIII ne voulait et ne pouvait abandonner un genre d'impôt, qui était une des mamelles intarissables de revenu.

Nous ne sortons pas de notre sujet; nous parlons de la contribution sur le papier timbré : l'expérience avait démontré combien cet impôt avait été fructueux ; cette perception avait progressé, dans des proportions au delà de toutes les espérances, et pourtant les prévisions n'avaient pas atteint les hauteurs financières auxquelles l'impôt du timbre s'est élevé.

Les chambres législatives de l'époque élaborèrent la loi des 28 avril et 1er mai 1816, qui revisa toute la législation ancienne, et, tout en prenant pour base la loi du 13 brumaire an 7, elles décrétèrent les dispositions qui sont encore observées aujourd'hui.

Le droit du papier timbré fut fixé :

La demi-feuille petit papier	fr.	0 35
La feuille »		0 70
» moyen »		1 25
» grand »		1 50
» de dimension supérieure		2

Le droit proportionnel, sur les effets de commerce, fut augmenté de deux cinquièmes du montant fixé par l'art. 10 de la loi du 13 brumaire an 7.

Toutes les affiches, quelqu'en fut l'objet, durent être sur papier timbré fourni par la régie, conformément à la loi du 28 juillet 1791 ; la couleur ne pouvait en être blanche ; la feuille devait porter le même filigrane que les autres papiers : le prix était de dix centimes par feuille de 25 décimètres carrés de superficie et de 5 centimes pour la demi feuille.

Les avis et annonces, de quelque nature et espèce qu'ils fussent, assujétis au timbre par la loi du 6 prairial an 7, non destinés à être affichés, pouvaient être imprimés sur papier blanc. Le prix de la feuille était de 10 centimes, la demi-feuille de cinq centimes, le quart de feuille de 2 c. et demi; les cartes et autres papiers de plus petite dimension, étaient

d'un centime; le papier était fourni par la régie, et les cartes par les particuliers, mais timbrés avant tout emploi.

La subvention du dixième n'était point ajoutée aux droits de timbre énoncés aux cinq articles mentionnés dans le présent paragraphe.

Le timbre était exigé, pour les livres de commerce, qui, aux termes du Code de commerce, doivent être paraphés. Un timbre spécial était affecté à ce service et le prix fut fixé à 20 centimes pour les registres de papier petit ou moyen, par chaque feuillet recto et verso; à 30 centimes par feuille de grand papier et à 50 centimes par feuille d'une dimension supérieure.

Des contre-timbres furent apposés sur tous les papiers timbrés existants, pour que l'usage en fut autorisé; ces contre-timbres portaient l'augmentation de droit auquel chaque catégorie de papier était soumise.

L'infraction à cet article emportait la privation de pouvoir les produire en justice, ni déposer à un greffe en cas de faillite; aucun concordat ne pouvait être rédigé, sans énoncer si cette formalité avait été accomplie.

La loi du 25 mars 1817 exempta du timbre les ouvrages périodiques, relatifs aux sciences et aux arts, ne paraissant qu'une fois par mois, ou à des intervalles plus éloignés, et contenant au moins deux feuilles d'impression. Furent également exempts du timbre les annonces, prospectus et catalogues de la librairie.

La loi du 15 mai 1818 ordonna que le papier qui devait servir aux affiches, avis ou annonces, ne serait plus fournis par la régie de l'enregistrement.

Conformément à l'art. 38 de la loi du 9 vendémiaire an 6, les particuliers devaient faire timbrer le papier dont ils voulaient faire usage, selon le droit porté, dans la loi du 28 avril 1816; la couleur des affiches était maintenue

L'exemption du timbre était étendue aux annonces, prospectus et catalogues relatifs aux sciences et aux arts.

L'art. 89 de la même loi prescrivait qu'indépendamment du droit de timbre auquel les journaux sont assujétis par la loi du 28 avril 1816, il continuerait d'être perçu un demi centime par feuille, sur les journaux imprimés à Paris, et demi centime sur ceux imprimés dans les départements.

L'art. 6 de la loi du 1er mai 1822 dispose que les lettres de change, tirées par seconde, troisième, quatrième, etc., pourront, quoique n'étant pas écrites sur papier timbré, être enregistrées, en cas de protêt, sans droit de timbre, ni d'amende, si la première, représentée conjointement, a payé le droit proportionnel.

Par la loi du 16 juin 1824, le droit de timbre proportionnel, pour les effets, billets, obligations d'une somme de fr. 500 et au dessous, fut réduit à 35 centimes au lieu de 70 centimes. Le droit de timbre spécial des livres de commerce fut fixé à 0,05 cent. par feuille de papier petit ou moyen au lieu de 20, et le droit de 30 et 50 cent. réduit à 10 cent. la feuille de dimension supérieure.

Une ordonnance du 8 juillet 1827 supprima les contre-timbres établis par l'ordonnance du 1er mai 1816; elle ordonna la création de nouveaux timbres pour tous les papiers, excepté pour ceux de 3, 4, 5 et 8 centimes, ainsi que la griffe et l'extraordinaire. Elle opéra un changement dans le filigrane du papier des effets de commerce, passeports et permis de chasse.

Les évènements politiques ont marché; un autre système s'introduisit en France, avec les journées qui la bouleversèrent en juillet 1830. Louis-Philippe, nouveau roi, venait de modifier la représentation nationale; il avait besoin de rendre populaires les institutions, avec lesquelles il voulait étayer sa domination; il fit des concessions au journalisme qui l'avait élevé; mais une fois affermi, il fit un retour vers les anciens erréments et rétablit ce que l'opportunité de son avènement lui avait fait abandonner.

Le 14 décembre 1830, le chef de l'état abrogea la loi du 13 vendemiaire an 6, et l'art. 89 de la loi du 15 mai 1818. Celle du 6 prairial an 7 fut aussi abrogée, en ce qui concerne le droit du timbre sur les journaux et feuilles périodiques. Elle fixa le droit de timbre sur ces journaux ou écrits, à 6 centimes par chaque feuille de 30 décimètres carrés et au dessus, et 0,03 centimes par chaque feuille de 15 décimètres carrés et au dessous.

La loi du 34 mai 1834 remit l'impôt du timbre proportionnel sur l'ancien pied de perception des lettres de change, billets à ordre, billets et obligations non négociables.

Une ordonnance du 8 juillet 1834 affranchit de l'impôt du timbre, les manifestes de navires et les déclarations des marchandises, qui doivent être fournis aux douanes.

La loi du 5 août 1834 ordonna le changement des timbres et devint obligatoire à partir de 1835.

Une ordonnance du 10 octobre 1834 exempta du droit : les extraits d'inscription de rentes sur le grand livre, les bons royaux, les mandats et les traites du trésor, les traites du caissier central, sur lui-même, pour le service des armées et des colonies, et tous autres effets ou valeurs négociables, créés et émis directement par le trésor public ; mais tous les autres mandats tirés par les receveurs généraux, soit sur les départements, soit sur la caisse centrale de Paris, furent soumis à l'impôt établi par l'art. 18 de la loi du 24 mai précédent. Les lettres de change, billets à ordre et valeurs de commerce, remis par les receveurs généraux, furent soumis au timbre proportionnel.

La loi du 2 juillet 1836 ne fut que la confirmation de l'exemption, sur les manifestes et déclarations de douanes, prononcée par la loi du 8 juillet 1834.

La loi du 20 juillet 1837, par son article 10, décida que le droit proportionnel du timbre, sur les lettres de change et billets à ordre, sur les billets non négociables, d'une

somme de fr. 300 et au dessous, serait réduit à 15 centimes au lieu de 25 c.

Une loi du 16 juillet 1840 porta abrogation des lois qui assujétissaient au timbre les œuvres de musique, les journaux consacrés à l'art musical et les écrits périodiques consacrés à l'agriculture.

La loi du 11 juin 1842 rendit obligatoire l'apposition d'un timbre fiscal sur les lettres de voiture et les connaissements.

Ce fut, par une ordonnance que Louis-Philippe promulgua, en Algérie, le 10 janvier 1843, les lois et ordonnances qui régissent la France relativement au droit du timbre.

Ce monarque trouva le revenu du timbre si avantageux, qu'il voulut lui élever un temple ; un crédit d'un million 298,000 fr. fut ouvert pour construire un palais à cette administration, et il y affecta les terrains dépendants de l'ancien couvent des Petits-Pères, à Paris.

La loi du 3 juillet 1846 exempta des droits de timbre, à partir du 1er janvier 1847, les extraits des registres de l'Etat civil, les actes de notoriété, de consentement de publication, de délibération de conseil de famille, de procédure, pour la célébration des mariages des personnes constatées indigentes; ainsi que les états mensuels des élèves, formés par les instituteurs primaires.

Une loi du 28 septembre 1846 ordonna que de nouveaux timbres seraient apposés sur le papier timbré et deviendraient exécutoires à partir du 1er juillet 1847.

Une ordonnance du 17 décembre 1846 suivit de près la précédente loi et en prorogea l'obligation au 1er octobre 1847.

La panique qui avait fait fuir Charles x, en 1830, s'empara de Louis-Philippe ; ce roi, comme son prédécesseur, vit un danger imminent, dans une simple manifestation, et il

prit la fuite, laissant un champ libre aux amateurs systématiques des républiques.

Le gouvernement provisoire de la république française de 1848 arrêta, le 2 mars 1848, que les journaux périodiques seraient exempts de la formalité du timbre, pendant les dix jours qui précéderaient la convocation des assemblées électorales, pour laisser aux élections la plus grande publicité possible.

Le surlendemain 4 mars 1848 un décret supprima l'impôt du timbre sur les écrits périodiques.

Un autre décret du 24 mars 1848 exempta du droit de timbre et d'enregistrement les marchés passés ou à passer, par la ville de Paris, pour l'achat de draps et la confection d'uniformes.

Les 7, 22 mars et 5 juin 1850, le gouvernement républicain établit le droit de timbre proportionnel sur les lettres de change, billets à ordre ou au porteur, mandats, retraites et tous autres effets négociables ou de commerce, ainsi qu'il suit :

0,05	centes pour les effets de fr.	100	et au dessous.	
0,10	—	100	à	200
0,15	—	200	à	300
0,20	—	300	à	400
0,25	—	400	à	500
0,50	—	500	à	1000
1 »	—	1000	à	2000
1 50	—	2000	à	3000
2 »	—	3000	à	4000

Ainsi de suite.

L'art. 13 de cette loi soumet aux droits du timbre de dimension les bordereaux et arrêtés des agents de change ou courtiers, sous peine d'une amende de cinq cents francs.

Les lettres de voitures et les connaissements ne pouvaient être rédigés que sur du papier timbré par l'administration,

ou sur du papier timbré à l'extraordinaire et marqué d'un timbre noir et d'un timbre sec.

L'art. 14 frappe d'un droit de timbre proportionnel de 50 centimes, par cent francs, les titres ou certificats d'action dans les sociétés, compagnies ou entreprises.

L'art. 27 oblige à un timbre proportionnel de 1 pour cent sur le montant des actions négociables, les départements, communes, établissements publics et compagnies.

L'art. 33 prescrit qu'à partir du 1er octobre 1850, tout contrat d'assurance, autres que les assurances maritimes, et toute convention postérieure, seront rédigés sur papier d'un timbre de dimension.

Les sociétés, compagnies d'assurance, et tous assureurs contre l'incendie et contre la grêle, peuvent, en contractant, envers l'État, un abonnement annuel à raison de 2 p. 0/0 par mille francs, du total des sommes assurées, s'affranchir des obligations imposées par l'art. 33.

Les caisses départementales administrées gratuitement, ayant pour but d'indemniser ou de secourir les incendiés au moyen de collectes, peuvent aussi s'affranchir des mêmes obligations, en contractant, envers l'Etat, un abonnement annuel de 1 p. 0/0 du total des collectes de l'année; il en est de même pour les compagnies et assureurs sur la vie; mais l'abonnement est alors de 2 francs par mille du total des versements faits chaque année aux compagnies ou assureurs.

Les compagnies d'assurance maritime devront rédiger leurs actes sur papier au timbre de dimension; les livres des courtiers et notaires d'assurances seront aussi assujétis au timbre de dimension.

Les lois des 14 juin et 2 juillet 1850 ont rendu forcé le visa pour timbre des actes de procédure faits devant le conseil des prud'hommes.

La loi du 16 juillet 1850, art. 380 et suivants a soumis au

droit de timbre, à partir du 1er août 1850, les journaux où écrits périodiques, les recueils pèriodiques de gravures ou lithographies politiques, de moins de dix feuilles de 25 à 32 décimètres carrés, ou de moins de cinq feuilles de 50 à 72 centimètres carrés. Ce droit fut fixé à cinq centimes par feuille de 72 centimètres carrés et au dessous, dans les départements de Seine et Seine-et-Oise, et de deux centimes pour les journaux, gravures ou écrits périodiques, publiés partout ailleurs. Les écrits non périodiques, traitant de matières politiques ou d'économie sociale, qui ne sont pas en cours de publication, publiés en une ou deux livraisons, ayant moins de trois feuilles d'impression de 25 à 32 décimètres carrés, seront soumis au droit de cinq centimes par feuille; par chaque dix décimètres en sus, un centime et demi. Tout roman, feuilleton, publié dans un journal, ou dans son supplément, sera soumis au droit de un centime par numéro, la moitié pour le département de la Seine et celui de Seine-et-Oise. Le timbre servira d'affranchissement.

Un décret du président de la république, du 27 juillet 1850, ordonna le changement des types du timbre et soumit tous les papiers à être revêtus de ces nouveaux timbres, à partir du 1er octobre 1850; il réglementa l'exécution de la loi du 3 juin 1850 sur le timbre des effets de commerce.

La loi organique sur la presse, du 17 février 1852, abrogea les articles, relatifs au timbre des journaux et écrits périodiques, de la loi du 16 juillet 1850; elle apporta une légère différence sur la perception des droits de timbre. Pour les feuilles de 12 centimètres carrés et au dessous, le timbre fut porté à 6 centimes dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et de trois centimes partout ailleurs; pour les fractions de dix décimètres carrés et au-dessous, le droit fut de un centime et demi pour les deux départements ci-dessus indiqués et de un centime partout

ailleurs. Les suppléments du journal officiel, quel qu'en fut le nombre, étaient exempts du timbre.

Un décret du 20 mars 1852 prescrivit que les journaux et écrits périodiques et non périodiques, traitant de matières politiques et d'économie sociale, publiés à l'etranger, seraient frappés à l'entrée en France d'un timbre spécial à l'encre rouge, par les agents de l'administration des postes, et que les droits de timbre exigibles, seraient perçus par addition.

Un autre décret du 28 mars 1852 exempta du droit de timbre, les journaux et écrits périodiques et non périodiques exclusivement relatifs aux lettres et aux sciences, aux arts et à l'agriculture.

Enfin, un décret du 7 avril 1853 ordonna qu'à partir du 1er novembre suivant, les papiers timbrés seraient marqués de nouveaux timbres.

Le 14 juillet 1855, une loi frappa d'un double décime les impôts et produits de toute nature soumis au décime par les lois en vigueur.

Les cartes à jouer, les journaux, gazettes, feuilles périodiques ou papiers-nouvelles, toutes les affiches autres que celles émanées d'autorité publique, quel que soit leur nature ou leur objet, furent assujétis au timbre fixe ou de dimension. Le papier musique fut affranchi du droit de timbre ; tous les autres écrits susceptibles d'être placardés ou affichés, imprimés, lithographiés ou écrits à la main, sans exception, furent soumis à l'impôt du timbre.

La loi du 23 juin 1857 abrogea 1° l'art. 15 de la loi du 16 juillet 1850 ; 2° l'art. 1er de la loi du 6 prairial an 7, qui assujétissait au timbre spécial les avis imprimés, qui se distribuent dans les rues, et l'art. 5 de la loi du 14 juillet 1855, en ce qui touche le second décime établi sur les droits d'enregistrement.

Une disposition nouvelle vient de surgir, avec la loi du

budget du 11 juin 1859 ; elle apporte une modification notable dans la perception du droit de timbre sur les effets de commerce.

L'art. 19 de cette loi assujétit les effets de commerce venant, soit de l'étranger, soit des îles ou des colonies, dans lesquelles le timbre n'aurait pas encore été établi, à acquitter cet impôt, par l'apposition sur ces effets d'un timbre mobile que l'administration de l'enregistrement est autorisée à vendre et à faire vendre.

L'art. 20 considère comme non timbrés : 1° les effets de commerce, sur lesquels le timbre mobile aurait été apposé sans l'accomplissement des conditions prescrites par le règlement d'administration publique et sur lesquels aurait été apposé un timbre mobile, ayant déjà servi ; 2° les actes, pièces et écrits autres que ceux mentionnés en l'art. 19 et sur lesquels un timbre mobile aurait été indûment apposé.

La pénalité de la contravention à cette loi est une amende de 50 à 1000 fr., et en cas de récidive de 5 jours à un mois d'emprisonnement et en l'amende doublée.

Comme conséquence de cette loi il est survenu un décret, à la date du 18 janvier 1860, qui établit des timbres mobiles dont le prix et l'emploi sont fixés conformément à l'article 1er de la loi du 5 juin 1850 :

Pour les effets au dessous de		fr.	100	0 05 c.
»	100	à	200	» 10
»	200	à	300	» 15
»	300	à	400	» 20
»	400	à	500	» 25
»	500	à	1000	» 50
»	1000	à	2000	1 »
»	2000	à	3000	1 50
»	3000	à	4000	2 »

Et ainsi de suite jusqu'à 20,000 francs.

Au dessus de cette somme les effets seront soumis au visa

pour timbre à raison de 50 centimes par mille francs, sans fraction.

Ce timbre mobile doit être apposé sur les effets avant tout usage en France; il sera collé sur l'effet, avant les endossements, si l'effet n'a pas été encore négocié, et s'il y a eu négociation, immédiatement après le dernier endossement en pays étranger.

Le signataire de l'acceptation, de l'aval, de l'endossement et de l'acquit, après avoir apposé le timbre, l'annulera immédiatement, en y inscrivant la date de l'apposition et sa signature.

Les modifications législatives s'arrêtent à cette dernière loi.

Cet aperçu sommaire de l'histoire et de la législation du timbre, en France, paraîtra peut-être sans grands résultats réels, au point de vue statistique. Nous n'insisterons pas sur l'objection; mais nous ferons remarquer ce qu'il y a d'utile, pour les hommes d'affaires, de commerce et de barreau, de trouver en quelques pages toute la législation du sujet qui peut les intéresser.

Aux statisticiens, nous déroulerons le tableau de la progression rapide et graduée de l'impôt du timbre et ils y trouveront des sujets d'études et de méditation bien variées, sur l'accroissement ou la décadence des affaires civiles, commerciales et gouvernementales.

L'activité des transactions et le mouvement imprimé aux affaires civiles et commerciales, ont donné une influence salutaire sur l'impôt du timbre, qui, en s'élevant progressivement depuis un demi-siècle, a permis d'apporter des dégrévements et des soulagements aux classes pauvres de la société.

L'organisation actuelle est parvenue à une réforme avantageuse, qui profite au trésor public et repartit l'impôt du timbre d'une manière égale pour tous.

Les améliorations sociales ne s'improvisent pas; les avantages du moment découlent toujours de la consolidation mieux entendue des dispositions qui les ont précédées. Les habitudes et les besoins d'un peuple ne se modifient que par degré. Les diverses législations qui se succèdent, forment entr'elles une chaîne, où tout se lie et ne peut être brisé sans de graves inconvénients. C'est en gardant soigneusement les monuments antérieurs, que l'on acquiert l'intelligence des règles, l'appréciation des nouvelles formules, et qu'on se rend un compte exact, logique, de ce qui existe.

Il est utile d'apprécier les progrès constants qu'a donnés l'impôt du timbre pendant une période de 40 années.

Cette progression toujours croissante démontrera, pour l'avenir, les importantes ressources que l'Etat peut retirer de cette contribution, qui n'a pas encore atteint tout le développement dont elle est susceptible.

Nous avons réuni, dans quatre tableaux, une période de 42 années, lesquels indiquent annuellement les recettes produites par l'impôt du timbre en France, dans le département des Bouches-du-Rhône et dans la ville de Marseille, avec la part que chacune des deux dernières administrations a dans ce revenu de l'Etat.

De l'ensemble de ces matériaux, il découle nécessairement de grandes questions morales et financières ; nous n'entreprendrons pas même de les indiquer, laissant à de plus dignes, à de plus capables, le soin d'en apprécier la philosophie.

Le premier tableau comprend une période de douze années, de 1816 à 1827 inclusivement. Cette époque sert en quelque sorte d'introduction aux détails statistiques contenus dans les autres tableaux.

La moyenne de ces douze années présente un revenu annuel de 26,817,737 francs. Ce chiffre est le jalon extrême

de départ, et, en le rapprochant du chiffre produit du jalon d'arrivée, qui est de 54.601,601,949 francs, on jugera, par avance, de l'augmentation importante qui s'opère pendant le cours de chacune des années qui séparent ces deux époques extrêmes.

L'administration du timbre, dans le département des Bouches-du-Rhône, n'ayant pas conservé le registre de cette première période, il n'a pas été possible d'établir les points de comparaison et de rapprochement entre :

Le produit de l'impôt dans le département ; dans le premier arrondissement, et la perception générale de cette contribution dans la France.

Le deuxième tableau, qui comprend la période décennale de 1828 à 1837 inclusivement, donne déjà la mesure de la progression ascendante de cette contribution. La recette moyenne de chacune des années est, pour la France, de 28,514,752 francs, ce qui constitue une augmentation annuelle de 1,697,015 francs, ou soit d'environ 6 0/0.

Cette augmentation n'offre rien de surprenant, si l'on considère que les années 1829, 1830, 1831 ont donné une diminution notable dans ce revenu.

Dans leur ensemole, les transactions,sur lesquelles repose la vente plus ou moins forte du papier timbré, ont subi l'influence des circonstances qui altèrent ou fortifient la sécurité publique. Le commerce avait éprouvé des crises malheureuses, qui avaient amené la stagnation des affaires. La révolution politique des trois journées avait retiré accidentellement la confiance, qui ne s'est graduellement établie que vers l'année 1834.

La moyenne des recettes annuelles est, pour le département, de 497,966 francs et, pour Marseille, de 346,663 fr.

Le département est entré dans le revenu général du timbre pour une quote-part d'environ 1/57e et Marseille seule, pour celle d'à peu prés 1/82e.

Le bureau de Marseille a fourni à lui seul, les trois quarts environ de la recette totale du département.

Le troisième tableau présente des résultats plus avantageux que ceux du précédent. La recette générale en France, qui avait été pendant les dix années précédentes de 285 millions 147,527 francs, a été, pour la période annuelle de 1838 à 1847, de 368,393,988 fr., ce qui donne une augmentation de 83,246,461 fr., et détermine une différence annuelle en plus de 6,627,631 fr., ou soit 23 p. 0/0 environ.

Le département a vu accroître sa recette de 2,159,450 fr., 43 p. 0/0 environ et Marseille a porté son augmentation à 2,002,946 fr. 82 c. (59 p. 0/0.

Dans l'année 1839, le bureau de Marseille vit subitement tomber sa recette d'à peu près cent mille francs; les causes de cette diminution existent dans les visa, pour timbre des obligations de la ville de Marseille, qui avaient eu lieu pendant les années précédentes et qui cessèrent complètement durant le cours de 1839.

L'ensemble du quatrième tableau présente une augmentation encore plus significative. Elle excéde la recette totale de la période précédente, pour la France, de 76,241,346 fr. soit plus de 20 p. 0/0;

Pour le département, de 3,304,503 fr. soit 47 p. 0/0;

Et, pour Marseille, de 3,396,340 fr. 74 c., ou soit plus de 61 p. 0/0.

Il est à remarquer que les années 1848 et 1849 ont été peu productives en matière de papier timbré; les recettes ont spontanément subi chaque année une diminution de près de onze millions; différence qui a été bientôt couverte par les recettes des années suivantes.

Considérée au point de vue de la portion que le département et le bureau de Marseille apportent au produit général de la vente du papier timbré en France, leur

importance s'est accrue dans les proportions du développement de leur recette.

En terminant l'explication du deuxième tableau, il a été dit que le département et Marseille entraient dans ce revenu, pour une quote-part, le premier de 1/57e et le second de 1/82e. Les produits de la dernière période décennale font que le département y figure maintenant pour 1/43e et la ville pour 1/50e; ce qui est énorme, en se rappelant qu'il y a actuellement dans l'Empire Français, 86 départements et 39,388 communes.

Le grand rôle que joue la ville de Marseille dans les fastes du commerce, se reconnaît dans la contribution qui lui est afférente en matière d'impôt. Les recettes, qui s'opèrent sur la vente du papier timbré, sont un thermomètre de sa prospérité et de la multiplicité de ses transactions. Ce qui, chez les autres, annonce la gêne, est, chez elle, un signe d'activité et de crédit.

Le grand développement qu'elle donne à ses monuments publics et ses projets gigantesques d'aggrandissements ont donné naissance à l'émission de nombreuses obligations, pour lesquelles le visa pour timbre est exigé; leur importance comme fiscalité est arrivée à près de cent mille francs par an.

Ces obligations ont cela de particulier qu'elles produisent des effets opposés, suivant qu'elles sont émises par les particuliers, ou par une ville.

Quand le commerce privé accroit l'importance de ses obligations, il dénote la souffrance, l'insuffisance du capital en circulation, une crise commerciale, un discrédit qui frappe accidentellement certaines valeurs, ou la restriction de la confiance.

Quand, au contraire, c'est une administration publique, une commune qui souscrit un emprunt et fait négocier des

obligations, c'est une marque évidente que l'activité des entreprises se multiplient; que de grands travaux d'amélioration sont en cours d'exécution ; que la confiance est rétablie; que les capitaux abondent, et que cette grande ville peut compter sur le concours général pour arriver à ses fins.

L'accroissement des rentrées signalées est le résultat de la création d'obligations, appartenant à la deuxième hypothèse, c'est-à-dire à celle qui annonce le bien-être et la prospérité.

Les six planches qui suivent les tableaux que nous allons produire, offrent la série des timbres parus, depuis la création du papier timbré en 1673; elle se continue jusqu'à nos jours.

Nous éprouvons un besoin incessant de perfectionnement en toutes choses. L'étude de la statistique, en fixant l'attention sur les détails, nous conduit ensuite par la synthèse à la satisfaction des ameliorations et des révisions demandées; elle fait disparaître la confusion et le désordre ; elle classe avec méthode et fixe les principes de l'observation; elle préside à la rectitude des décisions.

Un champ immense est ouvert à cette science encore nouvelle; les divers gouvernements qui se sont succédés, depuis Sully, Colbert, Necker, etc., jusqu'à nous, ont senti la nécessité de la seconder, de l'encourager; nous n'avons qu'à suivre l'impulsion, à laquelle l'Etat nous invite, et nous aurons le noble orgueil de nous être dévoués à cette tâche qui, en recueillant les vœux de tous les intérêts, nous fait concourir au développement des éléments généraux et constitutifs de la société française.

Tableau statistique du produit de l'impôt du timbre en France, pendant la période duo-décennale de 1816 à 1827 inclusivement.

1816	fr.	24,932,086
1817	«	27,387,763
1818	«	27,496,563
1819	«	26,063,547
1820	«	25,742,149
1821	«	26,302,843
1822	«	26,793,732
1823	«	26,909,089
1824	«	26,977,941
1825	«	27,558,516
1826	«	27,875,605
1827	«	27,773,017
	fr.	321,812,851

La commune du revenu annuel est de 26,817,737 fr.

Tableau statistique comparatif du produit de l'impôt du timbre en France, dans le département des Bouches-du-Rhône et dans Marseille, pendant la période décennale de 1828 à 1837 inclusivement.

		En France		*dans le dépt*		*dans Marseille*
1828	fr.	28,995,611	fr.	548,417	fr.	253,243 47 c
1829	«	26,705,596	«	472,816	«	329,970 06
1830	«	27,991,310	«	447,086	«	313,396 91
1831	«	28,125,319	«	423,515	«	297,772 27
1832	«	28,929,570	»	411,116	«	321,525 20
1833	«	20,943,541	«	476,902	«	333,987 50
1834	«	28,975,307	«	504,640	«	353,613 96
1835	«	30,298,727	«	496,105	«	365,610 25
1836	«	31,617,848	«	603,049	«	452,370 85
1837	«	32,564,698	«	596,015	«	445,149 40
	fr.	285,147,527	fr.	4,979,661	fr.	3,466,639 87

La commune de cette période est annuellement, pour la France de 28,514,752 fr., pour le département, de 497,966 fr. et pour Marseille de fr. 346,663.

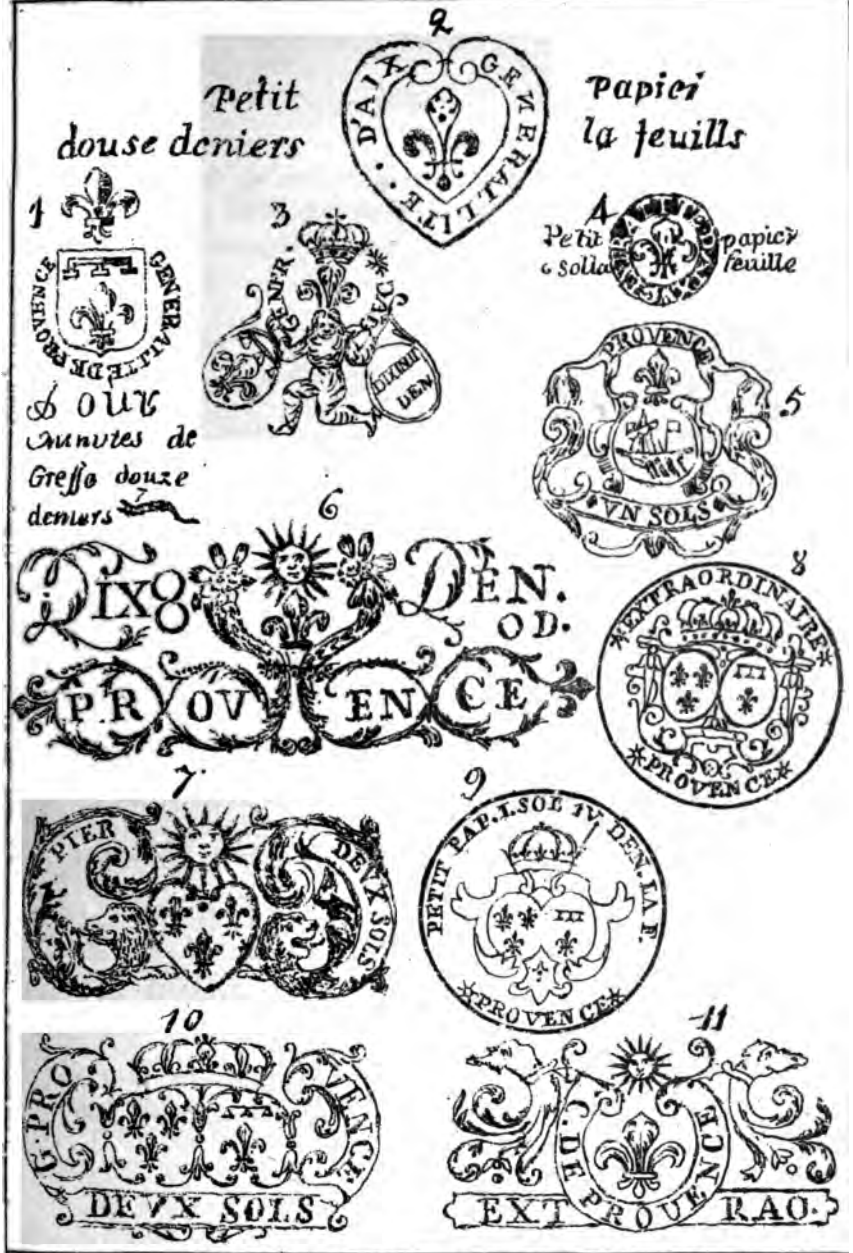

1	de	1673	à	1674	5	de	1690	à	1693	9	de	1712	à	1715
2	"	1674	"	1676	6	"	1693	"	1698	10	"	1715	"	1717
3	"	1676	"	1690	7	"	1698	"	1704	11	"	1717	"	1721
4					8	"	1704	"	1712					

H. Seren, Lith. Beisson, del.

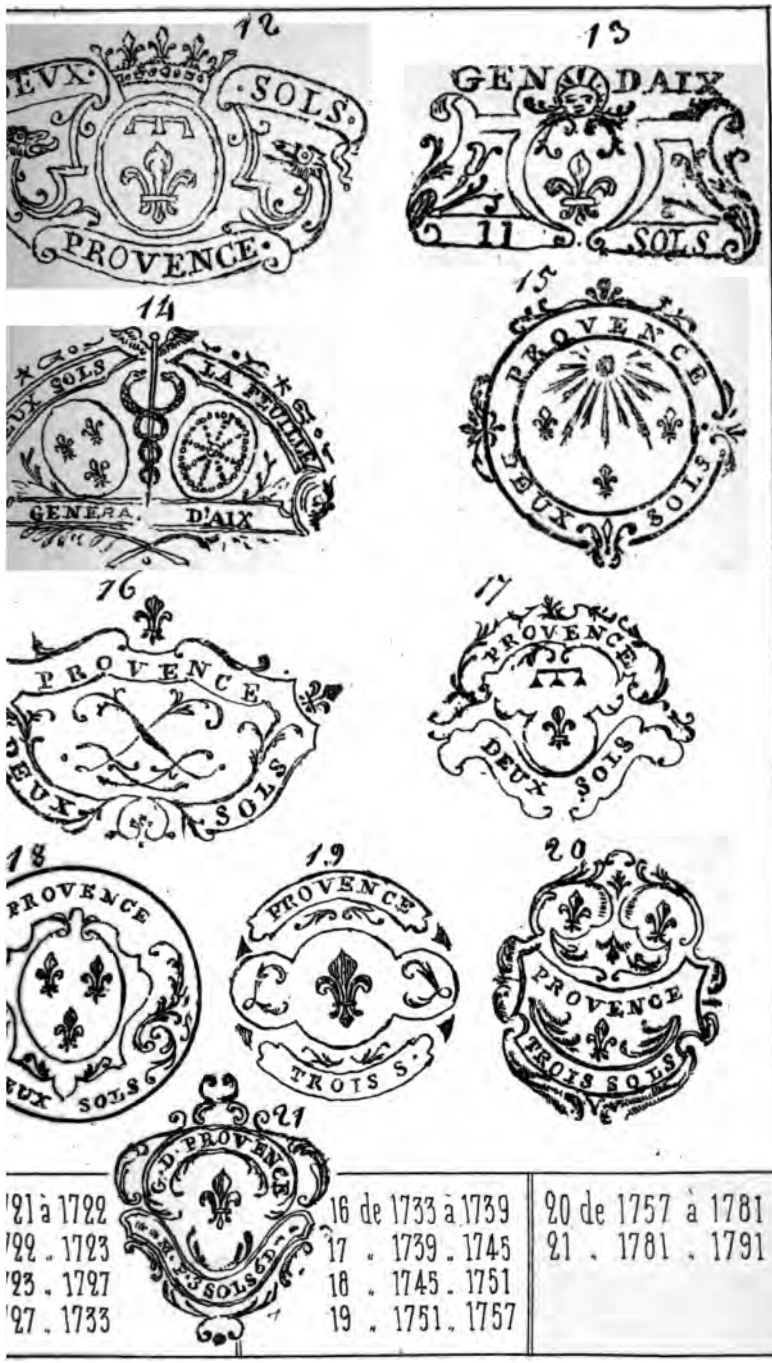

21 à 1722	16 de 1733 à 1739	20 de 1757 à 1781
22 . 1723	17 . 1739 . 1745	21 . 1781 . 1791
23 . 1727	18 . 1745 . 1751	
27 . 1733	19 . 1751 . 1757	

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

22 de	1791	à l'an	4	26 de l'an	4	à l'an	5	30 de l'an	5	à l'an 6
23 de l'an	4	.	5	27 .	5	.	6	31 .	6	. 7
24 .	4	.	5	28 .	5	.	6	32 .	6	. 7
25 .	4	.	5	29 .	5	.	6	33 .	7	. 14

34	de l'an 7	à l'an 14		38	de l'an 7	à l'an 14		42	de l'an 7	à l'an 14
35	" 7	" 14		39	" 7	" 14		43	Commencement de 1806	
36	" 7	" 14		40	" 7	" 14		44		
37	" 7	" 14		41	" 7	" 14		45	de 1806	à 1814

Les Timbres marqués d'un ✱ sont secs.

e 1807 à 1814	50 de 1814 à 1815	54 de 1816 à 1827
	51 1er Janvier au 30 7bre 1815	55 " 1815 " 1827
e 1807 à 1814	52 mars 1815 28 avril 1816	56 } " 1815 " 1827
	53 octobre 1815 a Juin 1816	57 }

Timbres marqués d'un ✱ sont secs.

UNIV. OF MICH.

es marqués ✳ sont secs.

tionnel du 28 avril 1816 Juillet 1827.	63 } Proportionnel du 8 Juillet	67 du 28 7bre 1847 au 1r 9bre 1853
uillet 1827 au 28 7bre 1847	64 } 1827 au 28 7bre 1847.	68 } du 1er 9bre 1853 à actuel.
	65 du 8 Juillet 1827 au 28 7bre 1847	69 }
	66 du 28 7bre 1847 au 1er 9bre 1853.	70 mobile mis en circulation le 1er 9bre 1860.

UNIV. OF MICH.

Tableau statistique comparatif du produit de l'impôt du timbre en France, dans le département des Bouches-du-Rhône et dans Marseille, pendant la période décennale de 1838 à 1847 inclusivement.

		En France		*dans le dépt*		*dans Marseille*
1838	fr.	33,295,017	fr.	617,058	fr.	477,501 30 c
1839	«	33,911,942	«	612,955	«	361,968 65
1840	«	34,473,047	«	616,283	«	469,536 75
1841	«	33,922,462	«	625,079	«	482,714 50
1842	«	36,655,307	«	683,992	«	512,358 36
1843	«	37,295,216	«	705,405	«	548,070 30
1844	«	37,393,920	«	706,598	«	549,639 21
1845	«	39,306,364	«	786,236	«	625,350 96
1846	«	40,443,807	«	882,449	«	709,522 45
1847	«	41,696,906	«	903,061	«	732,924 21
	fr.	368,393,988	fr.	7,139,116	fr.	5,469,586 69

La commune de chaque année de cette période est, pour la France de fr. 36,839,398, pour le département de fr. 713,911, et pour Marseille de fr 546,958.

Tableau statistique comparatif du produit de l'impôt du timbre en France, dans le département des Bouches-du-Rhône et dans Marseille, pendant la période décennale de 1848 à 1857 inclusivement.

		En France		*dans le dépt*		*dans Marseille*
1848	fr.	30,924,704	fr.	641,527	fr.	516,130 85 c
1849	«	32,737,513	«	667,267	«	514,745 —
1850	«	39,836,925	«	868,492	«	699,250 98
1851	«	41,282,200	«	844,714	«	684,347 04
1852	«	44,315,841	«	956,115	«	788,028 25
1853	«	46,471,203	«	1,117,732	«	944,310 39
1854	«	48,582,444	«	1,026,527	«	944,974 15
1855	«	51,462,761	«	1,295,837	«	1,115,745 36
1856	«	54,419,794	«	1,469,570	«	1,284,891 32
1857	«	54,601,949	«	1,556,833	«	1.373,504 09
	fr.	444,635,334	f.	10,444,614	f.	8,865,927 43

La commune annuelle de cette période est, pour la France, de 44,463,533 fr., pour le département, de 1 mil^on 044,361 fr., et, pour Marseille, de 886,592 fr.

MARSEILLE CONSIDÉRÉE SOUS DIFFÉRENTS RAPPORTS.

Coup-d'œil sur les mœurs, les coutumes, le commerce, l'industrie et les arts à Marseille, par M. Marius Chaumelin, *membre actif de la Société de statistique de Marseille, et membre correspondant de plusieurs Académies.*

I.

Marseille, colonie grecque contemporaine de Tarquin, émule de Carthage, amie de Rome, surnommée par Tacite l'Athènes des Gaules, Marseille, patrie de Pythéas et d'Euthymènes, n'offre rien qui rappelle sa glorieuse antiquité.

Les masures noires et chancelantes qui constituent la Vieille-Ville, mais dont la plus ancienne ne remonte pas au-delà du siècle du Bon René, échappent presque toujours à la curiosité de l'étranger, perchées qu'elles sont sur un coteau d'un accès peu facile, loin des hôtels en vogue, loin des rues commerçantes. Et à dire vrai, une promenade à travers ces vieux quartiers n'aurait rien de bien intéressant pour l'archéologue : des ruelles montantes, sales, tortueuses, et de tous les côtés..... de soleil privées; des carrefours solitaires où l'herbe croît entre les pavés, des habitations enfumées et nauséabondes, d'ignobles étalages de friperie; des enfants crasseux qui pataugent dans les immondices du ruisseau; telle est la physionomie de cette ville déchue.

Les érudits montrent, je le sais, deux ou trois bicoques historiques, quelques colonnes de marbre tronquées, un bas-relief fruste : le tout d'une antiquité suspecte; puis ils vous disent religieusement, en désignant tel ou tel point : « Là fut le temple de Diane éphésienne, ici le sanctuaire d'Apollon; plus loin s'élevaient les Thermes; de ce côté s'allongeaient les remparts construits par Jules César..... » Mais vous n'apercevez rien que des pâtés de maisons vulgaires; vous êtes obligé de croire nos savants sur parole.

Le moyen-âge, qui a légué à tant d'autres cités plus modestes d'impérissables monuments, a complètement déshérité la résidence épiscopale des SALVIEN, des THÉODORE, des Benoît d'ALIGNANO, des Claude de SEYSSEL, des CIBO.

Marseille, la ville catholique par excellence, n'a pas d'églises; car on ne saurait appeler de ce nom les grossiers ouvrages en maçonnerie, les constructions mesquines où se célèbrent les solennités du culte, bâtiments lourds et délabrés, qui ont bien plutôt l'air de manufactures que d'édifices consacrés à Dieu.

Mais s'il ne subsiste à Marseille aucune trace du passé, en revanche, nulle part le génie moderne n'a déployé une activité plus grande, nulle part le commerce n'excite pareille émulation.

Une agitation perpétuelle règne autour des ports, des milliers de navires viennent verser sur les quais les denrées de tous les pays et reçoivent, en échange, les produits de l'industrie française. Tout un monde de négociants, de douaniers, de portefaix, de commis, surveille et dirige ces opérations; d'innombrables véhicules vont et viennent des ports aux fabriques, dont les hautes cheminées dominent la cité manufacturière, et des fabriques aux ports.

Liverpool et New-York offrent seuls le spectacle d'un mouvement commercial aussi prodigieux,

En vérité, depuis la conquête de l'Algérie, depuis que la Méditerranée, purgée des pirates qui l'ont infestée si longtemps, est redevenue un grand lac européen, depuis que des centaines de pyroscaphes peuvent librement sillonner cette mer intérieure qui baigne les plus riches et les plus florissantes contrées du monde, Marseille a vu naître pour elle une prospérité qui est allée tous les jours croissant. L'ancienne enceinte a été bientôt insuffisante pour contenir la population, qui, en moins de cinquante ans, a presque triplé; le trop-plein s'est répandu tout autour

du vieux port, perçant des artères spacieuses, édifiant des demeures confortables et élégantes et déplaçant le centre des affaires. Puis, le flot, grossi chaque jour par de nouvelles immigrations, s'est élevé insensiblement sur le versant des collines adjacentes et a fini par atteindre des hauteurs abruptes, jusqu'alors abandonnées aux troupeaux de chèvres (1).

Cette merveilleuse activité, ce mouvement d'extension qui n'est pas près d'avoir son terme, cette fièvre de bâtisses, voilà ce qui caractérise Marseille, ce qui donne à cette ville, fondée il y a près de vingt-cinq siècles, l'apparence d'une cité toute moderne.

Le percement de l'isthme de Suez, qui doit faire de ce centre privilégié le point de départ et le siége de nos transactions avec les Indes, la Chine, le Japon et l'Océanie, en augmentera démesurément l'importance maritime. Aussi la France tout entière a-t-elle les yeux fixés sur ce foyer où viendront converger et d'où rayonneront toutes nos forces commerciales.

Marseille a compris qu'elle ne pouvait pas rester au-dessous du rôle magnifique qui l'attend ; elle veut être prête à recevoir, dans un avenir très-prochain, cet accroissement de prospérité, et, pour cela, elle a entrepris des travaux gigantesques dont l'accomplissement étonnera l'univers. Déjà les môles d'un troisième port surgissent du sein des flots. Sur les immenses terrains qui avoisinent ce nouveau bassin et celui de la Joliette, on bâtit des maisons monumentales, on crée de vastes docks qui, reliés à la gare de la ligne de Lyon par une voie ferrée, procureront d'incalculables avantages aux négociants marseillais.

Tout le monde connaît les projets conçus et à demi réalisés par la *Société des Ports*: des collines qui arrêtaient, du

(1) C'est ainsi que les rochers de Notre-Dame-de-la-Garde se couvrent peu à peu d'habitations.

côté du nord, le développement de Marseille, ont été éventrées, nivelées, et leurs débris, jetés à la mer, ont servi à conquérir de nouveaux emplacements dans le voisinage du port NAPOLÉON. Une ville neuve commence à s'élever sur ce point naguère abandonné, et des études sont faites pour doter prochainement ces riches quartiers de tous les embellissements et de tout le confort désirables.

L'édilité marseillaise, de son côté, n'est pas restée inactive; elle ne s'est pas dissimulé que Marseille, formée d'agglomérations successives, a été construite, en grande partie, suivant le caprice et l'instinct des nombreux colons qui y ont été attirés par l'espoir d'y faire fortune; elle a senti la nécessité de mettre un peu d'ordre dans cette cité improvisée, d'ouvrir de grandes voies de communication, de relier les quartiers naissants du Lazaret à l'ancien port, en démolissant les ignobles bicoques du Vieux-Marseille et en aplanissant la colline sur laquelle s'élève cette ville si justement délaissée. En même temps elle a songé à enrichir Marseille, ainsi régénérée, des monuments qui lui font depuis si longtemps défaut.

Le conseil municipal eut d'abord l'idée de concéder à des sociétés financières, l'entreprise de la reconstruction des vieux quartiers; mais, après avoir étudié longuement tous les projets et toutes les propositions, il finit par prendre une décision bien digne d'une grande cité; il résolut de mettre à la charge de la ville elle-même l'exécution des travaux. A cet effet l'autorisation de contracter un emprunt de 55 millions fut demandée au gouvernement : Marseille devait employer 15 millions à éteindre sa dette et 40 millions à accomplir les projets d'une utilité pressante. Les habitants accueillirent avec enthousiasme cette délibération patriotique, prise en décembre 1858 sur la proposition de M. HONNORAT, alors maire de Marseille, et après le rapport très-lucide et très-chaleureux de M. ONFROY, membre du conseil.

Plusieurs changements survenus depuis dans le personnel de l'administration municipale, ont fait ajourner jusqu'à présent la plupart des travaux projetés ; mais une volonté supérieure a décidé du moins la régénération de la Vieille-Ville : lors de son passage à Marseille, l'Empereur, frappé de la décrépitude de ces quartiers misérables, a bien voulu accorder, par un décret, le concours pécuniaire de l'Etat pour l'ouverture d'un large boulevard qui traversera le Vieux-Marseille, du coin de l'église des Augustins au boulevard des Dames. La création de cette voie grandiose aura pour conséquence inévitable la rectification et l'élargissement de toutes les rues adjacentes.

Aujourd'hui qu'un administrateur des plus intelligents et des plus zèlés, M. Onfroy, est placé à la tête de la municipalité, tout nous porte à croire que la rénovation ne se fera pas longtemps attendre : nos édiles parviendront, il faut l'espérer, à triompher des difficultés sans nombre qui ont entravé jusqu'à ce jour l'exécution des plans auxquels se rattachent l'avenir et la prospérité du premier port commercial de l'empire.

II.

En dehors des travaux publics qui avancent assez lentement et dont beaucoup n'existent qu'à l'état de projets, de rêves peut-être, on peut dire qu'il n'est pas de ville en France où il se remue plus de pierres qu'à Marseille. On ne voit de tous côtés, en effet, que maisons qui s'élèvent avec une rapidité merveilleuse ; les faubourgs s'étendent de jour en jour et empiètent sur la banlieue. D'autre part, le renchérissement des loyers est une preuve de l'insuffisance des logements, et, partant, de l'accroissement continu de la population.

Et vraiment, le nombre de ceux qui, de tous les points du globe, accourent à Marseille avec l'espérance de s'y

enrichir, est incroyable. Sans vouloir faire un dénombrement exact des étrangers qui se sont fixés dans cette métropole marchande, nous pouvons citer, parmi les colonies qui y ont pris le plus d'extension, la colonie grecque, la colonie piémontaise, la colonie basalpine.

Marseille, depuis sa fondation, n'a pas cessé d'entretenir des relations avec les riches contrées d'où vinrent ses premiers habitants. De tout temps, elle a eu des comptoirs dans le Levant, et, depuis que la liberté des cultes a été proclamée en France, depuis la guerre de l'insurrection hellénique surtout, de puissantes maisons grecques sont venues à leur tour s'établir dans la vieille colonie phocéenne (1).

Les Piémontais, dont le nombre ne s'élève pas à moins de 20,000, n'appartiennent pas tous, comme les Grecs, à l'aristocratie du négoce; ils remplissent au contraire, pour la plupart, des occupations assez infimes: les hommes travaillent en qualité de manœuvres dans les usines de la ville et de la banlieue; les femmes exercent un métier non moins rude; elles portent sur leur tête des fardeaux souvent très-lourds; les marseillais les désignent sous le nom de *Porteïris* et la population piémontaise, en général, sous celui de *Batchins*.

Les *Batchins* sont presque tous originaires de Gênes, ils habitent les vieux quartiers, mais ils ne se mêlent que très lentement à la race marseillaise; les femmes se font aisément reconnaître au mouchoir de couleur qui enveloppe leur chevelure et aux grands anneaux d'or qui pendent à leurs oreilles.

(1) Au nombre de celles qui se distinguent aujourd'hui par leur importance et leurs richesses, il nous suffira de mentionner les maisons Rodocanachi, Azuelos, Reggio, Spartali, Zizinia, Agelasto, Lascaridi, Ralli Vlasto, Apalyra, Argenti, Sechiari, Chimichi, Sepsi, Prassacachi, Mavrocordato, etc.

Les Bas-Alpins (indigènes des Basses-Alpes), ou, comme on les appelle communément, les *Gavots*, sont au moins aussi nombreux à Marseille que les Gênois. Ils sont à la capitale de la Provence ce que sont à Paris les Auvergnats et les Savoyards; ils ont même pauvreté à l'origine, même courage, même persistance au travail, même sobriété; ils remplissent aussi à peu près les mêmes emplois.

Ils arrivent de leurs montagnes sans un denier vaillant, grossièrement vêtus, ignorants de toute chose,.... mais bien convaincus qu'ils parviendront à conquérir un petit pécule dans la cité marchande. Le premier métier leur est bon : ils se font commissionnaires, crocheteurs, garçons épiciers, ouvriers dans les fabriques, brocanteurs ambulants, que sais-je?.... Les fatigues, les mécomptes ne les rebutent point; ils sont soutenus par une idée fixe, par une espérance qui a pour eux le caractère de la certitude : ils seront riches un jour !...

Il est bien rare qu'ils soient déçus; leur tenacité et leurs habitudes d'extrême économie surmontent tous les obstacles. Ils amassent le pécule tant convoité sou à sou, peut-être; mais jusqu'au jour où le magot aura atteint les proportions voulues, n'allez pas croire qu'ils en distrairont un centime pour améliorer leur genre de vie, pour se procurer quelques douceurs. J'ai connu un gavot qui avait commencé à installer, dans l'encoignure d'un escalier, une petite boutique d'objets à un sou pièce, qui peu à peu avait agrandi cette échoppe jusqu'à en faire un bel et bon magasin de mercerie, l'un des mieux achalandés de Marseille, et qui, parvenu à une fortune de 2 à 300,000 fr., logeait encore à un quatrième étage, avec sa femme maladive, dans une maison qui lui appartenait....

Je suis loin de prétendre que tous les Bas-Alpins soient d'une parcimonie, disons mieux, d'une ladrerie aussi exagérée. Mais il est bien avéré que la plupart vivent de fort

peu et ne se donnent pas de répit qu'ils n'aient entassé une fortune qui leur permette d'acheter un domaine plus ou moins grand dans leur pays natal. Puis ils s'en vont là se reposer de leurs labeurs, à moins que leur soif de l'or ne soit devenue inextinguible... ce qui est assez rare, contrairement à ce qu'on pourrait supposer.

On dirait que toute l'ambition de ces gens-là, comme celle de la plupart des colons, du reste, soit de s'enrichir le plus vite possible et de retourner, aussitôt après, dans leurs foyers, d'où les a éloignés la nécessité, mais dont ils ont conservé un ineffaçable souvenir.

Voilà ce qui explique pourquoi Marseille, habitée en grande partie par des étrangers, je parle de la population riche, n'a rien créé de grand et de durable en fait de monuments. On comprend que les entreprises qui ont pour but l'honneur de la cité soient accueillies avec froideur et indifférence par des gens qui ne sont là, pour ainsi dire, que de passage. Dans les autres villes, à Lyon par exemple, dès qu'un projet d'intérêt local est mis en avant, les capitalistes s'empressent d'offrir leur concours ; à Marseille, s'il est question d'une œuvre qui ne soit pas d'une utilité absolue pour le commerce, disons plus, qui ne présente pas aux spéculateurs des chances certaines de bénéfices, toutes les caisses se ferment.

A dire vrai, le négociant marseillais, qu'il possède 3, 4, 5 et même 10 millions de fortune, n'a presque jamais 50 mille francs disponibles ! Tout son avoir est dans le commerce ; il croirait faire acte de niaiserie en laissant dormir le moindre capital ou en le plaçant dans une spéculation bénigne ; il ne connaît que les grandes affaires. Nulle part les entreprises ne se montent sur une plus vaste échelle ; nulle part la fortune n'est tentée, c'est le mot, avec plus d'audace.

Aussi quels gains fabuleux et quelles chutes terribles !

Tel a débuté dans le commerce en achetant des balayures de sucre qu'il revendait à des marchandes de sirop à un sou le verre ; il était arrivé à Marseille avec 50 écus pour tout avoir ; aujourd'hui il est huit à dix fois millionnaire et il figure en tête de la liste des notables Marseillais.

Tel autre, sachant à peine lire et écrire, est parvenu d'abord à se faire intéresser pour un vingtième dans la propriété d'une petite geëlette ; cinq à six ans après, il faisait construire à ses frais un trois-mâts; actuellement, c'est l'un de nos premiers armateurs français.

Ce serait une histoire fort curieuse ; mais aussi fort longue, que celle de toutes les fortunes colossales qui se sont formées à Marseille depuis une trentaine d'années.

Nous avons cité les principales maisons grecques par l'intermédiaire desquelles Marseille entretient des rapports commerciaux avec la Grèce, la Turquie, la Russie méridionale et les diverses échelles du Levant, d'où nous viennent les blés, les cotons, les laines, les soies, les huiles, les éponges, la cire, les sésames, etc. Le percement de l'isthme de Suez, en amenant dans ces parages lointains une recrudescence de négoce, doublera l'importance de nos comptoirs et nous ouvrira de nouveaux et immenses débouchés. Déjà l'Egypte, grâce à nos lignes de paquebots, est en relations incessantes avec la France : plusieurs négociants marseillais y font des affaires considérables, dont les cotons, les laines, les gommes, le café d'Arabie, la graine de coton, sont les principaux éléments. MM. Pastré frères, entre autres, ont acquis sur la place une influence sans rivale ; on sait que c'est à leur intermédiaire près du pacha d'Egypte, à leur concours persévérant, que M. de Lesseps doit en partie l'aplanissement des obstacles qu'a rencontrés si longtemps son magnifique projet.

Notre commerce d'échange n'est pas moins considérable avec l'Italie et l'Espagne; nous expédions dans ces divers pays,

ainsi qu'en Orient, la plupart de nos produits manufacturés et nous recevons en retour : des Deux-Siciles, du soufre, de l'huile d'olive, des citrons, des fruits secs, des soies, du chanvre teillé, des vins de liqueurs, des pâtes alimentaires, de la graine de lin, du jus de citron, du sumac, etc.; de Toscane, des chapeaux et des tresses de paille, du minerai de fer, du chanvre, du suif brut, de l'albâtre, des bois en éclisses, etc.; des Etats-Sardes, de l'huile d'olive, des fruits frais, du riz, des bœufs, des chevaux, etc.; des Etats-Romains, du marbre; d'Espagne, des huiles, du plomb brut, du cuivre, des vins, des oranges, du safran, du liége, etc.

Je ne dis rien des autres pays d'Europe avec lesquels Marseille est en rapport plus ou moins direct, de l'Angleterre, qui nous envoie d'énormes quantités de houille pour l'approvisionnement de nos bateaux à vapeur, et à laquelle nous expédions, en transit, une grande partie des marchandises qu'elle reçoit des Indes et de ses possessions méditerranéennes; de la Suède, du Danemarck et de la Russie du nord, d'où nous tirons presque tous nos bois de construction; de l'Allemagne, de la Prusse, de la Suisse, que nous approvisionnons de céréales, de laines, de cotons, de denrées coloniales, etc.

Le commerce de l'Algérie avec la France se fait presque tout entier par la voie de Marseille, et nous n'exagérons pas en disant que l'antique colonie phocéenne a reçu de la création de cette jeune colonie un accroissement considérable d'importance maritime.

Sur la côte occidentale d'Afrique, des comptoirs florissants ont été fondés récemment par nos négociants marseillais. Celui que MM. Régis frères ont établi à Whydah est presque un gouvernement; plus de deux mille personnes sont constamment occupées à préparer et à diriger, pour le compte de ces riches et intelligents armateurs, des embarquements d'arachides, d'huile de palme, d'huile de ricin,

de dents d'éléphant, de bois d'ébénisterie. L'importation en France des arachides occupe à elle seule cent cinquante navires environ. Il y a vingt-cinq ans à peine que MM. Régis introduisirent à Marseille, pour la première fois, 500 kilogrammes de ce produit oléagineux, qui depuis a été employé avec un grand succès pour la savonnerie et l'éclairage. Les quantités importées annuellement, de nos jours, ne s'élèvent pas à moins de 400,000 quintaux métriques.

Le jury de l'Exposition coloniale a cru devoir, en 1856, décerner à M. Régis aîné une médaille d'or, à propos de l'exposition faite par ce négociant des produits oléagineux qu'on tire de la côte d'Afrique : tout le monde a applaudi à cette distinction flatteuse et si bien méritée.

Dans son commerce avec l'Amérique, Marseille a deux redoutables concurrents, Bordeaux et surtout Le Havre ; ce commerce, néanmoins, acquiert chaque jour plus d'extension. L'importation des cotons provenant des Etats-Unis, comme aussi de ceux qui viennent d'Egypte, prendrait assurément beaucoup plus de développement, si des filatures étaient établies à proximité de la ville.

Les arrivages de denrées coloniales, notamment de café et de sucre, sont considérables. La plupart des manipulations auxquelles ces denrées sont soumises, avant d'être livrées à la consommation, s'effectuent à Marseille. De vastes raffineries, en tête desquelles sont placées celle de M. Grandval, celle de MM. Roux et Bernabo, occupent ensemble près de quinze cents ouvriers. Les quantités de sucre raffiné exportées de Marseille, avec jouissance de prime, s'élevaient, avant la nouvelle tarification, à 20 millions de kilogrammes environ par année.

Ce rapide exposé suffira pour indiquer l'étendue des transactions commerciales que Marseille opère avec toutes les nations du monde. L'industrie locale se développe et progresse sous l'influence de cette prospérité du négoce :

les fabriques et les usines vont sans cesse se multipliant. Nous venons de parler des raffineries de sucre; elles peuvent rivaliser avec les établissements de ce genre les plus considérables qu'il y ait en France. L'industrie savonnière, qui produit annuellement plus de 60 millions de kilogrammes, a conservé son antique réputation; elle a obtenu une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855, pour l'excellence de ses produits.

A cette branche importante de fabrication se rattachent les huileries de graines, qui n'emploient pas moins de six mille ouvriers et dont les produits alimentent les savonneries. Les matières premières sont les sésames qui nous viennent de l'Inde, de l'Afrique et du Levant; les arachides, les noix palmistes que nous tirons de la côte occidentale d'Afrique; les graines de lin et de coton, que nous envoient le Levant, la Russie et l'Italie. Les résidus de la fabrication, connus sous le nom de tourteaux, forment une branche particulière de commerce : il s'expédie chaque année, pour l'Angleterre, de 140 à 150,000 quintaux métriques de tourteaux de lin.

Des usines métallurgiques considérables sont établies à Marseille même ou à ses portes. Nous mentionnerons seulement celles de MM. Taylor et Cᵉ, à la Capelette et de la Société des Forges et Chantiers, à Arenc; celle de la Société des Hauts-Fourneaux, à Saint-Louis; et les fonderies de plomb de MM. Luce et Rozan, et de M. Gauthier.

La soude et les divers produits chimiques sont encore du ressort de l'industrie marseillaise; il en existe de nombreuses manufactures dans la ville et la banlieue.

Nous pourrions compléter cette statistique en mentionnant diverses fabriques plus ou moins florissantes dans d'autres spécialités; mais nous craignons d'avoir été déjà trop long. On voudra bien nous excuser de nous être étendu trop complaisamment peut-être sur ce sujet: le moyen de ne

pas parler commerce et industrie lorsqu'il est question d'une ville essentiellement marchande et manufacturière...

A bien prendre, du reste, l'animation des grandes usines, le bruit des machines, le va-et-vient incessant des véhicules chargés de marchandises, le mouvement des ports, l'activité presque fiévreuse d'une immense population toujours affairée, forment un spectacle qui impressionne vivement l'observateur.

Les esprits les moins positifs ne peuvent s'empêcher de s'incliner devant cette merveilleuse puissance de l'industrie qui transforme des matières brutes et informes en produits luxueux, devant cette ardeur au travail qui anime des milliers d'hommes et les pousse à la recherche d'un bien qui, pour être tout matériel, n'en forme pas moins une partie très-réelle du bonheur. Comment ne pas applaudir à la réussite de ceux d'entre ces hommes qui, partis de l'obscurité, pour ne pas dire de la misère, parviennent à force d'habileté, de labeur, de persévérance, à s'élever au-dessus de leur position, à prendre rang dans la classe riche et considérée ?

Nous l'avons dit, il existe à Marseille bon nombre de grandes fortunes qui n'ont pas eu d'autre source que le travail; ceux qui en jouissent ont pu avoir des chances heureuses, exceptionnelles ; mais on vous dira que leur probité a toujours été à l'abri du soupçon. Quant à ceux qui se sont enrichis par des voies déshonnêtes, et il s'en trouve malheureusement à Marseille comme partout, ces gens-là sont connus de chacun, appréciés à leur juste valeur ; et si on ne les montre pas au doigt, si on ne les met pas au ban de la société, c'est que la richesse, hélas! est un palliatif à toutes les turpitudes; c'est qu'aujourd'hui comme au temps de Juvénal, on dit, en parlant d'un individu, non pas : « Qui est-il ? » mais : « Combien a-t-il ? »

Les spéculations de bourse, qui suscitent autant d'escrocs

que de victimes, ne laissent pas de causer des ravages à Marseille; mais la confiance du commerce, en général, n'a rien perdu encore à ces jeux scandaleux, qui font dépendre d'un hasard le succès d'une affaire. Qu'on y prenne garde, pourtant! L'influence de l'agio finirait par être fatale aux maisons les mieux accréditées.

III.

La classe des négociants et des armateurs n'est pas seule à profiter des avantages que Marseille doit à son immense commerce : le bien-être s'étend aux travailleurs les plus humbles. Les portefaix, notamment, réalisent des gains par fois considérables. Placés dans les autres villes au dernier degré de l'échelle sociale, ils forment ici une classe à part, riche, je dirai presque influente, ayant ses priviléges et ses prérogatives. Nul ne peut entrer dans leur corporation s'il n'est présenté par deux membres et s'il ne dépose préalablement entre les mains du trésorier, une somme de 1,000 fr. Chaque négociant a à son service une compagnie de portefaix plus ou moins nombreuse, suivant l'importance de ses affaires. Cette compagnie est chargée du débarquement et de l'embarquement des marchandises; elle fait peser et vérifier les colis par la douane, elle les place dans les entrepôts ou sur les navires, le tout ordinairement sans le contrôle des négociants. Il n'est pas d'exemple que cette confiance ait jamais été trahie; les portefaix sont tout dévoués à leur patron, et l'on cite plusieurs d'entre eux qui, en temps de crise, ont soutenu de leurs deniers la maison pour laquelle ils travaillaient.

Certains portefaix gagnent de 15 à 20 fr. par jour, et ceux qui sont à la tête des compagnies, ou *maître-portefaix*, touchent parfois 50, 60 et même 100 fr. dans une seule journée. Il est assez rare, toutefois, que ces hommes laborieux s'enrichissent; la plupart ont des habitudes de luxe qui paraissent assez peu compatibles avec leur profession : il faut

les voir, le dimanche, lorsqu'ils ont déposé la barre (1), endosser des vêtements d'une finesse et d'une coupe irréprochables, se carrer sur les promenades ou dans les cafés, faire voler au *Prado* d'élégants tilburys ou se prélasser dans leur maison de campagne, dans leur *bastide*. Au théâtre, vous êtes presque certain de les rencontrer chaque soir; ils y font la pluie et le beau temps, et c'est un vrai bonheur pour un artiste d'avoir su se les ménager. Et n'allez pas croire qu'ils se contentent modestement d'une place de parterre : le grand nombre se tient aux premières; quelques-uns occupent des loges.

Il n'est pas étonnant qu'avec un train de vie pareil ils fassent peu d'économie; mais leur ambition n'est pas grande; ils travaillent aussi longtemps que leurs forces le permettent; au bout de leur carrière, quand ils se sentent épuisés par l'âge, ils demandent leur retraite à la Société dont ils font partie, et tous leurs désirs sont accomplis s'il leur reste assez d'argent pour acheter une *bastide*, où ils puissent aller se reposer de leurs fatigues.

Tous ne se comportent pas de même, cela va sans dire; quelques-uns vivent avec moins d'ostentation et placent leurs économies entre les mains de leur patron, qui les fait fructifier. J'en pourrais citer plusieurs qui sont arrivés ainsi à être maîtres à leur tour.

A Marseille, la population ouvrière est généralement aisée; on n'y rencontre nulle part le spectacle de ces misères hideuses qui déshonorent les grandes cités industrielles et commerçantes de l'Angleterre. Ici tout le monde s'occupe, et les travaux, de quelque nature qu'ils soient, sont bien rétribués. La vie matérielle, à dire vrai, est extrêmement dispendieuse; les vivres sont à des prix très-élevés

(1) Les portefaix se servent d'une barre de bois ou d'une tige de bambou pour transporter les fardeaux.

et les loyers sont exorbitants; mais les petits rentiers, les employés des diverses administrations et les commis de négociants sont presque seuls à se plaindre de cette cherté excessive, et cela par une raison bien simple : leurs revenus étant toujours les mêmes, ils ont tout à perdre à l'accroissement de la population, qui, pour les industriels et les ouvriers, est une cause de gains plus considérables.

Le luxe, qui est une conséquence fatale de la richesse, dépasse à Marseille toutes les bornes : parmi tant de gens partis du même point et chez lesquels l'éducation est à peu près nulle, celui qui *paraît* le plus est d'ordinaire aussi celui qui est le plus considéré. L'enrichi, le simple portefaix écrasent l'homme intelligent, qui n'a pour lui que ses idées.

Paraître, voilà le grand but; pour y parvenir, il n'est rien qu'on ne fasse. Que de gens se serrent le ventre à table et s'en vont, élégants et fashionnables, étaler au théâtre, à la promenade, une toilette coûteuse ! Les femmes, en cela, renchérissent sur les hommes, comme on pense bien : la Marseillaise la plus modeste porte la soie, le velours, les dentelles; mais elle n'a pas encore adopté le chapeau : elle a eu le bon esprit de conserver son petit bonnet, qui lui sied à ravir; en revanche, elle se surcharge de bijoux. On me parlait dernièrement de la fille d'un maître-portefaix qui voulait plaider en séparation, parce qu'elle n'avait point trouvé à son gré les diamants que lui avait offerts son mari (1).

Le luxe n'est pas moins effréné dans l'intérieur des habitations : le mobilier de l'artisan aisé ne le cède guère en élégance à celui de l'avocat ou du médecin; et, un fait digne de remarque, c'est que la jeune fille à marier s'enquiert avant tout de la manière dont son prétendant meublera la chambre nuptiale.

(1) Ce que je dis là paraît exagéré; mais je suis bien sûr que pas un marseillais ne me démentira.

Si tels sont les goûts de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière, je laisse à deviner ce que doit être le faste de l'aristocratie commerciale. Paris n'a pas de salons plus somptueux que ceux de nos négociants. Un libraire de mes amis a remarqué qu'il ne manquait qu'un meuble dans ces appartements princiers; il a cherché inutilement dans la plupart..... une bibliothèque. Ajoutons qu'en fait d'ornements, il n'y manque que..... des objets d'art.

Ce qui peut servir jusqu'à un certain point d'excuse à ces oublis impardonnables, c'est que le Marseillais passe le moins de temps possible dans son intérieur. Les femmes seules se tiennent à la maison; elles sortent rarement et vivent un peu comme des recluses, à la façon orientale; surtout, elles n'accompagnent jamais leurs maris à la promenade

La fréquentation entre familles n'existe pas; les gens un peu apparents, les hauts fonctionnaires, donnent quelques soirées en hiver; mais tout s'y passe sur le ton officiel. On se borne, pour le reste, aux visites de simple politesse.

Ainsi, à proprement parler, il n'y a pas de société à Marseille; les cercles intimes y sont du moins extrêmement rares. On dirait que le Marseillais éprouve une sorte d'appréhension à introduire des étrangers dans son intérieur: cette réserve a sans doute son bon côté, et je veux croire qu'elle prévienne beaucoup de désordres dans les familles; mais il faut convenir aussi que les femmes, abandonnées la plupart du temps à elles-mêmes, ont besoin de toute leur vertu pour résister aux mauvais conseils de l'ennui.

La Marseillaise est de son naturel vive, spirituelle, impressionnable, sans tomber toutefois dans le romanesque; elle s'occupe beaucoup de sa toilette et met tout son bonheur à écraser ses bonnes amies par quelque nouveau colifichet. Ce qui est surtout précieux chez elle, c'est son ardent amour pour ses enfants; il n'est pas rare que le plaisir qu'elle prend à les parer lui fasse oublier sa propre coquetterie. Ce n'est pas peu dire.

Je ne parle point de sa beauté; le sang est naturellement fort mêlé dans une ville qui, depuis plus de deux mille ans, voit sa population se grossir sans cesse de gens de toutes les races, de tous les pays. Le type italien est toutefois le type dominant; l'admirable type grec s'est conservé à peu près pur dans quelques recoins de la Vieille-Ville.

Les Marseillaises sont spirituelles, ai-je dit; je ne crois pourtant pas qu'il y ait parmi elles beaucoup de bas-bleu. En revanche, elles savent toutes jouer du piano, je le constate avec douleur. Après cela, il faut bien qu'elles aient le moyen de faire du bruit, pour s'étourdir dans le silence de leur solitude!

Si en dehors de la maison les distractions sont nulles pour les femmes, elles sont au contraire fort nombreuses pour les hommes. Les cercles, les cafés, les théâtres, les boudoirs du demi-monde jouissent d'une vogue dont il n'est pas d'exemple ailleurs.

Chaque quartier, disons mieux, chaque classe d'habitants, a son cercle, où l'on boit, où l'on cause, où l'on fume, où l'on joue surtout.

L'*Athenée*, qui était jadis une réunion littéraire, et qui se distingue encore aujourd'hui par l'accueil plein de munificence qu'il fait aux grands artistes de passage à Marseille, ne compte pas moins de cinq à six cents membres; ses salons sont splendides; sa bibliothèque, extrêmement riche en ouvrages contemporains, est peu fréquentée par les habitués; mais on fait pour l'augmenter, chaque année, une dépense assez forte.

Le luxe et le confort ne sont pas moindres au *Cercle des Phocéens*, qui est le rendez-vous du haut commerce et que j'appellerai volontiers une succursale de la Bourse, tant pour la nature des conversations qui s'y tiennent qu'à cause des joueurs, qui y sont nombreux.

Cette passion du cercle est tellement innée chez le

Marseillais, que nous avons vu des jeunes gens de bonne famille, à peine sortis du collége, s'associer pour former une réunion qu'ils ont baptisée eux-mêmes du nom de *Cercle des Moutards*. Certains viveurs d'un âge douteux, mais qui n'ont rien tant à cœur que de paraître toujours jeunes, se sont empressés de se joindre à cette bande d'épicuriens précoces. Un autre cercle, composé un peu moins aristocratiquement peut-être, mais auquel président toute la fougue de la jeunesse et une gaîté folle, s'est constitué sous le titre assez significatif de *Pipe's club*.

L'existence de pareilles réunions ne contribue pas peu à favoriser les tendances matérialistes de la population : les propos licencieux, les émotions du jeu, les bruits de l'orgie ont pour effet inévitable d'énerver la jeunesse, de la détourner des grandes idées, des nobles plaisirs de l'intelligence.

Les cafés ne sont pas moins fréquentés que les cercles, ils jouissent d'une réputation de somptuosité qui n'a rien d'exagéré. Le café de France, le café de l'Univers, le café Turc, le café du Panthéon, le café des Deux-Mondes étincellent de dorures, et leurs murailles sont couvertes de peintures signées par des artistes d'un vrai talent. Le même luxe d'ornementation se retrouve au Casino et à l'Alcazar, deux vastes établissements où aux plaisirs vulgaires de l'estaminet s'ajoute le charme d'une bonne musique.

A voir la foule qui se presse dans ces divers endroits, on serait tenté de croire les théâtres déserts; mais tel est l'engouement du public pour les distractions bruyantes, et si grand est le nombre des étrangers qui sont de passage à Marseille, que la vogue s'attache à tous les lieux ouverts aux plaisirs.

Nous parlerons plus loin de l'aptitude musicale des Marseillais; constatons seulement qu'à part un très-petit nombre de *dilettanti* sérieux, les hommes se rendent au théâtre bien plus pour s'y entretenir avec les femmes du

demi-monde que pour y chercher des jouissances artistiques. Quant aux dames de la bonne société, la crainte d'être en contact avec les Marcos et les Fédoras est justement ce qui les éloigne.

Il faut bien l'avouer, le bruit que l'on a fait dans les livres et à la scène autour de ces courtisanes leur a donné une importance, et, pour ainsi dire, un éclat auquel les hommes se sont laissé prendre plutôt par vanité que par passion. A Marseille, comme à Paris, comme dans les grandes villes, ces filles vénales ont causé la ruine de bon nombre de leurs adorateurs; mais ce ne serait rien que de prodiguer l'or pour elles, si nos libertins, jeunes et vieux, n'avaient pris l'habitude d'aller demander aux boudoirs de ces créatures effrontées les distractions qu'ils ont écartées si soigneusement de leur chaste et solitaire foyer.

Mais tirons un voile sur ces tristes faiblesses et envisageons sous une autre face la société marseillaise.

IV.

L'historien Ruffi, qui écrivait vers le milieu du XVIIe siècle, faisait remarquer comme une chose prodigieuse la quantité de maisons de campagne, de *bastides*, qui s'élevaient de son temps aux environs de Marseille, quantité qu'il évaluait à cinq mille.

Aujourd'hui, ce nombre est presque quadruplé, et tout porte à croire qu'il ne s'arrêtera pas là : on bâtit presque autant dans la banlieue que dans la ville même, et l'on peut dire qu'une seconde cité, une sorte de village, à la manière chinoise, se forme autour de la métropole.

Les grandes propriétés ont successivement disparu dans ce morcellement à l'infini, et l'on est réduit aujourd'hui à conquérir, disons mieux, à créer de nouveaux terrains là où, depuis des siècles, n'apparaissait pas la moindre culture, là où il n'y avait que collines abruptes, que rochers stériles.

Le canal de la Durance a largement contribué à ces métamorphoses : qui ne sait qu'avec de l'eau et du soleil, la lande la plus aride devient féconde ? Grâce aux nombreuses saignées faites à ce bienfaisant canal, le territoire marseillais, que l'on accusait si justement d'être d'une sécheresse désolante, a pu se couvrir en peu de temps d'une luxuriante végétation. « Maintenant, la verdure et les arbres sont partout disait dernièrement Méry. Il y a même trop d'ombre ; les anciens fervents, et j'appartiens à cette secte d'Incas, soutiennent que les arbres ont le tort de cacher le soleil. Si la végétation devient trop exubérante, on arrivera donc au déboisement partiel. Le canal abuse de sa fécondité. »

On le voit, le charmant poète tient à conserver quand même sa réputation d'homme frileux. Quoi qu'il en soit de sa spirituelle boutade, on peut dire qu'il existe encore dans le voisinage de Marseille pas mal d'endroits incultes dont la villégiature aura tôt ou tard à s'emparer.

Un architecte justement estimé, M. Emile Roche, a entrepris depuis deux ans, la régénération et le morcellement d'une immense propriété du nom de *Palama*, située à une heure de Marseille, sur le versant des collines de l'*Etoile*. Cette propriété, qui depuis de longues années était dévastée par les troupeaux de chèvres et les bûcherons, renferme des localités d'un terrain excellent et qui ne demande qu'un peu de culture pour être productif ; elle est placée au-dessus de la ligne du canal, mais des sources abondantes qui jaillissent dans les parties élevées et les torrents qui se forment en hiver dans les vallons, permettront, une fois canalisés, d'arroser tout le domaine de Palama. Déjà de larges boulevards sillonnent la colline et conduisent sur les hauteurs, d'où l'œil embrasse le plus merveilleux panorama qu'il soit possible d'imaginer. M. Roche a subdivisé sa propriété, qui n'a pas moins de 600 hectares, en un grand nombre de lots dont la vente se fait à des conditions

extrêmement avantageuses. Moyennant une centaine de francs, le plus modeste ouvrier peut acquérir suffisamment d'espace pour construire une maisonnette et l'entourer d'un petit jardin.

Le succès qu'a obtenu déjà l'entreprise du propriétaire de Palama n'a rien qui nous étonne. Aujourd'hui que l'aisance s'est répandue dans toutes les classes de la population marseillaise, chacun veut avoir sa maison des champs où il puisse aller se reposer, le dimanche, des fatigues et des soucis de la semaine.

Le riche négociant, l'armateur, le banquier élèvent, à grands frais, des villas somptueuses, avec vastes jardins, serres, bosquets, tonnelles, kiosques, châlets, lacs, cascades, jets d'eau; des sommes énormes sont consacrées à l'embellissement de ces demeures princières, où se retrouvent tout le luxe et tout le confort des habitations urbaines. Le goût qui préside à l'architecture de ces villas n'est pas toujours irréprochable; l'ornementation en est le plus souvent lourde, ridiculement fastueuse : elle ressemble à la toilette de quelques-uns des propriétaires, parvenus ignorants qui croient en imposer au public par les bijoux dont ils se chamarrent.

Les anciens Marseillais n'apportaient pas tant de recherche dans la décoration de leurs maisons de campagne. Au rez-de-chaussée, une cuisine, la pièce importante; une sorte de grande antichambre où l'on se réunissait aux heures chaudes de la journée, pour jouer et pour causer; puis, un vaste salon faiblement éclairé (les ombrages dont se plaint Méry étaient rares alors!) dans ce salon, une table, quelques chaises et un immense divan, sur lequel on faisait la sieste en famille; au premier et unique étage, deux ou trois chambres à coucher; les murailles extérieures lavées au lait de chaux et décorées parfois de contrevents verts, comme les aimait Jean-Jacques; telle était l'antique bastide, telle

encore, à peu de choses près, aujourd'hui, celle du maître-portefaix, de l'honnête rentier, du petit commerçant.

Quelques pieds d'oliviers et de figuiers sont les ornements ordinaires du coin de terre qui dépend de la bastide; ce n'est que depuis peu, qu'on a ajouté les arbustes d'agrément. — Si un bouquet de pins, une *pinède*, s'élève sur quelque butte voisine et qu'un *poste à feu* s'abrite sous le feuillage, l'heureux propriétaire n'a plus rien à envier. Les pins ont des senteurs qui énivrent, des bruissements dont la mélodie plaintive ressemble au murmure de la mer; et quant au *poste à feu*, Dieu sait quels attraits cette cabane rustique doit offrir au chasseur, pour que celui-ci ait le courage de s'y enfermer de longues heures, à l'affût des passereaux qui viennent folâtrer sur les branches sèches, sur les *cimeaux* de la pinède!

Celui qui n'est pas assez riche pour posséder une bastide se contente du modeste *cabanon*, — une habitation des plus simples, composée d'une chambre et d'une cuisine, perchée d'ordinaire sur un rocher stérile, ou cachée dans un pli des collines, une bastide en raccourci, un *bastidon*, comme on l'appelle encore dans la langue du pays. Il n'y a le plus souvent pas un pouce de terrain autour du cabanon: un pin serait un véritable trésor pour les habitants, qui n'ont guère d'autre ombre que celle formée par les murailles, lorsque le soleil est à son déclin.

Les roches dénudées de *Notre-Dame-de-la-Garde* et d'*Endoume* sont peuplées de bastidons qui, généralement, sont habités toute l'année, — les propriétaires étant pour la plupart des ouvriers économes que la cherté des loyers a chassés de la ville.

A l'heure qu'il est, Endoume est une véritable petite cité; plus de deux mille maisons s'y pressent, dans un désordre pittoresque : chacun a bâti suivant son caprice, et les constructions ont marché si vite, que l'édilité n'a pas eu le

temps de prendre des mesures pour régulariser les rues, pour aplanir le sol par trop accidenté en certains endroits. — Le voisinage de la mer a été pour beaucoup dans les motifs qui ont attiré de ce côté la population ouvrière de Marseille. Le plaisir de la pêche, comme celui de la chasse au *poste*, compte parmi les Marseillais des amateurs fanatiques.

Ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer une embarcation, s'en vont côtoyer le rivage, une ligne, — ou, comme on dit en provençal, une *cannetto* (1) à la main. Ont-ils découvert un fond poissonneux, ils s'accroupissent au bord, sur quelque pan de rocher solitaire, et restent là, une matinée et souvent même une journée entière, dans l'attente du frétin.—L'histoire du pêcheur à la *canneto* marseillais est d'ailleurs l'histoire de tous les pêcheurs à la ligne du monde, de ces philosophes sans le savoir que l'on a tant tournés en ridicule, je ne comprends guère pourquoi.

Mais heureux, mille fois heureux celui qui peut aller, dans un bateau à soi, se bercer au doux roulis des vagues et fouiller les abîmes de la haute mer! — Les intrépides partent de grand matin, avant même que le soleil ne soit levé : les engins de pêche, *cannes*, *lignes*, *palangres*, *palangrottes*, les *escos* (appâts), emplissent la nacelle; chacun s'installe; un pilote improvisé se tient au gouvernail, et, si une bonne brise enfle la jolie voile latine, on jettera, avant peu, la *boudo*, — grosse pierre qui sert d'amarre. Bientôt, *girellos*, *roucaous*, *lucreissos*, *rascassos*, *gobis*, *bôguos*, *pito-môuffo*, *sarans*, *gardis-dé-villo*, *moustellos* et cent autres petits poissons de toutes les couleurs, jaunes, dorés, rouges, bleus, violets, argentés, sautilleront dans l'embarcation, — gracieuses et succulentes victimes dont se composera la *bouillabaïsso* monstre que la ménagère apprêtera au cabanon.

(1) *Cannetto* est un diminutif de *canno*, qui signifie roseau.

Tout Marseillais de la classe ouvrière ou de la petite bourgeoisie, qui se livre le dimanche au plaisir de la villégiature, règle sa journée à peu près de la même façon. — La matinée est employée à préparer le déjeuner, qui a lieu vers midi : hommes et femmes sont occupés à la cuisine, où se confectionnent les mets indigènes, la *bouillabaïsso*, la *bourrido*, l'*aïolli*, si chers aux Provençaux. Si la pêche et la chasse n'ont rien produit, — ce qui arrive souvent, — on étale les provisions qu'on a eu soin d'apporter de la ville. La gaité la plus vive préside au repas; la conversation a lieu invariablement, — à la bastide comme au cabanon, — en provençal, dans ce patois si riche en expressions pittoresques et en saillies piquantes, mais les anecdotes grivoises, les propos licencieux sont sévèrement proscrits, par respect pour les femmes et les jeunes filles.

Après le diner vient la sieste, que l'on prolonge avec volupté : les uns s'étendent sur la *banquette* classique, large divan inséparable de toute habitation des champs; les autres se bercent dans des hamacs suspendus aux arbres de la pinède; d'autres, véritables *lazzaroni*, se couchent dans l'encoignure d'un rocher tapissé de mousse et de lichens, la tête à l'ombre, le reste du corps au soleil : ceux-là sont les Incas dont parle Méry.

Vers quatre heures, quand la chaleur est plus tolérable, on secoue le sommeil; les jeux commencent : les boules, les cerceaux, les raquettes, le tonneau sont les pricipaux amusements de la bastide. Parfois, on se réunit entre voisins, et l'on improvise un bal : un joueur de *galoubet* est loué pour la circonstance.

La journée se termine par une légère collation; et, tandis que les propriétaires de villas sont ramenés chez eux en équipage, l'habitant du cabanon, profitant de la fraîcheur du soir, retourne pédestrement à la ville, avec une provision de gaité pour toute la semaine.

Un illustre économiste, M. Blanqui, de l'Institut, constatant les heureux résultats de cette journée de repos passée à la campagne sous l'œil des mères et des épouses, loua hautement cette distraction favorite du Marseillais et la proposa comme exemple aux ouvriers de la capitale qui s'en vont, le dimanche, dépenser dans les guinguettes de la barrière leur argent et leur santé.

Il est hors de doute, en effet, que l'habitude du cabanon entretient chez la population laborieuse de Marseille l'amour du *chez-soi* et la plupart des autres vertus familiales. L'ivresse, qui est le terme ordinaire des réjouissances de la barrière, est chose à peu près inconnue du véritable Marseillais : les cabarets de la banlieue, comme ceux de la ville, ne sont guère fréquentés que par les marins et les ouvriers étrangers.

Le territoire de Marseille, si riche en habitations de plaisance, en bosquets ombreux, en parterres ravissants, n'offre guère pourtant de retraites agréables au simple promeneur. Je sais bien que les familles auxquelles leur pauvreté ne permet pas même la jouissance d'un cabanon loué, n'hésitent pas à gagner chaque dimanche quelque rocher solitaire et abandonné sur lequel elles campent tout le jour, en plein air ; mais les gens qui ne sont que de passage à Marseille, ceux surtout qui, y étant nouvellement fixés par leur position, ne sont pas encore initiés aux mœurs locales, ceux-là sont fort embarrassés sur la direction qu'ils ont à suivre pour aller jouir des agréments de la campagne. La multiplicité des murailles de clôture rend la promenade, sinon impossible, du moins extrêmement monotone; les bords de la mer, — là où la mer a des bords accessibles, — sont dépourvus de toute espèce d'ombrage. Nulle part on ne rencontre ces bois épais, ces prairies verdoyantes qui, aux environs de Paris et de Lyon, par exemple, sont autant de séjours délicieux ouverts à tout venant.

On ne peut qu'admirer, sans doute, la large et majestueuse avenue du *Prado* que continue, le long de la mer, la pittoresque corniche du *Roucas-Blanc;* mais ces promenades fréquentées à bon droit par les équipages et les cavaliers fashionables, sont pleines de poussière et de bruit, et, par suite, très-peu attrayantes pour celui qui demande aux champs de la fraîcheur et du recueillement.

Pour trouver un calme salutaire et pour apprécier la beauté du paysage marseillais, il faut vous armer d'un peu de courage et prendre le chemin des hautes collines qui enveloppent le territoire. La distance la plus longue à parcourir est celle qui sépare Marseille du pied de ces collines. Une fois cet espace franchi, il ne vous reste plus qu'à gravir quelques pentes un peu raides, il est vrai, mais tout embaumées des parfums sauvages du thym, de la menthe, du genêt, du romarin, de la lavande, et caressées par un air vif et pur.

Arrivé à une certaine hauteur, arrêtez-vous sous ces pins qui se balancent à la brise et laissent tomber de leurs vertes aiguilles des frémissements harmonieux; puis regardez à vos pieds.....

Un cirque immense, dont les montagnes, étagées en amphithéâtre, forment l'enceinte, se déroule devant vous: c'est le territoire de Marseille, dont les coteaux font à peine saillie à travers leur riche draperie végétale, et que constellent des milliers de bastides. A l'horizon, la mer, d'un bleu étincelant, se confond avec le ciel bleu; de blanches voiles voltigent, comme des mouettes ou des alcyons, à la surface de la plaine liquide. Le soleil qui éclaire cet admirable tableau n'a pas ces lueurs indécises et blafardes auxquelles sont habitués les gens du Nord; la lumière pénètre partout; elle fait ressortir les moindres détails du paysage et donne aux rochers, aux montagnes, à la mer, des teintes éblouissantes.

V.

Une nature aussi splendide est bien faite pour inspirer des poètes, et l'on conçoit que le soleil, qui illumine et féconde cette terre privilégiée, échauffe de même l'imagination des hommes.

Aussi peu de villes ont-elles produit autant d'artistes, autant d'écrivains distingués que Marseille. Parmi ceux qui ont conquis de notre temps un renom européen, et que Paris a attirés à son foyer de gloire, il nous suffira de citer :

Dans les lettres : BARTHÉLEMY, le satirique véhément de la *Némésis ;* — MÉRY, son frère jumeau, le plus fin, le plus amusant des conteurs, le plus éblouissant des romanciers ; — Joseph AUTRAN, qui a chanté la mer (*Poèmes de la mer*) en vers lamartiniens, et dont la place est marquée à l'Académie française ; — THIERS, le plus spirituel des orateurs, le plus profond des historiens; — Louis REYBAUD, auteur de *Jérôme Paturot*, cette piquante étude de mœurs contemporaines qui suffirait à sa réputation, s'il n'était de plus économiste de premier ordre ; — Léon GOZLAN, Marie AYCARD, Eugène GUINOT, Amédée ACHARD, romanciers dont les œuvres sont dans toutes les mains ; — CAPEFIGUE, l'un des hommes qui ont le plus écrit sur l'histoire ; — Taxile DELORD, Joseph COHEN, Eugène FORCADE, publicistes distingués ; — Marc MICHEL, l'un de nos plus désopilants vaudevillistes ; — Garcin de TASSY et RAYNAUD, qui figurent au premier rang parmi les orientalistes ; etc.

Dans la peinture : LOUBON, BARRY, Gustave RICARD, BAUME, DAUMIER le caricaturiste, Dominique PAPÉTY, mort si tôt !... et d'autres encore dont les noms m'échappent.

Dans la musique : Xavier BOISSELOT, BAZIN, REYER, Jules COHEN, etc.

Chose singulière ! les Marseillais se glorifient d'avoir pour compatriotes ces hommes d'élite, et c'est à peine s'ils connaissent les titres de leurs principaux ouvrages. ....

On parle beaucoup contre la centralisation qui enlève à la province ses intelligences les plus vaillantes; mais ne devons-nous pas croire que s'ils eussent été condamnés à vivre dans leur pays natal, les MÉRY, les BARTHÉLEMY, les REYBAUD, les THIERS, les RICARD, n'auraient pu produire des œuvres aussi remarquables que celles dont ils ont enrichi la France? N'est-il pas certain, du moins, qu'ils seraient demeurés à jamais obscurs et ignorés? Les Marseillais, comme tous les provinciaux, sont habitués à ne considérer, comme étant dignes de leur attention, que les ouvrages qui ont reçu l'estampille de la métropole; il leur faut des réputations toutes faites, et ils ne consentent à admirer que sur la foi des critiques parisiens!

C'est beaucoup, d'ailleurs, lorsqu'ils prennent la peine d'examiner en quoi consiste ce qu'on leur commande de trouver parfait. Ils savent peut-être que M. X... a écrit un poème superbe, que M. Y.... a peint un tableau irréprochable, que M. Z... a composé un opéra ravissant; mais ils ne liront jamais ce poème; ils accorderont un coup-d'œil distrait au tableau, s'il s'offre de lui-même, en quelque sorte, à leur vue; et quant à l'opéra, si on le joue à la salle *Beauvau*, ils iront l'entendre en amateurs superficiels plutôt qu'en *dilettanti* sérieux; ils feront moins attention à la valeur musicale de l'ouvrage qu'à la façon dont il sera interprété par les artistes; et cela est si vrai que de médiocres partitions ont pu être sauvées par les éclats de voix formidables d'un chanteur favori.

Il va sans dire que nous nous plaçons toujours à un point de vue général, et que nous n'entendons pas envelopper dans la même critique tous les Marseillais, sans exception; mais ce que nous tenons à constater, c'est que la masse du public est tout-à-fait indifférente au mouvement artistique et littéraire; l'esprit de mercantilisme qui la pousse sans cesse et dirige tous ses actes, étouffe en elle tout autre

sentiment, et si parfois encore elle recherche les distractions intellectuelles, c'est plutôt par désœuvrement que par goût.

Dans une ville où tout se rapporte au commerce, où le bien-être matériel est le but des efforts de chacun, où la considération ne s'attache qu'à la fortune, — faut-il s'étonner que le positivisme soit si complet, que l'industrialisme absorbe et domine tout? Les jeunes gens, au sortir du collége, semblent oublier ce qu'ils ont appris; ils renient ce qui a fait battre leur cœur, ce qui a éveillé leur intelligence, pour se jeter à corps perdu dans les jouissances brutales, et, comme ils n'ont pas l'exemple de leurs pères pour frein, ils s'embourbent de plus en plus et se vautrent dans un matérialisme honteux! Dès-lors, ils n'ont pas d'autre ambition que celle d'augmenter leurs plaisirs en augmentant leur fortune; ils prennent en pitié tout ce qui a la moindre apparence d'idéal : un littérateur est pour eux un songe-creux, et je ne sais trop s'ils établissent une différence entre un élève de Delacroix et un peintre d'enseignes.

Le premier libraire de Marseille, — je pourrais dire l'un des premiers de la province, — m'assurait dernièrement qu'il ne vendait guère plus de quatre à cinq exemplaires de Molière par année. En admettant que les autres libraires de la ville en vendent autant à eux tous, voilà donc les œuvres de l'un des plus grands écrivains de la langue française répandues annuellement, au nombre de dix exemplaires, chez une population de 300,000 âmes!

Je laisse le lecteur libre de tirer de cette simple donnée statistique une déduction rigoureuse : — ce qu'il y a de bien incontestable, c'est qu'en général on ne lit pas à Marseille, ou du moins, qu'on ne lit aucun des livres qui sont propres à élever l'intelligence, à purifier le cœur.

La Bibliothèque publique n'est guère fréquentée que par une trentaine d'habitués studieux. Les cabinets littéraires regorgent de romans, mais les ouvrages sérieux ne s'y

trouvent point : ils n'y seraient pas demandés. Quant aux lecteurs des journaux, ils s'appesantissent sur la partie commerciale et industrielle : ils dévorent le cours de la Bourse et les dépêches télégraphiques qui peuvent faire hausser ou baisser les fonds ; mais ils font fi des articles littéraires, qu'ils traitent de futilités pour ne pas dire de niaiseries.

Nous devons le reconnaître toutefois, la classe ouvrière de Marseille est moins étrangère que la classe riche aux choses de l'esprit ; l'instruction, qui était si négligée il y a trente ans seulement, a fait depuis des progrès rapides parmi le peuple : les écoles communales et les institutions des Frères de la doctrine chrétienne comptent une multitude d'élèves, et ce nombre serait beaucoup plus grand sans doute, si les enfants pauvres ne trouvaient très facilement l'occasion de gagner quelques sous en s'occupant sur les quais et dans les fabriques.

Ce qui manque surtout au peuple, c'est une nourriture intellectuelle, saine et fortifiante ; la librairie à bon marché n'a guère mis en circulation que des ouvrages de rebut, des romans de pacotille. Les journaux illustrés à 5, 10 et 15 c., — dont on nous a inondés dans ces derniers temps, ne sont pas tous irréprochables quant au fond, et la lecture n'en est rien moins qu'instructive. Le débit considérable qui se fait de ces publications (1) atteste, du moins, le plaisir que la population laborieuse trouve dans les délassements de l'esprit.

Il serait à désirer que des cours publics, à la portée des intelligences les plus humbles, eussent lieu tous les soirs, et que les ouvriers marseillais y fussent conviés. La *Faculté des Sciences*, dont le gouvernement a doté tout récemment Marseille, remplirait parfaitement cette lacune, si les savants

(1) Il se vend par semaine, à Marseille, plus de vingt mille exemplaires du *Journal pour tous*, du *Voleur*, du *Journal du dimanche*, etc.

professeurs qui la composent pouvaient réduire leur enseignement à l'exposé des théorèmes scientifiques d'une application usuelle, au commentaire des chefs-d'œuvres de la littérature et des arts, à l'histoire des principales découvertes humaines et des progrès de la civilisation.

L'utilité de semblables conférences a été si bien comprise que de simples artisans marseillais n'ont point hésité à créer, à frais communs, une sorte de cercle littéraire auquel ils ont donné le nom d'*Athénée-Ouvrier*, et où les plus instruits d'entre eux venaient, dès l'origine, communiquer aux autres le peu qu'ils savaient : admirable institution qui, pendant près de quinze ans, n'a cessé de prospérer sous l'influence de l'amour des lettres et des arts, qui a fondé un cabinet d'histoire naturelle et une bibliothèque riche en bons ouvrages, qui a publié elle-même plusieurs volumes de poésies et de variétés littéraires écrites par ses membres, qui a mérité enfin les plus chaleureuses adhésions et les plus glorieux encouragements, mais qui a dû déchoir le jour où la politique a introduit dans son sein de funestes dissidences.

L'Athénée-Ouvrier n'est pas mort ; mais ses cours sont depuis longtemps suspendus, et ses séances publiques, naguères si brillantes, deviennent de plus en plus rares : il se fût relevé sans doute, — si la chose eût été possible, — sous la présidence de M. François Mazuy, notre cordonnier poète, l'un de ses plus actifs et de ses plus intelligents fondateurs.

L'*Athénée-Populaire*, qui s'est formé d'une fraction de l'Athénée-Ouvrier, n'est guère plus florissant que l'institution-mère ; comme celle-ci, il a ses poètes et ses musiciens ; mais que sont devenues, hélas ! l'émulation d'autrefois, l'ardeur à s'instruire et à instruire les autres ? — Espérons toutefois que ces deux créations si utiles renaîtront bientôt plus vivaces et plus fortes que jamais : les sympathies de la portion intelligente de la classe ouvrière ne sauraient leur faire plus longtemps défaut.

S'il est vrai qu'à Marseille d'humbles artisans s'intéressent aux productions de la pensée, nous n'en signalons qu'avec plus de tristesse la froideur de la majorité des gens de commerce et de bourse pour tout ce qui tient aux lettres et aux arts.

Ce négociant dont on vante l'opulence, dont le nom est dans toutes les bouches, — sait-il seulement qu'il existe auprès de lui des Académies et des Sociétés savantes qui réunissent dans leur sein tout une pléiade d'écrivains distingués, d'érudits intrépides, de penseurs profonds ?.... J'ose fais presque en douter. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si les relations du monde l'ont mis en contact avec quelques-uns de nos académiciens, il risquera fort de leur attribuer les ouvrages qui appartiennent à leurs confrères.

C'est ainsi, il faut l'avouer, que nos compagnies savantes sont réduites, en quelque sorte, à travailler pour elles-mêmes ; mais l'indifférence du vulgaire ne saurait les décourager, et elles poursuivent, avec persévérance, leur noble mission, qui est de lutter contre les tendances matérialistes de l'époque.

L'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts, publie tous les deux ou trois ans un volume de *Mémoires*, dans lequel se trouvent consignées d'intéressantes notices archéologiques et de remarquables études littéraires.

La Société de Statistique n'est ni moins active ni moins féconde. Composée d'hommes spéciaux recrutés dans les diverses professions libérales, dans les administrations publiques, dans le commerce, elle ne se borne pas à faire de l'histoire avec des chiffres, elle produit encore de nombreux travaux d'érudition, et, comme elle a joint à son titre celui de Société d'encouragement pour l'industrie, elle ne néglige aucune occasion de mettre en lumière et de propager les découvertes utiles, les inventions et perfectionnements d'invention nés à Marseille. M. le docteur P.-M. Roux est la

cheville ouvrière de cette laborieuse compagnie, dont il est d'ailleurs le Secrétaire-perpétuel.

La Faculté des Sciences est tout naturellement appelée à donner l'impulsion au mouvement scientifique à Marseille. En dehors de leurs cours qui sont très suivis, les professeurs ont eu l'heureuse idée de faire appel aux diverses personnes qui s'occupent en Provence de science, d'art et d'industrie, et de former une association qui s'est constituée le 2 mai 1861, sous le nom de Société libre d'émulation de la Provence. M. H. Coquand, professeur de géologie à la Faculté, a été nommé président de cette compagnie dont il est du reste le principal organisateur. Il est secondé dans sa tâche par ses collègues de la Faculté, MM. Morren, Favre, Aoust et Derbès, par les professeurs du Lycée et ceux de l'Ecole de médecine, par des savants distingués au nombre desquels nous citerons : MM. Barthélemy Lapommeraye, directeur du Muséum d'histoire naturelle; — Matheron, qui a publié des travaux très estimés sur les fossiles; —Clot-Bey, fondateur de l'Ecole de médecine du Caire, auteur d'un mémoire fort remarquable où il établit d'après des expériences personnelles, le caractére non contagieux de la peste; — Itier, qui a fait paraître, il y a quelques années au retour d'une mission scientifique en Chine, une relation des plus intéressantes et des plus judicieuses, etc.

Sans être précisement une association académique, la Société des Amis des Arts des Bouches-du-Rhône ne laisse pas de rendre d'immenses services à la cause de la décentralisation artistique, seule décentralisation possible, à notre avis. — Dirigée par un comité d'amateurs éclairés, de littérateurs et d'architectes, elle ouvre chaque année une Exposition de peinture et de sculpture, à laquelle prennent part nos meilleurs artistes de Paris et de la province. Le produit des actions souscrites par ses membres et les allocations qui lui sont accordées par l'Empereur, la Ville et le Conseil général,

lui permettent d'acquérir à cette exposition un certain nombre d'œuvres d'art qu'elle répartit ensuite, par la voie du sort, entre les souscripteurs.

Grâce à l'impulsion énergique qui lui a été imprimée par M. Marcotte, son avant-dernier président, la Société Artistique de Marseille est entrée dans la voie la plus prospère; elle s'y maintient et elle s'y maintiendra longtemps encore sans doute, sous la direction de M. de Surian, le digne successeur de M. Marcotte (1). Actuellement, le nombre des souscripteurs s'élève à plus de douze cents; ce sont pour la plupart, des notables du commerce qui, s'il faut tout dire, se sont déterminés en général, plutôt par amour-propre que par goût, à participer à une œuvre patronnée par nos sommités administratives. Mais peu importe à quelles causes la Société doit sa prospérité; l'essentiel est qu'elle vive et qu'elle possède des ressources suffisantes pour organiser son exposition et sa loterie annuelles, dont l'effet inévitable est de propager le sentiment de l'art parmi la population marseillaise.

C'est un excellent moyen, après tout, que d'intéresser l'honneur de nos riches négociants à la fondation des établissements que réclame la grandeur toujours croissante de Marseille.

La Société Zoologique qui s'est constituée, il y a quelques années, dans le but de réunir et d'acclimater des animaux de tous les pays dans un jardin public, a rencontré : à ses débuts, des difficultés presque insurmontables, elle était même sur le point de succomber, malgré tout le zèle déployé par M. Barthélemy Lapommeraye, directeur du Muséum d'histoire naturelle, et par feu M. de Montricher, l'habile

(1) M. Marcotte, directeur des douanes à Marseille, est parti il y a près de cinq ans pour Strasbourg, où il occupe les mêmes fonctions et où il vient d'être nommé président de l'Association rhénane des Amis des Arts.

ingénieur du canal de la Durance, qui tous deux avaient eu l'idée de cette utile création. Il appartenait à l'homme distingué qui avait donné l'élan à la Société artistique, il appartenait à M. MARCOTTE, esprit d'élite et doué d'une ardeur infatigable, de relever la Société Zoologique de son affaissement et de l'asseoir sur des bases désormais inébranlables. Mémoires, articles de journaux, démarches personnelles, sollicitations, rien ne lui coûta pour vaincre les hésitations des capitalistes.

.... Aujourd'hui le Jardin zoologique de Marseille, comparable aux établissements du même genre les plus renommés, attire une affluence considérable de curieux, et la situation financière de la Société est des plus brillantes. Le président actuel, M. LUCY, receveur-général, et le directeur de l'établissement, M. N. SUQUET, déploient au service de l'œuvre un dévouement digne de tous éloges.

L'acclimatation des plantes ne présente pas moins d'intérêt que celle des animaux. La Société d'Horticulture de Marseille a introduit en Provence bon nombre de végétaux utiles ou simplement agréables. Ses expositions florales, qui ont lieu tous les ans, sont dignes d'attention. Elle publie le compte-rendu de ses travaux dans un recueil mensuel intitulé : *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*. Parmi les membres dont elle se compose, nous devons citer : M. LIONS, l'un de nos botanistes provençaux les plus distingués ; M. le docteur SICARD, qui s'est fait un nom dans le monde agricole par ses belles expériences sur les applications diverses du *Sorgho sucré;* MM. LUCY, PLAUCHE, SEGOND-CRESP, TOLLON.

J'avoue humblement ne pas connaître quels sont les travaux de la Société de Médecine et de la Société de Pharmacie de Marseille. Ces deux compagnies font peu parler d'elles, bien qu'elles comptent dans leurs rangs plus d'un habile praticien, plus d'un chimiste savant. Leurs principaux members, d'ailleurs, sont disséminés dans les autres Sociétés dont nous venons de parler.

Le Comité médical des Bouches-du-Rhône, composé exclusivement de médecins et de pharmaciens, est à la fois une compagnie savante et une société de bienfaisance; son but n'est pas seulement en effet d'entretenir l'amour des sciences parmi ses membres, mais encore de donner gratuitement des soins et, à prix réduit, des remèdes aux indigents qui les réclament. Cette association, bien digne du titre d'établissement d'utilité publique qui lui a été accordé par décret du 31 mars 1859, est placée sous la présidence perpétuelle de M. P.-M. Roux dont le zèle pour la science et le dévouement à l'humanité sont appréciés de tous.

On a essayé inutilement, à diverses époques, de fonder à Marseille une publication médicale. La dernière tentative, faite par MM. Fraissines et Villars, n'a pas été plus heureuse.

La presse marseillaise subit fatalement l'influence de l'esprit mercantile de la population. Les journaux quotidiens, absorbés par les matières industrielles et politiques, s'abstiennent d'ordinaire de traiter les questions d'art et de littérature dont leurs lecteurs, à dire vrai, n'ont aucun souci.

La *Gazette du Midi* a lutté, tant qu'elle a pu, contre le mauvais goût du public; il n'y a pas longtemps encore qu'elle insérait de charmants feuilletons signés par nos meilleurs écrivains marseillais, des études archéologiques, des articles de critique littéraire, des appréciations artistiques, etc.; mais en présence des réclamations de ses abonnés, que désolait l'absence de romans, elle a dû se résigner, à la fin, à souscrire un traité avec la Société des gens de lettres et à demander à Paris les œuvres plus ou moins émouvantes des *faiseurs* à la mode.

Les rédacteurs de la *Gazette*, MM. Eugène Roux, Justin Cauvière et A. Canron, déploient, du reste, un talent réel dans les discussions qui ont pour objet la politique ou les grandes questions d'intérêt local. — M. Abel, auteur d'une *Histoire de la Monarchie française* (cinq vol.), a soutenu

vaillamment, pendant près de trente ans, le fardeau de la rédaction en chef : il est mort vers la fin de 1861.

Les quelques articles purement littéraires qui sont encore insérés dans la *Gazette* sont dus à MM. Barthélemy, Bayle, de Flotte, Timothée Patot, Henri Patot, Jouve, C. Bousquet, L. Brès, Verne, Opper de Blowitz, etc.

M. le baron Gaston de Flotte est l'auteur d'un beau poème sur la *Vendée*. Indépendamment de plusieurs autres poésies charmantes, il a publié, à diverses époques, d'excellents morceaux de critique littéraire (*Bévues parisiennes*), et, il y a cinq ans, une très-remarquable histoire des *Sectes protestantes*.

M. l'abbé Bayle a débuté, dans la carrière des lettres par des vers d'une élégance et d'une suavité exquises (*Chants de l'adolescence*) ; il a composé depuis des études hagiographiques (*Vie de saint Victor*, *Vie de saint Vincent Ferrier*), dans lesquelles il a fait preuve d'une très-grande érudition.

Le *Sémaphore* est un journal essentiellement commercial. MM. Marquis, E. Barlatier et E. Audouard y traitent, avec succès toutes les questions qui se rattachent à l'industrie et au commerce marseillais. La rédaction du bulletin politique est confiée à M. Adolphe Carle, et, chaque quinzaine, M. Gustave Bénédit fait la revue des théâtres.

M. Carle a publié, dans sa jeunesse, quelques essais poétiques: depuis, nous avons lu, de lui, de piquantes études de mœurs, d'intéressants feuilletons, qu'il a eu l'heureuse idée de réunir plus tard en un volume, sous le titre de *Nouvelles marseillaises*.

Comme feuilletoniste musical, M. Bénédit, professeur au Conservatoire de Marseille, est un critique compétent dont les appréciations sont fort goûtées de nos *dilettanti*. C'est de plus un poète d'esprit, l'un de nos premiers *troubaïres* provençaux. Son *Chichois*, véritable chef-d'œuvre de verve

satirique, n'est pas seulementpopulaire à Marseille ; il est entre les mains de tous ceux qui comprennent, de tous ceux qui aiment la littérature provençale. L'apparition de ce poème occasionna à Marseille une véritable révolution dans les mœurs d'une certaine classe de la population. Les *Nervis*, espèce de *lazzaroni* facétieux et batailleurs, engeance turbulente que toutes les mesures de la police n'avaient pu détruire, succombèrent sous les traits de la mordante raillerie du poète. Eurent-ils honte d'eux-mêmes ou comprirent-ils qu'ils ne pouvaient survivre à la ruine de leur prestige? Je l'ignore. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils n'ont plus fait parler d'eux.

Le *Nouvelliste* a pour rédacteurs M. Bosq, littérateur de talent, aussi modeste qu'instruit et M. Amedée Jaquemard. Parmi les collaborateurs, il nous suffira de citer M. Tamisier, critique littéraire d'un goût délicat, et M. Parrocel qui rédige la revue théâtrale et auquel on doit d'intéressantes publications sur les beaux-arts (*Monographie des Parrocel*).

Le *Courrier de Marseille*, publié sous la direction de MM. Louis et Jules Barile, a fait dans ces derniers temps, l'acquisition d'un collaborateur distingué, de M. Louis Méry, frère de notre grand poète, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, écrivain brillant qui, de 1830 à 1840, a été l'un des plus vaillants champions de la presse marseillaise, auteur de nouvelles et chroniques provençales justement estimées et d'une foule d'articles archéologiques dans lesquels le charme d'un style coloré se joint à l'attrait d'une érudition piquante.

A côté des quatre journaux quotidiens que nous venons de nommer, il se publie à Marseille diverses feuilles hebdomadaires qui végètent péniblement ; presque toutes se soutiennent à l'aide de combinaisons industrielles et la littérature ne s'y introduit, pour ainsi dire, que par contrebande, sous le couvert des annonces et des réclames.

La *Publicité* est le plus ancien organe de la petite presse; son rédacteur en chef, M. Dartigues, critique instruit, plume fine et délicate, est secondé par tout une pléiade de jeunes littérateurs : MM. Bertin, Lejourdan, J.-B. Moullet, T. Peyron, etc.

Nommons encore parmi les feuilles hebdomadaires :

La *Presse Artistique*, publiée par M. Belliard, directeur d'une Agence théâtrale ;

— Le *Glaneur*, rédigé par M. Rocoffort, l'un des vétérans de la petite presse marseillaise et par M. Michel Mollo qui, en 1861, a donné au Gymnase marseillais une pièce : la *Grande Bouillabaisse*, où, au milieu de quelques longueurs, pétille plus d'un trait d'esprit ;

— Et le *Mistral*, journal satirique qui a été fondé en janvier 1857 et qui a joui depuis cette époque d'une vogue constante. La devise *Autant en emporte le vent*, adoptée par les rédacteurs de ce *Charivari* marseillais, dit assez qu'on aurait tort de prendre au sérieux les petites méchancetés de cette joyeuse publication. Et le moyen vraiment de nous fâcher pour une épigramme décochée contre nous, lorsque notre vanité d'auteur est seule en jeu et que notre honneur est respecté ? — Quiconque livre à la publicité une œuvre d'art ou de littérature s'expose à la critique, et la critique, quelque malicieuse qu'elle soit, profite toujours à celui qui en est l'objet : il n'y a que les éloges menteurs dont nous devions nous défier.

Les divers journaux littéraires que nous venons de citer composent, en quelque sorte, la presse militante de Marseille; leurs rédacteurs, jeunes et encore pleins d'illusion pour la plupart, saisissent toutes les occasions de rompre des lances pour la cause des lettres et des arts. Il leur arrive bien parfois de se fourvoyer et de frapper à faux, mais le motif qui les guide ne doit-il pas leur servir d'excuse?

Malgré la quantité de petits journaux qui n'ont cessé de

se succéder à Marseille, on pouvait regretter que cette patrie de Méry et de Thiers ne possédât pas un organe littéraire vraiment important. Ce n'est qu'en 1855 qu'une semblable publication a pu être établie, grâce à une combinaison des plus heureuses imaginées par des hommes bienfaisants qui sont en même temps des écrivains distingués. A peine MM. Laforêt, de Flotte, l'abbé Bayle, Rondelet et Joseph Mathieu eurent-ils annoncé qu'ils allaient fonder une Revue mensuelle dont tous les bénéfices seraient distribués aux pauvres, — que de chaleureuses adhésions leur arrivèrent de tous côtés : les principales familles marseillaises tinrent à honneur de souscrire à une œuvre qui avait pris pour devise le beau mot de *Charité*.

Depuis lors, le succès de la *Revue de Marseille* n'a fait que grandir. Les bénéfices nets s'élèvent annuellement à plus de 4,000 fr.

Si nous envisageons maintenant le côté purement littéraire de la publication, nous constaterons avec plaisir que la plupart des écrivains marseillais figurent sur la liste des collaborateurs. — Nous ne reviendrons pas sur l'appréciation que nous avons faite du mérite de plusieurs d'entre eux ; disons quelques mots des autres.

M. Auguste Laforêt, qui préside le comité de rédaction et qui déploie au service de l'œuvre un zèle infatigable, est l'auteur d'une intéressante notice sur les anciennes *Galères de Marseille*.

Nous ferons remarquer, à propos de cet opuscule, que les travaux les plus importants publiés par la *Revue* consistent en études archéologiques. — Marseille, si pauvre en monuments anciens, possède en revanche des archives considérables qui fournissent à nos antiquaires des documents excessivement précieux pour la composition de leurs ouvrages. M. Augustin Fabre a déjà attaché son nom à de savantes publications : son *Histoire de Marseille* et son *Histoire de*

Provence peuvent être considérées comme ce que nous avons de plus complet sur la matière. L'*Histoire des hôpitaux de Marseille*, qui a paru en 1856, forme les deux premiers volumes d'une sorte d'encyclopédie qui doit comprendre les monographies des plus intéressantes institutions de l'ancienne Marseille.

M. Bouillon-Landais, archiviste de la mairie, a publié dans la *Revue* deux notices fort curieuses, l'une sur la trop célèbre *Cannebière*, l'autre sur l'*Ile de Riou*, où se trouvait jadis l'une des vigies les plus importantes du littoral marseillais.

M. Bory a donné au même recueil une étude des plus remarquables sur les *Origines de l'imprimerie à Marseille*.

MM. Mortreuil et Famin ont écrit, l'un et l'autre, sur les *Possessions de l'ancienne Eglise de Marseille*, de consciencieuses notices.

L'histoire monétaire de l'antique Massilia a été rédigée avec beaucoup d'érudition par M. Carpentin.

M. Casimir Bousquet, — travailleur infatigable qui s'occupe avec une ardeur égale d'archéologie, de bibliographie et de statistique, — a publié la monographie de diverses églises marseillaises et, notamment, celle de l'ancienne cathédrale nommée vulgairement *la Major*.

On doit au R. P. Dassy, missionnaire oblat et à M. Blancard, archiviste de la préfecture, de savants ouvrages de sphragistique ; à M. l'abbé Magnan une *Notice sur la Croix de St-André* et une réfutation de la *Revue contemporaine* d'Edmond About.

Enfin, divers opuscules archéologiques ont été publiés par MM. Régis de la Colombière, Sardou, Kothen, Vérany, Brun de Villecroze, Reymonet, L. Legré, etc.

La sagacité de nos archéologues n'a pas manqué de s'exercer sur les origines et les transformations de la langue provençale. MM. Bory, Mortreuil, Bouillon-Landais, D.

Arnaud ont consacré a cette étude queques pages précieuses Un membre de l'Académie de Marseille, M. Hubaud, a publié de son côté, un piquant *Aperçu sur les épopées provençales du moyen-âge*, et M. Camille Arnaud a mis en lumière des textes fort curieux.

Certes, le temps est bien loin de nous où la littérature provençale, tour à tour légère et maligne, badine et sérieuse, inspirait la muse des La Bélaudière, des Paul, des Brueys, des Zerbin, des Toussaint Gros, des Germain. — Pierre Bellot a été parmi nous le dernier héritier de ces princes du *gay saber*; et, — si l'on excepte le spirituel *Chichois* de M. Bénédit et les chansons devenues populaires de M. Victor Gélu, — on chercherait inutilement dans les compositions marseillaises de notre époque quelque œuvre vraiment digne de survivre.

Ce n'est pas à dire que le provençal soit arrivé à sa dernière heure; abandonné par les hautes classes, il est resté la langue favorite du peuple, et toutes les mesures prises dans les écoles pour empêcher les enfants de le parler, ne parviendront pas de sitôt à le faire disparaître. On ne saurait s'imaginer d'ailleurs le nombre de pièces qui se publient journellement dans cet idiôme, et le débit considérable qu'elles obtiennent. Pourquoi faut-il qu'au lieu de la naïveté et de la grâce des anciens, elles n'aient à nous offrir, pour la plupart, que trivialité et mauvais goût? Leurs auteurs, s'exagérant la liberté de paroles des vieux *troubaïres* ont pensé qu'ils atteindraient plus facilement le succès en retraçant des tableaux licencieux ou tout au moins des scènes tirées des cloaques de la société; leur langage s'est fait bas et vulgaire afin d'être au niveau des lecteurs dont ils convoitent les applaudissements; une foule de termes qui ont cours parmi la populace, mais qui ne sont rien moins que de source provençale, se sont introduits dans leurs écrits, et comme cette littérature de bas étage est accessible

aux plus inexpérimentés, nous sommes inondés par un véritable déluge de compositions aussi grossières par le fond que par la forme.

Pour être juste, nous devons reconnaître que quelques écrivains essaient de réagir contre cette fâcheuse décadence en produisant des pièces recommandables par la pureté du sentiment et la fraîcheur de l'expression. Nous regrettons que les limites de ce travail ne nous permettent point de citer quelques bluettes charmantes signées par MM. l'abbé Bayle, Chabert, Emery, Ferrand, Maurel, l'abbé Lambert, Martelly, Jules Lejourdan, Ricard-Berard, d'Astros, Hippolyte Leydet, etc.

Les jolies imitations de quelques fables de Lafontaine, que ce dernier a publiées, prouvent suffisamment que la langue provençale ne le cède en flexibilité et en richesse à aucune autre et qu'elle pourrait se prêter encore aux inspirations les plus élevées.

Ce n'est pas là toutefois l'opinion de M. Eugène de Porry, qui, après avoir examiné dans la *Revue de Marseille* les *Travaux de l'Allemagne contemporaine sur la langue et la littérature provençales*, concluait en disant qu'il convient d'écrire le moins possible dans le dialecte marseillais, « expressif, sans doute, et doué souvent d'une naïveté charmante, mais au fond toujours rude, toujours inconsistant, toujours rebelle aux lois d'une grammaire bien précise. » — M. de Porry, qui voudra bien nous pardonner de ne pas être tout-à-fait de son avis sur ce point, — possède, hâtons-nous de le dire, des connaissances philologiques très-vastes. Versé dans les langues russe, polonaise, allemande, italienne, espagnole, il a traduit en vers français, faciles et corrects, quatre des principaux poèmes de Pouchkine, — l'une des gloires de la Russie, — les plus beaux épisodes de l'Arioste et une foule d'autres morceaux de littérature étrangère qu'il a réunis dernièrement en un volume intitulé :

Fleurs poétiques. Il a publié en outre une œuvre originale : *Uranie*, poème philosophique en quatre chants.

Les poètes ne font pas défaut à la *Revue de Marseille ;* indépendamment de ceux que nous avons déjà cités, nous trouvons encore : — MM. de LABOULIE, CLINCHAMP et M. ROCCOFORT, qui se sont essayés dans un genre difficile, l'apologue ; — AUDIFFRET, avocat, qui a fait paraître, sous le titre de *Poèmes du foyer*, un recueil de vers dans lesquels l'expression rivalise de grâce et d'élévation avec le sentiment, et, plus récemment, un volume de Comédies de salon (*Entre deux paravents*) dont le succès a été très grand et très-mérité ; — Norbert BONAFOUS, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, qui unit le don de versifier agréablement au mérite plus sérieux d'être l'un des premiers hellénistes de France, — traducteur de la *Rhétorique* d'Aristote, et du poème des *Jardins* de Columelle ; — M. Louis GÉRIN, dont la muse aborde avec un égal bonheur l'élégie, la chanson et le genre philosophique ; — M. A. MEYER, auteur de quelques poésies qui ne sont pas sans mérite, d'une brochure sur le *Percement de l'isthme de Suez*, et d'articles de critique sur les expositions de peinture de Marseille ; etc.

Pour clore cette liste déjà fort longue des collaborateurs de la *Revue*, — liste qui comprend, nous le répétons, la presque totalité des écrivains marseillais, — nous devons nommer :

M. Edouard LUCE, président du tribunal civil, jurisconsulte distingué, homme d'esprit autant que d'érudition ; — M. GUYS, ancien consul de France en Syrie, qui a consigné dans diverses brochures des observations pleines d'intérêt sur les mœurs et la civilisation de l'Orient ; — M. MORREN, doyen de la Faculté des Sciences, écrivain élégant sans prétention, savant sans pédantisme ; — MM. Sébastien BERTEAUT, Secrétaire de la Chambre de Commerce, et Jules JULLIANY, négociant, qui tous deux ont écrit des ouvrages estimés sur

le commerce de Marseille; — MM. Barthélemy LAPOMMERAYE, directeur du Muséum, et l'abbé GRAS, professeur au Séminaire, auteurs d'articles scientifiques d'une lecture attrayante; — etc.

Il était permis de s'étonner que parmi tant de publication nées à Marseille, depuis trente ans, pas une ne fût consacrée spécialement à la critique des œuvres d'art, à la description des quelques monuments qui subsistent dans nos contrées, à la biographie de nos peintres et de nos sculpteurs célèbres, à l'inventaire des richesses de nos musées et de nos galeries particulières, à la défense des intérêts artistiques de notre province. C'est à peine si, à de longs intervalles, les journaux quotidiens effleuraient quelques-uns de ces sujets, et nous avons vu de brillantes expositions de peinture se produire dans notre ville, sans qu'aucun écrivain prît la plume pour en signaler les œuvres capitales. La Société Artistique comprit tout ce qu'avait de regrettable une semblable lacune, et elle jugea à propos de compléter son œuvre de propagande par la création d'une revue mensuelle qu'elle intitula : *Tribune artistique et littéraire du Midi*, et qu'elle décida de distribuer à tous ses membres (décembre 1856). En acceptant la direction de cette publication, nous ne nous sommes dissimulé ni la lourdeur de la tâche, ni la faiblesse de nos forces; mais nous avions compté sur le concours de quelques-uns des hommes qui s'occupent, à Marseille et dans nos provinces du Sud, d'études artistiques. Nos espérances n'ont pas été déçues. — La *Tribune* doit à M. MORTREUIL de savants articles sur les anciennes fabriques marseillaises de faïences, de verres, de cristaux; — à M. TAMISIER, professeur du Lycée, diverses biographies d'artistes provençaux, (*Puget*, *Hubac*, *Papeti*); — à M. Louis BRÈS une fraîche et poétique nouvelle, *Peloton*, et des critiques musicales d'un style brillant; — à MM. Léon LAGRANGE, collaborateur de la *Gazette des*

Beaux-Arts, MACCABELLY, secrétaire de la Société Artistique, et E. de JULIENNE, secrétaire de la Faculté de Droit d'Aix, d'intéressantes communications sur des sujets artistiques ; — enfin, à MM. Eugène de PORRY, Maurice BOUQUET, Eugène AUDOUARD, H. FOUQUIER, Alexandre BARAS, nos anciens collaborateurs au *Phocéen*, de nombreux articles.

Diverses correspondances sur les expositions du Midi nous sont venues d'écrivains justement estimés ; il nous suffira de citer parmi eux : M. Jules de GÈRES, le délicieux poète bordelais, et M. Jules CANONGE, l'une des illustrations nîmoises.

VI.

Les arts ont cet avantage sur les lettres que, s'adressant pour le moins autant aux sens qu'à l'esprit, ils produisent une impression sur les intelligences les plus vulgaires, les plus prosaïques. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de ce que les Marseillais si pleins d'indifférence pour l'expression littéraire de la pensée, montrent quelque goût pour la musique et ne témoignent aucune aversion pour les œuvres de la peinture et de la sculpture.

Mais voyons d'abord où en est la musique.

Les provençaux, comme les italiens, sont naturellement organisés pour le chant; il se rencontre, surtout parmi le peuple, des voix admirablement timbrées et qui se prêtent parfaitement à la culture. Marseille possède un Conservatoire d'où sont sortis quelques bons élèves. Cet établissement est dirigé par de véritables artistes : MM. Auguste MOREL, auteur de diverses mélodies et d'un opéra intitulé le *Jugement de Dieu* (1) qui a obtenu sur notre scène un succès bien légitime; — BÉNÉDIT, professeur de déclamation musicale ;

(1) L'auteur du libretto, M. A. Carcassonne, a donné au Gymnase, en 1860, un drame en vers, les *Francs Juges*, auquel le public a fait bon accueil, et il pépare, dit-on, pour la même scène une pièce d'un intérêt tout local : le *Siège de Marseille*.

— Gustave PERRONNET, professeur d'harmonie, pianiste distingué et compositeur d'un talent élevé, etc.

En dehors du Conservatoire, des Sociétés chorales se sont formées sous la direction de jeunes et intelligents musiciens (TROTEBAS, CHEVALIER, etc.). Elles sont composées en grande partie de portefaix, de simples artisans.

Ce sont encore des ouvriers qui constituent, il faut bien le dire, la partie intelligente du public du grand théâtre ; sans doute, leurs appréciations musicales ne sont pas toujours irréprochables, et l'on n'a pas tout à fait tort de leur reprocher leur admiration excessive pour les grands éclats de voix : mais enfin ce sont eux qui écoutent, ce sont eux qui se passionnent, ce sont eux qui sont les véritables dilettanti. Le lion des loges, le dandy des premières n'ont d'oreilles que pour la conversation de leur voisine *Marco*, d'yeux que pour les beautés plastiques des dames du corps de ballet, de préoccupation sérieuse que pour la manière plus ou moins élégante dont ils *posent* eux-mêmes. S'il leur arrive parfois d'avoir de l'enthousiasme, soyez sûr que ce sera de l'enthousiasme à froid ; ils savent, avant de mettre le pied au théâtre, s'ils applaudiront ou s'ils *chuteront*. — Et la preuve encore que c'est dans le peuple qu'il faut chercher des amateurs sérieux de musique, c'est que les concerts donnés par nos plus grands virtuoses sont toujours à peu près déserts, le prix d'entrée n'étant pas à la portée des ouvriers.

Il est peu de villes qui fassent autant de sacrifices pour leurs théâtres que Marseille. Une allocation annuelle fixée pendant longtemps à 100,000 francs, portée ensuite à 130 mille et définitivement (1861) à 200,000 fr., — est accordée au directeur. Il est vrai de dire que les deux scènes appartenant à des particuliers, les frais de location absorbent une bonne part de ce budget. Mais conçoit-on aussi une ville de 300,000 âmes qui n'ait pas de théâtre à elle?...

Les Marseillais riches, qui ne sont que très-médiocrement musiciens, comme nous venons de le démontrer, peuvent revendiquer du moins l'honneur d'être seuls à encourager la peinture et la sculpture. Je crois bien; tout le monde n'a pas les moyens de se faire *portraicturer* à l'huile et de consacrer 10,000 fr. à la décoration de ses appartements. — Mais il faut voir quel goût préside aux commandes artistiques faites par nos Mécènes! Les dorures éblouissantes du Café de France et les bigarrures éclatantes du Casino peuvent donner une idée de l'ornementation favorite de leurs demeures, où nous avons déjà constaté l'absence complète de tableaux et de bronzes d'art.

Il y aurait injustice toutefois à ne pas reconnaître qu'il existe, à Marseille, un assez bon nombre d'amateurs sérieux dont le zèle et l'amour pour l'art contrastent avec l'indifférence générale. La magnifique exposition des Beaux-Arts qui a eu lieu en 1861, à l'occasion du Concours régional, avait recruté une partie de ses richesses dans les collections particulières de Marseille (1). Nous nous faisons un devoir de citer parmi les cabinets qui ont fourni les œuvres les plus remarquables, ceux de MM. Robert-Gower, de Surian, Gabriel, Ch. Dufour, le baron de Samatan, Bec, Menut, P. Autran, Carpentin, Olive, Rougier, Pascalis, Perrée, Auphan, Michel Collomb, Mortreuil, G. Grisard, C. Paul, etc.

Espérons que cette exhibition solennelle aura fait naître chez les Marseillais de la classe riche le goût des œuvres d'art, qui vaut bien celui des steeple-chase récemment implanté parmi nous.

Certes, ce ne sont ni les peintres ni les sculpteurs qui nous manquent. Notre école des Beaux-Arts voit sortir, tous les jours, de son sein, quelque artiste de talent. Son directeur,

(1) La description complète des ouvrages exposés, paraîtra prochainement dans un volume intitulé : *Les Trésors d'art de la Provence, etc.* — Nous mettons en ce moment la dernière main à ce travail dont une partie est déjà imprimée.

M. Loubon, jouit d'une réputation bien méritée : nul ne l'égale en vérité et en chaleur dans la peinture des paysages provençaux.

Un de ses élèves, devenu maître à son tour, M. Simon, excelle à peindre les troupeaux de chèvres et de moutons.

Du soleil, de la lumière, — MM. F. Brest, Huguet et Billet, savent en verser à flots dans leurs vues d'Egypte, sur le sable des déserts que traverse la caravane des hadjis.

M. Crapelet n'est pas moins lumineux dans les innombrables aquarelles (*Vues d'Egypte, d'Abyssinie et de Tunisie*) que produit son pinceau facile.

M. Aiguier, interprète la nature en vrai poète : ses marines et ses paysages provençaux sont délicieux de tons.

Les marines de M. Suchet sont peintes avec beaucoup de verve et une science parfaite de l'art nautique.

Nos meilleurs portraitistes sont : MM. Magaud, Boze, P. Bronzet, F. Cartier et Durangel.

M. Maurice de Vaines et M. l'abbé F. Cartier déploient une grande érudition et de précieuses qualités de style dans leurs compositons historiques et religieuses.

Les plafonds que M. D. Magaud a exécutés pour le *Café de France* et le *Café des Deux-Mondes* se font remarquer par l'heureux arrangement de la composition et l'agrément du coloris. Cet artiste est occupé en ce moment à peindre pour la décoration du Cercle Religieux une série de tableaux historiques, qui, à en juger par ceux qui sont achevés, devront lui faire le plus grand honneur.

M. R. Ponson, — un débutant qui marche à grand pas, — aborde avec un égal succès la marine et le paysage.

Les productions de M. Joanny Rave ont un cachet d'originalité bien marqué ; aux mérites de l'invention, elles joignent de précieuses qualités de dessin.

Nous devons signaler encore les portraits au crayon de M. Lagier, les natures mortes de MM. A. Nègre et Lamy, les beaux paysages provençaux de M. Imer, les marines de

MM. Bouillon-Landais et Guichard, les tableaux religieux de M. Jourdan, les peintures néo-grecques de M. A. Régnier, les paysages fougueusement empâtés de M. Guigou et, enfin, les tableaux de genre de MM. Jules Masse, Monticelli, de Mlle Chambovet, ceux surtout de M. Reynaud, coloriste vigoureux, l'un des meilleurs élèves de M. Loubon.

Les sculpteurs d'un véritable mérite sont peu nombreux à Marseille ; nous citerons pourtant M. Bontoux, artiste modeste, excellent graveur sur camée, qui professe la sculpture à l'École des Beaux-Arts.

Ce sont des artistes étrangers à Marseille, auxquels à été confiée l'exécution des nombreuses sculptures qui ornent la nouvelle Bourse. — Ce monument qui a été inauguré vers la fin de 1860, fait honneur à son savant architecte, M. Pascal Coste ; le style en est des plus élégants et des plus riches.

Les statues colossales de l'*Océan* et de la *Méditerannée* et les divers ornements qui couronnent l'avant corps de l'édifice sont dûs au ciseau de M. Toussaint, ainsi que le bas-relief, de 27 mètres de longueur, qui représente *Marseille accueilant les divers peuples du monde et leurs produits.*

M. Guillaume a sculpté les deux bas-reliefs trophées (le *Génie de la Navigation* et le *Génie du Commerce*) dont les arrière-corps sont décorés dans leur partie inférieure.

M. Ottin est l'auteur des statues d'*Euthyménes* et de *Pythéas* qui ornent les faces supérieures des mêmes arrière-corps, des statues colossales de la *France* et de *Marseille* qui sont disposées sous le péristyle, — et de celle de *Napoléon III* qui est placée dans l'intérieur du monument.

Les dix bas-reliefs qui occupent la voussure de la grande salle de la Bourse, font honneur au talent de M. Gelibert; ils représentent les épisodes les plus glorieux de l'histoire politique, religieuse et commerciale de la cité phocéenne.

L'heure de la régénération monumentale semble avoir enfin sonné pour Marseille. De tous côtés les architectes sont à l'œuvre.

La cathédrale, dont M. VAUDOYER a donné le plan et dont les travaux sont dirigés par un jeune architecte de beaucoup de talent, M. ESPÉRANDIEU, s'élève à plusieurs mètres de hauteur.

Le Palais de Justice, œuvre de MM. DAUBAN et MARTIN, a reçu son couronnement et les sculpteurs sont en train de voiler la nudité un peu sévère des murailles sous une parure de rinceaux et de fleurons.

La Résidence impériale, construite d'après les plans de M. VAUCHER, domine le promontoire pittoresque du Pharo, et sera bientôt prête a recevoir ses aménagements intérieurs.

Enfin tout nous porte à espérer que la Chapelle provisoire de Notre-Dame de la Garde disparaîtra avant peu pour laisser voir dans toute sa majestueuse élégance le sanctuaire édifié sous l'habile direction de M. ESPÉRANDIEU.

Ce n'est pas tout : des questions de voirie longtemps pendantes, malgré l'urgence, ont reçu une solution définitive.

Le dangereux défilé de la rue Noailles a disparu : la Cannebière prolongée juqu'à l'Eglise des Réformés et bordée de maisons monumentales, peut défier désormais les quolibets des loustics et les railleries des commis voyageurs.

La reconstruction des vieux quartiers sera la conséquence inévitable de l'ouverture de la rue Impériale, dont les travaux viennent d'être commencés.

Un décret impérial a décidé l'élargissement de la rue d'Aix, et l'Etat participera pour un tiers aux dépenses occasionnées par l'exécution de ce beau projet.

Evidemment, Marseille s'est lassée d'entendre dire qu'elle n'était qu'une belle ville où il n'y avait rien de beau. Elle veut porter dignement sa couronne de Reine de la Méditerranée.

Nota. — La notice qui précède a été lue à la Société de Statistique, dans la séance du mois d'avril 1859 ; mais l'impression du Répertoire des travaux de la Société pendant 1859, ayant été différée jusqu'à la fin de 1861, M. CHAUMELIN a cru devoir profiter de ce retard pour introduire dans son Mémoire quelques modifications nécessitées par les circonstances.

Statistique de la Commune d'Auriol par M. Bosq, *membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille, etc.*

La ville d'Auriol est située au bas d'un riant vallon fertilisé par les eaux de la rivière de l'Huveaune et entourée d'un vaste terroir.

Ce terroir confronte au nord, les communes de Belcodène, Peynier, Tretz; à l'est, St-Zacharie, le Plan-d'Aups, au sud, Gemenos et à l'ouest, Roquevaire, Peypin et Gréasques.

Cette commune est industrielle et agricole, son terroir est aussi vaste que celui de toutes les autres communes du canton; il est très divisé, il y a peu de propriétés d'une valeur de 50,000 fr. et encore moins au dessus. Il y a cependant des personnes qui possèdent plus de 100,000 fr., mais en plusieurs propriétés.

Dans l'intérêt de l'agriculture, plus les terres sont divisées, mieux elles se cultivent et produisent d'avantage, c'est ainsi qu'il n'est pas un seul arpent de terre dans cette commune qui ne soit cultivé; on a même défriché les bois les plus escarpés, on a reservé cependant quelques collines pour produire de *Bauque* et faire du fumier, car la fertilité de ce terroir est due à l'engrais.

On cultive les terres dans cette commune avec la pioche dite *Bechard*; il est difficile de pouvoir faire usage des charrues nouvelles, à cause que les propriétés sont entièrement complantées en vignes et arbres à fruits, et, même, la partie des terres arrosables est si morcelée que le labour à la charrue devient presque impossible.

La charrue dont on se sert dans les terres complantées en vignes et dans celles arrosables, est celle à un ou deux

chevaux avec versoir, mais la charrue la plus usitée est celle dite *l'araire.*

Les autres grandes charrues modernes ne sont en usage que dans les métairies où il n'y a pas de vignoble telles que *Roussargne et la Coutronne.* Ces deux métairies sont situées vers le haut des montagnes traversées par le chemin allant d'Auriol à la Sainte-Baume, le froid en hiver dans ce quartier est si rigoureux que les vignes ne peuvent mûrir les raisins; leurs principales récoltes sont en blés, légumes et bestiaux ; chacune de ces propriétés a plus de trois-cent têtes de brebis. Il y a aussi quelques bois taillis.

Ces deux propriétés sont éloignées d'Auriol d'environ 9 à 10 kilomètres et sont limitrophes du Plan-d'Aups, qui était une dépendance de cette ville à l'époque où la Ste-Baume faisait partie du diocèse de Marseille.

Les troupeaux sont peu nombreux à Auriol, la cause en est que les montagnes sont trop divisées non assez boisées et ne peuvent fournir assez de pâturage pour les nourrir, on ne compte en l'état que quatre troupeaux de brebis et un de chèvres.

On les fait paître dans les prairies à la fin d'octobre jusqu'au 2 février de chaque année, et ensuite sur les montagnes, le nombre des brebis composant les troupeaux y compris celles de quelques propriétaires s'élève à trois cent quarante-six.

Les troupeaux de chèvres sont en petit nombre et paissent paisiblement dans les montagnes au milieu des forêts de pins et chênes rampants sur lesquels on trouve l'insecte kermès.

Mais à Auriol, les chèvres sont au nombre d'environ 86, elles sont nourries à l'attache dans le but d'avoir du lait pour le ménage et quelques chevraux à la fin de l'année, en somme les chèvres dans cette commune y compris celles des troupeaux sont au nombre d'environ 100.

Il y a peu de bois taillis, on compte seulement la forêt communale dite *la Lare* du nom Lari, qui était autrefois couverte par des arbres de l'espèce *Larix melesis*, ces arbres ont complètement disparu et se trouvent remplacés par des bois taillis, de chênes blancs et chênes verts. Cette forêt est divisée par coupes égales au nombre de vingt, dont la vente est un produit assuré pour la commune.

Les bois rampants sont destinés à l'usage du peuple pendant l'hiver; les indigents vont en prendre pour se garantir des rigueurs du froid.

Le pâturage dont la vente se faisait aux bergers pour la nourriture des troupeaux, n'avait lieu qu'à la condition expresse que les habitants d'Auriol (1) auraient le droit d'aller dans la propriété communale avec des bêtes de somme, chercher l'herbe qui leur était nécessaire pour faire du fumier.

Ce mode de pâturage dans la Lare est changé depuis environ 15 ans: les troupeaux ne viennent plus y paître, la commune, pour ne point perdre le produit de ce pâturage, a obligé chaque propriétaire-cultivateur de payer annuellement une somme de trois francs pour chaque bête de somme, ce qui donne un revenu annuel à la commune de cinq cents francs; ce nouveau mode d'exploitation a été fait dans l'intérêt agricole,

La Lare est d'une superficie d'environ 766 hectares; elle est distante d'Auriol d'environ 5 kilomètres, il existe un chemin charretier pour l'exploitation de cette forêt.

Le bois qui en provient se vend annuellement aux enchères publiques à la Préfecture, à Marseille, chef-lieu de l'arrondissement, le bois vendu est une vingtième partie de

(1) Aucun cultivateur ne pouvant ramasser des herbes dans la partie où on avait coupé le bois taillis, que trois ans après la coupe, sous peine d'une amende, par ordre de l'autorité.

la Lare, avec réserve pour la commune d'un quart, laquelle réserve est faite dans le but d'avoir après quelques années une coupe extraordinaire, sans pour cela porter atteinte aux coupes annuelles. L'adjudicataire est tenu de couper le bois vendu à partir du 15 août jusqu'au 15 avril pour ce qui concerne les chênes blancs et les chênes verts.

Il est accordé encore un délai de vingt jours pour donner le temps à l'adjudicataire d'enlever l'écorce propre à faire du tan et attendre le moment favorable où la sève puisse permettre à l'écorce de se détacher; ce travail commence le 20 mai et finit le 24 juin.

Le revenu annuel des coupes de la Lare est de 3,500 à 4,000 fr. et 500 fr. des herbages, ce dernier chiffre subit également une variation d'une année à l'autre, voici le revenu approximatif de la Lare, déduction faite des dépenses.

Coupe des bois et produit des herbes		4,025	fr.
A déduire payement du garde forestier	500	840	
Impôt de la forêt.	340		
Reste net pour la commune.		3,185	fr.

La cause de cette variation dans les revenus est due à ce que la forêt est plus ou moins boisée selon les quartiers; les coupes, quoique égales en terrain, ne le sont pas en bois, il en est de même pour les herbes servant d'engrais, le revenu varie suivant le nombre de personnes qui payent chaque année l'impôt fixé pour chaque bête de somme.

L'adjudicataire se libère ensuite du prix de son adjudication, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges.

Terroir d'Auriol dont la Lare fait partie. — Nombre d'hectares. —Produits agricoles, et variétés des terrains de cette commune.

Dans l'état agricole, ce terroir consiste, en terres rurales, collines et terres arrosables sur une surface d'environ 5,621 hectares, il serait trop long et fastidieux d'énumérer toutes les propriétés privées, à cause du morcellement des terres dans un terroir aussi étendu et limitrophes à huit communes. Nous nous bornerons à indiquer les grandes propriétés, les quartiers dans lesquels elles sont situées et les noms des propriétaires.

La terre dite la Gastaude, est une des grandes propriétés du terroir de cette commune, appartient à M. de Remusat, a bâtiment de maître et de fermier, est complantée en vignes, oliviers et arbres fruitiers, et a un jardin arrosé par un bassin surmonté d'une jolie fontaine.

M. de Remusat possède également au quartier St-Laurent une terre assez vaste avec un petit bâtiment, arrosée par le canal d'arrosage qui prend naissance dans la rivière de l'Huveaune au dessus du hameau, dit *le Moulin de Redon* et vient se jeter dans la même rivière après avoir fertilisé en parcours 4 kilomètres 1/2 de terrain, et avoir fait mouvoir diverses usines.

A Notre-Dame, quartier peu éloigné d'Auriol, se trouve une autre propriété rurale appartenant à M. de Remusat; cette terre avec maison et puits est complantée en vignes et arbres à fruits.

M. de Remusat possède aussi deux moulins à blé, l'un dans la ville d'Auriol, et l'autre à peu de distance au quartier de St-Claude avec terre encore arrosable et rurale, complantée en vignes et arbres à fruits.

Le château d'habitation de M. de Remusat est situé à Auriol à la glacière; il dépend de cette habitation une terre

rurale complantée en vignes, traversée par la route nouvelle allant d'Auriol à St-Zacharie.

Toutes ces propriétés sont d'un revenu considérable.

Hameau dit le moulin de Redon.

M. Chosson possède dans ce quartier une terre rurale, complantée en vignes et arbres à fruits avec jardin et prairies, il y a maison d'habitation attenante à une grande fabrique de papier, c'est la rivière de l'Huveaune qui la fait mouvoir et arrose la prairie.

A Auriol se trouve une autre fabrique de papier appartenant à M. Barbeau et alimentée par le canal d'arrosage.

Le quartier *de Joux* est traversé par le grand chemin qui conduit d'Auriol à Marseille.

Dans ce quartier se trouvent diverses propriétés et le château appartenant à M. Delestang.

Ces propriétés consistent en terres rurales complantées en vignes et arbres fruitiers, avec maisons des fermiers, il y a de grandes prairies arrosées par l'eau de l'Huveaune, qui fait mouvoir un grand moulin à blé et une grande papéterie.

Quartier de Bouilladisse.

Ce quartier prend son nom de l'eau qui bouillonne en ce lieu. MM. Boyer possèdent dans ce quartier de nombreuses bâtisses qui forment presque un second hameau traversées par la route impériale, où sont diverses usines dans les quelles on prépare des produits chimiques, industrie qui donne à ce quartier un grand trafic. Ils possèdent, en outre, de grandes propriétés soit en terres rurales, soit en prairies.

Le terroir d'Auriol au quartier de Boullladisse est limité par le torrent de *Merlançon*, à partir de Joux entre la commune de Peypin et cette ville, et va finir à la commune de Belcodène à six kilomètres de distance; les autres quartiers sont les *Gorguettes*, *Incrimau*, les *Cadets* et les *Boyers*,

au bas du vallon *l'Homme mort*, ainsi appelé parce qu'on y trouva un individu décédé.

Du quartier des Boyers, on arrive à Tournon.

M. Velin possède dans ce quartier une grande propriété rurale où sont sa maison de campagne, et diverses autres constructions. L'église de ce quartier rural d'Auriol est connue sous le nom de *la Chapelle*, elle est desservie par un curé recteur. Remontant à une époque reculée, Tournon a été une *ville romaine*, aujourd'hui les nombreuses bâtisses de ce quartier forment pour ainsi dire un petit hameau séparé d'Auriol.

Près Tournon au quartier de la Bourine, on voit le domaine Guiton-Talamel, en montant à Coutran; en 1818, il existait dans ce quartier une fabrique de produits chimiques appartenant à M. Armand, elle fut détruite en 1836, époque où cette propriété fut rendue à la culture du froment et des vignes.

Du haut de Coutran en retournant vers Auriol, existent les terres rurales au quartier dit les *Playes* et de Plan Redon; il y a dans ces quartiers des fabriques de briquéteries et de tuiles exploitées par M. Ferrant; on voit ensuite les belles vignes du quartier de St-Honorat, en laissant le quartier de Sauve-Clarc à gauche, on arrive ensuite à l'oratoire de St-Barthélemy, de là à celui de St-Bernard sur le chemin de Sauve-Clarc qui conduit au domaine dit *Buisson*, il y a là quelques maisons habitées avec terre rurale et jardin, ce domaine est traversé par le sentier allant d'Auriol à la chapelle Sainte-Croix, chapelle sur une haute montagne couverte d'oliviers au dessus de la ville.

Vis-à-vis de l'oratoire de St-Bernard sont une aire connue sous le nom de *Marius* (1) et autres terres cultivées.

Par dessus l'aire de Marius, est le mont dit Saint-Michel

(1) Général romain.

situé dans l'enceinte de la ville, en forme de mamelon, sur lequel se trouvait le château fortifié, confrontant, à nord, l'oratoire St-Bernard et à midi, la rivière de le l'Huveaune.

Vers le bas, en dehors du château, existent encore à l'extérieur quelques remparts ainsi qu'un puits peu éloigné de l'aire de Marius. La construction de ce puits est de l'époque romaine. C'est dans ce lieu qu'a été à Auriol le premier Hôtel de Ville ainsi que l'Hôpital placé sous la domination du château.

On ne peut préciser l'époque à laquelle le château a été bâti, mais des indices portent à croire que ce fut sous le gouvernement de Guillaume 1er, vicomte de Marseille, et sous l'épiscopat de St-Honoré II, son frère.

Ce château a soutenu le siège contre les troupes d'Henri IV, et fut pris par le duc d'Epernon qui le dévasta ; il fut abandonné en 1540 et démoli ensuite. On construisit plus tard avec ses débris le couvent et l'église des capucins, après les troubles de la ligue en 1725, sous l'épiscopat de Mgr. Henri de Belzunce, évêque de Marseille.

Le chateau d'Auriol avait servi d'habitation aux officiers de l'abbaye de Saint-Victor, les abbés y venaient volontiers séjourner ; l'un d'eux, le nommé Pierre Flamenquy, y décéda le 18 janvier 1424. Ce château était le chef-lieu des domaines de l'abbaye, toutes les communautés venaient y passer leurs actes, cela a continué jusqu'à sa destruction.

Le nom de St-Michel donné au mont sur lequel le vieux château fut bâti, a tiré son origine de M. de Saint-Michel, chevalier de St-Louis, sous Louis XV, qui avait fait bâtir sur ce monticule une vaste maison en forme de château fort, dont il reste encore quelques ruines et où il est décédé en 1801.

Ce chevalier avait rendu à une partie de cette montagne sa splendeur antique, en faisant élever une construction à

l'imitation du vieux château, cet endroit est agréable sous le rapport d'un beau point de vue et à cause des petits jardins qui s'y trouvent.

La propriété de St-Michel fut vendue en 1810 à divers propriétaires, il ne reste actuellement de l'ancien et du nouveau château que peu de choses; on y voit la cloison du château moderne percée d'ouvertures donnant le jour à une maison récemment construite, ainsi que quelques vestiges de murailles de l'ancien château sur divers points de cette montagne.

Il existe encore à Auriol à la place Ste-Barbe, une tour de forme circulaire attenante aux remparts qui entouraient l'ancienne ville au dessus de la rue dite la *Clüe*.

Parmi les décombres de vieilles ruines on a mis à découvert en 1810 une inscription gravée sur pierre du pays, de 80 centimètres de haut, 44 de large et 30 d'épaisseur en forme de piédestal, portant l'inscription suivante:

GENIO. ANN
OR. MAGRI
HILCINIANI
ALPHIIOS.SER
POSI . LIB.

Ce monument de la haute époque romaine fut élevé sur le lieu même de sa découverte par un esclave affranchi, au génie qui présidait à la conservation des années de son patron, chef d'une station qui existait sur le mont St-Michel et fondée par les Romains à la suite de la conquête de Marseille par Jules César; cette inscription est conservée actuellement dans le cabinet des frères Bosq.

En descendant de l'oratoire de St-Bernard vers la ville, il existait à droite sur le chemin et en dehors une autre tour de forme carrée, connue sous le nom de la tour magne (*turris magna*) comme étant la plus grande de toutes aux environs d'Auriol. Cette tour d'une construction solide

remonte au XIIme siècle et fut vendue après 1789 comme bien national; elle fut démolie en 1817 et les matériaux ont servi à la construction d'une chapelle de pénitents blancs, à Auriol.

Une troisième tour est celle du Grand Horloge; placée au centre d'Auriol près l'Hôtel-de-Ville, elle fut élevée en 1564, sa forme est carrée, elle est attenante aux mêmes remparts que la tour magne, faisant façade à la rue Paroisse, et percée d'une porte cintrée à trait d'ogive, donnant passage à la rue Salomon et à d'autres rues.

Cette tour est surmontée du timbre de l'Horloge qui marque sur deux cadrans, l'un donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, l'autre sur la rue Paroisse; ce timbre est une cloche d'une assez grande dimension, suspendue au milieu d'une bâtisse assez curieuse faite en pierres du pays de la montagne de Regagnat, c'est la même qualité de pierres qui ont servi à faire le parapet de la terrasse au dessus de la tour.

Enfin, il existe une quatrième tour également de forme carrée vers le fond de la place Sainte-Barbe. Cette bâtisse, comme monument, est peu remarquable; construite vers le milieu du XVIIIme siècle, elle sert également pour une autre horloge et est surmontée d'une cage en fer, où se trouve suspendue la cloche de l'horloge; le cadran indiquant les heures est en regard de la route départementale.

La place de Ste-Barbe, a tiré son nom d'une chapelle dédiée à la Sainte (1), dont on voit encore aujourd'hui une statue élevée sur un piédestal, et sur une fontaine d'où jaillit une eau abondante et qui est au milieu de la place de ce nom.

Il existait dans les environs d'Auriol une seconde fabrique de produits chimiques, elle était située à Pinchinier, dans une montagne appartenant à M. Castellan.

(1) Chapelle vendue par la commune au bénéfice de l'hôpital.

Cette usine fut fondée en 1818 par MM. Castinel et Rabier et a fonctionné pendant l'espace de 18 années. Après 1846 tout a été vendu, plomb, boiserie et fer, il ne reste actuellement que quelques bâtisses de peu de valeur.

De pareilles usines, quoique situées sur le haut des montagnes, nuisaient néanmoins aux terres cultivées. Les dommages s'étendaient de jour en jour et envahissaient une distance d'environ 12 kilomètres, la vapeur qui s'exhalait des fourneaux faisait périr les pins et autres plantes et rongeait même les rocs les plus durs.

Ces fabriques servaient à décomposer le sel marin pour en retirer l'acide sulfurique et faire la soude.

Les arbres fruitiers, les vignes, les blés et autres plantes tout était dévasté par cette fumée, qui rendait les récoltes nulles en totalité ou en partie suivant la distance plus ou moins rapprochée des terres, ce qui donna lieu à bien des procès, il en résulta que les directeurs de ces usines furent contraints de payer chaque année une indemnité aux propriétaires.

Si dans l'intérêt de l'agriculture, c'est un bien que ces fabriques aient disparu; d'un autre côté, il faut reconnaître qu'elles occupaient à Auriol un nombre de bras considérable; que de nombreuses familles vivaient de ce travail et faisaient des économies, tandis que plusieurs d'entr'elles ont été obligées d'abandonner le pays pour se créer des ressources dans une autre localité. En un mot, sous le rapport industriel, ces usines étaient pour Auriol une source permanente d'alimentation.

En effondrant les terres dans ce quartier on a trouvé divers objets de l'antiquité la plus reculée.

1° Une médaille d'argent, ayant pour type la tête de Diane, au revers un Lion, pour légende ΣΑΣΣΑ et à l'exergue ΑΙΗΤΩ. Cette monnaie a été frappée sous l'ancienne Marseille.

2° Diverses médailles romaines, de grands, moyens et petits bronzes aux effigies d'AUGUSTE, VESPASIEN, FAUSTINE, COMMODE; les petits bronzes appartiennent au siècle de CONSTANTIN.

Parmi ces médailles on a trouvé une bague en argent pesant 19 grammes, ainsi qu'une petite statuette en bronze, de 8 centimètres et 9 millimètres de haut, représentant le Dieu Penate.

La bague est une décoration des anciens Romains, le chaton est en forme de deux têtes de serpent accolées, symbole de la paix et du commerce.

La petite statuette est fort jolie, elle représente un guerrier romain, en costume cuirassé, la tête recouverte d'un casque, représentant le dieu de la guerre et indiquant le repos, la main appuyée sur sa lance.

De Pinchinier on arrive aux Tourraques *Turris aquæ*.

Le moulin de Randon faisait autrefois partie des Tourraques dont aujourd'hui le quartier de la Mauricaude est séparé, ce nom donné à ce quartier prend son origine du séjour que les Sarrasins dits les Maures, firent en ce lieu.

Le quartier de la Mauricaude est situé vers les bords de la rivière de l'Huveaune dans un terroir productif.

Un monument de l'époque ancienne fut élevé dans ce quartier aux divinités qui présidaient aux sources de cette rivière, il ne reste de ce monument religieux du paganisme, que quelques débris de colonnes tels que bases et chapitaux dans la campagne la Mauricaude (1).

On y voit, en outre, une tête en pierre dure enclavée dans l'un des murs de la maison de ladite campagne la Mauricaude, imitant une figure Maure sarrasine.

Le principal objet du monument élevé aux nymphes de l'Huveaune est une inscription gravée en beaux caractères

(1) Avant le séjour des Maures, la Mauricaude faisait partie du bas des Tourraques.

sur pierre de la localité ayant 50 cent. de haut, sur 39 de large et 21 d'épaisseur.

MATRIBVS
VBELKABVS
V. S. L. M.
SEX. LICINIVS
SVCCESSVS.

En 1825 cette inscription, ayant été cédée aux frères Bosq, fut enlevée du mur de la maison de campagne dite la Mauricaude.

Depuis cette époque, cette inscription fait partie de monuments historiques conservés par les susdits collecteurs. Elle constate le séjour des Maures dans ce quartier et l'existence d'un temple élevé aux déesses des eaux, la première ligne MATRIBVS indique que le monument fut élevé aux divinités qui présidaient au jaillissement des sources de la rivière qui fertilise une vaste et riante vallée à partir de St-Zacharie (Var) en comprenant dans son parcours une partie du territoire d'Auriol, de Roquevaire, d'Aubagne jusqu'à Marseille.

La seconde ligne VBELKABVS mot antique venant des Albiciens, indique le nom donné à la rivière.

La troisième ligne V.S.L.M. indique le vœu fait aux divinités des eaux considérées comme bonnes et mauvaises ; bonnes, en ce que l'Huveaune rend fertiles les terres qui la bordent, et mauvaises, lorsque les eaux sortent de leur lit à la suite de pluies abondantes comme celles du 5 septembre 1836, qui dévastèrent les terrains environnants et emportèrent les plantes et les arbres qu'elles rencontrèrent.

La quatrième ligne SEX. LICINIUS et la cinquième SVCCESSVS, indiquent le nom de celui qui a fait édifier ce monument du temps du paganisme, pour rendre un culte aux fausses divinités.

Terroir d'Auriol. — Nombre d'hectares. — Principaux produits et cultures.

Le terroir d'Auriol se compose d'une superficie totale : en hectares, montagnes et bois. . . . . 2,779 hect.

Montagnes non boisées, dites pâturages et broussailles.	733
Terre cultivée complantée en vignes, arbres fruitiers et mûriers à soie.	1,660
Terre arrosable.	110
Terre ensemencée en blé.	830
Total.	6,112 hect.

Chaque hectare contient 1 hectolitre et 60 litres de semence. En bonne récolte le blé produit le dix et en récolte moyenne le huit seulement; 830 hectares, en bonne récolte, donnent en blé 13,028 hectolitres.

Ou soit 8300 charges, mesure ancienne de dix panneaux, charge de mulet.

En récolte moyenne le même nombre d'hectares donne 10,624 hectolitres (ancienne mesure 6640.)

En 1852 la récolte du blé ayant été très mauvaise, ne produisit que 9,740 hectolitres.

En 1853 et 1854, les récoltes en blés ont été des meilleures : elles ont produit chacune 13,028 hectolitres.

Après la récolte des blés, on récolte les légumes et grains dans les terres vignobles qui ont déjà produit le blé, et qu'on laisse reposer pendant une année, car à Auriol on ne compte, comme il a été dit plus haut, que deux propriétés, Roussargue et la Coutrone, où la vigne ne peut végéter à cause du froid.

L'avoine est encore un grain de première nécessité comme servant à la nourriture des animaux domestiques.

On sème annuellement dans le terroir d'Auriol, soit dans les terres arrosables, soit dans celles complantées en

vignobles, trente hectolitres d'avoine environ, le produit en bonne récolte est de 430 hectolitres.

En moyenne on récolte 340 hectolitres et même quelquefois 290 hectolitres.

Le seigle n'est semé qu'en petite quantité, on en récolte de 14 à 16 hectolitres.

L'épeautre est semée encore en faible quantité et ne donne que 20 hectolitres.

L'orge mondé, l'orge perlé et autres grains ne sont semés qu'au nombre environ de 26 hectolitres.

En bonne récolte ils donnent 276 hectolitres, en moyenne 196 hectolitres.

Viennent ensuite les légumes.

Le pois de merveille dits corindum est peu cultivé dans le terroir d'Auriol ; les pois qu'on y cultive sont ceux de première utilité à la vie humaine.

Les pois pointus dits *Saize* sont semés au nombre de 12 hectol. En bonne récolte ils donnent 276 hectolitres.

Les pois dits pois chiche nommés ainsi à cause de leur forme, sont semés au nombre de 8 hect. En bonne récolte ils donnent 155 hectolitres.

Quant aux pois ronds, chaque propriétaire en sème une certaine quantité pour les manger frais. Ces pois sont d'un grand secours pour le ménage pendant la belle saison, les propriétaires en vendent très peu, ils se bornent à en faire la quantité nécessaire pour leur famille.

Les lentilles sont semées au nombre de 10 hectolitres.

Ce légume produit beaucoup et donne annuellement 189 hectolitres.

Les féves de plusieurs qualités sont semées au nombre de 41 hectolitres et donnent encore, après en avoir mangé une certaine quantité de fraiches, 356 hectolitres.

On sème aussi trois sortes de pois appelés vulgairement *minivions*, *galoutes et erres*.

Ces pois dont la graine est fort petite, sont trop grossiers pour être mangés ; ils ne servent qu'à la nourriture des animaux et de plus comme engrais à la terre, pour cela il faut les couper à demi grain, c'est-à-dire les enfouir avant leur maturité, cela se pratique dans les terres où il n'y a pas de vignes et donne ainsi un bon engrais à la terre.

Là où il y a des vignes, on met un peu de fumier noir afin de leur donner la saveur nécessaire.

Toutes ces espèces de pois ci-dessus, désignés servent de nourriture aux pigeons et notamment ceux dits *minivions*.

Les pois dits *erres*, sont mis en farine et servent de nourriture aux bœufs, il en est autrement pour les cochons qui en éprouve les effets d'un véritable poison sans remède.

Les oignons donnent encore un produit d'environ 1,268 fr., on les plante en hiver dans les terrains secs et à l'arrosage au printemps.

On cultive beaucoup la pomme de terre, qui est d'un grand secours pour les familles malheureuses.

On les sème dans les terres vignobles à partir de la dernière quinzaine de février jusqu'à la fin de mars et dans les terres arrosables, depuis le mois d'avril jusqu'au commencement de mai, on cultive ainsi une superficie de terre d'environ 12 hectares: 68,000 kilo. de pomme de terre.

Les haricots, sont encore une plante potagère analogue aux pommes de terre, on les récolte dans la belle saison pendant l'été; les espèces que l'on sème au champ parmi les vignes et à l'arrosage, sont les haricots blancs et les haricots noirs.

Les haricots noirs, ainsi désignés à cause de la petite tache noirâtre, qu'ils ont sur la peau à la partie où ils germent, sont semés en petite quantité et presque entièrement dans les champs mais peu dans les terres arrosables.

A l'arrosage ils produisent beaucoup plus selon la position, la qualité du terrain et le degré de température; dans ce cas un litre de haricots peut produire 100 litres et même plus.

La récolte s'évalue annuellement à 485 hectolitres.

Les autres haricots que l'on sème dans les terres vignobles, et les plus usités sont les haricots dits *bigarrés* de diverses espèces et les blancs dits *croents*, les *raidons*, les *quarantins*. Ils demandent à être semés au sec; on les mange presque entièrement frais et produisent plus ou moins suivant la saison.

Vallée de l'Huveaune entre terrains.

On sème les haricots dans cette vallée en employant du fumier, pendant le mois d'avril et une partie du mois de mai, et on les arrose de temps à autre par le moyen de ruisseaux ou de bassins.

Au printemps les haricots que l'on sème à l'arrosage sont les *quarantins*, les *redons*, les *croents* et les haricots dits *gourmandons* à cause du peu de filaments qu'ils ont.

Il y a deux espèces de *gourmandons* : les *blancs* et les *capucins*. Les *capucins* ont la couleur fauve, on les mange en vert ou secs, on cultive dans tout le terroir un hectare environ de terre, ce qui donne annuellement 82 hectolitres.

Il est à observer que toutes les qualités de haricots ne se sèment pas seulement dans la saison printannière, mais encore en été et en plus grande quantité à l'arrosage; on les sème après le 24 juin quand les moissons sont faites, sur le terrain même où on a coupé le blé sans autre culture que d'arroser la partie du terrain avant de semer les haricots.

Pour ce procédé on enlève la paille restée de la moisson, on passe le terrain avec la charrue, et on sème ensuite les haricots de deux raies en deux raies, ou de trois en trois

raies, on forme ainsi des compartiments avec rebords pour que l'eau puisse séjourner et humecter la plante.

Les qualités de haricots que l'on sème après les moissons, sont les haricots dits les *canons*, et quelquefois les *gourmandons*. Les canons sont gros comme de petites amandes, on les mange secs en hiver et sont d'un goût excellent, on les mange aussi en vert, il en est de même des redons, tandis que les gourmandons ne se mangent que frais, et ceux que l'on récolte secs ne servent que pour la semence.

Sur une surface d'un hectare environ cultivé en été, on récolte 170 hectolitres de haricots.

Après les moissons et la récolte des haricots, on s'occupe des porreaux, dont la graine est très difficile à végéter et ne vient que dans les terres arrosables avec beaucoup de travail : il faut d'abord préparer et fumer le terrain dans le mois d'avril avant d'y semer la graine après le quinze juillet, on fume de grands carrés et on plante les porreaux par raies, afin de pouvoir les arroser et les faire croître au moyen de nouvelles cultures ; on met du fumier dans les raies.

C'est par ce procédé que les cultivateurs d'Auriol, obtiennent et apportent aux marchés une quantité considérable de porreaux. On cultive dans tout le terroir un hectare de terrain ce qui donne un revenu de 6,280 francs.

Un autre produit, c'est la culture des navets; il y en a de deux espèces, les longs et les ronds; on les sème vers la fin de juillet et dans la première quinzaine du mois d'août principalement dans les terres arrosables ; on en cultive annuellement à Auriol un hectare de terrain, six ares et davantage si la saison est pluvieuse ; on les sème dans les champs vers la fin de septembre et au commencement d'octobre, cette récolte est d'un produit annuel d'environ 1,000 francs.

Les cultivateurs d'Auriol ont été de tout temps des gens excessivement laborieux et entendus à la culture des terres ; ils sont remarquables par une culture toute particulière qu'ils donnent aux ognons dits *saboulats*. Il est incontestable qu'Auriol prime sur toutes les communes des environs quant à ce genre de culture (1).

La graine de saboulat est difficile à sortir, il faut beaucoup de soins pour réussir. Les saboulats de cette localité, soit par la nature du sol ou par toute autre cause, sont supérieurs à ceux de toutes les autres villes du département, et même des départements voisins qui les font arriver sur les marchés ; ainsi ce commerce est devenu presque exclusif à Auriol, et il est à remarquer que les saboulats de cette localité se conservent plus longtemps, ce qui leur a valu surtout une renommée acquise à juste titre depuis un temps immémorial.

Manière d'ensemencer les saboulats.

Il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots sur ce genre de culture ; chaque propriétaire-cultivateur qui a l'intention de faire des saboulats, en fait germer la graine lui-même ; il choisit des ognons de bonne qualité, les met en terre pour les faire produire, (il est à observer que la graine de saboulat ayant seulement deux années est susceptible de ne pas germer.)

La préparation des terres commence le 22 juillet, autrefois on la commençait de suite après la récolte du chanvre, à cause que le chanvre avait la propriété de garantir les saboulats des herbes nuisibles à leur développement.

Mais l'expérience a fait reconnaître que la terre des vieilles prairies était supérieure à celle du chanvre pour cette espèce de culture.

(1) Voyez *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome IV, page 210.

De sorte que depuis 1838 on ne cultive les saboulats que dans les terroirs des vieilles prairies; d'un autre côté la culture du chanvre est presque perdue à Auriol.

La prairie une fois fauchée et le foin recueilli, on commence par trancher la partie herbeuse destinée à la culture des saboulats, on fait des mottes en forme de petites dalles, on les laisse exposées à l'ardeur du soleil pendant plusieurs jours; on prend des fagots de bois ou fascines et de distance en distance on fait de petits fourneaux avec les mottes de terre, on y met le feu et on fait ainsi de la terre cuite.

Une fois cette opération faite, on ramasse la terre cuite et on la dépose par côté afin de bien piocher la terre au bechar, et quelquefois même à la charrue à deux colliers, à cause qu'étant restée plusieurs années en prairie, ellle a besoin que l'eau puisse bien pénétrer dans l'intérieur; cette même opération se fait encore deux fois avant de semer la graine, mais à la pioche seulement; on arrose aussi deux fois.

On divise ensuite le terrain en deux compartiments égaux, après l'avoir parfaitement aplani sur toute la surface.

Cette dernière culture étant terminée, on seme la graine de saboulat, à partir du premier vendredi ou samedi après la quinzaine d'août, jusqu'à la fin du même mois, même jour de vendredi ou samedi. Au mois de septembre les jours commençant à diminuer, les nuits sont plus longues, les chaleurs moins fortes, ce qui facilite la graine à mieux germer; la semence se fait à deux époques après la première quinzaine d'août, pour profiter de la disponibilité des eaux du canal d'arrosage.

Enfin, après avoir bien préparé la terre avec du fumier noir et artificiel, on donne encore une culture avant de semer la graine, c'est-à-dire on étend la terre cuite sur les compartiments déjà disposés à être piochés à la surface et à petits coups; le premier compartiment est arrosé et semé et on recouvre la graine avec la terre du second, on applanit

la surface le mieux possible. Cette opération se continue jusqu'à ce que tout le terrain soit ensemencé.

Dans la huitaine les graines de saboulat commencent à germer, elles apparaissent à la surface, mais si dans l'intervalle il pleut, l'eau et la chaleur du soleil forment une espèce de croûte sur la graine ce qui nuit à son développement, on est alors obligé de rompre tout doucement cette croûte pour faciliter le développement de la graine qui sans cela périrait dans la terre.

C'est dans l'intérêt de l'agriculture et des propriétaires que nous avons cru utile de faire connaître ce genre de culture difficile et fort coûteuse en ce qui concerne les saboulats, mais tout n'est point terminé à dire vrai une fois la graine semée, il faut garantir les saboulats de toutes espèces d'herbes que la nature fait produire, et les fumer de nouveau avec les excréments de pigeons, ou avec le tourteau et quelquefois même avec de l'eau corrompue afin de faciliter une prompte et belle végétation.

Arrivé à la Saint-Martin, 11 du mois de novembre, on fait la récolte des saboulats; à cette époque il y a plus de cent charrettes à un collier et quelquefois à deux ainsi qu'une quantité de bêtes de sommes qui se rendent chaque jour dans les communes et pays environnants, et à plus de 25li eues pour faire la vente de ce produit.

Cette sorte de culture occupe dans le terroir de la commune, une étendue de terre d'environ 5 hectares, 75 ares, ce qui donne en moyenne toutes les années un bénéfice de 56 à 60,000 francs. Cette branche de commerce agricole est la ressource de plus de 125 familles qui se procurent ainsi les besoins de leur ménage.

Prairies à Auriol.

Les prairies contiennent plus de 11 hectares, les foins récoltés, soit dans les terres arrosables, soit dans les terres non cultivées, sont à peine suffisants à la nourriture des

animaux domestiques des agriculteurs du pays, et bien peu de fourrage est vendu sur les marchés.

Horticulture.

Dans cette commune on s'occupe également de cette branche de l'agriculture, on y cultive les choux pain de sucre, les choux cabut, les choux verts, les choux fleurs, les choux brocoli et autres espèces.

Les piments dits *poivrons* de toutes espèces.

Les céleris à côtes pleines et à côtes non pleines, les blancs et les rouges.

Les laitues longues et rondes de toutes espèces et qualités.

Les carrottes de toutes qualités; les longues et les très-petites.

Les raves, les radis ronds et les radis longs.

Les betteraves, les rouges et les jaunes; on les cultive à l'arrosage comme au champ.

Les épinards sont semés à l'arrosage vers le milieu de l'été, et au champ en automne comme en hiver.

Les artichauds de toutes qualités, les blancs, les rouges dits têtes de chat; les précoces sont aussi cultivés mais plus au champ qu'à l'arrosage.

Les oseilles, le persil et d'autres herbes dont la racine est propre à entrer dans les ragoûts.

Les citrouilles de toutes qualités, soit pour le ménage, soit pour la confiture.

Ajoutons quelques courges de fantaisie fort curieuses par leurs formes et que l'on conserve le plus souvent comme ornement, ou desquelles on fait des gourdes pour contenir la poudre de chasse ou du liquide.

On cultive aussi à Auriol, dans les campagnes et dans les jardins, une quantité d'arbres fruitiers et cela depuis un temps bien reculé; on y voit des terrains parfaitement situés et entourés de murailles, qui sont destinés à cette culture et à celle des fleurs.

Dans les jardins les arbres à fruits sont : les poiriers, les pommiers, les abricotiers, les pêchers, les cognassiers et autres, les espèces que l'on cultive actuellement sont plus belles qu'autrefois ; on plante dans les jardins et même dans les campagnes des arbres de qualités supérieures et d'espèces nouvelles, de telle sorte qu'on a des fruits dans toutes les saisons et notamment les fruits d'hiver, desquels on retire ordinairement un bon prix.

Les jardins les mieux cultivés sont ceux de MM. L. Michel, Olivier, Taxil, Perier, Masse, M. Guis, Guirand ; au quartier de Saint-Pierre où les orangers sont en pleine terre dans une serre, ceux de MM. Delestang, Daumas, Poutet. Le jardin de M. Marloy prime néanmoins tous les autres, par le nombre d'arbres et arbustes appartenant aux espèces les plus variées et les plus rares, par la culture et par la taille des arbres d'après le système de M. Dubreuil.

Après les arbres fruitiers viennent les arbrisseaux ou arbustes, les uns donnent des fleurs et des fruits, les autres produisent seulement des fleurs, on voit des haies d'aubepine sur les bords des chemins et dans les propriétés.

On voit également dans les jardins et dans les champs, diverses espèces de rosiers et autres plantes tels que le seringat, le lilas violet et blanc, le jasmin commun, le jasmin d'Espagne rare en pleine terre, cultivé comme celui d'Arabie en vases ; il y a surtout dans les champs un jasmin jaune dont le parfum est agréable.

Les autres fleurs ou plantes que l'on cultive communément, soit en pleine terre, soit dans les jardins, sont les œillets blancs, rouges, panachés et autres espèces, les œillets dits de Barbarie ou de l'Inde et de toutes sortes.

On y a aussi les violiers jaunes doubles et simples, ainsi que ceux de couleurs blanche et rouge, il en est de même des violettes simples et doubles.

En outre, les dahlias, appartenant aux espèces les plus belles et les plus variées en couleurs, sont dans les jardins de MM. Perier, Aubert, Michel, Marloy, Garnier, Bonifay, Long, Delestang et Chosson ; il y a aussi les basilics de toutes qualités, les géraniums de toutes espèces.

On conserve dans les vases les *camariats* de toutes espèces et les *vocamariats*.

On y observe encore les diverses espèces de *suffiat*. Parmi les plantes grasses, figurent les variétés des captus et une infinité d'autres plantes qu'il serait trop long d'énumérer.

Les jardins qui renferment le plus de vases à Auriol sont au nombre de dix, ils contiennent des plantes ou odoriférantes ou sans odeur, mais le jardin le plus remarquable pour le nombre des vases, est celui des frères Bosq, situé au devant de leur atelier, où se trouvent des débris curieux de monuments antiques.

Il reste à dire quelques mots sur les arbres fruitiers plantés en grand nombre dans les terres vignobles et non arrosables.

Les plus nombreux sont les arbres à fruits rouges, tels que cerisiers proprement dits cerisiers *bigarreaux* et *griottiers*, des *abricotiers* de plusieurs espèces, les longs et les ronds dits *muscats* ; depuis quelques années seulement on cultive les *abricots pêches*, on observe également beaucoup de pêchers divers notamment la pêche jaune, la pêche molle et autres variétés.

Les pruniers sont les pruniers dits *Reine-Claude*, les perdrigons, les petites blanquettes, il y a les pommiers et poiriers d'été.

Ce sont là les fruits que les agriculteurs transportent à Marseille pour en faire la vente qui commence à la fin du printemps et continue tout l'été, on vend également une grande quantité de haricots, de pommes de terre fraiches, de raisins, et, arrivé à l'automne d'oignons dits

saboulats qui figurent dans les marchés une partie de l'hiver.

Depuis plus de 24 ans le transport de toutes ces denrées ne se fait qu'au moyen de charrettes ; cela occupe un nombre considérable de personnes.

Voici le produit de ces denrées :

Fruits rouges dits cerises et griottes, 2658 francs.

Fruits tels que poires, abricots, prunes, pêches, etc., 1886 francs.

Raisins blancs et noirs, vendus frais, 1854 fr.

Le produit annuel des oignons dits saboulats, déduction faite des frais de culture, varie de 50 à 60,000 fr.

Ce chiffre déjà donné n'est rappelé ici que pour faire connaître que ce commerce a beaucoup gagné depuis qu'on ne cultive plus les saboulats dans les terres où on avait récolté les chanvres.

A cette époque le produit des ventes variait de trente-quatre à quarante mille francs, ce qui prouve que le défoncement des vieilles prairies est préférable pour cette culture.

Vignes, oliviers et figuiers.

Les vignes dans le terroir d'Auriol étaient de toute beauté avant la maladie des raisins, une végétation des plus belles couvrait de toute part les terrains vignobles, et, malgré le fléau, les vignes sont encore aujourd'hui dans un état de végétation convenable, mais beaucoup ont péri.

En 1848 déjà apparaissaient dans quelques quartiers les symptômes de cette terrible maladie, et ce n'a été qu'en 1850 à 1851 que cette maladie a un peu diminué.

La récolte des raisins a été à peu près nulle ou du moins peu considérable.

Le produit annuel de la récolte de 1848, prélèvement fait environ de 9 à 10,000 charrettes de raisins vendus frais, a varié de 75 à 80,000 milleroles de vin; la millerole, ancienne mesure, contient 70 litres.

On a récolté en 1851, 19,459 milleroles, on a vendu à cette époque bien peu de raisins frais.

En 1852, la maladie a presque tout ravagé, on a récolté seulement 9,265 milleroles, il y a donc eu un déficit sur l'année 1848, de 70,000 milleroles.

En 1853, la récolte a prévalu sur celle de l'année 1852.

Il y a donc eu une amélioration dans la maladie de la vigne.

L'année 1854, sans la gelée du 26 avril qui a fait plus de mal à la vigne que la maladie, la récolte aurait surpassé celle de 1853. On a pu remarquer ce fait par les bourgeons des vignes et la quantité des raisins qui étaient dans un état prospère; malheureusement le froid au printemps et la sécheresse pendant l'été, ont déjoué l'habileté des agriculteurs, et la récolte n'a produit que 9980 milleroles de vin.

Enfin, depuis quatre ans la récolte des raisins est si peu considérable, que les cultivateurs se trouvent dans la triste condition de boire de l'eau.

Cette année à l'époque du 15 juin 1855, les vignes sont dans un état satisfaisant, elles laissent espérer une abondante récolte supérieure à toutes les récoltes précédentes depuis la maladie; il semblerait raisonnable de croire que cette maladie tend à son déclin.

Dans l'intérêt agricole il est à remarquer que la vigne jeune est vigoureuse et a repris, que la vigne intermédiaire commence à reprendre, mais que la vigne vieille décline chaque jour et finit par périr, le seul moyen d'en arrêter la maladie c'est d'arracher toutes les vieilles vignes déjà ruinées par tout ce qu'elles ont souffert et d'en planter de nouvelles qui seront sans aucun doute à l'abri du fléau.

Il y a aussi dans le terroir d'Auriol une certaine quantité de mûriers.

Quelques familles seulement s'occupent de faire produire les vers à soie, ce sont : MM. Guithon, Talamel, Velin, Caillac, Estienne Tapan et Long. On trouve quelques mûriers d'une espèce différente, ce sont ceux produisant des mûres, fruits bons à manger qui servent aussi à faire du vin pour remèdes.

Produit de l'impôt de la Commune d'Auriol.

Contributions payées par tous les habitants en ce qui concerne le foncier.	F. 34,135 60
Portes et fenêtres.	4,114 84
Personnelle et mobilière.	8,892 27
Patentes	5,710 14
Total.	F. 52,852 85

Dans ce total est compris la côte foncière de 382 fr. 55 c payée par la commune et 6 fr. 47 cent., pour les portes et fenêtres.

Le produit des ventes des bois taillis de la *Lare,* n'est pas le seul revenu de cette commune.

Les plâtrières sont encore une propriété communale, elles se composent des carrières de plâtre, d'une maison avec four à cuire le plâtre et d'une machine à le triturer, le loyer annuel est de . . . F. 1,500

La commune possède deux fours à cuire le pain, d'un loyer de 1,441

Elle a le produit des permis de chasse, s'élevant annuellement à environ. . . . 800

Les centimes additionnels, s'élevant annuellement à 1,550

Les revenus des places pendant les trois foires, s'élevant à. 250

Le revenu annuel et total de la commune y compris le produit des bois taillis et la vente des herbages, s'élève à environ. . . 5,000

La commune d'Auriol pourrait, s'il était nécessaire, augmenter ses revenus par le moyen de l'octroi, mais l'intérêt de la population exige de retarder autant que possible une pareille mesure.

La ville ainsi exempte d'octroi, est située dans un bas fond sur les bords de l'Huveaune, et est traversée par la route départementale.

Les promenades ou places publiques se trouvent à proximité de la rivière de l'Huveaune, les quais sont ornés de peupliers, des fontaines au nombre de neuf, donnent aux habitants une eau pure et abondante.

Les rues d'Auriol sont généralement étroites, à l'exception de quelques places et de la rue Paroisse.

Les promenades ou places publiques sont ornées de platanes de toute beauté, d'une hauteur prodigieuse, aussi les étrangers ne cessent d'admirer la promenade du cours.

Les fontaines ne se trouvent pas toutes sur les places publiques, quelques-unes sont dans les rues et sur la grande route.

Le nombre des maisons est de 850 non comprises celles nouvellement construites ; la population est de 5,323 habitants ; cette population n'est pas toute réunie à Auriol, une partie forme divers hameaux qui sont une dépendance de cette commune, ces hameaux sont à levant : les Tourraques, le Moulin de Redon, les Lagets, les Barres ; à couchant : Bouilladisse, Tournon, les Boyers et les Engrimaux ; les habitants de ces quartiers viennent entendre la sainte messe à la chapelle de Tournon desservie par un prêtre recteur, la population de tous ces hameaux est d'environ 1,500 habitants.

On voit encore sur une montagne peu éloignée d'Auriol une petite chapelle dite Sainte-Croix, ainsi que quelques bâtisses plus ou moins en ruines, qui se trouvent sur le petit mont dit St-Michel.

La commune d'Auriol est administrée par un maire, deux adjoints et vingt-trois conseillers, les maire et adjoints sont nommés par Sa Majesté Impériale, les conseillers le sont par le peuple.

La police s'exerce par un commissaire de police nommé par le gouvernemeut et salarié par la commune, aux appointements de mille francs par an.

Un garde forestier est chargé de surveiller la forêt dite la Lare, aux appointements de 500 fr. par an.

Deux gardes champêtres nommés par la commune, veillent à la conservation des propriétés privées et sont au service de la commune pour la police locale, chacun d'eux reçoit par an 250 francs en tout.

L'appariteur de la Mairie est payé 350 fr.

Le secrétaire et commis de la Mairie 1200 fr.

L'éclairage de la ville coûte 500 fr.

Les chemins vicinaux sont au nombre de dix-huit, la dépense de leur entretien s'élève annuellement à 1760 fr.:

Journées d'hommes, chevaux, mulets et charrettes 560 francs.

Deux cantonniers payés 600 fr. chacun 1200.

Le maire d'Auriol est actuellement M. Marc-Antoine Guigou, MM. les adjoints ont donné leur démission.

Les conseillers municipaux sont : MM. Lagier, Beau, Guigou, Long, Boyer, Mounier, Bonifay, Chaffart, Michel, Bosq, Guigou, Aubert, Gabnier ; les autres sont démissionnaires ou décédés.

Le peuple est très religieux à Auriol ; il y a deux églises ouvertes du matin au soir ; la paroisse est desservie par trois prêtres : un curé, deux vicaires ; elle est une cure cantonnale.

Le curé reçoit de l'Etat un traitement de 1200 fr.

Les deux vicaires en reçoivent un de l'Etat, plus 250 francs chacun de la commune, en tout 500 fr.

L'autre église ou chapelle de *Tournon* qui est une dépendance de cette commune, est desservie par un prêtre recteur, qui reçoit outre une rétribution de l'Etat 300 francs de la commune.

Le curé actuel est M. Barthélemy, le premier vicaire est M. Canorgue et le second M. Jauffret.

Les fabriciens de la paroisse sont MM. Brunet, Long, Castellan, Taxil, Guigou et le curé.

La chapelle ou église de Tournon n'a qu'un prêtre et cinq fabriciens.

Il y a à Auriol cinq chapelles, la première est la congrégation des pénitents gris dits Bouras et la congrégation de Ste-Anne.

La seconde est la chapelle des pénitents blancs, cette congrégation est assez nombreuse.

La troisième est celle des filles de l'Enfant Jésus, cette congrégation est encore très nombreuse.

La quatrième et la cinquième sont la Ste-Croix et Notre-Dame, chapelles dans lesquelles on dit la messe de temps à autre.

Il y a à Auriol un seul receveur pour les impositions, c'est M. Rochebrun, il perçoit tous les revenus de la commune et paye toutes les dépenses sur les mandats signés par M. le maire.

La médecine s'exerce dans cette localité par deux médecins et deux pharmaciens, les docteurs en médecine sont : M. Clair Marloy et M. Philippe Chaffard, les pharmaciens MM. Bonifay et Long.

L'hôpital d'Auriol est administré par MM. Bonifay, Guitton, Pichau, Lambert et Barthelemy curé, la même administration est celle de la Bienfaisance, le revenu de l'hospice est de vingt-deux mille francs.

Il y a trois instituteurs dans la commune, deux à Auriol et un à la campagne, l'instituteur communal a le logement

gratuit plus 100 francs de la commune pour recevoir les enfants indigents, et fait payer, en outre, ceux qui ont quelques moyens. L'instituteur de la banlieue reçoit 200 fr.; le troisième est un instituteur privé.

L'instruction pour les demoiselles est confiée à des religieuses auxquelles la commune donne 400 fr. par an, elles soignent aussi les malades de l'hospice. M. Marloy est le médecin de l'hospice et M. Chaffart est le médecin cantonal.

Cette commune est non seulement industrielle mais encore agricole, plus de 382 personnes vont journellement à la Lare, soit avec leurs bêtes de somme, soit avec des charrettes pour chercher à faire du fumier.

On compte à Auriol 105 chevaux, 177 mulets, 100 ânes, 71 charrettes, mais les animaux propres à l'agriculture ne sont pas tous inscrits ainsi que les charrettes, on peut porter à 896 la totalité des chevaux, mulets, etc., y compris ceux de trois voitures publiques, celle d'Auriol à Marseille et deux pour le Var.

Il y a à Auriol quelques voitures bourgeoises, celle de M. de Remusat à deux chevaux, celles de M. Delestang et de M. Chosson à un seul cheval; il y a aussi trois cabriolets ceux de MM. Marloy, Chaffart et Aubert, des boguets ou chars à bancs plus ou moins gracieux au nombre de 38.

Les charrettes à un et à deux colliers et même plus, sont au nombre de 667 y compris les charrettons.

On élève à Auriol une certaine quantité de cochons, soit comme moyen de faire du fumier, soit pour en retirer un bénéfice par la vente.

Etat-civil de la population de 1834 à 1835.

Naissances en 1834, 184. Mariages 36. Décès 121.

En 1835, époque du choléra qui a fait tant de victimes à Marseille, à Toulon et autres villes, l'Etat civil a donné :

Naissances 154. Mariages 28. Décès 135.

Il y a donc eu bien peu de cholériques puisque la moyenne en décès est de 130 à 135.

La cause que cette terrible maladie a fait bien peu de ravages à Auriol, est attribuée à l'air pur que l'on y respire soit dans la ville, soit dans la campagne. Aussi une foule de familles étaient venues s'y réfugier pour être à l'abri de la maladie et sont retournées dans leur pays en parfaite santé.

A la seconde apparition de cette maladie, il y a eu aussi bien peu de cas. Ce n'a été qu'en 1854 que le choléra a exercé ses ravages; à cette époque il y a eu encore à Auriol une foule d'étrangers.

Voici le relevé de l'état civil de cette année.

Naissances 136. Mariages 25. Décès 230.

Il y a eu cette année 95 décès au dessus de la moyenne qui, comme nous l'avons dit, est de 130 à 135.

Industrie et Commerce.

Le commerce de cette commune consiste d'abord en la vente des denrées du pays; il faut tenir compte aussi des nombreuses fabriques ou manufactures qui existent dans cette localité et qui y sont une source lucrative.

Il y a trois ateliers de mécaniciens où l'on construit toutes sortes de machines telles que moulins à farine, pompes à vapeur, presses hydrauliques et métiers à tisser, en un mot toutes les machines en fer, fonte et bois en tout genre; la plus grande manufacture est celle de M. Boyer, à Bouilladisse; on y prépare divers produits chimiques.

Il y a trois papeteries, la plus grande est celle de M. Chosson au quartier du Moulin de Redon, où se trouve également un moulin à huile.

La seconde est celle de M. Delestang, au quartier de Jouis où se trouve aussi un moulin à blé, d'après le nouveau système et une scie à eau.

La troisième papeterie est même à Auriol, c'est celle de M. Guise.

Il y a cinq filatures de coton, deux au quartier de Saint-Pierre, l'une appartient à M. Mathieu, l'autre à M. Mene, la troisième à M. Eutrope, les deux autres au vallon.

Il y a deux fabriques de cierges et de chandelles, M. Louis Michel a de plus un blanchissage de cire.

Il y a deux fabriques de vermicelles, celle de M. Long et celle de M. Villeneuve, un atelier de peinture et dorure sur bois, c'est celui de M. Ribe.

Les autres industries sont un tailleur de pierres, trois serruriers, quatre maréchaux, deux machinistes en bois, trois charpentiers, quatre charrons, deux forgerons, un armurier, six perruquiers, douze cordonniers, vingt-six maçons, deux plâtriers, quatre vanniers, quatre cordiers, six jardiniers, deux matelassiers, deux horlogers pour les grandes horloges, un orfèvre, cinq boulangers, cinq bouchers, quatre charcutiers, deux confiseurs et pâtissiers, cinq tailleurs d'habits, deux magasins d'habillements confectionnés, deux magasins de quincailleries, douze magasins de merceries, quatre magasins de blé et d'autres grains, quatre magasins d'engrais, six marchands de vin en gros et en détail et en qui font la commission, quatre aubergistes, cinq marchands de draps, deux marchands de bois pour la construction, plusieurs scieurs de long, quatre marchands de bois à brûler.

Les établissements publics sont quatre cafés, deux sur le Cours, un à la place du Pont et l'autre à l'entrée de la ville; trois auberges, l'une du côté de St-Zacharie à levant, l'autre au centre du pays et la troisième à l'entrée.

Il y a deux églises dans l'intérieur de la ville, la paroisse ancienne va être démolie et reconstruite, l'adjudication a eu lieu le 25 juin au prix de quatre-vingt mille francs, cette paroisse date du treizième siècle, elle était d'un style gothique, on voit sur le haut de la voûte une inscription, quelques blasons sur les arcades et quelques vitraux de couleurs antiques.

La seconde église sur le cours, fut inaugurée sous les auspices de Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, une inscription rappelle ce fait; ce monument avait été bâti pour un couvent de capucins, mais ce couvent fut vendu par suite des évènements de 1789 et plus tard l'église fut rendue au culte.

Les autres monuments publics sont l'Hôtel-de-Ville, le Marché au blé et l'Hôpital.

Parmi les hommes recommandables de notre pays par leurs connaissances et leur érudition, nous citerons MM. Gastaud et Asquier, notaires.

La ville d'Auriol a donné naissance à plusieurs illustrations : M. l'abbé Plumier, savant botaniste, Raymond, savant médecin, décédé à Marseille, et Mgr. Guigou, évêque d'Angoulême ; comme militaires on peut citer MM. Clerisi, chef de bataillon, Pascal, capitaine, tous deux chevaliers de la légion-d'honneur,

Les mines qu'on exploite dans cette commune, sont 5 mines de charbon de terre, l'une se trouve à Pinchinier, les autres à Tournon et à Bouilladisse, il y a aussi quatre mines de craie, trois mines de plâtre, une mine de fer, on compte plusieurs tuileries et fabriques de tomettes alimentées par des mines d'argile du pays.

Ce qu'il y a de plus remarquable à Auriol pour l'amateur des monuments antiques, c'est la chapelle dite de St-Pierre, le souterrain n'existe plus aujourd'hui ; on observe encore en ce lieu une belle mosaïque, découverte en 1831, en pierres de couleurs différentes, on voit aussi à peu de distance les ruines d'un pont antique jeté sur l'Huveaune.

En outre, Auriol a un cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités, créés par deux artistes et visités constamment par des savants et des curieux; on y observe des monuments antiques du moyen-âge, des inscriptions appartenant à diverses époques, des médailles grecques,

romaines, arabes, celles des rois de France et comtes de Provence et une infinité d'autres objets. Il est à regretter qu'une maladie ait empêché l'auteur de compléter cette Statistique, mais si elle offre de l'intérêt à la Société, il promet (1) de lui donner, en détail, la situation du cabinet dont il s'agit.

(1) M. Bosq (P.J.) d'Auriol, en envoyant ce mémoire au concours de 1855, sans se faire connaître, ainsi que cela avait été recommandé à tous les concurrents, a cherché évidemment à éloigner de l'esprit de ses juges, l'idée qu'il était l'auteur de ce travail. En effet, quand, en le terminant, il a promis d'adresser à la Société de Statistique de Marseille, l'inventaire du remarquable cabinet qu'il n'a fait que citer, (s'étant, avec raison, bien gardé de s'en déclarer le propriétaire), il ne devait pas ignorer qu'un exposé de ses riches collections, fait par nous, dans notre rapport sur les premières assises scientifiques d'Aix, a été consigné (outre une publication à part) dans le Répertoire des travaux de notre Société de Statistique, tome XVII, page 313 et suivantes.

En lisant cet exposé, on se persuadera aisément que les frères Bosq (car il en est un autre passionné aussi pour les études locales) méritent bien des éloges pour leur persévérante application à rechercher les Antiquités du département des Bouches-du-Rhône et pour le soin qu'ils ont mis à conserver celles qu'ils ont découvertes, en y associant ce qu'ils ont recueilli en fait d'objets d'histoire naturelle, d'objets d'art, de monuments antiques de toutes les époques et provenant des diverses parties du monde.

Sans vouloir retracer ici les détails publiés à ce sujet, nous dirons que déjà, en 1824, les frères Bosq avaient réuni plus de 10,000 objets différents et que 29 ans plus tard ils en comptaient près de 19,000, cette augmentation ayant eu lieu principalement par des échanges faits avec des antiquaires, des naturalistes étrangers, etc.

Il serait à désirer que l'on vit se multiplier partout des investigateurs de cette trempe. Mais il serait désirable aussi qu'ils fussent mis en évidence par des distinctions proportionnées à leurs services. C'est là un vœu que nous avons émis plusieurs fois et que nous nous plaisons à renouveler.

Note du Directeur du Répertoire.

Statistique (1) *de la Commune de Fos*, *par* M. E. M. Masse, *Membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille*, *etc.*

Il est une série de connaissances humaines qui est destinée à devenir la science générale de l'humanité, et c'est à ce noble but que doivent tendre les personnes qui s'occupent de Statistique.

§. I. *Temps antiques. Philologie.*

La Statistique pourrait être appelée la science générale de l'humanité. Tenant à la philologie, à l'histoire, à la géographie, à la physiologie, à l'histoire naturelle, elle fournit des éléments essentiels, indispensables à l'économie politique. La Statistique ne peut se composer d'abstractions comme les mathématiques pures; elle ne subsiste et ne s'alimente que de comparaisons sans cesse répétées. Les sciences exactes aussi ne sont que des séries de comparaisons, mais toutes précises et bien arrêtées; point de lacunes à remplir avec du vague; rien de flottant ni d'incertain; point d'écart en avant, ni en arrière, ni de côté; toujours le droit fil. Il n'en est pas tout-à-fait ainsi de la philologie, de l'histoire, de la géographie, de la physiologie, de l'économie politique. Ces sciences ne peuvent être, exister et se développer à l'état absolu, ni rester indépendantes, isolées, se suffisant à elles mêmes et vivant de leurs propres ressources. Elles ne se forment et ne s'accroissent que par des contacts plus ou moins

(1) Ce travail, envoyé au concours ouvert par la Société de Statistique de Marseille pour l'année 1855, et mentionné honorablement, eut obtenu une récompense plus élevée, si, au lieu de se livrer à de longues et de fastidieuses considérations philologiques, l'auteur se fut attaché à donner plus de développement à son sujet, au point de vue essentiellement statistique.

La Commission du concours fut d'autant moins disposée pour ce concurrent, qu'il produisit, en même temps, la Statistique de Ceyreste où il fit jouer aussi le principal rôle à la philologie et comme s'il n'eut pas été question d'un concours de statistique.

féconds. Un trop grand nombre de livres ayant pour thème l'histoire, la géographie, la physiologie et l'histoire naturelle sont des œuvres mortes, fautives, ennuyeuses, sans attrait comme sans portée, parce qu'ils ont été faits tout d'une pièce à l'écart et sans comparaison aucune, sans mixtion avec d'autres sciences. C'est par une cause semblable qu'il y a tant d'ouvrages d'économie politique fort dangereux.

La Statistique ne peut donc vivre et fleurir que par des comparaisons. Laissant aux sciences spéciales toutes ces discussions qui n'intéressent point la pratique, elle a pour mission de se rattacher à tout ce qui aide plus ou moins à l'exercice de la vie humaine. Les jouissances, les plaisirs de l'humanité comme ses mécomptes, ses douleurs et ses misères doivent entrer dans le cadre de ses études. Il ne faut pas qu'elle répudie la littérature ni même les arts les plus légers, les plus frivoles occupations. Le goût du luxe, les besoins factices du riche, ses désirs, ses vouloirs et ses ambitions plus ou moins futiles présentent sans cesse des ressources aux besoins incessants et impatients du pauvre. Les arts de la main comme ceux de l'esprit sont les aliments sociaux; et la statistique doit avoir pour but l'alimentation large et libérale, mais toujours prudente et circonspecte de la Société, au moral comme au physique. Je n'écris la statistique de la commune de Fos que dans cette intention. Si je suis entraîné quelquefois à divaguer, je demande qu'on me pardonne des écarts survenus dans la

Peut être, à l'occasion de ce concours, s'est il cru autorisé à parler jusques à satiété de la philologie, parce que nous avons depuis longtemps soutenu que la Statistique est la science des sciences et qu'elle peut, suivant lui, être appelée la science générale de l'humanité. Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas cru devoir ici retrancher de ce travail, des remarques ne se rattachant que jusques à un certain point à la statistique, mais n'étant pas, d'ailleurs, dénuées d'intérêt.

Note du Directeur du Répertoire.

recherche de tout ce qui peut offrir quelque utilité réelle ou d'agrément ; car, je le répète, l'agrément et le luxe ont aussi leur utilité incontestable.

Demander la Statistique spéciale des communes dont l'exploration présente quelque intérêt et peut donner lieu à certains développements neufs et plus ou moins en rapport avec l'histoire générale du monde, c'est une idée puissante qui aura son avenir. Ces statistiques offriront un moyen de redresser l'érudition classique si étrangement fourvoyée à la suite des mythologues, des géographes et même des historiens de l'antiquité. C'est la philologie comparée qui doit amener surtout ces rectifications désirables ; et la philologie comparée ne peut naître que de l'étude patiente et obstinée des noms topographiques. Je ferai précéder mes recherches en ce genre de quelques notions indispensablement aussi lucides que faire se pourra.

Le nom de Fos correspond à celui de Baux en latin *Baucium* donné à ces hauteurs qui couronnent la partie septentrionale de la Crau ; *Hugo Baucii* ou *de Baucio*, Hugues des Baux. Pour désigner une montagne, il s'est trouvé, je ne sais comment, car c'est là le secret de Dieu, le mystère d'une langue primitive donnée à l'homme, deux séries de radicaux dont l'une peut être appelée la catégorie de la main et l'autre la catégorie de l'eau. C, G, K, Q, J, X, et l'aspiration H sont des consonnes caractéristiques de la main ; B, P, F, V, M appartiennent à la catégorie de l'eau ou des fluides quelconques. Le développement de cette première donnée est infini. Que *Ac* soit la main, par exemple, on peut la montrer par la conjonction latine *ac*, en hébreu *gam*, en grec kai ; c'est la main qui unit, qui joint etc. On le montrerait encore par *cacia*, en grec *kakia*, malice, *acacus*, *akakos* bon, innocent, simple, qui n'a point de malice. Ce sont les mains qui font la malice des singes.

Je passe sur une infinité de contre épreuves et même sur des données subsidiaires dont plus tard je pourrai m'occuper,

et j'arrive à *Gibbus* ou *Gibba*, Bosse. *Gi* appartient à la catégorie de la main : *bba*, à celle de l'eau : puis, *bo* de bosse tient à l'eau ; et *ss*, à la main. Ces deux prototypes primordiaux se confondent sans cesse. Le mot latin *aqua* n'exprime que la main, ce premier vase de l'homme, tandis que le mot français *eau* est proprement le sanscrit *ab*, avec le changement de *b* en *u*. Les consonnes d'une même catégorie permutent ensemble, et celles de la catégorie de l'eau se fondent en voyelles : le nombre des voyelles a, e, i, o, u est même égal à celui des consonnes qui servent à exprimer un fluide quelconque B, P, F, V, M. Cette observation est assez importante.

Saint-Pons n'est autre que Saint-*Fons*, la fontaine Sainte; c'est ainsi que *Baucium*, *Baux*, *Bosse*, *Bos* a pu devenir Fos. Maintenant, veut-on voir comment avec un petit nombre de radicaux et deux prototypes dont ils découlent et qui se confondent sans cesse, on a pu former un si grand nombre de mots, prenons gibier, chasse ou *casso*, *venatio*, *thêra*. Gibier tient à *Gibba*, à l'arabe *djebel*, à *gibaou*, montagne au territoire de Cassis, à Gibraltar etc.; chasse ou *casso*, tient à Caucase, à *Ko i nour*, montagne de lumière, aux *Maou-Gaavi* ou mauvaises montagnes de Ceyreste, etc. Toutes ces consonnes qui appartiennent à la catégorie de la main rappèlent le signe mimique dont on se sert pour donner l'idée d'une montagne ; ce signe est le dessus de la main arrondie en voûte. *Venari* tient au Puech, au Puy, à la Penne, au Baou, à ces noms où l'on considère la montagne comme nous versant ses eaux ; et quelque chose de bien remarquable, c'est que couler vient de *collis* qui appartient à la catégorie de la main. L'expression provençale *Barruclar* a été formé de *Bau* avec *rr* qui ouvre une voie dans les montagnes; le mot grec *Thêra*, chasse, est analogue à *Barruclar; th* marque les fourrés, les rochers, les obstacles à travers lesquels on s'ouvre un passage. Le grec *Kinêgia* qui signifie aussi chasse appartient à la même catégorie que *Gibba*.

J'ai dit que les lettres d'une même catégorie permutent ensemble, et l'on ne doit pas s'étonner que *Mons* soit de la même provenance que *Fons*. Puis, par une règle que je ne puis rappeler ici qu'en citant le mot grec *Aggelos* devenu en latin *Angelus*, *ns* a pu devenir *ss* et M permutant avec B, avec P, avec F, on aura *Boss*, *Poss*, *Foss* ou Fos. Ainsi le nom Fos est le même que *Pozzo*, puits, et que *Poggio*, colline, tertre, côteau. Tertre présente la même idée d'escarpement que le mot phénicien *Tauru*, que le mot grec *Thêra*, cité plus haut et que le mot Terre proféré par le navigateur impatient dès qu'il vient à découvrir des montagnes s'élevant au dessus de la mer immense. *Tauru*, c'est proprement l'eau *ar*, l'eau s'ouvrant par R sa voie dans les montagnes, et tombant des sommités T.

Altus signifiait haut et profond, il ne faut pas s'étonner que le *Poggio*, le *Puech*, le *Pignon*, le Puy, la hauteur enfin *che torregia*, suivant l'expression italienne au dessus et à l'entrée de la Crau, ait gardé le nom de *Fos*, comme la partie la plus basse du terrain entre le canal d'Arles et la mer, porte celui de *la fous*. Fos-Amphoux, Château de l'ancienne famille Barras, dans le Var, est sur une hauteur; Amphoux désigne la source qui est au pied, et qui fournit une eau abondante au village de ce nom. *Amph* d'Amphoux est l'eau comme *ymph* de nymphe, comme *ub* de *nubes*, nuage, et de *néphos*; dans *achlus*, qui, en grec, signifie aussi nuage, *ach* est *l'áqua* des Latins, comme uage, âge est *aigue*, N contient et détache l'eau qui est dans *nubes* et dans *néphos*; L d'aclus l'applique, la juxtà-pose. L'eau est de même dans la préposition grecque Amphi. Il n'y a rien qui entoure mieux un objet que l'eau ou un fluide quelconque. *Peri* a la même portée; seulement cette préposition exprime par R l'ouverture que fait un objet dans l'eau *Pe* où on le plonge, et qui l'entoure aussitôt et le recouvre. *Peri* est dans *perire* et dans *operire*, etc.

Une dernière observation à faire sur Fos et la *fous*, c'est qu'il y a entre ces deux mots la même analogie qu'entre *Baou* et *biaou*, (béal, bief, *Buou*, *lou cuou de buou*, le fond, l'extrêmité du bief.) *Baou* pour nous est la montagne. *Biaou* est un canal de dérivation, une rigole. Ainsi le même radical sert à exprimer deux idées différentes dont l'eau, toutefois, est la source. Ainsi le *boou*, le *bourié* est la Seine qu'on tire de l'eau *bo*, *boou*; *R* de *bourie* fait allusion à la sortie du filet; puis, quand on parle du vent, on dit qu'il *bouffe*. Ici, *bon* est l'air et non plus l'eau; B se retrouve encore dans brûler. On peut voir toujours mieux par ces exemples que les consonnes B, P, F, V et M s'adaptent à la dénomination d'un fluide quelconque.

Dans toutes ces étymologies que j'ai pris la liberté de déduire ici à propos de Fos, je ne présente en quelque sorte que des *ténèbres visibles*, pareilles à celles que nous montre Milton : j'ai l'assurance, toutefois, qu'on pourra soupçonner par certains reflets toute l'importance et la clarté possible de la lumière qui est derrière et à distance.

Cette appellation de Fos ou du moins quelque chose d'approchant existait-elle au temps de Marius, et a-t-elle donné lieu au qui-pro-quo d'après lequel on aurait imaginé la *Fossæ Marianæ*, et un établissement maritime ainsi nommé, dont les ruines se verraient encore, suivant les cartes, au fond de la mer, non loin de celles de Stomalimné? Il y a trois variantes du passage de Pomponius Mela, et dans ces trois variantes on lit toujours *fossa mariana*. Dans Pline, on lit *Fossæ*.

Mais est-il bien certain que Marius fit creuser les *fosses marianes*? Qu'avait-il besoin de faire entrer dans le Rhône les grands vaisseaux de charge qui venaient de la mer? Le camp où *il voulait mettre grande provision de tous vivres, afin qu'il ne put être contraint à faute de vivres de venir à la bataille*, comme dit Plutarque, *sinon à son bon point, quand il lui semblerait expédient*, n'était pas à un quart d'heure de distance du port de Stomalimné.

L'emplacement de Stomalimné, la Mérindole, la Valantouren, et les vestiges du camp sont à peu près dans la même direction N. et S.; et le chemin à suivre longe le plateau appelé *Plan Foussan*, presque parallèle à la hauteur où s'élève le château de Fos, qui est à l'Ouest. Ce chemin de *Plan foussan* mène à un autre plateau que, sur la carte de la Statistique du département, on appelle *Plan de Castillon*, et dont il n'est fait aucune mention dans le texte. Ce nom de *Castillon* m'a tout l'air d'avoir remplacé *Castrum* (1). Le camp commence au dessus même de la Valantouren, réduit charmant avec des eaux qui sortent des rochers et de magnifiques ombrages qui en feraient un lieu plus récréatif et plus délicieux que Saint-Pons de Gémenos, s'il avait plus d'espace et surtout plus d'avenir.

Le nom de Valantouren peut se rendre, sans inconvénient, par *Valla et turres*. A droite et dans la direction de Martigues, on voit les ruines amoncelées d'une tour ronde qui, toutefois, peut n'avoir été que la tour d'un moulin à vent; je ne veux étayer mon opinion que sur des monuments incontestables. Une rampe qui paraît être d'une construction ancienne, monte du fond du vallon occupé par un jardin potager très bien tenu jusqu'au plateau et touche aux bords supérieurs de l'escarpement qui est fort raide; en cet endroit même se présentent les fondations d'un mur en pierres sèches ayant plus d'un mètre d'épaisseur. Une jeune dame, en voyant ces vestiges d'une large muraille qui paraissait n'avoir garanti qu'un terrain aride et dépourvu de végétation, se prit à demander pourquoi on l'avait donc bâtie? Cette jeune dame avait deviné le camp de Marius.

Dans l'intervalle de la Valantouren au Poura, et vers le

(1) Le camp de César qui se présente au dessus de Wissen, de l'ancien port *Iccius*, dans le Boulonnais, de la même manière que le camp de Marius au dessus de l'antique Stomalimné, est pp elé par les gens du pays Mont de *Castille*.

Nord, divers emplacements sont couverts de débris de poteries grossières. Presque au dessus de l'étang d'Angrenier, il y a deux grottes assez petites enfermées dans une enceinte de murailles formant deux cours garnies de meurtrières. Est-ce une œuvre du moyen-âge? Ou bien remonte-t-il au temps de Marius (1)? Le camp est escarpé de trois côtés : au dessus de la Valentouren, au midi; à l'ouest au dessus de l'étang d'Angrenier; au nord, l'escarpement est en face du Poura. D'autres escarpements se présentent sur le flanc oriental où s'étendent des murs d'une épaisseur moyenne formant une espèce de circonvallation pour défendre les abords du camp et protéger la communication avec le port de Stomalimné. Au dessus du Poura, mais en laissant un assez large intervalle entre l'extrémité septentrionale du camp et le bord des précipices, s'élève une muraille en pierres sèches non moins épaisse que celle de la Valentouren, mais beaucoup mieux conservée. Dans la partie la plus rapprochée du Poura et des deux grottes dont j'ai parlé, on voit des tas de pierres de distance en distance. Etait-ce là que se plaçaient les tribuns militaires pour haranguer les troupes et passer les revues et inspections?

Le camp que l'on voit sur la *Carrubi* ou montagne rouge, non loin de la Roquefourcade, au voisinage d'Auriol et de Roquevaire, n'est pas aussi étendu que celui du plateau de

(1) Faut-il attribuer à ces grottes la désignation de *Coteau des Crottes* qu'on trouve sur la carte de Cassini? Un examen plus attentif de cette localité m'a fait découvrir que les murailles à meurtrières sont les ruines d'une bergerie; mais si, dans ces murailles, on voit des fragments de tuiles rondes, on ne peut méconnaître que les moéllons peuvent avoir appartenu à un édifice plus ancien. J'ai trouvé du ciment romain appliqué aux parois d'un escalier taillé dans le roc, à côté et au nord de la bergerie. Les débris de poteries ne sont pas antiques non plus et proviennent d'habitations subséquentes établies sur le terrain où fut le camp de Marius.

Castillon, il s'en faut de beaucoup; mais il présente des murailles de la même largeur aux deux côtés accessibles; et les deux autres côtés sont défendus par des escarpements infranchissables; on y trouve aussi, en grande quantité, des débris de poteries grossières.

Au dessous de l'extrémité septentrionale du plateau de Castillon, tout vis-à-vis le Poura, se trouve une excavation recouverte par des arbres et végétaux de plusieurs sortes, figuiers sauvages, ormes, chênes, lambrusques. C'est un délicieux bocage comme celui de la Valentouren et qui nous donne l'idée de ce qu'on appelait *lucus*: peut être dans cette grotte, MARIUS avait-il établi la Pythonisse Martha. Quoiqu'il en soit, on ne risque rien d'assigner l'intervalle entre le bord des précipices et la tête du camp pour le passage des Teutons et des Ambrons qui mirent, à ce qu'on dit, six jours entiers à défiler en demandant aux soldats de MARIUS s'ils n'avaient pas de commissions à donner pour leurs parents de Rome. C'est par ce passage que MARIUS pouvait communiquer avec l'intérieur du pays soit du côté de Marseille, soit par la Crau où les Barbares se répandirent avant de venir insulter son camp, ce camp qui n'était accessible que par cette partie du nord située entre le Poura d'un côté, la Valduc et l'Angrenier de l'autre.

Dans la Statistique du département, on place le camp où MARIUS avait rassemblé ses principales forces, et qui devait essuyer les premiers efforts des Barbares, sur une langue de terre s'avançant aujourd'hui entre les étangs de l'Estomac et d'Angrenier et où s'élève un coteau qui a retenu, à ce que dit la Statistique, le nom de *Mariset* ou de *Mariet*. Ce plateau s'appèle *Mont-Gayet*, mais non pas à cause de Caïus MARIUS, car une butte, aux embouchures du Rhône, s'appèle le *Calijon*. Ce dernier nom est le diminutif de *gayet* et *gayet* est le petit *Gaou*, la petite montagne. J'ai prononcé le mot Butte; ce mot n'est autre que bout et but. Dans butte, on considère l'extrémité d'où l'eau tombe; dans bout et dans

but, l'extrêmité où les eaux *bou* parviennent, soit qu'elles coulent, soit qu'on les contemple dans leur développement et leur étendue comme les eaux d'un lac ou de la mer immense. Les consonnes D et T caractérisent l'extrêmité ; S marque la suite et par conséquent aussi l'extrêmité ; c'est pourquoi on substitue quelquefois S à T; et le nominatif *dos*, *pars* etc., est suivi du génitif *dotis*, *partis*. On voit par là que butte peut servir à expliquer *Baucium*, Baux, Bosse, *Bos*, Fos; tous vocatifs où C, X, SS, S, figurent la main; *tt* de butte nous montre l'extrêmité de la main qui verse l'eau tombant des montagnes. S est dans sommet; et *um* de *summus* est bien l'eau. Quand nous disons en provençal : *leis aiguos soun sumes*, c'est comme si nous disions que le soleil ou quelque autre cause a enlevé l'eau par l'extrêmité et comme avec la main S. Du reste, telle est la portée de *sumere*, prendre.

La Statistique du département dit que « toutes les sources « qui sortent des collines situées à l'Est des étangs furent « reçues dans plusieurs aqueducs qui se versaient d'abord « dans un seul réservoir situé auprès de Mérindol (*marii* « *dolium*, le réservoir de MARIUS ». On aurait dû dire la *Mérindole*. C'est le nom d'une ferme ou château dans la dépendance duquel est le large puits qu'on appèle réservoir de MARIUS, En Espagne, on appelait *Merindad* un petit *destroit* ou district de justice comme Châtellenie ou petit bailliage et prévôté. La Mérindole où l'on voit des tours marquant juridiction et non plus de simples pigeonniers, a-t-elle été le séjour d'une administration percevant les droits du Souverain sur le sel? Cela peut être. Le mot de *mérindad* n'aurait pas été le seul emprunt fait par nos anciens Comtes à la langue et aux usages de l'Espagne, dont ils étaient originaires. Du reste, le nom de *Merino*, juge, d'où *merindad*, est proprement formé de *merus*, pur, sans mélange; le *merino* est celui qui par N, signe de discernement, de séparation, tire les affaires au clair, et les fait passer par le filtre,

Mer de *merus* est le liquide qui s'est ouvert une voie par R et s'est dégagé du marc, de la lie, de toutes les mixtions; *merum* signifie vin pur. Il serait possible, d'ailleurs, que ce nom de la Merindole vint de *marainô*, dessécher; sous ce point de vue, il aurait encore rapport à la fabrication du sel.

« De ce réservoir partait, dit toujours la Statistique, « un autre aqueduc soutenu par des arcades qui traversait « les marais et le golfe de Stomalimné dans sa partie la plus « étroite et la plus profonde. Les bâtiments de transport « pouvaient passer sous ces arcades; » oui, si le camp de Marius était au Mont-Gayet; mais pour le véritable camp de Marius, cet aqueduc et ce passage des bâtiments de transport n'étaient nullement nécessaires. Les provisions et les secours débarqués à Stomalimné pouvaient être transportés, comme on l'a déjà vu, par terre et dans un quart d'heure, en longeant le coteau qui termine le plan *Fossan*.

Mais ces arcades ne soutenaient point un aqueduc; c'était en réalité une chaussée liant Fos et la Crau à une *carrairade*. Cette carrairade est marquée par des termes qui en déterminent la largeur; elle se dirige vers Martigues, et l'on y voit deux puits, l'un à côté de la route, l'autre presque au milieu. Le vallon où s'allonge la carrairade porte le nom de Carcaras. Ce nom, comme celui de Carnoux, de Carnoulles, de Carpiagne, de Carqueirane, annonce un vallon. *Ca*, montagne, en prenant R dont la fonction est d'ouvrir, désigne une ouverture entre des montagnes. Carcaras, comme Carqueirane, semblerait vouloir dire « Vallon des vallons. »

Quoiqu'il en soit, Marius, par ce vallon de Carcaras, avait encore une voie pour faire venir des provisions et des secours par terre. Ainsi, en s'établissant au plateau de Castillon, il s'était mis à portée des secours divers qu'il pouvait attendre et à portée aussi de l'eau dont son armée aurait besoin. Le *marii Dolium* et la source de la Valentouren étaient au dessus de l'entrée du camp, le premier à peu de distance et l'autre à toucher, sans autre intermédiaire que

la rampe dont j'ai parlé déjà. Du reste, les gens du pays donnent aux arcades le nom de *Camin doou Rey* (1). Ils prétendent, en outre, que c'est l'œuvre de la reine JEANNE à laquelle, dans cette partie de la Provence comme ailleurs, on aime à faire honneur de tout comme les hommes de collége font tout procéder de MARIUS, appellation et travaux.

Il se peut, néanmoins, qu'il y ait eu sur l'éminence de Fos et peut être encore à Mont-Gayet de petits camps subsidiaires, et qu'en réalité à partir de la chapelle des pénitents,

(1) La Statistique du département dit que la question de savoir si les bases des piliers et quelques arcades tout entières sont de construction romaine, a été décidée dans les dernières démolitions, puisqu'on y a trouvé plusieurs médailles romaines dont deux étaient consulaires. J'ai trouvé dans des gravois provenant de la maison paternelle une médaille de Marseille, cela prouve-t-il que cette maison eut été bâtie par les antiques Marseillais ? Une autrefois, je rencontrai parmi des décombres jetés dans un chemin une hache de jave tout incrustée de mortier ; est-ce que nos pères les sauvages, qui se servaient de cette arme grossière, avaient fait jadis les constructions dont les débris gisaient dans la rue ? Un entrepreneur, à Alger, tire de Cassis des pierres destinées à recevoir un emploi spécial dans une maison qu'il termine en ce moment sur un des côtés de la place ; parmi les pierres apportées, il s'est trouvé une dalle provenant, à ce qu'il paraît, d'une chapelle depuis peu de temps démolie. Cette dalle porte une inscription, et le journal l'*Akhbar* reproche aux *Vandales qui occupent aujourd'hui l'emplacement de l'ancien* PORTUS-ŒMINES (*Cassis*), d'avoir souffert que cette antiquaille fît partie des matériaux qu'on allait transporter à Alger.

Je me permettrai d'abord de faire observer que *Portus-Œmines* n'est point Cassis, mais les *Ambiers* ou *Embiers*. *Œmines* comme Eminence est ce qui s'élève au dessus de l'eau ou d'une surface plane, et ce nom convient à l'île des Ambiers. Quelques archéologues ont bien voulu voir dans *Portus-Œmines* Port-Miou ; mais Port-Miou, ou mieux Pourmiou, comme l'a fait observer un habitant de Cassis, qui n'est pas du tout *Vandale*,

au bas du village ou du bord de la mer on est enfermé dans une même enceinte formée par des fossés de communications entre les étangs, d'abord le tertre où est Fos, ensuite Mont-Gayet et la partie occidentale du plateau de Castillon; puis, on aura donné à tout cet ensemble de travaux le nom

n'est autre que *Promylea* ou *Promylius :* ainsi appelait-on les divinités placées au devant des môles ou à l'entrée d'un port, et qui recevaient des vœux pour un heureux retour. La chapelle démolie occupait précisément la place où un *Promylius* antique pouvait avoir existé à l'entrée de Port-Miou. Puis, que signifient aujourd'hui toutes ces inscriptions? Que nous apprennent-elles? N'est-ce pas une sorte de vandalisme, en notre siècle progressif, comme on dit, que de s'attacher encore à toutes ces savantes puérilités, à toutes ces niaiseries pédantesques et surtout infécondes? Que nous importent des noms qu'on n'explique point, et des inscriptions qui ont pu être apportées d'ailleurs avec le lest des navires? A Ceyreste, dans un jardin, il y a une grande dalle sur laquelle on lit une longue inscription en grec moderne ; cette dalle, un capitaine marin l'a probablement apportée des îles de l'Archipel. Dans le même bourg, sur la pierre des fonts baptismaux, on lit des noms romains ; qu'est ce que cela nous apprend? Qu'est ce que tout cela nous vaut? C'est beaucoup moins qu'une sonate.

J'aime mieux qu'on essaye une explication plus ou moins admissible de *Promylius* ou *Promylea*, que la traduction complète et littérale de ce qu'on lit sur la savante dalle transportée de Cassis à Alger. Or, dans *Promylea*, je vois, sauf meilleur avis, *pro* de *prora*, qui ouvre l'eau : puis l'application par L de la barque sur les flots *my ;* comme dans *Akhbar*, puisqu'*Akhbar* y a, on ne risque rien de supposer la main ou la langue *Akh* qui porte des nouvelles, des paroles ou du vent, le tout exprimé par *ba* de babil, et qui s'ouvre un chemin dans le monde et surtout dans le monde crédule, par R. *Promolé*, en grec, signifie entrée, vestibule, avenue, hauteur, et *Promolió* veut dire s'avancer. *Promylea* était la *Notre-Dame-de-Bon-Voyage* d'autrefois.

Je trouve dans l'exposé des motifs d'un arrêté préfectoral, du 30 mai 1850, relatif à l'amélioration de la Crau, que *lou camin*

de *fossa*. Ce nom aura fait supposer par la suite une ville de *fossæ marianæ* située à un quart d'heure de distance de Stomalimné et dont des restes se verraient au fond de la mer.

Les pêcheurs ne parlent point de ces ruines sous marines, mais bien de celles qui se relient aux murs encore debout et aux blocs de pierres équarris qu'on voit à l'anse de l'Ourse, emplacement incontestable de Stomalimné, qui a donné la première moitié de son nom à l'étang le plus rapproché de Fos et qu'on appèle l'étang de l'Estomac, parce que, disent les gens du pays, la colline qui est entre cet étang et celui de l'Angrenier a la forme d'un estomac, merveilleuse étymologie, comme on voit, mais qui ressemble pourtant beaucoup à celles que les hommes de collége se vantent souvent et se glorifient d'avoir trouvées.

Que les Marseillais aient creusé une des bouches du Rhône pour lui donner plus de profondeur et faciliter leur navigation jusqu'à Arles, quand cette ville commença d'exister, et au temps de Marius, elle n'existait pas encore, cela se

doou Rey a été reconnu pour le *Chemin des Marseillais*, et que dans ces temps reculés où la Crau était entièrement inculte et inhabitée, ce chemin était prudemment resté sur les bords du désert. La voie aurélienne qui reliait les deux municipes d'Aix et d'Arles, évitait également la traversée de la Crau et venait chercher un appui sur le flanc méridional des Alpines et une protection dans le *Castellum Aurelii*, dont les ruines dominent encore le village d'*Aureille*. Voilà de bonnes observations, et telles qu'on regrette de ne pas en trouver davantage dans tout ce qu'on a écrit sur nos antiquités. C'était, en effet, un voyage périlleux que la traversée de cette Crau, asile toujours ouvert aux dépradateurs et aux vagabonds de la contrée : les précautions de sûreté et de défense étaient indispensables. Une tour carrée qui date de 1341, apparaît encore au centre de ce Sahara provençal. Elle protégeait une fontaine qui servait de halte pour les rapports entre les villages des bords de l'étang de Berre et la ville d'Arles, en possession de leur fournir du blé et toutes les denrées et marchandises de l'intérieur.

conçoit; mais que MARIUS, pour faire arriver ses gros vaisseaux au centre de la Camargue, qui probablement n'aurait jamais rien produit sans Arles, et pour tirer des subsistances des terres ultérieures que les Barbares ravageaient alors ait fait chercher ce canal, cela ne peut se comprendre. Quel temps infini il lui aurait fallu? Il était bien plus court d'aller au centre de la Camargue par une des bouches ordinaires et avec de plus petites barques si l'on veut.

« Or, dit PLUTARQUE dans la traduction d'AMYOT, se divi-
» sèrent les Barbares en deux armées pour passer en Italie,
« dont il échut à l'une qui était celle des Cimbres, d'aller
« par les hautes Alemagnes, et forcer ce passage-là que dé-
« fendait CATULUS : et à l'autre, qui était celle des Teutons
» et Ambrons, de passer par le pays des Génevois le long
« de la marine contre MARIUS. » Les Génevois, *Ginouvès*, en provençal, sont les Liguriens. Dans *Genova* comme dans Genève, il y a l'eau. *Or*, *er* séparée par N des montagnes G; le lac de Genève et la mer Méditerranée. N marque bien séparation, la séparation des mois dans *Jana*, la lune ou Diane, et la séparation des années dans *Janus*: *Jani* dans SUETONE, veut dire places publiques, marchés, passages, tous lieux séparés et distincts. *Janua*, porte, marque de même une séparation. Dans tous ces mots *J* désigne la main ou les pieds. Le nom de Ligurie peut s'expliquer ainsi : *ur* l'eau qui est incontestablement dans *urceus* et dans urine; G ou ig les montagnes comme dans *jugum*; L marque l'application, la juxtà-position; ce sont les montagnes qui bordent la mer. Alemagne *Alamania*, c'est le pays d'en haut, comme *Massalia*, *marsallia* fut pour les Phéuiciens *marza marsa*, le port, *Alia*, d'en haut.

On a été jusqu'à dire que le canal creusé par les soldats de MARIUS pour ouvrir la navigation du Rhône, jusqu'alors très dangereuse, comme l'ont témoigné tous les historiens, dut attirer les peuples du pays sur les bords de ce fleuve, et qu'alors commencèrent à s'élever les villes d'Arles, de Tarascon

d'Avignon, de Cavaillon et autres. Mais comment se fait-il que l'Empereur CONSTANTIN qui, durant tout son règne, porta une affection si particuliére à la cité d'Arles, n'ait rien fait pour la conservation ou la restauration d'un canal qui avait donné naissance et accroissement à sa ville chérie. On trouve dans l'édit des Empereurs d'Occident, THÉODOSE et HONORIUS, de l'année 418; « que les Gaules aient donc « quelque reconnaissance de l'attention que nous avons eue « de choisir pour le lieu de leur assemblée cette ville de « CONSTANTIN, où d'ailleurs il est si facile d'arriver en toutes « sortes de voitures, soit qu'on veuille s'y rendre par terre, « ou qu'on veuille y venir par eau. » Si le canal de MARIUS eut existé encore ou s'il eut été réparé par le bienveillant Empereur CONSTANTIN, on en aurait parlé dans cet édit, comme on ne manque pas aujourd'hui de citer le canal d'Arles à Bouc, pour peu que l'occasion se présente, ne fut-ce que pour en prêter, avec raison, la première idée à l'Empereur NAPOLÉON.

A l'article *Fossæ marianæ*, Ambroise CALEPIN dit que c'est un *oppidum* de la province narbonaise, *ad alterum ex Rhodani ostiis situm*, ainsi appelé à cause d'un fossé voisin que MARIUS fit creuser pour amener l'eau du Rhône dans un lac abondant en huitres, *ut scribit Strabon*, lib. 4. A l'article *marianæ fossæ* où l'adjectif est mis avant le nom, il dit que cette ville est appelée aujourd'hui *Aquæ mortuæ*, toujours à cause du canal de MARIUS. Voici un passage, qui n'est pas moins curieux, de la traduction de PLINE par Antoine du PINET, seigneur de Noroy. « Puis entrant en la mer, « il (le Rhône) a deux petites bouches, dont celle qui est du « côté d'Aigues-Mortes est appelée espagnole, et l'autre qui « est vers les trois-Maries, métapine. La tierce bouche, qui « est la plus grande, est aussi appelée marsillote. Il y a des auteurs qui disent que, anciennement la cité d'Eraclea était assise à une des dites bouches du Rhône. Au delà d'icelles,

Caïus Marius fit faire une grande tranchée, pour y attirer le Rhône, qui encore porte son nom : car on appèle Aigues-mortes, ce lac et cette fosse, que fit Marius. » On croyait donc, au temps de Calepin et d'Antoine du Pinet, devoir nécessairement traduire *fossæ marianæ*, par Aigues-Mortes. C'est, en effet, le sens que présente l'adjectif *marianus*. *Ar* est l'eau courante, *mar* l'eau à son niveau, et N contient, enferme l'eau dans un canal ou dans un lac. *Orior*, je nais, je m'élève, je suis poussé en haut; *morior*, je suis applati, je meurs. D'ailleurs, les îles qu'on suppose avoir existé entre Stomalimné et la pointe de Saint-Gervais pouvaient bien avoir valu le nom de *fossæ* aux canaux dont elles étaient *séparées*. C'est l'eau *Pa* qui, en s'ouvrant, en s'élargissant par R, forme *séparation*. Le navire qui fend les flots, les sépare.

La Statistique du département nous fait retrouver le nom de Marius dans les appellations de plusieurs lieux où l'on pense qu'il établit des cantonnements. Un premier cantonnement est placé à Meyrargues qu'on suppose avoir été *marii ager* ou *agger*, et qui, dans le treizième siècle, s'appelait *Campus de marianicis*. On met un deuxième cantonnement au midi de Rognas, tout près du village, dans un domaine appelé *Font-marin* où se trouve une source abondante. La source de Traconade près de Meyrargues est appelée *Fouen de mari*, et l'excavation faite dans le rocher *Traou de marou*. Traconade me paraît vouloir dire Trou de la montagne. Un troisième cantonnement a laissé les vestiges d'un nom fameux à Marmet, domaine situé dans les collines de la Cabre, au territoire de Senas. On a lu, dit-on, sur des inscriptions plus ou moins indéchiffrables et frustes, rencontrées dans ces lieux, le nom de Marius; et ces hypothèses ne sont point à rejeter (1). Je ferai seulement

(1) Puis qu'on voit si facilement un souvenir de Marius dans Meyrargues, dans Meyrane, etc., pourquoi ne pas le voir aussi

une observation ; c'est que le nom de MARIUS, selon toute apparence, venait de *mas*, *maris* dans le sens de : et MARIUS *Curiis et decantate Camillis*. *Mas*, *masculus*, *maïa*, *maria* ou *mariam* sont de la même famille ; c'est l'eau considérée comme fécondante, comme puissante, l'eau qui est dans *vis*, dans force, dans *virtus*, dans *posse*, pouvoir, etc., etc. Quant au nom de Caïus, il a dû signifier homme de montagne, ou ménager. Notre nom patronymique Cayol n'est autre chose que *Caïus*. Caïus en grec *Gaïos*, était un prénom donné à cause de la joie, *gaudium*, des parents. Comment, par mimique, exprime-t-on la joie ? En élevant les mains *gau* par D qui marque hauteur, extrémité. *Ubi tu Caïus et ego caïà*, où vous serez le maître, je serai la maîtresse, disait la femme à celui qui faisait avec elle un contrat de mariage, les instituant héritiers l'un de l'autre. Toute femme mariée par coemption était, dans les vieux temps de Rome, appelée *Caïa*. Car, dit PLUTARQUE, chez les anciens *Caïus* voulait dire seigneur et *Caia* dame. Or, on est maître et seigneur par la main. Voilà *Caïus* expliqué dans le sens de ménager ; c'est par le même radical *Ca*, la main en voûte signifiant montagne, qu'on peut l'expliquer dans l'autre sens, celui de Gavot, à proprement dire.

Après les exemples déjà allégués, et le mot allégué pourrait lui-même servir d'exemple, je citerai, comme témoignage frappant de l'emploi de G pour indiquer la main, l'expression de nos paysans *fairé soun gage* pour dire faire son testament, donner ce qu'on a dans les mains. Le mot *gage*, *pignus*, a la même portée. Dans *pignus* comme dans pièce *pi* est l'objet qu'on a dans la main *g* ou *c*. Engager, c'est porter quelqu'un par des signes de main à faire quelque

dans les Saintes *Maries* et dans Mare, marais, etc., dans le Merle, le Merlançon ? C'est ainsi qu'on nomme en Provence plusieurs ruisseaux, Merlançon est le diminutif de Merle, et *merle* est bien l'eau *me* s'ouvrant sa voie par R et coulant, s'appliquant au sol par L.

chose ou à venir vers soi. *Negare*, nier, refuser, c'est tenir la main fermée par N; dans *Pignus*, déjà cité, la main se ferme sur l'objet *pi* qu'on tient en gage. Quand on accorde, on ouvre la main; c'est ce qu'exprime accord ou la main ouverte par R et laissant échapper par les doigts, par l'extrémité, par D de *dare*, *do*, ce qu'elle tient. Quand on s'accorde, deux mains s'ouvrent pour se toucher; quand on contracte, elles passent l'une dans l'autre. Dans toucher, *ch* est la main, T est l'extrémité qui touche, avec laquelle on touche ou qui est touchée. La javelle de blé est la poignée, ce sur quoi on applique la main comme *lou gaveou*, le sarment. *Sar* de sarment, *ger* de gerbe, équivalent à *car*, *kar* etc., main ouverte par R. Quand on dit Car dans une explication, dans un raisonnement, on ouvre la main pour en faire sortir les preuves, les exemples qui viennent à l'appui de notre thème. Dans le mot *gamatte*, tt arrête ce qui est dans cette espèce de main ou de caisse (une caisse est une main) qui contient le plâtre, le mortier, etc., etc. Ici, je répète la prière que j'ai faite au lecteur au commencement de ce mémoire, il faut qu'on me pardonne ces divagations continuelles, et l'exhibition de ces ténèbres plus ou moins visibles qu'on n'aura pas de peine à convertir en demi-clartés, et, j'ose le dire, car j'en ai la confiance, en splendeurs véritables.

Maintenant, revenons à ce Mont-Gayet qui sépare l'étang de l'Estomac de celui d'Angrenier et au Galijon qui est le diminutif de Gayet, diminutif lui-même de *Gaï*. En Provence, un vent *gaï* est celui qui souffle des montagnes. Le *pouren* ou vent qui passe sur la mer *pou* devient *gaï*, quand il s'échappe de *Canigou* ou *can* neigeux. Je n'expliquerai pas *nix*, *nivis*, neige; il y aurait beaucoup trop à dire sur *x* devant *v*, devenant *g*, etc., etc.

Après avoir fait connaître par quelle probabilité on peut supposer au nom de Fos une origine indépendante de Marius et de ses travaux plus ou moins problématiques, après

avoir appliqué de semblables inductions au Mont-Gayet, qui n'est point la montagne de Caïus, mais seulement un pléonasme, comme on en voit tant dans les appellations géographiques, nous passerons à l'origine de Bouc ou de la Lèque.

Au temps de Marius, il y avait, à ce qu'on dit, deux grands golfes entre l'île Marseillés ou *Lorento* ou *Torento*, ou *Corento* sur laquelle la tour de Bouc fut depuis bâtie et la bouche orientale du Rhône. Le golfe occidental dont nous avons à nous occuper s'ouvrait entre la pointe de la Léque en tirant vers cette langue de terre qui gît Nord et Sud avec le village de Fos, et sur laquelle avait été bâtie une église en l'honneur de Saint-Sauveur et de Saint-Gervais. En 979, et presque dans le même temps que fut fondé le monastère de Montmajour, un prêtre, nommé, Pacon demanda et obtint cette église, auprès de laquelle il fit construire un monastère de Cassianites *Salvator*, Sauveur, est celui qui tire des eaux, qui garantit des eaux; *Salvare* renferme essentiellement ce sens: *Gervasius* est celui qui ouvre un passage à l'eau; et comme un Philologue peut ne pas trop s'inquiéter de l'incongruité attachée à certaines expressions, je dirai que *Gervasius* tient à Seringue. *Vas* de *Gervasius* est l'eau comme *ing* ou *igg* de Seringue; lequel *igg* tient à Aqua: *Ger* est dans, *gerere*, conduire, comme dans-ingérer,-s'ingérer-s'ouvrir passage dans une affaire; *Ser* de seringue est dans *serere*, dans sarcler,-dans serper (lever l'ancre), dans serpe, serpette, etc et dans ces mots là, *ser* vaut *ger* de *gerere*. D'ailleurs, *Ger* de *Gervasius* a pu signifier main ouverte comme *Car* de *Caronte*, de *Carry* ou *Carre*, ainsi qu'on trouve ce mot dans les vieux actes; et la main ouverte figure un enfoncement en largeur ou en profondeur.

Dans le golfe occidental était la ville grecque de *Stomalimné*, bouche de l'étang. *Stòma*, bouche, est l'ouverture par où *Om*, l'eau, le produit de l'eau, la vie, l'air, la parole sortent ou entrent au moyen de *St* qui marque suite,

extrémité. *L'imni*, étang présente l'eau *im* étendue par L circonscrite ou détachée par N des terres environnantes. L'étang s'appelait *Limnothabattai*, marais d'eau de mer; il occupait ce fond où l'on voit aujourd'hui la *Gare* et le plan d'Aren. *Thalassa* est l'onomatopée de la mer. C'est une imitation du bruit que, même par un temps calme, ces flots qui oscillent et se meuvent sans cesse, font en retombant sur le sable ou sur la grève, c'est le bruit des baisers, si l'on peut dire, que l'Océan amoureux de la terre, incessamment repète. Les onomatopées sont fort rares. Un Philologue qui croirait pouvoir fonder une langue sur des onomatopées ne serait pas fondé en raison. Du reste, on peut dire que les véritables onomatopées résident dans les consonnes dont la valeur fut révélée à l'homme dès l'origine des choses. (1) On ne peut expliquer cette valeur, cette portée analogue, sinon pareille des consonnes dans toutes les langues dont le berceau fut en Asie, que par une inspiration primitive, par une révélation, par un instinct. *Thalassa*, par exemple, n'a pas besoin d'être une onomatopée pour nous faire saisir la manière dont ce mot se trouve formé TH est l'extrêmité de la terre et des flots, leur mariage mystérieux; L marque l'application et ss figurent les flots qui se poussent les uns les autres, qui se succèdent sans

(1) M de Bonald a voulu prouver que l'écriture n'est pas une invention de l'humanité, mais un présent de la révélation. M. de Maistre était du même avis. Au lieu de l'écriture, il faut voir dans ce présent de la révélation la valeur et la portée des consonnes. Les Kabbalistes ont regardé les vingt-deux lettres de l'Alphabet hébreu et les six premiers nombres, comme « les « trente-deux *voies merveilleuses de la sagesse*, avec lesquelles « l'éternel, le Seigneur des armées. le Dieu d'Israël, le Dieu « vivant, le roi de l'univers, le Dieu plein de miséricorde « et de grâce, le Dieu sublime qui demeure dans l'éternité, le « Dieu élevé et Saint qui a formé son nom. »

relâche. Spousso comme dans *spirare* ; quand on dit respirer, on place une ouverture R devant *spirare*. Cela se conçoit aisément. On conçoit aussi que s étant un signe d'extrémité comme T, *Thalassa* devienne *Thalatta*.

Les ruines de Stomalimné qu'on voit encore sur le rivage consistent en une certaine suite de fondations de maisons ; la mer en a atteint la dernière rangée et n'a presque plus rien laissé debout sur ses bords. Avec quelques gros blocs de pierre qui paraissent avoir fait partie d'un quai, il reste, pourtant, des débris de tuiles romaines et de poterie grossière. J'y ai trouvé quelques rares fragments de cette poterie rouge et fine qu'on rencontre sur l'emplacement du prétendu *Tauroentum* et auprès de l'antique *torre metadigna* entre Ceyreste et la Ciotat ; mais cette poterie de Stomalimné est tout unie, et n'a pas les élégants et gracieux dessins de l'autre. L'anse de Stomalimné s'appelle aujourd'hui l'Ourse ; est-ce à cause de la tangente de sa courbure dont la direction est nord et sud, ou en raison des fragments d'*Urcéi*, poteries ? *Ur* d'*Urceus* est l'eau ; C figure la main ou le vase qui contient l'eau ; les mêmes éléments sont dans cruche ; *Kéramos* nous présente la main ouverte, *Ker* et *am*, l'eau ; caraffe ne diffère de *Kéramos* que par le changement de M en F. Sur les rivages de Marseille, une anse porte aussi le nom d'*Ourse ;* à cette occasion, je me rappelle des vers provençaux que j'ai entendu répéter plus d'une fois à un vieux janséniste de mes parents et qui commençaient ainsi :

Doui chancrés rouïgavoun sa bourso
Coumo d'arapédos de l'Ourso....

Entre l'anse de l'Ourse qui, jadis, formait un golfe considérable et le port de Bouc, à l'Est, il y avait, à ce que dit Strabon, un *dianium* ou, si l'on veut, une *Notre-Dame-de-la-Garde* payenne. Le premier nom de Diane fut *Iana*, qui voulait dire distinction, séparation, signal, etc. D, mis à la tête d'*Iana*, a servi pour désigner une hauteur ; il n'est pas

besoin de recourir à *Dia-Iana* pour expliquer Diane : ou plutôt *D*, *th*, signes de hauteur, ne donnent pas un autre sens compréhensible à *Deus*, à *Dea*, à ce qui est si fort élevé au dessus de nous, pauvres mortels, qui avons un incessant besoin d'aide et de secours venant d'en haut, venant de ce qui ne périt point et ne saurait périr.

Le golfe oriental avait son entrée entre la tour de Bouc à l'Est, et la pointe de la Lèque, à l'Ouest. Cette ouverture a été retrécie depuis quelques années par une magnifique jetée qui, de la pointe de la Lèque, se dirige vers la tour. Si le port de Bouc avait plus de profondeur, ce serait le plus beau port de France sur la Méditerranée. La statistique du département dit que le marais faisant suite au bassin propre à recevoir des navires, était appelé par les Grecs *Marthamèlos*, c'est-à-dire « Marais de Marthe » , à cause de cette Syrienne qui passait pour avoir l'esprit de prophétie et que la femme de Marius avait, dit-on, envoyée à son mari. D'un autre côté, *festus avienus* donne le nom de *mastramela* ou *mastromela*, converti en *astromela* par Pline, à un étang qui est au devant de Marignane et qu'on désigne encore sous le nom d'étang de Marthe. Puis, on ne se contente pas de faire creuser par Marius ce canal qui aurait versé les eaux du Rhône dans le golfe occidental, on veut encore qu'il ait ouvert une tranchée dans l'étang ou marais de Blascon, apparemment pour que ses soldats mourussent de la fièvre, afin de les dérober plus sûrement au fer des Barbares. Cette tranchée aurait eu pour motif le besoin de faire communiquer les barques avec l'étang de Berre. On dirait qu'à cette époque les convois de mulets, d'ânes et de voitures n'étaient pas du tout en usage. C'est alors et toujours en l'honneur de la Syrienne, que l'étang de Berre aurait été appelé « Marthamèla » ou Mastromèla ; lequel nom, ajoute la statistique, provient de la même source que le nom de Martigues ; on aurait pu ajouter et que le nom de St-Mitre.

Le nom de mastraméla rappelle pour moi, dans sa première partie, la *mastre* du boulanger, le *pistrinum*, P ou B pour M, comme dans *rabayar*, ramasser. La *mastre*, le *pistrinum*, sert à mêler la farine avec l'eau, à faire pénétrer l'eau dans la farine pour obtenir une pâte, pour pètrir, *pastar*. *Mystron* signifie cuillère; le mystre était une mesure de liquide; le mitron est un garçon boulanger. Dans tous ces mots, l'eau est *mamu, pi, pa; str* s'élève au dessus de l'eau, surmonte l'eau, la recouvre, la traverse, s'y plonge. Tous ces lieux, auxquels on associe le nom de la sorcière Martha, n'en ont pas besoin pour qu'on explique l'appellation qui leur fut donnée; ils sont mêlés aux eaux, ils les dominent: Saint-Mitre est entre l'étang de Citis et le Porze, comme Saint-Mitre d'Aubagne est au milieu des eaux de l'Uveaune. Martigues est entre l'étang de Berre et celui de Caronte; le rocher, appelé le *mastraou* est au milieu de ce dernier étang.

Encore un mot sur *marthamélos*, dont, par corruption et par longueur de temps, on a pu faire mastroméla et astroméla. La légende de Ste-Marthe et de la Tarasque va éclaircir cette appellation. Observons d'abord que M, de *mélos* est une lettre euphonique; *Elos* veut dire marais, eau largement étendue, appliquée par L. La Tarasque était l'eau courante, *ar*, se précipitant des hauteurs T, s'élevant par T au dessus de son lit, de son canal ordinaire, c'est-à-dire de la main *asque* par laquelle il était contenu. *Asque*, sans-vasque de fontaine, a la même portée que dans *Tarasque;* d'ailleurs, une digue est une main *ig* qui arrête les eaux par D.

Sur les bords du Rhône, on appelle une digue *calada;* c'est la main *ca* appliquée par L et retenant par D. Dans *calade*, pavé, *ca* est le pied qui s'applique par L sur l'extrémité D du pavé. Du reste, pavé est *pau, pal*, est quelque chose d'enfoncé comme un pieu, Cette origine rappelle celle de *ferrum*, etc., etc., sur laquelle nous ne pouvons

nous étendre. Dans Marthe, l'eau *ar*, déjà nivélée par M, est arrêtée par T. Voilà le débordement du Rhône arrêté, voilà encore la formation d'un étang. *Marthamélos* n'est qu'un pléonasme, comme *caumont*, par exemple, où *cau*, montagne, est traduit par *mont*. Ces pléonasmes topographiques sont de véritables traductions.

Les premières bordigues qu'on trouve après le bassin ou port de Bouc, en font la séparation d'avec l'étang de Caronte. Le radical de Caronte est *car* ou la main ouverte en forme de croissant. Je penche à croire que la main *ca* figure dans le nom d'Hécate, non seulement à cause du croissant de la lune, mais parce qu'elle tenait au-delà du Styx, pendant cent ans, les ombres de ceux qui avaient été privés de sépulture. Dans *centum*, d'ailleurs, et dans *sæculum*, comme dans *Hécation*, on voit assez bien la main, C, contenant un nombre d'années déterminé par T, dans *centum*, ou successivement formé par L, signe d'application dans *sæculum*. *Car*, ou *gar*, est dans gare, dans garde, dans garantie, dans carafe, où l'eau est bien aff, etc., etc. Il est même dans garçon, qui se dit d'un jeune homme, d'un valet qui doit avoir la main toujours ouverte pour servir au premier commandement donné. Ce *car* est dans caranque ou calanque, enfoncement dans les terres, espèce de main ouverte où les bateaux trouvent un asile, une garantie, etc.

Le fort de Bouc a été construit sous Louis XIV, en 1664, Un pont-levis joint l'île sur laquelle il se trouve, à une autre île ou presqu'île ; le passage entre cette dernière île et la terre ferme porte le nom de *cano-vieille*; mais cette dénomination est-elle pour vieux, *cœnus ?* Le mot *cœnus, cœnum*, prononcé *coinos*, selon toute apparence, exprime ce qui par N se détache des *co* ou *ca*, montagnes, le limon, la vase, la bourbe, la boue. Ainsi, *nora*, *noria*, puits à roue, en arabe comme en espagnol, désigne l'eau, *or*, qu'on détache, qu'on élève par N. Mais *co* ou *ca* n'est autre que le dessus de la main tournée en voûte, et cette voûte de la

main, en se retournant, donne *ca*, de canal. *Cano*, de *cano*, vieille, me paraît être le primitif de canal. Il paraîtrait aussi que le nom de *corento* ou *lorento*, donné à l'île sur laquelle est bâti le fort de Bouc aurait la même origine que courant. Le courant est l'eau d'un fleuve, l'eau qui coule entre les deux rives ou bords qui font office de mains pour la contenir. Dans bord, l'eau, *bo*, qui s'ouvre un passage par R, est contenue par D, signe d'extrémité, comme T. Ce D final devient initial dans défense ; *ef*, de défense, est l'eau, l'air, le feu, l'ennemi quelconque dont l'extrémité D arrête ou s'efforce d'arrêter les efforts. Je ne puis que laisser entrevoir ici l'analogie qui existe entre *eff* d'effort et *ef* de défense. Dans cours, courir, coulage et couler, la différence n'existe que par R et L, qui, souvent, se substituent l'un à l'autre; mais R marque toujours plus d'énergie et de rapidité. Ce nom de *lorento* est presque celui de *loouroun* qu'on donne dans la basse Crau et dans la Camargue à tous les trous, à tous les creux d'eau, à toutes les mares qu'on rencontre. Dans toute cette contrée. on appelle aussi *loouroun*, un torrent. Cette dénomination rappelle parfaitement le verbe *loourar*, creuser un sillon, ainsi que le nom de l'*ar*, rivière improprement appelée l'Arc. *Ar*, c'est l'eau qui creuse sa voie. Lar, laris, liris, le Nar, la ville de Narni, le mot nhar, employé pour rivière, en Syrie, etc., etc., nous montrent dans L et dans N, placés devant des mots bien distincts et tranchés, le débris d'un de ces articles qui ont dû exister dans le latin primitif, puisque L marque application, et N détachement, deux fonctions attribuées à l'article. On appelle encore, dans cette partie de la Provence, un torrent, *gaudre*. Gaudre est visiblement le mot grec *charadra*, lequel signifie ce qui roule du *caou*, de la montagne. Les sommets des Alpines s'appellent *calans; calans*, à le bien prendre, est le pluriel de *caou*, *cal*.

Où peut-on placer l'*insula metapini? me* de *meta* est bien l'eau, un fluide quelconque ou tout ce qui coule, tout

ce qui passe, arrêté par T. Notre mot bout est la contre épreuve de *meta;* bou pour *me.* Meta est proprement une borne faite en pyramide ; on voit par là combien *meta* et bout se conviennent. Le mot grec *batòs*, accessible, praticable, aisé à traverser, exprime parfaitement ce dont on vient à bout. Pointe est une variante de bout : N, de pointe, marque d'une façon spéciale que l'eau se détache du bout des montagnes. *Metapinos*, en latin, semblerait vouloir dire bouquet de pins, montagne en forme de cône couverte de pins ; cela s'accorderait assez bien avec l'aspect que présente la montagne dont les gradins s'élèvent à l'Ouest de Martigues. *Meta*, en grec, signifiant entre, parmi, et *pinos*, n'étant autre qu'ordures, crasse, saleté, malpropreté, le nom de métapine a pu signifier parmi les ordures, île au milieu des ordures. Mais, par cette loi générale qui donne à un grand nombre de vocables les deux sens opposés, *pinos* se prend quelquefois en bonne part et dans le sens de *venustus ; pin* et *ven,* c'est la même chose. Je n'ai guères vu de collines dont les courbes soient plus gracieuses que celles dont se compose le territoire de Martigues. Quand on vient à Martigues par l'étang de Caronte, le paysage qui se déroule à gauche est tout plein de surprises pittoresques et d'enchantements ; il forme contraste avec la côte opposée dont les sommets sont arides et nus, mais qui ne manquent pas nèanmoins de ces beautés sauvages que la lumière et l'ombre projettent sur les hauteurs les plus dépouillées et à certaines heures du jour.

On peut croire, sans trop s'écarter de la vraisemblance, que Métapine et Blascon, où les Marseillais avaient coutume de venir trafiquer, étaient les deux îles sur lesquelles la ville de Martigues a été bâtie, à moins qu'on ne veuille chercher Métapine dans le Galijon. A l'explication déjà donnée de ce vocable, nous ajouterons celle-ci qui ne la contredit point : *Ga,* élévation, hauteur ; *lè,* application, comme dans Plessis-lès-Tours, Villeneuve-lès-Avignon ; *jon,* jonc ; hauteur,

butte au milieu des joncs. *Juncus*, *schoïnos*, tient à *jungere*; les joncs ont été les premiers liens; les joncs croissent dans la vase qu'ils arrêtent et retiennent. Toutefois, cette explication est moins satisfaisante que la première; et je n'ai été chercher le Galijon (1) que pour n'avoir pas deux appellations disant à peu près la même chose, et s'appliquant aux deux îles sur lesquelles la ville de Martigues est fondée; car Blascon, ainsi appelle-t-on encore le quartier central de Martigues, vient de *blax*, qui signifie mou. *Blax* est le même mot que flasque; B pour F. Dans *bla*, nous retrouverons mol, avec les mutations ordinaires de B en M, de *a* en *o*, ou d'une voyelle en une autre voyelle; nous y retrouverons aussi les mots provençaux *blédè*, *blési*. Les Grecs donnaient le nom de *blax* à tous les poissons dont la chair était molle et qui vivaient au sein d'eaux fangeuses. *Blax* est devenu blanc chez nos marchandes de poissons. Elles appellent *pei blanc* tout poisson dont la chair n'est pas ferme, quelle que soit, d'ailleurs, la nuance de la

(1) On a cherché aussi à voir Métapine dans l'île de Bouc, située entre les deux bras du *cœnus* ou *kainos*, parce que le nom de *corento* ou *lorento* se rapproche de Caronte, et qu'avec le changement si fréquent de C en T, lequel changement n'est autre au fond que celui de la main aux doigts *digiti*, on retrouve dans l'appellation antique *Torento*, donnée quelquefois à l'île sur laquelle, vers le XIIe siècle, les Marseillais construisirent une tour, renfermée depuis dans la citadelle de Louis XIV, et à laquelle ils avaient donné le nom de *Marsillà* ou *Castel-Marsillà*, on retrouve, dis-je, dans cette appellation antique, *tor*, *taur*, qui signifiait escarpement et qui s'est si bien conservée dans *turris*, tour. *Meta*, hauteur pyramidale, conique, s'appliquerait fort bien à une tour entourée d'eaux plus ou moins fangeuses. Mais je tiens beaucoup à l'autre sens de pinos, qui aurait la même portée que *vénustus* et que Vénus. Cela me va mieux.

peau et des écailles. Dans *flacon*, la main, C contient, entoure, enferme un liquide, *fla*.

Le dictionnaire italien et français de Pierre CANAL, imprimé à Paris, en 1611, me présente au mot *varcare* cette remarquable expression « *coller* le navire de dessus terre en la mer » *Coller* est bien ici l'application par U des mains *co* sur le bateau ou navire pour le lancer à l'eau. Dans le livre des *Statuts civils* de Gênes, il est question de *navigium positum ad colam* ; de *cola*, nous avons fait *cali*.

Les radicaux de la main ont servi le plus souvent à former les noms des montagnes; mais les radicaux de l'eau, entre autres, *ar* et *ba*, ne sont point étrangers à cette œuvre philologique. Aussi, je ne pense point qu'on me trouve trop téméraire en étymologie, si, dans le nom de Saint-Blaise, donné à une montagne séparant le Poura des étangs d'Angrenier et de la Valduc, je retrouvais notre appellation *baou, bal, bla?* Il en serait de Saint-Blaise comme de Saint-Cyr qui signifie bien réellement sainte colline. Ce qui n'empêche pas de croire qu'il y ait eu des saints portant ce même nom. Les hommes ont pris leurs noms propres de quelques circonstances locales ou personnelles. Ils ont agi d'une manière analogue pour les noms de lieux ; de là, ces nombreuses coïncidences d'appellations identiques et cette manie dont les anciens ne se départirent jamais de voir sans cesse dans le nom des villes celui de leurs prétendus fondateurs. L'antiquité grecque et romaine était déjà si grandement immergée dans le passé, dans le fleuve d'oubli, qu'elle ne se connaissait pas elle-même ; cette observation importante, on ne saurait trop la répéter. Du reste, ce que nous disons de Saint-Cyr et de Saint-Blaise, on pourrait l'appliquer à Saint-Geniès, *castrum, insula sancti genesii. Genesius* n'est peut-être pas autre que *cœnus*. Et puisque nous en sommes à ce propos, rappelons un passage de la Statistique du département, où l'on dit « que le vainqueur des Teutons,

« (ce grand canalisateur), ayant fait ouvrir un canal « à Martigues, en enlevant la vase des bourdigues, qui « avaient été jusques-là des marais bourbeux, les eaux du « grand étang eurent un écoulement plus facile et bais- « sèrent de quelques pieds, et qu'alors le bas-fond parut « au dessus des eaux et forma la chaussée qui a été, en ef- « fet, le résultat du travail de CAÏUS MARIUS, et qui, pour « cette raison, peut avoir pris le nom de *caïou* qu'elle porte « encore aujourd'hui. » Mais, d'où a-t-on pris le nom de chaussée, qui tient à *caïou*, j'imagine, à callis, à carraire, etc.? De la même source que le nom de CAÏUS, signifiant montagnard, comme nous avons essayé de le montrer. VARRON dit : *Callis est iter pecudum inter montes, augustum et tritum, à callo pecudum vocatum, sive, callo pecudum perduratum.* Ce passage de VARRON prouve surtout une chose, que *calo*, (sabot, goujat, finet, adroit,) *callus*, cal, callidus, *cau*, montagne, *calx*, talon, etc., ont un même type qui est la main ou le pied. Joignez-y *calare*, qui signifie convoquer en frappant des mains.

Aux Antilles, on appelle caye, en Espagnol *cayo*, un bas-fond, un écueil. Dans la baie de la Havane, il y a un ilôt appelé *cayo-puto*, qu'un écrivain satirique avait rendu célèbre vers 1812 et 13. Les olives *caillanes* sont celles qu'on cueille à la main, comme dans les territoires de Marseille, d'Aix, etc., où les oliviers sont maintenus bas et constamment ravalés par la taille. Cailler, *coagulare*, c'est prendre ensemble comme avec une main *ag* appliquée par L. Je trouve dans les origines gauloises de BOXHORN que des peuples, provenant sans aucun doute des Scythes, comme les Germains et les Grecs, donnaient au feu le nom de *scau*. *Scau* exprime précisément l'acte de retirer la main d'un objet qui brûle. *Calor* exprime l'acte d'appliquer la main sur un objet pour voir s'il est chaud. Notre expression provençale *es caou* n'est autre que le *scau*, feu, dont parle BOXHORN. *Cacabus*, chaudron, nous présente deux fois la

main *cac*, (un vase est une main), puis l'eau, *ab*. Dans le grec *lébis*, il n'y a que l'application par L de l'eau *eb*. Si l'airain est *chalkos* en grec, c'est apparemment parce qu'il sert à faire des chaudières, *chalkioa*. Le latin *ahenum*, formé d'*œs*, *œris*, airain, rappelle le radical de l'eau *ar*, au lieu de *eb* et de *ab*. Boxhorn dit encore que les Germains appellent *kau*, *cald*, le froid, tandis que les Grecs se servent de *kouson* et les Romains de *calor* pour exprimer la chaleur, l'ardeur. C'est que *kau*, *cald*, froid, n'est autre que *kau*, montagne, et que la main est le type de ce radical, aussi bien que de *causou* et de *calor*, mais sous un autre point de vue. C'est à la diversité des points de vue qu'il faut toujours prendre garde. C'est par cette diversité que deux types se confondant en un, ont pu, en se compliquant, former tant de mots dans une langue quelconque.

Les levées qui servent à former les bourdigues sont appelées par les gens du pays *eissèdes*, ce mot rappelle l'*eissado*, l'*eissadoun* avec quoi l'on fait des levées de terre. SS, d'*eissado*, indiquent les deux mains saisissant le manche, comme dans hisser, elles saisissent la corde. L'herbe qui croît sur ces levées est appelée l'*our*, l'*or*. Ceci rappelle d'abord l'orteil, ensuite l'orée des bois, le latin *ora*, le grec *oros*, *orion*, l'orsure de la mer, ce que ses flots rongent, l'orseille, mousse que l'on recueille en quantité sur les rochers les plus abrupts des îles Canaries. Observons en passant que dans Canarie se trouve *ca*, montagne, et que cette appellation peut bien avoir signifié, sauf meilleur avis, « montagnes ca se détachant par N du milieu des eaux, ar. Il n'y a pas, en effet, de montagnes plus hautes au dessus des mers et qui se détachent de plus loin sur l'horizon des eaux. Les gens du pays disent, à l'occasion des *eissèdes* ou *sèdes* et de l'herbe dont elles se couvrent, que les Martigaux se couchent sur la *soie* et se frottent les mains avec l'*or*. Je lis dans un rapport officiel : « L'étang de Caronte communique du côté Ouest au port de Bouc et du côté Est

à l'étang de Berre par des *sèves* ou atterrissements percés de nombre de canaux garnis de bourdigues destinés à la pêche. Ces canaux sont aussi nécessaires pour laisser passer l'eau salée et le poisson qui alimentent l'étang de Berre et pour établir une navigation fort utile entre cet étang et le port de Bouc. *Sèves*, au lieu de sèdes, ne me présente aucun sens ; la sève est le liquide, le fluide *ev* qui circule par S, et ce nom conviendrait plutôt aux canaux qu'aux atterrissements ; mais peut-être faut-il voir là une faute typographique. Le mot bourdigues nous présente l'eau *bou* s'ouvrant une voie par R, puis arrêtée par D, comme dans bord de mer, d'où, par analogie, bord (navire), borde, maison), bordage. *Ig* de *igues*, c'est la main, le filet.

Le nom de Bouc vient de *bucca*, bouche. Stomalimné était une appellation grecque. Les Romains sont venus après les Grecs sur cette côte. *Stoma* parait avoir été formé de *om*, vie, principe de vie, le même *om* qui est dans *omnis* St figure la main, S, saisissant par l'extrémité T le *om* qu'on porte à la bouche. *An* ou *ens*, l'être particulier, est ce qui se détache par N du *aum*, *om*, être universel. *Buoda boocaceni* ou *boccaceniis* était l'appellation du moyen-âge. Alors, l'antique Stomalimné avait disparu ; il n'y avait plus de bouche à l'étang, au golfe occidental. Dans golfe, en grec *kolpos*, la main G ou K reçoit par L marquant application, juxta-position, les eaux F ou P. *Gol* et *kol* figure la main ouverte *gor*, *kor* ; L marquant l'application de la mer à ses rèves a remplacé R ; L est le résultat de R qui ouvre, comme S de sortir, de suivre. Voilà pourquoi L et S, dans l'occasion, se substituent à R ; la conséquence ou l'effet, le résultat pour la cause.

D'après le témoignage de Varron, les anciens avaient coutume de mettre la particule *Bu* devant les noms de toutes les choses grandes et amples, à cause du bœuf, *bos*. Mais le radical de *bos*, *buou*, est l'eau *Bu* ; c'est l'eau, en

effet, qui est immense, qui est ample ; *im*, *am*, c'est l'eau, *me*, *ple* sont des répétitions sous une autre forme. *Bu* de *bucca* exprime donc l'eau ou les produits de l'eau ; CC figurent les mains qui saisissent, c'est-à-dire les lèvres ; la langue est la main des animaux. Dans *mutus*, muet, *bu* ou *mu* qui est l'air comme *pa* de parole, comme *vo* de *vox* est arrêté par T. *Muta*, la même que Lera, déesse du travail chez les Romains, était la divinité du silence. On a fait venir *Baukalion*, bocal, de *Bauzim*, en latin, *Baubari*, aboyer, sans faire attention que dans Bauzim, dans *Baubari*, dans aboyer, dans japper, *bau*, *ab*, *ap* désignent l'air dont les radicaux sont les mêmes que ceux de l'eau et que Z, Y, I rappellent la langue qui est une main. Quant au second B de *Boubari*, c'est encore un exemple de la confusion des deux prototypes universels et primitifs, l'eau et la main. On ajoute dans les dictionnaires que *Baukalion*, vase qui a la gorge fort étroite a été ainsi nommé à cause du bruit que l'eau y fait en tombant et qui est, par conséquent, semblable à l'aboiement des chiens. *Baukalion* me présente l'eau *bau* comme murmure se compose de la répétition de l'eau *mu* s'ouvrant une voie par R. *Kalion*, c'est la main *ka*, qui par L s'applique au bocal comme dans *kalpê*, cruche, etc., etc. *Pê*, de *kalpê* est l'eau, *kal* est la main appliquée ; je le répète, la main ouverte, c'est *cat* de carafe, la main appliquée ou sur laquelle un objet s'applique est *cal*, de calice, etc.

Le hameau qui est au port de Bouc, non celui qui touche au canal, a conservé le nom de la Lèque ou la maison, *oïkos*. Il n'y a pas longtemps qu'Aix ne voyait encore en ce lieu qu'une seule maison, une espèce d'auberge pour les matelots et les pêcheurs. Ce mot *lèque*, pour maison, se retrouve dans tout le pays grec de Provence et même plus loin, dans le Comtat, où l'on dit *lègue*. A la Ciotat, une *luego de peyrol* était le trou, le fourneau sur lequel on pose le *peyrol* ou chaudron pour la teinture des filets. *Og*, d'où *oïkos*,

veut dire trou ; c'est le trou que forme la main, quand on la replie par le bout des doigts sur la paulme. *Palma, palamé, vola* est précisément la partie de la main servant de vase sur laquelle l'eau *pa* ou *vo* s'applique par L. *Og* ou *ug* est dans *pugnus*, poing ; il est aussi dans *ogmion*, *ogmios*, *ogmius*, l'Hercule gaulois, celui qui serre fortement dans sa main, ou peut-être le dieu de l'éloquence. Car *og* est dans *logos*, etc.

Pal ou val de *Palus* se retrouve dans le nom de quelques-uns des étangs, ce *pal* qui, avec permutation et inversion, a donné *bla* de Saint-Blaise dont la chapelle est au dessus des ruines de l'ancien chef-lieu des *Avatici*, vers la Valduc. Les *Avatici* étaient les peuples qui vivaient au bord et au voisinage de toutes ces eaux *av*. Les *Aratilii* étaient ceux qui, pour les Marseillais, se trouvaient au-delà des étangs, c'est-à dire dans la Basse-Crau. Le nom des Désuviates établis entre la Durance, au Nord, et le Rhône, à l'Ouest, me paraît venir de *druentia* avec le changement de R en S, comme d'*aria* on a fait *asia*. *Marticus* pourrait bien tenir à *avaticus ; ava*, l'eau, aurait été changé en *mar* qui est aussi l'eau dans marais. *Val* ou *pal* est dans vallat comme dans palette, *patella ;* comme dans valcarès, valduc et vangrenier, qu'on appelle aussi angrenier, fautivement peut-être. *Car* de valcarès indique-t-il plus de profondeur ? Et, dans la Valduc, y aurait-il une idée de primauté ou seulement de passage d'un étang à l'autre ? Nous verrons plus tard l'origine d'Angrenier ou Vangrenier.

Avant d'achever cette section des temps antiques et de la philologie, je chercherai à me rendre compte de cette ville d'Héracléa que mentionnent les anciens géographes. Pour bien apprécier l'importance de l'emplacement que le village de Fos occupe, il faut se reporter aux époques très-reculées où le golfe occidental qu'on peut croire avoir été plus tôt fréquenté que l'autre, n'était pas encore barré par cette

langue de terre qui, en s'élargissant, en s'exhaussant toujours plus, est devenue le plan d'Aren, et dont l'extrémité que baigne la mer est appelée la Marronède. *Arena*, sable, est ce que l'eau courante, l'eau qui s'ouvre et qui ouvre sans cesse (1), détache par N. *Sabulum*, d'où sable, nous montre simplement ce que l'eau *ab* entraîne par S et par L. Dans le grec *psammos*, on voit encore ce que l'eau *am* entraîne par *ps* qui exprime si bien l'acte d'enlever dans *Psaô*, *Psaiô*, essuyer, émietter, broyer. *Psaris* signifie vaisseau bon voilier, qui s'enlève, pour ainsi dire, sur les flots. *Psaphas*, *Psaphos*, d'ailleurs, veut dire caillou. MM de *Psammos* marquent mieux la ligne horizontale sur laquelle s'étend le sable; *Psaphas* se borne à indiquer l'eau qui roule les cailloux. Le monticule de Fos ne pouvait pas être l'*oppidum*, le lieu de refuge dont Stomalimné plus ou moins agrandi avec le temps, aurait été le port, suivant l'usage des anciens qui bâtissaient leurs villes sur des hauteurs et à quelque distance de la plage, quand c'était un pays maritime et sujet aux invasions. Si dans une assez haute antiquité, il s'élevait des habitations quelconques sur le point où est Fos, il devait y avoir sur la plage prochaine un établissement maritime correspondant à ce premier gîte. Le lieu où l'on place *fossæ marianæ* aurait fourni une position convenable. Ce nom indique une origine romaine, et, par conséquent, quelque chose de postérieur à Stomalimné. Je traduirais volontiers ce vocable par Aigues-Mortes, comme l'ont fait les érudits de la Renaissance. A ce compte, il y aurait eu deux ports ou établissements maritimes du nom d'Aigues-Mortes et, par conséquent, deux *fossæ marianæ*.

(1) Au sujet de la fonction d'ouvrir que j'attribue à R, je citerai *Roudra*, le feu, *Rudranni*, qui fait pleurer, épithète de la déesse *Bhavani*. Pleurer rappelle cette fonction de R; les pleurs sortent des yeux. *Yamuna* est la déesse des eaux; *Varunta* est le génie des eaux qui s'ouvrent une voie par R et tombent d'en haut T.

Marianæ ressemble tant à mare, à marais, à maremme, à *marina* ou rivage de la mer, à marronède ! Mais où verrons-nous l'antique Héracléa ? Il m'a paru qu'on le plaçait vers le Rhône, par conséquent à l'opposite de Stomalimné. Héracléa aurait-il été par hazard à la place où est Fos ? On attribuait beaucoup de choses à Hercule ; il avait même enseigné à fumer les terres. D'un autre côté, l'Hercule *Thébain* était l'Hercule navigateur ; *thèb* veut dire au dessus des eaux comme *tar*, vaisseau. *Ar* est l'eau comme *eb*, comme *vai*. Cette mention d'Héracléa a-t-elle rapport au mythe d'Hercule se battant contre Albion et Bergion, fils de Neptune, peut-être contre la Durance et le Rhône, et quand son carquois fut épuisé, appelant Jupiter, son père, à son aide, et recevant du ciel pour le secourir une pluie de pierres avec lesquelles il abattit, il écrasa les géants, ses adversaires ?

On dit que ce nom d'Héraclès n'est autre que le mot phénicien *karokel*, marchand, voyageur. *Karokel* indiquerait assez bien celui qui prend, avec sa main ouverte *kar*, ce qu'il applique par L dans cette même main, ou, mieux encore, ce nom présenterait à notre esprit la main du vendeur qui s'ouvre pour livrer, et celle de l'acheteur qui s'applique sur l'objet vendu. *Hérôs*, *herus*, *her* ou *ser*, *sar*, *tsar*, c'est la main ouverte pour commander comme pour agir ; c'est le *her* de hérisser (tous les doigts en l'air donnent l'image de hérisser), de harpin, *koutos* de herse, *occa*, de *servus*, etc., etc. *Her* vaut donc *kar*; *kel* diffère peu de cule d'Hercule, de *klès* d'*Héraclès* ; mais *kel*, *klès*, c'est la main appliquée par L et la massue d'Hercule, *Clava*, *Koryné*, est le symbole du travail, de la main appliquée. *Ma* de massue est pour *va* ou *ava* de *clava* ; c'est le produit de l'eau, c'est ce que nous désignons à chaque instant par l'expression vague, indéterminée et banale d'*objet* ou de *chose*; *Cl* de *clava* est, dans massue, remplacée par SS, main appliquée sur. Le grec *Rhopalon* qui veut dire aussi massue nous montrerait dans *Rhopa*, *objet* et *res*. STRABON dit que

le « *campus lapideus est plenus lapidum, qui manum implere possint.* » Substituez R à L de *clava*, et cette substitution est rationnelle, comme nous l'avons déjà dit, vous aurez *cravus*, crau. Le mot *cravus* paraît pour la première fois dans les chartes et crysobules ou bulles d'or impériales du XIe siècle (1).

D'un autre côté, *Karokel* rappelle le nom de caranque ou calanque. N, qui détache et attache, qui sépare et circonscrit, prend souvent la place de L ; N est le débris d'un ancien article devant certains noms, et L est resté article dans nos langues néolatines. *Anque*, de *caranque*, peut être regardé de plus comme *anch* d'*anchora*, comme *aucon*, coin, encognure, tout ce qui est fait en forme de coude, comme un port, une anse, et je suis porté à croire que notre mot *caranque*, si rapproché de *karokel*, a remplacé l'antique appellation d'*Hèracleia*. Carqueirane près de Hières, aurait donc la même origine que *Héraclea Caccabaria* Héraclée où les perdrix chantent. En de vieux cadastres de pays maritimes, des postes de pêche sont appelés caranques de *canto-perdris*, de *canto-sigallo*, de *canto-couguou*, etc. C'est un reste de l'usage qui avait donné naissance à la dénomination d'*Héraclea Caccabaria*. La fable du *campus lapideus* ne rappelle-t-elle pas, comme je l'ai déjà dit, l'arrivée des Phéniciens sur les côtes de Provence, l'opposition des naturels du pays à leur débarquement: les combats que les étrangers eurent à livrer, enfin, peut-être, l'usage qu'ils firent des cailloux de la Crau, pour remplacer les flèches

(1) On peut dire que *cravus* est entré dans la langue française où il a servi à former le verbe écraser. On écrase avec une pierre. D'ailleurs, *cravus* est *calculus*, caillou, *coudouret*, *caillaou*, pierre qui remplit la main, gravois, gravier. Dans gravir, comme dans *gradi*, c'est le pied au lieu de la main qu'il faut considérer. *Grabatus*, couchette, est une main ouverte pour recevoir le corps ; *graba* vaut couche.

dont ils avaient épuisé leurs carquois. Après les Phéniciens, vinrent les Rhodiens qui s'emparèrent de leurs comptoirs et de leurs possessions. C'est à ces derniers qu'on dut sans doute la ville de *Rhode*, *Rhodiorum* ou *Rhodenusia*. Mais où fut-elle bâtie? Probablement de l'autre côté du Rhône, du côté de Saint-Gilles, comme a pu l'être *Héraclea*. Il est plus important de passer à l'explication du nom *Rhodanus*,

Pline et saint Jérome ont prétendu que les Rhodiens avaient donné leur nom à ce fleuve dont ils fréquentaient les eaux. A ce compte, on aurait sous-entendu *ar*, fleuve : *ar Rhodanus*, fleuve des Rhodiens. *Arar*, la Saône, était un redoublement de fleuve ; la Saône tombant dans le Rhône :

Rhodanumque fluentem præcipitavit Arar. L'Arve, rivière qui descend impétueusement des sommets les plus élevés des Alpes, entraîne dans le Rhône, lorsque à peine il a traversé le lac de Genève et déposé les sédiments qui forment en Suisse un delta lacustre, entraîne, dis-je, le détritus granitique apporté chaque année par les glaciers du Mont-Blanc. A cet apport, viennent se joindre d'immenses matières en dissolution, provenant des Alpes du Dauphiné, ainsi que des montagnes primaires et volcaniques de la France centrale. Outre l'Arve, de Savoie, il y a en Suisse, l'*arola* ou l'*ar*; puis l'*ar* près d'Aix. *Ararus* est un fleuve de la Scythie européenne dont parle Hérodote; *aragus*, un fleuve des massagètes, mentionné par Strabon ; *arachtus*, un fleuve à Epire ; *arauris*, l'Hérault. On peut voir aussi dans *Rhodanus*, *Rhéa*, couler, et *dan*, *dun*, hautes montagnes bien détachées par ce N qui est dans Châteaudun, dans dune, etc. Le Rhône descend et se précipite du mont Saint-Gothard. Ce nom de Gothard présente les caractéristiques de montagne *Go* et d'élévations ardues, *thard*. Dans la Durance, *Durentia*, il y a le radical *ru*, ou *ur*, ou *ar*, de *ruche*, de raviner ; D et T marquent l'élévation et la rapidité, *Drouentia* ne vient pas directement de *Drys*, chêne, ou, pour mieux dire, *Drys* est bien la hauteur où croissent

les chênes et d'où tombent la Durance, l'Adour, le Douro, le Tarn, etc. L'origine de dur se confond avec celle de durée ; « dur comme le bois de chêne, dur comme un rocher ; la durée des âges de ce fleuve qui toujours coule. Durer, c'est couler. Suivant PLINE et STRABON les indigènes appelaient l'Atlas *Dyris*.

On a trouvé pour la première fois le nom de *Camaria* dans un titre du IXe siècle. *Camaria* me paraît vouloir dire eau courante, *ar*, (répandue) sur terre, *chamai*, *chamaria*, *hamai* qui répond à *humi* signifie proprement main aplatie. Il ne faut pas oublier que *Gé*, *ga* est la grande main qui nous donne tout : la terre. Faisons attention aussi que *Ager*, champ cultivable, ne saurait être tout à fait le représentant de la terminaison argues, bien que la main soit dans l'un et dans l'autre mot. Argues tient à *largus*, à à *arguere*, à *arcus ;* ce n'est pas tout à fait encore la main ouverte comme *ear*, c'est la main *ac*, *ag*, faisant pour ainsi dire effort pour s'ouvrir par R ; *arg*, *arc*. Cherchez dans un dictionnaire les différentes acceptions d'*arguere*, d'*argutare*, d'*argutus*, d'*arcuare*, d'*arcere*, vous y trouverez cette portée que j'indique : T, d'*arctare*, arrête les efforts, empêche le développement de *arc*. La terminaison argues marque donc étendue, extension, c'est quelque chose qui se fait remarquer.

Il y a sur la côte marseillaise une autre terminaison affectée à certains enfoncements de mer ou *caranques ; morgiou, Pourmiou*. C'est le *ylus* de *Promylus*, *Portmiou* ou mieux *Pourmiou*. Cette terminaison *iou* que nous rendons en français par il, comme d'el, qui est dans *castel*, nous faisons *eou* de *casteou*, rappelle *ylé*, forêt ou application, juxtaposition d'arbres, juxtà-position par excellence. Et ici, nous ferons une observation sur *apud*, auprès. *Via*, voie, est l'eau qui va d'elle-même ; *apu* est encore l'eau ou le chemin qu'on a fait pour arriver à l'extrémité D. Chez tient à chemin, et *ch* de chemin est le pied. Aup, d'auprès est l'eau ; auprès

veut proprement dire rez-l'eau, ou « rez, un objet quelconque. » *Ob*, de ce terme, si vague-objet, est l'eau, le produit de l'eau. Dans rez, nous trouverons encore l'eau qui rase, qui ronge le rivage, etc. J'ai vraiment honte d'aller plus loin : car on m'aura plus que suffisamment compris.

§ II. *Topographie, Hydrographie, Météorologie, Géognosie.*

Un spectacle bien extraordinaire s'offre à nos yeux, quand on s'élève sur les plateaux dont se couronne le territoire de Fos. De l'Est à l'Ouest, en tournant au Nord, le mont Olympe, Sainte-Victoire, le Léberon, les Alpines, les montagnes du Gard et de l'Hérault. Au Midi, la mer immense qui se confond avec le ciel ; à droite, les Bouches du Rhône ; puis, la Crau et cette vaste Camargue dont les derniers prolongements semblent faire partie de la mer azurée ; puis, encore, parmi les flots bleus, ces eaux du Rhône qu'on distingue à leur couleur jaunâtre, et qui, dans les débordements, arrivent jusqu'à l'entrée du port de Bouc, d'où elles sont toujours repoussées, entraînées, refoulées par le courant général de la Méditerranée ; et ces tartanes, ces bateaux de pêche dont les voiles, souvent, peuvent être prises pour ces îles presque à fleur des flots, pour les sommités de ces bancs de sable qu'on appelle *Theys ;* et ces grandes voiles latines des allèges qui remontent, soit le canal, soit la branche navigable du fleuve et s'avancent parmi les hautes herbes d'une marche solennelle et quelquefois, surtout dans la saison nouvelle, au souffle d'un vent frais qui vient du Canigou, de la montagne ou eau neigeux, du roi des Pyrénées-Orientales.

En face de cette mer et de ce Rhône, il semble qu'on soit en présence des siècles infinis durant lesquels les flots marins sans cesse accrus par les ondes inépuisables du fleuve sont venus se briser contre ce rivage ; à cet aspect sublime on se prend à penser que les prodiges, comme les bienfaits constants de l'eau donnèrent aux hommes la première

manifestation de la nature divine. *Vox domini super aquas deus majestatis intonuit dominus super aquas multas.* Ce mot de *majestas* a été donné par l'eau et par l'air ou le ciel. Les rochers, les sources, les vents, chez les Gaulois, nos pères, comme chez tous les peuples primitifs, se transformaient en divinités: *Circuis* ou *Circius* était le dieu du vent, le dieu qui balaye; *Pennin*, le dieu des frimats ou des montagnes; *Arduinna* d'où les Ardennes, la déesse des bois. *Ar* est ici comme dans *arbor*, ce qui s'ouvre naturellement sa voie et sort de la terre; *Bor* est l'ouverture des branches, comme Aber, vieux mot français, indique l'embouchure d'un ruisseau; *Br* dans ombre annonce un angle; un angle est une ouverture; *Bor* devient *fol* de *folium*, F pour B, L pour R. Quant à *duinna*, d'*arduinna*, D marque l'extrémité comme dans *radix*, racine, qui est *arduinna* en quelque sorte retourné, *ra* pour *ar*; puis *duinna* équivaut à *dix*; N détache, enlève, élève comme *ex* d'*extollere*. *Tarann* ou d'abord, ce qu'il y a de plus élevé par *ar*, hauteur et par T, puis, ce qu'il y a de plus détaché, de plus indépendant par NN, reçut dans ses mains le tonnerre et devint plus tard l'invisible moteur de toutes choses. Mais ce fut surtout aux fleuves qu'on reporta dans les sociétés primitives, une adoration particulière. Sur les fleuves d'Asie, comme sur ceux d'Europe, comme sur le Nil, on exposait les enfants nouveaux-nés, on les plongeait dans l'eau pour les offrir au Dieu, pour éprouver s'ils étaient viables. Les Chinois offrent encore aujourd'hui à l'esprit du fleuve les enfants qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas nourrir. Eprouver veut dire plonger dans l'eau; le sens primitif de *probare* n'est pas autre. Les réprouvés sont ceux qui n'ont pas été plongés dans l'eau du baptême ou de la pénitence. Autrefois, en Egypte, le 13e jour du mois cophte Baounéh, le mois où les eaux se détachent des montagnes, on cherchait une belle et jeune vierge; on l'enlevait de force à ses parents, on la parait richement des atours d'une fiancée et on la

précipitait dans le Nil. Amrou y jeta un billet renfermant une prière pour que l'inondation commençât. Depuis, la victime humaine fut remplacée par une masse de terre, grossièrement modelée en forme de statue, et qui, de nos jours encore, est solennellement précipitée, chaque année, dans le Nil. Elle porte le nom de l'*arousséh*, la fiancée ; en le décomposant, ce nom reviendrait à *uxor*.

Je ne sache pas que les peuples riverains du Rhône aient jamais sacrifié à ce fleuve une jeune et belle fille, mais peut-être suivaient-ils l'usage établi en certains lieux des Gaules du Nord où l'on exposait l'enfant nouveau-né au caprice des flots, sur de frêles esquifs ou dans de simples boîtes et coffres, comme on fit de Moïse (1). Si les vagues le poussaient sain et sauf à la rive, le père, heureux et fier, le recueillait dans ses bras, le proclamait son fils. Si, au contraire, la chétive embarcation disparaissait sous les eaux, l'enfant était reconnu bâtard, et celle qui lui avait donné le jour était marquée au front du sceau de l'infamie. L'exposition et l'immersion des nouveaux-nés n'avaient-elles pas été suggérées par une idée analogue à celle qui porte aujourd'hui les gouvernements à faire sans cesse avec le relevé de la population celui des substances alimentaires qui doivent la nourrir. Nos

(1) Le nom de Moyse veut dire « tiré des eaux. » La vulgate rapporte que la mère de Moyse prit *fiscullam*, une corbeille de jonc, une couffe ou couffin. *Fisc* est un produit de l'eau, un objet quelconque autour duquel une main ou toute chose capable de contenir, s'applique par LLS de *fiscella*. Dans *fiscus*, sac public que portaient les receveurs pour y mettre la finance du trésor public, on peut voir l'objet, l'argent, par exemple, qui va et vient par SC dans le sac, lequel mot, sac, signifie simplement ce dans quoi on plonge, par S, la main *ac* pour y prendre ou pour y mettre. *Fiscus* a les mêmes éléments que *cophinus* couffin ; seulement, N, à la place de S, contient ou détache, met ou ôte, comme dans panier. *Linire et linivit, cum bitumine*, marque bien l'application par L du bitume et de la poix qui sépare, détache de l'eau par N.

pères, les sauvages des Gaules, avaient beaucoup de peine à vivre ; il ne leur fallait que des enfants capables de supporter les mêmes fatigues auxquelles chaque jour ils étaient contraints de se livrer, avant que la garde des troupeaux ou les travaux de l'agriculture eussent remplacé les exercices violents et sans cesse répétés de la chasse.

Le Rhône, à sa naissance, n'est que la réunion de deux torrents peu étendus qui sortent des glaciers du Saint-Gothard, de cette montagne dont le nom rappelle ceux de presque toutes les montagnes de l'Asie centrale et même, si l'on veut, le nom des Goths. *Gê, gaïa*, terre, n'est autre que ce même radical qu'on retrouve dans *Gairos*, fier, superbe, altier, comme une montagne, dans *Gêthos*, joie, gaieté, comme dans *Gaudium*. *Tegeos*, *Tegeïos*, élevé, ajoute l'idée d'extrémité, de pointe à celle de hauteur. T fait ici la même fonction que dans *terra* où il marque l'élévation au dessus de l'eau *er ; et vocavit Deus aridam, terram.* Pan Tègéan était adoré sur les hauteurs ou plutôt c'était ce *custos ovium* qui se tient debout sur le haut d'un rocher pour suivre mieux les mouvements de son troupeau. Ce même radical est dans Saint-Gingouph, qui rappelle la *Cacaou* entre Marseille et Cassis, comme dans les deux Salèves il est permis de reconnaître la même appellation que dans nos antiques *salluvii*, *sallies*, etc.

A sa sortie du Léman, et peu après avoir reçu l'Arve qui baigne Carouge ou la montagne rouge, cette ville si merveilleusement située au milieu d'un grand nombre de superbes maisons de campagne, de vergers délicieux, de vertes prairies et de champs fertiles, le Rhône fait son entrée solennelle en France. Léman n'est pas autre que *limén*, port, étendue d'eau appliquée, juxtà-posée par L et circonscrite par N. *Limen*, barrière, a la même portée ; dans *limes*, *limitis*, le signe qui arrête est attaché au génitif. Un certain nombre de noms latins ont leur caractéristique à ce cas. La portée de N qui circonscrit, qui détache, qui arrête, est bien

prononcée dans *Nona*, qui était la Parque des anciens Romains, dans *Nondina*, déesse de la purification des enfants.

Les affluents du Rhône sont l'Arve, l'Ain, la Saône, l'Ardèche, l'Isère, la Drôme, la Durance, le Gardon. A l'exception de la Saône, aucun de ces affluents n'a un cours paisible. Toutes les neiges fondues, toutes les pluies torrentielles des Alpes, des Vosges, du Jura et des Cévennes se rendent, se précipitent dans le Rhône. Ce fleuve, depuis le confluent de la Durance jusqu'à la mer, parcourt dans un lit principal 91,170 mètres. Il a, suivant les localités, une largeur variable de 300 à 800 mètres au plus. Entre Arles et Trinquetaille, cette largeur n'est que de 150 mètres. Le nom d'Arles, *Arelate*, ne dit pas autre chose que « eau courante. » er, s'élargissant et s'étendant par L comme par T. Dans Trinquetaille, il y a l'idée d'une tranchée, d'un passage au travers. Trinquetaille, autrefois, et selon toute apparence, était la plus importante partie de la ville ; elle n'en est plus qu'un faubourg placé sur le Rhône, presque dans l'angle du Delta et réuni à Arles par un pont de bateaux.

D'après les calculs de M. Surrel, ingénieur du service spécial du Rhône, ce fleuve verse annuellement à la mer, par ses deux bras, 54,236 millions de mètres cubes d'eau et 21 millions de mètres cubes de sable et de limon, c'est-à-dire une masse telle, qu'étendue sur une surface de 100 hectares, elle s'y élèverait à 21 mètres de hauteur. Un géologue anglais est arrivé à conclure que la quantité de détritus que les fleuves et les rivières entraînent et qui se répand sur le fond de mer, est capable de déplacer assez d'eau pour causer un exhaussement moyen du niveau de l'Océan de 3 pouces anglais environ en 10,000 ans. Le même géologue a encore calculé que la dénudation des détritus sur les 1,000,000 de milles carrés de l'Amérique du Nord arrosés par le Mississipi, doit, si ce fleuve a toujours été autant chargé de détritus qu'il l'est de nos jours, avoir abaissé le niveau de la surface de la contrée d'un pied anglais en neuf mille ans

et que le Gange produit le même effet dans son bassin hydrographique en 1791 ans.

Le Rhône charrie, suivant les rivières qui donnent lieu à ses crues, des sables, du terreau, des graviers. Les graviers disparaissent totalement de son lit au milieu de la distance, à peu près, qui sépare les villes d'Arles et de Tarascon. Cela explique la nature tout alluviale du sol de la Camargue et l'absence absolue de tout corps pierreux dans la composition de ce champ immense. L'*Amq*, plaine d'Antioche, longue d'une vingtaine de lieues, présente les mêmes radicaux que *campus*, mais en sens inverse : qam vaut *camp* ; P n'est qu'une répétition de M qui se change facilement en P et en B. *Campus* est le produit des eaux recueilli par Q ou par C (1), De *campus* à *limus*, la différence n'est que dans L marquant la juxtà-position des détritus que l'eau entraîne. L marque tellement l'application d'un objet sur un autre que *limus* veut dire aussi jupe, jupon, cotillon. Les crues les plus extraordinaires des eaux s'élèvent de 1 mètre 40 centimètres sur les basses eaux aux embouchures, et de 7 mètres 56 centimètres à la Roque-d'Acier. Celle du 4 novembre 1840 s'éleva exceptionnellement de 8 mètres 30 centimètres en ce dernier point. Grossi par des pluies torrentielles, le Rhône avait débordé à Avignon ; ses eaux, mêlées à celles de la Durance, envahirent le territoire de Barbentanne, formant la tête du département ; les digues inférieures furent emportées ; Boulbon, Tarascon, Arles et la Camargue jusqu'à Stes-Maries, se trouvèrent couvertes par les eaux du fleuve. Les cultures étaient détruites, les terres profondément ravinées. Les lieux d'habitation eux-mêmes furent atteints. Les villes

(1) *Campus* me présente par M une idée d'applatissement de niveau qui n'est pas dans *Rus*. *Rus* tient à *erumpere*. *Ump* d'*erumpire* est l'eau qui sort, qui jaillit avec impétuosité par R. *Imp* d'impétueux est la même chose que *ump* et que *amp*. C 'est toujours l'eau ; mais C la recueille et R lui ouvre une voie.

d'Arles et de Tarascon vécurent, pendant plusieurs jours, dans d'horribles transes, Les eaux se retirèrent enfin des lieux habités; on put cesser de craindre pour la vie des hommes. Mais la plus grande partie du bétail avait été étouffée; les provisions de toute espèce étaient perdues; la terre restait sous l'eau; et une population de 46,591 âmes était placée sur le théâtre de ce terrible événement. Les 13 communes qui formaient cette population firent inscrire 10,626 habitants nécessiteux. La commune de Fos, dont la population était de 1498 âmes, fit inscrire 171 habitants nécessiteux dont les pertes mobilières, seulement, furent évaluées à 257 francs et qui reçurent 40 millièmes sur les fonds de secours. Le montant des pertes pour toute la commune avait été estimé à 43,886 francs et le dégrèvement fut de 1,913 fr. 23 cent.

La commune de Fos n'ayant d'importance que par le voisinage de la mer et du Rhône, on ne doit pas s'étonner que j'emploie à parler de la Camargue, cette immense création d'un grand fleuve, plus de temps qu'il ne conviendrait au cadre naturel de ce mémoire. Le séjour des eaux du Rhône est plus avantageux que celui de l'eau de mer; on a même observé que la décroissance des facultés productives de la Camargue, suit une marche parallèle à celle des précautions prises pour la garantir des envahissements du fleuve. Depuis les inondations successives de 1840-41 et 43, les propriétés du Trébon, par exemple, jusqu'alors peu recherchées, ont triplé de valeur et tendent encore à augmenter. C'est le Rhône qui a dessalé dans le plat pays d'Arles les terrains les plus fertiles; ceux des hauteurs ont été dessalés par le temps. Le Rhône coulait autrefois beaucoup plus à l'Est, se rapprochant du plateau où Fos est bâti pour aller se jeter dans l'étang du Galijon. C'est de cette ancienne branche du Rhône appelée *Bras-mort* que se détachait le canal vrai ou prétendu de Marius. C'était l'*ostium massilitanorum* des Romains.

D'après le cadastre, la Camargue présente une surface de 74,200 hectares, dont 12,000 seulement sont livrés à la culture. Elle est soumise, dans toute son étendue, d'un côté aux inondations du Rhône, et de l'autre, aux invasions de la mer, qui, dans ses intumescences, peut recouvrir 40,000 hectares de terres inférieures à la côte ou ligne de mesure à laquelle arrive la haute mer. Elle est protégée contre les eaux du fleuve par une ligne continue de 100 kilomètres environ de digues bordant les deux bras du Rhône. C'est de la partie la plus rapprochée du fleuve qu'Arles tirait autrefois ces inépuisables quantités de blé pour lesquelles on l'avait surnommée le grenier de la Provence et qu'elle transportait à Pise, à Gènes, à Florence et même *in ripa di Roma*, comme je le vois écrit en des papiers de marine que j'ai sous les yeux, sans qu'on exigeât en ces pays aucun droit de douane, etc. Sans doute, si au temps de Marius, cette partie de la Camargue était cultivée, on concevrait le travail qu'on lui prête pour y faire aboutir ses gros vaisseaux, bien que l'*ostium massilitanorum* fût à sa portée ; mais par qui une portion plus ou moins considérable de la Camargue aurait-elle été cultivée, alors que la ville d'Arles n'existait pas encore? La supposition que ce canal avait pour but d'aller au devant des vaisseaux qui apportaient des blés du Languedoc en leur faisant éviter le dangereux circuit des Bouches-du-Rhône, n'est guères plus admissible. En supposant que le Languedoc produisît autant de blés qu'aujourd'hui, les Barbares qui l'avaient traversé pour aller en Espagne et qui le traversaient de nouveau à leur retour, avaient dû laisser une bien petite part à faire aux Romains pour leur approvisionnement.

Quoiqu'il en soit, au reste, de l'œuvre qu'on attribue à Marius, il y a, pour défendre la Camargue, du côté de la mer, un cordon littoral formant une sorte de digue naturelle en sable amoncelé ; mais cette digue ne s'élève guère qu'à un mètre au dessus de zéro, tandis que la mer monte

jusqu'à la côte de 1 mètre 42 centimètres. De plus, cette digue insuffisante est percée par des ouvertures nommées *graus* ou *trabas*. Les ouvertures faites à dessein et pour que l'eau de la mer passe dans les étangs propres à former du sel sont appelées *affoux*. *Affoux* et *abbas* de *trabas* expriment l'eau : *affoux* peut remonter à *affluere*, *trabas* à traverser ; c'est l'eau qui traverse par la plus mince faille qu'elle rencontre, et ce mot faille exprime précisément cette faculté. Le vase qui a une faille *fallit*, trompe, et tromper explique *trabas*. Quant à *Grau*, c'est le *Gradus* des Latins ; *Gr* figure les jambes s'ouvrant pour marcher, D annonce l'extrémité, le but où l'on tend. Les *Alpes Graiæ* étaient les Alpes où l'on pouvait passer ; le *Graius mons* était le Mont-Saint-Bernard (1); Bernard peut se décomposer ainsi ; *Ber*, ouverture, passage, comme dans berge ; N détache ce passage des hauteurs ardues, N, ard. Les Grecs étaient appelés *Graii* en terme de mépris comme si l'on eût voulu dire vagabonds, chercheurs de passages, coureurs de montagnes, pirates, etc. Si le nom du Val d'Aoste ne vient pas d'Auguste, il est probablement sorti d'*ostium* qui signifie passage, ouverture. On disait également *Gradus* ou *ostium massilitanorum*. *Ostium* vient d'*oriri* qui a fait notre verbe sortir. Mais R qui ouvre dans *oriri* a été changé en S qui sait dans *ostium*. *Ostium* nous montre l'ouverture comme faite. *Ostium* a donné *Ostal*, *oustaou*, *Hostal*, maison. La porte, partie principale, a été prise pour le tout. *Hostis*, ennemi, indiquait celui qui était entré ou voulait entrer dans le territoire, dans la ville, dans la maison. L'expression

Croupe de cheval a été emprunté à la croupe des montagnes, ou, pour mieux dire, *Cr* ce sont les jambes *crura ; oup* c'est l'objet qui est entre les jambes. Dans Groupe, *Gr* est la main qui rapproche les objets *oup*. *Oup* est l'eau ou le produit de l'eau, de l'eau qui va, qui est dans *via*, etc., etc. Dans galopper G figure les pieds appliqués par L ; *opp*, c'est l'objet qui court.

Ost pour armée n'a pas un autre sens. La Pâque, en allemand, s'appelle *Ost-ern*. Si le mot *ost* ne contenait pas l'idée d'*oriri*, il n'aurait pu s'appliquer à la fête de la Résurrection. L'*ost*, l'armée, équivaut à cette expression, la levée, ou, si l'on aime mieux, la *razzia*.

L'eau des puits dans la Camargue est saumâtre ; elle ne peut servir aux besoins des hommes, ni même à ceux des animaux. Toutefois, ce mélange de sel avec le sel donne aux pâturages dont cette immense plaine est couverte, cette saveur et ce haut goût qui les font rechercher par les troupeaux, de préférence à tous les autres. C'est peut-être à une cause semblable qu'est dû ce petit goût d'amertume qui rend le foin de l'Algérie si profitable aux animaux.

Les travaux de défense entrepris contre les crues du Rhône, travaux qu'à certaines époques désastreuses on a cru nécessaires, ayant sevré la Camargue de ce limon qui de temps en temps rajeunissait le sol et lui rendait pour plusieurs années sa force de production, il s'est agi, depuis quelques années, d'introduire sans dommage et par grandes masses, comme moyen d'irrigation et même de colmatage pour les parties les plus basses de l'île, ces eaux qui vont se perdre et se dissiper dans la mer sans aucun profit. Ce travail, estimé à une somme de 500,000 francs, pourrait, à ce qu'on pense, donner en retour à 30,000 hectares de terrains devenus arrosables une valeur dépassant de cinquante millions celle qu'ils ont aujourd'hui.

D'autres projets ont été formés. Les plus importants, à ce qu'il me semble, sont le renforcement des chaussées entre Arles et la mer, le rehaussement des digues naturelles et l'amélioration de l'embouchure du Rhône. Il importe de fixer une bonne passe, dans l'intérêt général d'accord avec celui de la marine d'Arles qui succombe sous la concurrence des chemins de fer. Privée à peu près entièrement de ses relations avec Marseille, cette marine est perdue si elle reste renfermée dans les limites étroites du cabotage. Il faut que

les côtes voisines de l'Espagne, de l'Afrique, de l'Italie lui soient ouvertes. M. le Préfet a dit en 1851 : « Le Rhône forme, comme chacun le sait, par ses proportions et ses profondeurs devant les quais de la ville d'Arles l'un des plus beaux ports intérieurs connus. Le Rhône est, en outre, grâce aux progrès de la navigation à vapeur, un moyen de transports rapides tellement puissant qu'il peut soutenir la concurrence des chemins de fer ; mais ce port magnifique et le grand fleuve sont séparés de la mer par une barre qui s'exhausse successivement, véritable impasse qui ne peut être franchie que par les navires du plus petit cabotage. C'est cette impasse dont on espère triompher en resserrant dans une seule embouchure, celle du Grau de l'Est, toute la masse des eaux du fleuve qui s'écoulent en ce moment par ce Grau et les autres graus dits de Piémançon, de Roustan et d'Eugène qui seraient barrés simultanément. »

Dans la session de l'année précédente, 1850, et à l'occasion de ce projet, le Conseil général demanda « que, dans « l'intérêt du golfe de Fos et du port de Bouc, et autant que « les exigences de la navigation et la direction des vents dans « ces parages ne s'y opposeraient point, la branche navigable « fût conservée *au Centre* ou *à l'Ouest*. » A l'encontre de cette demande, on fit observer qu'en aucun cas, le golfe de Fos et le port de Bouc n'auraient à redouter des envasements produits par les dépôts du Rhône, et l'on cita les faits suivants que M. l'ingénieur Surrel rapporte dans son mémoire (1847) : « Les débris de navires qui se perdent aux embou- « chures sont toujours rejetés sur les plages de l'Ouest ; ja- « mais ils n'entrent dans le golfe de Fos ; en 1844, une em- « barcation chavira dans le Grau de Piémançon ; trois « pêcheurs se noyèrent et leurs corps furent retrouvés sur « la plage de Beauduc ; un radeau perdu, il y a quelque « temps, à l'entrée de Bouc, a été retrouvé quelques jours « après à Cette. Les sables qui encombrent le port de Cette, « analysés par M. Elie de Beaumont, ont été reconnus

« appartenir au Rhône. La même force permanente qui les « porte à Cette, s'oppose évidemment à ce qu'ils aillent ja- « mais se déposer du côté de Fos et de Bouc. » Ce courant général de l'Est à l'Ouest avait été reconnu par les anciens géographes ; je crois même que STRABON en fait mention. Mais les personnes qui connaissent et qui ont pratiqué cette côte dangereuse savent que le courant de l'Est à l'Ouest n'est proprement qu'à la surface et n'entraîne que les corps flottants. Le courant du Rhône ne cesse pas d'agir en sens contraire et d'amener dans le port de Bouc des alluvions qui finiront par l'encombrer. J'ai même vu le courant supérieur du Rhône tracer un profond sillon à moins de cent mètres de la jetée, et il se pourrait bien, comme le disait une personne qui s'y entend, il se pourrait bien que les travaux faits pour donner une branche navigable à l'Est n'eussent pour résultat que d'*escamoter* le port de Bouc. Déjà, le mouillage connu sous le nom de *Repaou* ou *Repos*, aux embouchures du Rhône, n'est plus abordable pour les navires de moyenne portée. Le fond a été envahi par les dépôts successifs du fleuve. Quatre naufrages ont eu lieu dans le golfe de Fos, en novembre 1854, et il serait à désirer pour le port de Bouc, non-seulement que la branche navigable du Rhône fût au Centre ou à l'Ouest, mais encore qu'on élargît le canal de *Cano-Vieille* et qu'on y pratiquât une seconde entrée. A cause des vents et des courants qui se combattent dans ce parage, l'entrée actuelle présente souvent des difficultés qu'on ne peut vaincre. Une seconde entrée, sans un autre air de vent, sauverait bien des navires en détresse.

Dans la pensée de VAUBAN, le port de Bouc devait unir la navigation maritime à la navigation sur le Rhône, au moyen d'un canal de jonction tracé entre Arles et Bouc. Ce canal existe, nous en parlerons avec quelque détail ; mais, comme toutes les voies navigables de cette catégorie, il est impropre à recevoir des bateaux à vapeur, et se trouve, par cela

même, hors d'état de soutenir la redoutable concurrence que lui fait le chemin de fer. Dans cet état de choses, l'amélioration de l'embouchure du fleuve a paru devoir appeler l'attention du Gouvernement. 1,500 familles de marins forment le quartier d'inscription maritime d'Arles; une somme de 1,500,000 francs a été affectée à une entreprise que réclamaient à la fois plusieurs puissants intérêts.

Le Plan du Bourg qui touche aux limites de Fos paraît être un ancien démembrement de la Camargue opéré, à une époque inconnue, par un déplacement violent du cours du Rhône. Ce fleuve devait couler autrefois, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup plus à l'Est, et suivre le plateau de la Crau, d'où il allait se jeter dans l'étang du Galijon. Le Plan du Bourg est désigné, dans les titres antérieurs au neuvième siècle, par ces mots, *Planus qui est juxtà Meyranam*. On a voulu voir dans l'étang de Meyranes, *Stagnum marii;* mais on ne saurait trop répéter qu'il faut demander à d'autres circonstances qu'au séjour fameux de Marius dans cette contrée, le motif le plus probable des appellations locales qu'on y trouve. Tâchons d'expliquer d'abord ce mot *Contrée*. Si on l'analyse d'après le système dont je n'ai pu que faire entrevoir, dans ce mémoire, les principales, les plus évidentes données, on verra dans contrée « ce qui est enfermé par N de *in* et par *tr* de *intra* » entre les lignes horizontales de certaines montagnes *Co*, qui sont avec les courants d'eau et les versants les limites naturelles des divers pays. Plan comme flaque a du se dire primitivement de l'eau. Plan nous montre l'eau P appliquée par L et retenue par N de niveau ; dans flaque F est l'eau ; *que* désigne la main, le vase, la cavité quelconque où l'eau est appliquée par L. Observez en passant que cave et cavité s'expliquent par l'eau *av* et la main C.

Quant à *Meyrana*, ce nom me parle en quelque sorte d'une eau *Mey* qui sort par R et se détache, se vuide par N. Le Plan du Bourg touche aux canaux du vigueirat et de

la vidange à l'Est, et deux syphons, celui de la Moncalde et celui de Meyranes, versent aujourd'hui dans le canal de grande navigation d'Arles à Bouc les eaux des vidanges, circonstance heureuse à laquelle on doit bien plus qu'aux travaux opérés jusqu'ici l'entier dessèchement des marais du Trébon. *Mey* est l'eau comme dans l'appellation arabe *kelb-el-moï*, chien d'eau (le Castor) et dans cette autre *beit-el-ma*, l'antre de l'eau, ainsi appelle-t-on, dans le pachalik d'Alep, une source remarquable qui était autrefois celle de Daphné. Daphné veut dire eau qui tombe, eau, *Aph*, qui se détache par N de la hauteur D. Daphné était une fille du fleuve Pénée, apparemment quelque cascade d'où l'eau fuyait. Apollon, c'était l'eau appliquée et contenue, l'eau qui profite, la sève des plantes, les herbages dont le troupeau se nourrit, la verve du génie. Le laurier, *laurus*, paraît n'avoir voulu désigner que le vent, *aura*, de la gloire, de la renommée, de cette illusion qui fait et se dissipe comme l'eau d'une bruyante cascade.

La Camargue, la Crau et les collines du littoral jusqu'à la pointe de Bouc rappèlent également le séjour des eaux de la mer. Le sol de la Camargue est formé d'une terre limoneuse dans la composition de laquelle il entre de la silice, de l'alumine, du fer hydroxidé, et de grandes proportions d'humus; ce sol ressemble à celui des Polders de la Hollande. Remarquons en passant le rapport qui existe entre *Polder* et Pourrière, que les hommes de collège ont voulu faire venir de *putris*, pourri, à cause des cadavres amoncelés des Teutons et des Ambrons. Mais *Putris* signifie aussi se résout en poussière; *putre solum*, terre légère et abondante en humus. Le terrain qui est au dessus des vestiges encore existants de l'antique *Stomalimné* présente la même composition; mais il est fort peu étendu. Vauquelin qui a fait l'analyse de cette terre de la Camargue et du *Polders* y a trouvé du muriate de soude, du sulfate de soude et une faible quantité de chaux muriatée. *Porus*, d'ailleurs, était le

dieu de l'abondance; Poro signifie donner, fournir. Le territoire de Pourrières est fertile. Dans nos campagnes, quand un fruit va mûrir, on dit qu'il est *pour*. *Pour*, mûr, fertile, *putris*, pourri, etc., etc., appartiennent tous, mais sous des points de vue divers, à la catégorie de l'eau.

Il y a, dans la Crau, des prairies qui, nées sur un fonds primitivement sablonneux, se trouvent pourtant transformées par la suite en une terre grise et fort tenace. Les labours, quoique profonds, ne peuvent ramener à la surface aucune trace de leur composition primitive. Voici une autre particularité : des sondages exécutés par les ingénieurs des chemins de fer ont révélé l'existence d'une nappe d'eau courante qui explique l'excellence des eaux de puits de la Crau et ses sources vives, limpides et parfaitement potables, qui bouillonnent en certains endroits, au milieu des eaux fétides et croupissantes des marais de la contrée. Dans croupir je vois la main ouverte ou le creux, *Cr* et l'eau *Oup*. Dans croupe de montagne c'est le point de vue inverse, la main inverse, la main retournée. Croupe de cheval a été emprunté à croupe de montagnes, ou, pour mieux dire *Cr* rappelle les jambes *crura*; *oup* c'est l'objet qu'on serre avec les jambes, c'est encore l'eau figurant l'action d'aller, l'eau qui est dans *via* par V et qui est *op* de galop.

Considéré, sous le rapport géologique, le terrain de la Crau appartient à deux époques géognostiques évidemment distinctes. On y voit des cailloux plus ou moins gros détachés, sans adhérence aucune, et un poudingue très adhérent formé de cailloux plus petits et de diverses couleurs. Ce même poudingue apparaît sur certaine pointe de la montagne de Sainte-Croix, à la Ciotat, même avec des produits lapidifiques ressemblant à des turquoises et qui en sont peut être. M. Jacquemin, auteur d'une statistique d'Arles à laquelle je me permets de faire quelques emprunts, dit que les cailloux non adhérents à la surface et beaucoup plus gros que ceux dont le poudingue est formé, appartiennent spécialement

aux terrains inférieurs et sont presque tous quartzeux ; à l'exception du petit nombre de porphyres, de jades, de granits, d'amphibolites, de gneiss et de variolites verdâtres qui s'y trouvent mêlés. La présence de ces dernières, ajoute-t-il, semble devoir ne laisser aucun doute sur l'origine de ces cailloux, dont les analogues se retrouvent dans le lit et sur les bords de la Durance. Mais comment les cailloux de la Durance sont-ils venus s'agglutiner en falaises si hautes entre Cassis et la Ciotat, sans laisser aucune trace de leur passage sur toute cette côte qui, du fort de Bouc, va se découpant çà et là en golfes, en calanques, et se hérisse de montagnes calcaires plus ou moins ardues jusques à Cassis ? Comment les Iles de Marseille, ainsi que Riou, Mairé, Jarre, qui se seraient trouvées sur le passage de ces énormes masses de cailloux n'en ont elles rien retenu ? Une autre observation est à faire : d'après l'ingénieur M. Surrel, le courant de la Méditerranée aux embouchures du Rhône va de l'Est à l'Ouest; il allait donc à cette époque primitive dans un sens contraire et de l'Ouest à l'Est. D'un autre côté, dans le territoire de Fos, les bancs de ces galets sont horizontaux ; à la Ciotat, ils prennent une inclinaison de 45 à 75 degrès; et, ce qu'il y a de particulier, c'est que l'inclinaison du cap de l'Aigle, laquelle se rapproche le plus de la perpendiculaire est dans la direction du Midi au Nord, tandis que celle des bancs de galets entremêlés à des couches de calcaire dans la montagne de Sainte-Croix et presque en face du Cap de l'Aigle, se dirige de l'Ouest à l'Est.

De plus, nous avons vu que le Rhône se débarrassait de ses graviers dans l'intervalle de Tarascon à Arles. Mais cette montagne de galets qu'on gravit entre Avignon et Orange, puis ces autres amas qu'on rencontre dans la route, au Péage surtout et vers Lyon, est-ce le Rhône qui les a déposés ? Ils ressemblent à ceux de la Crau et à ceux de la Ciotat ; je n'affirmerai point, cependant, qu'ils offrent tout à fait le même mélange d'amphibolites, de gneiss, de

variolites, etc. Si j'ai vu à la Ciotat quelques fragments, mais non pas en galets, de pierre verdâtre, c'est dans une espèce de brèche fort curieuse dont je ne puis pas m'occuper ici. Du reste, toutes ces dénominations des géologues m'effrayent, car je ne puis pas toujours me les expliquer ; elles ressemblent trop à des termes d'argot ou, si l'on veut, de convention, comme les hommes de collège prétendent voir en général tous les mots d'une langue qui ne résonnent pas à leur oreille en forme d'onomatopées. Les paysans, toutefois, que je me plais à interroger au milieu de ces études ou, si l'on veut, de ces excursions que je hasarde, à mes risques et périls, dans les vastes champs, dans les landes à perte de vue de la Philologie comparée, ne me paraissent pas avoir formé leur vocable au hazard. L'un d'eux, l'autre jour, au sujet d'une contestation pour l'écoulement des eaux d'un chemin, me parlait *d'espaciers*, un autre de *barbacanes*. Ces deux mots ont été formés d'une façon rationnelle : *spatium*, d'où espace et espaciers, c'est l'eau *pa* qui *passe* et qui par S est entraînée à son but, T (1); dans *Barbacane*, l'eau *Ba* prend R pour s'ouvrir une voie et par conséquent signifie ouverture comme *per* de *perire*, de *perdere*, comme *bre* de Brèche, comme ouvr ou *oubr* d'ouvrir ; *aperire* ; cane est le primitif de canal ; *ca*, dans cane comme dans canal est la main, comme *che* dans brèche ; une brèche est une ouverture faite avec la main ; même, en géologie, ce mot brèche indique des ouvertures remplies comme par une main avec des produits lapidifiques.

Dans le territoire de Fos vers la mer, les bancs de galets

(1) Il y a un effet bien marqué de S poussant, entrainant *Spcicò*, semer, dans *spurgo* répandre, dans *spua* cracher; *scrobs* me présente S poussant *Cr* c'est-à-dire la main ouverte qui creuse *op* ; la fosse. *Op* est dans *forca*, dans *fosse; op* ou *fo* c'est la terre qu'on peut fouïr. Tout ce qui est meuble ou mobile appartient à la catégorie des fluides. *Op* est aussi la vue, le fluide par excellence.

reposent sur l'argile rouge; à la Ciotat, près du cap de l'Aigle, il y a un amas d'argile considérable, non pas sous, mais à côté d'une masse de galets presque perpendiculaire. Le terrain, dans tout le quartier où les galets abondent, est argileux; mais les détritus des galets, et, sur certains points, ces détritus forment tout le terrain cultivable, sont à peu près infertiles. Ce détritus n'est pas grenu, il se compose de paillètes extrêmement fines, ce qui peut être établirait une différence avec les galets de la Crau. Au pied du Saint-Pilon, là où le sol n'a jamais été défriché, on est porté à reconnaître dans la terre rouge qui s'y trouve le produit des *avaoussés* ou chênes kermès; tout au dessous de cette terre rouge et immédiatement sur le poudingue, les eaux qui filtrent ont déposé de la marne. Sur le rivage de Fos, il y a aussi des bancs perpendiculaires de galets, et les masses rocheuses ont toutes sortes d'inclinaisons et de directions. Les terres cultivables sont argileuses; au dessus de la mollasse coquillière, il n'y a que des landes. Le grès coquillier est quelquefois tellement formé de brisures imperceptibles et soudées ensemble qu'il passe en calcaire pur.

On croit avoir les preuves, dit M. Jacquemin, que le Rhône coulait autrefois plus à l'Ouest, et qu'il allait à la mer près d'Aigues-Mortes, après avoir traversé les marais de Bellegarde et de Saint-Gilles. Il a donc coulé tantôt plus à l'Ouest et tantôt plus à l'Est. Dans le XIIme siècle, dit-il encore, le Tribon inférieur, tout couvert par les eaux qui, à chaque crue, venaient s'y rendre, présentait l'aspect d'un vaste lac, appelé *Clarum*, dans le latin du temps, et du milieu duquel on voyait surgir comme des îles les collines de Montmajour, de Cordes et du Castellet. Ce latin du temps était rationnel comme le vocabulaire de nos paysans, *Clarum* présente, en effet, *Ar* l'eau courante, l'eau qui s'ouvre un chemin et qui finit par être contenue, retenue par une main appliquée *Cl*; cette main appliquée telle qu'on la voit est dans *claudere*,

clorre (1). Quant à la colline de Cordes qu'on pense avoir été nommée ainsi par les Maures en souvenir de Cordoue, ce n'est pas autre chose que *Coudes*, coudous, coudoun, la calanque des *Goudes* entre Cassis et Marseille. R passe à L et L à U, surtout en provençal, *cordes*, *coldes*, *coudes*. On rencontre aussi des localités appelées *Coudoulières* et d'autres *cordoulières*. Je ne parlerai point des Cordilières, etc., ni même de corde, cordage, ce qui entre dans la main ouverte *cor*. La main ouverte a formé aussi carde, carder, *escarpignar*, etc.

Sur toutes les collines du territoire de Fos règnent des bancs d'écailles d'huitres entières, demi brisées ou tout-à-fait décomposées et formant ce grès coquillier qu'on exploite pour les constructions. Ces bancs d'écailles d'huitres rappèlent fort bien le lac abondant en huitres dont STRABON a parlé; ils se désagrègent quelquefois, ce qui donne naissance à d'innombrables blocs gisant sur le revers des plateaux et qu'on prendrait au premier aspect pour les ruines des murs cyclopéens. Cyclopéens, *kuklos ops*, ne signifient pas autre chose que « fait à la main ». Les Cyclopes étaient des ouvriers, forgerons et autres. D'ailleurs, l'idée de cercle, c'est avec les deux mains que la mimique la détermine. Le revers le plus remarquable de ces plateaux porte le nom de *Barres*, *d'Attanoux*. *Attanoux* est un nom de famille; il peut avoir signifié ce qui par N s'est détaché des hauteurs *all*. Quant au mot barre, c'est *baou* ou montagne coupée. On ne saurait trop répéter que *Ba* de barre est l'eau comme *fe* de *ferrum*. Une barre, une barrière suppose une ouverture. L'eau est, par excellence, ce qui se divise, ce qui se coupe, ce qui s'ouvre un passage. On a donné, par exemple, plusieurs explications du nom de Roquevaire. Vaire tient à *Peiraó* s'efforcer de. Ce nom de Roquevaire convient

(1) Dans les actes des 14e et 15e siècles on lit souvent *Stagnum sive clarum*.

à des rochers à travers lesquels l'Uveaune parait s'être ouvert un passage.

Sur le rivage où fut Stomalimné des blocs de grès coquilliers ont été équarris, et les entailles laisseraient croire à l'existence d'un amphithéâtre en ce lieu, si les assises étaient plus régulières (1). Outre le poudingue, les galets agrégés ou isolés et les grès coquilliers à divers états de destruction, on trouve, mais en beaucoup moins grande quantité, ce qu'on est convenu d'appeler grès vert. J'ai vu d'énormes galets empâtés dans le grès coquillier, dans le grès

(1) Le théâtre antique, dit M. Saint-Marc Girardin, dans son « cours de littérature dramatique, était placé sur le penchant « d'un coteau, avec le ciel pour plafond, les montagnes et la « mer pour décorations. Quand Ajax, sur un pareil théâtre, sa- « luait pour la dernière fois le soleil et la douce clarté du jour, « le soleil brillait vraiment au haut des cieux et éclairait le vi- « sage mourant du héros et les regards attendris des specta- « teurs. Salamine, sol sacré de ma terre natale! « s'écriait Ajax; « et tous les spectateurs (car je me figure une représentation « de l'*Ajax mourant* au théâtre de Bacchus à Athènes) tous les « spectateurs pouvaient voir Salamine et son golfe glorieux. « La voilà au milieu des flots qui murmurent encore le nom de « Thémistocle, la voilà cette île que le soleil marque de sa lu- « mière et l'histoire de ses souvenirs, la voilà avec tout ce que « son nom et sa vue disent aux Atheniens! Belle et glorieuse « Athènes, douce sœur de ma patrie, disait le héros; et non- « seulement il disait cela dans Athènes, mais Athènes était tout « entière sous ses yeux. »

A ces lignes si profondément senties et que suivent d'autres tableaux non moins éclatants de grandeur et de vérité, je me permettrai d'ajouter l'explication du nom d'Ajax. Qui ne voit tout d'abord dans *Aj* et *x*, l'homme de main, l'homme d'action, par excellence, tandis que dans Ulysse, *Odysséus*, L ou D nous montrent les surfaces, les extrémités des choses qu'un héros prudent et avisé parcourt et soude par SS. D'ailleurs, *Odysséus* veut dire aussi voyageur; l'explication est la même.

vert et même dans le falun le plus grossier. Le grès vert se présente aussi à l'état de molasse, mais il est moins commun que dans le territoire de la Ciotat. Il y a aussi, mais en petite quantité et seulement vers le port de Bouc, des coquilles de pélerins.

A la vue de toutes ces décompositions, de tous ces mélanges, de tous ces extravasements, de toutes ces dislocations, de tous ces empâtements, de ces roches locales et de ces galets erratiques, une foule de questions se présentent. La géologie n'est, à vrai dire, qu'une science de questions. Je ne me sens ni le désir, ni le pouvoir de les résoudre. Les infinies permutations et révolutions des sons qui expriment des idées se font par nous et entre nous ; il est, par conséquent, plus facile de les étudier et de les suivre à travers les âges. D'ailleurs, elles tiennent davantage à la science de l'humanité. Il y a bien, au point de départ, quelque chose qui échappe à tous les raisonnements humains, mais là, ce qu'on a de mieux à faire est de s'incliner, et sans vouloir tout à fait que Dieu ait révélé à l'homme une langue avec sa grammaire complète, on peut et l'on doit reconnaître une inspiration divine dans la portée philologique donnée aux consonnes les plus usuelles, portée que les prononciations diverses des peuples et la longueur du temps ont fort obscurcie, mais qui, néanmoins, est restée en général assez transparente et à peu près saisissable.

Non, je n'oublierai jamais les délicieuses promenades qu'à diverses époques j'ai faites sur le littoral de Fos. Et d'abord l'*Eigadour*, cette source qui sort des massifs de galets au bord de la mer et où les femmes de la Lèque viennent emplir leur cruche et laver leur linge. Les lavoirs en provençal *naous* ne rappèlent-ils pas les nayades ? Dans nayade, ne retrouve-t-on pas, mais retourné, le *Ain* des Arabes, qui signifie fontaine? Ils ont aussi *fouàra*, eau qui coule; et une source d'eau, ils l'appèlent *cheurchàr*, ce qui ne s'éloigne guères de notre cruche. Les nayades proviennent de *Naô*,

je coule, c'est-à-dire je me détache par N d'un réservoir quelconque d'eau. Les latins ont dit aussi *Nicea* pour Nayade, et *Narayan* exprime pour les Indous l'esprit divin ou l'eau, le fluide, qui se détache d'en haut pour pénétrer la nature et l'animer, *Nia* était la Cérès des Sarmates. La Cérès des Latins était la main ouverte, *Cer*, pour récolter ; la *Nia* des Sarmates détachait du sol les produits de la terre pour les donner aux hommes. J'ai trouvé plus d'intérêt encore à parcourir ces grèves solitaires à contempler, ces déserts de l'Océan qui se marient aux épaves d'un ancien monde et aux solitudes faites par le temps, depuis qu'en des études obstinées il m'a semblé voir poindre un jour nouveau qui éclaire peu à peu comme une douce aurore ces fables de l'antiquité toujours si gracieuses au milieu des profondes ténèbres dont reste enveloppée l'existence primitive des peuples.

Il est bien plus imposant que celui des hautes montagnes, le spectacle d'une immense nappe d'eau. Dans immense, l'eau est *im*; elle est *app* dans nappe. On traduit *immense* par « ce qui est sans mesure, ce qui n'a point de bornes; » mais c'est l'eau ou l'air qui n'a point de bornes, qui est sans mesure ; puis *metiri*, *metrein*, mesurer, ont été formés avec l'eau *me* dont le cours mesure le temps ; temps, *tempus*, est l'eau qui va sans cesse à l'extrémité T. Dans *Chronos*, je vois une main ouverte *Chr* qui détache sans cesse par N de l'océan des âges, ce temps, si rapide pour nous et quelquefois si mauvais. N de nappe détache l'eau, *app*, de tout le paysage environnant et même de la voute céleste, pour ne former qu'un seul et mélancolique spectacle. Car il y a toujours en nous une irrésistible impression de mélancolie, en présence de cette double immensité du temps et de l'espace. Toutefois, cette mélancolie est pleine de charmes ; c'est comme celle de l'amour.

Avec quel entraînement, à la vue des flots d'un vert glauque venant à la suite les uns des autres se briser sur le

gravier en y laissant une frange d'écume aussi blanche que la neige des montagnes, on cherche à se rappeler le peuple qui le premier aborda sur nos rivages encore déserts ou que le pied des étrangers n'avait pas violés encore. Sans cesse nous cherchons à connaître comment vivait, comment se battait, comment naviguait cette *prisca gens mortalium*, ces hommes venus sur la terre avant nous *priùs quam nos*. *Priscus* n'est autre que *Priùs quam* ; ce sont les flots du matin précédant ceux que le même fleuve roulera le soir. Ces autres flots d'un vert pâle qui se déroulent à mes pieds sur la grève me font penser à Glaucus. Que veut donc dire ce nom? G et C étant la main ou l'eau, (car nous savons que le vase primitif et l'eau qu'on puisait avec ce vase se confondent souvent)? L entre G et C nous montrera sans doute quelque chose qui s'applique entre deux eaux, c'est-à-dire le filet, la ligne, la main qui cherche à saisir le poisson. Glaucus était un pêcheur. On le donne aussi pour un plongeur, *urinator*; dans plongeur P a pris la place de G comme dans pêcheur, et G s'est substitué à *ch* de pêcheur, à C de *Glaucus*. D'ailleurs, en y regardant bien, *Glaucus* et chercheur nous paraitront se former des mêmes éléments, et plongeur ne s'éloigne guère de cette formation.

Si Neptune est la hauteur, c'est-à-dire *tune* ou *dune*, qui par N se détache de la mer, *ep*, et la domine, Nérée était proprement la ligne de séparation entre la terre et les flots, l'*ora*, le bord, le point où la terre et la mer commencent, *oriuntur*, pour aller et s'étendre dans les deux sens opposés. Nérée était l'époux de Doris, qui est la montagne *Doris* ou *Toris* ou *Taurus*, *Tauroeis* ; les Néréïdes étaient supposées vivre, nager, folâtrer dans les grottes où les flots se détachant de la hauteur des vagues s'enfoncent avec un long murmure, et que les fucus et d'autres plantes marines de formes diverses décorent avec des couleurs si douces et si chatoyantes. Le nom d'Amphitrite se compose d'*amphi*, l'eau, et de *trite* qui tient à *tauru*, à *tor*; *tyr*, *ter*, *terra*

comme à Taras, fils de Neptune. *Terere*, broyer, *Tarazzo*, tourmenter, rappellent de même ces flots de la mer qui vont sans cesse tournant et retournant, battant et broyant les galets du rivage ; et ces flots sont les Tritons, ces fils bruyants de Neptune et d'Amphitrite qui, de leur conque, vont mêler sur les collines du littoral au sifflement aigu des pins le sourd et lugubre murmure des tempêtes. Quant à Prothée, oh ! c'est bien là cet élément liquide qui pénètre partout, qui se mêle à tout, qui prend toutes sortes de formes et fournit un premier aliment à tout ce qui végète, à tout ce qui respire, depuis l'imperceptible *byssus* qui recouvre et tapisse de verd, par exemple, les humides parois de l'église de Fos jusqu'au *baobab* monstrueux, depuis le rotifére microscopique jusqu'à la baleine.

Le nom de *charquiè*, donné à une sorte de voile, paraît être grec, ou plutôt les voiles sont des mains ouvertes qui poussent le navire. Macrobe dit que les Grecs ont donné à leurs différentes coupes des noms pris de la langue des marins : c'est qu'un vaisseau est un vase ; seulement l'eau est en dehors au lieu d'être en dedans. Suivant une ancienne tradition, Hercule, qui était grand buveur, se servit d'une coupe comme d'un vaisseau pour traverser des mers immenses à l'aide des vents. *Charquié* est proprement la traduction de *Carbasul ; bas* est le vent qui souffle dans la voile ; *bas* vaut *quié*, comme *ab*, eau, vaut *aqua*. La catégorie de l'eau ou des fluides et celle de la main ou de l'action se confondent sans cesse. Le mouvement ou l'effet des fluides suppose toujours une action qui le détermine ; et une action n'a lieu que pour amener un mouvement. En perfectionnant les langues, on a trop souvent effacé les rapports des mots avec le langage mimique ; puis, la langue écrite a fait oublier les accompagnements nécessaires et primitifs de la langue parlée, ces accompagnements dont les gestes d'un maître d'orchestre nous rappellent l'usage. *Triérès*, par exemple, voulait-il dire galère à trois rangs

de rames, ou simplement *tar* ou *tri*, vaisseau, *très* à rames? Comment se faire l'idée des trirèmes et des quinquerèmes? Deux, trois, cinq hommes par rame se conçoivent, mais cinq rangs de rames superposés et même trois et même deux ne peuvent se concevoir. Dans *Pentérès*, est-ce bien cinq qu'on a voulu dire? *Pe*, n'est-ce pas l'eau, la mer, qui est dans *Pelasgoï*, lequel *Pelasgoï* veut proprement dire navigateur. *Pe*, liquide, n'est-il pas dans *pellé*, vase à traire le lait; casque, *pellix*, est-il sans rapport avec un vase? Et les vaisseaux ne sont-ils pas des vases? Voilà encore des questions que je prends la liberté de poser, en rappelant, toutefois, que dans tout ce mémoire, et en ce qui regarde la philologie comparée, je n'ai voulu présenter que des rapprochements, de simples inductions, non des solutions.

Puis, après ces temps dont l'antiquité n'a pu se retracer l'image que par des fables et dont elle n'a su faire l'histoire qu'avec des espèces de rébus, quelle série de temps digne de recherches que celle où fleurirent les Phéniciens, les Carthaginois, les Phocéens, les Romains, tour-à-tour maîtres et dominateurs sur ces rivages! Et ces incursions des Vandales, des Normands et des Maures, à combien de rêveries ne peuvent-elles pas donner lieu, puisque aussi bien l'histoire est à peu près muette sur des événements qui alors occupaient tous les esprits et faisaient naître tant de sollicitudes et de terreurs.

En traversant la Crau dans sa partie septentrionale, je fus frappé de voir entre le soleil et moi, un peu au dessus de l'horizon, pendre et s'étaler des nappes d'air flottantes comme du linge fixé aux cordes d'un séchoir et agité par le vent. C'est ainsi que sur les eaux légèrement frisées de la mer ou d'un lac, entre le soleil et nous, s'allongent des flots de lumière qui scintillent et qui éblouissent. On dirait d'un fleuve flamboyant qui est venu mêler ses ondes à celles de la mer azurée. Mais ces nappes de feu qui resplendissent au loin

sur les flots sont horizontales ; les nappes d'air légèrement et fantastiquement dorées par le soleil sont perpendiculaires. La fluctuation en est aussi plus rapide, plus saccadée, plus tourmentée. Le même phénomène s'est offert plusieurs fois à mes yeux, tandis que je gravissais les collines qui sont à l'Est du Plan d'Aren, et que je regardais en même temps les collines opposées ; l'intervalle était rempli de ces ondoiements tumultueux d'air et de lumière qui fatiguent la vue (1). Ce n'est point là le mirage proprement dit ; mais il faut que l'air soit bien chargé de vapeurs pour qu'il devienne visible de la sorte. Dans un pays salubre, de telles manifestations n'ont pas lieu.

La partie occidentale de la Provence qu'atteignent les orages formés soit par les Pyrénées, soit par les Cévennes, est plus souvent visitée par la pluie que les terres situées à l'Est de Marseille et à l'Ouest de Toulon, où les nuages poussés d'un côté par le mistral, de l'autre par le *gregali*, n'arrivent qu'épuisés. Mais ces pluies fécondantes de l'été si longtemps attendues et toujours si rares et si courtes n'apportent à des sécheresses presque habituelles qu'une interruption bientôt annulée par le mistral. Ce vent désastreux ne rencontre point d'obstacle dans le territoire de Fos, surtout au voisinage de la mer où l'on ne voit que des oliviers fort bas et quelques amandiers, la plupart ébranchés.

Les tourmentes de neige sont bien plus rares dans la Crau qu'en Ecosse. Toutefois elles y laissent comme dans le pays d'Ossian des souvenirs impérissables dans la mémoire

(1) Les moindres vapeurs formées sur la terre sont des causes de perturbation pour l'atmosphère. Dans une ascension que fit Guyton-Morveau, aux environs de Dijon, son ballon éprouva, en passant à une grande distance sur un petit ruisseau des agitations si fortes que lui et son compagnon s'étonnèrent d'avoir pu y résister. (Essai sur le territoire de Marseille, arrosé par les eaux de la Durance; par M. Salze, directeur du jardin de Botanique.)

des hommes. Sous la réflexion des rayons solaires, répercutés par les faces multiples des cailloux, les pluies y sont rares, tardives ; la sécheresse s'y prolonge bien au delà de ce qu'elle dure sur les autres points du département, excepté peut-être dans le canton de la Ciotat.

Au reste, tout ce que dit M. Jacquemin sur la météorographie d'Arles, comme sur son histoire naturelle, sa botanique et sa zoologie, peut s'appliquer au territoire de Fos. Un statisticien est un batteur d'estrade ; il ne doit pas repasser inutilement par les mêmes chemins que ses prédécesseurs ont suffisamment explorés. Si l'on ne peut courre deux lièvres à la fois, il ne faut pas non plus et par raison analogue courre le même lièvre. D'ailleurs, en statistique, il ne s'agit le plus souvent que de poser des questions ; mais il faut les bien poser, c'est là l'essentiel ; puis c'est aux savants spéciaux à les résoudre, A ce propos, je dois consigner ici une toute petite observation que j'ai faite : c'est que l'écume des flots, si promptement dissipée sur d'autres rivages, est plus ou moins durable dans le port de Bouc ; même les flots qui se brisent avant que d'atteindre la grève, laissent des traînées d'écume que le vent pousse comme des voiles. Il doit y avoir dans ces eaux du port de Bouc, surtout au voisinage du canal, quelque chose de gluant que n'ont point d'autres bras de mer.

Un inconvénient bien fatal de ces vents qui soufflent du Nord à l'Ouest, c'est de porter sur la butte où le village de Fos s'élève, les émanations plus ou moins nuisibles de tous ces amas d'eaux, de toutes ces mares et marais dont se montre diaprée l'immense plaine qu'à l'aide des siècles la Durance et le Rhône ont déposée sur la mer, dont l'antique séjour se révèle encore aujourd'hui par ces mauvais terrains que, dans la Camargue, on appelle *sansouires*. Le sel dont les anciens sables de la mer sont profondément imprégnés, tenu à l'état de dissolution par les eaux dont les alluvions subséquentes sont pénétrées, est ramené à la surface

par l'effet de la capillarité, et s'y desséchant sous la double influence de la chaleur et du mistral, dénature le sol et le frappe d'impuissance pour produire. *Sansouire* est comme *salsouire*, sel qui sort. L se change quelquefois en N, comme nous l'avons vu ou entrevu. *Salsola* qui se rapproche de *salsouire* est la soude.

Faut-il imputer aux perfides émanations de la Camargue et de la Crau la couche sinistre de verdure qui recouvre les murailles de l'église de Fos? Il ne paraît pas du moins qu'elle soit due à l'humidité provenant de la toiture, entièrement formée de larges dalles de grès coquillier dans un bon état de conservation. Cette large et sinistre tenture de *byssus* m'a rappelé certain tableau d'intérieur représentant l'exhumation d'Inès de Castro, et qui, dans le temps, valut au peintre le surnom de *Raphaël du moisi*. Quoiqu'il en soit, à la vue de ces dalles qui recouvrent l'église de Fos, l'imagination se reporte à des temps bien reculés. Je n'ai rien vu de semblable dans le pays qui est à l'Est de Marseille.

§ III. *Histoire. Administration supérieure.*

Denys d'Halicarnasse observe que les anciens avaient plus d'attention à choisir des situations avantageuses que de grands terrains pour bâtir leurs villes. Stomalimné ne devait pas avoir à ses portes un grand terrain ; ce devait être une ville tout à fait maritime. Quant à *Fossæ Marianæ*, c'est-à-dire à ce qui est Fos aujourd'hui, on peut dire que ce village, au premier aspect, présente des ruines bâties sur d'autres ruines. Des fondements de constructions anciennes se montrent en travers des rues actuelles. Au temps de Marius, peut-être y avait-il là quelque établissement. Mais s'il est impossible de rien assurer à cet égard, le style romain ou byzantin de l'église paroissiale et de la chapelle des Pénitents, qui est au bas de la montée, annoncent du moins une existence assez marquante dans les temps où s'accomplissent la

décadence et la transformation de l'Empire romain. On dut alors et à mesure que se multipliaient les ennemis de l'antique nom de Rome, fortifier un point si remarquable, à l'entrée de la Crau. Une fenêtre jumelle à plein cintre avec une colonne médiale, une corniche et deux têtes d'homme, le tout du style le plus barbare qu'on puisse imaginer, sont-ils des restes du moyen-âge ou d'un temps antérieur? Je n'ai pas besoin de dire que *fenestra* signifiant aussi créneau, embrasure, cage, présente d'abord l'idée de la lumière qui pénètre dans un intérieur et s'y loge. L'idée d'ouverture restreinte par N est dans créneau ; embrasure présente simplement une ouverture par *Br*, et cage nous montre les deux mains qui enserrent un objet. Les mots grecs *thuris*, fenêtre, et *thura* porte, nous indiquent par R une ouverture que *th* peut fermer. Dans *pylé*, il n'y a que l'application par L de *py* qui équivaut à *fe* de *fenestra*, à *pe* de *penetrale*. Ce sont les corps fluides ou liquides exprimés par les consonnes de la catégorie de l'eau, qui pénètrent par excellence.

L'histoire de la Provence au moyen-âge est fort obscure. Il y a dans les recherches qu'on peut faire sur les points les plus arides et les plus confus de cette histoire, assez peu de satisfaction à recueillir. Et d'abord, tandis que les uns ne donnent que deux fils à Bozon II, d'autres lui en donnent trois entre lesquels il partagea, dit-on, ses Etats. Guillaume eut Arles et tout ce qui est en deça de la Durance. Ce nom de *Wilhelmus* ou Guillaume semblerait indiquer « celui qui règne le long des eaux » Rotbald eut Forcalquier avec les terres situées entre la Durance et le Dauphiné. Dans Rotbald, *Rotbaldus*, je serais tenté de voir celui qui a les passages des montagnes ; *Rot* d'où route, *Bal*, *Baou* montagne. Un troisième fils, nommé Pons, serait allé régner à Marseille et sur toute la côte maritime. *Pons* n'est autre que *Fons*. Le nom de Bozon était aussi commun, à une certaine époque, parmi les grands du royaume d'Arles, que

celui de Pons le devint par la suite. Dans un acte de donation de l'an 975, sur 11 témoins, il y en a 4 du nom de *Pontius*. Un Pons fut, à ce qu'on dit, la tige de la maison des Baux. Il y a dans ces noms de Bozon, de Baux et de Pons qui vaut *Fons*, je ne sais quelle affinité avec celui de Fos, comme j'ai essayé de le montrer en commençant. Quoiqu'il en soit, Fos était bien véritablement la marche d'Arles et le possesseur de ses tours et remparts pouvait à bon droit prendre le titre de marquis.

Le château d'Hyères à l'Orient de Marseille et le château de Fos à l'Occident n'étaient pas sans analogie. Tous deux protégeaient des côtes en quelque sorte spéciales où l'on pouvait établir des salines, où des armées ennemies pouvaient facilement débarquer. Les vicomtes de Marseille étaient lieutenants des comtes de Provence. Boson, qui se fit appeler au trône par le concile de Mantaille, fut le premier souverain qui se déclara roi par la grâce de Dieu. Ce qui n'empêcha nullement sa succession d'être morcelée, dilapidée. Sa monnaie porte : *Boza gratia Dei rex*. Vers le milieu du xe siècle, la Provence était dans la famille de Bozon 2, dont il est fait mention, pour la première fois, en des monuments de l'an 948, et dont la famille ne nous est pas plus connue, que le lieu de sa naissance. Ce prince et ses successeurs possédèrent la Provence en qualité de seigneurs électifs héréditaires, jusques vers l'an 1030. Ils reconnaissaient la souveraineté des rois de Bourgogne. Leurs chartes sont datées des années du règne de ces rois. Après les rois de Bourgogne, ils reconnurent pour leurs chefs les empereurs d'Allemagne qui les nommaient leurs vicaires. Ils prenaient le titre de comtes d'Arles et les vicomtes de Marseille étaient leurs vassaux. Le premier acte où les vicomtes de Marseille soient appelés vassaux des comtes d'Arles, est de l'an 1038. Bertrand ii, comte d'Arles, soumit ses états au St-Siège en 1081.

Le 11 octobre 1228, il fut passé un acte de confédération

entre le comte Raymond Béranger et la ville d'Arles contre Marseille, *imperante domino Friderico. . . . . in concilio Arelatensi collecto ad sonum campanæ, super palatium archiepiscopatûs præsente et volente domino Hugone Dei gratiâ archiepiscopo Arelatensi.* Le 25 décembre 1230, il y eut un compromis des habitants d'Arles entre les mains de l'archevêque, par lequel ils promettaient de s'en rapporter à ce prélat pour terminer les différends qu'il y avait alors entre les nobles et les bourgeois, différends qui ont été partout l'origine des révolutions politiques survenues dans le moyen-âge et depuis. Quatre ans auparavant, en 1226, Raymond Geoffroi, marquis de Fos, inquiété par les Marseillais qu'agitaient vivement aussi les idées démocratiques, fut réduit à se mettre sous la protection de la république d'Arles. Le 25 juillet 1236, les consuls d'Arles déclarent avoir usurpé *regimen civitatis et burgi Arelatensis* contre les droits de l'archevêque à qui ils prêtent serment de fidélité; cet acte fait supposer qu'au treizième siècle les Archevêques d'Arles avaient des droits si étendus qu'il leur appartenait même de nommer les consuls de cette ville, et qu'ils faisaient des règlements pour l'administration de la justice et de la police, non seulement dans Arles, mais encore dans tous les lieux soumis à leur juridiction spirituelle et temporelle; néanmoins, le 28 août 1248, une espèce d'interdit est fulminé contre l'archevêque *consilio tam generale quam capitum mysteriorum congregato ad sonum campanæ.* Il fut arrêté dans ce conseil que nul habitant d'Arles ne fut assez osé pour parler avec le seigneur archevêque, et n'entrât dans sa demeure; on défendit de lui rendre aucun service ou aux gens de sa maison *suæ mainatæ*, de lui vendre ou d'échanger avec lui quoi que ce fut sans l'ordre du seigneur podestat, ou des semainiers ou de ceux qui avaient été élus pour former le Conseil du podestat. L'année suivante, l'archevêque demanda un sauf-conduit pour sortir de la ville. Si l'on pouvait en croire le troubadour

Bertrand d'ALAMANON, l'archevêque d'Arles était un despote d'autant plus odieux qu'il avait toutes les passions d'un méchant homme sans aucune des qualités de son état.

BARRAL DES BAUX déjà podestat d'Avignon fut élu pour les mêmes fonctions à Arles. Il avait de grands titres, peu de revenus et beaucoup d'ambition. Il avait compris que la république d'Arles n'était pas bien largement assise ; d'un autre côté, l'archevêque, réfugié à Nîmes, amena, par le moyen de son chapitre, et d'accord avec BARRAL, les affaires au point qu'au mois de novembre 1250, il put traiter avec CHARLES 1er, comte de Provence, pour mettre en son pouvoir la ville d'Arles.

Au commencement du siècle antérieur, quand Douce, seconde fille de GILBERT, cèda le comté de Provence à son époux, RAYMOND BÈRANGER 1er, PONS de Fos jura aux deux époux « *Quod de istâ horâ in antea fidelis ero vobis de vostra vita et de vostris membris quæ in corporibus vostris se tenent et de vostro. honore etc. et de Castris de Fos et Heras....* U s'engage à *guerrejare, defendere, placitare ut melius potuero per fidem rectam sine vestro ingan.* » Les deux boulevards des possessions marseillaises, le long de la mer, étaient donc au pouvoir de la même famille. CHARLES 1er d'ANJOU n'eut pas plutôt abattu BONIFACE de Castellane qu'il voulut mettre sur le pied commun les vicomtes de Marseille. Il leur ôta d'abord leurs grandes places, par des échanges et des traités. Il retira de ROGER d'Hières, de BERTRAND de Fos et de MABILE, frères et sœur, les portions qu'ils avaient à Hières. Il leur donna Borme et d'autres revenus. La possession des salins d'Hières étaient d'une grande importance pour CHARLES d'Anjou. Beaucoup plus tard, le 23 avril 1513, il y eut entre le roi de France, comte de Provence et le seigneur HONNORAT de Porcellet, un partage de la seigneurie de Fos. La possession des salins fut le motif de ce partage.

Dans la guerre des BERANGERS contre les BAUX, RAIMOND-

Geoffroi de Fos prit parti pour les premiers. Roger et Rostain de Fos se rangèrent parmi les cent chevaliers, qui, à la suite des vêpres siciliennes et sous les ordres de Charles 1er d'Anjou, avaient donné rendez-vous à Bordeaux pour le 1er juillet 1283, à cent chevaliers du roi d'Aragon, noble et patriotique duel auquel les Aragonais firent défaut. En 1326 et 1827, Guillaume et Roger de Fos furent au nombre des illustres provençaux qui passèrent en Italie pour s'opposer aux entreprises de l'empereur Louis de Bavière. L'histoire est à peu près muette sur les successeurs de cette illustre famille à la seigneurie de Fos, qui, d'ailleurs, avait perdu comme point militaire toute l'importance qu'elle pouvait avoir dans la décadence de l'Empire romain et au moyen-âge.

Voici quelques articles d'un réglement sur la gabelle d'Hières, dressé par Charles II, en 1292. Par le premier article, il maintient le droit que les anciens possesseurs avaient coutume de percevoir sur les étrangers achetant du sel et qu'on appelait vulgairement *Sal de cort*. Le deuxième article obligeait de réserver chaque année la quantité de 20,000 *olles* pour l'approvisionnement des gabelles de Nice, de Grasse, de Fréjus et d'Hyères. Par le troisième, le *Gabellarius* devait payer dans huit jours et à raison de huit deniers par *olle* le sel apporté dans le grenier. Des estimateurs étaient établis pour juger si le sel était de recette. Quand une *gamelle* était entamée et que le sel avait été reconnu bon, le *gabellarius* devait prendre la gamelle entière. Les fabricants ne pouvaient vendre dans l'intérieur de la Provence que du sel auparavant gabellé à Hières. Ils ne pouvaient en accaparer que ce qui pouvait se vendre dans deux jours au plus tard, et le sel non vendu dans cet intervalle devait être reporté au grenier de la cour, *curiæ nostræ*. Il y avait un serment à faire pour le sel destiné en franchise de droit aux salaisons et à l'usage domestique des pêcheurs et des autres habitants d'Hyères. Le privilège des pêcheurs

d'Hyères s'étendait depuis les îles Saint-Honorat jusqu'à celle de *Corrente*. Ailleurs on lit : *insulam Corrente* ou *Torrente ad ostium Rhodani*. Il y aurait donc eu deux îles qui, au moyen-âge, portaient le nom de *Corrente* ou *Torrente* ; l'une, *Antè Burgum Civitatis*, l'île verte ; l'autre, *ad ostium Rhodani*, celle où a été bâti le fort de Bouc. Est-ce au privilège accordé par CHARLES II aux pêcheurs d'Hyères qu'il faut remonter pour avoir l'explication d'un assez grand nombre de noms propres où le prénom *Petrus Bertrandus*, etc., est suivi de cette désignation *de Arcis*. Ces noms propres ainsi formés figurent dans des actes passés à Marseille, à la Ciotat, etc.

MARIE de Blois accorda la faculté à ceux qui avaient des salines de faire tels travaux qu'ils jugeraient convenables pour avoir du sel, et le sel fait, ils pouvaient le vendre à qui ils voudraient, après avoir, néanmoins, payé les droits de traite et de gabelle. La reine YOLAND, comtesse de Provence, vint ensuite qui défendit à toutes personnes même à tous *gabellots*, *grenatiers* et *contre-rolleurs* de faire charger et porter en quelque part de son comté de Provence par mer d'autre sel que celui qui se faisait aux salins d'Hyères, sous peine de confiscation dudit sel et des navires qui le porteraient. Le roi LOUIS en ordonna et déclara autant; il cassa et annulla certaine permission baillée à certains Génevois (génois) d'aller prendre et charger sel à l'étang de la Valduc autrement appellé l'*estang Maldich*. Le rappel de la permission jadis accordée aurait eu lieu à la requête des fabricants de sel d'Hyères se plaignant que là où il serait permis de charger sel par mer audit comté de Provence ailleurs qu'à Hyères, ils seraient contraints d'abandonner les salins et de ne faire plus sel. Le roi RÉNÉ confirma ces défenses et révocations ; puis, quelque temps après, ayant fondé un collége de 25 religieux et 4 régents au couvent de Saint-Maximin, il donna audit couvent trois mille florins de son revenu pour l'entretènement de sa fondation.

Dans le recueil des délibérations et des vœux du Conseil général, de 1854, page 253, on lit : 1476, 13 décembr. — Donation au couvent de la glorieuse Ste-Marie-Madelaine (*Secretariam et solam apostolam Jesu-Christi*) du droit de gabelle *antique* et de la grande traite du sel d'Hyères. — Le même acte renferme la fondation d'un collège en faveur des religieux dudit couvent, établi à Saint-Maximin (*Rapport sur les Archives*).

Les droits de gabelle de grande traite qu'il avait aux salins d'Hyères furent affectés au payement des trois mille florins. Par suite de cette donation, le couvent de Saint-Maximin fut publiquement et par plaisanterie dénommé le *Gabellot d'Hyères*. Il y avait à cette époque des salins à Marseille, à *Vernette*, à la Valduch, à Berre, à Toulon, à Hyères. Le droit de Saint-Maximin étant sur la grande traite, c'est-à-dire sur l'exportation à l'étranger, il fallait que le couvent empêchât que, sous prétexte de la petite traite, on ne fit en réalité la grande. Aussi eut-il procès avec la Ciotat et probablement avec d'autres communes maritimes. Dans l'ordonnance du roi Réné, il est question d'*hommes compatriotes*. Qu'était-ce que *Verneste*? Je n'ai pu parvenir à le savoir.

Il paraitrait que les Empereurs romains donnèrent l'exemple de prendre sur le sel des impôts qu'on a depuis nommés Gabelles. Ce nom, d'ailleurs, s'appliquait à d'autres droits et impositions. On l'a fait venir de l'hébreu *Gab* qui signifie présent, ou l'objet *ab* qu'on donne avec la main G. Quand on le dérive de *Ghavel* ou *Gabe*, loi inique ou publicaine, on ne se détourne point de la vraie origine; car ce mot *iniquitas* ne veut pas dire autre chose que prendre dans la main d'autrui : *in*, dans, *qui*, la main. Le grec *Adikia* signifie priver de ce qu'on a dans la main. Du reste, javelle pour poignée rend parfaitement raison de gabelle; c'est le même mot. Il n'y a pas non plus de différence avec l'*Alcavala* ou *Cavala* des Arabes. Les ouvriers disent que

le sel est *gabillé* ou *gabellé*, quand il s'est bien essuyé; c'est que proprement on essuye avec la main: *Siccare* c'est promener par S la main *Cca* pour enlever l'eau; et c'est de l'eau ou d'un liquide qu'on dit au propre enlever; lever c'est l'application de l'eau à l'eau par L. Ce fleuve lève ou s'élève, cette plante lève. *Levate*, levez-vous comme un fleuve qui se gonfle, etc., etc.

A propos de la main qui est bien évidemment dans Gabelle, j'essayerai de la montrer aussi dans l'adverbe guère. Quand on dit en provençal *naï pas gaïré*, c'est comme si l'on disait « je n'en ai pas main ouverte, mais pleine. » Le grec *mikròn* exprime l'objet *mi* renfermé par N dans *kr* ou la main ouverte, c'est-à-dire tout ce que la main peut contenir. *Pauc* de *Paucitas* ne dit pas autre chose. Dans *Parùm* et *Paulum*, l'idée principale est la même, seulement, R, de *Parum* indique le peu qui reste, et L de *Paulùm* le peu qu'on demande, le peu qui s'appliquera ou qui s'est appliqué. Cette mesure de capacité appelée *Olle*, en terme de gabelles, annonce l'application par excellence, comme *Olla*, pot de terre, marmite; je n'ai pas besoin d'expliquer marmite; on y voit l'eau *mar*, *mi*, retenue par T. Mais je veux dire un mot sur le *Saint-Graal* qu'on a voulu expliquer par Sang royal ou *réal*. *Graal* est la main ouverte et appliquée sur un vase, autour d'un vase. On a dit *Graal* des plats où l'on servait les restes d'un festin, qui de là ont été appelés *graillons*. Le nom de Ganimède signifie échanson; *Gan* répond à *échan*, c'est la main qui détache, qui verse à boire; *ym* rappèle la liqueur. Deux mots que j'ai rencontrés pour la première fois dans un livre intitulé: *Statutorum civiliam reipublicæ genuensis*, m'ont vivement frappé: le premier est celui-ci: *Callega; navigium venditum in publicâ callegâ*, aux enchères publiques. *Callega*, tient visiblement à *Calare*, convoquer en frappant des mains l'une contre l'autre. Dans ces statuts, le mot *Canella* signifie enchère; *si quis canellam vivâ voce elevaverit.*

Canella exprime l'acte de détacher et d'élever la main ; le même sens est dans *licitatio*. L'autre expression est celle-ci: *Saximentum ; qui sequestrum, saximentum, seu interdictum fieri fuerit. Saxire* équivaut à cacheter, empaqueter, étendre la main sur un objet pour le garder ; c'est une variante de *Sancire*; *sanctus* dans la primitive église était celui qui avait reçu l'imposition des mains. Allonger la main sur un acte écrit, c'est signe d'approbation ; on allonge la main dans la formule d'un serment. *Salarium*, salaire ne vient pas de *sel* comme on l'a dit : *salarium* est-ce qui revient à soi, ce qui s'applique à soi pour la peine qu'on a prise. Mais revenons à la gabelle.

Le roi Philippe le Long fut le premier en France qui prit un *double* pour livre sur le sel par un édit de l'an 1331 ; l'ordonnance de Charles II, comte de Provence, était de l'an 1292. Le roi Philippe promettait d'ôter ce droit, aussitôt qu'il serait délivré de ses ennemis ; il tint sa promesse par un édit du 15 février 1345. Mais en 1355, le roi Jean rétablit l'impôt. C'est Philippe de Valois qui institua définitivement en France les greniers et les gabelles. On dit qu'il encourut la mal-grace des grands et des petits pour avoir mis une exaction sur le sel. L'obligation du sel forcé, le prix excessif de la vente, les inquisitions pour cause de fraude et de contrebande avaient fait de la gabelle le plus vexatoire de tous les impôts. Tout ce qui fut versé par les habitants de la France dans les différentes caisses des gabelles en 1787 se monta à 76,592,532 livres. Il fut reconnu que la valeur réelle de la marchandise, indépendamment de l'impôt, était inférieure de beaucoup à ce que coûtaient au peuple les frais litigieux, les vexations, les gênes, la perte de temps et de travail occasionnés par le régime des gabelles.

Nous avons vu la défense d'aller charger du sel à l'étang de la Valduc autrement appelé l'*estang Maldich*, sans doute à cause de ses émanations pernicieuses. L'étang inférieur, qui est plus rapproché de la mer, est l'Angrenier ou

Vaugrenier. Ce nom vient-il d'agréner pour égoutter ; on agrène une chaloupe au moyen d'une *sauce* ou d'un vase de bois en forme de main puisant de l'eau? Cet étang peut servir d'égout à l'étang supérieur. Du reste, le mot grenier exprime, dans sa première partie *gr*, une main qui ouvre et qui détache par N comme dans grain ; égrener c'est tirer les grains d'un épi. Le granit est un assemblage de grains qui se touche par T. *Grex*, troupeau, est un assemblage d'individus distincts, mais réunis sous une main X qui les conduit. Agréner, c'est détacher l'eau par N en plongeant la sauce ou la main par R, et grenier serait le lieu où le sel s'égoutte, s'agrène de lui-même, se cristallise. Les cristaux comme les grains sont les résultats d'une ouverture faite par *Gr* ou par *Cr*; mais les cristaux, *crystalli*, restent appliqués par LL, tandis que les grains sont détachés les uns des autres par N.

On a pu dire l'*Angrenier*, pour le grenier ; une de mes voisines voulant l'autre jour parler en français de la redingotte de son *homme*, disait une *enlevite*. *En* est un ancien article qui, pour nos Provençaux, fait corps avec certains vocables, surtout avec les noms topographiques.

Quoi qu'il en soit, l'émission des eaux d'un étang, l'introduction de l'eau de mer, la construction ou la destruction de roubines ont été le sujet de longs procès que la commune de Fos a eus de temps en temps à soutenir.

L'étang de l'*Estomach*, non loin du village de Fos et presque au pied de ses remparts, était jadis dans un état de stagnation complète ; il s'en exhalait des miasmes pestilentiels, source de fièvres intermittentes qui faisaient, chaque année, de nombreuses victimes. On dut songer à mettre cet étang en communication avec la mer, afin d'en assainir les eaux soit par le mélange d'eaux salées, soit par une circulation libre et continue. Un autre avantage devait résulter de cette circulation ; la facilité qui serait donnée au poisson d'arriver à l'étang de l'*Estomach* et d'y rendre plus

fructueuse la pêche sur laquelle les habitants avaient un droit naturel, formellement reconnu par des transactions passées entre la communauté et les anciens possesseurs du château de Fos. Pour obtenir ces deux immenses avantages, MM. d'Arcussie et des Taillades, seigneurs de Fos, ainsi que M. l'abbé Quinson, Prieur-décimateur, proposèrent, en 1773, au conseil de la commune de faire construire un canal qui pût, en tout temps, maintenir la communication des eaux de la mer avec l'étang de l'*Estomach*; ils ne demandaient, à titre d'indemnité, qu'une somme de 1,200 livres et la cession en toute propriété d'une roubine dite *de la ville*. Je n'ai pas besoin d'expliquer ce mot roubine ou l'eau *oub* sortant par R et contenue par N qui est dans canal et dans contenir.

Vers l'année 1835, une compagnie devenue propriétaire de l'étang, établit sur ses bords une saline. Pour augmenter le degré de salure des eaux, les entrepreneurs placèrent en travers du canal diverses martelières, à dessein d'empêcher à leur gré la circulation. Les justes représentations des habitants ne furent point écoutées; ils se virent dès-lors livrés dans un temps prochain, aux désastreuses conséquences de l'interception des eaux de la mer. Dans les discussions qui eurent lieu, on essaya de représenter la commune comme étrangère à la construction du canal; mais d'autres sommes que celle de 1200 livres avaient été remises aux seigneurs de Fos. Une délibération du Conseil municipal de 1779 imputait ces sommes « au perfectionnement des « ouvrages qui avaient été faits pour rendre l'air de Fos « plus salubre, en établissant une communication des eaux « des paluds et d'un étang avec la mer, et pour sécher une « partie de ces paluds, qui pourront dans la suite être cul- « tivées et procurer à la communauté une augmentation de « taille : ce que l'expérience a déjà prouvé, puisque, depuis « plus de quatre ans, les habitants ne sont plus attaqués des « fièvres dont ils étaient accablés les années précédentes,

« quoique les lieux circonvoisins, Saint-Mitre, Istres, la « campagne des Martigues, Château-neuf, Marignane, « en aient été accablés. »

Dans un arrêté préfectoral qui intervint dans cette affaire, on regarda le droit de pêche comme un droit exclusif, uniquement affecté à une classe d'habitants et entièrement étrangers à la commune. C'est une erreur; contre des erreurs pareilles, il faut rappeler la formule que Grimm cite dans ses *Antiquités du droit germanique,* et qu'on ne saurait trop souvent mettre en face des législations actuelles, qui, sur bien des points, n'ont fait que déplacer et transposer le système féodal. La pêche est un droit appartenant à la commune de Fos elle-même. Une autre erreur avait été commise par l'arrêté préfectoral; elle consistait à prétendre que, sans les martelières, l'alimentation de l'étang se ferait en partie par les eaux provenant des marais; mais les eaux des marais ne s'écoulent point par cette voie; elles ont une autre issue.

Que signifie, au reste, ce mot *Martelière,* qu'on ne trouve point dans les dictionnaires? Martelière, c'est, à ce que je crois, l'eau courante *Ar* nivelée par M. de mer, arrêtée par T, et s'appliquant par L à ses bords.

Il y eut de longs procès aussi pour obtenir le desséchement du Poura, dont un tiers est dans la commune de Fos. Quatre étangs sous-marins, séparés par des collines plus ou moins élevées, existent aux abords de Saint-Mitre : le plus bas est l'étang de la Valduc, le plus haut celui du Poura; les étangs de Citis et d'Angrenier sont à une hauteur intermédiaire. L'Angrenier avait un écoulement naturel sur la Valduc. Cette issue fut interceptée, il y a longtemps, par une digue artificielle construite par les intéressés aux salines de la Valduc et à la fabrique des produits chimiques du plan d'Aren, lesquels ne voulaient pas voir diminuer la salure des eaux qu'ils exploitaient. En l'état des choses, l'étang du Poura avait une superficie de 140 hectares dans les

plus grandes eaux. Enveloppé par un versant en forme de cône tronqué et renversé, dont l'inclinaison est fort allongée, le Poura recueillait, dans un fond d'une faible profondeur, les eaux pluviales de ce versant. Cette profondeur presque nulle en été, devenait la cause de la grande insalubrité de l'étang. Les difficultés qui se sont élevées relativement au Poura ne sont pas encore tout-à-fait terminées.

M. de Charleval, propriétaire de tout l'étang, avait entrepris de le dessécher en 1824; il avait rouvert à cet effet un ancien canal qui traverse une colline tenant au plateau sur lequel apparaissent les vestiges du camp de Marius. Par cet *emissarium* en grec *Pòrôs*, les eaux du Poura passaient dans l'étang d'Angrenier dont le niveau est inférieur. M. Chaptal, qui, sur la chaussée contigue à l'étang d'Angrenier, au Midi, et à celui de la Valduc, au Nord, avait établi une fabrique de soude, ne voulait point qu'on dessalât son étang; il mit opposition au dessèchement dont M. de Charleval s'occupait. Il y a, quelquefois, pour les industriels des faveurs que, sans injustice, on pourrait appeler criminelles. Les plaintes des habitants qui, chaque année, se voyaient décimés par les fièvres, au retour de la belle saison, étaient sans cesse écartées par l'intérêt de quelques individus, hommes d'argent et de profits quelconques; mais enfin, après les scènes de désordre dont la commune de Saint-Mitre fut le théâtre en 1844, quand, au son lugubre du tocsin, hommes, femmes, vieillards, enfants s'émeutèrent contre les gens des salines de la Valduc qui ne voulaient pas recevoir dans les eaux par eux exploitées celles du Poura qui étaient douces, ne provenant que des pluies, le desséchement d'un foyer de fièvres mortelles fut enfin commencé et entrepris aux frais de l'Etat, du département et de la commune. On a exhaussé et renforcé la digue du plan d'Aren pour empêcher les eaux du Poura qui s'écouleront dans l'Angrenier, de verser dans la Valduc, et on enlève par une machine à vapeur l'excédant

des eaux de l'Angrenier que l'évaporation n'aura point fait disparaître.

Cet étang ne se voyait pas de la côte, étant au delà du plateau où fut le camp. Citis est au Nord du Poura ; ce nom voulait-il dire que c'était l'étang le plus éloigné? Et Rassuen ne présente-t-il que les mêmes éléments dont ruisseau est formé ? L'étang de Citis a été desséché par une compagnie particulière ; celui de Rassuen ne l'a été qu'imparfaitement.

Dans un échange de quelques terres entre ALPHONSE, roi d'Aragon et l'archevêque d'Arles, échange qui eut lieu, en 1167, ce prince donne et concède *Aqueductum et aquam fluminis Durentiæ ad deducendum, et lectum ipsius aque à Durentiâ usquè Sallonem, et inde usque ad mare, etc.* Cette idée d'un canal n'était pas nouvelle en Provence. On cite des canaux conduisant jadis les eaux de plusieurs lacs dans la Touloubre. Les Romains avaient creusé dans le bassin de St-Remi, des fossés au moyen desquels les marais de Molléges dégorgeaient leurs eaux dans le *Louérion*. Dans Molléges, l'eau *Mo* est appliquée par *ll* et contenue par G. ou la main ; dans *Louérion* elle est courante ; Touloubre ou *Delubrum* indique une pente, *lubrum*, d'ou *lubricus* ; la ville du *Massa de Sorrento* dans le royaume de Naples est appelée aussi *Massa lubrenze*, à cause d'une pareille déclivité ; *De* ou *Tou* indique la hauteur d'où l'eau coule ; on peut dire que *louérion* n'est autre que *lubrum*, U pour B. Un exemple frappant de l'emploi de L pour marquer application est dans le nom de *Lallus*, qui, chez les Romains, était le Dieu des nourrices.

En 1785, la communauté de Martigues se trouvait en procès contre le seigneur sur la propriété des eaux des étangs que le seigneur prétendait être siennes. Elle présentait les bourdigues comme contraires au bien public, destructives de la pêche et de la navigation. Les propriétaires des bourdigues, d'autre part, faisaient remonter l'existence de ces closeries maritimes à plus de mille ans ; elles supportaient

d'ailleurs, une forte portion des charges de la communauté, car elles étaient encadastrées; ces bourdigues avaient déterminé le creusement des canaux dans le bras de mer qui joint le port de Bouc à l'étang de Berre, et qui n'était avant ces travaux qu'un étang infect.

L'étang de Caronte, long de 3,000 mètres environ, large de 300, a une profondeur moyenne de 1 mètre 25 cent.; un chenal sous-marin, irrégulièrement tracé, joint le canal de Bouc, consacré au passage des navires avec celui des canaux de Martigues, qui est destiné au même usage. Les canaux de Martigues, au nombre de sept, ont une longueur de 1000 mètres environ avec une largeur variable. Les canaux de Martigues et de Bouc sont portés au cadastre comme appartenant à divers particuliers qui y ont ces pêcheries, appelées bourdigues ou eaux ouvertes *bour*, mais fermées à l'extrémité D par la main G.

Ces particuliers qui sont aux droits de l'ancien seigneur se croient propriétaires des bourdigues. L'administration les regarde tout au plus comme concessionnaires; encore un point litigieux légué au régime nouveau par les habitudes et usurpations de la féodalité. Ces canaux ont été l'objet de réglements nombreux. Il s'agit surtout de contraindre les bourdigaliers à prévenir un envasement toujours prochain. Les canaux des bourdigues sont évidemment dus à la main de l'homme. L'époque où ils furent creusés n'est pas connue. Un passage d'Aristote parlant des canaux poissonneux, au voisinage du pays des Marseillais, a fait supposer une existence antérieure à l'ère chrétienne. Des particuliers, sans doute, ont pu les avoir creusés; mais il est plus probable que la commune entière a mis la main à cette œuvre. Quoiqu'il en soit, pendant que le ministère des travaux publics ordonna de forcer les propriétaires des bourdigues à remplir les charges attachées à leur possession, entre autres l'obligation de maintenir la profondeur et la largeur des canaux et reconnaît par cela même la

possession à un titre quelconque des bourdigues, le ministre de la marine veut d'autre part faire déclarer le principal de ces canaux comme appartenant au domaine public maritime, et il exproprie ainsi sans indemnité le possesseur actuel. Il est instant que des mesures définitives interviennent pour fixer et assurer les droits et devoirs respectifs de l'État et des possesseurs de bourdigues. Même, sans le projet de faire à Berre un établissement maritime, ce réglement d'administration publique est nécessaire.

Mais revenons à ces idées de canalisation qui ont fait éclore enfin le canal d'Arles à Bouc. Louis XII, dès l'an 1507, avait accordé à la maison d'Oppède des lettres-patentes autorisant la dérivation de la Durance. Craponne qui s'est immortalisé par la création du canal auquel son nom est resté attaché, avait eu l'idée de faire communiquer la Durance avec la mer; il fit, en 1575, les nivellements à la hauteur de Cante-Perdrix. En 1660, Louis XIV, lors de son voyage en Provence, adopta cette idée. Il jeta les yeux sur Colomby, avocat à Aix, et lui adressa, le 2 octobre 1662, une commission en vertu de laquelle l'avocat-ingénieur put présenter tous les plans d'exécution dès le mois de septembre 1663. Mais les guerres interminables qui survinrent firent ensevelir ce projet dans les cartons auxquels on perd l'habitude de toucher. Vauban revit le projet de Colomby, il fut chargé, en 1665, d'étudier nos côtes maritimes, et jugeant l'amélioration des embouchures du Rhône impossible, il conseilla de joindre le fleuve au port de Bouc, selon le projet de l'avocat d'Aix; il avait même annoncé l'exécution prochaine de ce canal, quand la mort l'empêcha de remplir sa promesse. Dix-sept ans plus tard, en 1682, un Arlésien célèbre, Barras de la Penne, capitaine des galères, envoyé sur les lieux par le marquis de Seignelay, alors ministre de la marine, reprit et raviva les idées de Colomby et de Vauban. En 1750, l'inspecteur général des ponts-et-chaussées, Pollard, proposa, pour unique moyen de remédier aux

atterrissements inévitables du Rhône, un canal dont la prise serait à Arles. C'était le canal de Bouc, tel qu'on l'a exécuté plus tard.

Vers le milieu du siècle passé, l'ingénieur FLOQUET dépensait un million pour conduire à une demi-lieue de la Durance, un fossé qui n'a jamais servi à personne. FLOQUET avait présenté son plan en 1734. Le canal de la Durance fut commencé en 1752. On discontinua les travaux en 1754. Dans une délibération prise par l'Assemblée générale des communautés, le 2 janvier 1751, on déclara que le pays de Provence ne prendrait aucune part à la construction de ce canal et que s'il plaisait au roi d'en accorder la permission, Sa Majesté serait très humblement suppliée d'ordonner 1° que le Pays de Provence, ni aucun de ses habitants ne pourrait être soumis à aucune dépense, ni à aucune fourniture, de quelque espèce qu'elle fut, pour le fait dudit canal; 2° que les entrepreneurs ne pourraient y employer, ni y faire travailler des paysans de Provence, afin que ceux-ci ne fussent pas détournés de la culture des terres, etc.

Le canal-Boisgelin et la dérivation de ce canal dans la Crau appelèrent ensuite l'attention du public. On pensa bientôt que l'eau superflue du canal et les égoûts des arrosages pourraient être employés utilement à l'exécution d'un projet infiniment utile, depuis longtemps désiré, et que des obstacles locaux avaient constamment fait échouer; et voici ce qu'on trouve dans le rapport de l'évêque de Fréjus, président de la commission pour les travaux publics aux états-généraux du pays et comté de Provence, en l'année 1787 :

« Ce projet consiste à construire un canal de jonction du « Rhône avec le port de Bouc; jusques à présent, le coupe- « ment de la colline de la Lèque a toujours empêché l'exé- « cution de ce projet. Mais on pourrait conduire les eaux « de la suite du canal, d'abord à Arles, où l'on communi- « querait avec le Rhône par une écluse. Delà le canal pas- « serait à la tour de Mollèges, près du Mas Tibert, entre

« les étangs de Landre et de Galijon, au-dessous du village « de Fos, et verserait ses eaux dans la mer au pied de la « colline de la Lèque. — Pour éviter le coupement de la « colline, on conduira à son sommet quelques moulans « d'eau, par le moyen de la dérivation pour Istres, et l'on « construira en cet endroit une retenue qui alimentera « quatre écluses du côté du port, et trois du côté de Fos. « — Ce canal produirait les plus grands avantages, ainsi « qu'on peut s'en convaincre par l'énumération suivante. « Toutes les munitions de guerre et de bouche qui descen- « dent par le Rhône, arriveraient, à point nommé, à leur « destination. — Les sels qui remontent le Rhône ne cour- « raient plus aucun risque à l'embouchure du fleuve. — « Les marchandises, arrivées au port de Bouc, remonte- « raient le canal jusqu'à Arles, d'où par le moyen du petit « Rhône et d'un canal de communicatiou d'environ douze « cent toises qu'on ferait à la hauteur de St-Gilles, elles « entreraient dans le canal d'Aigues-Mortes. — Dans le « temps de la foire de Beaucaire, les marchandises de Mar- « seille ne seraient plus arrêtées à l'embouchure du Rhône, « par les vents contraires. — Le commerce de la ville d'Ar- « les y gagnerait infiniment, puisque cette ville, aujour- « d'hui isolée, se trouverait alors au point de jonction de « trois canaux; savoir du canal de Bouc, de celui du Rhône » et de celui d'Aigues-Mortes. — Le commerce de Marseille « par le canal royal, n'y gagnerait pas moins, à cause « qu'alors les marchandises éviteraient entièrement le golfe « de Lyon. — Marseille communiquerait, par le Rhône et « par le canal de Bourgogne, avec toutes les provinces du « Nord et de l'Ouest du royaume. Enfin ce canal arroserait « le plan du Bourg, et recevrait les égouts de la Crau. — « Ce projet exige le rétablissement du port de Bouc et la « suppression de la cause de ses encombrements; on pourra « en donner les moyens dans le temps.

« La dérivation pour la Crau commence au pont de la

« Croisière et aboutit à la tête de cette plaine à Lamanon, « d'où partent des ramifications pour les communautés « d'Aiguières, Grans, Miramas, Fos et Istres, ainsi que « pour le corps d'Arrosants de St-Chamas et d'Entressens. « Cette dérivation est finie et en exercice ; elle a déjà pro- » duit de très grands avantages dans la communauté d'Ai- « guières, St-Chamas et Miramas. — Il reste encore dans » la Crau, environ vingt lieues carrées de terrein inculte, « et qui, pouvant être arrosé par cette dérivation, sera « bientôt rendu à l'agriculture.

« Les vergers d'oliviers donneront annuellement un bé- « néfice de plusieurs millions. Les prairies augmenteront « considérablement les engrais. Les mûriers amélioreront « infiniment le commerce de la soie. Enfin, la couche de « terre végétale, qui aujourd'hui est fort mince dans la « Crau, s'accroîtra annuellement par les dépôts des eaux « d'arrosage. Au surplus, le canal de dérivation a été cons- « truit de façon qu'en l'état il peut porter trente moulans « d'eau, et qu'avec une très-modique dépense, il pourra « en porter au delà de cinquante moulans.

« La dérivation pour la Crau étant soutenue du côté « de Salon peut porter des eaux jusques à Marseille. Cette « nouvelle dérivation passera au dessus de Pélissane, au « dessous du château de la Barben, près de la chapelle de « St-Simphorien, dans le terroir de Lançon, à la tête des « terres cultivées de la Fare, près de l'église de Coudoux, « au dessous de Ventabren, et elle franchira la rivière de « l'Arc à Roquefavour. — De là, elle passera au dessus des « villages de Velaux et de Vitrolles, près du château de « Montvallon, au dessus du village des Pennes, et au dessus « de celui de Gignac, d'où elle aboutira au sommet du val- « lon qui précède Château-neuf-les-Martigues. — De ce « vallon, la dérivation passera au dessous de l'église de la « Nerte, au dessus de Séon, aux Eygalades, à St-Barnabé « et aboutira à la rivière d'Uveaune, près du village de la

« Penne. — Au vallon de Château-neuf, la dérivation sera « navigable jusqu'à Séon, où il y aura une division des eaux « d'arrosage et de navigation ; ces dernières seront con- « duites par des écluses jusques à la petite baie de la porte « de la Joliette à Marseille. — Du vallon de Château-neuf, « on descendra pareillement par des écluses, dans l'étang « de Berre, et par ce moyen le commerce de Marseille, avec « toutes les provinces du royaume, pourra entièrement se « faire à toutes les terres, etc., etc. (1) »

Il y a dans ce projet plus d'une idée qui ressemble aux rêves d'un homme de bien ; on a fait depuis, à ce que je crois, de meilleures études là-dessus ; mais je pense que c'est faire acte de justice que de rappeler aujourd'hui ce qu'on avait projeté avant nous. « On disait aux mêmes « Etats en parlant du canal-Boisgelin et de sa dérivation ; « Il est bien à désirer que l'on donne une attention particu- « lière à cette branche de dérivation, qui, dans moins de 50 « années, peut nous procurer l'avantage de voir la presque « totalité de la Crau couverte d'oliviers ; ce sera l'un des « bienfaits dont nous serons redevables à la haute sagesse « et aux grandes vues du Prélat respectable qui met sa « gloire à faire le bonheur du pays. »

Je dois consigner ici quelques observations relatives à l'irrigation des terres. L'expérience a prouvé qu'en Provence

(1) Au mois de décembre 1853, à la suite de pluies abondantes, tous les terrains des anciens marais ont été inondés, les semences ont été perdues. Le syndicat de la vallée des Baux et la ville d'Arles ont demandé qu'on abaissât de 0 m. 50 c. le niveau de l'eau dans 2 c. bief du canal, lequel est à un mètre au dessus de la mer. Depuis que les terrains des marais d'Arles et des Baux ont pu être rendus à l'agriculture, ils se sont abaissés de 50 centimètres environ par des tassements successifs ; pour replacer les choses dans la situation où elles se trouvaient immédiatement après la construction du canal d'Arles à Bouc, il conviendrait d'abaisser le niveau du 2e bief d'une quantité égale.

un moulan d'eau (0 m., 265 par seconde) peut arroser environ 400 hectares. Dans une même commune où les terres non arrosées ne sont estimées, par exemple, que 1,200 fr. l'hect., celles que des canaux traversent valent jusqu'à 6,000 fr. Le terrain de jardin se vend, aux approches de Marseille, de 15 à 20,000 fr. l'hectare : 400 hectares de terres jouissaient seuls d'un arrosage insuffisant; avec le canal on peut évaluer à près de 5000 le nombre d'hectares qui profiteront des eaux. Mais d'où vient ce mot de *Moulan*? Si la science l'avait formé, il n'entrerait pas si bien dans les cadres philologiques dont nous cherchons partout à retrouver la trace : *Mou*, l'eau; L, application; N qui détache, qui forme des unités. Au reste, ce qu'on appèle *moulan* dans les Alpes, est *meule* dans les Pyrénées, *ruota* en Italie, *fila* en Espagne; mais c'est toujours l'eau comme dans moulin, *molendinum*. En grec le moulin à bras est *cheiromylé*; le moulin à vent, *anemomylé*; le moulin à eau *hydromylé*.

Une autre observation est beaucoup plus grave. C'est une des conditions d'un pays plat, alors surtout qu'il est arrosé, d'avoir des fonds marécageux et, par suite, des foyers d'infection. L'infection s'est manifestée sur plusieurs points de la Crau; on y voit s'acclimater des fièvres pernicieuses. Les quartiers les plus riches en sont atteints, non seulement au centre, c'est-à-dire à Entressen, à Saint-Martin de Crau et à Dezétumus, mais encore sur la lizière de l'Est, et surtout à l'extrémité Sud, dans le voisinage de Fos, et dans toute la basse contière adossée contre le canal de navigation d'Arles à Bouc, depuis Meyranne. Si la vie des cultivateurs est trop souvent compromise par une telle situation, la culture elle même n'en souffre pas moins. Les bras y sont rares et chers à cause de l'insalubrité du pays, et d'immenses espaces parfaitement colmatés par des irrigations antérieures ne produisent que des joncs et des plantes de marais, au lieu des moissons abondantes que l'on devrait en obtenir. Le desséchement des marais, l'assainissement de la contrée, la

création d'un bon système de communications ne doivent pas être séparés de l'irrigation et du colmatage. Tel est le motif d'un arrêté préfectoral du 30 mai 1850, dont j'ai déjà parlé.

Colmater un terrain, c'est y amener des eaux chargées de limon. Les eaux de la Durance affluent sur des hauteurs formées de grès, de phyllades, de granit, et par une pente rapide, entraînent une assez grande quantité de matières terreuses qu'elles tiennent longtemps en suspension dans les temps de pluie surtout; et leurs apports sur les terrains bas qu'elles baignent, sont assez considérables.

Pour colmater utilement, on ouvre des fossés qui portent sur le pays le nom de *Nays*, lequel n'est autre que celui de *naou*, ci-devant expliqué. Le limon qui s'y dépose est appelé *Nite*, c'est-à-dire ce qui se détache au fond; d'autres disent *mite* c'est-à-dire ce qui est à l'extrémité inférieure de l'eau *mi*. Le mot colmatage ne signifie pas autre chose que l'acte de recueillir, de *colligere*, ce que l'eau apporte. Suivant la couleur des eaux, elles sont admises dans les *nays* ou rejetées. Ces eaux plus ou moins limoneuses peuvent n'être pas toujours contraires à la santé et à l'engraissement du bétail. Des faits nombreux prouvent même que ce ne sont pas toujours les eaux les plus limpides qui conviennent le mieux aux animaux mis à l'engrais. La *Nite* est en général très-chargée de carbonate de chaux, (elle en renferme 30 et 40 pour cent,) et c'est précisément l'élément calcaire qui manque à la terre de la Crau. On a calculé qu'un mètre cube d'eau de la Durance en six mois, pourra couvrir de 50 centimètres de terre végétale une étendue de 25 hectares, dans le cas où l'on retiendrait tout le dépôt qu'elle peut donner. C'est en combinant le *nite* avec des engrais excitants qu'on peut obtenir de beaux résultats. Avec les habitudes actuelles, un troupeau de 800 bêtes ne peut fournir de l'engrais que pour six hectares de prés.

Il fut décidé vers l'année 1800 que le canal aurait son

entrée dans le Rhône à Arles, et son débouché dans la mer au port de Bouc. On voulait auparavant le faire commencer à Tarascon. Les travaux furent mis à exécution en 1802 : on les suspendit en 1815. Enfin, le canal fut ouvert à la navigation sur toute sa longueur, le 29 juin 1834; et l'on termina tous les ouvrages d'art en 1835. La voie du Rhône où les droits à payer sont insignifiants et où les formalités des douanes sont nulles jusqu'à Arles, est et sera préférée par le commerce, dans toutes les saisons où les vents et les barres vers l'embouchure du fleuve la laissent praticable, tandis que, d'une autre part, les bateaux à vapeur qui se multiplient sur le Rhône ne peuvent naviguer sur le canal. Cette navigation sur le canal a perdu aussi beaucoup de son activité depuis l'établissement des chemins de fer.

§ IV. *Régime pastoral. Agriculture.*

La Crau, dont la circonférence occupe environ 12 myriamètres, est bordée dans tout son pourtour de petites villes et de villages, tels que Salon, Istres, Fos, Eyguières, Mouriès et Maussane.

Avant l'année 1559, époque où, pour la première fois, la brèche de Lamanon ouvrit passage aux eaux de Craponne, la Crau inculte s'avançait jusque sous les murs de Salon. Aujourd'hui, la culture la plus riche, la plus variée, s'étend à plus d'un myriamètre au delà de cette ville dans le *campus lapideus*, dans la *terra horrida* que STRABON a signalée. De nombreuses dérivations des canaux, conduites dans l'intérieur de la plaine, y ont créé ces *mas* si frais, si verdoyants, si riches en produits, qui ressemblent à des *Oasis* au milieu du désert. *Mas* et *Oasis* disent la même chose ; *ma* égale *oa* ; les consonnes de la catégorie de l'eau se changent volontiers en voyelles; ainsi le sanscrit *ab*, l'arabe *ma* ou *mia* est notre eau. C'est par le simple procédé de l'irrigation que dans la Crau on a déjà conquis à la culture une surface de 11,000 hectares. Ce qui revient à la commune d'Arles sur

les terres de la Crau qui sont arrosées, aura bientôt dépassé le chiffre imposant de 6,000 hectares. Des études ont été entreprises en 1849, et l'on s'est occupé du tracé de deux canaux, se développant, l'un au Nord de la haute Crau, l'autre au Levant de la plaine. Le canal de la basse Crau ou de Martigues, après avoir porté de l'eau aux communes de Grans, de Miramas, d'Istres et de Saint-Mitre traverserait en souterrain le col de Carcaras pour se bifurquer en deux branches, dont l'une se dirigerait sur Martigues et l'autre sur Bouc. Il serait fort à désirer que l'on pût amener à Bouc de l'eau douce. Ce port en manque pour les besoins des habitants et des navires qui sont forcés d'aller faire leur provision à Martigues.

L'herbe de la Crau est courte, mais savoureuse ; elle communique à la chair des animaux qui s'en nourrissent un goût très-délicat. Toutes les productions de cette contrée acquièrent une saveur plus exquise qu'en aucune autre partie du territoire. Les terres épierrées ont reçu les cultures les plus diverses ; l'olivier, le mûrier, la vigne, l'amandier y prospèrent ; mais ces arbres n'y prennent pas un grand développement ; le blé aussi est d'une qualité supérieure, quant au grain ; toutefois, il rend peu. Les prairies qui bordent la Crau sont étonnantes par leur fertilité ; le foin qu'elles produisent n'a pas son égal, si ce n'est en Algérie. Une contrée pareille appelait naturellement une grande éducation de bêtes à laine. Autrefois la race en était commune. On a dû l'amélioration primordiale des laines à la formation, dans le territoire d'Arles, d'un troupeau de douze cent bêtes, issues de sang mérinos.

La Crau présente en général une déclivité se déterminant vers la mer par une pente douce de 33 mètres au dessus de son niveau, jusqu'à environ 2 mètres 50 centimètres, ce qui ne permet nullement la stagnation des eaux pluviales. Le sol, assez aride, laisse croître parmi les cailloux des herbes fines, peu aqueuses, mais substantielles, qui fournissent

aux troupeaux une excellente nourriture, et saine autant que possible. Les principales plantes sont : les gramens-chiendents, le trèfle, le thym, le serpolet, la lavande, les chênes kermès et les cystes. Quand on parcourt cette plaine, au premier printemps, l'aspect des thyms fleuris et les parfums qu'ils exhalent vous enchantent. Joignez-y les amandiers en fleurs, du côté de Salon, et vous croirez errer au milieu des Champs-Elyséens.

La race de Crau est plus petite de taille que celle de Camargue ; cela tient à la qualité des herbages. Les brebis de Camargue transportées dans la Crau y languissent et ne tardent pas à dépérir. A cette différence près, l'éducation des troupeaux, leurs habitudes générales, telles que le parcage en plein air et la transhumance aux montagnes sont les mêmes dans l'une et dans l'autre contrée. La transhumance intéresse quatre ou cinq départements : la Drôme, l'Isère, les Hautes et Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône. La Crau nourrit environ 130,000 bêtes à laine; le nombre du bétail dans la Càmargue, le Plan du Bourg et le Trébon est d'environ 112,000 têtes (1).

Daubenton et d'autres améliorateurs à sa suite croyaient dire une nouveauté, en proposant, par excellence, le paccage à l'air libre, l'existence habituelle aux champs, sans abri ni toiture, comme moyen propre à perfectionner la laine et à maintenir la santé des animaux ; la vie nomade par la transhumance de la plaine d'Arles aux montagnes du ci-devant Dauphiné et de la haute-Provence, n'était autre que ce même moyen trouvé bien avant Daubenton. Par la transhumance, les troupeaux évitent les grandes chaleurs de l'été dans notre pays, comme l'extrême âpreté du froid des Alpes en hiver; ils restent toujours dans une température à peu près égale qui leur crée un état de santé parfaite.

(1) D'après d'autres calculs faits en 1850, les grands propriétaires de troupeaux de la Camargue et de la Crau réunis, possédaient plus de 600,000 bêtes à laine.

Le mot transhumance équivaut à celui de transmigration. Il est formé de *Trans*, au delà, par delà, et de *Humus*, terre. *Hum* ou *um* de *Humus* est analogue à *om* de *omnis*, à *am* d'ample, à *em* d'emphase, à *im* d'immense. Toutes ces syllabes sont l'expression de l'eau, qui, en définitive, est l'élément de la vie et le type de l'étendue et du temps qui passe comme l'eau d'un fleuve. La terre, *humus*, est ce qui renferme la vie des plantes. *Humus*, terre, se confond avec humide, en grec *hygros*; c'est que la terre a besoin d'être humide pour produire. Ce que nous appelons transhumant était *Nomades* pour les Grecs. Les Scythes d'autrefois, les Tartares, les Arabes sont des peuples transhumants. *Nomadikos Bios*, vie pastorale. La vie pastorale consiste à chercher de nouveaux pâturages, quand ceux où l'on faisait paître ne donnent plus rien. C'est la première loi sociale, le premier réglement qui ait dû exister. Aussi *Nomi*, pâturage, signifie-t-il également coutume, usage, loi. Les premières lois ont été faites à l'occasion des troupeaux.

Les Espagnols ont leur *ganado transhumante*. *Ganado*, c'est ce qu'on mène avec la main *Ga*, cette main qui est si visible dans le verbe Calfeutrer et dans le nom de *Cacus*, le fameux voleur de troupeaux. En basque, le mot *caco* qui, avec l'article, est prononcé *Cacua*, s'applique à tout ce qui a des crochets, en espagnol *ganchos*, *garfios*, *garabatos*. Le troupeau transhumant s'appelle aussi en espagnol *mesteno*, *merino*. *Mesta* veut proprement dire foire pour les bergers, assemblée où l'on traite et confère de la laine et du bétail. *Me* de *mesta*, *Emp* d'*emporion*, *foi* de foire, font également allusion à l'eau qui est dans *Via*, dans *Poreïa*, chemin. Il faut faire du chemin pour aller à la foire, au marché. Il existe un livre au cahier de la *mesta* où sont rassemblées toutes les ordonnances relatives au privilège et à la conservation des *Cañadas*, espaces réservés dans les montagnes ou entre deux champs pour enclore dans sa marche un troupeau qui passe, pour l'aller et le venir des bêtes.

Ca de *Cañada* est le même radical qui figure dans l'hébreu *Gabatha*, lieu élevé, dans *Gabis*, hauteurs, dans le cap de *Gates*, dans les *Gattes*, chaînes de montagnes qui longent la presqu'île indienne, lequel radical n'est autre que la main ou le pied, sous divers point de vue. Ces espaces et chemins portent en Provence le nom de *Carraires*, *carraisades*. C'est le *Callis* des Latins, lieu où le bétail paît dans les bois. Dans *callis*, le pied des troupeaux s'applique au sol par *ll*; dans *carraire*, il s'ouvre une voie par *rr*. Le maintien rigoureux des *cañadas* et des *carraires* est indispensable pour la Transhumance.

J'ai expliqué le nom de *Merino*, juge, à l'occasion de la Mérindole. Le *merino*, parmi les bergers est celui qui a le soin des troupeaux, qui distribue les pâturages. Aux foires où l'on traite les laines, le *merino mayor*, c'est le roi. Ce que les Espagnols appellent *merino*, porte en Provence le nom de *Baylé*; c'est le baillif ou bailly de l'ancien régime. On a fait dériver baylé de *baculus*; mais *baculus*, *fustis*, *stipes*, *scipio*, bâton, nous présentent dans *ba*, *fu*, *ipe*, la même idée que dans *potens*, dans *vis* et dans force. Le bâton, la baguette sont, en effet, les signes antiques du pouvoir; et c'est l'eau qui est puissante, qui est forte, qui emporte, qui pousse, etc., etc.

Le Congrès scientifique de France, convoqué à Marseille en 1846, avait proposé à la section d'agriculture, d'industrie et de commerce la question suivante, qui était la seizième de cette série : « Ne pourrait-on pas dans le troisième arrondissement des Bouches-du-Rhône donner au mode de culture des terres une direction telle, qu'il devint possible de supprimer la transhumance et de conserver stationnaires dans le département, pendant toute l'année, les nombreux troupeaux de bêtes à laine qui vont séjourner plusieurs mois dans les Alpes, et privent ainsi les fermes auxquelles ils appartiennent d'engrais abondants, qui sont perdus pour

le sol du département ? » M. Amphoux de Belleval lut un important mémoire sur cette question.

« C'est surtout dans les extrêmes de température, dit ce « judicieux agronome, que se font sentir ces nécessités de « changement de position, de désir de locomotion, et c'est « pour retrouver sur d'autres lieux, et dans d'autres ré- « gions, un air plus convenable, des eaux plus saines et « une nourriture plus abondante que ces rapports de pas- « sage et de demeure plus ou moins temporaire, que ces « relations se poursuivent, que ces faits se perpétuent. » Il cita Varron et Columelle, lesquels nous apprennent que de leur temps les Romains envoyaient leurs troupeaux passer l'été sur les montagnes. *Ego vero scio in quam*, dit Varron, *non mihi greges, in Appuliâ hybernabant, qui in Reatinis montibus æstivabant.* L'Appulie, aujourd'hui la Pouille, est un pays de vallées entre la Daunie et la Calabre, deux pays de montagnes. La ville de Reate était regardée comme le nombril de l'Italie; *Rhion*, en grec, sommet de montagne. Il nous montra l'Arabe, toujours tel que l'antiquité le représenta, suivant encore avec la même ardeur les exemples et les traces que lui ont légués ses pères, campant au milieu de ses troupeaux, et posant ses stations pastorales selon les saisons, comme d'après la vivacité des herbages et l'abondance des eaux. Il fit apparaître l'Espagne avec sa *mesta* et sa *cabâna real* (bergerie royale), promenant ses bêtes ovines à travers ses provinces et se procurant par la transhumance une laine si fine et si renommée, qu'elle a pu sans exagération la qualifier toison d'or, et en faire un emblême honorifique et rémunératoire.

On donne, il est vrai, une autre origine à l'ordre de la Toison; mais il me semble qu'on pourrait aussi bien adopter celle-là. Il nous fit admirer l'Angleterre aux étés si frais et aux hivers si doux, parquant ses troupeaux au milieu de ses vergers, au centre de ses prairies, sous des hangards et sous la protection de clôtures artificielles, nourrissant

ses bêtes *sont downs*, c'est-à-dire de la laine courte, sur ses plages méridionales, et ses *leicesters*, type de la laine longue, sur les côtes septentrionales.

Mais ce ne sont pas seulement les tribus nomades de l'Afrique septentrionale qui vont des *Sarahs* aux *djebels*, aux *cafs*, aux montagnes; suivant la saison, les montagnards persans descendent dans le Hodjaz avec d'innombrables troupeaux de chèvres qui n'ont pas peu contribué à l'horrible dénudation de l'Arabie. On suppose que les Ligures, ces premiers habitants présumés de notre littoral, amenèrent avec eux des troupeaux et que ces familles pastorales s'établirent d'abord sur les plaines de la Crau et dans celles qu'arrosent la Durance et le Rhône. Ils durent, dès les premiers temps et par nécessité, envoyer aux montagnes sous-Alpines tout ou partie de leurs troupeaux, qui, dans la saison chaude, ne trouvaient plus de verdure à paître dans la basse Provence; ainsi le font aujourd'hui les bergers de l'*Agro romano*, qui, chaque année, au retour des chaleurs, gagnent avec leurs troupeaux les montagnes fraîches et plantureuses du pays sabin. On lit dans le *lib.* 4, *epist.* 49 de Cassiodore, secrétaire de Théodoric, roi des Ostrogoths qui de 511 à 526 occupèrent la partie orientale de la Provence, « que du temps de ce prince, les troupeaux de bétail, soit d'Arles, soit des autres cantons, allaient passer la saison d'été sur les Alpes; et comme, pendant le voyage, il se commettait beaucoup de vols et même de meurtres contre les bergers, Théodoric, prié de remédier à ces maux, rendit en 512 un édit commématoire et envoya un certain Fridibundus pour arrêter ces désordres, faire bonne justice et punir les malfaiteurs. »

Ce qui avait lieu sous Théodoric et sans doute beaucoup plus anciennement encore, se pratique aujourd'hui comme alors. Les Bergers des Alpes dauphinoises et provençales

descendent l'hiver sur les terres du littoral, comme les bergers d'Arles vont au printemps sur les Alpes, comme les bergers du Languedoc se rendent dans les Cévennes, à la Lozère et dans les autres régions pastorales voisines, comme les bergers des vallées de l'Auvergne vont au Cantal, aux monts Domes et aux monts Dores. En traversant le haut Languedoc pendant l'automne, j'ai rencontré souvent des troupeaux qui descendaient de la Lozère ayant à leur tête des béliers enrubanés. Des bergers et des bergères, dont l'air de fête et une sorte de parure me rendaient comme une image des romans pastoraux de Florian, accompagnaient ces brebis qui, avec les agneaux conçus dans la montagne, *spem gregis*, allaient vers un plus doux climat brouter l'herbe savoureuse que les premières pluies d'automne avaient déjà fait croître ou reverdir. Dans la campagne d'Arles, ces pâturages où les troupeaux retournent, s'appèlent *Coussouls*, *Coussous*. Les pâturages des plateaux de l'Auvergne portent le nom de *Causses*. *Causses* vient probablement de *Cau* montagne; mais les *Coussous*, qui sont dans des plaines, et des plaines fort basses, d'où tirent-ils leur nom ?. On dit qu'il vient de *Cursorii*, *campi cursorii*. *Cursorius* veut dire «propre à la course,» *Cursoria navis*. *Currere*, c'est ouvrir vivement et amplement les jambes, *crura*. *I* de jambe rappelle le pied; *amb* est l'eau, le fluide, l'image de tout ce qui va. Dans jambe comme dans *ambulare*, l'eau est *amb*; elle est *ur* ou *ru* dans *crub et* dans *currere*. *Peripateïn* fait trois allusions à l'eau, par *pe*, par *ri* et par *pa*. Il me semble donc qu'il faudrait chercher une origine revenant un peu mieux à *coussou*. Le mot grec *Kosmos*, ordre, arrangement, conduite, discipline et en même temps monde, univers, ciel, n'aurait-il pas créé *coussou* ? Ce que nous appelons consuls, en provençal *consous* et même *cossous* dans les plus vieux actes, était *Kosmoi* pour les Crétois et pour les antiques Marseillais. On trouve dans les inscriptions latines cette abréviation cos,

pour *consul*, coss. pour *consules*. Maintenant, si au second *ou* ou *u* de *coussou* nous substituons M, ce qui ne répugne pas du tout aux premières et principales données de la Philologie comparée, nous aurons *Kousm* ou *Kosm* de *Kosmos*. K ou c figure la main contenant l'existence universelle *om*, qui est dans *omnis* et que s pousse, développe dans *osm*. Ainsi consuls, *Kosmoi*, *Coussous* auraient une même origine. Il y a tellement dans ce mot *coussou* une idée d'ordre, d'arrangement, de discipline, qu'au retour de la Transhumance, à Saint-Michel, toutes les facultés de parcours et de vaine pâture, qu'avait ouvertes la mi-carême et qui s'étaient prolongées dans la saison brûlante, entr'autres celle de *Splenchandi*; ou de faire paître le bétail dans le chaume, cessent tout-à-coup; chacun rentre dans ses droits, dans ses limites, dans les bornes assignées à sa propriété. En vieux provençal *Cosse* signifie coffre; de là vient *cossu*. Le mot barbare *esphinche*, droit d'*esphinche* où d'expliche (paraît vouloir dire à plaine bouche ou à plein-champ. *Campus* comme *ager* paraîtrait n'avoir enfermé primitivement que l'idée d'aller. *Amp* vaut *amb d'ambulare* et *C* comme *ag* d'*ager*, c'est le pied, la main ou la langue. Nous essayerons plus bas une autre explication, peu différente de celle-là.

Le nombre des bêtes à laine qui passent l'hiver dans les quatre-vingt-dix-sept *coussous* de la Crau, peut être évalué, sauf les variations accidentelles amenées par la mortalité, à 130 mille comme nous l'avons déjà vu. On a calculé que chaque brebis avait à sa part et pour sa consommation de la saison d'hiver, toute l'herbe qui pousse dans un espace de terre égal à 33 ares ou deux carterées du pays. Dans les patis de la Camargue, où l'herbe est plus épaisse, le tiers de cet espace est suffisant.

Les Grecs dans leur mythe de Pasiphaï et du Minotaure n'auraient-ils pas voulu symboliser la Transhumance? *Taur*, *Taurus*, c'est la montagne; *min*, *minos*, c'est le pâturage restreint de la plaine. Pasiphaï était fille du soleil et de Persa,

c'est-à-dire de la terre desséchée, brûlée par le soleil. Minos aurait été un *merino*, un *baylé*, comme les premiers consuls de Rome ou des Sabins. Dans *Pa* et dans *Pha* de Pasiphaï n'y aurait-il pas un double pâturage, celui d'hiver et celui d'été, plus le passage de l'un à l'autre indiqué par S qui joue un rôle si expressif dans *pascor*.

Pasiphaïn NIVEI *solutur amore juvenci... Ah virgo infelix, tu nunc in montibus erras...* a dit VIRGILE.

C'est dans le mois de mai, après la foire de la Croix, que la Transhumance a lieu. Il y a cinq carraires dans le département; toutes ont le territoire d'Arles pour point de départ, et se rendent par là dans les départements voisins : une se dirige sur Vaucluse, une sur les Basses-Alpes, et trois vont dans le Var. Mais en plusieurs lieux les carraires ont été envahies, et des pâtis réservés de distance en distance aux couchées des troupeaux ont été vendus ou usurpés. La marche des troupeaux s'opère souvent par des chemins étroits; les bergers traqués à tous les pas, par les gardes champêtres, sont assaillis de procès-verbaux; le prix de fermage des montagnes pastorales s'est fort élevé. Les frais de la transhumance qui n'étaient encore, il y a quelques années, que de 1 fr. 50 c. par tête de bétail vont aujourd'hui à 2 fr. et 2 fr. 50 c. ils s'aggravent tous les ans. Pour empêcher entre les brebis et les moutons une accointance qui les fatiguerait dans une marche longue et pénible de quinze à vingt-cinq jours, on en forme des colonnes séparées qu'on appèle scabots, *escaboués*. Scabots est presque la contrepartie de *pascua*; *scuapa*. Ce mot semble indiquer l'acte d'aller aux pâturages et d'en revenir. Du reste, nos bergers appèlent ainsi tous les troupeaux. Ce sens d'aller et de venir est bien prononcé dans *scalmus*, cheville contre laquelle au moyen d'un anneau ou d'une ganse la rame va et vient, dans *scalper*, burin, *scalprum*, racloir, grattoir; dans *scala*, échelles etc., dans *squalor*, saleté, crasse provenant surtout du va et vient des mains. *Cra* de crasse est la main

ouverte qui dépose par *ss* la sueur, la saleté. *Sc* dans *ascendere* exprime l'acte de monter, dans *Descendere*, celui de descendre. *Ad* et *De* déterminent ces acceptions différentes. De est la contre-partie, le retour de *ad*, etc, etc. Un troupeau s'appèle aussi *avé*; ce mot a la même origine qu'*habere*, avoir, qu'apis, qu'*ovis*. Il ne serait pas difficile d'en faire dériver *aurum* or; *aurum* n'est autre qu'*averum* sincôpé. Average expression usitée met sur les traces d'*averum*. Les troupeaux étaient la richesse primitive; le commerce de la laine fit mettre l'or en circulation, tel est le mythe de la toison d'or. Sur les anciennes tables du cens à Rome, *in Censoriis tabulis*, on appelait *pascua* tous les revenus publics *aver*, *auer* se retrouverait dans le latin *Urus*, bœuf sauvage, *aur-ochs*, *aurox*, *auer-ochs*. L'*urus*, l'*aurox* était remarquable par sa velocité.

Il y avait autrefois en Provence un droit de Pulvérage dû à raison de la poussière que soulevaient les troupeaux, et qui pouvait nuire aux récoltes des seigneurs sur les terres desquels on venait à passer, bien qu'on ne sortît point des *drayes* ou *carraires* consacrées. Il paraît que, dans les premiers développements du régime féodal et avant que cette anarchie fût un peu plus honnêtement organisée, les seigneurs exigaient un droit de péage plus ou moins lourd. Puis, parut en l'année 1235, un statut du Comte Bérenger portant que les troupeaux ou bêtes d'avérage qui allaient à la montagne ou en revenaient, pourraient passer par les chemins ou auprès des chemins *juxtà vias publicas vel* DRAYAS *antiquas, propè vias publicas et* DRAYAS, sans qu'il fût permis aux seigneurs d'exiger aucun droit. A la place du péage, il fut établi un simple droit de passage. *Empero*, dit un autre statut, *aucuns d'avers que s'adreson en Provença per uvernar et en montagno per estivar e non per vendre, portant vieures e causas necessitousas, soun coumpèlits à pagar passages, que plassa à la dicha majesta, que d'ausi avant pagant passagè sian quittes de peage.*

Il passait, avant la révolution, chaque année, dans la Provence moyenne, 60,000 bêtes se rendant aux Alpes. Le droit qu'exigeaient les seigneurs n'était pas établi pour la nourriture des bêtes aur leurs terres, cette nourriture était payée à part, mais bien à cause de la poussière que le passage des troupeaux soulevait ou pouvait soulever. Il paraîtrait, toutefois, que, si un droit de péage avait été mis sur les troupeaux transhumants, c'est parce que les bergers, au moyen âge, étaient plus que de simples meneurs de bêtes. Dans les temps les plus reculés, la transhumance fut un moyen de commerce entre le littoral de la Provence et les régions Alpines. Il se formait dans les montagnes du Piémont d'importantes relations de commerce entre nos provinces méridionales et la haute Italie. On pense même que les idées des Vaudois, appelés en France Albigeois, furent importées par des bergers transhumants. D'ailleurs, ce droit de péage imposait aux seigneurs qui le percevaient l'obligation de protéger les marchands, de poursuivre les malfaiteurs ; ils répondaient même des vols qui se commettaient sur les chemins soumis à leur jurisdiction. Mais c'était-là le beau idéal de la féodalité, auquel on n'atteignait guères, tandis qu'il était plus facile de mettre à contribution les passants, sans avoir souci ni cure des mauvaises rencontres qu'ils pourraient faire.

Nous avons à rendre raison de quelques mots rapportés ci-dessus. Pour expliquer *splenchare* nous aurons recours à *splendere*, où l'on voit la lumière ou le fluide éclatant P poussé, prolongé par S jusqu'aux extrémités ND. Dans *splenchare ch* où la langue qui est la main des animaux remplace les extrémités de ce qui resplendit, et l'animal figuré si l'on veut par P est poussé par S vers les chaumes, qu'il a droit de manger. *Draya* rappèle *Trajicere*, D pour T. *Avers que s'adreson en Provença ; s'adresar* est le verbe de *Draya* ; c'est presque se diriger. Il y a deux autres expressions usitées parmi les bergers et dont il n'est pas

sans intérêt de rendre compte. C'est d'abord le *Castegeagi* ou l'acte de traire les brebis, le produit des mamelles. Ce mot présente trois fois la main, *C*, *g* et *g*, pressant *t*, l'extrémité. Je viens de lire dans un journal à propos de l'orateur grec Hypèride, un mot singulier : *Phigagadotherä*, qu'on explique par « le traquenard des bannis ». Dans les dictionnaires on trouve *Phygadotheras*, qui donne la chasse aux exilés» le redoublement de *ga* a dû désigner dans la bouche du peuple, ceux qui fuyaient à toutes jambes. L'autre mot est celui-ci: *Chvoumar*. Il n'est pas autre que *Chamai*, à terre, par terre, *humi* en latin : *h* dans *humi* est une forte aspiration. *Cha* ou *hu* c'est la main ou les pieds applatis par M de *mai* ou de *mi* qui marque la ligne horizontale des fluides, comme dans mer, mare, marais, etc.

La conclusion du mémoire de M. Amphoux de Belleval fut que, même en faisant tous les efforts possibles dans le département des Bouches-du-Rhône pour augmenter les fourrages, il n'arriverait jamais que la totalité des bêtes à laine pût estiver sur notre sol qui, pourtant, leur est si convenable et si propice pendant l'hyver. Au lieu que, dans les pays de montagnes, on s'approvisionne de fourrage pour la mauvaise saison ; dans notre Provence, il faudrait faire cette provision pour l'été. Sans doute, il est à regretter que l'engrais produit pendant cinq mois d'absence par les troupeaux transhumants, soit perdu pour nos terres cultivables, et qu'au retour, la chair de ces animaux après tant de fatigues, soit d'une qualité inférieure ; mais il y a dans toutes les améliorations les plus désirables une limite qu'on ne peut dépasser ; et s'il est vrai qu'en Angleterre, plus de bestiaux produisant plus d'engrais, la semence donne neuf pour un, tandis qu'en France elle ne produit que six, il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour augmenter la masse de ces engrais qui sont le sang de la terre. Que chaque Anglais ait trois fois plus de viande à manger que

le Français, voilà encore une lacune que nous devons tâcher de réduire sinon de combler ; mais qu'en Angleterre avec moitié moins de cultivateurs qu'en France, on nourrisse un nombre donné d'habitants, cela ne saurait être proposé à notre imitation qu'en nous inoculant le paupérisme. *Inoculare* greffer veut bien dire mettre dans le trou *oc*. Il en est de même d'*innocare*, herser, couvrir de terre les trous, les solutions de continuité que la charrue a produites.

Il y avait autrefois, dans la police administrative, des anomalies bien opposées à l'esprit qui anime aujourd'hui l'administration supérieure. Pour empêcher la contrebande de la viande, un arrêt du conseil du 11 mars 1727 prohibait l'entretien des moutons gras dans le terroir de Marseille et lieux circonvoisins. Cet arrêt fut rendu sur la requête de la communauté de Marseille. La défense était pour toute personne autre que les adjudicataires des fermes publiques. Le même arrêt prohibait l'établissement de boucheries ailleurs que dans l'enceinte des villages voisins, et près les églises paroissiales ; ceci était moins déraisonnable.

Aux yeux de tous les hommes éclairés, la grande culture, c'est-à-dire celle qui permet d'élever beaucoup de bétail, est seule capable d'élever la production du froment à un taux avantageux et qui récompense les soins et peines du cultivateur. Il faut pour cela une quantité suffisante d'engrais qu'on obtiendra surtout par la stabulation, et cette stabulation jusqu'à certain point serait praticable dans certaines cultures moyennes. Un petit troupeau depuis 4 brebis jusqu'à 30, constamment nourri à l'étable, donnera des produits qui payeront plus que la dépense, et sera la source d'une quantité d'engrais de première qualité, trois fois plus forte que celle dont un troupeau du même nombre de bêtes passant toute la journée dans les pâturages enrichirait la ferme. Il faut, néanmoins, pour cela, des bergeries suffisamment aérées avec des ouvertures au Nord assez hautes pour que le vent ne vienne point frapper sur les bêtes. Il convient

de plus que le sol même de la bergerie soit plus élevé que le sol extérieur. Mais le plus souvent nos bergeries sont sans litière; les animaux gissent dans un lit d'excréments en fermentation, qui salit leur laine et augmente l'infection de l'air. De là, des épizooties fréquentes et des pertes sur la valeur des laines. On ignore même ce qui est pratiqué dans une grande partie des Basses-Alpes où l'on forme du terreau en étendant sur le sol une couche de terre qui s'abreuve des urines. Les litières sont trop rares chez nous, pour qu'on ne doive pas recourir à ce moyen d'y suppléer. Il faut impitoyablement exclure des étables la volaille et les porcs. Il ne convient pas non plus d'y former des tas de fumier. Dans les plus petites propriétés, à défaut de brebis, on peut élever des lapins. Les femmes et les enfants s'occuperaient à leur chercher des herbes. D'ailleurs, comme pour les brebis, les feuilles sèches d'olivier peuvent offrir une nourriture passagère. *L'appaillage* avec des plantes marécageuses est encore un vice: elles exhalent toujours des odeurs malsaines. Il faut faire pourrir ces plantes à part des troupeaux.

On peut faire une exception pour la *bauque*, en ayant soin de la renouveler souvent. La *bauque* ordinaire se paye de 5 à 7 francs le collier; plus elle est fine et à proximité, plus cher elle se vend; les marais de Fos produisent une *bauque* tellement fine et souple, qu'elle ressemble à du foin, on la paye jusqu'à 24 francs le collier. Une charrette de *bauque* de trois colliers porte de 18 à 20 quintaux métriques, 30 colliers de *bauque* produisent environ 100 colliers de fumier, pesant environ 7 à 800 quintaux métriques; il faut pour pourrir cette quantité de *bauque* 7 à 800 bêtes hivernant dans la ferme. Cette quantité peut fumer trois hectares de prairies, la fumure dure deux années; une ferme qui nourrit un troupeau de 800 bêtes peut donc entretenir en bon état six hectares de prairies, mais pas au delà.

Ce mot *bauque*, *bâouque* a la même origine que foin,

foenum; c'est le *poa* des Grecs signifiant herbe, gazon. Les Grecs disaient aussi *Poia* et *Botane*. Le foin proprement dit, ils l'appelaient *Chortos*, et les Latins appelaient *Runcare*, l'acte d'arracher les mauvaises herbes d'un champ Dans *Runcare* comme dans *Chortos* il y a la main ouverte ou si l'on veut la faucille qui arrache les herbes. Arracher est la contre partie de *Runcare*.

L'olivier n'est pas bien répandu dans le territoire de Fos; mais comme cet arbre précieux appartient essentiellement à notre Provence, j'ai pensé qu'on peut ne pas laisser perdre l'occasion d'en parler. C'est un admirable spectacle que celui des innombrables vergers d'oliviers qui se prolongent surtout le revers méridional des Alpines et embrassent toute la lisière orientale de la Crau. Ainsi qu'il en est de tous les autres végétaux, la culture de l'olivier a donné naissance à un assez grand nombre de variétés tres-distinctes pour la plupart. Je ne parlerai ici que du *Saurin*, du *Salonenc* et de l'*Aglandau*. Le *Saurin* aux colossales proportions se plaît et s'étale sur les bords fangeux de l'étang de Berre, vers Saint-Chamas et Istres. Cet arbre est avide de l'atmosphère saline, indompté dans sa venue, capricieux dans sa taille, il exige beaucoup d'engrais et ne donne pas des produits certains. Le *Salonenc* aux proportions moindres, mais bien autrement dessinées, à la vie plus exiguë, mais bien autrement lucrative, croît plus rapidement et fructifie bien plutôt; ses récoltes sont plus égales, plus assurées; il est plus reconnaissant des soins qu'on lui donne. L'*Aglandau* recherche les terres sèches mais profondes, les sols pierreux, mais calcaires, les expositions froides et élevées. La maturation de ses fruits est plus tardive; mais ils sont renommés pour leurs qualités. Ce nom de *Saurin* n'est pas étranger au grec *Saûros*, Lézard. C'est un arbre qui monte comme le lézard rampe. *Sauromatæ* ou *Sarmatæ*, *ultra Sauromatas et Indos*, présente un point de vue analogue : S pousse ar, ou aur ; et *ar* est l'eau ou l'air qui s'ouvre sa

voie. L'*Aglandau* présente le même point de vue que *Caillan* ou *Cailloun*, et que *Glans* : c'est la main *ag*, *C* ou *G* s'appliquant par L sur le fruit que l'on cueille à la main.

En général, la taille des oliviers est trop forte et pas assez ménagée ; l'arbre reste trop nu et trop évidé, on ne doit pas traiter un arbre des champs comme un arbre de jardin. Dans le Var, on laisse trop monter les arbres ; dans la région qui nous occupe en ce moment on les astreint à une forme vigoureuse de vase ou de coupe, bien opposée à la forme en quenouille qu'on leur donne dans la partie orientale de la Provence. Le but unique de la taille doit être de retrancher le bois mort, les branches gourmandes, celles qui font confusion, celles qui s'élancent trop.

La mythologie a fait une histoire singulière sur la vigne. Elle nous apprend que *Staphylus*, berger du roi Oenée, s'étant avisé qu'une des chèvres qu'il menait au pâturage, revenait toujours plus tard et en même temps plus gaie que les autres, eut un jour l'idée de la suivre. Elle se rendait en des lieux écartés. Arrivée devant une vigne, elle se mit à manger du raisin, fruit dont l'usage alors était encore inconnu. *Staphylus* apporta de ce fruit au Roi qui en fit du vin. Les Grecs donnèrent à cette liqueur le nom d'*Oinos* en mémoire d'Oenée. *Staphyle* en grec veut dire « Grappe ». Ce qui constitue le sens d'*Oinos* c'est N qui détache de la grappe la liqueur *Oi*. Les Grecs modernes ont réservé le mot *oinos* pour le vin consacré. Le vin ordinaire ils l'appèlent *Krasis* qui signifie mélange. Mélange me parle d'un liquide *me* appliqué par *L* au moyen de la main *ang* ou *agg*. *Kr* de *Krasis* nous présente la main K ouvrant, pénétrant par R, plus encore la main S qui étend le liquide.

Il y a sur la vigne quelques observations importantes à faire. On a conseillé d'effondrer un an d'avance le terrain dans lequel on veut planter des vignes, et d'y récolter, avant

le placement des crossettes, ou du sainfoin, ou des légumes. Mais cela ne peut convenir qu'aux terres légères et divisibles. Dans les terres qui se tassent fortement sous l'action de la pluie, et dont la surface se convertit, en été ou après les grands vents qui succèdent aux pluies, en croûte dure et épaisse, cette méthode ne vaut rien. Planter des crossettes enracinées, ce n'est pas non plus une œuvre bien rationnelle. Le dérangement qu'elles éprouvent leur nuit. Elles se développent ordinairement avec plus de vigueur la première année; mais on a observé que les crossettes de l'année mises en place à demeure et qui n'éprouvent point de dérangement, dépassent bientôt les premières et atteignent une plus grande longévité. On a dit aussi que rien n'était plus utile pour l'engrais d'un vignoble que les sarments retranchés de la vigne elle-même, coupés en petits morceaux et mêlés avec la terre. Ils entrant en putréfaction si complètement et si promptement, qu'au bout de quatre ou cinq semaines, il est impossible d'en trouver la moindre trace. Cette méthode peut être employée dans les vignobles en plein.

En m'occupant de la vigne, qui est aujourd'hui dans un état si déplorable, je n'ai pu que me rappeler une *Pétition des propriétaires de vignes et des négociants en vins du département des Bouches-du-Rhône*, qui fut adressée au roi en 1829. On se plaignait dans cet écrit que le vin des Bouches-du-Rhône, lequel se vendait alors 8 francs l'hectolitre, fût soumis à la même taxe que les vins de luxe récoltés dans d'autres départements et dont le prix allait jusqu'à 400 francs l'hectolitre. On disait qu'un hectare de vignobles dont la valeur est de 2 à 4 mille francs, suivant le plus ou moins d'agrément qu'offre sa situation, donnait un revenu de 338 francs : mais que les frais de culture s'élevant à 307 francs, le produit net n'était que de 31 francs, soit 3/4 à 1 1/2 0/0 au plus. On se montrait comme réduits à arracher les vignes. Hélas ! si l'oïdium n'est pas emporté de

quelque manière plus miraculeuse que naturelle, il faudra bien que cet arrachement ait lieu ; et que mettra-t-on à la place ?

On faisait encore d'autres observations que l'on peut rappeler ici. « Toutes les sources de nos exportations, était-il « dit, sont taries ; en quatre ans, celles pour les Etats-Unis « sont tombées de 4,319,128 litres à 1,601,122 litres, en « trois ans, celles pour les Pays-Bas sont tombées de 519,357 « litres à 118,194 ; en deux ans, celles pour l'Angleterre « sont tombées de 1,863,999 litres à 913,965. La Suède « qui consommait, en 1820, 227,573, n'en a consommé, en « 1828, que 95,517 litres. Depuis la prohibition des grains « étrangers, nos exportations pour la Russie ont éprouvé « une diminutipn de 70 0/0. De 1822 à 1823, le prix des « vins, par l'effet de la nouvelle loi de douanes, est diminué « de 40 0/0 ; depuis lors, il ne s'est plus relevé ; malgré « la vileté des prix, nos celliers regorgent de vins : et à qui « pourrions-nous les vendre ? — A l'Amérique ? nous pro- « hibons ses sucres ; au Nord de l'Europe ? nous prohibons « ses chanvres, ses fers, etc. ; à la Russie ? nous prohibons « ses blés : au Piémont ? nous prohibons ses riz et ses bes- « tiaux ; aux Pays-Bas ? nous prohibons leurs toiles. » On disait encore dans cette pétition : « Le temps presse : l'Amé- « rique du Nord se couvre de vignobles, la culture de la « vigne fait de rapides progrès au Cap de Bonne-Espérance, « en Silésie, sur les bords de l'Oder, en Belgique, dans la « Crimée. On veut régénérer en Grèce cette branche d'agri- « culture, etc.... » — On faisait observer aussi que l'effet immédiat des taxes exagérées était l'augmentation de la fraude. L'eau remplaçait une partie du vin qui restait dans les celliers, sans compter l'introduction de vins véritables qui avait lieu par contrebande. La contrebande obtenait une prime de 200 et même de 300 p. 0/0. En 1825, l'impôt s'était élevé à 1,792,000, à Marseille ; en 1827, il était tombé à 1,400,000 francs. On calculait encore que l'impôt, en sept

années, avait diminué les revenus des vignobles du département des Bouches-du-Rhône de 58 p. 0/0; de 7,006,000, ils étaient tombés à 2,936,000 francs.

Avant la maladie de la vigne, le territoire de Fos donnait 2,000 hectolitres de vin environ.

En 1848, sur la demande du Ministère de l'agriculture, on fit un tableau complet des terres vaines et vagues, marais, landes, dunes, etc., qui pouvaient être soumis à des travaux de desséchement, de mise en culture et de reboisement. Il se trouva que, dans les Bouches-du-Rhône, sur une étendue de 511,716 hectares, 225,914 hectares seulement sont cultivés ou boisés; 212,113 sont totalement improductifs, ou n'offrent que quelques pâturages pendant une partie de l'année. La commune de Fos est, dans le deuxième arrondissement, celle qui possède le plus de bas-fonds marécageux : 1,733 hectares étaient ainsi qualifiés sur le cadastre. La compagnie Seguin et Michel s'en était rendue acquéreur; des fossés de vidange ont été creusés; on y a amené des eaux de Craponne qui aident le colmatage, et déjà plusieurs centaines d'hectares sont en pleine culture. Ces terrains conquis ont été cédés à des particuliers moyennant une redevance. Quand il y a des concessions pareilles à faire, il est à désirer qu'on donne la préférence, non pas à ceux qui ont déjà beaucoup, mais à ceux qui ne possèdent rien ou peu de chose, pourvu qu'ils soient honnêtes. La France, en 1853, a donné à l'émigration 14,500 individus, plus particulièrement originaires du Haut-Rhin. En Irlande, en Angleterre, et dans plusieurs parties de l'Allemagne, tous pays qui comptent un nombre beaucoup plus effrayant d'exilés volontaires, les difficultés qu'on rencontre pour arriver à la possession du sol, sont les motifs déterminants de l'émigration; quand donc des facilités se présentent pour introniser des possesseurs nouveaux, il ne faut pas impolitiquement, et j'oserai dire inhumainement, en négliger l'occasion.

Il y a, de plus, dans le territoire de Fos, 879 hectares de

trés palustres, 6,020 hectares de terres vagues et 239 hectares de pâtis et coussous. Sur près de 400,000 bêtes à laine qui se nourrissent dans la Camargue et dans la Crau, cette plaine si intéressante par ses troupeaux nombreux, si remarquable par ses cultures, par ses prairies, la commune de Fos en compte de 12 à 13,000. Il y a de plus 250 à 300 bœufs et autant de chevaux camarguens. La race des chevaux camarguens, si riche de sang, deviendra une ressource précieuse pour la remonte de la cavalerie légère ; mais, jusqu'à ce jour, on a peu fait pour elle ; il n'y a pour elle, en général, dans ces steppes et ces marais où on la fait vivre, ni nourriture aménagée, ni abris. Les soins qu'on en prend ne répondent guères aux vues du Gouvernement qui avait poursuivi à si grands frais la création du dépôt d'étalons d'Arles.

§ V. — *Salines. Canal d'Arles à Bouc.*

Als, Hals, n'est autre que *sal*, et *als* est bien *quod à mare elicitur*. L qui marque application est dans *sal* comme dans *elicire*, qui signifie attraire, tirer dehors, faire sortir avec la main *e* ou *ex* ce qui est appliqué par L à une autre main C ou à un autre vase, à un autre corps, ce qui est, en un mot, dans un autre contenance. Le substantif *élix*, *elicis*, rigole, petit canal pour faire couler l'eau, représente fort bien l'effet d'*elicire*. L'aspiration H de àls devenant S de *sal*, n'est pas sans analogie avec H de humer qui devient S de *Sumere*, ni avec H de haut qui devient S de saut. *Sal* ne diffère pas non plus de *Salire*, et S étant la main qui pousse dans saillir, se retrouve par J dans jaillir. Il y a, pourtant, cette différence entre saillir et jaillir que S n'abandonne pas la personnalité *se* ou soi et que jaillir la rejette. Mais ce développement nous ménerait trop loin.

Si l'on croit G.-J. Vossius, le latin *alere* est formé, soit du substantif *aléa*, la chaleur du soleil, le chaud, chaleur en général, soit du mot *Aléiar*, farine de froment ; soit d'*aleô*,

moudre, amasser. Selon Le Beau, on pourrait soupçonner que le verbe *alo* a pour racine le grec *als*, sel. « Le sel, dit-« il, fut toujours, chez toutes les nations, le principal assai-« sonnement. Il se prend, dans plusieurs expressions de la « langue grecque, pour la nourriture en général. Chez les « Latins, il suppléait, avec le pain, au défaut de tout autre aliment.

« . . . . . *cum sale panis*
« *Latrantum stomachum bene tenuit,*

« a dit Horace. » Mais, dans tous ces mots que nous venons de citer, comme dans *aloeô*, battre le blé, dans *aldeô*, augmenter, croître, le rapport que L semble indiquer avec le sel est inhérent à la valeur même de cette consonne. Le sel est appliqué par la mer sur les rochers comme un aliment s'applique à notre substance. L d'*alo* marque application; N de *nutrire* indique le détachement de ce qui est entré dans notre estomach, l'assimilation que la digestion en fait à nos organes, à notre existence. Le grec *tréphein* ne dit pas autre chose que passer ou faire passer par *tr* dans notre substance *phe*. *Phe* de *tréphein* est dans *Phagein*, manger. G de *phagein* est la main, est le gosier, etc., etc. « Et le « mot *Salarium*, poursuit Le Beau, se prenait en général « pour tous les aliments fournis aux troupes et même pour « la paye, comme il signifie encore aujourd'hui le payement « de tous les travaux. » *Salarium* n'était pas un don de sel, mais bien la récompense qui s'appliquait au service. *Servilium* est la main ouverte, *ser* pour travailler ; cette main ouverte *ser* ou *sar* devient *sal* de *salarium* en s'appliquant sur la rémunération du travail. Veut-on bien connaître la valeur de L; prenons le mot grec *alkê*, force, puissance, remède, secours. N'est-ce point là, par excellence, l'application de la main *kê* par L. *Alès*, en grec, signifie relation entre commensaux, entre camarades, confraternité. « Car, suivant le proverbe, dit Aristote, on ne peut se connaître « l'un l'autre, sans avoir consommé du sel ensemble, *ale*

Synanalòsai. Ce proverbe répond à notre locution familière *manger un minot de sel ensemble*, laquelle se retrouve, dans plusieurs de nos anciens auteurs français. Mais tout cela ne veut pas dire qu'*alere*, se nourrir, vienne du grec *als*, sel ; le sel ne sert que pour assaisonner. Dans assaisonner, il est permis de voir *sal* se transformant au provençal *Saou*, comme animal devient *animaou*; *Saou* devient *Sai* d'assaisonner; les voyelles sont indifférentes. Que *Sal* devienne *Saou*, nous en avons un exemple dans *Sav* de saveur; et le V de *Sav* devenant P, nous obtiendrons *Sap* de *Sapere*, de *Sapio*, de *Sapientia*, comme de *Sapidus*. La sagesse est l'assaisonnement de la vie. Dans sagesse, qui traduit *sapientia*, nous reconnaîtrons *ag* ou la catégorie de la main, se substituant à *ab* ou *ap*, la catégorie de l'eau : c'est une des données fondamentales de la philologie comparée. D'ailleurs *Salum* se disait de la mer agitée, soulevée, et *saliva*, eau qui monte à la bouche, tient à *Salum*; *um* est l'eau, comme *iv* ; et *sal* est le radical de *Salire*.

En 1398, sous le règne de la reine Jeanne, le sel ne valait en Provence qu'un sol l'émine, et on observera que l'émine était une mesure de 170 livres, poids de table. Au XVIe siècle, je trouve un achat de mille *olles* de sel pour le prix de 8 écus d'or sol et deux sous le cent, ce qui faisait pour les mille, 80 écus et 20 sous. L'écu d'or sol valait 4 florins 6 sous ; le florin, 16 gros ou 96 patars. En 1562, la journée de femme était payée à raison de 12 patars ou un sol et demi. En 1543, la livre de mouton coûtait 6 patars; celle de menon, 5. Et voici un compte de la dépense faite en 1559, à Aix, par le délégué d'une de nos communautés de Provence ; Pour arracher *ung* dent, 1 s. ; dîner, 4 s.; souper 4 s. 2 liards ; un sol pour la *bugade* après quinze jours de séjour, et un sol pour la chambrière ; pour un alphabet, 2 liards : pour *unes chausses* du consul, 19 sous.

En 1553, un attentat avec effusion de sang avait eu lieu

dans l'église paroissiale de la Ciotat. Monseigneur PORTALENQUI, occupant par provision le siége épiscopal de Marseille, vint rebénir et purifier l'église. Il lui fut alloué, pour vacations de trois jours, six écus d'or sol, plus, pour le louage d'un cheval pendant ces trois jours, 18 sous. On donna à JAUMET REYNAUD, *hoste* du *soleil*, pour dépenses et frais de Monseigneur et de sa *famille*, 10 florins et demi. Le florin valait 12 sous. *Per uno lettro de Rey que es vengudo de Cassis et l'an facho courre fins à la Cadiero*, 3 s. Une lettro d'avis (*de Gazetto*) *que es vengudo la dicho lettro de la Cadiero*, 2 s. Ce mot de *Gazetto* était employé depuis longtemps en Provence pour désigner un avis qu'on envoyait par un messager; c'était la main ou les pieds qui figuraient par *ga* dans ce mot *gazetto*. *Una Gazetta*, en Italie, était une petite pièce de monnaie qu'on avait le plus souvent à la main. Quelques-uns ont fait venir gazette du mot hébreux *izgad* retourné; *izgad* équivaut à *nuntius*, celui qui se détache par N pour arriver jusqu'au bout T. Dans le mot hébreu, D est pour T et *izga* signifie bien celui qui allonge les pieds pour courir ou la main pour donner. Ce qu'on appelait encore au XVIe siècle *lettro de gazetto*, nos matelots et nos paysans l'appellent aujourd'hui *lettro de man*, lettre missive. On appelle aussi *gazetto*, une confrérie de pénitents; une réunion de gens qui se tiennent par la main comme frères (1).

(1) On disait autrefois *Gectouer* pour jeton, et *Gecter*, pour compter, calculer. *Gect* rappelle la main comme *compt* de compter, comme calcul, comme caillou, en latin, *calculus*. On comptait avec des cailloux comme avec des jetons. *Gectouer* est évidemment le mot latin *jactus*, l'action de jeter ou de lancer; on jette, on lance avec la main. *Jactura*, c'est ce qui est tombé de la main. *Damnum* et le grec *Blabè* signifient plus particulièrement le liquide qui a coulé, par N ou par L. Cette explication m'a paru nécessaire pour rendre mieux compte du mot Gazette, si employé aujourd'hui.

Un édit du mois de juin 1661 ordonna qu'à l'avenir tout le sel qui se débiterait en Provence serait mesuré à la mesure du minot, et fixa le prix du minot à 15 livres. Dans cet édit, le minot était substitué à l'émine. Le minot rempli à pile renversée pesait cent livres poids de marc qui faisaient cent-vingt-cinq livres du poids ordinaire de la province. Cet édit portait : « Le sel demeure libre et en commerce, pour être débité par toute sorte de personnes; à la charge seulement par ceux qui le vendront, de n'en point abuser et d'observer les ordonnances et règlements généraux des gabelles. » Cet édit révoquait tous les établissements ci-devant faits de regratiers. *Regrat*, c'est ce qui sert une seconde fois de la main, comme regret, est ce qu'on voudrait reprendre. *Regrat* répond à gros, acheter en gros. Les voyelles sont indifférentes ; ce qui est gras, ce qui est gros, c'est ce qui demande une grande ouverture de main pour le saisir : *gr* de grand, de gros, de gras, c'est toujours la main ouverte. pour mesurer, comme pour empoigner.

Dans *émine* comme dans *empan*, vulgairement *pan*, je ne puis voir qu'une mesure primitivement donnée par une contenance en liquide. C'est l'eau qui a été la première mesure ; l'eau du fleuve qui passe, comme celle qui tombe de clepsydre, a servi à mesurer le temps. Minute a la même origine qu'émine et que minot. C'est une espèce d'intermédiaire entre le solide et le fluide qu'un tas de grains ; on manie les grains avec la pèle comme l'eau avec l'écope. *Mi*, *mi*, c'est l'eau comme *op* d'écope, comme *pè* de pèle ; *e* de pèle marque l'application, *ec* d'écope est la main.

En considération de la crûe sur le sel, établie par l'édit du mois de juin 1661, un autre édit du mois d'août, même année, porta expressément : « Exemptons ledit pays de tout « logement ou entretènement de troupes en quartier et sé- « jour, routes et passages d'icelles ; et si, par nécessité de « notre service, nous sommes obligés d'en loger dans ledit

« pays, soit en quartier, sèjour, route et passage, nous en « ferons fournir la subsistance à nos dépens sans aucun taux « au prix courant des vivres, en considération de ladite « crüe sur le sel. » L'ancienne administration avait cela d'honnête qu'en augmentant ou en créant des impôts, elle faisait des promesses, qu'on ne tenait guères, à la vérité. Mais, du reste, en Provence, on n'éprouvait pas les mêmes vexations qu'en d'autres pays de France ou dans ces états étrangers soumis à une consommation forcée de sel par familles et par personnes, laquelle consommation supposée donnait lieu à des recherches sans fin et aux procédés les plus arbitraires et les plus vexatoires de la part des agents du fisc (1).

En 1772, la communauté de Martigues se plaignait des préjudices très-considérables que les habitants de ladite ville et des lieux circonvoisins souffraient par l'obligation depuis peu de temps introduite dans la province de ne consommer que du sel gris. Ce sel étant chargé de beaucoup de terre n'était pas propre pour la salaison des poutargues et des anguilles, seul objet de commerce de cette contrée; il est nécessaire que les poutargues et anguilles restent un certain temps dans le sel qui ne fait son effet qu'en fondant; et la terre qui est inévitablement mêlée et même

(1) Dans un livre officiel, dont la seconde édition fut publiée à Florence, en 1791, et qui a pour titre : *Governo della Toscana sotto il regno di sua maesta il re Leopoldo* II, on lit : « *Fu « presa in considerazione la regalia dei sali, resa di soverchio « aggravante, non tanto per i frequenti aumenti dati al loro « prezzo, che per l'inesatto sistema introdotto in riguardo alle « campagne, ed alle terre e castelli del gran-ducato di obbligare « alla compra di un determinato numero di libbre le diverse fa- « miglie, a seconda delle classi nelle quali venivano distinte. « sulla proporzione delle loro sostanze, calcolata dall'arbitrario « giudizio dei respettivi deputati.*

incorporée avec le sel gris, occasionnait la pourriture des salaisons.

L'obligation d'acheter du sel gris était d'autant plus odieuse, que les habitants de Martigues avaient à leur porte le plus beau et le meilleur sel blanc qu'on puisse recueillir et qui se formait sous leurs yeux. Les vexations pour le sel en certaines provinces étaient plus odieuses encore que celles dont on usait pour le tabac, lesquelles étaient pourtant assez grandes. En 1698, à l'occasion d'une infinité de contraventions et des rebellions extraordinaires qui avaient eu lieu à Marseille, à Montférat et autres lieux de la Province, au sujet des visites domiciliaires, il intervint un arrêt de la Cour des Comptes, aides et finances de Provence. Il était permis par cet arrêt aux commis, brigadiers et gardes de faire visites et recherches dans les places, châteaux, maisons royales, dans celles des princes et seigneurs, dans les couvents, communautés et maisons religieuses, en se faisant accompagner en ce dernier cas par les premiers magistrats ou consuls requis, auxquels il était enjoint de s'y transporter à la première réquisition, et d'attester et parapher les procès-verbaux des visites et saisies qui seraient faites en leur présence. Et suivant les arrêts de la Cour de 1679, 1686 et 1688, très-expresses inhibitions et défenses étaient faites à tous cabaretiers, académistes donnant à jouer, ou à fumer, et à tous autres..... de fournir des pipes et tabacs à qui que ce fut, ni souffrir qu'on fumât chez eux sans avoir au préalable convenu avec le fermier, ses commis et préposés de la quantité des tabacs qu'ils devaient consommer ou sans leur permission par écrit, à peine de 500 livres d'amende pour la première fois, et de mille livres en cas de récidive. — Les hôtes, aubergistes et autres ne pouvaient recevoir, retirer chez eux, ni donner à boire et à manger aux porteurs et voituriers de tabac en fraude..... — Il était défendu aux sergents, grenadiers, soldats de galères et tous autres de s'attrouper ou s'assembler pour

voiturer ou débiter du tabac de contrebande, à peine de la galère, etc., etc.

Nous avons déjà parlé du sel comme matière imposable; il nous reste à le considérer comme produit industriel. J'emprunterai ce que je vais dire à un excellent mémoire publié à Marseille en 1851, et qui a pour titre : *De la production et de la vente du sel dans le midi de la France.* L'auteur se trouve dans la même position que tout homme de bonne foi qui veut traiter de l'industrie et autres choses de notre temps. On rencontre dès l'abord en face de soi des idées qui se sont assises, avant tout examen, dans l'esprit de plusieurs, et qu'il est extrêmement difficile de déloger, car on n'a pas toujours des calculs spéciaux à opposer à ses opinions préconçues et trop souvent passionnées. Les utopistes sont le fléau de la Société, aujourd'hui plus qu'autrefois. Tous ces rêves couleur de rose n'amènent le plus souvent que la pâleur de la misère et de la faim.

Avant 1790, sous le régime de la Gabelle, il n'y avait qu'un petit nombre de salins sur le littoral français de la Méditerranée. Ces salins étaient ceux d'Hyères, de Berre et de Badon, en Provence; ceux de Peccais, de Peyriac et de Sijean, en Languedoc. Le salin de Badon, en Camargue, ne représente plus qu'un capital de 100,000 francs. Les salins de Berre ont repris de leur ancienne importance, alors que le sel qu'on y fabriquait avait la plus grande réputation pour la blancheur et la pureté. Papon a écrit que Berre, en langue celtique, signifiait *eau salée.* Achard a répété la même assertion. Nous ne connaissons pas de langue celtique proprement dite; mais puisque *Bàris* en grec signifie vaisseau, muraille, tour, on a bien pu donner à ce rocher si remarquable qui domine l'étang, le nom de *Berr*, qui ressemble tant à Bar sur Aube, à Bar sur Ornain, à Bar sur Seine, et à ce mot barre lequel désigne en Provence une montagne coupée. Dans les anciens titres, on trouve *Cadarosc.* Il est dit dans un acte de 1057, conservé dans le grand

cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor, que le château de Cadarosco, situé dans le comté d'Arles est le même lieu que l'on nomme Berre près de l'étang de Martigues. Cette antique désignation s'est conservée dans le vocable de la chapelle dédiée à la Sainte-Vierge sous le titre de *Notre-Dame de Caderot*. *Caderot*, *Caderoscum*, *Caderosc*, Berre, signifient également montagne rompue. Montagne est sous la forme *Ca*, d'un côté, et sous la forme *Ba*, ou *Baou*, de l'autre. On peut même dire que dans *Caderoscum*, la seconde partie n'est autre que Roque, Rocher.

Je viens de lire que la ville d'Alep, bâtie sur un dos d'âne qui s'étend jusqu'à l'Euphrate, était très-anciennement appelée *Berrae*, *Berræa*, nom d'une ville de Macédoine que les successeurs d'Alexandre donnèrent à la ville assyrienne en commémoration de leur patrie. Ce nom est le même que celui de Berre, de Bar, etc. Alep ou *Halep*, selon la prononciation arabe voudrait dire « ce qui s'élève au dessus de l'eau. » De *Halep*, les anciens géographes ont fait *Chalybon* où cette étymologie est encore plus prononcée, *Cha* de *Chalybon* est le dos d'âne ou le dos de la main. Les gens du pays donnent à Gignac le nom de *lou Beiré*, c'est-à-dire le château sur la hauteur ; c'est le *vieux Gignac*, à un kilomètre au Midi du village, tout au haut de la colline.

Quoiqu'il en soit, la loi du 30 mars 1790 ayant aboli la gabelle et laissé libre la vente du sel, le prix de cette denrée s'établit aussitôt de 5 à 8 fr. les 100 kilog., mais à bord ou sur char aux salins. Il paraît que dans plusieurs salins les prix s'élevèrent même plus haut, puisqu'une loi du 27 septembre 1793 limita à 20 f. le maximum du prix des 100 kil. Pour atteindre à une précision aussi rigoureuse que possible, l'auteur du mémoire que je mets à contribution a puisé dans les archives de l'ancien propriétaire du salin de Berre ses renseignements sur les prix anciens du sel.

De 1790 à 1798, le prix a varié de 5 à 8 fr. De 1799 à 1814, il a varié de 4 fr. 72 c., prix de cette même année

1814, à 7 fr. 90 c., prix de 1810. La moyenne générale a été de 5 fr. 30 c. De 1815 à 1830, le prix a varié de 1 fr. 58 c., prix de 1818 à 0,61 c., prix de 1823. La moyenne a été de 0,91 c. La moyenne de 1831 à 1840 a été de 1 fr. 30 c. Celle de 1841 à 1847, de 3 fr. 46 c.; et celle de 1848 à 1850, de 1 fr, 16. Ces chiffres se rapportent à la consommation par charrettes. Le prix moyen pour les destinations autres que les ventes à la consommation par charrettes, a varié de 3 37 c. en 1805, à 0,60, en 1807, pendant la période de 1796 à 1814. La moyenne générale du prix de vente des sels dans les salins du midi de 1841 à 1847 a été de 21 fr. 77 c.

La production moyenne des salins des Bouches-du-Rhône est de 74,500,000 kil. Si nous détachons de cette production celle qne donnent les salins établis dans la commune de Fos ou à son plus prochain voisinage, nous aurons un ensemble de 29,100,000 kil.

Nous avons compris dans cette catégorie le produit de la saline de Rassuen pour 10,000,000 kil. Cette saline fut fondée, en 1805, par une compagnie connue sous le nom de Société de Rassuen. L'établissement coûta environ 600,000 francs. Les propriétaires actuels l'acquirent en 1819 au prix de 109,500 fr. Ils y ont dépensé à leur tour pour les mettre en valeur d'abord et pour l'agrandir ensuite, plus d'un demi-million, de telle sorte qu'elle a fini par coûter aux deux compagnies qui l'ont successivement possédée la somme considérable d'au moins 1,200.000 fr. Cette saline peut produire actuellement douze millions de kilogrammes. Mais la moyenne est restée fort en dessous de dix millions.

Supposons maintenant avec l'auteur du mémoire que cette production soit en effet de 120,000 quintaux métriques, et voyons à quel prix le sel devait se vendre pour produire un intérêt raisonnable de 8 pour cent, intérêt assurément bien modéré, si on considère ce qu'il y a de

particulièrement chanceux dans une fabrication comme celle du sel, d'après les exemples que nous avons déjà cités.

Le capital engagé depuis la création étant de	F. 1,200,000
Le fonds de roulement de	150,000
Le capital total est de. . .	1,350,000
A raison de 8 p, 0/0, ce capital devait produire.	108,000
Les frais de fabrication à raison de 40 c. par quintal	48,000
Total de la recette brute. . .	156,000

Mais sur les 120,000 quintaux il faut prendre un seizième pour une redevance due à M. de Gallifet, propriétaire primitif, et un dixième au moins pour déchet, si on est assez heureux pour écouler sa récolte en 18 mois; au moyen de cette double déduction, la quantité utile restant au producteur se réduit à 101,000 ou pour être plus près de la réalité à 100,000 qx. mét. Pour produire la somme nécessaire de 156,000 fr., il faudrait vendre le sel sur le pied de 1 fr. 56 c. les 100 kil. sur le gravier, c'est-à-dire net. Mais pour le livrer à bord des navires au port de Ranquet, il faut y ajouter :

Voiture de Rassuen à Ranquet par 100 kil. .	F. 0 17
Mesurage sur la saline	0 07
Usure des sacs.	0 06
Total.	0 30

Ce qui porte le prix du quintal mis à bord à 1 fr. 86 c.

Depuis la mise en commun des sels produits par toutes ces salines, le prix des ventes, sel mis à bord, n'a pas dépassé 1 fr. 02 c.

Si on veut ne tenir compte que de la valeur engagée par la seconde compagnie, et que l'on peut

porter à.	650,000 fr.
auxquels il faut ajouter pour fond de roulement	150.000
On aura un capital de. . . .	800,000

Intérêt à 8 pour cent	64,000	112,000
Frais de fabrication comme dessus	48,000	

Le sel devrait donc se vendre sur la saline 1 fr. 12 c. et à bord 1 fr. 42 c. Mais il ne se vend à bord que 1 fr. 02 c.; la perte est donc de 40 c. par quintal, soit de 40,000 fr. sur 100 mille quintaux, quantité utile restant au producteur, au moyen de quoi l'intérêt du capital engagé n'est que de 24,000 fr. au lieu de 64,000, soit de 3 pour cent au lieu de 8 pour cent. A cela, nous ajouterons que le produit des terres dans nos contrées et depuis quelques années reste fort au dessous de cet intérêt exigu de 3 p. 0/0.

Dans cette période désastreuse de 1814 à 1830 que nous avons citée, les propriétaires de salins ne furent pas seuls à souffrir. Les ouvriers employées au lavage des sels, entre l'époque des moissons et celle des vendanges, temps d'arrêt pour le labeur des champs, perdirent plus des deux tiers de leur travail. Ces ouvriers dans les environs de Fos sont au nombre de 3 à 400. Les marins occupés au transport des sels durent désarmer leurs navires. La contrebande du sel devint plus active. L'insalubrité revint dans les lieux où des salins furent abandonnés. La perte d'immenses capitaux, en détruisant des fortunes particulières, vint porter atteinte au crédit général. La compagnie des salins de Cette, après avoir dépensé depuis 1780 plus de quatre millions pour son établissement, ne put en obtenir dans la vente faite en 1828 qu'un prix à peine suffisant pour donner 600 francs à chaque action dont la valeur fournie et dépensée était de 20,000 fr. Les actions des salins de Peccais avaient produit, sous l'Empire, plus de 1,000 fr. de revenu annuel. En 1842, on les vendit en majeure partie à 500 fr. de capital. Les créateurs des salins de Rassuen, Citis, Plan d'Aren, Valduc, Fos, Etang de Lion vendirent aussi à vil prix. Les salins de la quarantaine, de la Vignolle, de Badon en Camargue, furent abandonnés.

De 1830 à 1840, la fabrication des soudes prit une plus

grande extension. Le développement du commerce maritime, qui, depuis 1815, à part les premiers temps de la paix universelle, avait été assez languissant, permit de vendre à la mer de plus grandes quantités de sel. Le prix du sel pour les soudes, dans la période de 1840 à 1847, est ressorti de 1 fr. 20 c. à 1 fr. 50 c. La prospérité momentanée que procura aux propriétaires des salins l'augmentation du prix du sel de 1840 à 1847, permit de perfectionner une industrie jusques-là livrée à la routine. La fabrication du sel a passé des mains d'ouvriers illitérés dans celles de directeurs intelligents : aussi l'on obtient aujourd'hui le sel plus ou moins cristallisé, plus ou moins blanc, selon le goût des acheteurs.

On prétend que aujourd'hui le plus beau sel est celui que donne l'établissement du Galijon.

Les progrès de l'art du saunier ne se sont pas bornés à la fabrication du sel marin. Une méthode sûre et facile a été trouvée, après beaucoup de tâtonnements, pour tirer parti des eaux mères. Outre le sel marin, on peut demander aux eaux de la mer des sels de potasse, de sulfate de soude, de l'acide chloridrique et de la magnésie (1). La France dotée ainsi d'une grande et nouvelle industrie, au lieu de faire venir les sels de potasse dont elle a besoin et qui deviennent toujours plus rares et plus chers, produira les

(1) L'application des procédés du célèbre chimiste M. Balard, à l'exploitation des eaux mères des salins pour en obtenir du sulfate de soude, du chlorure de potassium, du chlorure de magnésie et subsidiairement de la soude, de la potasse, de la magnésie, de l'alun, et enfin du chlore en quantité considérable a été entreprise par M. Prat conjointement avec MM. Agard, Bazin et Magnan qui se sont associés pour les premières expériences, auxquelles M. Agard en particulier a donné un développement remarquable. Les exhibitions faites par ces honorables industriels à l'exposition de Londres ont été dignement appréciées.

quantités de ces sels qui lui sont nécessaires, et pourra même en exporter des quantités considérables à l'étranger; elle ouvrira ainsi à nos ouvriers une nouvelle et abondante source de travail. Il y a en ce moment au Plan d'Aren une fabrique de produits chimiques; un salin au Galijon, un autre au Mazet et un troisième à Fos. Ces quatre établissements dépendent de la commune de Fos.

Disons un mot du salin du Plan d'Aren. La création de ce salin à coûté des sommes énormes. Un million était hypothèqué sur cette propriété, lorsqu'elle fut achetée de Bodin fils et Compagnie, de Lyon et de Chaptal fils, de Paris, en 1819, au prix de. . . . . F. 219,540

Une autre partie fut achetée à Marseille au prix de 58,387 47

277,927 47

Du 31 mars au 31 juillet 1825 il fut dépensé Savoir :

Pour déblai et port de 10,136 mètres cubes de terre, à 0 fr. 75 c. le mètre cube. . . . 7,602

Construction d'un bâtiment pour loger une machine à vapeur, main-d'œuvre et fourniture de maçonnerie. 7,453 09

Travaux d'amélioration de la Saline, étrangers à la fabrication. 6,798 06

Construction d'un aqueduc et d'un moulin à vent 9,406 34

Confection de trois bassins et agrandissement de trois autres. 1,400

A quoi, il faut ajouter pour achat et pose d'une machine à vapeur, de la force de 20 chev. 53,430 55

Changement de disposition des tables de 1828 à 1845, argilage, digues et canaux 31,250 15

Total à reporter. . . . 120,340 19

Report d'autre part . .	120,340 19
Frais, en 1846, pour mettre à basse pression la machine à vapeur, changement des chaudières, transport de cette machine sur les bords de la Valduc et construction du bâtiment pour la recevoir	23,830
Fonds de roulement	50,000
Ajoutant à ces sommes le montant du prix d'achat	277,927 47
Nous aurons un capital de. . . . Fr.	472,097 66

L'intérêt de cette somme au 8 °/₀ est de 37,767 francs.

Le Plan d'Aren récolte moyennement par année.		40,000 qx. mét.
En déduisant la redevance due à M. de Galiffet, soit environ.	5,000 qx	8,500 »
Plus un 10e pour déchet jusqu'à la vente	3,500	
Il reste net.		31,500 qx. mét.

Les frais de fabrication sont . . . . . F.	0 45 c.
« de couverture.	0 03
« d'expédition.	0 09
« de voiture au port d'embarquement ou soit à la gare d'Aren.	0 16
Frais d'embarquement, sacs, courtage et entretien de la route du Plan d'Aren à la gare.	0 10
Revient du sel à la gare. . Fr.	0 83 c.

les 100 kil. non compris le transport à Bouc qui est de 15 cent, les 100 kil. transbordés.

Pour que la récolte produise un bénéfice capable de couvrir les 50 francs 83 cent. de frais, plus les intérêts à 8 0/0 1,190, plus l'amortissement 0,177, il faudrait que le sel se vendît toujours à 2 fr. 197 cent. le quintal métrique. Mais, comme, on l'a vu plus haut, de 1814 à 1830, les prix tombèrent de 1 fr. 58 cent. à 0, 61 cent. En 1840 eurent lieu les terribles inondations qui portèrent leurs ravages

dans la partie la plus inférieure de la vallée du Rhône, depuis le port de Bouc jusqu'au grau d'Aigues-Mortes. Ces inondations ne se bornèrent pas à détruire presque tout le sel approvisionné sur les salins de Fos, de la Camargue et de Peccais, dont la masse s'élevait à plus de 125,000,000 de kilogrammes, et les établissements eux-mêmes, elles substituèrent encore des eaux saumâtres aux eaux salées des étangs qui alimentent presque tous les salins, et compromirent par-là les récoltes futures. A cette cause d'affaiblissement des récoltes, vint se joindre une série d'années pluvieuses, pendant lesquelles les salins établis sur le littoral de la Méditerranée donnèrent une quantité de produits au dessous de la moyenne, notamment dans les années 1842, 1843, 1844 et 1845. De plus les établissements ravagés ne commencèrent à produire qu'après deux ou trois années d'interruption. Le vide énorme dans les approvisionnements causé par la destruction du sel que les eaux du Rhône avaient emporté, puis cet affaiblissement de la production dans le Midi et dans l'Ouest de la France, mirent fin à l'encombrement des salines sur le littoral.

Alors le sel obtint une valeur qu'il n'avait pas acquise depuis long-temps. La pénurie créa pour les salins du Midi une position analogue à celle où ils s'étaient trouvés de 1790 à 1813. Mais dans la période de 1847 à 1850, les excédants de sels se sont reconstitués, et comme aucune circonstance n'a fait augmenter les débouchés dans la proportion des récoltes, il est arrivé alors ce qu'on avait vu d'autres fois : les salins les moins biens placés pour la vente, et sur lesquels l'accumulation des récoltes était la plus forte, ont été contraints de suspendre leur fabrication, entre autres les vastes salins de Peccais. Cette histoire des salins du Midi est à peu-près celle de toutes les industries. Il y a toujours un moment où l'on fait trop, à l'envi les uns des autres ; puis, à l'envi les uns des autres aussi, on veut écouler ce qu'on a ; il s'établit alors une double concurrence : l'une

porte à produire plus qu'il ne faut, l'autre à baisser les prix plus qu'on ne peut. A cela, il n'y a point de remède; c'est un état naturel, et qui ressemble beaucoup à l'exercice des organes respiratoires chez les animaux. On ne peut jamais respirer que l'air au milieu duquel on se trouve; et généralement l'air de l'industrie n'est que la présomption, la cupidité, l'envie, à la plus haute température. Une autre cause semble nuire aux salins de Berre et de Caronte.

L'existence du Canal d'Arles à Bouc a progressivement amené le déssalement des étangs de Caronte et de Berre, et l'on a du faire une enquête sur les causes qui altèrent la salubrité de ces eaux et nuisent en même temps à la pêche et à l'industrie. Avant l'existence du Canal, le port de Bouc, l'étang de Caronte et les canaux qui établissent la communication avec l'étang de Berre avaient trois et quatre degrés de salure; depuis lors, on trouve dans ces mêmes endroits moins d'un degré. La quantité d'eau douce versée dans le port de Bouc est très-abondante; le courant qu'elle établit sous le pont de Fos et dans la tranchée de la ligne à l'écluse de Bouc est d'une telle rapidité que la navigation en est gênée. L'intention de l'ingénieur qui a construit le canal était de laisser suivre aux eaux leur ancienne direction vers la mer, à travers l'étang du Galijon. Au point où le canal traverse cet étang, il avait laissé déjà douze portes à clapet par les quelles les eaux du Galijon supérieur pouvaient descendre dans le Galijon inférieur et de là glisser dans la mer; mais les eaux trouvant plus de facilité à suivre un canal ouvert jusqu'au port de Bouc qu'à forcer le jeu des clapets, le port de Bouc a dû recevoir toutes les eaux des vidanges du Vigueirat et des autres canaux de desséchement du marais supérieur. On a d'abord pensé que des vannes remplaçant un certain nombre de clapets et habituellement ouvertes, donneraient un libre passage aux eaux du haut Galijon. Lorsque les eaux de la mer, poussées par un vent fort du Sud ou du Sud-Est, tendraient à entrer dans

le Canal, le garde qui habite la maison voisine du clapet aurait ordre et soin de baisser les vannes. Voilà ce qu'on proposait avant 1852 ; depuis, on s'est borné à demander le placement d'un second système de porte busquées à l'écluse de Bouc pour empêcher l'entrée des eaux douces, et la réduction de l'ouverture des pertuis du Galijon qui est de 1 m. 25, à la moitié, afin qu'un seul garde puisse suffire à la manœuvre.

Je ne quitterai pas cette revue hérissée de chiffres ; sans revenir sur la dénomination de *Ranquet* que nous y avons rencontrée. L'embarcadère du sel de Rassuen porte le nom de Ranquet. *Ranquet* est-ce la suite de Rassuen, qui ne diffère guère de Ruisseau? L'embarcadère des fabriques de soude établies entre Mont-Rédon et le pied des montagnes qui constituent le cap Croisette, s'appelle de même le *Ranquet*. Faut-il encore voir là une de ces appellations nouvelles que le peuple a coutume de former beaucoup mieux que des savants de profession ne le sauraient faire avec leur grec et leur latin, ces langues si jeunes, on peut le dire, dans la succession des âges et des idiomes? *Ranquet* ressemble fort à ranger et ranger m'a tout l'air d'être un terme primitivement maritime. Le point de départ serait, à mon avis du moins, dans cette expression « ranger la côte ». *Ra* de ranger est l'eau *ar* qui est dans *mar* ; *ng* ou *gg* montrent la main, le gouvernail faisant ouvrir cette eau par le navire de manière à le rapprocher de la côte. *Ar* devient *ra* dans ranger comme dans raser, dans ravir, dans rapide, dans ravin, etc. L'eau courante *ar* rase les bords d'un fleuve; l'eau paisible *ba* les baigne. D'ailleurs, c'est l'eau qui range les galets, le sable, les algues, les épaves quelconques sur le rivage des mers ou des fleuves ; c'est elle qui, par la succession des dépôts qu'elle forme, a pu donner l'idée de rang, de rangée. Mettre des marchandises à *rang*, c'est pour nos matelots, par exemple, les jetter à l'avenant dans un coin et sans précaution aucune, comme les flots de la

mer jettent et déposent les algues sur le rivage. Arranger, arrangement sont venus après; ce sont œuvres de l'homme. Pour ne pas nous égarer dans un dédale de suppositions peu philosophiques, malgré de hautes prétentions anciennes et modernes, accoutumons-nous à ne voir naître les mots que de la contemplation et de la réflexion immédiate des objets matériels. Quand les langues ont prit naissance, l'homme n'avait point encore l'habitude de rien concevoir d'une manière abstraite. Cette habitude n'a pu lui venir qu'avec le temps, ce grand acquéreur d'idées. L'esprit ne fut jamais qu'un instrument de contemplation et de composition ; merveilleux instrument, il est vrai, mais, sans la matière, que ferait-il? Sur quoi s'exercerait-il ? Où prendrait-il un point d'appui ? Quelle serait son initiative ? Où n'irait-il pas se perdre ?

Beaucoup de vieilles dénominations au voisinage de Berre et des étangs, semblent se rapporter à la fabrication, au transport et au commerce du sel. Il y a d'abord *Salo*, aujourd'hui Salon, qui peut bien avoir été jadis un entrepôt de cette denrée que les anciens appréciaient tant; . . . . . « *Sit mihi mensa tripes et Concha salis puri*, ... fait dire Horace à Tigellius, le chanteur Sarde. Ensuite plusieurs très-anciens chemins depuis longtemps abandonnés et qui aboutissent à Berre, portaient le nom de *camins saliers*.

Mais il n'est pas certain que les Salyes, présentés par Strabon comme mêlés aux Grecs et occupant les montagnes du littoral marseillais, eussent pris leur nom du sel qu'ils exportaient dans l'intérieur des Gaules et qu'ils tiraient des peuplades voisines des étangs, lesquelles étaient connues sous le nom général d'*Avatici*. Les Salyes étaient les habitants des lieux élevés ; leur nom exprimait fort bien cette distinction si tranchée, qu'on voit entre la côte qui,

d'Antibes jusqu'à la vallée de la Touloubre et à celle de la Durance; apparaît toujours montagneuse, et le plat pays où s'allongent les étangs. Ce nom de Salyes ne vient pas plus du Sel que celui des prêtres Saliens, c'est-à-dire sauteurs; pas plus que celui des *Salassi*, anciens habitants du marquisat de Saluces, en Savoie; pas plus que celui des *Salii*, peuple des bords du Rhin qu'on appella autrement *Franci*. Le nom de *Salii* faisait allusion aux collines, aux *Saltus* que les eaux du Rhin baignent sur la rive orientale. Les Saliens, quand ils eurent franchi le fleuve, devinrent les Francs. Franchir, en effet, est-ce autre chose que s'ouvrir par R, un passage, en se détachant d'un autre lieu par N qui marque séparation, distinction et par *Ch* expression des pieds ou des mains, qui sont dans marcher, comme dans attacher et détacher? En italien, *fra* égale *tra* de traverser; pour dire : cependant, on a l'expression FLA. *questo meso* ou TRA-*tanto* ou *mentre chi*.

Il se peut que la *Via Salaria* ait désigné le chemin par où les peuples de la Sabine portaient dans leurs montagnes le sel recueilli ou acheté par eux au bord de la mer. Mais comme *Salire* veut également dire saler et sauter; comme le sel primitif, naturel, est formé par le jaillissement des flots de la mer sur les rochers où il reste des flaques plus ou moins considérables, qui se cristallisent au moyen des eaux de pluie, il ne serait pas impossible que *Via Salaria* eût indiqué aussi bien le chemin allant de Rome aux montagnes voisines que le passage anciennement pratiqué par les marchands ou les porteurs de sels.

On dit que les Sabins auraient été nommés ainsi à cause du culte des Dieux et de la religion qui auraient pris naissance chez eux, à ce que pensaient les Romains. SABINI *id est* SEBINI; et *Sebini* tiendrait à *Sabasmios* à *Sebastos*, en latin *Augustus*. Mais *Sebastos* comme *Augustus* annonce l'ampleur, la magnificence, la force et la vertu de l'eau, qu'on retrouve sous la forme sanscrite *Ab*, dans *Sebastos*,

dans *Sabadius*, un des Dieux des Thraces qu'on croit avoir été le même que *Sabasius*, fils de Jupiter et de Proserpine, plus ancien que Bacchus, surnommé aussi quelquefois *Sabasius*. Dans Bacchus comme dans *Sabasius*, la liqueur divine est exprimée par *Ba* ou par *Aba*, *ab*. C'est en l'honneur de Bacchus qu'on avait institué les Sabasies, fêtes célébrées par des danses, des courses et avec des transports de fureur. *Augustus* présente la forme latine *aqua*, *aug d'augere*, *aigo*, etc. *Sebas*, en grec, veut dire étonnement, admiration, respect, etc. N'est-ce point là ce qu'inspire la première vue, la soudaine apparition d'une grande masse d'eau ? Puis, dans *Apennini montes* n'y a-t-il pas les mêmes éléments que dans *Sabini* ou *sebini*, S étant une aspiration. On disait que les Sabins avaient été fondés par *Sabus*. Mais *ab* de *sabus* n'est-il pas *ab* devenu *Baou*, montagne d'où descendent les eaux ? Dans la langue des Syriens, le mois de février était appelé *Sabi*, probablement « le mois des pluies ». *Februarius* ne voulait-il pas dire qu'en ce mois l'eau *fe*, *feb*, pénétrait la terre par R ? *Lustrare*, *purgare*, *pura facere* supposent l'eau ou le feu. Les radicaux sont les mêmes pour l'un comme pour l'autre de ces éléments. La fête de la chandeleur ouvre le mois de février; mais la chandelle ne va pas sans l'eau bénite. La bénédiction par l'eau est attachée à toutes les cérémonies chrétiennes; elle est indispensable, le feu n'est qu'accessoire.

Il y a dans l'ouvrage de M. de Maistre qui a pour titre *Du Pape*, un passage fort singulier qui, du reste, a été emprunté à Daniel Heinsius : « Le terme de Majesté appar-« tient au latin. La Grèce l'ignore ; et c'est par la *Majesté* « seule qu'elle demeura au dessous de Rome, dans les let-« tres comme dans les camps.» Si les Grecs n'avaient pas le mot *majestas*, ils avaient celui d'*axioma*, qui le vaut bien. *Axioma*, c'est la grande main, la double main *Ax*, qui régit tout, c'est la force d'où proviennent toutes les autres forces, la vérité première de laquelle émanent les vérités

conséquentes. *Majestas* fait allusion à la profondeur des cieux, au firmament étoilé, à l'immensité des mers. *Majestas* tient à *maïa* à *maïuma*, fête en l'honneur de Maïa et de Flore, c'est-à-dire de la nature féconde et productrice, cette nature que la *maïo* ou *la belle de mai* nous rappelle.

Du reste, si la Grèce est restée au dessous de Rome dans les camps, si elle a fait moins de mal au monde, il n'est pas aussi certain qu'elle soit restée dans les lettres au dessous de la Rome d'Auguste et que la langue parlée par le *peuple roi* ou *tyran* fut supérieure à celle de Démosthène et d'Homère. Il n'est pas même certain qu'Alexandre fut inférieur à César. Toutes ces idées, à propos du Pape, sont fort misérables, pour nous servir d'une épithète que M. de Maistre emploie souvent mal à propos; elles ne vont pas au but, elles s'en détournent, au contraire.

Revenons, toutefois, de ces temps anciens où j'ai tant de plaisir à me laisser égarer, revenons à nos temps modernes, à nos temps d'industrie en tout genre où les égarements et les simples écarts peuvent devenir si funestes.

Voyons d'abord le mouvement commercial qui a eu lieu sur le canal d'Arles à Bouc, pendant les années 1850, 1851, 1853 et 11 mois de 1854.

1850. — *Remonte.*

Bateaux chargés 171. Bat. vides 604. Navires chargés 210. Nav. vides 541. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 776, des navires 3,009. Tonnage moyen, des bateaux 67,782, des navires 46,742.

Poids des marchandises.

Grains et farines 1,753,000 kil. Sel 6,285,000. Boissons 42,000. Métaux 669,000. Epiceries et drogueries 1,787,000. Fourrages 10,000. Charbon et minerai 230,000. Bois 683,000 Matériaux 2,109,000.

Descente.

Bateaux chargés 82. Bateaux vides 132. Navires chargés

52. Navires vides 9. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 212, des navires 244. Tonnage moyen, des bateaux 9,883, des navires 2,816.

Poids des marchandises.

Grains et farines 93,000 kilog. Sel 7,081,000. Boissons 42,000. Métaux 669,000. Epiceries et drogueries 4,812,000. Fourrages 61,000. Charbon et minerai 5,154,000. Bois 753,000. Matériaux 2,174,000.

Poids total à la remonte, 16,569,000; à la descente, 25,678,000.

1851. — *Remonte.*

Bateaux chargés 132. Bateaux vides 527. Navires chargés 347. Navires vides 433. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 659, des navires 3007. Tonnage moyen des bateaux 50,115, des navires 49,762.

Poids des marchandises.

Grains et farines 7,042,000 kil. Sel 9,223,000. Boissons 39,000. Métaux 1,815,000. Epiceries et drogueries 7,122,000. Fourrages 81,000. Charbon minerai 242,000. Bois 446,000. Matériaux 1,277,000.

Descente.

Bateaux chargés 122. Bateaux vides 77. Navires chargés 32. Navires vides 6. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 197, des navires 161. Tonnage moyen des bateaux 10,496, des navires 1,430.

Poids des marchandises.

Grains et farines 74,000 kil. Sel 6,072,000. Boissons 0. Métaux 90,000. Epiceries et drogueries 6,000. Fourrages 361,000. Charbon et minerai 5,415,000.

Poids total à la remonte 127.290,000; à la descente 27,722,700

1853. — *Remonte.*

Bateaux chargés 181. Bateaux vides 546. Navires chargés 882. Navires vides 302. Nombre d'hommes d'équipage des

bateaux 720, des navires 4,379. Tonnage moyen des bateaux 48,552, des navires 130,534.

Poids des marchandises.

Grains et farines 58,776,000 kil. Sel 9,752,000. Boissons 676,000. Métaux 2,195,000. Epiceries et drogueries 6 millions 853,000. Fourrages 20,000. Charbon et minerai 34,000. Bois 574,000. Matériaux 1,185,000.

Descente.

Bateaux chargés 152. Bateaux vides 114. Navires chargés 62. Navire vide 1. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 256, des navires 506. Tonnage moyen des bateaux 7,437, des navires 2,809.

Poids des marchandises.

Grains et farines 48,000 kilog. Sel 7,040,000. Boissons 43,000. Métaux 0. Epiceries et drogueries 50.000. Fourrages 644,000. Charbon et minerai 2,074,000. Bois 168,000. Matériaux 3,000.

Poids total à la remonte 80,065,000 ; à la descente 10,070,000.

Au mois de novembre 1854. — *Remonte.*

Bateaux chargés 252. Bateaux vides 427. Navires chargés 270. Navires vides 295. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 679, des navires 2,094. Tonnage moyen des bateaux 48,150, des navires 36,956.

Poids des marchandises.

Grains et farines kilog. 12,814. Sel 9,579,000. Boissons 824,000. Métaux 9,371,000. Epiceries et drogueries 5,709,000. Fourrages 72,000. Charbon et minerai 82,000. Bois 650,000. matériaux 704,000.

Descente.

Bateaux chargés 154. Bateaux vides 52. Navires chargés 62. Navires vides 0. Nombre d'hommes d'équipage des bateaux 209, des navires 248. Tonnage moyen des bateaux 7,743. des navires 2,603.

Poids des marchandises.

Grains et farines 0. Sel 7,000,000. Boissons 0. Métaux 4,100,000. Epiceries et drogueries 2,000. Fourrages 675,000. Charbon et minerai 539,000. Bois 22,000. Matériaux 60,000.

Total à la montée 39,805,000 ; à la descente 12,398.

La moyenne des produits du canal pendant six ans, de 1846 à 1851, a été de 207,126 fr.

Le canal d'Arles à Bouc a une longueur de 47,338 mètres; la somme affectée à son entretien devait être de 90,000 fr. Le Conseil général du département a sollicité l'établissement d'une nouvelle gare à l'embouchure du canal. Le projet en fut approuvé en 1848.

§. VI. *Port de Bouc. Industrie. Navigation.*

Nous pouvons maintenant nous occuper du port de Bouc un peu mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Après la guerre de Charles 1er d'Anjou pour l'entière et complette soumission du pays, les Marseillais tenaient encore la vicomté d'Hières, le château de Brégançon, la ville et le port de Toulon ainsi que le port de Bouc. L'an 1246, Charles 1er les fit ajourner par devant le juge d'Aix disant qu'ils possédaient ces lieux-là sans aucun juste et valable titre. Il accusait la ville de Marseille de rébellion ; il se plaignait qu'on ne lui payât point les rentes annuelles que les Marseillais avaient coutume de payer à ses prédécesseurs, et qu'on les employât seulement au profit de la ville. Il demandait encore d'autres droits qu'ils avaient promis au comte Berenguier par le traité de paix conclu avec lui. Irrité de cette accusation, les Marseillais, par un mouvement soudain, prirent les armes. Le comte les assigna à comparaître en jugement. Le jour de l'assignation échu, ils se laissent condamner par contumace. Puis ils dressent une armée de 1000 hommes, se dirigèrent par mer d'un côté sur Toulon, l'autre sur Bouc, en font venir par force à Marseille des vaisseaux chargés de blé et mettent à mal plusieurs des

gens du comte qui par ses ordres secrets s'en étaient saisis. Par le jugement qui intervint, les Marseillais furent condamnés à 50,000 livres d'amende ; tous les biens et droits que la ville possédait tant par terre que par mer furent acquis au prince par *commis* et *caducité* ; les magistrats de Marseille furent privés de la troisième partie de leurs revenus, dignités et honneurs.

En 1754, il était question de *Turcs* ou forçats des galères qu'on devait employer au creusage du port de Bouc, le dernier de la côte de Provence et l'unique ressource à portée des bâtiments qui n'ont pu entrer dans celui de Marseille ou qui, en étant sortis pour aller dans l'Est, se trouvent assaillis par un vent contraire. L'anse du *Repos* est bien chanceuse, et dans ce moment-ci plus que jamais, comme nous l'avons déjà dit. Sans le port de Bouc, tous ces navires iraient échouer sur la plage qui borde le golfe de Lion. En 1683, le port de Bouc avait donné asile à 36 galères ; mais en 1754, les tartanes de pêche avaient de la peine à y trouver un mouillage assuré.

Si jamais le projet de transformer en port maritime l'étang de Berre, ce vaste vivier de 15,000 hectares de superficie, où les poissons, une fois entrés, ne peuvent plus échapper aux poursuites du pêcheur (1), si ce projet, pour lequel, en 1850, on a dépensé en pure perte 4,800,000 francs, se réalise jamais, il faudra donner plus de profondeur aux canaux de Bouc qui sont au nombre de dix environ, d'une longueur de 1,200 mètres avec une largeur variable.

En 1850, il est entré à Bouc 1,917 navires d'un tonnage total de 114,797 ; dans la même année, il est sorti dudit port 2,010 navires d'un tonnage total de 128,052. En 1853, il est entré au port de Bouc 3,112 navires ; en relâche, 2,294. En 1854, jusqu'au 1er octobre, il est entré 2,237 navires,

(1) La valeur totale de la pêche s'élève au chiffre énorme de 400,000 fr. par an. Ce chiffre pourrait encore être augmenté.

en relâche, 1,217. Il y a vingt-un couples de tartanes, soit quarante-deux. A dix hommes par tartane, cela ferait 420 hommes occupés à la pêche : mais la plupart sont des étrangers, des Génois, surtout, qui vont et viennent.

L'usage des filets traînants, appelés *Bœuf* et *Gangui* est prohibé d'une manière générale par la déclaration du roi, intervenue en 1726, et, spécialement pour les côtes de Provence, par une déclaration du roi, du 14 juillet 1754, confirmée par arrêt du conseil d'Etat, du 1er septembre 1755. Cette prohibition fut renouvelée par la déclaration de l'Assemblée constituante du 12 septembre 1790. La loi du 21 ventôse an XI donna de la manière la plus expresse une autorité législative incontestable à ces diverses prohibitions.

Ce mot *Bœuf* ne vient pas de ce qu'on fait cette pêche avec deux bateaux comparables à deux bœufs attelés au même joug; *Bœuf* n'a pas une autre origine que Béal, *Biaou*, Bief, et que *Bœuf* du *cul-de-bœuf* à Marseille. Le *cul-de-bœuf* n'est autre que la rive où jadis venait dégorger le ruisseau ou *Biaou*, *Buoou*, de Jarret. Le Bœuf, filet, forme dans la mer un canal, un béal, un bœuf ou torrent qui ramasse et emporte tous les poissons qu'il rencontre. C'est le même mot que *Boou*, *Boulié*. Seulement, ce qu'on appelle sur une autre partie du littoral, *Boou*, est amené sur le rivage par une double escouade de pêcheurs et non pas à bord de bateaux accouplés et qui restent en pleine mer. *Bos*, *Bovis*, comme *apis*, symbole de la force productrice, de l'abondance, n'est autre que l'eau ; c'est l'eau qui a la plus grande force possible. Le type de l'eau est dans *Vis*, qui n'est autre que le grec *Is*. Dans *Dynamis*, l'eau est *am* ; elle est *bï* dans *Bia*. *Gangui* ou *Gaggui* me présente deux fois la main formant poche ou canal.

La portion du port de Bouc assez profonde pour recevoir des navires d'un fort tonnage n'est pas assez étendue et a une sonde de 5 à 6 mètres fort inégale. La partie moins

profonde qui reçoit les navires d'un moindre tonnage, ceux de pêche et de cabotage, n'a pas une profondeur régulière de trois mètres. Il conviendrait que ce fond lui fut donné sur une étendue suffisante. Le port de Bouc ne saurait avoir toute son utilité qu'autant que le canal maritime décrété par la loi de 1846 aura relié l'étang de Berre à la Méditerranée,

Assez constamment, il y a sur le chantier de Bouc un navire et quelquefois deux en construction ; c'est beaucoup plus qu'à la Ciotat, où depuis plusieurs années on n'a pas mis à l'eau une seule coque en bois. Tandis qu'on creusait le canal d'Arles à Bouc, on rêva une grande ville à laquelle ce cours d'eau artificiel devait donner infailliblement naissance et progrès. En effet, sans l'existence préalable de Marseille, il y avait sur ce plateau qui, de *la Lèque* ou de l'unique maison d'autrefois, aboutit aux ruines de l'antique Stomalimné, assez d'espace improductif pour y élever quelque chose de magnifique. Tout s'est borné à un petit nombre de demeures non bourgeoises, à quelques auberges et cabarets, ainsi qu'à des édifices affectés aux différentes administrations publiques. Il y a, de plus, sur un petit tertre d'où l'on jouit d'une vue superbe, une chétive église déjà lézardée, quoique neuve, et tout à fait écrasée par un élégant et somptueux presbytère. On a vu successivement établir et abandonner une briqueterie considérable et un vaste entrepôt de grosses verreries. A côté de cet entrepôt, a fonctionné pendant quelques années une usine pour la fonte de divers minerais apportés de Mousaïa, de la Sardaigne, etc. Cette usine vient d'être transférée comme par enchantement et dans quelques mois sur l'emplacement de la briqueterie abandonnée ; on y a de plus ajouté un condensateur important. Elle occupe environ une trentaine d'ouvriers. Sur le terrain qu'elle a quitté on doit établir une fonderie d'ancres de sûreté.

Parmi les établissements durables, on doit compter les

entrepôts des houillères de la Grand-Combe, de Givors et de Rive-de-Gier, dont les produits alimentent l'Algérie, l'Espagne, l'Italie et les ports français de la Méditerranée.

Au pied de la colline sur laquelle se dresse le village de Fos, il a été construit, en 1854, divers bâtiments pour une tourbiére. On prétend que la redevance payée à la commune pour l'exploitation des marais voisins est bien inférieure aux profits qu'on retirait des *sagnes* ou massettes, des sangsues, des tortues, des escargots, des champignons, ainsi que des anguilles, des brochets et des carpes qu'on pêchait naguères dans les fossés. Les marais de Fos sont une occasion de prendre ou de tuer annuellement du gibier pour une valeur de 5 à 6,000 fr., et 4 à 500 bœufs qu'on y verse à la fois rapportent 2,400 francs pour le droit d'y paître depuis Saint-Michel jusqu'au mois de mars. La *bauque* n'est pas non plus un produit à mépriser ; une charge d'âne de bauque se vend de un franc à un franc vingt-cinq centimes ; cela fait vivre bien des pauvres femmes qui en portent à Martigues, à Saint-Mitre, etc. Il me semble qu'on doit respecter partout ces petits profits de la classe indigente et laborieuse.

Puis, la tourbe enlevée, il restera probablement des eaux stagnantes par lesquelles seront ramenées dans ce pays les fièvres pernicieuses qui l'affligeaient tant autrefois et dont il n'a jamais été entièrement délivré. Quoi qu'il en soit, à l'exception de cette industrie nouvelle, les intérêts de Bouc avec son port, son chantier de construction, ses usines et ses établissements publics sont tout autres que ceux de Fos. Tous les besoins de Fos ont été satisfaits ; on lui a donné pour les garçons et les filles deux salles d'asile construites depuis peu de temps, l'une à côté de l'autre et dans une excellente exposition. A Bouc, il n'y a que deux écoles particulières. Le nombre des élèves dans chacune des quatre écoles est de 20 à 30. Le chemin vicinal de grande communication n° 8 va du canal d'Arles, près de Fos, à

Istres. Ce chemin, dont la longueur est de 10,500 mètres, dessert à peu près exclusivement les salines établies au bord des étangs qui avoisinent Fos et Istres. Ces deux communes contribuent à ce chemin. Dans le rayon de Fos, il y a six chemins classés de la petite vicinalité.

Mais les besoins de Boue sont loin d'être satisfaits. Quelques-uns de ces besoins les plus urgents sont en discussion; la satisfaction des autres n'est encore que sur le papier. On m'a dit, pourtant, qu'une des dragues en construction dans les ateliers de Marseille est particulièrement destinée aux travaux du port de Bouc et du canal qui doit le relier à l'étang de Berre. Avec cette drague employée en permanence, les profondeurs nécessaires entre la mer et l'étang de Berre pourront être toujours maintenues en rapport avec les besoins de la navigation et du commerce de l'étang; le fond des mouillages du port de Bouc pourra, par le même moyen, être régularisé et acquérir plus d'étendue. 5,000 francs ont été accordés, en 1854, pour renforcer l'enrochement qui, du côté de la mer, défend le pied du môle. C'est un commencement, mais ce n'est pas tout; d'ailleurs, ces travaux appartiennent à l'administration supérieure; et c'est dans le ressort de l'administration locale que les habitants de Bouc éprouvent beaucoup de gêne et perdent beaucoup de temps.

Bouc est à six kilomètres de Fos; les nécessités de la vie civile ne s'accommodent pas d'un pareil éloignement. La population de Fos était, en 1851, de 540 habitants; celle de Bouc de 660 personnes, propriétaires ou adonnés à une branche quelconque de commerce ou d'industrie. Quand tous les ateliers sont en activité, on peut ajouter à ce nombre 300 ouvriers, et habituellement il y a un pareil nombre de marins qui appartiennent aux équipages des navires et des tartanes en station soit dans le port soit dans les gares du canal. Sont affectés aux besoins de cette population, 5 boulangeries, 4 boucheries, 2 entrepôts de vin, 2 hôtels

parfaitement servis, des auberges et cafés en plus grand nombre, des boutiques et débits de tout genre, etc.

Bouc est la résidence d'un receveur principal des douanes et de cinq employés attachés au service des bureaux, d'un capitaine des douanes et de ses sous-chefs proposés avec leurs brigades au service actif de la même administration, d'un maître de port et de ses sous-chefs, d'un syndic de la marine, d'une station de pilotes, d'un conducteur des ponts et chaussées, d'un receveur de la navigation, d'un employé des contributions indirectes, de deux agents sanitaires, des chefs et employés des administrations de la Grand Combe, de Givors et de Rive-de-Gier, de 3 vice-consuls, etc.

Cette population presque exclusivement maritime et industrielle se voit liée à une commune éloignée de son centre d'habitation et tout-à-fait étrangère à tout mouvement commercial. Bouc ou Port de Bouc, déjà si considérable, n'est qu'une section de la petite commune de Fos, pays exclusivement agricole. Aussi les habitants de Port de Bouc dans un excellent mémoire publié en 1847, demandaient-ils l'érection de leur localité en commune et son annexion au canton de Martigues.

On compte à peine cinq kilomètres de Martigues à Port de Bouc, et cette distance, déjà peu considérable est rendue moins sensible par les communications incessantes établies entre les deux pays; communications auxquelles concourent plusieurs services spéciaux, tant de terre que de mer, très régulièrement organisés. Istres, chef-lieu du canton dont Port de Bouc fait aujourd'hui partie, est à 15 kilomètres de distance. On ne trouve à Istres que le juge-de-paix; il faut aller chercher le receveur de l'enregistrement du canton à 10 ou 12 kilomètres plus loin, à Saint-Chamas.

Le juge-de-paix remplit, outre ses fonctions de judicature, celles de magistrat de police judiciaire, hors des sièges des tribunaux civils; ainsi, pour une population qui se compose de gens adonnés pour la plupart au commerce

ou à l'industrie et pour lesquels le moindre déplacement est une perte, il faut que parties et témoins fassent un assez long voyage pour comparaître devant le juge-de-paix, et que le juge-de-paix, à son tour, quand il remplit les fonctions d'officier de police judiciaire, se déplace de 15 kilomètres pour venir informer dans un lieu où à cause des étrangers, marins et ouvriers qui le fréquentent, il peut y avoir souvent des délits demandant une instruction prompte et instantanée. Ce n'est pas tout, un troisième ordre exceptionnel de fonctions est réservé au juge-de-paix d'un canton maritime. Ce magistrat est appelé à remplacer le président du tribunal de commerce dans quelques-unes de ses attributions, lorsque celui-ci ne réside pas dans le canton. Ainsi, le juge-de-paix d'Istres devra recevoir les procès-verbaux de visite des navires, les déclarations de leurs propriétaires, les rapports de mer que chaque capitaine est obligé de faire dans les vingt-quatre heures de son arrivée. Il devra nommer des experts dans les cas fréquents de jet à la mer, avarie ou naufrage, autoriser les emprunts à la grosse, etc., etc.

Outre le bénéfice d'une distance moindre et facile à franchir, l'annexion au canton de Martigues présenterait encore un autre avantage, celui de réunir dans une résidence unique le juge-de-paix et le receveur de l'enregistrement, que, se partagent, dans le canton d'Istres, deux localités éloignées de Port de Bouc et éloignées elles-mêmes l'une de l'autre. Mais, indépendamment des deux fonctionnaires ci-dessus, les habitants de Port de Bouc trouveraît réunis à Martigues :

L'Inspecteur des douanes, appelé à recevoir leurs réclamations quotidiennes ;

Le Commissaire de l'inscription maritime, qui, dans ses attributions multiples, les amène incessamment à ses bureaux ;

Le Trésorier de la marine, chargé du soin de payer leurs invalides ;

Le professeur d'hydrographie, auquel est confiée l'instruction de leurs enfants destinés à la navigation ;

Le Conseil des Prud'hommes, qui prononce sur les discussions et les intérêts de leurs pêcheurs, etc.

A Martigues, enfin, centre d'approvisionnement de Port de Bouc, lieu de recours pour tous les besoins de ses habitants, ceux-ci trouveraient toujours, dans les hommes comme dans les choses, ce qui leur manque chez eux et qu'ils chercheraient envain dans le canton d'Istres.

Dans la circonscription de la nouvelle commune, serait renfermé le quartier de la Gaffette et de Saint-Jean, dont la population est de 150 habitants. On en compte 180 à la Gare et au Plan Fossen, autres 180 au Plan d'Aren, 210 à la Crau, au Mazet et dans les hameaux qui en dépendent, 64 au Galijon. La plupart de ces habitants trouvent de l'occupation aux salines du voisinage.

Gaffette est un diminutif de *Gaffa* qui veut dire Gué. — *Ga* est le pied ou la main qui entre dans l'eau *aff*. Le verbe provençal *Gaffer* vaut guéer et guéer vaut baigner, tremper dans l'eau. *Gaffouillar* exprime le mouvement des mains qui agitent l'eau, qui trempent à plusieurs reprises un objet dans l'eau, qui font mouvoir l'eau dans tous les sens. Le mot grec *Poros* signifie passage, eau, *po*, qu'on traverse, qu'on ouvre par R. *Poros* veut dire aussi canal, lit d'une rivière. *Poroi* s'applique aux endroits de la mer les plus faciles à traverser. Dans l'italien *Guado* le V du atin *Vadum* a été changé en G. D de *Vadum* et de *Guado* nous parle du bord, de l'extrêmité où l'on veut arriver, comme D de Durance, de Doira, de *Douro*, etc., nous montre la sommité d'où l'eau *ur*, *oir*, *our* commence à couler, à descendre. Les Espagnols disent *Vado* ou *Baxa*. Dans *Baxa*, B indique l'eau, X, le pied.

En Provence, toutes les fois qu'on entend parler d'un quartier appelé Saint-Jean, on peut être certain que, dans ce quartier, il y a de l'eau. Jean, *Joannes* se rapproche de

Aïn, source, en Arabe. J est la main qui puise à la source. Fontaine en Arabe s'appelle aussi *fouàra*, eau *fou* s'ouvrant un passage par R. Source est aussi *Cheurchar* c'est-à-dire les mains *Ch* qui contiennent ou qui prennent l'eau *eur*, *our*. Tous ces vocables, que je crois avoir déjà cité, se tiennent comme *bir*, puits, c'est-à-dire eau ouverte ou qu'on obtient en ouvrant la terre, en la creusant. Nous avons en provençal une expression singulière *longo maï ;* par cette expression, on témoigne le désir que l'eau, *maï*, le bonheur, continue de couler. Ce point de vue répond à celui de *felix* et de *beatus*. *Beatus*, c'est l'eau *Be*, *Bea*, allant à son but *t*, c'est l'existence heureuse, *felix*, c'est l'eau *fe* s'appliquant par L et saisie par X ou la main. En Bohème et en d'autres provinces allemandes, on voit sur presque tous les ponts une statue de Saint-Jean-Népomucène.

Si Port de Bouc était érigé en commune, cette localité ne manquerait plus d'eau à boire ; une dépense peu considérable suffirait pour y en amener en abondance. Mais cette dépense, la commune de Fos n'a jamais voulu la faire.

De même que tout milite en faveur de la plus prompte érection de Port de Bouc en commune, rien ne s'oppose à ce que cette faveur, ce droit, osons le dire, lui soit concédé. Cette localité n'a pas à craindre que des revenus insuffisants ne se trouvent en face des dépenses qu'entraînerait son administration municipale. La circonscription qu'on propose donnerait à Port de Bouc, avec un accroissement de population de près d'un cinquième, les moyens d'assurer son existence communale ; car il résulte de bons authentiques qu'une partie, la meilleure à la vérité, des terrains vagues qu'on donnerait à la nouvelle commune, est affermée au prix annuel de 1,600 francs. D'ailleurs, si les revenus étaient insuffisants pour couvrir les dépenses, on pourrait toujours recourir à la ressource d'un octroi.

Dans un pays de consommation comme Port de Bouc, pays où l'argent se dépense facilement parce qu'on le gagne de

même, l'octroi serait un moyen de revenu aisé à établir et docile à produire. La commune de Fos qui a beaucoup de terrains vagues, serait toujours assez riche. La Statistique des Bouches-du-Rhône ne porte qu'à 1,679 fr. 76 c. les revenus de cette commune en 1821. Mais différentes circonstances dont nous avons parlé doivent les avoir accrus de manière que même avec la distraction à faire en faveur de Port de Bouc ils suffiraient encore.

Etat social. Administration locale.

Un singulier rapprochement se présente d'abord entre *pagus*, *vicus*, village, en grec *Kômé*, *Pagos*, et *Pégô*, source. *Vi*, *pa*, *pé*, *mé*, c'est l'eau; *Cus*, *gus*, *gos*, *kô*, *gé*, c'est la main qui puise ou la main contenant le liquide; et le mot liquide signifie et désigne ce qui coule du doigt ou le long du doigt; car c'est avec le doigt qu'on éprouve si un objet est liquide ou compacte. On dit que *liquor* a été pris du grec *ichor*; mais *ich* d'*ichôr* est le doigt. Le mot grec *Pyknàs*-compacte, annonce une matière comprimée par *kn* ou par *ct*, c'est-à-dire avec la main *K* ou *C* arrêtant par N ou par T. Dans *densus*, D et N arrêtent. *Pictus*, fils et successeur de Saturne en Italie, est le mythe de la recherche des sources auprès desquelles l'homme pourra établir sa demeure.

En basque, *ur*, *ura*, *urija* veut dire eau. *Uri*, *urija*, signifie eau ou parage de l'eau. Parage reproduit exactement *urija*; *Par* est l'eau qui s'ouvre, qui s'étend comme *ur*, et *age* ne diffère point d'*ija*. *Erri*, *Errija* renferme le même sens que *Pueblo* et que *luger*, village. Puis *u* devenant B d'après ce principe que les cinq consonnes de la catégorie des fluides peuvent se fondre aux cinq voyelles, et réciproquement, on a *bria*, *briga*, ville, comme dans Bruges, dans Bruxelles, dans Brives, dans Brioude, dans Briançon, dans Briare, dans Brignole, etc., etc. Dans *Urbs*, ville, on

ne peut méconnaître *uri*, *uria*; *b* a pris la place de *i*. Le nom de la ville d'Orvietto paraît indiquer la même transformation, avec *V* au lieu de *B*. *Uria* devenant *ulia* ou *ilia* par le changement de R en L, on a *Ilium*, *ilias Kômê*, le pays d'Ilion, puis *ilys*, limon, boue. L'eau est dans limon par *im*, dans boue par *bou* et dans *ilys* par *ir* devenu *il*. *Ir* comme *ur*, comme ar, comme *er*, comme *or*, c'est l'eau s'ouvrant un passage, *il* c'est l'eau qui coule et s'applique par L. L'eau de *Bria*, *Briga* est dans le mot anglais *Bridge*, pont; *dg* marque l'élévation de l'édifice sous le quel passe l'eau. Nous ferons observer ici que *Summus Pontifex* ne signifie pas « suprême faiseur de ponts », mais distributeur d'eau. *Po* est l'eau comme dans *Pons* et dans *Fons*, N détache l'eau et T de *Pontifex*, T signe d'extrêmité la repand au loin. Le grec *gêfyra*, pont, nous montre la main ou le sol établi au dessus de l'eau courante *Fyra*. *Harchiéréus*, souverain pontife, comporte seulement l'idée de distributeur d'eau; le verbe *Archô* ne signifie commencer, *archê* ne veut dire principe, origine, que par cette raison que l'eau est le principe des choses, et que l'eau, *ar*, l'eau qui ouvre ou s'ouvre, l'eau productrice coule depuis le commencement du monde. Rhéo est la personnification de l'eau courante; *ma* ou l'eau tranquille était une des femmes de la suite de Rhée. Les Lydiens adoraient Rhée sous le nom de *ma*. Le mot grec *Krênô*, fontaine, et le mot indien ou sanscrit *Grama*, village, nous offre encore la main qui s'ouvre pour puiser de l'eau. *Gr* est la main ouverte, *am*, l'eau, dans *Grama*. *Kr* de *Krênê* est la main ouverte ou le canal, l'orifice de la fontaine, et N détache l'eau de la source et la fait couler. *Pergamon*, *Pergama* se disait autrefois, surtout en Asie, de tous les lieux élevés. *Per* exprimant la profondeur dans *Perire*, dans *Pera*, sac, exprime également la hauteur par cette loi de réaction qui se rencontre partout.

Maintenant, si nous voulons expliquer ces termes état social, société, association, nous trouverons dans le verbe

latin *Socio* la main S qui entre dans le creux *oc* d'une autre main. Le verbe grec *Sygklérooô* renferme la même idée de mettre une main *S* dans une autre main *ygk* en l'appliquant par L et en la forçant de s'ouvrir par R. Il y a cette différence entre *sociare* et *sauciare*, blesser, que *sau* ou *sal* indique l'application, l'allongement du fer qui fait la blessure, l'enfoncement de ce qu'on met dans l'espèce de sac qui sert à faire une saucisse, par exemple, tandis que *sociare dextras* signifie seulement se toucher dans la main en signe d'alliance.

En expliquant *Vicus*, *Kômê*, *Uria*, *Bria*, *Grama*, nous avons rappelé la fondation matérielle du premier village qui devint par la suite Ninive, Athènes ou Rome. L'explication de *sociare* nous fait penser à la fondation morale. Cette fondation morale reposait dans l'antiquité sur la terreur des lois et sur l'autorité paternelle. Les premières divinités devant lesquelles on se prosterna étaient inexorables aux fautes et aux erreurs des mortels; elles poursuivaient le coupable jusqu'à sa ruine. Rien ne modérait, dans les croyances antiques, l'inflexible pouvoir de Némésis; Némésis était l'irrésistible torrent qui emportait les souillures de la terre; Némésis était, sous une autre image, le déluge, cet énorme instrument de vengeance. L'idée d'emporter est dans la préposition latine *ab* d'*abluere*, d'*abligurire*, d'*abligare*, d'*abolire* etc. or, *ab*, c'est l'eau, qui est sous la forme *me* dans Némésis. On supposait toujours que les Dieux étaient en courroux; on cherchait à les apaiser avec du sang, avec ce même sang qu'ils ont donné aux animaux et à l'homme. En 1835, une expédition partie de Madras arriva par les nécessités des opérations militaires dans une contrée sauvage où jamais l'Européen n'avait pénétré, et dont les habitants vivaient dans un état complet de barbarie.

Les *Khonds*, race antérieure à la conquête de l'Inde par les Indous, sont répandus dans les pays montagneux qui avoisinent la côte Nord-Ouest du golfe du Bengale. Observons

d'abord que K*hond* est analogue à *Cant* de C*antabria*, de cantonnement. Se cantonner, c'est se retirer dans les montagnes. Primitivement, le mot canton a exprimé une circonscription formée par des montagnes. Nous avons expliqué *Bria*; *Cantabria* veut donc dire « peuplades montagnardes » Ces K*honds* ou montagnards sauvages de l'Inde, vêtus d'une pièce d'étoffe tombant jusqu'aux genoux, la tête ceinte d'un bandeau de toile rouge, armés de flèches et de javelots, offrirent de frappantes analogies avec les hommes des forêts de la Gaule et de la Germanie avant l'ère chrétienne. Le sens primitif de *Germanus* est celui de vrai, naturel *Germanus frater*, frère de père et de mère. *Germanus* renferme deux fois la main; la main qu'on présente d'abord et qu'on ouvre ensuite pour montrer qu'elle ne cache rien: en ce sens, *Germanus* se rapprocherait de franc, franchise. L'on découvrit bientôt que la ressemblance des *Khonds* avec les Gaulois et les Germains ne s'arrêtait pas aux choses extérieures, et que la pratique des sacrifices humains était en pleine vigueur parmi ces peuplades. C'est pour gagner les bonnes grâces ou apaiser le courroux de la déesse *la Terre*, que des victimes lui sont offertes en holocauste. Les sacrifices ont lieu à l'époque des semailles, ou lorsqu'une grande calamité, une épidémie, les ravages des bêtes fauves, une inondation, viennent désoler ces populations abruties. Les *mérias*, ainsi désigne-t-on les victimes dans la langue des *Khonds*. Ce sont généralement des Indous, que des marchands de chair humaine, dans l'acception la plus horrible du mot, viennent enlever ou acheter dans les plaines, et qui sont échangés contre des poules, des moutons, des grains. Quand le jour du sacrifice arrive, le prêtre blesse légèrement de son couteau la victime, et la foule furieuse achève bientôt l'œuvre de mort en se précipitant sur le *méria*, qu'elle dépèce au milieu des éclats d'une musique diabolique et de cris atroces. Puis chacun reprend le chemin de son village, muni d'un lambeau de chair humaine,

dont il fait offrande aux dieux de son foyer domestique. C'est là le mode de sacrifice le plus répandu ; dans quelques districts, toutefois, l'on y procède en versant dans un fossé le sang d'un porc fraîchement égorgé ; le *méria* est plongé dans cette mare sanglante jusqu'à asphyxie, et la curée commence alors seulement qu'il a cessé de vivre.

Ce qui avait fait imaginer ces divinités cruelles, c'était les terribles fléaux auxquels les hommes primitifs étaient souvent en proie : les sécheresses prolongées, les inondations, les forêts incendiées par le feu du ciel, les épidémies. Les furies qu'on appelait aussi Manies et Euménides (1) avaient été créées d'après les flammes qui dévorent et les tempêtes qui saisissent et qui emportent. C'est des torrents, des incendies, et du vent qu'on a pris l'idée de fureur. Fureur, furie, manies, Euménides, tous ces mots appartiennent à la catégorie des fluides. Alecton était la furie qui vous saisissait avec les mains, *cl* ; Mégère figurait l'eau *mé* qui vous enlevait, vous emportait ; dans Tisiphone, on peut voir plus particulièrement la tempête bruyante, les sifflements aigus, horribles des serpents qui servaient de chevelure aux furies, aux furies armées de torches ardentes. Lorsqu'Oreste entra en fureur après avoir tué sa mère, elles lui apparurent vêtues de blanc ; c'est que le blanc est la couleur de l'écume des flots alors qu'un vent furieux les agite, c'est le vent qui a donné surtout l'idée de fureur.

(1) Eu d'Euménides constitue une antiphrase, comme dans *Pont-Euxin* que nous appelons sans façon Mer-Noire Devant nos vieux matelots de Provence il ne fallait pas dire que le temps était *noir* ; ils vous ripostaient tout de suite : *es toun amo qu'es negro*, c'est ton âme qui est noire. Rappelons ici que Mânes ne vient pas de *manere* ; Mânes en grec *Skiai*, ombres est la contr'épreuve d'*anima*, c'est le fluide inspirateur sorti du corps par *N* ; dans *anima* ce fluide est détaché du fluide universel *im*, *om*, d'*omnis*, *aum*, *am*, principe de toutes choses chez les Indous etc, etc.

Erinnys, la divinité infernale, est bien celle qui déchire le cœur du coupable en l'ouvrant par R, en le mettant en lambeaux, en le détachant sans cesse de lui même, en le séparant de tout repos par N N. Les Gorgones étaient au nombre de trois comme les furies, Elles avaient le pouvoir de transformer en pierre ceux qui les regardaient.

Elles n'avaient qu'un seul œil, dont elles se servaient tour à tour. Il était constamment fixé sur les coupables. Elles n'avaient qu'un seul œil, parce que les trois filles de Phorcus et de Cita n'avaient qu'une seule volonté. Phorcys ou Phorcus était un Dieu marin, fils de la terre, et selon d'autres de la nymphe Thoosa et de Neptune. Thoosa comme Thétis indique la ligne où les deux extrémités, celle de la mer et celle de la terre ou bien du Ciel se touchent. Phorcus rappèle ceux qui s'aventurent sur les flots, et les Gorgones comme la Tarasque figurèrent d'abord les étrangers ou les barques des pirates.

Les premiers navigateurs ont été des pirates. Coiffées de couleuvres comme les furies, les Gorgones avaient de grandes ailes, c'est-à-dire des voiles; pour dents, on leur donnait des défenses de sangliers, avec des griffes de lion aux pieds et aux mains; ces dents et ces griffes étaient les rames et les harpons. Comme elles désolaient la campagne et qu'elles exerçaient leur cruauté sur tous les passants, Persée, muni du bouclier de Minerve, ou, si l'on veut, la navigation armée de la science, tua les Gorgones, c'est-à-dire détruisit les barques informes, les troncs d'arbres des pirates.

Quand Oreste, dans la tragédie des Euménides, est poursuivi par les furies, quand il les voit s'approcher et l'atteindre, quand le chœur lui dit qu'il y a dans le temple d'Apollon des expiations à faire qui le délivreront de ses affreuses visions,

« Vous ne les voyez donc pas, les Gorgones! »

s'écrie-t-il toujours et de plus en plus épouvanté; mais je les vois, moi, et je ne puis pas supporter leur présence.

On trouve dans cette tragédie des Euménides le souvenir

d'une religion antique remplacée par un culte nouveau, par des idées plus humaines. Les divinités méchantes sont contemporaines des premières nations qui eurent tant à souffrir sur la terre. Les furies s'étaient endormies un instant sous le péristyle du temple à Delphes, pendant qu'Oreste embrassait l'autel d'Apollon. Mais tout à coup, un spectre plus terrible que les furies elles-mêmes, l'ombre de Clytemnestre apparaît pour réveiller par ses reproches la meute infernale attachée aux pas d'Oreste. Elle montre ses plaies saignantes encore, et, à cette vue, à cette odeur du sang, les furies s'éveillent, courent çà et là cherchant le meurtrier. Il s'est échappé sous la garde de Mercure, Apollon a prié celui-ci de dérober Oreste à la poursuite des furies. « Echappé! — « S'écrient-elles avec colère. — Echappé de nos filets!.... « O Mercure! ô rusé fils de Jupiter, jeune dieu qui nous a « trompées, nous qui sommes d'antiques déesses!.... Voilà « l'audace des jeunes dieux, voilà leurs outrages aux Par- « ques vengeresses du meurtre! » Parmi ces jeunes dieux, il en est un surtout que les furies accusent : c'est Apollon, Apollon qui, non content d'avoir ordonné au fils de frapper sa mère, a voulu sauver le meurtrier. Aux cris de colère que poussent contre lui les furies, le fils de Latone sort de son sanctuaire, tenant en main son arc redoutable et de ses flèches il menace les furies ameutées à la porte de son temple. Mais ces menaces ne les effrayent point : elles ont à défendre une religion plus sacrée que celle des nouveaux dieux de l'Olympe, le respect des mères.

Cette singulière dispute entre les anciens et les nouveaux dieux n'est pas moins curieuse dans l'histoire des idées morales que dans l'histoire de la mythologie. Et d'abord observons que les Furies s'appèlent elles-mêmes Parques. Parques, Gorgones, furies, c'est donc la même chose. Dans le mot Parque, l'eau *Pa* s'ouvre une voie par R et passe dans la main ou dans le canal C. Le *Parce, Domine, parce populo tuo*, a voulu dire primitivement : « Seigneur, faites

couler l'eau pour votre peuple, » C'est peut être la traduction d'une prière que les antiques Egyptiens adressaient à leur dieu *Phanès* ou distributeur d'eau. Ainsi la triade qui a précédé l'apparition, dans le monde mythologique, de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, était une religion qui retenait les hommes par la terreur; c'était une loi plus forte que les lois postérieures; le mot latin *Religio* l'indique; *Religare* est plus puissant que *ligare*.

De cette loi primitive de vengeance, il est resté la peine de mort et les autres peines afflictives que les lois actuelles prescrivent. Ces deux générations de dieux répondent, en effet, à des idées morales différentes. A mesure que la Société humaine s'est développée, elle a, selon sa coutume, refait les dieux à sa ressemblance et pour son usage. Les anciens dieux, nés du sein de la nature physique, d'après laquelle l'homme a pu seulement former toutes ses idées, représentaient des sentiments ou des vérités premières plus profondes, et qui sont comme les vieux pivots du monde moral. Les jeunes dieux sont de libres penseurs et des logiciens; ils examinent et discutent tout : ils cherchent à quel titre les enfants doivent honorer leurs parents. Ils sont nés de la contemplation de la nature, de l'usage de ses bienfaits, et non de la terreur que ses fléaux inspirent. Les anciens dieux ne dispensaient jamais l'homme des obligations sacrées qui font le noeud de la société primitive, l'autorité paternelle et le respect des mères.

Rien n'égale la vénération des littératures anciennes pour la paternité. Quel touchant tableau que celui d'Ulysse ne se faisant connaître à son père qu'avec toutes les précautions, tous les ménagements dont ce grand politique savait user. C'est avec la main *Cau* qui est dans *Caulus* qu'on prend des précautions, et c'est l'eau *me* qu'on ménage. Mais parlons d'Ulysse se faisant reconnaître par son père Laërte (1).

(1) Tout ce morceau est emprunté au *Cours de littérature dramatique* de M. Saint-Marc Girardin, ainsi que les citations qui précèdent.

« Ulysse avait puni les prétendants : il s'était fait reconnaître de son fils et de sa femme; il avait retrouvé sa patrie, ses foyers domestiques, son pouvoir ; mais il n'avait pas encore revu et embrassé Laërte. Aussi, dès le matin, il quitte Pénélope et s'en va à la campagne trouver Laërte qui y vivait seul et triste, songeant à son fils absent depuis vingt ans. Il l'aperçoit qui, grossièrement vêtu comme un homme que le chagrin a rendu négligent, bêchait la terre dans son jardin ; et, en le voyant ainsi accablé de vieillesse et de douleur, il s'arrête et se met à pleurer. Il allait courir vers lui et l'embrasser; mais il veut voir si son père le reconnaîtra, et s'approchant de lui, il lui parle d'abord de son jardin, de ses figuiers, de ses vignes, de ses oliviers, de ses poiriers, qui sont bien soignés.

« Mais pourquoi, vieillard, ne prends-tu pas soin de toi-même ? Tes habits sont grossiers et négligés ; cependant tu n'as pas l'air du serviteur d'un maître. . . . Tu sembles un homme fait pour prendre le bain, le repas, et reposer ensuite doucement comme font les vieillards riches et honorés. Dis-moi donc si tu es esclave, quel est ton maître, à qui est ce jardin. . . . et dis-moi aussi si je suis à Ithaque, comme me l'a dit un homme que je viens de rencontrer, mais qui n'a pas voulu répondre à toutes mes questions ; car je lui parlais d'un hôte que j'ai reçu autrefois dans mon pays, à qui j'ai fait de riches présents, et qui me disait qu'il était d'Ithaque et qu'il avait pour père Laërte, fils d'Arcésius. . .

— Oui, étranger, tu es à Ithaque, répond Laërte, les yeux mouillés de larmes ; mais cette terre est au pouvoir d'hommes injustes et méchants. . . . Ah ! si tu avais trouvé ici l'hôte que tu as reçu autrefois, comme il aurait aimé à t'accueillir et à t'offrir de riches présents ! car il est juste de donner quand on a reçu. Mais, dis-moi, combien y a-t-il d'années que tu as reçu l'hôte dont tu parles, qui était mon fils et qui sans doute maintenant a péri en proie aux poissons de la mer, ou aux bêtes féroces, ou aux oiseaux de quelqu'île déserte. . . .

— Il y a cinq ans, répond Ulysse, que ton fils a quitté mon pays. Malheureux ! Cependant, à son départ, le vol des oiseaux lui était favorable, et nous nous réjouissions en nous quittant, pensant que nous nous reverrions ici quelque jour et que nous échangerions les dons de l'hospitalité. A ces mots, un noir chagrin s'étendit sur le vieillard, et, prenant de ses mains la poussière de la terre, il la répandit sur ses cheveux blancs en poussant de profonds gémissements. Mais Ulysse, ému et se jetant au col de Laërte : « C'est moi, mon père, c'est moi qui après vingt ans suis revenu dans ma patrie. Retenez vos pleurs et vos gémissements. J'ai tué les prétendants et me suis vengé de leurs outrages. »

Il n'est rien dans les littératures modernes qu'on puisse mettre à côté de ce tableau. Cette visite d'Ulysse au champ paternel après une si longue et si laborieuse absence nous rend les sensations indéfinissables que soi-même on éprouve, soit au retour de la guerre, soit après une excursion périlleuse et lointaine au delà des mers; elle nous pénètre de cette douce joie qui nous saisit un jour quand nous revîmes les arbres dont l'épais ombrage avait protégé les jeux de notre enfance ou dont nos petites mains avaient jadis cueilli les fruits. L'amour d'un père, le respect filial et l'adoration, si j'ose dire, du foyer domestique, voilà bien la société antique. Aujourd'hui les choses sont un peu changées; deux sentences modernes peuvent servir à exprimer l'état social nouveau :

« Dieu fit du repentir la vertu des mortels ; »

« L'homme quittera son père et sa mère pour me suivre.

A Rome, la paternité était une magistrature plutôt qu'une affection et l'ordre social y fut toujours plus fortement constitué que dans la Grèce où pénétrèrent de bonne heure avec de nouveaux dieux des idées plus indulgentes et plus douces. Je n'ai pas besoin d'entrer dans le développement de toutes les péripéties que cette conversion progressive amena; je dirai seulement que la religion figurée par une bonne

mère au lieu de l'être par une Némésis implacable a pris l'initiative des établissements de bienfaisance comme de l'instruction publique. L'Etat est venu ensuite qui s'est chargé de tous les devoirs d'un père. Il s'est activement occupé, surtout depuis quelques années, des secours réclamés par l'indigence et le malheur, de l'instruction à donner aux enfants de tous les citoyens riches ou pauvres ; et de plus, par des travaux de statistique assidus, il cherche à établir la satisfaction assurée des premiers besoins et non pas cet équilibre entre les fortunes, cette compensation dans les destinées humaines, véritables chimères que notre nature repousse et répudie, cette nature qui n'est au fond qu'une constante inégalité dans les aptitudes comme dans les passions, dans les qualités de l'esprit comme dans celles du corps. L'inégalité soit morale, soit physique, est le partage éternel des sociétés humaines. C'est la seule chose qui persiste au milieu de toutes les révolutions, et, s'il faut en juger par ce que nous voyons, chaque révolution successive engendre des inégalités qu'il faut ajouter aux précédentes. Tout ce que peut faire la politique, c'est d'empêcher les inégalités monstrueuses, de donner satisfaction aux inégalités bienveillantes, de réprimer les inégalités oppressives et meurtrières tant au moral qu'au physique, de faire servir les connaissances acquises au bien général de l'humanité, par voie d'assimilation, afin que tous aient quelque chose de ce mieux qu'on cherche et que les hommes éminents de notre époque tiennent à honneur de chercher.

Si j'ai bien compris l'histoire du génie civilisateur des Grecs, je crois que c'est par assimilation qu'il a d'abord procédé. Mais ce n'est pas ici le lieu de rechercher ce que firent les Grecs pour devenir tels qu'ils se montrent à nos regards confondus, et si l'on me demande pourquoi j'ai déjà fait tant d'allusions à ce grand peuple, tandis que je n'ai à m'occuper que de la petite commune de Fos, je répondrai d'abord qu'en ce moment je suis *oïkothi*, *oïkoi*

(l'expression provençale *en co d'un taou* est tout à fait grecque), à la Lèque, aujourd'hui Port-de-Bouc, à quelques cents pas de Stomalimné, et que je préfère la commune grecque à la commune romaine, telle surtout qu'on la vit fonctionner sous les empereurs. Ensuite, dans l'épuisement où notre littérature se trouve, il me semble qu'on pourrait non seulement la retremper aux sources helléniques, mais encore la doter, l'enrichir peut-être, Dieu aidant, d'un genre nouveau, supérieur, du moins par l'idée morale, à nos romans, à nos tragédies, à nos poëmes éternels, sinon par la durée glorieuse, du moins par la reproduction insipide, et qu'à ce genre naissant, on laisserait mettre tous les agréments qui seraient à portée, sans abus, toutefois, et en tâchant d'apporter à cette œuvre autant de goût et de mesure que les Grecs en auraient montré dans leurs statistiques, s'ils en avaient fait. Je crois, pourtant, qu'ils devaient en faire quelquefois. Le divin Platon, en limitant le nombre des citoyens de sa république imaginaire, demandait à ceux qui voudraient suivre ses conseils une sorte de statistique. Mais de celle-là, n'en déplaise à ce beau génie, nous n'en voulons point, non plus que de la manière dont il veut qu'on traite les esclaves. Les Romains, dans l'établissement de la censure, avaient jeté les bases d'une statistique où dominaient des intentions plus semblables aux nôtres.

Ces idées d'une rénovation littéraire me poursuivent surtout, quand je parcours ces rivages dont quelques débris de la langue d'Homère ont formé les appellations, et que j'assiste par une belle soirée d'automne à un coucher de soleil où les rayons de cet astre, les teintes suaves de l'horizon, le balancement des flots azurés, la blanche écume qui fut le berceau de Vénus, l'aspect des promontoires sur les aspérités desquels la splendeur du soleil vient mourir, et les reflets de lumière qui s'assombrissent à mesure, forment à mes regards une de ces harmonies dont l'art grec dut s'inspirer au temps de sa puissance, cet art d'une beauté plus continue

et plus parfaite que le nôtre. dont les plus admirables productions laissent toujours voir quelque chose de recherché, de tourmenté, d'exagéré, cet art qui est le beau lui-même, la règle providentiellement découverte au siècle de Périclès, le type souverain qu'on oublie de temps en temps et auquel il faut qu'on revienne sans cesse. Le génie grec, quoi qu'en ait dit M. de Maistre, a toujours eu la supériorité littéraire et morale ; et ce sont les pères grecs qui ont fait le christianisme. Alexandre reporta dans l'Orient, plus perfectionnés et plus purs, les éléments de civilisation que l'antique *Arie* ou Asie avait jadis versés dans la Grèce. César ne fut poussé dans ses entreprises que par l'orgueil et par un appétit insatiable de la domination ; c'est à lui surtout qu'il faut remonter pour se rendre compte de l'oppression des communes sous les empereurs romains, oppression qui ne s'était que trop fortement implantée en d'autres monarchies comme nous allons le voir, en faisant l'histoire de la statistique en Europe et surtout en France depuis le moyen-âge jusqu'aux années qui ont précédé de peu 1789.

Jean Villani, qui écrivait son *Histoire de Florence* vers l'an 1350, porte à 90,000 individus la population de cette ville et fait reposer son calcul sur la consommation du pain. Pour l'évaluation des naissances, il dit que le curé en baptisant, jetait dans un tronc à ce destiné, pour chaque mâle une fève noire, et une fève blanche pour chaque fille ; puis, l'année expirée, on trouvait en ouvrant la boîte qu'il était né du 1er janvier au 31 décembre de 5,800 à 6,000 individus des deux sexes, parmi lesquels il y avait 300 garçons de plus. Il ajoute que le ressort de Florence comprenait 46 châteaux et qu'on en comptait 19 dans celui de Lucques ; mais combien de terres et de villages ou hameaux non murés, c'est ce qu'il ne pouvait dire, se bornant à énoncer qu'il y en avait beaucoup. Ce docte écrivain, ajoute l'auteur auquel j'emprunte cette citation, ce Jean Villani, qui avait les principales charges dans le pays dont il fait l'histoire,

ne savait pas combien de terres et de villages en dépendaient ; avec tout son esprit, il ne pouvait déduire que du résultat *delle gabelle* la population de la capitale et quelques autres notions légères sur les matières politiques. Cela prouve, dit le même auteur, qu'en ce temps-là on ne connaissait point l'*Anagrafe*. Il était en italique, ce mot tiré de la langue grecque où *Anagraphê* signifie transcription, état sommaire, registre de *cens* chez les Romains, etc. La seconde partie de ce mot a passé dans notre mot greffe. Une greffe, en horticulture, suppose comme un greffe et comme *Graphün*, graver, écrire, une main G ouverte par R, pour recevoir ce bout de rameau qui fait qu'au bout de quelques printemps, comme dit le poëte,

Exiit ad cœlum ramis felicibus arbos,
Miratur que noves frondes et non sua poma.

Ainsi un greffier insère dans ses registres un acte écrit, une déposition, un jugement, un inventaire, et l'écriture, ou pour mieux dire la gravure d'autrefois, consistait à ouvrir dans le bois, dans le métal ou sur la cire les formes des caractères de l'alphabet.

Mais si, au temps où écrivait Jean Villani, on n'avait pas de registre public, chaque famille un peu importante avait son livre de raison. Aujourd'hui, les registres publics sont multipliés à l'infini, mais je ne crois pas que dans les familles on garde par écrit la mémoire de ce qui s'y passe. Les affaires domestiques en vont-elles plus mal, les affaires publiques sont elles plus rassurantes, s'y rassemble-t-il moins de nuages porteurs de tempêtes, malgré tant de registres qu'on tient pour y voir clair ? Ce n'est point là ce qui doit, en ce moment, nous occuper.

Pagnini, qui a fait un livre sur *la Decima; e gravezze del comune di Firenze*, imprimé à Lisbonne, en 1765, n'est parvenu à établir la population de cette ville sur des bases certaines qu'en l'année 1559, alors que, par mandement de Cosme de Médicis, Antonio di Filippo Gianneti fit le premier

dénombrement des maisons et des personnes. Parlant ensuite du *Catasto*, registre de la taille, qui, ouvert à Venise, à ce qu'il paraît, dès l'an 1171, fut renouvelé en 1425, PAGNINI dit qu'à Florence, en 1355, on eut l'idée d'en établir un; mais Domenico BUONINSEGUI observe que, dans cette ville, on essaya, il est vrai, plusieurs fois, de dresser l'*Estimo*, mais que ce projet fut repoussé par plusieurs hommes anciens et pratiques comme une chose impossible à faire; après nombre d'écritures commencées et beaucoup de dépenses faites, on l'abandonna. Les mêmes observations qui regardent Florence, le comte VERRI les a faites sur Milan, et il paraît que l'Italie, à part Venise, qu'Antonio QUADRI nous donne pour la *Culla della Statistica*, était moins avancée que nous en méthodes et en documents de finances (1).

Voici quelle forme SAINT-LOUIS voulait qu'on suivît pour lever la taille. Par le conseil des prêtres de la paroisse et des autres hommes religieux ainsi que des bourgeois et des autres prudhommes de la commune, on devait élire 40 ou 30 hommes de bien, plus ou moins, selon l'importance du lieu; et ceux qui avaient été ainsi élus juraient sur les choses saintes qu'ils choisiraient parmi eux ou parmi les autres prudhommes de la ville douze juges les plus capables d'asseoir la taille; puis, ces douze juges juraient à leur tour de bien et fidèlement asseoir ladite taille, de ne faire grâce à personne, de ne charger personne par haine, de n'agir ni par amitié, ni par crainte, ni par intérêt. La taille devait être assise *ad libram* avec une parfaite équité et la valeur des immeubles devait être appréciée à la moitié des biens meubles in *assisiâ prædictæ talliæ*. En même temps que les douze susdits, on devait nommer autres quatre hommes de bien, *boni viri*, dont les noms restaient secrets

(1) Voir Storia della Statistica delle sue origini sino alla fine del secolo XVIII per servire d'introduzione ad un prospetto statico delle provincie venete, di Antonio QUADRI, etc., in Venezia, presso Giuseppe PICOTTI MDCCCXXIV.

et dans l'urne, jusqu'à ce que les douze eussent assis la taille comme il a été dit. La taille assise, et avant que le travail fut publié, les quatre, après avoir prêté serment d'imposer avec fidélité les douze, leur assignaient la taille compétente.

Voici un exemple de la manière dont les choses se passaient en Provence, longtemps après SAINT-LOUIS.

En 1471, le 29 mars, l'évêque de Riez, Boniface de CASTELLANE, écuyer, seigneur de Fos, et nobles hommes Bertrand GOMBERT de Sisteron et ANTOINE, comte d'Hyères, réformateurs de l'affouagement du pays de Provence (*patriæ provinciæ*) et de Forcalquier, descendant *à villâ de Albaniâ* (d'Aubagne) arrivèrent *in castro civitatis* (la Ciotat), en exécution des lettres de commission à eux adressées. Ils convoquèrent les trois conseillers, (les consuls étaient appelés en latin *consiliarii*) et après avoir reçu leur serment de bien et légalement les conduire, les commissaires *per carrerias et vicos*, de dire particulièrement et distinctement, sans aucune fraude, les noms des personnes *larem foventium*, ils les suivirent dans toutes les maisons du lieu. Cette visite achevée, ils ordonnèrent aux trois conseillers, sous peine de 25 marcs d'argent, d'exhiber le livre de ladite ville où les noms des personnes et l'état de leurs biens étaient spécifiés. On trouva qu'il y avait 35 personnes *larem foventes*. Leurs *libræ* portées dans le livre d'estime *in libro æstimi* donnèrent un résultat de 4.726 florins de biens....

Expliquons d'abord *liber* et *libra*. Pour expliquer *liber*, je n'aurai point recours à la peau qui se développe entre le bois et l'écorce d'un arbre, sur laquelle peau les anciens, n'ayant point l'usage de notre papier, écrivaient, à ce qu'on dit. Je me rappellerai que Bacchus, dieu de la vendange et du vin, Bacchus, c'est-à dire le liquide *Ba* et les mains *ch*, était aussi appelé *liber*. Dans *Ber*, je verrai la liqueur B, s'ouvrant sa voie par R; et L marquant l'application, j'aurai la juxtà-position des mains ou des pieds faisant sortir de

la grappe le liquide qu'elle contient. *Liber* est donc la contre épreuve de Bacchus. Le *liber* d'un arbre est l'application, la juxtà-position de la peau où circule la sève. Ainsi un livre est le résultat de l'application d'un poinçon ou d'une plume, de la gravure ou de l'écriture; ces deux actes de la main ouvrant par R, un même mot les exprime en grec; la gravure a précédé l'écriture. *Gra* de *graphün* et de graver a la même portée que *cri* de *scribere*; S, dans le verbe latin, donne l'impulsion à la main; l'expression latine est plus parfaite. *Libra*, c'est une somme déterminée ou un poids fixe, invariable, et qui sert de comparaison. La livre cadastrale se composait de tant de livres tournois ou francs. Cette valeur était fictive; comme l'impôt variait, on faisait une règle de proportion entre les livres, *libræ*, et les francs ou livres tournois que la commune avait à payer, et l'on savait combien il fallait de deniers, de sols et de livres tournois par livre cadastrale.

Il ne faut pas confondre l'affouagement avec le focage. Le focage, *fouage* ou *fougade* était un droit qu'on payait au seigneur pour chaque foyer et à raison du bois qu'on prenait dans la forêt seigneuriale. L'affouagement était un état ou département qui se faisait dans les lieux où les tailles étaient réelles, c'est-à-dire établies sur les biens, non sur les personnes. Le focage, *fouage* ou *fougade*, appelé aussi en quelques lieux *fournage* à cause du fourneau et de la cheminée, a été, néanmoins, l'origine de l'affouagement. La première fois qu'on employa ce mot de *fouage*, ce fut pour qualifier un impôt que Charles v, en l'an 1379, leva sur chaque feu pour une année seulement. Ce droit était d'un franc. Charles vi, en 1388, l'augmenta sous le même nom; depuis, il fut rendu perpétuel par Charles vii et il prit définitivement le nom de taille. Aujourd'hui, l'affouage se dit d'un droit qu'exercent les habitants sur la litière, la ramée, le menu bois d'une forêt, la faculté d'y faire paître.

Dans une circulaire des consuls d'Aix, procureurs du pays, écrite, le 2 mars 1702, sur la forme de lever et de *regaler* la capitation, et pour la satisfaction des communautés qui se plaignaient qu'on les avait *capitées* sur des mémoires peu fidèles, on prescrit aux Consuls des villes et lieux de la Province de convoquer dans les trois jours après la réception de cette lettre le Conseil général de leurs communautés afin qu'il propose de quatre à dix personnes de probité reconnue, pour procéder conjointement avec lesdits consuls et le Curé de la ville ou lieu, *si bon lui semble*, à vérifier ou achever, au besoin l'état et dénombrement, etc.

Ce dénombrement devait être général et contenir le nom et le surnom de chaque chef de famille, de quelque qualité et profession qu'il fût sans aucune exception, le nom de leurs femmes et de leurs enfants, l'âge et la profession d'iceux, soit qu'elle fut la même ou autre que celle de leurs pères. Ils devaient déclarer si ces enfants étaient mariés, veufs, émancipés ou enfants de famille, s'ils étaient d'un premier ou d'un second mariage, distinguant les mâles d'avec les filles. Les femmes veuves et celles qui étaient séparées de leur mari de corps ou de bien devaient y être *employées* (comprises), et il fallait déclarer la qualité du mari. Tous les habitants de la ville et du *terroir* devaient être distribués par classes de la manière suivante :

A la 1re classe appartenaient les officiers des sénéchaussées, les juges royaux, les viguiers et généralement tous officiers des justices royales. La 2e comprenait les seigneurs de paroisses, de fief et château, d'arrière-fief, et les co-seigneurs. Il fallait mettre aussi dans cette classe tous ceux qui prenaient la qualité de noble. Dans la 3e, on rangeait les avocats, les juges des seigneurs et les médecins, dans la 4e, les bourgeois ; dans la 5e, les procureurs, les lieutenants de juges des seigneurs, les greffiers des justices royales et des seigneurs, les notaires, les commis au contrôle des exploits, des actes et du petit scel, les huissiers et les sergents. La

sixième classe était affectée aux chirurgiens, aux apoticaires aux barbiers et perruquiers. Les marchands négociants en gros ou en détail et tenant boutique entraient dans la septième ; il fallait expliquer en quoi leur commerce consistait. Les revendeurs étaient de la huitième ; les artisans et autres gens de métier faisaient partie de la neuvième. La 10e était pour les ménagers vivant dans leur bien. On comprenait dans la 11e les fermiers ou rentiers des seigneurs, de la dîme, des domaines ou autres fermes des communautés, les trésoriers ou *acheteurs* des tailles, et tous les fermiers des particuliers. A la 12e, appartenaient les travailleurs dans leurs biens ; à la 13e, les travailleurs à la journée.

« Les maires et consuls, dit l'instruction, feront attention « sur ce que la somme qui doit être supportée par tous les « habitants de chacune communauté, étant fixée, ils n'en « pourraient omettre aucun, ni déguiser les qualités, sans « mettre en même temps dans la nécessité de surcharger « les autres du montant de la taxe de ceux dont les noms « ou véritables qualités auraient été supprimés dans leur « dénombrement, outre qu'ils s'exposaient à des peines « considérables, si on remarquait qu'il y eut de l'affection « de leur part dans une sorte d'omission. » — L'Intendant menaçait de la prison les consuls négligents et en retard ; les procureurs du pays terminaient leurs injonctions par ces mots : « les peines ne seront pas comminatoires. »

On faisait aussi beaucoup de demandes et questions pour l'affouagement et pour la confection du cadastre. Il fallait tenir compte des grands chemins, des rivières servant à arroser, des sources, des fontaines. Les terres étaient divisées en arrosables, en non arrosables mais de première qualité, en bonnes, en médiocres, en faibles, en mauvaises, en pires. A l'affouagement de 1689, Fos du Martigues figure pour 3 feux ; à celui de 1698, pour 2 feux 3/4. Martigues en 1659 comprend 27 feux ; en 1698, 30.

D'après le recensement de 1820, Fos avait 690 habitants;

en 1847, 1682. Le recensement de 1852 a donné le chiffre de 1984. L'annexe du port de Bouc surpasse de beaucoup et de toute manière l'agglomération du chef-lieu.

Les Statistiques et recensements d'autrefois n'avaient guères pour motif que l'assiette la plus avantageuse et la plus facile de l'impôt. Aujourd'hui, de plus nobles pensées parlent et président à ses opérations. La mendicité préoccupe beaucoup et non pas à tort les gouvernements actuels ; les documents qu'on demande ont en général pour objet de mettre en équilibre les productions et les importations avec les besoins, et de diminuer, s'il est possible, le nombre des indigents, des malheureux qui n'ont ni espoir, ni ressources. Jadis on s'occupait aussi des mendiants; j'ai sous les yeux une déclaration du roi du 25 juillet 1700 pour obliger les pauvres mendiants valides d'aller travailler à la campagne.

Le préambule est ainsi conçu : « La stérilité et les maladies arrivées durant une partie des années 1693 et 1694 « ayant donné lieu à plusieurs de nos sujets qui demeu- « raient à la campagne, de chercher dans les villes, et « particulièrement dans celle de Paris, les secours dont ils « avaient besoin, la plupart ont trouvé tant de douceur à « gagner par la mendicité, dans une vie libertine ou fai- « néante, beaucoup plus qu'ils ne pouvaient recevoir par « le travail le plus rude et le plus continu qu'ils pourraient « faire, que l'heureuse moisson qu'il plut à Dieu de donner « à toutes les provinces de notre royaume en ladite année « 1694, et les soins que l'on a pris dans la suite n'ont pu « les retirer de ce genre de vie, dans laquelle même ils élè- » vent leurs enfants.

« Et comme la piété et la prudence nous obligent égale- « ment d'employer toutes sortes de moyens pour les rap- « peler à leur devoir, soit par une juste punition de leur « fainéantise, s'ils y persistent, soit par des secours et des « charités que nous voulons bien leur faire en cas qu'ils « reprennent dans une vie innocente, la culture des terres

« et les autres ouvrages de la campagne, dont une partie « demeure faute d'ouvriers, ou par la cherté excessive des « salaires qu'ils exigent; et voulant en même temps pour- « voir autant qu'il est possible au soulagement des vérita- « bles pauvres et à l'éducation de leurs enfants, dont la « conservation nous est chère et très importante à l'Etat. »

En vertu de cette déclaration, toutes sortes de personnes, tant hommes que femmes, âgées de 15 ans et au dessus, valides et capables de gagner leur vie par le travail, soit qu'elles eussent un métier, soit qu'elles n'en eussent pas, devaient travailler aux ouvrages dont elles pouvaient être capables, dans les lieux de leur naissance, ou dans ceux qu'elles habitaient depuis plusieurs années, à peine d'être traitées et punies comme des vagabonds. Il leur était défendu, à ces mendiants, en se retirant chez eux après quinzaine de la déclaration et par le plus droit chemin, de s'attrouper en plus grand nombre que celui de quatre, comme aussi de demeurer sur les grands chemins et d'aller dans les fermes de la campagne, sous prétexte d'y demander l'aumône; à peine, à l'égard des hommes, d'être fustigés pour la première fois; et pour la seconde, à l'égard de ceux qui n'avaient pas 20 ans, du fouet et du carcan : ceux de l'âge de 20 ans et au dessus iraient aux galères pour 5 ans.

A l'égard des femmes, on les enfermerait pour un mois dans les hôpitaux, et, en cas de récidive, elles seraient fustigées et mises au carcan. Il était défendu à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles fussent, à peine de cinquante livres d'aumône applicable aux hôpitaux généraux des lieux, de donner après ledit temps aucune chose auxdits mendiants, soit dans les églises, soit dans les rues, ou aux portes, et sans préjudice des aumônes qui se font aux pauvres honteux dans leurs maisons ou ailleurs.

Le 9me article portait ce qui suit : et pour exciter dans la suite ceux qui auront quitté la vie fainéante à s'occuper à des ouvrages de la campagne, et à y prendre des établissements

solides et permanents, leur permettons de faire valoir pendant cinq ans des héritages jusqu'à trente livres de revenu, sans payer aucune taille; exhortons les laboureurs et autres gens de campagne à leur prêter la somme dont ils pourraient avoir besoin pour ensemencer lesdites terres, sur la récolte desquelles ils auront un privilège spécial jusqu'à concurrence des avances qu'ils auront faites.

Ce qui frappe le plus dans cette déclaration royale, c'est la rigueur des peines; il y avait encore en ce temps là un reste de férocité antique dans les lois comme dans les mœurs. J'ai lu, dans des archives que j'ai consultées, des reproches que les hautes autorités de la province faisaient vers le milieu du XVIIe siècle aux consuls d'une petite ville maritime sur des coups de stilet qu'on donnait dans la commune par eux administrée. Il paraît qu'en fréquentant l'Italie, les marins y prenaient de fort mauvais exemples. Le siècle précédent, avait vu commettre un meurtre dans l'église même de la Ciotat. A tout prendre, et malgré les louanges qu'on s'obstine à donner au temps passé, nos pères valaient un peu moins que nous. Cependant, il y a d'importantes réserves à faire comme dans toutes les questions de ce genre. A regarder les choses de très haut et à ne poser que certains résultats, le progrès est continuel. Mais en approchant davantage du siècle, en considérant cette immense statue à la quelle nous travaillons et qui doit aller joindre ses sœurs dans le musée de l'histoire, que de mauvaises soudures n'aperçoit-on pas !

L'abbé de Saint-Pierre, dans ses rêves d'un homme de bien, n'avait pas oublié la taille ni la mendicité. Pour obtenir la vraie estimation de tous les différents revenus de chaque taillable ou *capitable*, il proposait une punition *suffisante* et *inévitable* du quadruple, et une amende arbitraire, moitié au profit de la paroisse qu'on voudrait frauder, et moitié au profit des collecteurs, pour les intéresser *suffisamment* à la poursuite du crime de faux. Un arrêt du

Conseil d'Etat du 22 novembre 1695 condamnait ceux qui n'auraient pas fait leur déclaration sous quinzaine à payer le double des taxes, « sans que cette peine puisse être réputée comminatoire, remise, ni modérée, sous quelque prétexte que ce puisse être. » La lettre circulaire de l'intendant LEBRET pour le dénombrement ou la statistique de 1710 portait : « Il est aussi très important que vous déclariez très « exactement les fermes de la communauté et leur produit, « celles de la dîme et des particuliers, et le nom de ceux « qui les exploitent. Mais comme j'ai été informé que plu- « sieurs particuliers qui n'exploitent des fermes que sous « des conventions privées, ont cru avoir trouvé le moyen « de s'exempter de payer une capitation proportionnée au « produit de leurs fermes, il importe pour prévenir un « abus si préjudiciable à votre intérêt et à celui de vos ha- « bitants, que vous exigiez par mon ordre, tant de la part « de ceux qui cultivent les fonds d'autrui par un travail « journalier, que des propriétaires desdits fonds, une dé- « claration par laquelle ils se soumettront les uns et les « autres à la peine du quadruple de leur capitation, au « cas qu'on puisse justifier que lesdits fonds sont affermés. »

Selon l'abbé de SAINT-PIERRE, l'une des sources les plus considérables de la mendicité, c'était la ruine des taillables, causée par la répartition très disproportionnée qui se faisait entre généralité et généralité, entre élection et élection, entre paroisse et paroisse, et surtout entre famille et famille. « Les enfants, dit-il, sont envoyés à mendier par leurs pa- « rents taillables, qui n'ont plus le moyen de les nourrir. « J'ai été plusieurs fois témoin de cette étrange misère.... » Quoiqu'il en soit, il propose des octrois de bienfaisance et des dépôts de mendicité. Ses conseils ont été suivis, et toutefois les inquiétudes des gouvernements ne cessent point. Dans *l'instruction pour la formation d'une Statistique générale des mendiants et indigents résidants*, on disait :

« J'appelle, M. le Préfet, toute votre attention sur l'œuvre

« si importante dont cette circulaire n'est que le début ;
« d'une part, le soulagement des pauvres est un devoir
« que la Société veut remplir ; d'autre part, *le paupérisme*
« *est un fléau qui menace sérieusement les sociétés mo-*
« *dernes* : de là, la double nécessité d'organiser en même
« temps des moyens de secours et de répression. » Cette œuvre si importante qu'il s'agissait d'accomplir et que le gouvernement voulait sérieusement entreprendre, cette œuvre pour laquelle on demandait que l'administration fût secondée dans ses efforts par les esprits éclairés et par les bons citoyens n'a pas eu d'autre suite que l'établissement de médecins cantonaux et l'obligation pour les communes rurales d'envoyer leurs malades au besoin et moyennant un prix de journée convenu, à l'hôpital le plus voisin.

Depuis on a institué dans toutes les communes des commissions pour former une statistique annuelle et une statistique quinquennale ; mais on ne connaît pas plus le résultat de cette institution que celui de l'instruction par la Statistique générale des mendiants et indigents résidants.

En Angleterre, on fait de temps en temps des enquêtes semblables dont le résultat est connu. Le budget du prolétariat anglais, en 1834, montait au chiffre monstrueux de 8,000,000 de livres sterling pour une population de 14 millions d'habitants, non compris l'Ecosse et l'Irlande. Un million et demi d'individus sont en proie au paupérisme dans un pays si opulent. Nous n'en sommes pas encore là, en France ; mais je crains qu'on n'ait fait comme Timanthe, ce peintre antique, lequel désespérant de rendre avec naturel, sans contorsion ni grimace, une extrême douleur, jeta un voile sur la tête du personnage qui devait se montrer le plus affligé. Les statistiques des gouvernements peuvent n'être un jour que des consultations de médecins au pied du lit d'un moribond ; mais on peut considérer les nôtres comme des conseils d'hygiène.

Le mieux n'est pas toujours là où l'on croirait d'abord

qu'il se trouve, et c'est un progrès certain que de montrer comment les progrès dont se flatte le vulgaire deviennent souvent et amènent des pas rétrogrades. Il ne suffit pas d'aller, il faut savoir où l'on va. Si tout ce qu'on a fait jusqu'ici pour les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, les salles d'asile, les distributions de secours à domicile, etc., etc, a obtenu l'assentiment des gens de bien, il n'en saurait être tout-à-fait ainsi pour ce qu'on appèle l'instruction publique.

La culture de l'intelligence fut considérée par un gouvernement comme une arme dangereuse qu'il ne fallait pas laisser à la disposition du peuple? Ce gouvernement à son point de vue était peut-être conséquent en cela. Je ne me permettrai point de discuter tous les motifs qu'il pouvait avoir; je n'irai pas même chercher si ce reproche est fondé, quand d'autres personnes lui font un reproche contraire; j'oserai seulement observer que l'on trompe le peuple, en lui disant qu'il sera plus éclairé quand il saura lire et écrire. C'est comme si dans la main d'un pauvre diable on ne mettait qu'un couteau sans lui donner du pain à couper, puis, lorsque par hazard il en trouve de ce pain si désiré, on y a mêlé du poison.

Mr. Charles Dupin, en 1827, ne constata dans notre département qu'un élève mâle par 49 habitants. En 1846, on en comptait un sur 11. Il y a quelques années, le département possédait:

1° Une école normale d'instituteurs;
2° Une école normale d'institutrices;
3° 16 écoles d'adultes;
4° 2000 écoles primaires;
5° 20 salles d'asile. En tout 38,157 élèves.

En 1852, le nombre total des pensionnaires dans les établissements publics d'instruction secondaire était de 407

Celui des externes de. 503

910

Le nombre des pensionnaires dans les établissements privés était de. 625
Celui des externes, de 1,132
1,757

Je n'ai pas le relevé des séminaires.

En 1854, le nombre des écoles d'adultes s'est élevé à 88; celui des écoles proprement dites à 631 et il y a 26 salles d'asile; en tout 42,852 élèves dont 22,293 confiés à des institutrices faisant partie d'une association religieuse, et 20,559 à des instituteurs ou à des institutrices laïques.

C'est dans les arrondissements d'Arles et de Marseille que les écoles dites *religieuses* sont le plus répandues et qu'elles réunissent le plus grand nombre d'élèves. Il y a dans le département aujourd'hui 135 écoles publiques; 12,735 élèves payants, 9,082 gratuits. 37 communes sur 106 sont encore dépourvues d'école publique de filles. Le conseil du 3e arrondissement a constaté que, sauf les écoles communales des chefs-lieux de canton et de quelques communes un peu importantes, les autres écoles de l'arrondissement ne produisent aucun résultat qui satisfasse la pensée. Tous les conseils reconnaissent la nécessité de multiplier les salles d'asile et les crèches communales.

Au sujet de toutes ces écoles, on peut faire les questions et observations suivantes : L'instituteur primaire est-il bien à la hauteur de ses fonctions, quelque modestes qu'elles soient? Il en est qui ne le sont pas, et qui, ne sachant pas même le français le plus usuel, ont su, pourtant, se faire une position plus avantageuse que celle d'un professeur rompu aux plus grandes difficultés du latin et du grec. Cet instituteur répond-il toujours avec prudence et réserve à certaines questions qu'il arrive aux enfants de lui adresser? N'a-t-il jamais fait d'allusion indiscrète aux personnes les plus considérables de l'endroit? Ne s'érige-t-il pas en conseiller, presque toujours incendiaire, de ces tracassiers de village qui ont maille à partir avec tout le monde? etc.

C'est quelquefois un bien triste spectacle que donnent les enfants lorsqu'ils sortent de l'école, pour se rendre à leur maison. Je ne parle pas de leur prononciation horriblement vicieuse, ni d'un jargon détestable qui, dans notre Midi surtout, s'apprête à supplanter la langue de RACINE et de PASCAL, mais quelle alacrité déplorable à faire du mal au premier venu et à se cacher, à se jeter des pierres, à s'attaquer de dictons et de quolibets stupides, si l'on veut, mais toujours méchants, à se provoquer les uns les autres, à tourner en dérision des infortunés que la nature a traités en marâtre, à inquiéter même des vieillards inoffensifs! Non, quoiqu'en ait dit ROUSSEAU, l'homme n'est pas né bon; la société peut seulement le rendre meilleur.

Tracer le tableau de l'état social d'un village, c'est entreprendre l'histoire du bonheur qui ne s'y trouve point et rechercher les causes de cette absence fatale. Elles ne sont pas toutes nouvelles ces causes-là; mais l'école publique les a fait devenir trop souvent plus graves et plus intenses. Ces fils de propriétaires, qui, perdus aujourd'hui dans le gouffre des villes, n'y vivent que de déceptions, et qui, plus tard, honteux d'eux-mêmes, fatigués de leur nullité tracassière, ne reviendront au foyer domestique que pour appauvrir leurs champs et leur faire acquitter toutes leurs erreurs passées, toutes leurs illusions dissipées, étaient partis en général des écoles secondaires; c'est l'école primaire maintenant qui disperse au loin le plus de victimes. Combien de malheureux qui, pour avoir su lire et écrire tant bien que mal, ont quitté la campagne voulant se faire ouvriers dans les villes, et, ne pouvant se faire ouvriers, se sont fait hommes de peine, puis ont fini par rester comme mendiants aux lieux où, d'après des idées suggérées à l'école et par suite dans leur famille, ils avaient cru pouvoir, eux aussi, plonger leurs mains dans les eaux du Pactole!.....

Depuis plusieurs années on ne cesse d'écrire que les grandes améliorations agricoles sont irréalisables sans des

capitaux considérables, proportionnés à l'étendue du sol à cultiver; que, généralement parlant, les propriétaires du sol ne possèdent pas les capitaux reconnus nécessaires pour une meilleure culture ; que le crédit ne saurait s'attacher à une industrie, ordinairement exploitée par l'ignorance et la routine ; que l'ignorance des fermiers, des petits propriétaires et des paysans cultivateurs est extrême; qu'à de rares exceptions près, l'ignorance des moyens propriétaires du sol, en fait d'agriculture, est grande aussi. Par moyens propriétaires, on voudrait entendre ceux qui possèdent des domaines de 25 à 100 hectares. On ajoute que les grands propriétaires, possesseurs de 100 hectares et au dessus, sous l'influence de notre législation civile, deviennent de jour en jour moins nombreux, et tendent à rentrer dans la classe des propriétaires moyens pour la plupart desquels il y a impossibilité absolue de s'occuper d'agriculture; et voilà que dernièrement un journal qui s'apitoyait beaucoup sur le sort des classes laborieuses, qui déplorait beaucoup l'insuffisance de la production animale par lui imputée à la répartition actuelle du sol, a fini par proposer la création en France de quarante mille fermes comprenant au moins deux cents hectares chacune.—Si l'on rencontrait de l'opposition parmi les intérêts privés, l'*expropriation pour cause d'utilité publique* en ferait raison.— Ces fermes appartiendraient à ceux qui les auraient créées.—Elles seraient transmises par des substitutions, dont la généralité devrait avoir en vue le fils aîné de la famille.— Il n'y aurait jamais de partage à établir entre les enfants des propriétaires.— Et c'est dans un journal qui se dit religieux que de pareilles idées sont émises, des idées qui dépassent en folie tout ce que le socialisme dans ses plus mauvais rêves a pu inventer. Ce n'est pas le morcellement des propriétés qui nous fera jamais mourir de faim, c'est l'accumulation des richesses dans les mains de ceux qui ne veulent pas les faire valoir par le travail des champs ou les faire circuler par un commerce honnête.

La richesse à laquelle sont parvenus les États unis d'Amérique par le seul travail et par la circulation de l'argent ou des billets de banque, sans rentes sur l'Etat ni fonds publics, est fabuleuse. De 1789 à 1854, l'excédant des importations sur les éxportations s'est élevé à plus de 5 milliards 1/2. et, toutefois, la richesse de ce pays s'est accrue avec une merveilleuse rapidité. Il est vrai que, si les Etats-Unis, dans leur constitution fédérale, ne sont pas fort endettés, on ne peut en dire autant des 31 Etats dont les dettes sont bien profondes, sinon inextricables.

Pourquoi craindre, d'ailleurs, un morcellement sans limite; les usuriers d'un côté, les dissipateurs de l'autre y mettent bon ordre. Une liste des cent habitants d'une certaine commune, les plus imposés en l'an IX, m'est tombée sous les yeux, l'autre jour. Un grand nombre des noms ou des familles qui figurent sur cette liste n'apparaitraient plus sur l'état qu'on dresserait aujourd'hui. Cela n'est pas un mal. Mais il y aurait aujourd'hui beaucoup plus qu'alors de ces cotes qui sont trop fortes en comparaison des autres, et cela ne pronostique point un état social fort satisfaisant, quoiqu'on en dise dans un certain monde. L'égalité de partage entre les enfants est juste ; il est juste aussi que tous aient droit à une instruction qu'on donne ou qu'on fait donner avec l'argent de tous, et pourtant hélas! tout ce qui est souverainement juste n'est pas toujours utile au même degré. Sans les illusions de la gloire, il n'y aurait pas d'actions glorieuses; sans les illusions politiques, il n'y aurait pas de société; sans les illusions gouvernementales, il n'y aurait pas d'administration. Tout ce qu'on fait, par une sublime illusion, pour maintenir l'égalité de droits dans l'état social, y précipite l'avénement et le règne de cette inégalité d'aptitude de penchant et de moyens qui est dans notre nature, et qui semble nous envahir d'autant plus fatalement que nos ressorts matériels sont plus perfectionnés. Serait-il vrai que, dans le plus grand développement des sociétés

humaines, il doive survenir une Némèsis plus implacable et surtout plus perfide que la Némèsis antique? Le développement des sociétés humaines serait-il cette énigme que proposait le Sphinx et qu'il fallait sur le champ résoudre, sous peine d'être dévoré? Est-ce là ce que les gouvernements doivent trsuver au fond des statistiques par eux demandées, quand elles seront bien faites?

Les meilleurs et principaux conseils qu'on puisse donner aux gens de campagne sont les suivants:

Cultiver soi-même son bien quand la part qu'on a reçue en héritage ne peut pas nous faire vivre sans travailler;

Ne pas emprunter au 5 0/0 pour garder une terre qui ne rapporte tout au plus que le 3 1/2 ou le 4. Le jour où un petit propriétaire emprunte, il fait un premier pas vers sa ruine;

Ne pas croire qu'un enfant soit capable d'arriver à tout, du moment qu'il sait lire et écrire : pour le plus grand nombre, ce tout petit savoir n'est que l'origine d'illusions successives qui peuvent bien ne faire aboutir leur destinée qu'à l'hôpital;

Ne pas hanter le cabaret.

Je ne pense pas que les anciens Grecs eussent pour cet ignoble rendez-vous le même penchant funeste qui désole nos campagnes ; le charme qui s'attache aux souvenirs de leur vie sociale, de leurs jeux et de leurs arts, s'évanouirait aussitôt pour moi; je ne me laisserais pas entraîner, comme je le fais toujours en parlant d'eux, à ce plaisir dont le savant Niébuhr a si bien rendu compte en disant: « Celui « qui rappèle à la vie ce qui a cessé d'être ressent une « jouissance égale à celle de créer. » Je n'aime pas trop les provenances romaines. La ville éternelle avait imprimé je ne sais quel stygmate d'orgueil et de férocité à la plupart des choses dont elle s'était emparée, Rome n'est belle à mes yeux que par les reflets de la Grèce antique, c'est le génie des Grecs qui me charme quand je lis Horace et Virgile.

Laissons à Arles ses combats sauvages de taureaux, ses jeux parodiés du cirque et dont quelques irradiations en certains jours de fête ,viennent se montrer à Fos et même à Bouc; ne parlons que des jeux dont il faudrait que l'usage et la mode rendissent un jour les tables du cabaret voisin veuves de ses fripons et de ses dupes, ne parlons que de la lutte, du saut, de la course, du disque, du palet.

Dans quelques-uns de nos romérages ou fêtes champêtres de Provence, on a conservé l'exercice antique appelé le *saut du Bouc*. Chaque année, quand la vigne commençait à bourgeonner, les Grecs invoquant Bacchus lui sacrifiaient un bouc. Après l'immolation de l'animal, ennemi des vignes, on faisait une outre avec sa peau. Cette outre, remplie de vin et enduite d'huile à l'extérieur, devenait le prix de celui qui parvenait à s'y tenir debout.

Si toutefois ces délassements renouvellés des Grecs devaient amener une frénésie de paris telle qu'on en voit éclater en Angleterre pour des boxeurs ou des chevaux, et même, dans nos contrées pyrénéennes pour le jeu de paume et autres exercices, autant vaudrait ne pas proscrire le cabaret, et faire comme un de mes amis, curé d'un petit village dans le Var, qui, le dimanche au soir, allait à la réunion des paysans et les occupait à des jeux de commerce, afin qu'ils ne fussent point tentés de mettre sur une carte le produit de leurs vignes et de leurs oliviers..

Tandis que je terminais ce mémoire, j'ai eu l'occasion de lire le programme de prochaines Assises scientifiques de l'Institut des provinces de France. Les études que la Société de statistique de Marseille a suggérées sur les communes de notre département fourniront les moyens de répondre aux questions 6, 7 et 8 de ce programme. Les développements que j'ai donnés à la recherche du camp de Marius, à l'histoire de la gabelle, à celle du canal d'Arles à Bouc me paraissaient présenter une excuse pour quelques hors-d'œuvre auxquels j'attachais, néanmoins, beaucoup d'importance

et qui peuvent mettre sur la voie d'une littérature, je n'ose dire nouvelle, mais plus instructive que celle dont, au collége, on nous fait cueillir les fleurs au milieu de tant d'épines, de branches mortes ou parasites; maintenant, je suis encouragé à dire qu'on ne peut faire des progrès en archéologie et dans les études historiques sérieuses que par des déductions étymologiques et philologiques dont la connaissance intime des lieux fournirait le fil.

La plupart des noms de lieux qui sont venus jusqu'à nous par les livres sont des énigmes dont il est fort difficile de retrouver le mot. Ce mot, pourtant, fut donné un jour et en général par les circonstances locales. En le comparant. tel qu'il est aujourd'hui avec les appellations topographiques les plus anciennes dont le sens et la partie sont le plus nettement déterminés, on réussit quelquefois à le pénétrer, puis, il sert lui-même de guide en de nouvelles recherches, et de proche en proche, on arrive à l'érection d'un certain nombre de jalons ou de phares qui nous éclairent à travers les épaisses ténèbres des âges écoulés.

On a découvert, il y a quelques années, dans la commune du Bausset, des parchemins destinés à confectionner des gargousses lors du siége de Toulon, et qui sont des actes où instruments de donations faites par les Dauphins de Viennois à la grande Chartreuse, à l'abbaye de Mont-Fleury, etc. Ces parchemins peut-être ont été jugés dignes d'accroître les collections immenses du gouvernement. Mais que peuvent-ils nous apprendre? Que tel ou tel Dauphin a donné à tel corps religieux telles terres, tels revenus, tels droits suivant la forme et teneur de toutes les concessions féodales. Mais cette forme et teneur est aussi connue aujourd'hui que celle dont le notaire de mon endroit a pris le texte dans un formulaire servant pour les actes de même genre faits dans tous les pays où l'on suit le même code. Ce qui m'intéresserait le plus dans ces parchemins, ce serait les recherches étymologiques dont ils peuvent être l'occasion.

Lettres médico-statistiques sur la Régence de Tunis, par le docteur A. LUMBROSO, *médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, etc.; Mémoire couronné, le* 12 *juin* 1856, *par la Société de Statistique de Marseille.*

—

A Messieurs les Membres de la Société de Statistique de Marseille.

MESSIEURS,

Trois généreux mobiles peuvent agir sur l'homme qui se livre à l'étude des sciences : le premier est celui qui l'excite à pénétrer autant qu'il est possible, les grands mystères de la nature ; le second est celui qui le porte à critiquer et à approfondir les travaux de ses devanciers ; le troisième enfin est celui qui le conduit à recueillir par ses propres recherches, par ses investigations personnelles, de nouveaux matériaux scientifiques, afin d'élargir par ses découvertes le champ des connaissances humaines.

C'est à ce dernier mobile que nous avons obéi. Mais pour atteindre un but aussi élevé, nous ne nous sommes point dissimulé qu'il faut une longue persévérance dans le travail, une scrupuleuse attention dans la manière d'observer, et une grande exactitude dans l'exposition de ce qu'on a vu et de ce qu'on a fait.

De plus, lorsqu'on est assez heureux pour être appelé à faire partie d'une société scientifique éminente, ne sent on pas l'impérieuse nécessité de redoubler d'efforts et de courage pour se rendre digne des honorables confrères auxquels on se trouve associé ?

Loin de s'énorgueillir de cette insigne faveur, on doit, je crois, faire de nouveaux efforts, pour diminuer la faiblesse de ses propres titres, et pour justifier l'élection flatteuse dont on a été l'objet.

Ces sentiments, Messieurs, sont les miens, et j'aime à les

proclamer au frontispice même d'un ouvrage publié sous vos auspices.

Pendant que je le préparais avec l'intention de le publier, s'il en était jugé digne par quelques savants amis auxquels je me devais à moi, comme à vous, de le communiquer préalablement, j'ai reçu, chers collègues, le précieux diplôme, que vous avez bien voulu me conférer.

Je me suis donc hâté de l'achever et de le faire paraitre; à défaut d'un travail plus important, je prends la liberté de vous offrir cette faible production comme un gage de ma vive reconnaissance.

Né sur le sol africain, je suis allé étudier en Italie; mais plus tard, rappelé sous le toit paternel, et menant dans ces contrées une vie pleine de fatigues, j'ai contracté l'habitude de l'idiôme semi-barbare qu'on y parle, et perdu celle du langage de la société éclairée.

Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, de rencontrer dans ce travail des expressions, des phrases qui se ressentent de cette fâcheuse influence.

Je compte, cependant, sur votre indulgence pour la forme, en considération de l'intérêt qui peut s'attacher au fond.

Le travail que j'ai l'honneur de vous soumettre se compose d'un certain nombre de lettres scientifiques que j'adressai à un de mes plus chers collègues, et qui contiennent une foule d'observations et de notes statistiques; à ce titre, vous ne sauriez en considérer l'objet comme étranger ou indifférent à celui de vos travaux.

J'ai la ferme intention de les continuer, et, dans ce cas, je ne manquerai pas de vous communiquer mes nouvelles études.

Veuillez donc agréer l'hommage de ces cinq premières lettres, comme preuve de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre dévoué collègue,

Dr A. Lumbroso.

LETTRE PREMIÈRE SERVANT D'INTRODUCTION.

—

L'érudition nous fait acquérir la science historique: l'esprit et le jugement nous donnent l'intelligence : le génie nous amène à conclure.

ZIMMERMAN, *de l'Expérience en médecine.*

J'aurais voulu, mon docte ami, répondre plutôt à l'aimable invitation que vous m'avez si souvent réitérée, de vous communiquer quelques indications détaillées, concernant la pratique de la médecine dans la Tunisie, ainsi que les principaux faits qui se sont présentés à mon observation. Mais avant de céder à votre flatteuse invitation, je tenais à corroborer ces renseignements de quelques réflexions propres à éclairer la pratique ; à étudier et à approfondir les effets de notre climat ; à déterminer les phénomènes qui dérivent des circonstances particulières de notre situation géographique; à examiner l'influence des principes religieux qui dominent, et la nature de nos arts ; enfin, à comparer entre nos indigènes et les individus d'origine différente les effets résultant du plus ou du moins d'activité qu'ils déploient dans les exercices du corps.

Vous conviendrez aisément avec moi, mon cher collègue, vous qui êtes doué d'un vaste savoir, d'une scrupuleuse conscience, qu'un médecin ne saurait exposer ses propres idées, sans les avoir basées sur des observations pratiques, souvent renouvelées; sans contrôler les faits par les faits, sans tenir compte des influences multiples qui agissent dans les diverses maladies de l'humanité.

Ce besoin d'observer auquel j'ai obéi, a été tellement senti ; la justesse de ces principes a été si bien comprise, que chez tous les peuples et à toutes les époques du monde, on peut remarquer comme un trait saillant du génie humain, une ardente curiosité, un vif désir de visiter les

différentes régions, et les lieux les plus éloignés, pour ai river, grâce à un examen approfondi des contrées étran gères, des climats divers, des mœurs, des usages, etc., à la découverte de la véritable étiologie des différences qui pouvaient être observées dans les types des phases morbides, et de là à la détermination de la meilleure thérapeutique, qu'il convenait d'appliquer à chaque localité : cette influence des localités est telle que, lorsque j'aborderai dans ses détails ce point important de la pratique, on verra comment certaines maladies qui se guérissent ordinairement dans certaines régions par l'emploi de moyens thérapeutiques déterminés, résistent sous notre ciel aux mêmes moyens curatifs, à raison de la différence du climat.

Mais ce ne fut pas seulement de l'intérêt qui s'attache à ces importantes vérités que naquit dans les temps les plus reculés cet ardent désir de visiter les contrées lointaines alors qu'il n'existait aucun moyen facile de communication; ce fut encore du besoin de recueillir les notions inconnues, éparses dans le monde.

Les pérégrinations de ces hommes entrainés par l'amour de la science, outre qu'elles eurent pour effet d'enrichir la science, inspirèrent l'idée des réunions scientifiques, des associations utiles, des comparaisons réciproques, afin de constituer ce magnifique assemblage de richesses, qui constituent aujourd'hui l'apanage tant de la physiologie que de la pathologie.

De la méthode suivie par les anciens maîtres en médecine.

Si vous jetez les yeux sur l'histoire de notre profession; si vous parcourez les annales de notre art, vous verrez que tous les savants qui s'y sont adonnés, ont été désireux de visiter les contrées étrangères.

En effet, les Grecs, les Romains et les Arabes, se sont

fait une loi de voyager d'une terre à l'autre, pour s'informer des découvertes importantes restées dans l'obscurité, et pour approfondir les principes philosophiques qui étaient enseignés dans les diverses écoles.

Hippocrate, le premier, justement nommé l'homme au génie divin, parcourut pendant plusieurs années la Macédoine, la Thrace, la Thessalie et la Scythie, cherchant à converser avec les Sages, pour connaitre leurs observations particulières sur les régions qu'ils habitaient, et à étudier les maladies endémiques de leurs pays respectifs; nul ne pouvait mieux que lui discerner les prodigieux effets de l'influence des climats sur l'organisme humain à l'aide de la comparaison des arts, des coutumes et des nombreux types soumis à cette influence.

C'est grâce à cette sagacité et à cette multiplicité d'observations qu'Hippocrate a laissé aux générations futures, un riche héritage de science médicale, et d'aphorismes utiles qui illustrent encore son nom (1).

N'allez donc pas m'accuser, cher collègue, de me laisser emporter par un aveugle fanatisme pour la tradition et pour l'autorité en matière scientifique, si je répète avec d'autres que la véritable philosophie de la médecine est née avec Hippocrate; que ce grand homme doit être d'autant plus admiré, que pour former cet art difficile, il était privé du concours des découvertes anatomiques, chimiques et physiques; que c'est par son propre savoir qu'il a su s'élever et se maintenir à la hauteur de l'art, n'ayant d'autre ressource que ses savantes observations et ses justes déductions.

Ce sont là précisément les motifs qui me font exalter le génie d'Hippocrate de préférence à un grand nombre de savants, qui ont bien mérité de la science, soit comme inventeurs, soit comme réformateurs, mais qui n'avaient qu'à

(1) Voir Puccinotti. *De la doctrine* d'Hippocrate.

marcher dans la voie frayée et tracée par le génie d'Hippocrate.

Platon également, ce penseur hardi et profond, cet esprit créateur par excellence, ce génie qui aborda avec tant de fermeté et de courage les questions les plus ardues de la psychologie, de la dialectique, de la théologie, de la morale, de la politique, s'appliqua particulièrement à acquérir des connaissances dans la science médicale, et, à cet effet, il entreprit de longs voyages en Egypte et en Italie, pendant lesquels il se lia d'une étroite amitié avec Timéon le locrien, médecin et philosophe, qui jouissait à cette époque d'une grande réputation.

Après Hippocrate et Platon, Galien, homme d'un esprit merveilleux et doué des plus brillantes facultés, se rendit à Smyrne pour profiter des judicieuses leçons de Pélope, et à Corinthe, de celles de Numisian; de là il allait apprendre l'anatomie à Alexandrie, en Palestine l'histoire naturelle, et enfin il revenait à Rome pour entendre Héraclius (1).

Plus tard Averroès, Avicenne, Razis et d'autres savants Arabes parcouraient les différentes contrées du monde pour acquérir la théorie et la pratique de la médecine, pour s'instruire dans les sciences, pour recueillir les principes de la philosophie d'Aristote, et plus particulièrement pour étudier la botanique, ainsi que les faibles notions de ce qui est devenu plus tard la chimie.

Je viens de nommer les Arabes, ancêtres des habitants du pays que je vais étudier; et, à ce propos, je ne puis m'empêcher de rappeler avec un profond regret que c'est à l'époque des premiers Califes, et lors qu'ils prirent possession de l'Egypte (2), que fut commis cet acte de férocité barbare

(1) Sprengel, *Apologie* d'Hippocrate.

(2) Sous le calife Ahmor, et par ordre de son général Ahmor Ben-el-Hass, commandant l'armée victorieuse.

et de stupidité fanatique, qui leur fit anéantir le plus grand et le plus incomparable monument de l'antiquité : la Bibliothèque d'Alexandrie et avec elle les principaux fruits des découvertes médicales.

Il est vrai d'ajouter que ce fait inoui de vandalisme sembla leur inspirer de profonds remords, car ils recherchèrent ensuite avec soin, les rares, mais précieux débris de tant de travaux.

Ainsi ces hommes excités par le plus aveugle fanatisme, et par la plus invincible horreur pour tout ce qui n'était pas leur croyance religieuse, n'hésitèrent pas à s'emparer de ces fragments épargnés par les flammes ; ils recherchèrent même tous les manuscrits conservés par les savants et ils devinrent les possesseurs exclusifs de ce qui restait de science humaine.

Telle fut l'origine de cette célébrité si long temps acquise aux savants de l'Orient.

Remarquons, en passant, que les écrits des plus renommés d'entre eux se répandirent très difficilement, même dans les contrées soumises à l'islamisme, à cause de la difficulté des copies à la main, et de la rareté de bons traducteurs des manuscrits survivants, rédigés en grec et en latin.

Ces productions restèrent donc dans un cercle restreint et ne se répandirent que lorsque les savants Musulmans commencèrent à voyager et qu'ils communiquèrent volontairement leurs propres connaissances.

Ainsi les hommes qui acquirent une grande réputation parmi les sectateurs de Mahomet, ne se firent connaître que lors de leurs pérégrinations, qui avaient pour but de converser avec les docteurs les plus savants de l'époque et de recueillir leurs enseignements.

Ce fut par de tels moyens que Razis devint le premier chimiste de son temps, et Albucasis le chirurgien le plus distingué, pendant qu'Ahly-Habbas, Razis second et Avicenne

se rendaient célèbres et utiles par leur vaste savoir en philosophie et en médecine, et par les ouvrages qu'ils léguaient à la postérité.

Enfin, l'immortelle renommée proclamait également les noms d'Avenzoar et d'Averroès parmi les Musulmans de l'Occident.

Utilité des Académies scientifiques et des Congrès de savants.

J'incline à penser que le pélérinage de La Mecque contribua aussi, à cette époque, à répandre parmi les Musulmans les sciences et les arts, parce qu'il réunissait comme aujourd'hui les hommes les plus intelligents des vastes provinces mahométanes; et bien qu'ils ne se rassemblassent que pour accomplir un acte de foi, on peut affirmer qu'au moyen de judicieuses conversations et de narrations réciproques relatives à leurs plus importantes observations, ils réussirent à faire dans leur temps, pour la médecine, quelque chose d'analogue à ce que produisent au nôtre les Congrès scientifiques.

En effet, c'est dans de semblables réunions que se dessinent les variétés de l'esprit humain et toutes les nuances du talent; car, tandis que les uns tendent vers l'abstraction et l'idéalisme, les autres ne s'attachent qu'aux faits. C'est de ces principes opposés qu'ont surgi deux qualités bien difficiles à accorder : la première donne l'essor à l'imagination, à la pénétration de l'esprit, à l'audace investigatrice des causes de la nature qui procède par la voie de l'expérience et de l'observation. L'homme, par elle, procède à la recherche des faits, les découvre, les scrute, les classifie et prépare l'objet de la science. Elle tend à la synthèse de la création, et peut s'élever en un clin d'œil, des plus minimes détails aux plus hautes généralités, unissant ce qui semblait disparate, subordonnant les phénomènes aux

phénomènes, distinguant ceux qui sont essentiellement divers pour réunir ceux qui ont le même principe. La seconde pénètre avec les yeux de l'intelligence jusques dans les pores de la matière, la décompose, la recompose, étudiant son existence, ses éléments, ses affinités, ses actions réciproques, sa mystérieuse puissance. Enfin, elle interroge la nature, elle reçoit ses révélations, en fait l'objet des plus profondes méditations et ensuite les déverse dans le monde comme des biens intelligibles. « Toute intelligence dans le « cercle où Dieu l'a placée, agit avec force ou avec persé- « vérance : quelquefois elle est le génie, quelquefois elle « en tient lieu. (1) »

Maintenant, si nous voulons rechercher de quelle manière se répandit en Europe le vaste savoir des Maures qui habitaient soit les contrées d'Orient, soit celles de l'Andalousie, nous remarquerons avec Valente-Rosario Scuderi (2), que les Israélites qui, de tout temps, s'étaient particulièrement livrés au commerce, et qui étaient familiers avec les différentes langues orientales, y contribuérent grandement.

En effet, on ne peut nier que ce ne soit aux Israélites qu'on doit la traduction d'un grand nombre d'auteurs arabes et leur explication verbale, car il est bien reconnu qu'à l'époque où le génie de l'Orient semblait s'être transplanté dans l'Occident, et particulièrement dans la grande Université de Salerne, au sein des écoles les plus distinguées de l'Europe, les Israélites conjointement avec les Arabes et avec les Latins, enseignaient à la fin du xe siècle les théories médicales de leur temps.

A ces causes de propagation de la science, il faut joindre encore l'action exercée par les différentes croisades, en y ajoutant celle de la puissante domination des Espagnols sur certaines provinces de l'Afrique.

(1) D. G M. L. Voir. *Giornale dei Litterati*, Pisa, 1839.
(2) *Introduction à l'histoire de la médecine.*

De l'influence des Institutions qu'on peut appeler mystérieuses sur le progrès moral et scientifique.

De ce qui précède il résulte que la science humaine doit son origine et ses premiers progrès aux associations, aux relations scientifiques, aux pérégrinations des savants, et aux révélations mutuelles des plus importantes observations.

Une part de ces heureux résultats revient encore à la fondation de certaines institutions qu'on peut appeler *mystérieuses*, institutions qui, comme les lumières mêmes, eurent toujours par une raison inexplicable, l'Orient pour point de départ. Nous citerons ici, pour nous borner à l'essentiel, la brillante école de Memphis, d'où sortit premièrement le divin Orphée qui, bientôt après, institua les mystères de Samothrace ; secondement, Triptolème et Eumolpe, fondateurs des mystères d'Eleusis. Enfin, Arbacès qui, de son côté, propageait les véritables doctrines scientifiques et philosophiques dans le Nord, et créa jusques dans les fonds des plaines glacées de la Scythie des assemblées mystérieuses.

Nous savons encore qu'à l'époque des grandes conquêtes d'Alexandre, il existait aussi des Sociétés secrètes scientifiques dans lesquelles, suivant Quinte-Curce, le grand conquérant se fit initier.

A Rome, qui fut pendant des siècles l'arbitre du monde, existaient encore les mystères d'Eleusis, importés de l'Egypte, et même dans le grand siècle d'Auguste, les mystères comptaient de nombreux initiés. Les écrivains et les philosophes les plus distingués de l'époque, se disputaient l'entrée de ces lieux secrets, où ils allaient rechercher les principes de la science et de la religion naturelle, but fondamental de ces assemblées.

Dans les Gaules et dans la Germanie furent aussi créées

de semblables institutions ; et ainsi dérivées de l'Orient, elles germèrent peu à peu dans toutes les parties du monde.

Sans aucun doute ces institutions servaient à adoucir les mœurs, à propager les lumières de l'intelligence humaine, et à préparer cette grande révolution des idées, destinée à enfanter un jour les plus surprenantes découvertes et à produire la rénovation de la science.

Ecoutons ce que disait à cet égard le grand orateur de Rome : « Dans tous les lieux, dit CICÉRON, où les institutions « d'Eleusis ont été introduites, elles ont contribué à rendre « les hommes meilleurs, à leur faire estimer les liens qui « unissent les fils de la science, et à leur faire mieux ap- « précier leurs propres devoirs.

« Les initiés aux mystères, écrit ANAXAGORE, sont enchaînés « entre eux par les liens de l'amitié et de leurs principes, « qui ne sont pas ceux du vulgaire, et qui ne leur inspi- « rent que l'amour de la vertu et le désir d'améliorer « l'homme.

« C'était un crime pour les initiés, s'écrie DIODORE de Si- « cile, de manquer au serment qu'ils avaient fait de révéler « leurs mystères, parce que les mystères qui avaient tant « contribué aux progrès de l'humanité, enseignaient des « vérités qui étaient au dessus de la portée de l'intelligence « du vulgaire. »

En effet, si l'on doit, dans les différentes positions sociales, conserver une juste reserve au sujet des confidences réciproques, quelle discrétion ne doit pas être observée quand les hommes sont liés par des rapports solennels de croyance et d'instruction ? On peut dire que ces confidences sont nées d'nne espèce d'affinité qui doit les attirer comme l'aimant. Ils s'unissent alors avec cette rapidité qui n'appartient qu'à la pure essence, création de l'intelligence.

Mais je m'aperçois que de semblables réflexions, quelle

que soit leur valeur, m'écartent de mon sujet principal, et de la matière que je veux traiter. Cependant, si vous daignez vous souvenir, mon cher collègue, que je me suis proposé de vous éclairer sur les raisons qui ont retardé ma réponse à vos amicales et pressantes demandes, vous comprendrez que je devais vous entretenir de tout ce qui me semblait pouvoir être utile à notre correspondance scientifique; j'y tenais d'autant plus que mes observations parviendront peut-être à vous persuader de quelle bienveillance nous avons besoin, nous habitants de ces contrées si arriérées, si à l'exemple de tous ceux qui se distinguent honorablement dans les contrées plus avancées, nous osons tenter quelques pas dans la science pratique, quoique privés de tous les moyens nécessaires au perfectionnement du savoir humain.

Des moyens de progrès dont nous manquons tout-à-fait dans ces contrées, et qui existent en Europe.

En général, on exalte avec raison les merveilleux progrès de la science dans les pays civilisés; les pas gigantesques des savants dans la pratique de la médecine; les courageuses expériences chirurgicales, pendant que l'on ne se doute pas de l'ardeur et du dévouement mis au service de l'humanité dans ces contrées, par quelques hommes qui ne sont mus que par le désir constant de faire le bien, et par la volonté de se rendre utiles à un grand nombre de malheureux avec lesquels ils sont tous les jours en contact.

Qu'il me soit donc permis, mon cher collègue, de comparer les différences de position qui existent entre ces derniers et les praticiens de l'Europe, d'énumérer succinctement les moyens d'instruction que ceux-ci possèdent et les sources d'expérience où ils peuvent puiser.

Premièrement : outre la facilité que les médecins européens possèdent de s'assimiler les méthodes et de se

procurer les moyens pratiques d'expérimenter, ils peuvent encore s'exercer sur les cadavres et en conséquence se mettre à même d'obtenir promptement et sans danger, les notions suffisantes pour arriver aux plus heureux résultats dans les opérations chirurgicales nouvelles et difficiles, et dans tout ce qui tient à la découverte des nouveaux procédés.

Deuxièmement : le médecin studieux qui veut acquérir de la pratique, trouve en Europe, pour sa propre utilité, des hospices de bienfaisance, des écoles publiques, des cours scientifiques, des cabinets anatomiques, pathologiques, riches en merveilleuses préparations, des tables réductives avec la plus grande méthode et la plus grande précision, enfin des types de maladies, conservés avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Est-il utile d'ajouter que l'étude de la Physique, de la Chimie, de la Minéralogie et de l'Histoire naturelle, est impossible lorsqu'on est privé du secours de ces vastes établissements, pourvus de tous les instruments nécessaires, de ces jardins botaniques, de ces bibliothèques publiques, de ces cabinets littéraires-scientifiques, de ces sociétés de médecine, de ces savantes Académies qui, au dire de l'illustre Molinelli, « doivent être considérées comme des satellites représentant la science humaine, créés « pour surveiller et diriger les talents, et pour unir les « forces et les intelligences sous la garde du pouvoir pu- « blic. »

Il est vrai que ces institutions publiques ne peuvent pas toujours s'adapter à certaines nations, à certaines contrées, à cause des différences de constitution physique des peuples ; mais de simples associations d'hommes possédant un certain degré d'instruction, engagés les uns vis-à-vis des autres, obligés à publier des travaux scientifiques ou littéraires, jugés dignes d'être produits, ne sont elles pas possibles et applicables dans toute circonstance, dans toute position et à tout peuple?

Troisièmement : quel est le savant qui pourrait nier de sang froid, l'utilité des minutieuses et exactes analyses chimiques que l'on opère en isolant les substances morbifiques, les solides ou les liquides des matières cadavéreuses, et enfin sur les différentes eaux potables, thermales et minérales?

Qui pourrait nier que certaines analyses ne remplacent les ténèbres par la lumière, dans les graves et solennels débats de la justice criminelle? Enfin, quel avantage ne procure pas au médecin praticien le concours d'un habile pharmacien, qui lui est d'un si grand secours dans les cures médicales par ses préparations exactes, et dans ses observations relatives à l'action des substances curatives ?

Toutes ces causes ne se réunissent-elles donc pas à celles que j'ai déjà citées, pour diriger et guider le savant dans l'étude d'une thérapeutique plus rationnelle.

Quatrièmement : il est indubitable que la faculté de se livrer à l'autopsie des cadavres, pour étudier l'obscur et difficile diagnostic, ne tende à révéler les erreurs et à mettre en évidence les inexactes hypothèses et les opinions diagnostiques émises avant les suites fatales.

Il est encore vrai que la main des plus habiles opérateurs ne se forme qu'avec l'exercice d'opérations réitérées sur les cadavres, et qu'elle devient non seulement plus franche et plus agile, mais plus sûre et plus prompte.

Je n'en veux d'autre preuve que l'avis des professeurs expérimentés, qui, non seulement inculquent à la jeunesse les principes d'une utile pratique, mais encore ne dédaignent point de donner de judicieux exemples.

Telle est, mon cher collègue, l'énumération succincte des importantes ressources que vous avez le bonheur de posséder pour faciliter la longue étude de notre art, tandis que nous en sommes entièrement privés ; ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que nous parvenons à connaître quelques unes des nouvelles productions scientifiques et médicales, et encore

ne sont elles possédées que par les principaux d'entre nous.

Ainsi, nous pouvons dire que nous sommes condamnés à l'exil, et en dehors de tout secours de la science; « dans cet « exil, s'écrie le docteur Boneth, (1) l'esprit manque de tout « aliment, et lorsqu'il n'existe pas d'espérance d'amélio- « ration et de quiétude, les sources mêmes se dessèchent, « quelques vivaces qu'elles soient, et l'esprit dépérit comme « un membre qui a été condamné longtemps à l'immobilité.»

Après un tel exposé, ce n'est pas sans étonnement que vous devez apprendre que parfois certains de nos praticiens se tirent avec une singulière habileté des cures les plus laborieuses, et pratiquent les opérations capitales les plus difficiles avec un heureux résultat. Mais alors vous vous reporterez volontiers à ce que dit Charpentier dans sa vie de Socrate, à ces mots que le grand philosophe répétait si fréquemment : « les livres sont des maîtres muets, » aux paroles même que Fleury, dans son discours si intéressant sur Platon, nous cite de ce grand génie : « par « fois les études que l'on fait avec les livres ne répondent « pas à la profonde ardeur qu'on éprouve d'apprendre ; » Enfin au sage enseignement de l'estimable Carlo Speranza qui nous dit : « la conversation des hommes savants et « expérimentés dans les diverses branches de la médecine, « la contemplation des grands phénomènes qui se présen- « tent à la vue sous tant de formes, jointes aux médita- « tions qu'elles exigent, aux doutes qu'elles soulèvent, aux « raisonnements qu'elles déterminent, enrichissent l'esprit « de connaissances et de notions bien mieux que ne peu- « vent le faire la seule lecture et l'étude des livres. »

Maintenant, cher collègue, que je vous ai indiqué les raisons qui m'ont obligé à garder si longtemps le silence, je vais vous faire part d'un grand nombre d'observations diverses

(1) Lettre au docteur G. Stambio *sulle condutte mediche*. Voir *Gaz. méd. de Lomb.* Serie IV. T. 1er n. 30.

recueillies par mes soins, qui auront peut-être quelque importance, et desquelles j'ai toujours cherché à déduire sans prétendre les imposer, une foule d'idées médicales que je vous communiquerai avec le plus grand plaisir, avec la ferme espérance qu'elles auront de l'intérêt pour vous.

Ce n'est qu'après vingt ans d'une pénible carrière, et d'un séjour continuel dans nos arides contrées, pendant lequel j'ai été appelé à suivre les expéditions militaires qui visitent périodiquement les confins les plus reculés de la Tunisie; ce n'est qu'après vingt ans d'observations sur les nombreuses maladies qui se sont présentées à moi dans mon long exercice de chirurgien et de médecin, que j'expose mes idées, et c'est sur cette longue expérience que je me fie pour croire qu'en traitant une semblable matière, je pourrai être aussi de quelque utilité à ceux qui me liront.

Afin que l'exposition de mes idées et de mes observations soit moins fastidieuse, j'ai cru devoir, cher collègue, vous les transmettre sous forme de lettres, ce qui vous en rendra la lecture plus commode et plus agréable.

LETTRE DEUXIÈME.

> Tous les états du genre humain sur la terre, la fondation de ses lois et de ses gouvernements, la disparité de ses mœurs, la variété de ses races, la multiplicité de ses aliments, de ses vêtements, la plus grande partie de ses maladies, soit endémiques, soit sporadiques, sont toujours plus ou moins les effets des climats et des localités qu'il habite.
>
> (Virrey, *Hist. nat. du genre humain*. V. 3.)

De la condition d'un jeune médecin dans les premiers temps de son exercice.

Après avoir terminé mes études de médecine et de chirurgie dans les savantes écoles de la Toscane, je revins à

Tunis, lieu de ma naissance; je m'étais, dans cette première partie de ma carrière, pénétré suffisamment de la théorie, mais je me trouvais bien pauvre du côté de la véritable expérience qui s'acquiert seulement lorsque nous devenons responsables de la santé publique, lorsque notre conscience seule se trouve en face de l'Être Suprême, dont nous attendons et craignons le jugement.

Ma situation était donc celle d'un jeune homme inexpérimenté, porté, comme on le sait, à juger légèrement les savants et les doctrines, et se croyant lui-même infaillible, bien qu'il ne soit dominé le plus souvent que par ces principes scolastiques toujours étroits, qui lui plaisent, grâce à la forme ambitieuse dans laquelle ils se présentent. Trop souvent cette présomption juvénile porte l'adolescent à s'arroger le droit de scruter sévèrement les œuvres d'autrui, le porte à relever des erreurs là où elles n'existent pas, et lui fait croire et affirmer que, par la théorie seule, il arrivera à mieux juger les faits de la pratique et à pratiquer avec plus d'avantages.

Il faut l'avouer : c'est précisément cette assurance hautaine qui s'empare des jeunes élèves, au moment où ils commencent à exercer un art aussi ardu que sujet aux erreurs; ils se plaisent à croire que leurs opérations seront aussi infaillibles qu'eux mêmes : mais ils ne rougissent pas de ne faire aucun effort pour parvenir à cette rare perfection d'intelligence qui n'a été donnée qu'à quelques heureux privilégiés, parmi les nombreux disciples d'Esculape.

Mais hélas ! Vains songes d'ardentes imaginations ! Illusions misérables sur la réussite de leurs grands projets..... jusqu'à ce qu'ils soient un beau jour détrompés par la cruelle réalité, par l'impuissance de satisfaire aux vœux de ceux qui réclament d'eux assistance et salut !

Moi aussi, j'ai été la dupe de quelques-uns de ces préjugés de jeunesse, inspirés par une puérile et sotte vanité ; je

suis revenu dans ma patrie bien fier des légères notions que j'avais acquises, et j'ai cru qu'il n'y avait rien de plus facile que d'en recueillir les fruits. Mais, quand la dure expérience eut coupé les ailes à mes espérances sans bornes, le bandeau qui offusquait mon intelligence, tomba de lui-même, et il m'arriva ce qui doit arriver à tous ceux qui perdent leurs illusions.

Peu à peu je compris que non seulement notre art est bien long à apprendre pour la courte durée de la vie, mais encore qu'il est difficile, épineux et incertain.

A l'appui de cette assertion, je ferai suivre les considérations générales de quelques faits importants qui se sont présentés à mon observation et ont de plus en plus fortifié ma conviction au sujet des idées précédemment exposées.

Je passe donc à quelques remarques préliminaires sur notre position topographique, sur le climat, sur les différentes coutumes des indigènes, etc., etc., soit parce que ces détails sont généralement peu connus, soit parce que je vous les ai promis à la fin de ma première lettre.

Description topographique de Tunis. (1)

Tunis (*Tunète* des anciens, capitale de la Tunisie) se trouve situé par 36° 47° 57" de latitude septentrionale et à 7° 51" de longitude orientale du méridien de Paris. Placé

(1) Les détails que nous donnons ici sur l'état hygiénique et municipal de Tunis, rigoureusement vrais, il y a quelque temps, sont heureusement en train de le devenir moins, grâce à l'esprit éclairé et progressif qui anime le gouvernement de S. A. La propreté, la circulation de l'air, le régime des eaux, etc., sont l'objet de mesures réparatrices dont nous décrirons dans nos prochaines lettres les effets avantageux; mais, en ne modifiant rien aujourd'hui à la peinture d'un état de choses fâcheux et si réel encore tout récemment, nous avons pensé que le contraste serait plus saisissant, la comparaison plus facile entre ce qui a été et ce qui doit être, enfin l'étendue des services que rend la nouvelle municipalité de Tunis, mieux sentie et plus facilement appréciée.

sur le penchant de collines peu élevées, il s'étend en face d'un grand lac qui communique directement avec la mer, et il se divise en trois parties qui sont : la ville proprement dite, et deux vastes faubourgs. Il est entouré de nombreux oliviers qui couronnent ces belles collines jusqu'à former parfois de véritables forêts, entrecoupées de gracieux jardins et de verdure. La beauté de l'aspect de Tunis, quoique bien frappante, a été niée par M. Pelissier, dans sa *Relation sur la Tunisie*, ce qui étonnera tout le monde. J'avais déjà parlé de cette ville, de la même manière que maintenant, dans ma brochure *Sur les effets du choléra à Tunis*, publiée trois ans avant l'ouvrage de M. Pelissier, et je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit antérieurement sur ce sujet.

Il est vrai que, dans la saison brûlante, les belles plaines qui environnent Tunis présentent de larges et profondes fissures représentant exactement la forme et la direction de lignes géographiques irrégulières, mais nous ne devons pas pour cela considérer ces lieux comme incultes et déserts, car ils se transforment, plus tard, en vastes champs fertiles qui produisent des blés et des orges épais.

Le terrain est en général formé d'argile pure ; on ne rencontre que rarement des parties formées de couches de silice-calcaire. Il est à la fois admirable et surprenant de voir, après l'aride aspect que les plaines ont présenté pendant l'été, comme la terre se couvre, aux premières pluies d'automne, de magnifiques tapis de verdure qui servent à nourrir de beaux et nombreux troupeaux de brebis et d'autre bétail.

Dans la Tunisie, les pluies tombent irrégulièrement ; elles sont très-abondantes certains hivers, tandis que, dans d'autres, elles se montrent fort rarement. Cette irrégularité est souvent la cause d'incalculables dommages, tant pour la récolte des grains que pour celle des olives, des herbages et des fruits ; et à ce dommage se joint encore la pénurie d'eaux douces et potables, dont il existe bien peu de sources

dans nos contrées, et que les habitants ne se procurent qu'en recueillant les eaux de pluie dans de nombreuses et vastes citernes.

Les pluies sont rares au printemps, et dans l'été bien plus rares encore, mais, dans l'automne, elles deviennent très-abondantes. Les vents n'ont pas plus de régularité que les pluies. Cependant, l'hiver, ils soufflent avec constance du Nord-Ouest, de l'Ouest, de l'Est-Nord-Est, tandis que, l'été, c'est le vent du Sud qui domine, rafraichi quelquefois par le vent d'Ouest, qui est bientôt vaincu par le Sud-Est nommé par les indigènes Chyly.

Dans la Tunisie, la neige tombe rarement. Cependant, depuis quelques années elle s'est montrée à diverses reprises. Le thermomètre, dans les jours les plus froids, ne descend pas à plus de 6° au dessous de 0. R^r^.

Dans l'été, la chaleur devient excessive, surtout quand souffle le Sud-Est. C'est alors que l'atmosphère devient suffocante et insupportable, non seulement aux étrangers qui ne sont pas habitués à ce climat, mais encore aux indigènes. Le thermomètre, au milieu de la journée, monte facilement jusqu'à 37° et 38° R^r^. On ne remarque que de minimes variations dans la chaleur du matin, du soir et même de la nuit.

Les différentes saisons se succèdent brusquement et pour ainsi dire sans transition. Dans l'automne, nous avons souvent des journées très-chaudes, auxquelles succèdent des nuits froides et humides, tandis que, dans la belle saison, on remarque quelquefois des jours très-froids et humides, auxquels succèdent subitement des chaleurs qui nous rappellent trop bien l'été.

Or, comme l'influence du climat agit au plus haut degré sur le bien-être des populations, et cela d'autant plus que son action est continue et universelle, et que ses effets sont même assez remarquables pour être visibles aux yeux du vulgaire, je ne puis manquer de m'étendre sur ce sujet, qui me servira de point de départ.

Du climat de Tunis.

Il est notoire que par *climat* nous devons entendre tout ce qui constitue l'état de l'air, de l'eau, des lieux, de la température, car c'est l'harmonie plus ou moins grande de ces éléments qui constitue le bon ou le mauvais climat.

L'examen de ces éléments nous amènera, je l'espère, à établir non seulement la véritable condition du climat de la Tunisie, mais aussi à reconnaître l'existence d'agents particuliers, destinés à détruire ou du moins à neutraliser les principes méphitiques et délétères qui tendent à corrompre notre atmosphère, placée dans de mauvaises conditions d'hygiène et de salubrité.

L'existence de ces agents favorables doit se déduire sans aucun doute, en premier lieu, de ce que les indigènes n'éprouvent aucun effet fâcheux de la mauvaise nature de leurs habitudes irrégulières ; deuxièmement, de leur négligence à repousser les plus simples précautions d'hygiène ; troisièmement, de leur déplorable et ridicule manière de construire les établissements ou les édifices publics, destinés à réunir une agglomération nombreuse, comme les marchés, les bazars, etc. ; quatrièmement, enfin, de la constante inertie qu'ils apportent à détruire tout ce qui est préjudiciable à leur santé.

De ces causes, je crois donc pouvoir conclure avec raison, que la salubrité de notre climat doit influer extraordinairement sur le maintien de la santé publique, sur l'heureuse réussite des plus importantes opérations chirurgicales, et que cette salubrité est le principe de notre bien être physique.

Rappelons ici les grandes variations que l'on observe dans les degrés de chaleur et de froid, et l'influence que peuvent avoir ces irrégularités sur la constitution de ce qu'on entend par climat, dont l'étymologie, depuis les temps les plus anciens, a toujours été tirée de l'état variable de la température.

Mais, n'est-ce pas là une erreur, puisque le calorique qui crée tout et qui anime tout, rayonne dans l'espace par l'intermédiaire d'un autre élément qui est l'air? Cherchons donc à résoudre ce dernier problème, avant d'examiner l'influence directe des caloriques, et voyons si l'air peut modifier par lui-même en quelque manière l'action de ce puissant élément.

Or, si nous étudions la composition de l'air, en l'analysant soit sur les montagnes les plus élevées du globe, soit dans les plaines, soit dans les lieux les plus froids ou les plus chauds, nous le trouvons toujours formé des mêmes éléments. Il serait donc contraire à l'évidence d'assurer que l'air puisse exercer par lui-même une influence directe sur les différentes constitutions individuelles et sur les divers types des peuples. Si cet air devient impur par le mélange de quelques substances délétères qui sont hétérogènes à ses éléments, le mal qui en résulte ne doit pas être attribué à son essence, mais à l'action de quelques substances morbifiques, semblables à celles qui produisent les épidémies, aggravées, en outre, par l'impression et les caractères des individus.

On ne saurait donc prétendre que par la seule influence de l'air, un peuple doive être plus sujet au goître, aux maladies du foie, aux scrofules, aux maladies intermittentes, etc. On ne fera pas non plus dériver de la seule influence de l'air, la stupidité des habitants de la Nigritie, ou l'intelligence supérieure d'autres peuples, mais on l'attribuera aux principes étranges et variables qu'il peut contenir, à toutes les influences qu'il peut recevoir des climats, aux différents degrès de sa température et à son plus ou moins de poids, suivant les différentes positions des lieux.

Quant à l'action du calorique sur l'économie animale, je dirai, et cela est bien reconnu, que dans les régions froides, et particulièrement dans celles où le terrain est humide,

les habitants sont plus disposés aux cachexies, parce que, dans de semblables régions, ils sont forcés de se nourrir d'aliments d'une nature peu stimulante, tandis que dans les climats tempérés et dans les régions chaudes, où les terres sont sèches, les habitants sont disposés aux maladies inflammatoires, principalement à celles qui naissent de l'abus des aliments excitants.

Enfin, l'action de la température étant absolue, constante et générale sur le monde, et le plus grand et le plus petit degré de calorique agissant rapidement sur l'organisation humaine, l'influence qu'elle exercera sur les différents climats devra être aussi absolue et constante.

Après avoir examiné l'action de l'air, réduite à elle même, et celle du calorique sur l'hygiène, et afin de ne rien omettre de ce qui constitue un climat, nous rechercherons encore quelle est l'influence des diverses eaux destinées aux besoins incessants de la vie. Quelle différence n'existe-t-il pas, en effet, entre les eaux qui jaillissent des sources pures, et celles de la pluie recueillies dans des bassins ou dans des citernes? Les premières renferment ordinairement de l'air bien oxigéné, des sels solubles, etc., tandis que les secondes contiennent moins d'oxigène, des sels insolubles, et des corps qui entrent bientôt en putréfaction; de là cette pesanteur qui les rend difficiles à digérer et ces troubles qu'elles apportent dans l'organisation. Enfin, la variété des terrains, leur position, leurs produits, doivent inévitablement influer sur la constitution essentielle d'un climat, puisque, suivant la nature du sol habité, on remarque des différences de tempéraments, des idiosyncrasies, de l'intelligence, des forces individuelles. Ces vérités ont été constatées par un grand nombre d'habiles observateurs, et spécialement, par le docte Georget(1) qui démontre

(1) *De la physiologie du système nerveux.*

par des observations exactes et ingénieuses, combien la chaleur et le froid ont dû modifier l'espèce humaine.

Après cet examen succinct des climats et les observations faites sur celui de Tunis, je reviens, mon cher collègue, à la description que je vous ai promise de notre capitale, des coutumes de nos indigènes, afin que vous puissiez juger, d'après vous-même, si mes déductions sont justes ou erronées, tant en ce qui concerne les causes premières, qu'en ce qui touche les progrès et les limites des maladies qui se produisent le plus facilement chez nous.

En premier lieu, je vous prierai d'observer que dans une précédente publication écrite en italien (1), j'ai donné quelques détails sur notre capitale, et, pour ne pas trop m'écarter du plan que j'ai conçu, je reproduirai de cette publication tout ce que je crois nécessaire au développement de mes preuves.

Population de Tunis.

Tunis renferme environ 150,000 âmes, sur lesquels on compte 10,000 Chrétiens, et 25,000 Israélites, les uns et les autres originaires de l'Asie ou de l'Europe. Quoiqu'il me soit difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver exactement aux données statistiques les plus importantes relativement à cette population indigène, telles que le nombre exact des naissances et des décès, le recensement de la population, la différence numérique des deux sexes, des diverses croyances religieuses, des mariages, des divorces, cependant je tâcherai de vous en donner un relevé approximatif aussi exact que possible.

Sans doute, vous n'ignorez pas que c'est par suite d'anciens préjugés religieux, encore subsistant chez les Israélites et chez les Musulmans de ce pays, qu'il était impossible

(1) *Précis scientifique sur l'épidémie cholérique à Tunis.*

d'établir régulièrement, même approximativement, aucun calcul de statistique sur les points mentionnés. Les indigènes sont persuadés qu'ils recevront un châtiment de Dieu, s'ils se laissent dénombrer : ainsi pensaient les peuples qui vivaient sous David, lorsqu'ils attribuèrent à une tentative de dénombrement les fléaux pestilentiels qui les assaillirent. Ce préjugé est tellement enraciné parmi nos indigènes, qu'un personnage distingué et respectable qui avait proposé en l'année 1829, au Bey de Tunis, de faire le recensement des Israélites morts, puisqu'on ne pouvait pas le faire des vivants, pour arriver à la décision d'une question soulevée entre les sectes distinctes des Israélites portugais et autrichiens, fut menacé du plus sévère châtiment auquel il n'échappa qu'en payant une forte somme d'argent. *Tantum Religio potuit suadere malorum !*

Des édifices de Tunis et de la manière d'y construire les maisons.

Tunis qui fut longtemps splendide et respecté, a conservé de vastes mosquées, de grands bazars et de nombreux bains à vapeur. Il possède une église chrétienne, belle et spacieuse, dont le chef est un évêque. Il existe aussi une église grecque et un prélat de cette nation. Il renferme un grand nombre de temples israélistes, et de nombreuses écoles arabes, dirigées par de savants Ulémas. Parmi ces écoles prime celle de la grande mosquée dite de l'Olivier, et possédant une vaste bibliothèque de manuscrits arabes. Les Européens comptent plusieurs établissements d'enseignement. On distingue le Collège de Saint-Louis, l'Ecole des frères ignorantins et celle des Sœurs de charité. Ces religieuses dirigent aussi un petit hôpital destiné aux malades catholiques. Les Israélites possèdent de nombreux établissements destinés à l'éducation, dirigés par des Rabbins. Chacune des sectes de cette religion entretient,

grâce à des dons généreux et à quelques bénéfices particuliers, des écoles pour les pauvres, des asiles pour les malheureux infirmes, qui y trouvent gratuitement des remèdes et des médecins. En outre, on distribue la veille du samedi et de chaque fête, de fortes sommes d'argent et de grandes quantités de viande à ceux qui sont forcés par leur misère de se faire inscrire sur la liste des nécessiteux.

Les rues de Tunis sont étroites, obscures, irrégulières et très-incommodes pour la circulation; il y en a bien peu de pavées, si l'on excepte celle des bazars, et quelques-unes du quartier musulman. Lorsqu'il tombe dans l'hiver d'abondantes pluies, elles font refluer les égoûts sur la voie publique et infectent l'air par les exhalaisons des matières fécales qu'ils contiennent. A ces fétides émanations s'ajoutent celles des dépôts de matières animales et végétales, qui encombrent non seulement les rues, mais les cours et même les maisons; ces matières en putréfaction s'amalgament ensuite avec une fange méphitique, qui reste longtemps stagnante dans les rues, spécialement dans les lieux bas; affreuse boue, miasmes suffocants, résultat de l'incurie et supplice des passants. De ce mélange pestilentiel se dégagent des gaz pernicieux qui sont l'origine des fièvres de diverse nature, sur lesquelles je ferai dans la suite d'importantes observations.

Enfin, on ne peut nier que l'aspect de la ville ne soit, dans l'humide saison, pénible, triste et accablant, et quand les pluies viennent à entraîner les immondices et les matières corrompues, tout cela s'écoule lentement par la voie d'un grand canal découvert, nommé par les Arabes *Khandak*, pour se jeter enfin dans le lac qui fait face à Tunis, et qui se prolonge jusqu'à la Goulette, petite ville qui est notre port et notre arsenal.

Nous avons déjà parlé de cette habitude d'une révoltante malpropreté, qui consiste à amonceler le long des rues et

aux angles des portes le fumier et toute sorte d'immondices; ajoutons qu'après les avoir laissés s'entasser en grande quantité, on les transporte près du mur qui entoure la ville, où ils forment de vastes dépôts, auxquels se joint celui des cadavres des animaux domestiques, qui se putréfient à tous les regards par l'action du temps, ou qui sont dévorés par les chiens errants.

Avant que la pensée fut venue à l'industrie de recueillir les os, on apercevait autour de la ville des quantités d'ossements et de squelettes d'animaux. A présent, Dieu merci, nous sommes au moins délivrés de ce triste spectacle.

Les cimetières de Tunis sont situés à une grande proximité de la ville, quelques-uns même dans l'intérieur. Les Musulmans ont leurs tombes peu profondes, construites irrégulièrement, mal recouvertes, et, par cette raison, les eaux des pluies s'infiltrent dans l'intérieur et donnent naissance à des miasmes dangereux.

Chez les Israélites, au contraire, les tombes sont profondes, construites avec solidité, et bien recouvertes. Ensuite ils ont l'excellent usage d'étendre sous les cadavres une abondante couche de chaux.

Les Chrétiens, les Schismatiques et les Protestants suivent dans leurs inhumations les coutumes de leurs pays; aussi les cimetières et les tombes ne diffèrent-ils en rien chez eux de ce que l'on voit en Europe.

Quant aux maisons de la cité, il y en a de belles, vastes et commodes; on en trouve particulièrement de telles dans le quartier européen, qui sont construites à la manière de celles des pays civilisés. Celles des Israélites sont loin de leur ressembler, et, en vérité, elles méritent plutôt le nom de cabanes, que celui d'habitations commodes et salubres. Un grand nombre d'elles tombent en ruine, les autres sont mal construites, et toutes sont stupidement divisées; les chambres du rez-de-chaussée sont basses, obscures et humides,

et ne reçoivent le jour que de la cour qui est au centre. Souvent on voit une nombreuse famille entassée dans une chambre qui sert à tous les besoins domestiques. Les maisons sont couvertes par des terrasses, d'où tombent les eaux pluviales dans les citernes, qui servent exclusivement, comme je l'ai dit, aux besoins de la vie, à défaut d'autre eau potable.

On fait la lessive dans les maisons, parce qu'il n'existe pas de lavoirs publics. Cette habitude entretient dans les murs une constante humidité, d'autant plus que les conduits qui servent à l'écoulement des eaux de lessive, et qui communiquent avec le canal extérieur, sont construits avec irrégularité et sans aucun art. Souvent il arrive dans la saison pluviale, les cours étant découvertes, que les eaux de pluies mêlées à diverses matières qu'elles entraînent, se trouvent arrêtées par les défauts des conduits et des canaux dont nous venons de parler. Alors on est forcé de réparer et de reconstruire.

Il résulte de là que les habitants sont tourmentés non seulement dans l'intérieur de leurs maisons, mais encore sur la voie publique, par les odeurs méphitiques qui s'exhalent des cloaques mal construits, peu profonds et mal cimentés; il arrive, en outre, que les eaux corrompues qu'elles contiennent s'infiltrent dans le sol et pénètrent dans les puits et dans les citernes voisines.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que personne n'a la pensée de chercher à combattre tant d'exhalaisons mal saines et délétères. L'autorité et le peuple sont également muets à cet égard.

Ces influences pernicieuses affectent principalement les habitations des Israélites pauvres, beaucoup moins celles des Musulmans, mieux construites et ne contenant ordinairement qu'une famille ou deux, par suite des préjugés religieux qui leur défendent de regarder le visage d'une femme qui n'est point à eux.

Mœurs des populations indigènes de Tunis.

Ces principes qui peuvent avoir de bons résultats moraux, ne sont pas moins favorables à l'hygiène, et n'agissent pas moins utilement sur leur meilleure constitution physique et sur leur plus grande force organique, comparée avec celle des Israélites; ils sont donc moins sujets aux infirmités qu'entraine la cachexie; ces différences seront, d'ailleurs, traitées plus tard dans leurs détails. Avant d'y arriver, permettez-moi de vous décrire quelques habitudes imposées par les croyances religieuses aux indigènes, et tendant à créer pour eux des conditions physiques particulières, qui peuvent être troublées, comme nous le verrons, par des causes encore différentes de celles que nous avons développées jusqu'ici.

L'habitude de se nourrir de certaines viandes, ne doit elle pas exercer une certaine influence sur l'économie animale, par exemple sur celle des Musulmans qui, par scrupules religieux, ne mangent pas de la viande de porc, ni de celle des animaux morts naturellement. N'en serait-il pas de même des Israélites qui, en outre de la prohibition de la viande de porc, doivent encore rejeter certaines parties de viandes comme impures, et les faire macérer un certain temps dans le sel commun, pour qu'elles soient pures de toute parcelle de sang? Quelle influence ne devra pas exercer sur la constitution physique des Israélites l'usage toléré des boissons spiritueuses, qui sont sévèrement défendues aux Musulmans? Quel résultat différent ne produisent pas sur la constitution des indigènes leurs diverses manières d'apprêter les viandes que les Musulmans accommodent avec du beurre et des substances grasses, tandis qu'il est défendu aux Israélites d'unir avec la viande la plus petite partie de ces substances?

De plus, l'usage salutaire de prendre des bains, soit à vapeur, soit dans des baignoires ou de grands vases, que les Musulmans pratiquent bien plus que les Israélites, ne doit il pas modifier aussi leurs constitutions individuelles ? Suivant la religion de Mahomet, le Musulman qui vient de se livrer au coït est réputé impur ; l'exercice de la religion lui est défendu; pour sortir de cet état d'impureté, il doit se plonger trois fois dans le bain. Il doit encore se purifier tous les jours par des ablutions partielles, qu'on nomme *Oudho*, soit avant les prières, soit après les évacuations naturelles. Les ablutions partielles sont limitées aux parties génitales, aux parties inférieures des quatre extrémités, à la tête, au visage.

Les femmes israélites qui suivent les préceptes de Moïse et les Musulmanes se regardent comme impures au moment des menstrues, des accouchements, des avortements, et, dans ces circonstances, toute action charnelle leur est interdite. Elles ne se considèrent comme en état de pureté, qu'après des immersions dans un bassin d'une dimension prescrite, qui doit être particulièrement pour les femmes israélites, rempli d'eau pluviale pure.

A la suite de ces observations, il serait assez convenable de faire une description détaillée de nos bains à vapeur, de leur action médicale, de leur construction; mais comme j'en ai fait le sujet d'un article à part dans une lettre subséquente, je me bornerai à faire observer que si l'usage des bains a été considéré comme une sage prescription de la Bible et du Coran, en ce qui concerne la propreté du corps et l'activité des fonctions cutanées, (particulièrement à l'époque des graves épidémies contagieuses), je dois aussi avouer qu'il est avéré, pour moi, que l'usage de ces bains donne naissance à beaucoup d'infirmités, car ils aggravent les maladies qui se rattachent aux rhumatismes, à la goutte, à la pierre.

Le fatalisme des Musulmans, en engendrant une stoïque indifférence et une morne apathie, atténue l'impression de l'action des causes morbifiques et de celles qui agissent directement sur le système nerveux. Ce sont des hommes que le malheur n'accable pas ; facilement résignés, ils rapportent tout à la prédestination qui a son origine dans la volonté absolue du Créateur.

C'est la religion, d'ailleurs, qui leur commande d'éteindre promptement l'incendie de leurs maisons; d'en sortir quand elles menacent ruine ; de ne pas rester dans les lieux infectés par des miasmes contagieux, et de ne pas s'exposer à des périls évidents. C'est elle aussi qui leur défend, comme un des plus grands péchés, de se soustraire par la fuite à un combat engagé contre les sectateurs des autres croyances, qu'ils nomment *infidèles*.

On lit dans les chroniques arabes que les anciens habitants de Tunis vivaient sobrement et avec une simplicité originale. Ils se nourrissaient principalement de *Couscous* (1) et de laitage ; mais, avec le temps, par des raisons que j'expliquerai plus loin, ils arrivèrent à se traiter plus confortablement, si bien qu'aujourd'hui l'art culinaire chez eux, s'il n'est pas avancé, est assez varié pour exciter la surprise de ceux même qui sont habitués aux nombreux mets des pays civilisés.

Les assaisonnements des Arabes sont très-gras et très-épicés par suite de l'usage exclusif qu'ils font des substances excitantes et onctueuses ; et, à mon avis, cette forte nourriture a contribué à les porter à l'abus des liqueurs et des vins les plus spiritueux, qu'ils désirent d'autant plus que

(1) Le *Couscous* est fait avec de la semoule cuite à la vapeur d'un bouillon de viande et de légumes fortement épicés que l'on sert en même temps. On remplace aussi la viande par de la volaille ou du poisson.

leur religion les prohibe sévèrement. Remarquons, toutefois, qu'à l'égard des boissons, il y a deux catégories bien tranchées parmi les Musulmans ; les uns les détestent au plus haut degré, les autres en usent au point de s'occasioner de graves et sérieux accidents.

Enfin, il semble que les Arabes doivent aux Espagnols cette fierté de caractère, et ce mépris pour les choses étrangères, qui retiennent leur race dans l'ignorance des progrès de l'industrie européenne, et qui les portent à se contenter de leur pauvre culture et de leurs arts sans importance.

Chez les Arabes, l'amour du repos, porté à son plus haut degré, et bien différent de celui que prennent les autres nations, contribue à réconforter leur existence physique. Ils ne sont pas avides de grands bénéfices, ni d'amasser de grandes sommes d'argent ; plusieurs voyageurs l'ont remarqué. Quant à moi, j'ai toujours observé que toutes les fois qu'un chef de famille avait amassé ce qui pouvait lui suffire pour l'année, il se condamnait volontiers à l'inaction.

Ils aiment la musique de leur pays, l'usage du café et de la pipe. Ils ne considèrent guère leurs femmes comme des compagnes, ayant le droit de participer à leur bien-être : ils ne voient en elles que des instruments indispensables d'une existence plus commode, et ils leur imposent les charges du service domestique.

La mémoire s'affaiblit chez les Arabes par des essences odoriférantes, comme celles de roses, de jasmin, de musc, d'ambre gris, de castoreum, etc. Cet abus cause, en outre, un affaiblissement considérable et prématuré des organes de la génération, et d'autres organes fort importants pour l'existence.

Passons maintenant, mon cher collègue, à quelques observations sur les Israélites, qui sont presque des indigènes ; mais avant de comparer leurs usages particuliers avec ceux des Arabes, je vous ferai remarquer que cette race s'est

développée au milieu de l'oppression et du mépris des autres habitants; ces derniers semblent se complaire à les considérer comme des créatures abjectes, opposées à la volonté de Dieu qui ne les soutient qu'en proportion de leur adversité; les Israélites devaient donc avoir une organisation plus faible, des fibres moins résistantes, et, pour cette raison, être plus facilement disposés à ressentir les causes morbifiques; un grand nombre d'entre eux ne supportent qu'avec peine la disgrace qui pèse sur la masse et la crainte agit sur eux avec la rapidité de l'éclair. Les coutumes des Israélites et leur rite religieux, à la mort d'un parent, d'un ami, étant assez caractéristiques, méritent un intérêt particulier. Les cérémonies obligatoires consacrées par la religion au regret des trépassés, se font dans la chambre mortuaire et ne sont pas célébrées, comme ailleurs, en public, dans les temples. Dans ces circonstances, la foule des femmes, parentes et amies du mort, se réunissent, et, guidées par une improvisatrice de cantiques funèbres et d'élégies, pleurent, s'arrachent les cheveux, se frappent, se lacèrent la poitrine, les joues et les bras, s'accompagnant d'un cri aigu et simultané, semblable à un chœur de Furies ou de Harpies; puis elles se rendent de la demeure du défunt, sur la tombe, pour renouveler cette scène de bruyante douleur qui ne finit qu'avec le jour.

Les coutumes des Musulmans dans ces tristes circonstances, sont à peu près les mêmes que celles des Israélites, avec cette différence qu'ils sont, comme nous l'avons dit, plus résignés aux décrets de Dieu.

La manière de vivre des Israélites est plus sobre que celle des Arabes. Le Couscous est aussi leur met favori, quoique leur art culinaire ne manque pas de variété. Ils font un usage excessif de viandes et de poissons salés, ainsi que de légumes; ils boivent en quantité de toute espèce de liqueurs et spécialement d'une eau-de-vie bien forte, fabriquée pour

leur usage avec des fruits secs et des graines odoriférantes. Il y en a bien peu qui boivent tous les jours du vin.

De toutes ces causes, l'observateur déduira facilement que, s'il y a, en faveur des habitants de Tunis, des coutumes avantageuses à leur santé, il existe aussi une foule de circonstances propres à développer chez eux nombre de tristes et graves infirmités, dont nous parlerons dans la suite plus au long.

LETTRE TROISIÈME.

L'histoire nous apprend qu'à diverses époques reculées, les points importants du littoral de notre province furent occupés par différentes nations qui en prirent possession jusqu'au moment où les Turcs s'en rendirent maîtres. C'est alors que les deux principaux peuples qui habitent ce pays, l'un vaincu, l'autre vainqueur, les Arabes et les Turcs, professant la même religion, il dut nécessairement s'établir entre eux des relations, un mélange par lequel leurs générations ont vu non seulement se modifier favorablement leurs usages, mais encore s'améliorer leur constitution physique. Le sujet de ma troisième lettre est précisément la description des usages pris et adoptés par les vaincus, alors que les vainqueurs se mêlèrent à eux, et cette description m'aménera à examiner si ces deux peuples ne présentent pas aujourd'hui une physionomie identique, ou au moins analogue.

Je m'occuperai donc : 1° de leur manière de se vêtir. 2° de la polygamie et du divorce. 3° de l'usage immodéré de bains de vapeur.

Des Vêtements.

J'ai fréquemment observé, dans l'exercice de la médecine,

avec quelle facilité les individus vêtus à l'orientale, ou comme les Numides, supportaient les grandes fatigues sans éprouver les inconvénients que ressentent les peuples vêtus à la manière européenne, lesquels sont sujets à de fréquentes interruptions de la circulation du sang, aux hernies, aux sarcocèles, aux varices, aux déplacements et aux engorgements chroniques ainsi qu'aux altérations de la matrice, enfin aux leucorrhées.

En effet, les habillements amples ne gênant point la liberté des fonctions des viscères internes, ni celle des mouvements du corps, doivent rarement engendrer les hernies inguinales, crurales, ou celles du périnée. Par la raison opposée les parois du ventre n'étant pas contenues par la compression des vêtements, se dilatent souvent sur les parties ombilicales, ou sur d'autres points de l'abdomen, et produisent des accidents fâcheux. Un de ces accidents s'est précisément offert à mon observation sur une jeune femme Israélite. Il était occasioné par le manque de soutien de diverses parties du corps; je crois, du reste, que ce cas s'est bien rarement présenté, même aux plus vieux praticiens : peut-être est-il unique dans les fastes de notre art.

Il s'agissait, cher collègue, d'une hernie complète de tout le trait de la ligne blanche formée derrière la démarcation des muscles droits du ventre. Elle avait débuté par une dilatation progressive des parois, au commencement d'une grossesse régulière et s'était développée avec force après les efforts un peu énergiques produits par la sortie du fœtus. Un corset dont j'avais fait le modèle, appliqué jour et nuit pendant une longue période de temps, opéra une parfaite guérison. Un désordre semblable devait être attribué indubitablement au manque d'usage des corsets ou des ceintures qui soutiennent si commodément les faibles parois du ventre.

Les femmes indigènes attachant un grand prix à l'obésité,

ne mettent aucun obstacle à son développement. Elles ont pour vêtements de simples chemises, de courtes jaquettes, de vastes robes et des pantalons de soie; souvent elles se moquent des belles et fines formes de dames européennes et particulièrement de leur emprisonnement dans les corsets.

Les femmes israélites sont en général d'une petite stature, grasses, mais régulièrement constituées. On en voit rarement de difformes.

Quoique les habits étroits, les ceintures et les corsets soient utiles chez les Européens pour soutenir les parois de l'abdomen et s'opposer à la naissance des hernies ombilicales ou autres, cependant il arrive que ces obstacles pressent les viscères abdominaux, les chassent vers la cavité du thorax, ou les repoussent vers le bassin, et il advient facilement alors qu'en faisant de légers efforts, on donne naissance à d'autres espèces de hernies, telles que celles dites inguinales, crurales, etc.

De semblables accidents peuvent aussi être constatés sur les hommes, parce qu'ils ont l'habitude de se vêtir largement, et sans rien qui les serre, laissant ainsi toute liberté aux viscères du ventre et de la poitrine, mais il est très-rare qu'il leur survienne des hernies et autres maux qui dérivent des obstacles apportés à la libre circulation des liquides dans le corps.

Nos artisans et nos portefaix, quoique faisant tous les jours les plus violents efforts, sont rarement sujets à de semblables infirmités. J'ai observé encore que les Musulmans citadins et les Arabes numides ne sont pas souvent atteints de hernies, malgré leur constante habitude de monter de chevaux fougueux.

Pendant les longues années de ma pratique médicale, je n'ai rencontré qu'un petit nombre de cas de hernies; de ces cas, les quatre plus graves se sont présentés sur des Européens atteints de hernies étranglées, nécessitant une opération chirurgicale.

Deux de ces malades succombèrent pour n'avoir pas voulu se prêter à une opération douloureuse. Le troisième cas s'est présenté sur une femme sicilienne. Cette hernie était crurale et fortement étranglée. Je pus délivrer la patiente avec facilité par une prompte opération. Enfin, dans le quatrième cas, il s'agissait d'une incarcération d'hernie inguinale qui tourmentait un Français. Il fut habilement opéré par un médecin distingué, (M. le chevalier NUNES-VAËS) et le malade se rétablit en peu de temps.

« L'organisation physique, dit le docteur LIONET de Cor-
« beil, dans son intéressant travail sur l'*Origine des her-*
« *nies*, n'offre pas de différence entre les peuples de l'Eu-
« rope et ceux du littoral de l'Afrique. Cependant, ces
« derniers, sous le rapport de l'hygiène, sont visiblement
« dans les conditions les plus favorables à la naissance des
« hernies, leurs exercices étant plus continuels et plus vio-
« lents, et la température plus élevée. » JOUVILLE confirme encore cette opinion en assurant qu'en Espagne et en Italie, c'est-à-dire dans des climats qui diffèrent peu du nôtre, les hernies sont d'un tiers plus fréquentes que dans le Nord de l'Europe.

A quelle cause faudra-t-il donc attribuer le petit nombre de hernies que l'on remarque chez nous, si ce n'est à la différence dans la manière de s'habiller?

Les anciennes coutumes des Grecs et des Romains presque semblables aux nôtres; l'état de guerre incessant dans lequel se trouvaient ces puissants peuples ; le peu de hernies qui existaient parmi eux, maladie si rare alors qu'elle n'a guère attiré l'attention d'HIPPOCRATE, ni celle des célèbres médecins romains : tels sont les principaux arguments que je puis invoquer à l'appui de mon assertion.

Depuis que les troupes régulières de Tunis sont vêtues à l'européenne, et cette transformation date de plusieurs années, j'ai eu à constater plus fréquemment des cas de cette

infirmité. Dans les temps anciens, on ne voyait aucun indigène, ni de l'un, ni de l'autre sexe, mettre des bas ; ils avaient l'habitude de laisser les extrémités inférieures découvertes, et de se couvrir pésamment la tête avec un turban et une calotte de laine. Actuellement un grand nombre d'entr'eux ont adopté simplement le bonnet rouge national nommé *Chéchia* et a abandonné l'usage du turban. Les femmes portent de petites coiffures de soie épaisse, maintenues sur la tête par un léger voile qui en fait plusieurs fois le tour, et par des mouchoirs de soie. Aujourd'hui, les deux sexes se sont soumis à l'usage des bas.

De la Polygamie.

Il est bien reconnu que le Coran a admis la polygamie, et, comme je crois que cette prescription religieuse a eu une influence directe sur la constitution physique du peuple que j'étudie, aussi bien que sur son caractère, il me paraît convenable d'exposer mes idées sur les conséquences de la polygamie.

Non seulement elle a été autorisée par le Coran, mais encore Mahomet lui-même en a donné l'exemple, en prenant douze femmes à la fois, tandis que ses préceptes n'en permettaient que quatre aux Musulmans, ce que permet également la loi de Moïse ; en outre tout fidèle croyant peut, comme cela existait aussi au temps des Hébreux, posséder autant de concubines qu'il est capable d'en nourrir. Voyons maintenant si en réalité la polygamie peut être utile à l'accroissement d'une population, comme l'ont soutenu les défenseurs de cette idée.

Premièrement : en comparant le chiffre plus ou moins élevé de la population, chez les nations qui suivent ce principe, et celles qui le repoussent, il est facile de constater, que le nombre des Musulmans et des Israélites décroît peu à peu, tandis que s'augmente d'une manière très

remarquable la masse des peuples monogames ; j'ai même la ferme conviction que, si les Israélites n'étaient pas en grande partie, sous la domination des puissances civilisées, forcés à suivre la loi commune, leur nombre serait aujourd'hui bien réduit.

Secondement : la polygamie est un principe brutal et destructif de toute espèce de lien et de sentiment moral ; elle devient, par ces raisons, contraire au véritable but du mariage, qui est l'augmentation de la population et la bonne éducation des enfants ; elle bouleverse les droits naturels de la moitié du genre humain. Si le sexe féminin surpasse en nombre le sexe masculin et se trouve sous le régime de la polygamie dans de meilleures conditions de propagation, comme on le prétend, ne peut on pas répondre que beaucoup de femmes étant impropres aux fonctions de la génération, soit par leur âge, soit par des désordres physiologiques survenus dans les fonctions de l'utérus, l'union de plusieurs femmes à un seul homme devra non seulement faire perdre très-promptement à celui-ci l'énergie de l'action, mais encore diminuer dans ses sécrétions spermatiques la force vitale apte à la génération, sans compter que la femme deviendra un organe inutile à cette importante fonction. Pour fortifier encore mes assertions, je citerai l'exemple frappant qu'offre l'Arménie, vaste province de l'Empire Ottoman, où les principes religieux défendent la polygamie et où la population devient bien plus nombreuse que dans les autres provinces turques qui usent et abusent de la polygamie.

Un autre inconvénient non moins grave résulte de la polygamie ; elle rend l'homme presque impropre au coït, par l'abus qu'il est obligé de faire de cet acte, car la possession de plusieurs femmes entraîne sans doute leur satisfaction à toutes sans exception, pour empêcher les effets violents de jalousie qui naîtraient de son indifférence. Se

sentant impuissant, il est forcé de chercher de nouvelles forces dans l'usage de substances aphrodisiaques très-excitantes. Ces substances portent un grand désordre dans la santé du père et communiquent au germe qui naît de lui des dispositions morbifiques, qui plus tard faciliteront très-probablement la perte du fruit conçu, ou abrégeront son existence.

L'étude des fonctions physiologiques nous enseigne que la conception de la femme est rendue plus ou moins facile et assurée, à proportion du degré d'affection plus ou moins grande, portée dans l'accomplissement de l'acte de procréation. Pour cette raison, si l'acte n'a lieu de la part de l'homme que par l'effet de sa complaisance ou de son intérêt, il y aura aussi, du côté de la femme, un bien plus faible degré de cet orgasme, concours reclamé par la nature pour effectuer la conception; l'acte devra perdre ainsi une grande partie de sa valeur. De plus, les femmes, sous l'empire de la polygamie, éprouvent incessamment les unes contre les autres une cuisante jalousie, qui non seulement les fait tomber dans le plus triste abattement, mais encore leur occasionne des maladies assez graves, comme j'ai eu lieu de l'observer; effets d'autant plus à craindre qu'elles sont tourmentées par dessus tout, de la crainte du divorce, admis par le Coran et la loi des Israélites.

Dans tous les temps, les gouvernements et les législateurs ont attaché une si haute importance aux questions de population que chez les anciens Grecs (1), les accoucheuses étaient honorées du nom de *conservatrices*, parce qu'elles conservaient par leur art des citoyens à la patrie, et concouraient aussi à la prospérité et à la grandeur de la nation. Par la même raison on accordait à Athènes, d'une manière

(1) P.-D. Meli. *Sur les femmes qui se sont rendues célèbres dans l'art des accouchements.*

spéciale, de grands privilèges aux femmes enceintes. Le plus remarquable était celui de sauver la vie au condamné à mort, qui se réfugiait dans la maison d'une femme grosse. A Rome, raconte PLINE, les accoucheuses étaient tellement honorées, pour les secours qu'elles procuraient dans les enfantements, qu'on n'avait pas craint de les admettre dans la noblesse. Si donc les philosophes attribuaient tant de mérite aux personnes qui donnaient assistance aux importantes fonctions de l'accouchement, quel respect ne devons-nous pas à l'heureuse loi qui défend la polygamie brutale, cause puissante et certaine de diminution dans le chiffre de la population et de déchéance pour le bien-être physique de ceux qui la composent ?

On ne saurait nier que l'accroissement des fils de l'évangile ne soit dû notamment à l'action du prosélytisme, à la considération dont jouissaient les œuvres des évangélistes, enfin à l'autorité d'une loi qui se fonde sur la raison, mais on ne peut révoquer en doute qu'il n'ait pour principale origine, et pour agent de succès, la prospérité créée par la conservation des fruits nombreux d'un légitime et unique amour, entourés des soins mutuels et bienfaisants de leurs vigilants créateurs.

Ne remarquons-nous pas, au contraire, parmi les peuples d'Orient qui admettent la polygamie, une douloureuse et humiliante décroissance de population produite par la froideur et l'éloignement moral des créatures qui s'unissent seulement, comme nous l'avons constaté, soit dans des vues d'intérêts réciproques, soit pour accomplir avec peu d'affection l'acte matériel de la génération ?

Du Divorce.

En considérant le divorce sous le rapport exclusivement médical, je dirai, comme j'ai eu lieu de l'observer, qu'il en naît comme conséquences principales : 1° de grandes

souffrances morales, qui ne doivent pas être sans une certaine influence sur l'altération de l'équilibre physique normal; 2° une froideur douloureuse entre les individus qui devraient s'aimer en proportion de la force de ce lien qu'un mutuel consentement a consacré, et de cette union qui doit être féconde en doux fruits; froideur unie au cynisme, qui les rend indifférents à se prêter un mutuel secours; de légers maux qui, sérieusement observés dès le début, eussent été facilement atténués par des moyens simples et sûrs, se convertissent en dangereuses infirmités qui s'aggravent fréquemment au plus haut point. Les enfants nés de ce lien temporaire se trouvant, après le divorce, éloignés des auteurs de leurs jours, et entourés, par conséquent, d'individus indifférents pour eux, sont nécessairement négligés, privés des soins hygiéniques dont ils ont besoin; d'un autre côté, leurs parents, en contractant de nouveaux liens conjugaux avec des individus qui leur sont étrangers, ne pourront que se refroidir à leur égard: de là, l'oubli du vaccin; de là, le développement, sur ces créatures disgraciées, de dispositions cacochymes qui les conduisent aux infirmités chroniques et souvent à la difformité. Enfin, je dirai, avec le remarquable docteur Bertrand (1), que les mauvais traitements subis par les femmes arabes sous la férule conjugale; que les avortements fréquemment déterminés par la jalousie; que les maladies devenues plus graves par le manque de toute espèce de soins, doivent rendre très-élevé chez eux le chiffre des morts-nés, de même que le divorce doit augmenter le nombre des morts en bas âge.

Comme preuve de tout ce que j'ai exposé sur les dangers de la polygamie et sur ceux du divorce, je dirai que j'ai connu un Musulman qui s'est marié consécutivement avec soixante-et-dix femmes, divorcées les unes après les autres,

(1) *Sur la médecine et l'hygiène des Arabes.*

et qui n'a eu de toutes ces femmes que trois enfants d'une débile constitution.

Les Israélites admettent aussi le divorce, mais il faut dire pour l'honneur de la vérité, qu'il est chez eux bien rare, parce qu'ils ont l'habitude de stipuler réciproquement une forte indemnité hors de toute proportion avec leurs moyens; ce qui met obstacle à des séparations trop légèrement décidées.

Des Bains de vapeur.

Pour suivre l'ordre établi dans l'exposition de mes observations générales, je vais parler de nos bains publics, de leur mode de construction, de la manière de les prendre, des bains propres aux Israélites, dits de purification, enfin de leur action générale sur l'économie animale.

Un vaste édifice au rez-de-chaussée, composé de plusieurs salles, contient les bains de vapeur. Tunis en compte plus de cinquante.

Après avoir traversé un long couloir, où l'on trouve un barbier ordinairement attaché à l'établissement, on pénètre dans une première salle très-vaste, entourée de bancs et de petites cellules, que je nommerai *Apodystères*, parce qu'elles servent de cabinets où l'on se déshabille, et que les habits des baigneurs y restent déposés. De cette salle, on passe dans une autre qui commence à être plus fortement chauffée. Cette seconde chambre peut-être regardée comme le pendant de l'*életerium* des anciens, car on y applique les divers médicaments nécessaires aux malades présents; elle contient aussi divers lieux appropriés à l'usage des besoins naturels : de là, on entre dans une autre pièce d'une température plus élevée encore, garnie de bancs fabriqués *ad hoc*, de dessous lesquels s'élance la chaleur d'une étuve contiguë : autour de cette pièce se trouvent de petits cabinets dans lesquels le baigneur est bien aise d'entrer, lors qu'il a pris son bain, pour se laver et se purifier à volonté.

Cette pièce pourrait être nommée le *Sphéristère* pour désigner le genre d'opération que vous font subir les employés de cet établissement, occupés à distendre dans tous les sens le corps et les extrémités des baigneurs, ce qui constitue un véritable exercice gymnastique terminé par des frictions qu'on fait avec la main recouverte d'un petit sac en tissu de poil de chèvre. De cette troisième salle, on arrive à la quatrième, d'une température très-élevée, qui contient un vaste réservoir d'eau presque bouillante. C'était chez les anciens la *concamerata sudatio*. Peu d'instants après que l'on y est entré, la peau s'enfle, devient violette et se couvre d'une abondante transpiration. Quelques baigneurs descendent dans le réservoir pour faire la *calida lavatio*.

Derrière l'édifice, il y a ce qu'on appelait *hypocaustrum*, ou fournaise, de laquelle, par le moyen des conduits, pénètre le calorique à divers degrés, comme je l'ai dit, sous les dalles et sous les bancs des différentes salles. De la grande chaudière, où l'eau est toujours en ébullition, partent les tubes conducteurs de la vapeur, pour la répandre dans les diverses chambres et maintenir l'air plus ou moins chaud.

Voyons maintenant de quelle manière est traité celui qui vient prendre les bains, soit par raison de santé, soit pour accomplir un devoir religieux, soit pour cause de propreté.

Après qu'il a déposé ses habits dans l'*Apodystère* et qu'il a été muni de sabots et couvert de linges blancs, il entre dans l'*életerium*, où il reste quelques instants pour s'habituer progressivement aux élévations de température. Il passe ensuite dans la troisième chambre où il demeure plus long temps, afin de provoquer une sueur plus abondante, enfin il arrive dans la dernière, la *concamerata sudatio*. Dans ce lieu qui renferme la température la plus élevée, comme nous l'avons dit, environ 40° R., la transpiration arrive à son paroxysme. Pour stimuler encore plus cette fonction de

la peau, quelques baigneurs ont l'habitude de descendre dans le réservoir d'eau demi-bouillante, déjà décrit, et y restent autant qu'ils peuvent la supporter. De cette chambre, le baigneur revient dans la précédente pour s'étendre sur un banc que j'ai mentionné plus haut et qui est garni de linges en coton. C'est le moment où les employés s'unissent pour lui faire subir cette manipulation et cette distension dans les différentes parties du corps, dont j'ai déjà parlé, et opérer les frictions avec la main garnie du sac de laine. A la fin de cet exercice, le patient est lavé avec du savon parfumé, ou avec une espèce de terre argileuse nommée *tefel* préparée avec de l'eau distillée et odoriférante. De là, le baigneur se transporte dans l'une de ces petites cellules que j'ai indiquées, où se trouvent deux conduits, l'un d'eau froide, l'autre d'eau chaude, un bassin et un siége de marbre avec un vase en cuivre, le tout pour se rincer et se purifier une dernière fois. C'est dans cette cellule que les Musulmans ont l'habitude de se raser les parties viriles et les aisselles; comme d'autres, le menton et la tête dans le *sphéristère* avant de commencer l'exercice gymnastique mentionné. Sorti de la cellule, il passe dans l'*életerium* où il est couvert de linges propres et bien secs, pour se rendre dans l'*apodystère*, et là s'étendre, se reposer et dormir tranquillement, pendant qu'on continue sur lui les pressions et les distensions dont nous avons parlé plus haut. Cet exercice semble vous assoupir comme par un effet magnétique. Après s'être reposé aussi longtemps qu'il lui plait, le baigneur endosse ses vêtements et paie suivant sa générosité. Le prix est très-modique pour les indigènes; il est fixé par le *Cadi* de la ville.

Les Musulmans font un plus grand usage des bains que les Israélites, par les motifs religieux que nous avons signalés; en effet, ils ne se considèrent pas comme en état de pureté après les rapports conjugaux, s'ils ne se lavent

suivant les règles décrites dans la lettre précédente ; ajoutons aussi, pour dire toute la vérité, qu'ils tiennent plus que les Israélites à la propreté du corps. Ni les uns, ni les autres, du reste, ne sont partisans de la coutume turque et russe de passer brusquement des bains chauds aux bains froids.

Il semble incompréhensible qu'en sortant d'un bain dont la température est si élevée, on puisse supporter instantanément une si grande absence de calorique. Cependant, si vous voulez, cher collègue, vous référer aux résultats de l'expérience de Fordia, vous aurez une explication plausible de ce fait; car cet observateur, après être resté dans une étuve très-chaude, pendant un certain laps de temps, en sortit sans être incommodé par les impressions de l'air froid. Ce phénomène s'explique par la tendance naturelle qu'ont les différents corps placés en contact, à s'équilibrer relativement à leur température, en se cédant mutuellement, et dans le même temps, l'excès de leurs forces, tandis que cette cause calme également, comme nous le savons, la sensibilité des papilles nerveuses cutanées. En effet, on peut dire que le corps de Fordia, ayant dû, dans son état de chaleur surabondante, céder le degré excessif de calorique qu'il avait absorbé pendant son séjour dans l'étuve, tant que l'équilibre de ce calorique ne se fut pas entièrement effectué avec celui de l'air ambiant de l'extérieur, ce corps ne devait en aucune façon ressentir de mauvais effets de la brusque et première impression du froid, malgré la délicate sensibilité des nerfs. En outre, si l'on recherche une explication physiologique de ce phénomène, je dirai que les fluides en circulation, qui, au moment où Fordia se trouvait placé dans une température élevée, se sont portés avec véhémence et affluence d'humeurs du centre à la périphérie, en parcourant tous les vaisseaux avec promptitude, même les parties externes, exposées soudainement au contact d'un air plus froid, ne pouvaient

ressentir subitement cette impression, ni être fâcheusement affectés ; car il fallait un certain espace de temps pour que la réaction et le refoulement des fluides s'opérassent en sens contraire.

J'ajouterai, pour rentrer en même temps dans le cercle de mes observations précédentes, que les Russes et les Turcs, après s'être plongés dans l'eau froide, en sortant d'un bain chaud, non seulement se livrent à un exercice violent et prolongé, mais encore prennent des boissons excitantes et actives, pour ramener promptement sur toute la périphérie les fluides des vaisseaux circulatoires, cherchant ainsi à opérer sur l'organisme une bienfaisante réaction dans l'équilibre de la circulation. Qu'un bain froid, au moment des excrétions de la peau, ne produise pas des effets aussi nuisibles qu'on serait porté à le croire, nous en avons pour preuve l'usage qu'ont les femmes israélites de se purifier après les menstrues, en se plongeant à trois reprises différentes dans un vase contenant de l'eau pluviale froide. Un vase de ce genre existe toujours dans les bains de vapeur qui sont exclusivement destinés aux femmes de ce culte. Il est vrai qu'elles ont l'habitude, à la fin de ces immersions, de bien se couvrir, pendant un certain temps, dans l'Apodystère, produisant ainsi une salutaire réaction; mais il est positif que, même sans ces précautions, les accidents naissent rarement de cet usage imposé rigoureusement par la religion.

On ne peut nier que les individus brisés par la fatigue, ou ceux qui souffrent de douleurs rhumatismales ou nerveuses, n'éprouvent un grand soulagement par l'usage des bains de vapeur, tels qu'on les pratique ici. En effet, dès le moment où les baigneurs sont entrés dans les chambres chaudes, on voit l'épiderme se ramollir et se soulever, et le malade éprouve une sensation d'énervement général, par suite de l'évacuation d'une abondante transpiration,

qui rend plus prompts et plus faciles les mouvements des vaisseaux circulatoires, et dissipe les âcretés partielles qui sont souvent la cause de ces graves douleurs. Telle est aussi l'origine du bienfaisant repos que procurent ces bains.

Il y a certains effets précieux du bain de vapeur qui furent constatés et pris en grande considération, même dans les temps les plus reculés; ainsi on raconte que les gladiateurs romains, et les guerriers fatigués par des faits d'armes, ou de longs voyages, avaient le privilège d'entrer les premiers dans les thermes publics, d'où ils sortaient, dit-on, vigoureux et bien reposés. J'en ai personnellement, sous l'impression de quelques souffrances physiques, ressenti plusieurs fois les heureux effets.

Vous devez comprendre, cher collègue, que si nos bains réussissent à merveille dans les petites affections, ils doivent, à plus forte raison, nous rendre bien plus de services dans le traitement des maladies graves : rhumatismes aigus et invétérés, inflammations de viscères. Il est vrai d'autre part, que l'abus que les Musulmans font de ces bains et le peu de précautions qu'ils prennent, particulièrement quand ils en sortent, peuvent occasioner un brusque arrêt de la transpiration sur quelques-uns d'entr'eux mal disposés, et l'on s'imagine aisément quelles suites de maladies ces imprudences peuvent entraîner. Dans ma longue pratique, j'ai rencontré deux cas de tétanos qui étaient dûs à de semblables causes; j'y reviendrai ultérieurement.

J'ai bien souvent constaté de miraculeuses guérisons de maladies cutanées par suite de l'usage constant des bains: j'ai vu des syphilis invétérées, des érysipèles, des affections psoriques, etc., disparaître ainsi presque subitement, et guérir radicalement. Quelques individus atteints de violentes douleurs ostéocopes, en ont éprouvé aussi un soulagement et un calme bienfaisant.

Remarquez, d'ailleurs, que les avantages notables que

nous retirons de l'usage des bains de vapeur, ne proviennent pas exclusivement de l'action du calorique et de l'abondance de la transpiration, mais encore de quelques sels contenus dans l'eau que l'on emploie et qui est tirée des puits saumâtres, contigus aux établissements. Cette propriété des eaux est-elle assez bien connue dans son mode d'action pour qu'il y ait lieu de dire, comme on le fait d'ordinaire, qu'il existe des bains spécialement propres à guérir telles affections particulières, le rhumatisme, la syphilis, les affections herpétiques, etc. ? Je me borne à poser la question.

Les nombreux bains publics qui desservent notre capitale, ne sont pas les seuls : il y en a encore de privés, construits sur le même modèle, et qui sont contigus aux demeures des familles notables. Les Musulmans, je l'ai dit, sont tellement habitués aux bains, que j'en ai vu souvent rester de longues heures dans la salle la plus chaude, sans en être le moins du monde incommodés. Les femmes se plaisent à passer dans les bains des journées entières.

A l'époque de l'invasion du choléra, en 1850, je me trouvais à *Porto-Farina*, petit port près de Tunis, et j'y ai connu un Musulman, dit *Marabout*, âgé d'environ 60 ans, qui non seulement avait fait son domicile habituel de la plus chaude salle des bains, mais encore descendait de temps en temps dans le réservoir d'eau sémi-bouillante, et s'y plongeait en entier, la tête comprise : il restait environ 15 minutes dans cette atmosphère brûlante, tant sont grandes la force de l'habitude, la puissance du fanatisme religieux et la détérioration de la sensibilité physiologique, sous l'influence de causes morales !

Ce serait ici le moment de parler des eaux thermales jaillissantes que nous avons près de la ville, de leur position topographique, de leur analyse particulière, et enfin de leur

action médicale, mais puisque d'autres écrivains s'en sont occupés, je crois inutile de m'y arrêter.

Un savant médecin espagnol, le docteur Joseph Carillo, avait déjà laissé, en 1754, un intéressant mémoire sur ces eaux thermales dites de la *Mamélif*, situées à l'E. S.-E. de Tunis, à la distance de trois lieues. Cette notice rédigée en latin, fut traduite en Arabe par Mohammed-ben-Hussein-Birem, qui y ajouta une note intéressante sur l'usage de nos bains de vapeur.

En 1851, cette notice a été traduite en français par M. A. Rousseau, orientaliste distingué, actuellement consul de France à Djeddah et alors premier interprète de la Légation française à Tunis.

Dans la crainte, cher collègue, qu'une plus longue causerie ne vous devienne fastidieuse, je termine ici ma lettre pour vous laisser un instant de repos et pour vous disposer à lire la quatrième que j'ai l'intention de vous adresser sans retard.

LETTRE QUATRIÈME.

Des Scorpions.

Les objets qui, en général, frappent le plus l'esprit du voyageur, lorsqu'il aborde la rive africaine, sont :

1° L'existence d'une quantité considérable de scorpions qui pullulent dans l'été :

2° Les prodiges vraiment extraordinaires que font les adeptes de la secte musulmane des *Aïssaouya*.

3° Les phénomènes spéciaux que produit habituellement le terrible virus vénérien d'où découlent les cas fréquents d'éléphantiasis, sur les différentes parties du corps, maladie qui se présente aussi parfois, produite par d'autres causes.

4° Enfin, la crédulité vulgaire des indigènes à l'égard des sorts jetés par le diable, ou autres êtres imaginaires et les différents moyens qu'ils emploient pour combattre ces influences morbifiques.

Puissé-je, mon cher collègue, ne pas vous être désagréable en traitant successivement ces divers phénomènes ! Puissent mes observations être, comme je l'espère, de quelque utilité pour la science !

Puisque j'ai le plaisir de correspondre avec un homme d'un talent reconnu, et particulièrement versé dans les sciences naturelles, je crois inutile de commencer par la description des scorpions, insectes aussi répugnants que redoutés ; d'ailleurs, beaucoup de naturalistes les ont décrit et en ont parlé longuement. Je me bornerai donc à énumérer : 1° les diverses espèces que j'ai observées ; 2° leur manière de piquer et d'introduire le venin dans la blessure ; 3° le plus ou le moins de force de ce venin, suivant la saison dans laquelle on en est frappé ; 4° enfin, les tristes effets de ce venin, suivant les différentes parties du corps, dans lesquelles il est injecté, l'endroit où il a pris naissance dans plusieurs cas et le point où il s'est fixé, le tempérament, le sexe et l'âge des individus blessés.

Des variétés de l'espèce.

Le scorpion varie d'espèce suivant sa longueur, sa grosseur, sa couleur et la force délétère de son venin. J'en ai vu quelques-uns de la plus grande espèce, d'une longueur assez remarquable pour surprendre le naturaliste le plus expérimenté, et parmi eux un des plus énormes dont j'ai voulu mesurer exactement les dimensions. J'ai trouvé qu'il avait 5 pouces et 6 lignes de longueur, et deux tiers de pouce de grosseur dans son milieu. Les pinces fermées formaient un cercle d'un pouce et trois lignes de diamètre ; sa couleur était semblable à celle de l'ambre jaune.

Il existe en outre une espèce de scorpions de moyenne grandeur, et un grand nombre d'espèces formées d'insectes assez petits, qui sont tantôt couleur de cendre, tantôt chatains; souvent tout à fait sombres. Cette dernière espèce se trouve de préférence dans les vieux murs des maisons humides et sales, mais ses piqures occasionnent rarement des effets aussi redoutables que ceux occasionés par les piqures des insectes de la grande espèce de couleur jaune, dont j'ai parlé. Le vulgaire croit que les scorpions sont d'autant plus délétères qu'ils sont plus foncés en couleur. Mais je me suis trouvé présent au moment où quelques individus venaient d'être piqués par ces petits scorpions presque noirs, et j'ai toujours vu qu'ils ont eu bien peu à souffrir de ces accidents.

M. Metaxa, naturaliste célèbre, a fait la même observation en décrivant les scorpions de Rome (1).

Le scorpion est, à ce qu'il paraît, d'une nature assez irascible, car on l'a vu tourner contre lui-même ses armes meurtrières. En effet, on assure qu'en plaçant un de ces insectes dans un cercle de feu, de manière à ce qu'il ne puisse se sauver, il tourne sur lui son dard et se tue. Il ne serait pas sans intérêt de s'appliquer à connaître avec exactitude quelle est la cause de sa mort, c'est-à-dire si elle vient de son propre venin (ce qu'on ne voit pas sur les autres insectes ou reptiles venimeux) ou bien si elle résulte des blessures répétées de son dard aigu.

N'est-il pas surprenant de voir avec quelle agilité il tourne ses armes sur l'obstacle qui s'offre à lui, et quelle tendance il a à veiller à sa propre défense? Il semble agir ainsi parce qu'il n'est doué que d'une faible vue; j'ai essayé plusieurs fois de présenter une lumière à l'orifice de son refuge, et j'ai remarqué qu'il en recevait très peu d'impression. Son ouie me semble aussi très-dure, car il ne fuit pas au bruit

(1) *Monographie des scorpions de Rome et de ses environs.*

qui se fait autour de lui, mais il me semble doué d'une grande délicatesse dans le sens du tact.

De sa manière de piquer.

Quand cet insecte veut mordre (permettez-moi cette expression) et répandre son venin, il se fixe sur l'objet qu'il rencontre avec ses pinces, et retourne sur ce point sa queue agile, d'où découle le venin dans l'étroite blessure produite par son dard qui redouble précipitamment ses coups.

Des effets du venin suivant la saison.

Les effets du venin des scorpions ne sont terribles que pendant la saison chaude. Nos indigènes qui craignent ce reptile dans les chaleurs, le touchent avec indifférence dans les jours froids de l'hiver. Au milieu de l'été, son venin est plus dangereux, parce que c'est la saison de ses amours, tandis que, dans l'hiver, il est engourdi et inactif. Les scorpions du *Sahara*(désert)et d'autres lieux sablonneux comme ceux de *Keruan* (Vicus Augusti), *de Mesaken* (village de la côte) et de l'*Ile de Gerbi* (l'antique Lotophagitis), etc., sont plus venimeux. Ceux de Tunis, qui se trouvent dans les ruines et les démolitions, sont moins dangereux que ceux qui résident à proximité des fours et des bains de vapeur.

J'ai vu mourir une jeune fille israélite, par suite de plusieurs blessures de scorpion, reçues au mois d'août dans la partie chevelue de la tête. Le scorpion était un de ceux qui se trouvent dans les fourneaux des bains, et c'est dans un de ces établissements, que le sort avait conduit cette malheureuse jeune fille. L'insecte s'introduisit à son insu dans ses longs cheveux et y resta. Lorsqu'elle voulut rentrer chez elle pour se mettre au lit, elle se couvrit la tête à la mode des indigènes, avec une *couffia* d'étoffe épaisse, le fin mouchoir de soie dit *Tacrita*, et, par dessus, le léger voile que l'on nomme *Bescikir*. Elle se préparait à dormir paisiblement,

mais hélas! l'homicide reptile, du premier coup de son dard aigu, l'avertit cruellement de sa présence, et pendant qu'elle se dépouillait la tête pour chasser cet ennemi caché de son épaisse chevelure, lui, plus acharné, frappait toujours! Après douze heures de cruelles souffrances, la malheureuse expira, en présentant tous les phénomènes ordinaires des blessures venimeuses, suivant les parties offensées. Un indigène sur la véracité duquel je puis compter, m'assurait qu'il y a 5 ans, et, précisément aussi dans l'été, un jeune Musulman, voulant, en sa présence, faire preuve de courage, comme membre de la congrégation des Aïssaouya (dont je parlerai bientôt) plaça courageusement sur sa tête un scorpion qu'il recouvrit de sa Chechïa, pour montrer qu'il n'avait rien à craindre. Mais, blessé deux ou trois fois sur le sommet du crâne, il mourut promptement. Il avait la tête rasée selon l'usage des Musulmans. Un autre indigène d'un âge moyen, se trouva, en juillet, dans la grande Mosquée de l'Olivier, au moment où l'on poursuivait un scorpion; non seulement, il voulut s'opposer à sa mort, parce qu'il était aussi un des disciples d'Aïssaouya, mais encore il le prit, et comme s'il en eut été jaloux, il le plaça sous sa Chechïa et continua sa prière. Mais le malheureux, dans un moment de genuflexion, tomba mort comme frappé d'un coup de foudre. Il avait patiemment supporté les blessures réitérées de l'insecte venimeux.

Il y a peu d'années qu'un autre jeune homme fut blessé un soir du mois d'août par un de ces insectes à la partie extérieure du pied droit, et mourut le lendemain matin.

Lorsque j'étais employé en qualité de chirurgien major du Bey du Camp, j'ai parcouru plusieurs fois la Tunisie, du côté du Djerid, dans la saison d'hiver; c'est à cette époque que le prince visite cette contrée avec des troupes irrégulières, et, dans ce parcours, j'ai été à même d'observer quelques individus blessés par des scorpions, mais comme

nous étions dans les mois rigoureux, je n'ai jamais constaté de funestes conséquences, quoiqu'il faille tenir compte de la souffrance inévitable que l'on ressent pendant quelques heures.

Des faits énoncés ci-dessus, nous pouvons déduire que la blessure du scorpion est mortelle, si elle est faite sur la partie chevelue du crâne, ou bien encore à proximité des grandes branches nerveuses. Quant à ce qui concerne le tempérament, le sexe et l'âge des individus atteints, j'ai lieu d'être certain que la blessure est plus dangereuse sur les sujets d'un tempérament nerveux ou lymphatique, que sur ceux d'un tempérament sanguin ou bilieux.

Je me souviens aussi d'avoir vu un grand nombre d'individus d'un âge avancé ressentir avec moins de force, l'action délétère du venin, tandis qu'au contraire j'avais beaucoup de peine à obtenir sur les hommes encore jeunes la guérison désirée. En outre, il est assez probable, comme cela existe pour toutes les maladies, que les femmes ressentent plus fortement les pernicieux effets du venin.

Concluons donc de ce qui précède :

1° Que la force et l'activité du venin se modifient plus ou moins suivant le pays où l'on trouve cet insecte et les demeures qu'il habite.

2° Que sa blessure peut être mortelle quand elle est faite à l'époque des grandes chaleurs de l'été, parce qu'il semble que cette saison est celle de ses amours.

3° Qu'il y a des exemples d'individus morts à la suite d'une seule blessure, mais qu'il faut ordinairement plusieurs blessures pour déterminer la mort.

4° Que les individus d'un tempérament nerveux et lymphatique ressentent plus facilement et plus vivement l'effet du venin,

5° Qu'il semble que les hommes jeunes en sont plus fortement atteints.

6° Qu'enfin on ne peut assurer, avec plus de certitude, sur lequel des deux sexes il sévit avec plus d'énergie.

De quelques préjugés des indigènes au sujet des scorpions.

Les indigènes, suivant leur habitude, croient posséder des moyens efficaces, pour se soustraire, non seulement aux tristes effets de ce poison animal, mais encore pour se défendre de la présence de cet insecte. Ainsi, ils sont persuadés que, depuis les temps les plus reculés, on a pu, par le moyen d'amulettes, écarter tout animal venimeux de la résidence de la famille souveraine (le Bardo) et particulièrement le scorpion qui, même, dans le cas où il serait introduit à dessein, perdrait par ce talisman son pouvoir malfaisant. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au *Bardo*, situé dans un lieu bas et composé de différentes maisons en ruine (à l'exception des somptueux palais de la cour)et où il règne une humidité incessante, on n'a jamais rencontré de scorpions, même dans le voisinage des fours et des bains de vapeur. Moi aussi, j'y ai demeuré longtemps sans en avoir jamais vu, ni avoir entendu dire que d'autres en eussent aperçu.

J'ajouterai que les habitants de Tunis ne manquent jamais, qu'ils soient musulmans ou israélites, de suspendre au seuil de leurs chambres certaines amulettes dans lesquelles il y a l'image de l'insecte entourée de versets du Coran pour les Musulmans et de la Bible pour les Israélites ; le tout accompagné d'autres versets mystérieux et incompréhensibles. Les Musulmans qui font partie de la congrégation de Aïssaouya, ont l'entière conviction, comme je l'ai dit, qu'ils sont invulnérables à toute espèce d'action du venin animal.

Des différentes méthodes dont les indigènes se servent pour traiter les blessures du scorpion.

D'après une vieille tradition accréditée chez les Musulmans, le Benzoar, substance pierreuse, semblable aux calculs biliaires qui se forment dans le ventricule des chèvres

sauvages et de certains autres animaux, et que ETMULLER a nommé *Berzoaticum Germanicum*, ou Egographile, serait un excellent antidote contre les piqures de tout insecte venimeux et même un moyen de rendre le corps insensible à toute influence malfaisante. Mais un grand nombre d'observateurs, parmi lesquels je citerai le célèbre ROUCALLI-PAOLINI, savant du siècle dernier, après des expériences réitérées, se sont convaincus de la fausseté de cette assertion, sur laquelle je ne m'étendrai pas davantage. Les Musulmans qui sont encore imbus des anciens préjugés, paient très-cher cette substance qu'ils emploient aussi contre les palpitations du cœur.

Cependant ceux qui commencent à s'initier à la civilisation, ont recours à quelques moyens usités en thérapeutique et en chirurgie. Parmi ces différents moyens, je citerai la ligature de la partie blessée pour opérer l'incision ou la cautérisation avec le feu ou les caustiques. Je les ai vus, en outre, user d'un traitement qui m'a occasioné une véritable surprise, vu les bons effets qu'il produisait ; car j'avoue que je n'ai pu trouver une explication satisfaisante de ce fait, qu'on le considère soit sous le rapport anatomique, soit sous les rapports physiologique ou pathologique. Ce traitement consiste dans la simple introduction, dans l'anus du blessé, d'un bourdonnet imbu d'huile d'olive commune, dès les premiers moments de la blessure. J'ai vu employer ce moyen dans maintes circonstances, en présence de personnes de mérite, et obtenir toutes les fois la prompte neutralisation des conséquences du venin.

On doit être bien surpris de ce résultat, si l'on considère que le venin une fois absorbé et mis en circulation, doit inévitablement léser les organes essentiels de la vie, et l'on se demande comment l'huile mise en contact avec les membranes muqueuses qui révêtent la concavité de l'anus, peut avoir la propriété d'éloigner tout danger. Quant au fait, il

est réel, je pourrais l'appuyer de nombreux témoignages ; mais j'invoque seulement celui d'un de nos plus estimables personnages, le premier ministre d'Etat, S. E. Sidi Moustapha Hhaznadar qui a eu occasion de constater par hasard le prodigieux effet de ce remède.

En présence de tels phénomènes, on est obligé d'admettre l'existence de certains mystères de la nature dont les lois échappent à la raison et qui déroutent les esprits les plus savants et les plus expérimentés; il faut dire aussi avec MALLEBRANCHE « que c'est un bien de comprendre clairement qu'il y a des choses absolument incompréhensibles, » et avec le docteur QUAGLINO que « la cause que le raisonnement trouve absurde au premier aspect, n'est pas toujours fausse, et qu'il n'est pas permis de condamner gratuitement ces moyens que l'expérience sanctionne, par le seul motif que nous ne sommes pas en état d'en expliquer l'action (1). »

Ce sont des mystères de cette nature qui firent proclamer au célèbre TOMASINI (2) qu'à son avis aucune question ne fut jamais aussi légère, aussi inutile et aussi voisine du ridicule que celle qui regarde la prééminence en médecine, entre la pratique et la théorie, entre l'observation et le raisonnement, puisque le médecin praticien ne peut jamais raisonner que d'après les choses observées, ni rien recueillir et coordonner dans son esprit que d'après les faits, ni déduire d'aucune autre chose, que des effets des causes morbifiques, ou des remèdes essayés plusieurs fois, pour établir une valeur, une induction, une règle relative à ce qu'il doit faire ou ne pas faire ; à ce qu'il peut espérer ou craindre avec fondement. Il y a en fait une multitude de phénomènes naturels dont l'explication est pour la raison un problème

(1) *De l'héméralopie et des vapeurs de foie de mouton pour la guérir.*

(2) *De la nécessité de soumettre à une statistique les faits les plus importants de la médecine pratique.*

qui la confond. L'excellent professeur Brofferio (1) oppose à cette pensée l'objection suivante : il y a une foule d'exemples extraordinaires, tirés de la chimie et de la physiologie naturelle, qui peuvent facilement entrer en parallèle avec les effets mystérieux dont je parle.

Nous tiendrons compte de cette remarque dans les recherches ultérieures de l'explication scientifique et rationnelle des bons résultats obtenus par les moyens empiriques que je viens d'indiquer contre les effets meurtriers du scorpion.

Mais ne peut on rappeler à l'appui de ce qui précède, que nous ignorons, cher collègue, par quelle cause l'eau versée dans un verre d'antimoine et renouvelée indéfiniment, se convertit toujours en émétique, sans qu'on puisse reconnaître sur elle aucun principe chimique nouveau, sans que le vase diminue de poids, même pesé avec les balances les plus sensibles.

Boerhaave a distillé quatre cent fois du mercure avec de l'eau, et jamais le mercure n'a diminué de poids, mais l'eau avait toujours la propriété de faire mourir les vers qu'on y plongeait.

Le sperme, quel principe présente-t-il qu'on ne découvre pas dans les autres humeurs animales, à l'analyse chimique, et même au point de vue physique? Cependant n'a-t-il pas l'incomparable propriété d'animer et de nourrir les ovaires, de donner la vie à des individus semblables au corps qui l'a fourni ?

Le venin de la vipère, examiné chimiquement, n'offre aucun caractère différent des autres humeurs de ce reptile, et peu de dissemblance avec celles des autres animaux ; les chimistes les plus distingués n'y ont relevé qu'une parfaite identité avec la gomme arabique, et cependant quel terrible effet ne produit-il pas sur l'économie animale ?

(1) *Sur l'usage médicinal de la vipère.*

Disons encore avec Brofferio : « Voici donc de grands « et surprenants effets des causes, échappant aux recher- « ches de la chimie et de la physique, et concluons, en répé- « tant sans cesse, que les faits seuls et les observations « doivent faire loi dans la médecine tant pathologique que « thérapeutique, et que les raisonnements doivent être dé- « pendants des faits et des observations. »

Des Vipères.

Ne m'occupant pour le moment que de ce qui concerne la Tunisie et ses habitants, je dirai qu'heureusement dans les environs de la capitale, il ne se trouve qu'un très petit nombre de vipères, nommées par Linnée *Coluber Ceraste*, tandis que celui des scorpions est prodigieux ; les premiers de ces reptiles résident dans les lieux sablonneux du désert. Lorsque vient l'époque des pluies torrentielles qui font déborder les rivières, on en trouve plus souvent dans notre voisinage. On en rencontre aussi quelquefois sur les plages sablonneuses de la mer.

La morsure de la *Ceraste* est tellement venimeuse qu'en 1846, au récit du docteur Guyon (1), l'honorable docteur Panier, qui accompagnait une expédition dans les régions les plus arides du Sud de la province d'Alger, fit l'expérience de l'action de ce venin sur une pie, en la blessant avec une dent arrachée à une vipère deux jours avant. L'oiseau ne survécut qu'une demi-minute à sa blessure.

De la Congrégation des Aïssaouya.

Aïssa est en arabe le nom qui correspond à celui de Jésus. Les Musulmans, d'après leur religion, doivent considérer le Rédempteur comme un des grands prophètes chéris de

(1) *Histoire chronologique des épidémies du Nord de l'Afrique.*

Dieu, et par cette raison ils donnent volontiers à leurs enfants le nom d'Aïssa.

Dans les premiers siècles de l'Islamisme, il parut sur le territoire du Maroc un homme qui fut considéré comme Saint, il se fit chef d'un grand nombre de volontaires qui le suivaient dans les voyages qu'il faisait dans les contrées les plus reculées du désert, pour s'y livrer à la contemplation et à l'adoration de Dieu. Il était connu sous le nom de Ben-Aïssa, c'est-à-dire fils de Aïssa, d'où dérive le nom de ses sectateurs dits *Aïssaouya*.

Avant de parler de cette secte, je crois utile de vous rapporter la chronique particulière du fondateur, telle qu'elle a été racontée par les écrivains arabes les plus célèbres de son époque, afin de connaître ses prodiges et d'arriver à ceux de ses adeptes.

Lorsque ce Marabout faisait ses pérégrinations dans l'intérieur du désert, les individus qui le suivaient aveuglément avaient l'habitude de se munir pour leur nourriture journalière d'un sac d'une certaine farine nommée ici *Bessissa*, composée d'orge, de blé, de semence d'anis, mis en poudre fine après avoir été grillés. A l'heure du dîner, on en délayait une portion dans de l'eau pour former une espèce de pâte, avec de l'huile d'olive, du sucre et du miel. Cette substance est encore la nourriture de toutes les tribus arabes numides, lorsqu'elles se mettent en marche pour chercher de nouveaux pâturages, ou pour guerroyer avec les tribus ennemies.

Il arriva, continue la chronique, que, pendant un long voyage dans les contrées désertes, les provisions s'épuisèrent et que les disciples commencèrent à ressentir les effets de la famine. Ils furent donc obligés de s'adresser à leur Marabout et de lui demander s'il lui était possible, par son opportune médiation, d'obtenir un secours qu'ils ne pouvaient plus attendre que d'un miracle. Alors Ben-Aïssa,

agissant comme s'il était inspiré, leur ordonna de se nourrir librement et sans crainte de tous les reptiles et de tous les insectes qu'ils rencontreraient, c'est-à-dire des vipères, des scorpions, des serpents, etc., car on ne rencontre rien autre dans le désert. Le Marabout leur assura qu'ils pouvaient les recueillir sans péril.

Les disciples, dominés par un aveugle fanatisme pour leur bizarre chef, et reduits à l'extrémité, suivirent ce conseil et vécurent longtemps d'une telle nourriture sans en éprouver du mal.

C'est de ce fait que dérive la confiance aveugle dans leur invulnérabilité, dont sont pénétrés tous ceux qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, ont fait et font partie de la congrégation de Ben-Aïssa, toujours très-nombreuse et toujours fanatique. Dans toutes les contrées où domine l'Islamisme, on rencontre un grand nombre de ses affiliés.

Mais leurs prétentions ne se bornent pas à l'invulnérabilité, relativement aux effets venimeux des divers reptiles ou insectes ; il faut encore que chaque adepte s'assimile à l'animal pour lequel il a le plus de prédilection, en l'imitant dans ses mœurs et dans ses habitudes. Le choix de l'animal est souvent imposé par les chefs (scheiks) à chaque disciple. Alors, au moment de leur effervescence religieuse, l'un prend les attributs du Lion, un autre ceux de l'Autruche, celui-ci de la Gazelle, celui-là du Chat, du Chameau, etc., etc., et chacun, suivant les habitudes de l'animal qu'il imite, se jette, en poussant des cris imitatifs, tantôt sur de la viande crue, tantôt sur du fer ou du verre, tantôt sur des poissons crus, tantôt sur de grandes feuilles de figuier d'Inde, garnies d'épines dures et aigues ; d'autres grimpent sur des murs élevés avec l'agilité du singe ; un grand nombre se livrent encore à des exercices plus périlleux, en s'appliquant impunément un fer rouge sur différentes parties du corps, en se perçant les flancs ou les extrémités

avec des lames aigues; en se roulant sur des épées effilées, et sur des tas de feuilles piquantes, dont j'ai parlé. Enfin tous se font un jeu d'engloutir en quantité des clous, des scorpions, ou d'autres insectes malfaisants.

Lorsqu'ils se réunissent sous la direction d'un chef, pour procéder à l'une de leurs cérémonies bizarres, suivant leurs rites, ils se placent en file, se tenant tous par la main, s'excitant par divers chants accompagnés d'instruments, tantôt sur un air pathétique, lugubre, tantôt sur un ton vif et perçant. Ils se mettent ainsi peu à peu en mouvement, en se démenant dans tous les sens, criant à haute voix, et répétant toujours le nom de Dieu : *Allah*, *Allah*; enfin, accélérant toujours de plus en plus, redoublant leurs gestes, ils poussent des cris frénétiques et se frappent sur différents points du corps, la poitrine, les cuisses, remuent et tournent en tous sens leurs têtes nues; on dirait des démons. La musique aussi augmente avec les hurlements, et, le délire croissant toujours, ils arrivent à un état d'ivresse convulsive et furieuse, avec des figures pâles, agitées, épouvantables. A ce paroxysme d'exaltation, ils se séparent les uns des autres, et chacun, poussé par son instinct particulier et ses sensations déjà troublées, crie, pleure, rit, ou cherche sa pâture, sur laquelle il se jette avec une indescriptible voracité.

On ne peut nier que lorsqu'ils sont arrivés à un tel degré de brutalité, ils ne portent la terreur dans l'esprit du plus froid observateur.

Si, après quelques heures de cet exercice forcené, le chef qui les dirige veut terminer la séance, il ordonne à quelques uns de ses subalternes de s'emparer de ces furieux, de les renverser de force sur le sol, et, dans cette position, de leur répéter tout bas à l'oreille un verset particulier, inconnu aux profanes, qui, à peine entendu, les rappelle avec la promptitude de l'éclair à leur état normal ; alors ils

prennent quelques instants de repos et vont tranquillement à leurs affaires.

Ici se termine la description de ces folies que j'ai vues plusieurs fois, de compagnie avec une foule de spectateurs. Quelque éloigné que je sois d'ajouter foi aux miracles quelconques prônés par le fanatisme, je ne puis pas davantage placer ces faits dans la catégorie des visions fantastiques, car non seulement j'ai assisté, comme médecin, quelques-uns de ceux qui ressentirent des suites graves de leurs excès, mais encore j'étais présent à l'extraction, du ventre d'un *Aïssaouya*, de quelques clous avalés qui ne furent pas digérés, et ne purent pas sortir du corps; je puis donc essayer de donner, quelqu'en soit le mérite, une explication plausible de ces faits, de leurs causes et des conséquences qu'entraînent après eux de si étranges phénomènes.

Des causes de la surexcitation des Aïssaouya.

Dans l'exposé qui précède, on a pu constater avec facilité les nombreux éléments qui concourent à produire la surexcitation nécessaire au développement des effets décrits, savoir : la musique, le chant, le mouvement croissant et incessant, le contact, le fanatisme religieux, enfin, le dégagement indubitable d'une grande quantité de fluide magnétique animal, qui par la voie du contact doit se communiquer et s'équilibrer, en vertu de la loi physique bien connue qui régit ce puissant fluide.

Examinons donc maintenant en détail l'action singulière des éléments qui ont agi sur les sens, qui sont les intermédiaires naturels et directs entre les agents extérieurs et le *sensorium*, et nous arriverons, jusqu'à un certain point, à déterminer l'origine de cette aptitude particulière des Aïssaouya à supporter sans danger tant d'épreuves que n'affronterait pas impunément un homme dans ses conditions normales.

Je crois aussi qu'il faut un puissant degré de dépravation dans la sensibilité naturelle, pour acquérir l'invulnérabilité, comme je l'ai constaté; et la faculté d'anéantir les différentes fonctions organiques, au point de faire naître une activité monstrueuse de certains instincts dégradés, la tolérance la plus incroyable dans les plus atroces douleurs, et la plus surprenante agilité de mouvements dans leurs exercices particuliers.

Commençons donc par examiner de quelle manière l'action puissante de la musique peut conduire à d'aussi étranges phénomènes.

De la Musique.

Quant à l'action de la musique sur l'économie animale, tout le monde sait qu'une harmonie vive et bruyante excite en général la joie et l'animation, au point de rendre plus prompt et plus fort le battement du pouls, par suite d'un plus grand développement du fluide qui active jusqu'à la plus petite particule du système fibro-musculaire; le sujet placé, sous cette influence vivifiante, semble acquérir une plus grande aptitude à recevoir les impressions des plus légers stimulants physiques ou moraux ; les impressions sont bien plus marquées alors que celles qu'on éprouve dans les conditions ordinaires. Telle est l'opinion bien connue de ceux qui ont le mieux étudié les phénomènes naturels, et, en particulier, celle du célèbre docteur Mead (1).

On sait que les mouvements volontaires naissent de l'excitation nerveuse produite sur les fibres musculaires, par l'action naturelle de la volonté; je crois donc que si l'excitation nerveuse est produite par une incitation volontaire, elle pourra l'être aussi par les impulsions extérieures d'un autre fluide élastique quelconque, comme par exemple l'air

(1) Voyez *Traité des poisons.*

mis en mouvement par les sons, qui forment précisément les vibrations de ce fluide; on peut supposer aussi que ces sons gradués, de différentes formes, peuvent stimuler le système nerveux, de la même manière que la volonté, et, par conséquent, produire les mêmes effets. Je me souviens, à l'appui de cette hypothèse, de l'observation de SCALIGER sur un individu, gascon de naissance, qui perdait, au son de la cornemuse, la faculté de retenir ses urines; tandis qu'ordinairement elles ne sont expulsées que par la contraction volontaire des muscles du système urinaire. Donc le son de cet instrument, ou plutôt ses impressions sur le système nerveux, par le moyen des vibrations ondulées de l'air, faisaient naître des effets égaux à ceux qui d'ordinaire ne sont produits que par la volonté; tant est puissante l'action de la musique sur la machine humaine, qu'elle peut aussi se prêter à la guérison des individus piqués par la tarentule ou d'autres insectes et reptiles !

On rapporte, en outre, que les peuples anciens et particulièrement les Grecs, eurent recours à la musique, pour la guérison de presque toutes les maladies obstinées et rebelles aux plus saines indications thérapeutiques. GALIEN assure qu'ESCULAPE avait l'habitude de guérir avec la musique les agitations violentes de l'esprit. PINDARE nous raconte des faits semblables; et THÉOPHRASTE (1) dit que la sciatique se guérissait par l'harmonie phrygienne. On se servait de la flûte, dont les sons vifs et animés jetaient ceux qui l'entendaient dans un degré de fureur et de manie, analogue à celui qu'atteignent nos Aïssaouya. CELIUS-AURELIANUS caractérisait les effets de la musique pour la guérison de la sciatique et d'autres affections nerveuses par ces mots *decantare loco dolentia*, et il assurait que la douleur s'apaisait par les tremblements et les palpitations que les vibrations de l'instrument excitaient sur la partie malade.

(1) *De l'Enthousiasme.*

Aulu-Gelle, enfin, non seulement parle de cette manière de guérir les névralgies, mais il ajoute que, d'après les observations de Théophraste, le son de la flûte, bien exécuté, pouvait aussi guérir les piqures toujours douloureuses et souvent mortelles de la vipère.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous, les praticiens ont toujours constaté les excellents effets de la musique sur les désordres de l'esprit, les épilepsies et les névralgies en général. Les anciens avaient tellement confiance dans sa bienfaisante action, contre toute espèce de maladie, qu'au dire d'Appollonius, de Démocrite et de Thalès, elle était même efficace contre la peste.

Qui ne connaît la foudroyante impression que produit sur les Suisses le chant national, le *Ranz des vaches*, formellement défendu par les magistrats à cause de ses effets ? Qui donc ignore les puissants effets produits sur l'esprit des patriotes français par le chant de la *Marseillaise?*

Par tout ce qui précède, on peut se rendre compte de l'influence qu'exerce la musique sur le mode naturel de sentir et d'agir du système nerveux, qu'elle peut bouleverser. J'ai dû en tenir compte, à propos des transports où tombent les sectateurs de Ben-Aïssa précisément lorsqu'ils sont sous l'influence de la musique vocale et instrumentale.

Du Mouvement.

Pour ce qui concerne le mouvement, on ne peut nier les prodigieux effets d'un mouvement plus ou moins prolongé sur l'économie animale ; aussi les praticiens les plus distingués, et les auteurs les plus accrédités qui ont eu à s'occuper d'hygiène publique, ont-ils recommandé avec force, de ne pas négliger les exercices gymnastiques, les considérant comme partie essentielle du développement physique, non moins que comme un véritable moyen curatif dans une infinité d'affections chroniques.

En effet, le mouvement, en augmentant la circulation du

sang, donne inévitablement lieu à une utile et abondante sécrétion d'une quantité de matières impures, nuisibles au bien être de la machine humaine; grâce à l'action qu'exercent les uns sur les autres les différents systèmes de nos organes, un mouvement continuel ne peut que faciliter leur équilibre salutaire et bienfaisant, d'où nait l'harmonie des parties constituant cet équilibre, non moins que la distribution régulière du fluide vital dans ces parties. Si, au contraire, on développe ce mouvement avec exhubérance, sans règle et sans frein, il n'engendrera que des désordres: dépassant la limite qu'on peut juger utile à la santé, il ne pourra qu'entraîner des changements dans les fonctions, des excitations nerveuses anormales, des épirrhées, des stases, et enfin autant d'espèces de crétopathies que l'esprit peut compter; telles sont les conséquences des courses précipitées et prolongées, ou d'une danse fatigante et incessante. De plus, cette exaltation morbifique et cette détérioration de la sensibilité normale, deviennent plus importantes lorsqu'à un mouvement irrégulier se joint l'excitation de la musique; c'est ce qui arrive aux Aïssaouya dans le moment de leurs exercices insensés.

Du Contact.

Enfin en ce qui concerne le contact, je ferai observer que lorsque une machine humaine est placée sans intermédiaire avec une autre, et que toutes les deux sont en état d'exaltation, soit par l'effet de la musique et des chants, soit par les mouvements prolongés et furibonds du corps, il s'infiltre et s'équilibre dans chacune d'elles par la brusque augmentation de la circulation vitale, un degré commun de calorique et de fluide magnétique animal surabondant, qui, réagissant l'un sur l'autre, se développent avec excès et modifient uniformément les deux machines.

De ces causes doit naître, ce me semble, une aptitude, une disposition à l'élévation extraordinaire de la sensibilité

nerveuse des individus ; de là encore la détérioration violente de cette sensibilité des divers systèmes organiques, et cette étrange faculté de s'introduire impunément des substances nuisibles dans l'estomac, dans la peau et dans diverses autres parties du corps ; de là, enfin, doit dériver cette surprenante agilité que quelques Aïssaouya possèdent, et l'inconcevable clairvoyance qu'ils montrent au moment de leur ivresse. Il faut considérer ensuite qu'aux énergiques éléments que j'ai examinés, s'ajoute l'action non moins forte du fanatisme religieux, si puissant sur l'esprit de presque tous les Musulmans, ainsi que celle résultant de l'émulation qui surgit entre eux du désir qui porte chacun d'eux à se distinguer et à surpasser ses compagnons en présence des chefs et des assistants.

Après avoir examiné successivement l'action de chacun de ces mobiles qui, d'après la constitution des Aïssaouya, provoquent des effets surprenants, voici l'inévitable conséquence qui en ressort : c'est que leurs excès, lorsqu'ils sont réunis en troupe, doivent exercer une action puissante sur l'organisation du spectateur, et produire une véritable fascination : les causes qui précèdent en sont une explication bien plus satisfaisante que ce que pense le vulgaire, en attribuant tous ces faits étonnants à des entités surnaturelles que sa superstition seule enfante.

Après tout, si l'on étudie les anomalies étranges, les perturbations de toute nature, les phénomènes inexplicables, déjà constatés dans les annales de la médecine, on se convaincra bien mieux de la force de mes raisons pour l'explication des phénomènes dont je m'occupe.

Il nous serait facile d'en citer d'analogues : bornons-nous aux suivants : Roncalli Paolini, de Brescia, raconte dans un intéressant mémoire, publié en 1740, un fait arrivé de son temps et qui tenait du merveilleux : une nonne de la noble famille des Mertinengo, inspirée par le plus violent fanatisme religieux, se planta dans diverses parties du

corps une quantité d'épingles aigues, et spécialement autour de la tête, voulant imiter ainsi la couronne du Rédempteur. Dès lors cette malheureuse femme fut sans cesse tourmentée de maladies inconnues, qui ne furent dévoilées qu'à l'autopsie du corps, parce qu'elle cherchait constamment à cacher les véritables causes des peines corporelles qui résultaient de son martyre.

Hippocrate cite dans ses œuvres l'extraction qu'il fit d'une flèche qui etait entrée dans l'aine d'un soldat, dont la blessure remontait à six ans : les parties qui entouraient la flèche n'étaient point altérées, tant la nature sait protéger avec amour notre fragile organisation, comme elle le montre en faveur des Aïssaouya.

J'ai vu, en présence d'honorables collègues, quelques clous avalés par des Aïssaouya, rester longtemps dans l'intestin grêle, jusqu'au moment où ils furent tirés par la main d'un habile chirurgien, le malheureux docteur Callimano, mort assassiné après être devenu fou. Un de ces clous avait perforé l'intestin, le péritoine, l'épiploon pour parvenir avec la pointe à la région ombilicale, où il s'était arrêté par suite de la plus grande largeur du corps. Il arrive, au contraire, au plus grand nombre des Aïssaouya, que les clous avalés restent un certain temps dans l'estomac, s'y oxident par l'action chimique vitale, et, ainsi décomposés, passent librement. Cette supposition ne doit pas surprendre, si l'on a égard aux incroyables doses de différentes préparations ferrugineuses et particulièrement de carbonate de fer, administrées par quelques médecins modernes, et spécialement par les Anglais.

Vallisnieri parle aussi d'une femme, folle d'amour, qui avait avalé un étui de verre plein d'aiguilles; elles lui furent extraites de la peau dans la région du cou, sans avoir produit aucune lésion dans leur trajet de l'estomac à ce point. Il faut bien observer que non seulement les aiguilles dans leur ascension des viscères, ne produisirent aucune

blessure, mais encore que le verre qui s'était rompu pour donner passage aux aiguilles, ne causa point d'accidents le long du tube gastro-entérique. Cette observation peut démontrer jusqu'à quel point la bénignité de la nature peut venir en aide à nos frénétiques Aïssaouya qui mâchent et avalent du verre comme du sucre confit.

Bernard Suero, dans son traité *de Inspectione vulnerum*, parle d'individus qui avaient avalé des couteaux sans danger.

Sennerte relate le fait d'un Bohémien qui avala un fer tranchant long de neuf pouces. Le docteur Antoine Schinardi (1) rapporte que pendant qu'il était encore interne au grand hôpital de Milan, en 1828, il a vu dans la salle du chirurgien principal B. Gnecchi, une paysanne assez gentille et bien nourrie, ayant la peau toute garnie d'aiguilles, qui sortaient à fleur de chair, par les mouvements musculaires, et que l'on put extraire sans douleur; quoi que le savant que je cite n'ait pas indiqué par quelle voie les aiguilles étaient entrées, il est raisonnable de supposer qu'elles étaient venues de l'estomac, parce qu'il n'aurait pas manqué de mentionner, s'il y avait eu lieu, la première phase du martyre, qui aurait été celle de leur introduction par la peau. J'ai extrait du côté gauche d'un enfant de cinq ans, une aiguille assez longue et assez grosse qui s'était entièrement fixée dans la région splénique, deux mois auparavant. Le docteur Léonard De Cloche s'étend aussi avec détail sur la narration intéressante d'une infirmité extraordinaire survenue à la jeune Marie-Dominique-Lazare de Fiemme (2), prise d'une véritable extase religieuse; cette fille présentait une foule de phénomènes bizarres et étranges, et en particulier une circonstance qui frappait

(1) *Discours sur la Biographie des médecins illustres de Brescia.*

(2) *Annali universali di medicina dell' Omodei.* Vol. 84.

de stupeur ceux qui l'observaient : c'était un suintement sanguin, abondant et spontané, de plusieurs trous placés sur le front et sur les doigts, tous les vendredis, à l'heure où elle croyait que le Seigneur avait été crucifié.

On cite encore une autre jeune paysanne qui, dans son état normal, paraissait ignorer tout langage autre que l'idiôme natal, et qui parlait grec et latin dans les moments où elle était tourmentée par de longues et fortes attaques d'épilepsie. Enfin, on assure qu'une autre jeune personne, dans le même état de maladie, improvisait des vers.

Je pourrais, mon cher collègue, vous citer encore, nombre de faits semblables aux précédents à l'appui des idées que j'ai émises touchant une explication rationnelle du degré d'invulnérabilité que l'homme peut acquérir, lorsque par de forts stimulants et des causes diverses, il se plonge dans un état monstrueux d'exaltation nerveuse, d'où naît l'excès du désordre dans les fonctions organiques. Mais je me réserve d'y insister plus fortement encore quand je parlerai des maladies dites *diaboliques*.

LETTRE CINQUIÈME.

Des maladies syphilitiques, de l'influence du climat sur leur aspect et leur marche, et d'une méthode particulière des empiriques indigènes pour les traiter.

Dans mes précédentes lettres, j'ai parlé, d'une manière générale, de quelques particularités distinctes relatives à la marche des phénomènes morbides des maladies vénériennes et à la variété des formes, sous lesquelles se présente cette meurtrière affection ; je vais maintenant m'étendre sur les résultats surprenants obtenus, non seulement par le moyen des soins radicaux savamment appliqués, mais encore à l'aide d'une méthode empirique particulière, non

pas toujours préférée, mais très-souvent pratiquée par nos indigènes. Voici en quoi consiste cette méthode :

1° Laisser le mal se développer sans obstacle pendant longtemps.

2° Faire usage de substances excitantes, telles que le gingembre, le thym, le romarin, unis au miel, pendant quarante jours consécutifs, atténués de temps en temps par un purgatif de bile de bœuf pris dans le moment où l'on abat l'animal.

3° Faire un usage quotidien, pendant quarante autres jours, d'un mélange de deux drachmes de feuilles de *honna* (1) unies avec du miel.

4° Prendre chaque jour un bain de vapeur.

5° Enfin boire une tisane dépurative de salsepareille, de gaïac, de sassafras et de feuilles de séné, pendant quarante autres jours.

Reconnaissant combien est puissante l'influence des climats sur le grand nombre des principes morbifiques, influence qui produit l'inégalité des résultats constatée par quelque observateurs, je chercherai, autant que mes forces me le permettront, en alliant toujours les observations pratiques au raisonnement, à démontrer combien on doit tenir compte de cet élément fondamental.

Suivant l'opinion d'un grand nombre de savants, la maladie vénérienne nous aurait été apportée de l'Arabie, car elle régnait dans ce pays, particulièrement chez les nègres, de temps immémorial. Cependant nous avons de bonnes raisons de croire que les autres contrées n'en furent pas absolument exemptes. Elle apparaissait souvent sous la

(1) L'*Awsonia iuerne*, arbrisseau de l'Octandrie monoginie, genre de calycanthèmes, célèbre en Asie et en Afrique par l'usage que les femmes font de ses feuilles pour teindre en rouge obscur les ongles et les doigts, embellissement d'un grand prix pour ce sexe.

forme d'affreuses et contagieuses infirmités aux parties génitales. On a remarqué, en outre, qu'en se transmettant d'une population à une autre, elle présentait des caractères particuliers suivant la différence du climat, mais sans que cette différence pût changer sa nature première ; même on n'a pas vu réellement se transformer mais seulement se modifier suivant l'influence du climat, la nature de tous les principes contagieux qui jusqu'à nos jours ont désolé l'humanité : il est vrai que s'ils gardent leur terrible propriété d'engendrer des maladies toujours identiques au fond, cependant pour ce qui concerne leur forme et leur degré d'intensité, ils sont puissamment modifiés par l'action des différents climats. Si l'on veut réunir à propos de l'influence du climat sur les formes morbifiques, les belles observations de Baglivi, de Virey, de Thiérry, de Lusseriaga, de Romarino, de Polidori et des autres sommités de l'art, il ne sera plus possible aujourd'hui de nier cette influence. Ecoutons Polidori : « qui pourra nier, s'écrie-t-il, que « dans le chaos atmosphérique, ne puissent se soulever, « se déverser et se fixer les nombreux principes mor- « bifiques, avec des actions différentes sur l'organisation « suivant les diverses régions ; et de là, qui excluera « leur combinaison, leur décomposition, leur changement « de proportions, leurs mystères, leur aptitude particu- « lière à agir tout d'abord sur la lymphe et sur le sang par « le moyen de l'absorption? (1) » Les infirmités endémiques si variées, les aspects si dissemblables que présentent dans divers lieux les innombrables formes morbifiques ne fournissent-ils pas une preuve irréfragable de la vérité de cette observation ? « Le climat, dit le Pr. Tommasi (2), a sa raison « d'être en soi même, et les agents extérieurs opèrent sur « lui ; mais les effets qui en sont la conséquence dépendent

(1) Pierre-Louis-Eustache Polidori. — *Des vices des fluides.*
(2) *Esprit de la médecine moderne.*

« de la manière suivant laquelle l'organisme a ressenti leur « action. »

Le professeur Romarino aussi nous prête son appui : « De « la même manière que fut tracée par Humboldt la géogra- « phie botanique, Léon Ludw. Finke a tracé une géographie « générale de médecine pratique pour tout le genre humain. « Tout continent, tout climat distinct a quelque maladie qui « domine, et lorsque les germes de maladies d'un certain « climat se répètent dans un climat analogue et dans une « position géographique, très-éloignée l'une de l'autre, vous « pourrez dire que ces formes morbifiques suivent sur les « cartes géographiques des lignes invariables qui pourraient « bien se nommer lignes isopathogénétiques, de même que « l'on nomme lignes isothermiques celles qui indiquent l'exis- « tence de la même température dans les régions du globe « les plus éloignées. » En énumérant historiquement quelques unes des principales causes endémiques existant dans les parties distinctes des différents continents, on prouve par le fait l'influence exclusive, presque inexplicable que possèdent les différentes positions géographiques et les divers climats sur leur production. Ajoutons donc une foi entière à ce qui a été répété sagement par tant de savants, à l'exemple d'Hippocrate, dans son traité *de aere, de aquis et locis.*

De leur côté, les écrivains modernes attestent que non seulement les maladies endémiques, mais encore les maladies contagieuses et virulentes sont souvent considérablement altérées par l'influence des climats « En général » « dit Virey (1), chaque nature de territoire modifie la « constitution humaine, la prédispose à un ou plusieurs « genres de maladies, ou la délivre quelquefois des mala- « dies d'un genre opposé. » Par exemple, sous l'influence de notre climat, j'ai constamment remarqué qu'indépendamment de la surprenante célérité avec laquelle se propage

(1) *Histoire naturelle du genre humain.* Tome 2, p. 358.

la syphilis par le contact des organes de la volupté, elle se communique encore plus facilement à celui qui cohabite simplement avec des individus déjà infectés ; j'ai eu lieu de recueillir de nombreuses preuves de ce fait, et de me convaincre que je ne m'étais pas trompé. Il est encore certain que nous voyons souvent la syphilis se communiquer à des individus sains, s'ils usent des ustensiles des malades infectés, ou s'ils négligent les précautions nécessaires lorsqu'on leur offre la pipe selon l'usage des indigènes, ou la tasse contenant l'inévitable café. Une autre puissante cause d'expansion de la syphilis est aussi le mélange des tasses dans lesquelles ils versent les liqueurs enivrantes, lorsqu'ils se réunissent pour de bruyantes orgies. Ce mal se propage aussi avec facilité dans les bains de vapeur, lorsque les employés par une inattention coupable, par négligence, recouvrent les individus sains avec des linges pénétrés du virus, après s'en être servis pour des malades vénériens ; et plus encore lorsque après avoir frictionné des individus infectés, ils frottent les corps d'autres individus, avec ces sacs de rude tissu dont j'ai parlé à l'article des bains.

Une autre particularité remarquable, c'est l'apparition, dans presque tous les cas de syphilis, de fortes ulcérations, qui sont d'un aspect plus mauvais, et qui ont des suites plus funestes que celles qu'on observe dans les autres climats. En effet, les ulcères qui se presentent sur toute la périphérie du corps, dans le gosier, dans les narines, sur la langue et sur les lèvres, sur la partie chevelue de la tête, les sourcils et le menton, déforment à un tel point, et avec une si désastreuse énergie, nos malades, qu'ils les rendent méconnaissables ; ravages d'autant plus prompts que ces accidents sont suivis de graves souffrances, de tristesse et d'autres tourments, après lesquels on peut répéter le dicton : *O miseri, quorum gaudia crimen habent.*

Tel est le développement de cette maladie suivie, en outre,

d'une continuelle apparence d'excitation fébrile, d'atroces douleurs ostéocopes, d'insomnie et d'un grand nombre d'autres accidents tellement graves, que si l'art n'inspirait pas dans ces extrémités l'idée d'un salutaire et convenable traitement, les patients se verraient pour le moins mutilés de quelques parties du corps, lors même qu'ils parviendraient à guérir par la seule force de la nature, ou ils périraient après d'atroces souffrances.

La description que je ferai, dans mes lettres suivantes, d'un certain nombre de faits particuliers, parviendra, je crois, à vous convaincre encore plus de la véracité des idées exposées.

D'un autre côté, je me plais à noter, parmi les observations générales, que souvent j'ai vu tout mal disparaître, pour ainsi dire, en dépit des règles de l'art, sur des individus imbus des préjugés invétérés, qui refusaient de se soumettre à aucune espèce de traitement médical, même à celui de l'empirisme, dominés qu'ils étaient par l'idée fataliste de laisser un libre cours au principe homicide.

La maladie vénérienne qui me semble la plus conforme à celle de Tunis, est celle dite *Falcadine*, qui est aussi une espèce de maladie syphilitique, ou une de ses variétés comme le *Scherlievo*; en effet, les maladies de la Tunisie, comme la Falcadine, ne se communiquent pas seulement par le contact des parties génitales infectées, ou par celui de l'allaitement, mais par le contact immédiat de peau à peau, par l'usage des mêmes ustensiles, habits, ou causes semblables. Les individus qui en sont affectés présentent, comme ceux atteints de la Falcadine, des marques, des taches, des croûtes, des pustules, des tubercules, des herpes de différentes espèces dans les parties chevelues de la tête, ou sur quelque autre partie du corps, des excroissances et des ulcères dans la bouche, aux narines, au gosier, aux oreilles, souvent avec une carie des os du palais ou du nez, des exostoses aux différentes extrémités, des engorgements

éléphantiasiques des jambes et du scrotum, des ulcères aux parties génitales, crètes, écoulement, etc.

Dans l'année 1790, cette maladie s'introduisit dans Falcade, par une certaine Dominique STRINI, femme de mauvaise vie, et, après plusieurs années, la maladie se propagea et affligea la population de ce territoire (1). Ainsi peut être dans les temps que les barbares corsaires infestaient nos mers, la foule d'esclaves de toutes les nations de l'Europe qu'ils ramenaient, apportèrent avec eux cette maladie et la propagèrent, trouvant dans notre climat des éléments particuliers qui en favorisaient l'expansion.

A l'appui de mon idée sur l'origine de cette catégorie de maladies dans nos contrées, voici un fait à alléguer : ce n'est qu'à cette époque là, que se répandit cette contagion, et premièrement parmi les familles musulmanes qui avaient le droit de posséder des esclaves, tandis que les Israélites qui n'avaient pas ce droit n'en furent pas affectés. Outre ces remarquables et différents effets que j'ai énumerés concernant le degré de l'action morbifique de l'élément vénérien, vérité qui ne peut se mettre en doute, il faut noter que ce n'est pas dans toutes les régions, par exemple, qu'il est apte à produire fréquemment, comme chez nous, l'affreuse dégénération de l'*Eléphantiasis*.

Nous devons encore prendre en considération les différentes marches des résultats curatifs et le choix du moment opportun pour entreprendre un traitement médical quelconque. Dans les premières années de ma pratique à Tunis, guidé seulement par les théories de l'école, je m'inspirai de la thérapeutique que je croyais la plus efficace pour combattre le mal dès sa naissance et empêcher ainsi ses funestes progrès et ses plus tristes conséquences.

Mais quelle ne fut point ma surprise, lorsque j'observais

(1) Voir Gius. VALLENSASCO. *Traité pathologique, chimique, sur les maladies particulières des mineurs d'Agorda.*

qu'en dépit des enseignements théoriques et pratiques les plus accredités, après avoir obtenu de légères améliorations, quelquefois même l'apparence d'une entière guérison, je voyais bientôt reparaitre tout le mal, avec un aspect encore plus alarmant, sans même que la cause qui l'avait engendré se fût renouvelée. J'avouerai que je fus grandement frappé de ces résultats, dont mon esprit n'arrivait pas à comprendre la raison. J'aurai donc manqué aux devoirs qu'impose la science, si je ne m'étais pas, depuis ce temps, livré à la recherche étiologique des opinions et des tendances des indigènes qui veulent toujours, comme je l'ai dit, retarder le moment d'entreprendre une cure quelconque; je me convainquis que ces idées tiraient leur origine de quelques observations semblables à celles que je faisais si souvent; d'ailleurs, les préjugés vulgaires ne sont pas dénués de quelque fondement de vérité, et sont quelquefois l'expression de faits qui ont laissé une profonde impression dans l'esprit des hommes et que le temps n'a pu effacer (1).

Voici ces idées :

1° On ne doit pas entreprendre la cure des maladies syphilitiques primaires, secondaires et tertiaires, avant qu'il ne se soit écoulé un long espace de temps depuis leur apparition ;

2° Il faut chercher, avant tout, à les dominer par les substances sudorifiques, excitantes ;

3° En conséquence, il est nécessaire de repousser toute méthode qui puisse les faire avorter.

A l'aide de ces principes empiriques, non seulement j'ai vu plusieurs fois guérir parfaitement les malades, mais encore je leur ai vu perdre toute aptitude à se ressentir de la même infirmité.

Dans les premiers temps de ma pratique, je ne manquai pas de faire part de mes observations à d'honorables

(1) Le docteur A. Quaglino.

collègues, et j'étais bien aise de voir qu'elles étaient également constatées par eux. Afin de perfectionner ce travail pratique, je m'associais toujours avec un ami très savant, le docteur GASSIER, médecin français, qui exerçait à Tunis, en 1839 et 1840; et il était tellement convaincu de la vérité de ces observations, qu'il avait désiré que dès cette époque je les rendisse publiques, dans l'intérêt des médecins de Tunis.

Parmi les individus parfaitement guéris par les effets de la methode tunisienne, on comptait alors plusieurs personnages de notre cour. L'esprit de nos praticiens en fut tellement frappé, que, quelques années après, le docteur CASTELNUOVO, actuellement résidant en Egypte, écrivait à ce sujet : « L'opinion générale ici est que les maladies vé-
» nériennes n'acquierent pas de gravité, quand bien même
» on ne les combattrait pas dans le principe; et que, pour
» les traiter, il faut des médicaments très excitants, pour
» les faire sortir, comme ils disent, à la surface du corps, à
» l'aide de substances aromatiques, d'aliments échauffants,
» de boissons spiritueuses, etc., etc.»

« Ces absurdes pratiques introduites par les empiriques,
» sont si profondément enracinées parmi les indigènes des
» pays chauds, qu'ils sont persuadés que, si un individu
» affecté de la syphilis se guérissait autrement que par la
» manière sus-indiquée, il en résulterait sa perte certaine.»

« La conséquence de cette grave erreur est que les ma-
» ladies vénériennes, abandonnées à elles-mêmes, subis-
» sent dans ces régions par leur progression spontanée, de
» telles métamorphoses, qu'au premier examen elles
» restent obscures pour le médecin nouveau qui vient dans
» ce pays. » (1)

J'ajouterai à l'appui de ma thèse, que, après avoir clairement démontré combien est puissante l'action du climat

(1) *Pensées sur l'Eléphantiasis du* scrotum.

sur les divers éléments morbifiques, non pas en modifiant essentiellement leur nature parce qu'elle est toujours identique à elle-même, mais seulement en changeant le mode d'action de chacune sur l'économie animale, il ne me reste plus qu'à tenter, autant que possible, de donner précisément à ces observations empiriques, une forme plus concordante avec la raison médicale, et d'essayer une explication logique de leur valeur.

De la raison scientifique de l'utilité que procure parfois la méthode curative empirique des indigènes.

S'il est incontestable que tout principe contagieux, tout virus de nature vénérienne agit d'ordinaire avec des effets différents sur le corps humain, suivant l'âge, le sexe, les coutumes, le tempérament des individus, les mœurs et la manière de vivre des différents peuples, il est facile de se convaincre que ce principe vénérien, agissant sous l'influence du climat qui modifie tant les constitutions individuelles, peut, une fois absorbé et mis en circulation, produire tour à tour des effets minimes et presque imperceptibles, ou bien se développer, entrer en fermentation et se déposer sur la surface du corps, en donnant lieu à de graves accidents, et qu'il puisse encore par son mécanisme et son action stimulante, rendre la peau apte à reproduire en grand nombre ces mêmes formes pustuleuses et ces ulcérations, si semblables en tout point à celles qui se sont présentées après le contact impur.

Ceux qui professent des théories contraires à celles-là, plutôt que d'expliquer ainsi cette irradiation morbifique pustuleuse, veulent, au contraire, que l'infection dérive d'une disposition morbifique particulière, par laquelle les parties solides seules acquièrent une aptitude à la répétition du mouvement morbifique, qui, en premier lieu, développait les ulcérations caractéristiques, et cela

sans le concours de l'absorption simultanée et réciproque qui a lieu par le moyen de la circulation, et de son dépôt sur les divers points du corps de nouvelles particules infectantes. A ce propos, je me rappelle encore le raisonnement du savant professeur Charles Pigli, proclamant du haut de sa chaire, « que la syphilis, à l'exemple des autres contagions, ne se développe pas, par le passage matériel du virus vénérien ou d'autres matières contagieuses dans toutes les parties où elle se manifeste, mais seulement par l'aptitude que ces parties acquièrent de répéter le même mouvement altérant la fibre, mouvement qui pour la première fois naît après le contact de la particule virulente, absorbée seulement dans ce point de contact. En effet, comment serait-il possible qu'une partie aussi imperceptible, altérée, pût infecter toute la machine sans s'altérer ou s'épuiser en donnant lieu à des phénomènes morbifiques si grands et si compliqués? Comment donc, d'un autre côté, un amas de virus vénérien, qui s'épanche et s'écarte, dans la syphilis constitutionnelle, serait-il nuisible à l'organisme entier, quand au contraire il le soulage, ainsi que l'assure le judicieux docteur Spirino (1) et que, nous aussi, nous pouvons le confirmer d'après ce que nous constatons si souvent dans la pratique? Et si l'ulcère naît seulement par l'absorption du virus, et que cette quantité de virus absorbé soit une fois rejetée, la maladie ne devra-t-elle pas cesser immédiatement ou du moins se localiser? Nous voyons, au contraire, que les ulcères vénériens ont une longue durée, et qu'ils fournissent sans cesse un pus apte à continuer l'infection, raison suffisante pour faire supposer que dans les parties lésées, par la force d'une fonction morbifique particulière, il se forme et s'élabore un matériel infectant toujours homogène à celui qui fut absorbé, et qu'ainsi ce genre d'accidents crétopathiques, peut naître d'une action particulière

(1) *Mémoire à l'Académie de médecine de Turin.*

exercée sur d'autres points, sans le concours d'une nouvelle absorption.

Le principe syphilitique a une tendance particulière à produire ses tristes effets sur la peau, les membranes muqueuses, le système lymphatique glanduleux ; mais si par accident il vient à réagir de la périphérie dans les parties internes, il semble qu'il acquière la faculté de se fixer sur le périoste, sur les membranes intérieures qui tapissent les condyles des grands os, qui sont ceux des articulations, accidents qui donnent naissance aux caries, aux exostoses et aux douleurs ostéocopes.

Or, nous voyons bien souvent que si l'on veut à la première apparence de la syphilis employer un traitement composé de substances médicinales très fortes, et qui fassent avorter la maladie, elle devient au contraire tenace et rebelle. Cela paraît démontrer que la nature bienfaisante semble vouloir contrarier l'action énergique de ces substances, pour laisser place à un complet développement du mal, développement qui devient ensuite salutaire ; car il chasse toutes les matières infectées, qui, par l'effet des dispositions morbifiques des parties, se sont élaborées jusqu'à complète saturation ; ce développement du mal tend donc à procurer au malade une certaine et constante guérison. Un tel fait vient évidemment à l'appui de la récente théorie syphilitique, dont se sont occupés depuis quelque temps les hommes les plus savants, et il corrobore ce qui a été enseigné sur la force médicatrice de la nature par Galien, dans son livre d'or, « *De Sympt. Causis* » ; par Tommasini, dans son mémoire relatif à un sujet analogue ; par Puccinotti, dans ses travaux sur les maladies nerveuses; par Giacomini, dans son traité physiologique expérimental des secours thérapeutiques, etc., etc.

Si la nature tend à cette complète saturation (faites moi cette concession), on pourra bien administrer alors toutes les tisanes ou sirops dépuratifs, prescrire un genre

quelconque de bains, donner des remèdes mercuriels des acides minéraux, comme cela se pratiquait anciennement, et l'on verra, malgré tout cela, le mal toujours progresser avec violence ou tenacité, jusqu'à ce que, au bout d'un certain temps, le principe vénérien soit expulsé, ou, pour mieux dire, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à faire cesser la tendance à la reproduction du même principe délétère. Cette prédisposition étant vaincue, on verrait, par la seule assistance de la nature et sans le secours d'aucune thérapeutique, disparaître en entier tous les accidents, et se remettre dans l'ordre physiologique toutes les fonctions organiques. Je crois donc que c'est à la suite de nombreux faits semblables, attentivement observés, que nos indigènes ont été conduits à établir les principes que j'ai indiqués et qui consistent essentiellement à attendre un long espace de temps avant de se soumettre à quelque traitement que ce soit.

Plusieurs de ces importantes observations trouveront place dans mes lettres subséquentes, parce que le plan que j'ai formé exige que pour le moment je développe, sans m'interrompre, un certain nombre d'idées générales sur le sujet qui m'occupe. Cependant il me faut, avant l'exposition de ces idées, vous dire que j'ai vu beaucoup de malades guérir parfaitement en suivant cette méthode, tandis que d'autres, au contraire, éprouvaient de tristes ou graves accidents, d'affreuses difformités, par l'ulcération progressive de certaines parties sur des organes importants. Ainsi, les maximes utiles peuvent devenir dangereuses par suite de l'obstination de ceux qui veulent juger même les matières les plus étrangères à leurs lumières propres.

Il arrive encore assez souvent que ce principe morbifique n'a pas d'abord, par lui-même, ou par suite de certaines circonstances individuelles qui en entravent le développement, toute sa puissance délétère, car on sait que les pustules et les ulcérations peuvent se multiplier à l'infini; il en résulte que ce principe se maintient ainsi à l'état latent

jusqu'à ce qu'il survienne de nouvelles causes incitatives, ou une plus grande disposition dans le sujet malade à ressentir ces effets. D'autre part, il est encore possible que l'action de la nature, destinée à être la sauvegarde de notre machine, ne soit pas assez puissante pour l'irruption du mal.

Ces faits peuvent gravement induire en erreur les savants, et les porter, s'ils s'y fiaient sans réserve, à supposer une cessation totale du mal. Mais qu'elle sera leur douloureuse surprise, lorsque sous l'action de principes inconnus, le mal viendra à reparaître, lorsqu'ils verront renaître ce feu qu'ils croyaient éteint, et la maladie se présenter avec d'effrayants caractères? Alors, quelques lésions ou blessures accidentelles se transformeront en plaies syphilitiques, marquées par des caractères distincts. C'est par de tels moyens que la nature travaille à expulser ce principe latent, pour le bien du malade et pour le sauver des fatales conséquences, qu'il ne pouvait raisonnablement prévoir.

Parmi mes nombreuses observations, j'en invoquerai une que j'avais notée tout particulièrement et qui était relative à un personnage affecté de syphilis constitutionnelle; il avait été, dès le commencement de cette maladie, soumis par un habile médecin à l'action des moyens dits d'avortement, et à un traitement dépuratif, pendant quatre mois; il se croyait arrivé à parfaite guérison, lorsque, après l'application d'un grand nombre de sangsues, par suite d'une forte irritation qui s'était présentée aux glandes inguinales, tous les accidents de la maladie reparurent avec une nombreuse suite d'ulcères malins; toutes ces plaies après avoir suppuré abondamment, pendant un certain temps, non seulement guérirent sans laisser la moindre trace, mais encore délivrèrent le malade de toute prédisposition au renouvellement de cette infirmité.

Un grand nombre de médecins, bons praticiens et observateurs des maladies syphilitiques, guidés sans doute par de semblables faits, ont conseillé de n'appliquer aucun

caustique, et de rejeter surtout le nitrate d'argent, quand il s'agit des premiers ulcères qui apparaissent, parce que bien souvent on constate à la suite des cautérisations, l'apparition nouvelle de très-graves et très-tenaces affections syphilitiques; j'ai nommé le nitrate d'argent, parce qu'il a été préconisé comme un remède prompt et efficace au service de la méthode d'avortement.

D'autres, au contraire, ont soutenu qu'il ne fallait pas perdre de temps pour l'application de ce caustique, afin d'empêcher l'absorption du virus; tel est l'avis des plus éminents syphilographes de l'époque, Ricord, Gamberini, Galligo, Thiry, Cullerier, etc., etc. Mais, à l'appui de mes idées, je puis invoquer le savant docteur Broussonnet, l'un des praticiens qui se fondèrent sur des observations de ce genre, pour poser en principe qu'il fallait attendre un certain temps avant de soumettre les malades atteints de syphilis constitutionnelle à une cure active (1), et avec d'autant plus d'autorité que souvent tout mal disparaît de lui-même par la présence de quelque tumeur ou ulcère syphilitique, sur des points éloignés, se plaçant ainsi comme des formes exutoires salutaires pour l'expulsion de l'élément morbifique.

Le docteur Ressèguier, il est vrai, reproduisant l'opinion du docteur Broussonnet, prétend que nous ne sommes plus au temps où l'on croyait nécessaire de maintenir la suppuration d'une plaie envenimée ou des bubons à la seule fin de purger l'économie du principe syphilitique. Alors je demanderai, à mon tour, comment il serait possible que les règles médicales basées sur de nombreuses observations, dussent suivre les ondulations de la mode capricieuse des innovations théoriques, ou changer, afin de mieux s'adapter à un nouveau langage scientifique plus flatteur. Est-ce que depuis Hippocrate jusqu'à nous, la méthode et le

(1) *Voir Gazette médicale de Montpellier, n. 1. 15 avril 1851.*

langage médical n'ont pas changé suivant les différentes intelligences, et suivant les diverses innovations dans les principes de pathologie générale, sans jamais atteindre, d'ailleurs, à ce but de perfection dernière et souveraine, rêvé par tant d'auteurs? et ce qui le prouve, c'est que jamais cette méthode et ce langage ne furent entièrement maintenus par leurs successeurs; les plus grandes et les plus petites connaissances que ces auteurs possèdent, n'ont jamais servi de règle pour établir ou rejeter un langage ou une nomenclature moderne, qui soient estimés comme l'auraient désiré quelques présomptueux de nos jours.

Une foule de vaillants médecins qui ne vivent que pour l'humanité et pour la science, qui sont la gloire et le lustre des différentes écoles d'Europe, devraient donc mettre sous le boisseau leur vaste savoir, parce que leur conviction les empêcheraient de proclamer qu'ils voulaient suivre le style moderne de la science, ou de dévier des observations acceptées.

Mais ce langage à la mode et ces principes éphémères, qui pour le moment s'accordent si bien avec cette théorie si vantée, ne seront-ils pas ensuite réformés par de futurs novateurs et même par leurs propres panégyristes? Parce que la raison humaine pénètre tous les jours de plus en plus dans les secrets de la nature; parce que de nouvelles découvertes surgissent tous les jours dans les différentes branches qui constituent la science, avons-nous le droit de nous éloigner des sources pures qui ont fait jaillir tous ces progrès? Pourquoi ne serait-il pas permis de joindre aux théories du jour les trésors des illustres savants des siècles passés, qui repandirent tant d'éclat sur notre art et qui s'en occupérent si sérieusement? Il n'y a pas de livre, si infime qu'il soit, disait Voltaire, duquel on ne puisse tirer quelque étincelle de savoir, qui ne puisse servir de guide, ou de ressource pour le raisonnement des idées, qu'elles soient ou non exposées dans le langage moderne. Donc, la

manière différente d'exprimer une pensée quelconque, ne peut et ne doit pas être le criterium qui serve à apprécier le degré plus ou moins grand de capacité scientifique : elle marque seulement le degré de clarté où est arrivée l'expression des idées, tout au plus pourrait-on dire à celui qui ne se conforme pas au style de l'époque, qu'il manque de goût.

Toutes les fois que je vois un savant critiqué pour de semblables raisons, je comprends le peu de valeur de son antagoniste, et je juge, d'après les traits qu'il lance, combien est médiocre l'esprit et combien est faux le jugement de ceux qui, au lieu de s'attacher à ce qui intéresse le véritable progrès de la science, s'ingénient à obscurcir le savoir d'autrui, en s'écartant de ces maximes inattaquables, que naguère encore proclamait si hardiment en ces termes le docte Turchetti (1) : « le principal et unique mérite de « l'art médical est la circonspection, l'atténuation et la mi- « tigation dans les maladies et leurs préservatifs ; pour y « atteindre il faut s'éloigner de la théorie qui nie les faits, « de la critique qui les altère, de la dialectique qui combat « l'expérience, et de l'analyse qui détruit sans édifier. »

Selon moi quand les faits de la médecine et ses observations sont exposés avec exactitude et avec ordre, nous pouvons en tirer de justes conséquences, de justes arguments et des ressources pour soutenir une théorie quelconque, que ces faits soient ou non exposés dans le langage moderne, pourvu qu'ils ne se résument pas dans une vide et fatigante narration empirique « attendu que les faits doivent se re- « duire à leurs principes et se placer ainsi dans leurs di- « verses relations, c'est-à-dire que l'art médical n'existe « que comme art d'induction, tiré de la comparaison et de « l'analyse des faits mêmes, et qu'il ne peut se considérer « comme le seul et immédiat effet de l'observation, car, « outre les résultats des observations et les tentatives de

(1) *Sur la manière de prévenir le choléra.*

« l'art, il y a l'analyse et l'induction desquelles dépend l'art « lui-même (1). »

Quant aux sophistes de l'art et à ceux qui le déshonorent par le mensonge ou le charlatanisme, voici ce qu'en disait De Renzi (2) exposant les raisons qui faisaient que la médecine n'obtenait pas de la société la considération dont elle était digne par la noblesse de son mandat : « Ce n'est « peut-être pas une injustice de la société entière, mais « c'est la faute des faiseurs de systèmes, des novateurs de « pratiques, des prometteurs de santé et de longue vie à « bon marché, qui répandent le doute sur l'utilité de la « médecine traditionnelle, et qui, en provoquant le mépris « de la science et de la probité, rendent les peuples mé- « fiants pour l'art et ingrats pour les artistes.

« Les véritables et estimables médecins, ajoute-t-il, sont « ceux qui professent la médecine classique et tradition- « nelle, qui se fonde en tous points sur la juste expérience « de la raison, ceux qui ne se sont point écartés de l'étoile « polaire d'Hippocrate, et qui, en conservant soigneusement « l'héritage des enseignements de leurs prédécesseurs, ne « dévient pas dans d'impurs et ténébreux sentiers, mais « qui, fermes dans le poste que leur a assigné la Provi- « dence, accomplissent leur mandat sans plaintes et sans « crainte, quoiqu'ils soient assurés d'avoir à compter avec « la calomnie, le mépris, l'oubli, ainsi qu'avec les injus- « tices qui poursuivent au-delà de la tombe l'homme digne « d'un hommage public. »

Le savant docteur César Castiglioni, dans son intéressant mémoire relatif à un voyage entrepris dans les divers municomes d'Europe et d'outre mer, a justement flétri ces médecins italiens qui s'étudient à parodier la légèreté

(1) Tommasini. *De la nécessité d'unir en médecine la philosophie à l'observation.*

(2) *Sur le choléra de Naples, en 1854.*

française, tandis que les médecins de cette grande nation font semblant d'imiter la gravité italienne, « je ne classe ni « parmi les uns, ni parmi les autres, cette catégorie de per- « sonnes qui ne peuvent se soulever au-dessus de la ma- « tière, s'appliquent seulement à calculer ce qui leur est le « plus utile, ne sont avides que de clientèle, que de gains « nouveaux; hommes rusés qui brocantent avec plus de « succès parmi les riches, vendant de fausses idées, et de « plus de fausses espérances, foulant aux pieds l'honneur « des autres, vrais médecins de boutique, véritables po- « seurs, écume de l'art, pour ne pas dire lie, enfin déshon- « neur de la science, de l'art et du genre humain. »

Il me sera permis d'ajouter que si l'un d'eux a quelquefois employé un langage médical plus nouveau et plus brillant, dans le seul but d'en faire parade devant le vulgaire, ce ne sera pas une raison pour qu'il lui arrive jamais de blesser par ses sarcasmes les hommes de probité et de doctrine qui s'expriment et manifestent leurs idées dans un style plus ancien, mais avec une logique serrée. La majesté du vrai n'a pas besoin de parure, ni de phraséologie (1).

Après cette courte disgression, à laquelle j'ai été amené par l'injuste observation de M. Rességuier, et par la sotte prétention de quelques esprits légers, hostiles aux savants qui n'exposent pas leurs idées dans le nouveau langage médical, je reprendrai volontiers les arguments que j'opposais à celui que le médecin français Rességuier avançait à l'appui de sa trop exclusive maxime.

Je ferai donc observer que si on ne peut nier les bons résultats obtenus quelquefois par la méthode dite d'avortement dans le cas où commencent à paraître de légères pustules vénériennes, quand on l'emploi à l'effet d'empêcher l'absorption du principe morbifique et son introduction dans le torrent de la circulation, cependant il peut en

(1) O. Turchetti. *Sull' Ippocratismo moderno.*

résulter dans l'organisme une réaction et une altération d'où dérive inévitablement quelque temps après, la reproduction de nouveaux accidents: d'un autre côté, lorsque les ulcérations sont anciennes et étendues, si l'on applique la méthode précitée et si l'on use des caustiques, on pourra les voir disparaître momentanément, mais ensuite ces ulcérations ne manqueront pas de produire les tristes phénomènes secondaires, c'est-à-dire la syphilis constitutionnelle. Je crois qu'il n'y a pas de médecin praticien expérimenté dans la cure de ces maladies, qui ne sente le prix de ces observations, surtout à l'égard des ulcères anciens; ceux qui étudient cette maladie sous notre climat, sont surtout persuadés de ce fait.

De plus, lorsqu'un principe morbifique quelconque se dépose sur une partie du corps, en donnant lieu seulement à une altération limitée, et sans avoir lésé l'ensemble de l'organisme, il est permis de supposer que cette restriction a lieu par un effort simultané et bienfaisant des parties constitutives elles mêmes; effort qui s'oppose énergiquement à l'action malfaisante du principe. Si, dans cette période de la maladie, vous venez précisément faire diversion à la prudente action de la nature, pour mettre en œuvre votre méthode d'avortement, vous ne parviendrez probablement qu'à atténuer cette favorable résistance organique, cette netteté des autres parties du corps qui opposent une barrière à l'expansion du principe, et, en cherchant le bien, vous trouverez le mal.

De tels accidents ne s'observent pas seulement dans les maladies vénériennes; on y est également exposé dans les différentes maladies, car si le médecin pour dompter le mal veut user de remèdes répercussifs, il résultera comme je l'ai souvent constaté, un bien grave danger. Je devrais ici, à l'appui de ce qui précède, rapporter d'importantes et d'incontestables observations, mais je les conserve, comme je l'ai dit en principe, afin de les faire entrer dans mes autres lettres.

Pour le moment, il nous suffira de nous rappeler que les annales de la médecine fourmillent de semblables faits pratiques, qui prouvent qu'à la suite de la disparition instantanée de quelques maladies de la peau, qu'elle soit spontanée ou produite par une médication, le principe morbifique se répercute presque toujours sur les viscères importants en occasionnant de graves et souvent mortels accidents. Ce phénomène se produit peut être par suite d'un mouvement *inverse* de celui que tend à opérer la nature dans les cas de crises favorables, et dans les métastases, comme en opposition à ce que signalait GALIEN sur la force médicale de la nature. Ce grand homme, qui ne s'égarait que trop souvent dans les rêves de la philosophie d'ARISTOTE, s'exprimait ainsi : « *Naturæ nomen in hâc discepta-* « *tione pro omni facultate, quæ animal sive voluntatis* « *nutu, sive citra hunc, regat, intelligas velim ; quippe* « *hoc loco omni causæ praeter naturam, cujus vitio lædi-* « *ditur et corrumpitur animal, totum illud facultatum* « *genus, cujus beneficio servatur, ex adverso opponi-* « *mus ?* » Est-il opposé encore au mouvement attribué par le professeur PUCCINOTTI, d'Urbin, si profond dans son ouvrage sur les maladies nerveuses, et à ce qu'il y appelle *pouvoirs physiologiques survivants*, dont la force à son avis, est la cause des métastases salutaires et des crises ? « Dans l'état des maladies, écrit-il, ces pouvoirs survi- « vants physiologiques s'effaceront-ils entièrement? Verra- « t-on se détruire complétement cette loi bienfaisante de « compensation par laquelle la nature à défaut des bons « offices d'un organe, suppléait par un autre ? Non certai- « nement, la nature dans tout état de maladie, présente « ses effets et une activité presque incroyable. C'est là précisément ce que disait encore GIACOMINI : « La force mé- « dicale de la nature constitue la vie de l'organisme, son « développement, son maintien. »

On peut donc conclure que lorsque l'organisme se trouve

dans des conditions qui lui sont contraires, non seulement l'action bienfaisante de la nature tend à faiblir en cédant au désordre de la maladie, mais encore à faciliter le cours anormal de la même puissance morbifique en pervertissant et en éloignant ce qu'elle avait pour but principal.

Les idées que j'exprime avec tant de franchise n'obtiendront peut être pas l'approbation générale : il fut un temps où elles n'auraient pas captivé non plus son assentiment, par exemple, lorsque je n'avais pas encore eu l'occasion d'observer les nombreux cas qui, depuis m'amenèrent à les accepter. Il arrivera peut-être bien que quelques personnes professant des doctrines opposées à la mienne, s'élèveront contre mes principes, en s'appuyant même sur quelque fait de pratique, et en interprétant différemment la question, mais je ne m'en afflige pas, parce que je connais la justesse de la maxime : « *Unus quisque abundat in sensù suo.* » On doit toujours être prêt à s'incliner devant l'opposition conforme à la raison, et faite en termes convenables, avec de justes déductions, et surtout lorsqu'elle ne respire pas cet esprit de dénigrement qui cherche à ravaler les écrits scientifiques. J'avoue que, si je me sentais convaincu de la vérité des observations faites par mes critiques, je serais le premier à rendre publique ma conversion scientifique, et cela dans l'intérêt général, tandis que, au contraire, si je m'apercevais que la critique fut l'expression malveillante et déloyale d'un esprit mesquin, ou d'un sentiment d'envie, ou encore du fanatisme aveugle qui pousse l'homme à soutenir exclusivement une théorie, à vouloir élever ce qui lui appartient au détriment de la réputation d'autrui, je ne répondrais à ces provocations regrettables que par l'observation de l'habile ZIMMERMAN : « Un mé-
« decin qui est aimé n'aura ni plus ni moins fait qu'un
« médecin détesté ; quand il y a aveugle partialité, l'un
« est justifié, l'autre est condamné. » Ajoutons que si le critique méchant agit par légèreté, la raison veut qu'on

n'en fasse pas cas ; si c'est par folie, il mérite la compassion; si c'est par malice, le mépris.

Un écrivain ne peut aspirer à la considération publique, que si, en publiant par exemple un examen critique de quelques travaux généralement estimés, il en rapporte avec exactitude les idées pour les combattre; mais, au contraire, s'il défigure et s'il déprécie, en présentant sous un faux jour les idées de son adversaire, pour aboutir à des attaques personnelles, il ne fait que s'éloigner des voies de la morale et de l'honnêteté. Prenons pour devise de rendre à César ce qui appartient à César, et en agissant ainsi nous aurons le droit de critiquer ou de louer un écrivain en relevant chez lui des erreurs notoires, ou un mérite évident; si nous suivons la marche opposée, c'est-à-dire si nous recueillons à plaisir quelques-unes de ces idées ou de ces phrases qui, isolées semblent mériter la critique, mais qui unies à celles qui précèdent ou à celles qui suivent, sont raisonnables, nous commettons certainement une véritable félonie, et une telle conduite décèle dans le critique l'existence d'un esprit étroit et d'une âme perverse ! Le public ainsi trompé ajoutera-t-il foi aux arguments accrédités par ces publicistes malveillants, dans leur propre intérêt ? La vérité n'exige-t-elle pas que celui qui veut s'appuyer sur des mensonges qu'il a mis en circulation, soit convaincu publiquement de fausseté ?

Ah ! qu'il me soit permis de dire que s'il apparaissait pour le bonheur de notre art et de ceux qui en sont les honorables représentants, une plume hardie qui dévoilât les mystères des disciples de la médecine, comme quelques écrivains ont dû dévoiler les mystères de divers peuples, combien de ces grandes renommées portées aux nues dans le monde médical, ne survivraient pas au blâme public et à une condamnation générale ? « Un esprit éclairé et honnête, dit « De Haller, est semblable à une lumière pure et bienfai- « sante, parce qu'il agit doucement; mais une opiniâtre

« ardeur à vouloir dominer, mais une volonté qui n'est « désireuse que de gloire, sont semblables au feu, parce « qu'ils agissent avec impétuosité et aveuglement.» ZIMMERMAN n'enseignait-il pas, « que la méchanceté, l'obstination « des hommes, et la passion de nier les choses les plus évi- « dentes, les portent à renoncer à la vie plutôt qu'à leur « présomption. » L'exercice de notre art, écrivait le baron « WAN-SWIETEN, devrait être le meilleur antidote contre « l'orgueil. »

De l'Eléphantiasis du Scrotum.

Je vais vous entretenir, cher collègue, d'une autre infirmité endémique répandue dans nos pays; elle tire presque toujours son origine de l'élément vénérien, lorsque son développement est facilité par suite d'une disposition particulière organique, et par l'influence reconnue qu'exerce notre climat sur le principe vénérien. L'Eléphantiasis alors se manifeste sur divers points du corps et particulièrement sur le scrotum et sur les grandes lèvres. Un grand nombre de médecins se sont déjà occupés de cette matière importante; ils ont publié la relation de faits observés et de diverses extirpations qui ont été faites. Parmi eux, je citerai M. E.-J. BERGERON, que j'ai eu l'avantage de connaître personnellement, et qui est l'auteur d'un très-intéressant mémoire publié dans l'année 1845, M. le docteur PEIROTO, de la faculté de Paris et chirurgien en chef de l'Hôpital de la marine française à Rio-Janeiro, qui a opéré avec pleine réussite quatre cas, dont le premier date du 22 mai 1838.

Nous devons aussi à M. le docteur BERGERON la réunion d'un grand nombre d'observations très-importantes et la plus exacte pathogénie relative à cette maladie. Il assure que le Sanky du Japon, l'Eua d'Haïti, l'Andrum du Malabar décrit par KEMPFER sous le nom d'Hydrocèle, la hernie charnue de Prosper ALPINO, le sarcocèle de LARREY, l'ostéoclasie d'ALIBERT, ne sont autres choses que l'Eléphantiasis des Arabes aux parties génitales.

Après le docteur Bergeron, et dans l'année 1852, M. le docteur Castelnuovo a publié une brochure sur ce sujet, confirmant à peu près les idées des plus habiles observateurs. Et moi qui ai si souvent examiné et étudié ces énormes tumeurs, je suis disposé à les admettre; ainsi je me bornerai à l'exposition chronologique des faits observés dans la Tunisie, et à la description d'un cas particulier que j'ai heureusement opéré, ainsi qu'à quelques réflexions sur la pathogénie de cette monstrueuse infirmité.

Malgré mes nombreuses recherches pour découvrir si, dans les temps passés, les médecins de la Tunisie avaient pratiqué quelques opérations notables concernant cette maladie, je n'ai pu relever aucun fait. Ainsi le premier cas à observer est celui du 22 décembre 1839, dans lequel, une volumineuse tumeur fut heureusement extirpée du scrotum, par notre habile ami et collègue, le docteur chevalier Nunez-Vaes. Cet exemple confirmait donc les idées des célèbres Raymondou, Larrey, Roux, Gaetani et Prunner, Delpech et autres, ce qui prouve qu'il faut en général recourir à cette importante opération chirurgicale, à moins que des circonstances secondaires ne viennent s'y opposer.

Après ce cas, un autre se présenta l'année suivante, mais dans cette circonstance la mort du patient arriva malheureusement au moment de l'opération, comme cela était arrivé au célèbre Raymondou. Quelque temps s'était déjà écoulé depuis ces faits, lorsqu'à diverses époques M. le docteur Castelnuovo opéra avec bonheur trois autres cas. Ces cures importantes engagèrent précisément le docteur Castelnuovo à publier son écrit sur l'Eléphantiasis. Ensuite, une autre tumeur moins volumineuse fut heureusement extraite par M. le docteur Cotton. Plus tard, M. le docteur Mascaro procéda à deux opérations, mais avec la perte d'un des deux malades. Enfin, dans l'année 1852, j'ai eu lieu d'opérer heureusement une Eléphantiasis sur un individu originaire de la Négritie. C'est le cas que je désire vous décrire en y

joignant quelques réflexions particulières et les planches représentatives.

Le malade (*voyez figure n° 1*), âgé à peine de 20 ans, avait un tempérament nerveux et une complexion scrofuleuse très-marquée : il y avait trois ans qu'avait commencé chez lui le développement progressif de la tumeur de l'éléphantiasis au scrotum par suite de maladies vénériennes accompagnées de hideuses ulcérations, au sommet, aux glandes et sur tout le scrotum, avec grand engorgement aux glandes inguinales des deux côtés, qui prirent ensuite l'aspect de véritables tumeurs strumeuses. Il m'avoua qu'il s'adonnait à toutes sortes d'excès et qu'il menait la vie la plus irrégulière, abusant sans cesse des liqueurs alcooliques.

Ensuite ces accidents prirent peu à peu le triste et particulier aspect que j'ai décrit dans la marche des maladies syphilitiques de cette contrée ; puis le malade put observer par lui-même la naissance sur divers points du scrotum, de ces duretés qui, en s'unissant progressivement, constituent l'énorme volume de ces tumeurs ; il vit bientôt qu'à mesure qu'il avançait dans cette phase nouvelle de son état de maladie, les ulcérations disparaissaient pour faire place aux véritables caractères de l'éléphantiasis du scrotum, qui sont :

1° de petites excroissances dans le siège des bulbes des poils;

2° des plis dans diverses directions formés par la rentrée de la peau (1) :

(1) A ce sujet, je dirai que je suis partisan de l'idée émise par le docteur Bergeron sur le mode de formation de ces replis, qu'ils soient constitués par la rencontre des fibres, comme nous le verrons ensuite dans cet amas de maladies, ou bien qu'ils résultent de ce qu'ils se trouvent disposés par rapport à la peau de manière à s'opposer dans certains points à sa libre extension, tandis que dans d'autres, au contraire, ils la laissent opérer librement.

3° la dureté très-prononcée de la peau;

4° enfin l'enveloppement total de la verge par suite de l'immense développement de la tumeur.

Au premier examen de cette éléphantiasis, j'observai qu'elle ne présentait pas, comme dans les autres cas que j'avais vus, cette ductilité de la peau à la région du pénil, qui forme habituellement un simple pédoncule d'attache; elle avait, au contraire, les caractères que j'ai annoncés. Cette tumeur n'offrait pas à l'œil un aspect périphérique, mais une rotondité dans le genre de celle d'une pomme; (*voyez planche* 1, *figure* 1). Bergeron (1) n'a pas oublié non plus de mentionner cette forme qui est particulière lorsque la région du pénil est compromise par le progrès même de la maladie et qu'elle forme sur ce point une espèce de couronne, laquelle est la continuation de la tumeur qui est au dessous. De plus, les glandules qui étaient très-engorgées, comme je l'ai dit, vers les parties supérieures des cuisses, semblaient en être un supplément et ne présentaient pas de caractère distinct. La masse sphérique descendait jusqu'aux parties inférieures des cuisses: son diamètre perpendiculaire était de 12 pouces et demi, et son diamètre longitudinal de 15 pouces, sa circonférence de 46 pouces, son épaisseur de 7 pouces.

Je fis placer le malade dans une des salles de l'Hôpital militaire du 1er régiment d'infanterie, après avoir fait tous les préparatifs qui sont nécessaires avant d'entreprendre une opération chirurgicale, et j'opérai l'extirpation de son éléphantiasis, le 15 mars 1852, en présence de plusieurs honorables collègues.

Au moment où nous fûmes tous réunis devant le patient, je priai mes collègues de l'examiner attentivement et tous furent d'avis que l'opération devait être exécutée sans retard. J'ordonnai alors de l'étendre commodément sur

(1) *Voyez son mémoire, page* 49.

une table et de le lier comme on a l'habitude de faire pour la cystotomie (*voyez planche* 2, *figure* 1.) Le cathéter fut introduit dans la vessie et tenu par un de mes collègues, (*voyez tab.* 2, *planc.* 1 *bis*) dans une position convenable, pendant tout le temps de la douloureuse opération. Je commençai par une profonde incision dans la partie gauche, afin de rechercher et de découvrir de ce côté le cordon spermatique, qui devait me conduire à la découverte du testicule correspondant; la tumeur étant très-développée sur ce point, il était difficile de trouver cet organe, d'autant plus, comme cela sera expliqué ultérieurement, que cette tumeur se composait d'une masse homologue, mêlée de différentes parties histologiques qui près de ce point étaient semblables au faisceau constituant le cordon spermatique.

Je m'avançai ainsi prudemment et peu à peu avec l'instrument, en examinant attentivement les points que je devais couper, et je parvins avec assez de difficulté à enlever enfin la partie supérieure, de laquelle je m'emparai. En continuant avec circonspection la dissection, j'en vins à délivrer entièrement le patient et à dégager le testicule qui était dessous, non seulement enfoncé profondément, mais encore postérieurement à la partie supérieure de la tumeur.

Dans les autres cas que j'ai vu opérer par d'habiles chirurgiens, la découverte des testicules réussissait plus facilement, par suite de la douloureuse sensation qui était produite sur ces parties à la plus légère pression qui avait lieu sur les points de la masse morbide, qui lui correspondaient. Dans notre cas, les choses se passèrent d'une manière bien différente, parce que cet organe, entouré comme il était de tant de matières étrangères, ne pouvait produire aucun effet de sensibilité, par suite d'une pression extérieure, même bien prononcée. Dès que je fus arrivé au testicule gauche, il me fut facile de trouver le droit, car, après la séparation d'une partie de la tumeur, en pressant sur

le point que je pensais devoir correspondre avec cet organe; le patient ressentait quelque douleur sur cette partie. Les deux cordons et leurs testicules ainsi délivrés, je pus plus librement couper en sens vertical la partie inférieure de la tumeur, en commençant par le repli intérieur des téguments sur la glande, qui forme précisément l'urètre anormal: lorsque je pratiquai une incision de haut en bas, c'était dans le but non seulement de délivrer la glande de cette masse de matière qui l'entourait, mais encore la partie inférieure de la verge, correspondante à son conduit, qui se trouvait sauvegardée, comme je l'ai dit, par la présence du cathéter.

Cela fait, je détachai en ligne courbe, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, les portions de la peau qui devaient servir pour former la nouvelle enveloppe des testicules; ce fut alors que je pus enlever par un coup hardi la partie inférieure de l'énorme tumeur (*voyez pl.* 2, *fig.* 2.) Ensuite, il me fut facile de dégager de la partie supérieure du milieu, l'autre portion de peau, qui devait servir pour recouvrir la verge, mise à nu par la séparation des parties morbides qui l'entouraient. Il restait encore pour compléter l'opération, l'enlèvement de la partie supérieure, intéressant le pénil. J'en avais déjà détaché une grande portion lorsque, d'après le sage conseil de mes collègues qui assistaient le patient, et en raison de la grande quantité de sang qu'il perdait inévitablement, je dus m'arrêter. De nombreuses sutures, l'application de quelques bandelettes de cérat adhésif, celle de petits morceaux de toile graissés et troués, celle de charpie et de bandes complétèrent le pansement, après lequel le malade fut placé sur un bon lit, (*voyez planche* 2, *figure* 3.) L'opération avait duré 25 minutes.

Le premier appareil fut maintenu 5 jours sans qu'il survint aucun phénomène remarquable en dehors d'une légère réaction de fièvre. Le sixième jour il fallut renouveler le pansement par suite de l'odeur fétide qui s'exhalait,

devenue insupportable au patient. Les incisions se trouvaient exactement réunies. Le huitième jour, je changeai de nouveau l'appareil, et je trouvai le malade en assez bonne condition pour me permettre de compléter l'extirpation de la partie supérieure de la tumeur, que j'avais laissée par les raisons que j'ai exposées. Cette opération heureusement terminée, la guérison fut si prompte, que le dix-huitième jour après l'extirpation, le malade tranquille et heureux vint me voir chez moi. Je dois ajouter qu'il ne tarda pas à retomber peu de temps après dans tous les vices et les excès qui avaient été l'origine de son mal, et à recommencer sa vie de débauche. Cela prouve en tout cas qu'il avait repris l'exercice de ses fonctions viriles, et que les organes génitaux étaient rentrés dans leur condition normale.

En faisant l'incision de la peau qui revêtait cette énorme tumeur, l'instrument trouva beaucoup de résistance, et je découvris immédiatement au dessous d'elle la masse morbide. Elle était d'une couleur blanc de perle, visiblement formée de nombreuses cellules verticales qui contenaient des substances tantôt adipeuses, tantôt lardacées, toujours unies à une abondante quantité de liquide jaunâtre, qui sortait facilement des points incisés. Çà et là on rencontrait des parties qui semblaient affecter la forme fibreuse : je ne spécifie pas cette forme, parce qu'elles n'ont pas la ténacité qui la caractérise particulièrement. De nombreux vaisseaux artériels, veineux et lymphatiques qui s'y trouvent, sont hautement hypertrophiés. Autant qu'on pouvait le supposer ils paraissaient constituer la principale condition de la formation spéciale histologique de la tumeur, car en donnant lieu à une très-grande sécrétion de cytoblastème, celui ci par la loi de l'analogie a établi par suite les nouvelles anastomoses morbides, non seulement reconnaissables au moyen du microscope, mais aussi à l'œil nu. On ne peut nier qu'une foule de causes ne puissent donner lieu à la sécrétion croissante du blastème, qui forme comme je

l'ai dit, peu à peu ces énormes tumeurs ; cependant, en tenant compte des nombreuses observations faites sur la principale et la plus commune cause de l'éléphantiasis du scrotum, nous devons nous ranger du côté de ceux qui la considèrent comme un résultat de l'élément vénérien, d'autant plus que, jusqu'à ce jour, on n'a pas eu occasion de rencontrer des cas de l'éléphantiasis du scrotum, qui fussent nés avant le développement d'ulcérations vénériennes dans la partie affectée de cette infirmité. C'est ce qui n'arrive point, lorsqu'elle intéresse d'autres régions du corps ; alors j'ai pu constater qu'elle paraît sous l'influence d'autres causes morbifiques en dehors de l'élément vénérien, comme par exemple sur des individus qui survivent à de graves attaques de peste à bubons, d'érysipèles répétés sur un membre, et après l'apparition d'accidents charbonneux ou gangréneux occasionés par l'usage du blé gâté dans lequel on rencontre du seigle.

Quant à l'origine de l'éléphantiasis du scrotum, je constaterai que c'est Larrey qui, le premier, a reconnu la syphilis comme cause fréquente de son développement, cause aidée encore par l'influence du climat et l'usage des bains de vapeur. Delpech en a dit bien peu de chose. Kempfer attribue sa naissance à de certaines conditions de température ; Bergeron admet les deux causes ; Clot-Bey est du même avis que Larrey ; Gaetani et Pruner n'ont pas cru pouvoir indiquer de cause exclusive et unique, quoiqu'ils aient publié un mémoire sur trois cas nés de causes syphilitiques, pendant que le docteur Castelnuovo n'attribue cette maladie qu'à la syphilis.

Quelque puisse être la cause du développement de cette maladie, et quelle que soit son origine, il est bien difficile de trancher la question suivante : ces énormes tumeurs sont elles le produit de la secrétion augmentée du blastème après une hypertrophie des vaisseaux et la formation de nouvelles anastomoses, prenant l'aspect fibreux pour se charger de

graisse, comme le prétend ABERNETHY (1), en conséquence d'un changement de la nutrition de la tumeur même; ou bien dès leur naissance présentent-elles, au contraire, la forme hystologique du lipome ou du stéatome? Ce qu'il y a d'indubitable, c'est qu'une tumeur quelconque peut continuer à croître selon la loi d'analogie de sa formation, qui ne s'écarte point de celle à laquelle est soumise la nutrition normale(2); il me semble alors qu'après les observations réitérées que j'ai faites, je puis classer l'éléphantiasis du scrotum, dans le nombre des tumeurs qui présentent différents aspects, et parmi lesquelles prédomine celle du Lipome mixte, attendu que, comme le note MULLER, ce genre de tumeur est traversé de cellules membraneuses, comme je l'ai remarqué dans la formation de l'éléphantiasis. D'autres se fondant sur la grande altération du système cutané qui distingue cette espèce de tumeur, sont amenés à la considérer comme appartenant au plus haut degré de la forme admise par WALTER sous le nom de *Nævus Lipomatodes*, mais il faut leur faire observer que l'altération de la peau n'est pas exclusive, puisqu'il s'y ajoute celle des parties placées au dessous dans leur intime composition; de plus il est avéré que les simples lipomes qui agissent exclusivement sur la peau, lui donnent une apparence extérieure voisine de celle de l'éléphantiasis, mais certainement cette apparence est toujours bien différente de celle que je cherche à décrire minutieusement ici.

Il ne faut pas croire, cependant, que je prétende énoncer à cet égard une doctrine absolument tranchée. Ce serait une audace supérieure à mes forces et la simple tentative de la soutenir, m'entraînerait dans un labyrinthe dont je sortirais difficilement; d'autant plus que, si je me trouvais en

(1) *Surgical observations.*

(2) *Voir Traité d'Anatomie pathologique par Jules* VOGEL, *traduction du docteur* LEVI.

désaccord avec quelques praticiens sur les idées spéculatives que je m'appliquerais à émettre, mon opinion pourrait devenir un sujet de bruyantes controverses pour les critiques trop épris de leurs propres idées et toujours prêts à sacrifier l'intérêt véritable et sacré de l'art, qui est la santé publique ! Il me sera, néanmoins, permis de dire que quelques esprits animés d'un aveugle amour-propre, ou d'un fanatisme encore plus aveugle, s'appliquent souvent à juger de travers les plus exactes et les plus importantes observations, parce qu'elles peuvent contrarier les doctrines qu'ils ont déjà émises. Qui ne sait que pour bien observer et se rendre utile à la science, il importe de renoncer à l'esprit de parti? C'est en agissant ainsi, dit Giuntini (1), que l'analyse logique conduit à ces résultats uniques et invariables : et, sans cette analyse, c'est en vain que l'on espérera des résultats sérieux; on n'aboutira qu'à de vaines hypothèses.

Certes, si je n'avais pas horreur de toute question personnelle, il me serait facile de parler de quelques visionnaires qui se vantent d'être les vrais ministres de l'art, et s'en vont racontant à tort et à travers, une foule de faits, cherchant à en produire des attestations, soit pour en venir à leurs fins, soit par aveuglement de parti, soit enfin par l'injuste désir d'élever ceux qu'ils préfèrent au détriment d'autrui : peut-être aussi espèrent-ils cacher leur propre misère sous l'égide d'une autorité qui peut les abuser un instant, mais qui bientôt ne sera plus qu'une chimère et une illusion. Il y a plus : j'ai vu par fois chez ces personnes aveuglées, une si coupable partialité, qu'en publiant des observations pratiques, ils présentaient comme utiles toutes celles qui émanaient des gens de leur cercle, tandis qu'ils gardaient le silence quand il s'agissait de soins incontestables et utiles, donnés avec conscience à quelque

(1) *Réflexions sur le Mémoire du Pr. Louis* Emiliani.

PLANCHE I.

Fig. I.

Lith. A. Mathieron, Marseille. Dessiné d'après Nature par L.

UNIV. OF

PLANCHE II.

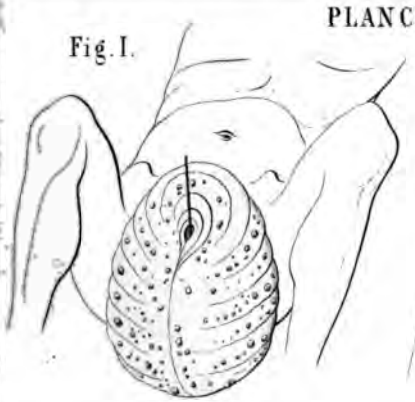

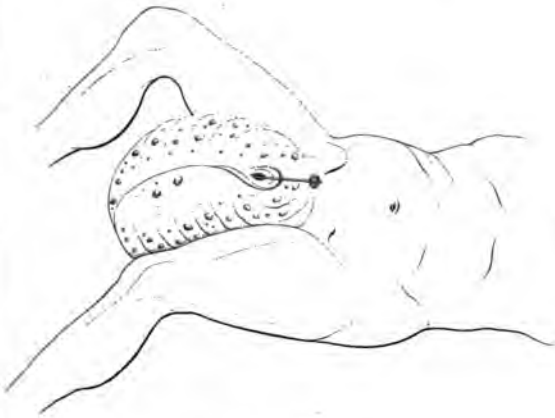

Lith. A. Matheron, Marseille.

Dessiné d'après Nature par A. Aicardo

malade par des médecins qui leur étaient antipathiques. Mais je m'aperçois que ma plume s'est involontairement éloignée de l'important et scientifique objet que j'ai en vue; j'ai hâte d'y revenir.

J'ai dit qu'en faisant l'incision de ces tumeurs, on reconnaissait qu'elles étaient formées de substances ayant un aspect différent, savoir : la première ayant l'apparence fibro-membraneuse ; la seconde diaphane et molle, semblable à une gélatine; la troisième, enfin, paraissant formée de tissus adipeux et lardacés.

La première se distinguait sans le secours d'un instrument ; la seconde observée avec le microscope présentait de petites cellules très-marquées, tantôt longues, tantôt rondes, qui paraissaient contenir des corpuscules, dont je ne pus distinguer la forme; la troisième était composée de moëlles cellulaires, contenant tantôt une matière adipeuse, tantôt une matière lardacée. Chopart, au contraire, n'admet que deux substances, l'une blanche extérieure solide et compacte, formée de tissu fibreux, pleine d'humeur assez dense ; l'autre intérieure, molle, d'une couleur jaune clair, dont le tissu est formé de cellules pleines de sérosité. Bergeron dit : « que le tissu cellulaire sous-cutané, formé probablement avant la peau, subit encore des modifications remarquables, et que lorsqu'on coupe les masses de l'éléphantiasis, on trouve des lames serrées transformées complétement en tissu fibreux assez compacte blanc jaunâtre, ou en cartilage, ou bien elles sont traversées ou interrompues seulement par des cordons fibreux et résistants ; ces lames circonscrivent des cellules qui, peu dilatées, se trouvent en communication entre elles. Cela s'observe particulièrement dans les parties profondes, c'est-à-dire dans les points qui sont plus près d'un tissu cellulaire normal ; tandis que les autres qui sont larges extérieurement, forment de véritables kystes ; cependant toutes peuvent également renfermer un liquide séreux, ou une substance

semblable à la gélatine. La sérosité est le plus souvent transparente et citrine, mais, quelquefois, elle est trouble et contient des concrétions semblables à l'albumine coagulée.

Quant à la matière qui a la forme de la gélatine, elle peut être très-variable dans sa consistance, comme dans sa couleur; tantôt elle se trouve semi-fluide, transparente, de couleur de citron, laissant tomber par la pression quelques gouttes de sérosité limpide, tantôt plus consistante et légèrement de couleur d'opale : d'autres fois, enfin, et bien souvent ces transformations successives sont en rapport avec le progrès de la maladie, au point de faire perdre à la matière sa consistance de gélatine et de la convertir en véritable masse concréte. Sa fermeté ultérieure peut bien être l'origine de ces *nuclées* dures, d'apparence séreuse, dont les auteurs ont cité de nombreux exemples.

On doit bien comprendre qu'au milieu de toutes ces altérations, il est presque impossible de retrouver les différents tissus qui entrent dans la composition des bourses.

On a aussi fréquemment trouvé des masses grasses et des nuclées presque lardacées: il est difficile d'expliquer comment se forme cette espèce de lipome au milieu d'un tissu qui, dans son état normal, ne renferme pas de fluide gras : il faut donc croire que c'est sous l'influence de la marche de la maladie, qui modifie et lèse le tissu cellulaire, que ce tissu s'altère non seulement dans sa texture, mais encore dans ses fonctions.

En ce qui concerne les masses de formes lardacées, je dirai que ce ne peut être autre chose qu'une variété de transformation de la matière gélatineuse. Du reste, il me semble que ces tumeurs doivent appartenir à la classe des *homologues*, parce que, en étudiant bien attentivement leur marche, j'ai vu constamment qu'elles ne tendaient pas à altérer l'organisme entier, et qu'elles ne sont pas de nature à produire un désordre général, enfin que la seule souffrance qu'elles peuvent occasioner, vient de l'énorme volume et

du poids considérable de leur masse. De plus, si on ne les touche pas avec des substances corrosives, ou si on ne les blesse par d'inutiles incisions, elles ne présenteront peut-être jamais d'ulcérations spontanées, comme il advient dans les tumeurs *hétérologues*, qui tendent toujours à la dégénération, en lésant fortement l'organisme général.

A cause de leur nature bénigne, les tumeurs de l'éléphantiasis ne se reproduisent jamais après leur extirpation, comme font les tumeurs hétérologues, et si, en faisant l'extirpation, on laisse une partie de la tumeur, l'énergie de ses conditions morbides ne s'en augmente pas.

Les grands praticiens se décident rarement à l'extirpation des tumeurs malignes, car elle ne produirait que de douloureuses catastrophes, si elle était pratiquée après la dégénération de la tumeur hétérologue, tandis qu'au contraire, si l'opération est faite avant que l'organisme entier ne soit compromis, on peut obtenir le salut de l'individu. Dans les cas opposés, il est d'observation pratique que si l'opération n'amène pas la mort, elle trouble entièrement la nature dans son cours local. En fait, puisque les accidents qui arrivent après l'extirpation sont considérés par quelques-uns comme la conséquence de désordres fortuits, je pense, avec Pelliccia, qu'ils proviennent d'une véritable filiation d'effets morbides, résultant d'une même cause cachée et inconnue, infectant en masse toute la constitution, et que cette cause troublée premièrement dans l'exercice de son action morbifique, a fait irruption et a réagi sur les parties voisines.

Ainsi, en conséquence de toutes les observations qui précèdent sur l'origine, l'existence et la marche de l'éléphantiasis du scrotum, il convient de la placer dans la classe des tumeurs homologues ou bénignes.

Voilà le peu que j'ai cru devoir exposer sur un thème aussi important, qui réclamerait certainement des études plus profondes et une plume plus habile, pour suppléer aux

lacunes laissées par les auteurs. Mais si ces quelques mots peuvent inspirer à d'autres une noble émulation, et le désir de faire de plus profitables et de plus profondes recherches, il me sera permis d'espérer que mes réflexions ne seront pas inutiles à la science.

Je passe à mon dernier sujet, c'est-à-dire aux maladies supposées diaboliques par les indigènes de nos contrées, et aux moyens qu'ils ont l'habitude d'employer pour les combattre.

Des Maladies diaboliques et de leur cure.

> . . . . Ce besoin du merveilleux persistant dans l'homme, comme un défi à l'impossible, ce désir insatiable de prendre le change sur sa destinée et de sortir de la réalité par le miracle.
>
> (Eug. Pelletan.)

Lorsque l'homme, ignorant encore les notions scientifiques, sentit son esprit s'exalter devant le spectacle des merveilles de la nature, ou, pour mieux dire, lorsque dans le premier âge de la raison, il fut surpris de son existence même, et qu'il resta frappé de stupeur à la vue des innombrables et extraordinaires phénomènes naturels dont il ignorait la cause première, il dut, pour créer une explication à ces mystères, se complaire à croire que certains êtres invisibles pouvaient être la cause originelle des merveilles dont il était frappé. Ainsi, commençant d'abord par croire à des pouvoirs créateurs et dirigeant la guerre, la paix, l'amour et tout ce qui marquait la force et l'intelligence, il en vint plus tard à se persuader qu'il existait des génies donnant naissance aux infirmités les plus bizarres et les plus extraordinaires dont la nature et la persistance étaient telles qu'elles lui semblaient ne pouvoir naître que d'une cause surnaturelle et irrésistible.

L'homme, dans la faiblesse de son esprit, avait encore

ajouté à ses croyances celles des influences de la lune, des constellations et de tous les astres, et il s'était facilement soumis à reconnaître l'influence de pouvoirs malfaisants et mystérieux. Pour combattre ces génies, il n'avait rien trouvé de mieux que de leur opposer des pratiques mystérieuses, soit qu'il fut de bonne foi, soit qu'il voulut maintenir le prestige et la croyance chez les malades, dans un intérêt de domination, ou de spéculation.

Dès les temps les plus reculés, on rencontre des hommes doués d'une intelligence supérieure, qui faisaient métier de spéculer sur cette vulgaire superstition, et qui vendaient des talismans et des amulettes pour la guérison de ceux qui se croyaient possédés des démons. Ces hommes acquieraient une certaine influence, parce que la superstition formait encore la base des idées de l'esprit et que l'humanité était plongée dans la pauvreté de l'intelligence et dans l'inertie, contristée par la maladie et le manque d'exercice des facultés sensibles; état douloureux dans lequel elle accueillait avec joie toute idée, tout sujet capable de la recréer, de l'occuper, de la séduire.

De cette même tendance naquit probablement le besoin d'invoquer dans une calamité commune, et dans les circonstances extraordinaires, les augures, les devins, les déchiffreurs de songes, et de là encore la croyance aux pressentiments, à la fatalité et à une foule d'autres préjugés qui ne représentent que trop l'abaissement humiliant de la raison humaine.

On trouve encore de notre temps quelques pauvres esprits qui croient de bonne foi que toutes les maladies pestilentielles épidémiques, naissent du déchaînement d'une armée diabolique, dont les soldats ravagent tantôt un pays, tantôt un autre, pour satisfaire la terrible parque qui tranche le fil de nos jours. Les uns disent les avoir clairement aperçus, les autres, en avoir seulement entendu la voix; enfin, on en trouve qui les ont suivis en songe, lorsqu'ils

cheminaient pour rencontrer les malheureux qu'ils voulaient frapper. De ces aveugles croyances naît la foi superstitieuse sans bornes, fortifiée presque toujours par les conseils intéressés des charlatans et des fourbes qui en profitent pour débiter des préservatifs de leur composition, destinés à rendre l'homme invulnérable aux coups de ces ennemis invisibles; de là, les amulettes, les remèdes mystérieux, les talismans, l'absurde impôt des holocaustes, avec injonction expresse d'en réserver une bonne partie au profit du puissant conseiller magique. Chez ces hommes fascinés et superstitieux, il n'y a, par conséquent, que du dédain pour l'édifice créé par la raison humaine pour ces tentatives de parvenir à l'exacte connaissance des différentes altérations qui constituent de si graves fléaux ; il n'y a que du mépris pour les efforts de l'esprit humain, cherchant à pénétrer les causes des irradiations pestilentielles, qui se propagent par le contact, par l'infection, ou par d'autres circonstances, leur idée fixe étant, comme je l'ai dit, que ces maux sont produits par le pur caprice de la phalange diabolique.

Tout médecin qui a un peu exercé parmi nous, et qui a donné quelque assistance à cette catégorie de sots ignorants, la honte de l'espèce humaine, aura entendu, comme moi, dans les jours d'une épidémie pestilentielle, les mille récits des hallucinations de ces rêveurs exprimés avec une conviction si profonde, qu'elle fend le cœur de l'homme le plus familiarisé avec la connaissance des misères morales de l'humanité.

Dans les contrées qui semblent marcher aujourd'hui vers le progrès, il a été bien difficile pendant longtemps d'extirper ces stupides croyances, et l'on voit que du temps de l'écrivain de mérite, Giovanni-Pietro Frank, et même dans les temps les plus rapprochés, il existait un grand nombre de croyants à l'existence réelle de maux engendrés par la force diabolique et la sorcellerie, et, par conséquent, des charlatans se donnant comme exorcistes pour guérir les

possédés. Mais lorsque d'habiles médecins prouvèrent par des faits et des cures lumineuses que l'art sanitaire était plus efficace et plus puissant que les exorcismes pour vaincre les prétendus démons, ils durent à la fin secouer le joug de cette stupide superstition. Hélas ! la population de Tunis n'en est pas encore arrivée là, car on compte par milliers les énergumènes, à tel point, qu'il est arrivé plus d'une fois à mes collègues et à moi-même, d'être remerciés de notre assistance, auprès des malheureux gravement malades, pour céder la place aux imposteurs qui se donnent comme dompteurs des maladies diaboliques, et comme ministres habiles des volontés secrètes des puissances surnaturelles.

Ces croyances superstitieuses exercent encore plus d'empire sur les femmes que sur les hommes, et elles en profitent souvent pour se faire passer comme possédées du diable, et pour imposer à leurs stupides maris, l'obligation de satisfaire tous leurs caprices, tous leurs désirs. Il y en a aussi parmi elles qui se donnent comme prêtresses des démons malfaisants, et qui prétendent au moyen de divers remèdes, que je décrirai, délivrer les énergumènes de leurs maladies.

Pour arriver à la connaissance des moyens propres à combattre les maladies diaboliques, ces prêtresses doivent interpeller le démon et recevoir de sa capricieuse volonté les prescriptions qui délivreront le possédé ou la possédée. Lorsqu'on croit qu'un homme est sous l'influence du mal diabolique, elles invoquent le génie du mal devant les plus proches parentes, parce que le malade ne peut assister à la séance féminine.

Il y a trois voies par lesquelles les énergumènes prétendent se mettre en communication avec ces êtres invisibles, et chacun de ces moyens est considéré comme très puissant, savoir : la musique, la danse frénétique et quelques parfums particuliers, dont la composition est cachée aux

profanes et aux incrédules. Parmi les femmes à peau brune, originaire de la Nigritie, il est rare d'en trouver une qui ne soit pas sous la puissance du démon; et lorsqu'elles se réunissent en séances nocturnes pour prendre plaisir à apaiser ces esprits, elles sont tellement excitées par l'influence des moyens que j'ai indiqués, et elles atteignent à un tel degré de frénésie, qu'elles sont poussées, non seulement à se frapper avec violence sur différents points du corps, mais à se jeter d'une hauteur excessive sur des dalles de pierre ; et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que l'organe de la raison n'en ressent pas le moindre trouble. Je chercherai plus tard à donner, s'il est possible, quelques plausibles explications de ces singuliers phénomènes, mais pour le moment, j'acheverai la description de ces réunions féminines.

Elles sont de deux espèces :

1° Celles que les femmes indigènes ont l'habitude de faire.

2° Celles qui sont particulières aux négresses, anciennes esclaves amenées dans la Tunisie. Les premières se nomment *Rebabie,* du nom d'un ancien instrument à cordes dit *Rebale*, dont le son les enivre ; les secondes *Sambalys*, mot qui dérive du langage des nègres.

Lorsqu'une femme tunisienne veut recourir à la *Rebabia* pour guérir de ses maux diaboliques, elle envoie une invitation à ses parentes et à ses amies, ainsi qu'aux femmes qui souffrent de la même maladie, en ayant soin de préparer d'avance un bon repas. Tous les hommes doivent s'éloigner de la demeure, ou au moins de la chambre dans laquelle réside l'individu malade. Alors les joueuses d'instruments tunisiens (1) sous la présidence d'une vieille énergumène,

(1) Le *Hod*, ancienne guitare. Le *Rebale* espèce de violon à trois cordes. Le *Baudir* et le *Tar* cymbales de diverses dimensions. Le *Darbouca* espèce de cor, le plus souvent en terre cuite, recouvert d'un côté d'une peau de mouton.

magicienne pour les maladies diaboliques, se rangent en cercle assises sur des coussins, autour de la malade et des invitées qui sont en habits de fêtes et couvertes de bijoux; on ouvre la séance en répandant les parfums mystérieux dont j'ai parlé, sur des charbons ardents, tandis que la musique, suivant ses divers tons, excite à une danse frénétique et vraiment diabolique, tantôt l'une, tantôt l'autre des possédées, jusqu'à ce qu'épuisées à force de contorsions, totalement énervées, elles tombent d'elles-mêmes sur le sol, comme privées de sentiment. Dans ce moment les parentes de la malade en faveur desquelles la séance est tenue, supplient la vieille énergumène d'interpeller le démon malfaisant, sur la quantité de souhaits nécessaires pour qu'il renonce à tourmenter méchamment la malade. Alors, la vieille, à son tour, s'élance dans la danse, presque terrible dans ses poses extatiques, la voix frémissante et répétant à grands cris certaines paroles, comme si elle était entendue par le génie invisible. Les demandes du démon, outre la conjuration de la danse, se bornent le plus souvent à imposer à la possédée l'acquisition de nouveaux vêtements de couleurs séduisantes, un séjour dans quelque jardin agréable, ou dans un lieu à proximité de la mer. Les souhaits diaboliques sont à peine dévoilés par la vieille, que la malade qui était languissante prend de la force, et, se précipitant de son siège avec la rapidité de l'éclair, se donne, elle aussi, à la danse avec frénésie.

La force de leur crédulité fanatique est si grande, et ces moyens employés pour exciter les imaginations déjà exaltées, sont si puissants, que la malade acquiert à l'instant une vive énergie, et même il en résulte pour elle dans la suite, un bien être évident. Mais il arrive parfois que, par suite des violents efforts de l'imagination et de la fatigue causée par cette danse démoniaque, la pauvre possédée tombe pour ne plus se relever.

Dans les réunions des négresses (Sambalys), on n'a pas l'habitude de se servir de la musique indigène décrite

ci-dessus ; on se contente du battement continuel et assez régulier d'un bâton sur des planches, accompagné de cris effrayants et de la danse nationale. Quand ces femmes sont arrivées au paroxysme de la frénésie, elles se jettent violemment par terre, contre les murs, et elles courent se précipiter, la tête la première, des points les plus élevés.

En observant ces phénomènes si extraordinaires, mon esprit se rappellait le cas étrange de monomanie, avec commotion cérébrale, dont s'était occupé il y a long temps le savant Placide Portal. Ce cas s'était présenté sur la paysanne Rosa Cenesi, qui était renfermée dans l'Hospice des Aliénés de Palerme, et il offrait une particularité singulière et très curieuse, qui consistait chez cette maniaque, en un certain instinct, presque irrésistible, qui la poussait à se frapper la tête avec violence contre le sol, ou contre les murs, jusqu'à se blesser. Elle agissait de cette manière, croyant fermement chasser le démon qu'elle regardait comme la cause principale de son malheureux état. Au lieu de se plaindre de ce mouvement violent, elle semblait l'affectionner, et il était suivi d'un calme complet. Maintenant, faisons une réflexion : ne semble-t-il pas que les exercices pénibles de cette malheureuse, et que la coutume des négresses de se frapper la tête avec force, dussent produire de graves commotions cérébrales ? Cependant, ni dans l'un, ni dans l'autre de ces deux cas, on n'a jamais constaté de conséquences fâcheuses de ces actes. Comment donc expliquer un si étrange phénomène ? Quant à moi, je crois que, puisque les systèmes nerveux sont soumis, soit dans leur état physiologique, soit dans leur état pathologique, à deux lois établies par des observations reconnues, qui sont celles de l'isolement et celle de l'association par sympathie, il en résulte que par la seconde de ces lois, au moyen de filaments intermédiaires, qui unissent les divers systèmes, savoir : le cérébro-spinal et le ganglionnaire, l'agent modificateur ou morbifique peut altérer la nature particulière de tous. Par la première loi, cet agent pourrait, au contraire, s'accumuler

sur un seul de ces systèmes ou sur une seule partie de l'un d'eux, et de cette manière concentrer dans ce point toute la puissance nerveuse de l'ensemble. En effet, dit CABANIS (1), la sensibilité est semblable à un fluide à mesure déterminée, qui, en s'élançant d'un seul jet dans une seule route, prive de sa force les autres parties. Il en est ainsi de la concentration ou de la diffusion des forces détériorantes ou morbifiques sur un des systèmes nerveux que je viens de mentionner : on voit naître des phénomènes d'exaltation ou de dépression, plus ou moins applicables à l'un d'eux, et cela à proportion de leur susceptibilité particulière, ou de leur différente disposition; on conçoit, donc, que suivant les diverses conditions anormales, nées d'une altération, soit physique, soit morale, le fluide nerveux si subtil peut s'accumuler exclusivement sur un point donné, et de plus concentrer et multiplier sur lui-même sa puissante action.

En parlant des *Aïssaouya*, nous avons constaté de nombreux exemples de conditions morbides tant extatiques que convulsives, dans lesquelles les organes des sens acquéraient tant de force, qu'ils frappienta ces insensés d'une impression, non seulement étrangère à ces mêmes sens, mais encore assez puissante pour les douer de sensations étrangères et supérieures à la nature de l'homme. N'a-t-on pas observé des individus malades, dont la vue était si perçante qu'ils pouvaient distinguer et même décrire avec exactitude des objets d'ordinaire presque imperceptibles à l'œil nu, et seulement visibles à l'aide du microscope? N'a-t-on pas remarqué des hommes qui avaient la faculté d'apercevoir les objets dans la plus profonde obscurité? J'ai pris soin d'une femme ruinée par une ancienne affection hystérique très grave, qui pouvait me désigner le passage précis de la nourriture qu'elle prenait dans tous les points du tube gastro-entérique ! On peut lire dans RICHERAND, ce qu'il raconte de ce vieil aveugle qui distinguait comme un chien, par la finesse de l'odorat, tous les objets qui lui

(1) *Rapports du physique et du moral de l'homme.*

étaient présentés. Enfin, n'a-t-on pas cité des hommes qui jouissaient d'une perception si élevée qu'ils prédisaient avec exactitude l'instant de leur mort?

N'oublions pas encore que les graves occupations de l'esprit, que son excitation par le fanatisme aveugle, ou par la crédulité stupide, ont la puissance de porter jusqu'à l'excès la sensibilité et l'activité naturelle du cerveau, à proportion de l'action musculaire et des facultés mentales. NEWTON qui est mort vierge, est l'exemple le plus frappant de cette vérité incontestable. On lit dans TISSOT «que l'homme qui pense le plus est celui qui digère le plus difficilement et réciproquement.» Il en résulte que l'homme studieux use son esprit, tandis qu'il laisse en repos ses muscles qui prennent peu de développement, *sedendo fit anima sapiens.*

Ecoutons le savant FORNASINI : (1) « Lorsqu'une pensée, « une idée, une passion s'emparent de l'âme, et lui font « ressentir leur tyrannique despotisme, elles absorbent « seules toutes les facultés mentales ; il n'y a ni pensée, « ni idée, ni passion d'une autre nature qui puissent en « changer la direction; seulement elles peuvent se convertir « en fanatisme, en fixation, en monomanie. » La conclusion à tirer de tous mes raisonnements, c'est donc que par l'effet de la concentration, ou celui de la diffusion de la puissance nerveuse, et du dérangement de son équilibre, causé par une certaine influence morale, on peut voir naître: 1° les diverses frénésies dans lesquelles tombent les négresses dans leurs réunions furibondes; 2° la perte de sensibilité qu'elles éprouvent ; 3° le peu de mal qu'elles ressentent des coups graves et multipliés qu'elles se donnent à la tête.

Comme dernière preuve, citons les convulsionnaires de St-Médard, que l'on vit résister aux coups les plus violents et aux blessures les plus graves, sans laisser paraître aucun signe, aucune plainte, qui revelât la moindre souffrance.

Disons donc que le fanatisme et la fureur peuvent rendre l'esprit insensible aux coups que reçoit le corps, de

(1) *Essai sur les théories des fonctions nerveuses.*

même qu'il est arrivé à quelques martyrs, qui souriaient et même semblaient transportés d'une ineffable béatitude, lorsqu'on les déchirait impitoyablement. Il suffit que le cœur de l'homme soit porté à quelque passion extrême, pour acquérir des qualités surnaturelles; les historiens fourmillent d'exemples semblables.

Terminons en pensant avec Fornasini « qu'autant qu'il est permis à l'homme de porter un jugement sur les surprenants phénomènes qui tirent leur origine de l'organisme humain, on peut dire que ce sont des effets matériels ou moraux, qui, par leur propre nature, par des relations secrètes ou prédestinées, saisissent, unissent, ou enlèvent tout principe élémentaire aux nerfs, de manière à augmenter leur puissance, ou à les rendre inertes et privés de toute activité et de tout degré de sensibilité. » En effet, il n'est pas surprenant qu'un sentiment exalté et poussé à l'excès, communique à l'âme la participation de son propre égarement, en la pénétrant profondément de tout changement qui arrive en nous ; changement qu'elle n'accepterait pas, si déjà ses facultés n'étaient sorties de leur condition normale. Il n'y a rien d'extraordinaire encore que les impulsions naturelles, restées dans les bornes de la modération, ne soient, par opposition, dirigées dans un sens faux et dépravé; de là les illusions, les absurdités et la croyance obstinée qu'on sent ou qu'on voit ce qui n'a produit aucune impression ; ou si l'impression a existé, on verra naître de faux jugements, excédant les bornes des justes corrélations; car les nerfs, continuant leur activité, sans que rien s'oppose à leur perturbation, et étant impressionnés par l'excitation du moment, ils suscitent une réaction psycho-cérébrale énergique, qui égarera l'âme, suivant la nature de la cause de la sensation qu'elle éprouvera, et on ne sera pas surpris de voir quelque appareil des nerfs, sortir de sa position, être dérangé de son équilibre par rapport aux autres, recevoir une nouvelle impression, quoique minime, et se contracter, s'irriter, se troubler, en excitant l'esprit,

en produisant des effets étrangers à ces mouvements, en faisant subir de violentes et subites convulsions, sans pouvoir empêcher ou dompter ces accidents, par aucune force modératrice suffisante, tirée des moyens opposés, ou de la volonté.

De plus, pour mieux comprendre les effets dont nous nous occupons, et ne pas laisser surprendre notre raison, rappelons-nous les cas de certains individus qui, par une disposition spéciale de l'organisme, n'éprouvent aucun effet nuisible des coups les plus violents, par exemple de celui qui est cité par PORTAL, et concluons que cela ne peut provenir que d'une disposition *spéciale* de l'organisme, parce qu'il convient de supposer à ces individus une consistance et une élasticité particulières dans le crâne, pour qu'ils puissent résister impunément à de pareils exercices. En effet, si l'on consulte GALL, SPURZHEIM, BERGERY et tant d'autres, on voit qu'ils se fondent sur leurs nombreuses observations, pour assurer que les parois osseuses du crâne des maniaques sont plus épaisses et plus dures que celles des autres hommes. Quant aux négresses qui se trouvent dans un état anormal d'exaltation, que l'on peut comparer à une condition morbide, ou à un accès de frénésie, il doit y avoir chez elles, diminution ou anéantissement complet de la faculté de ressentir ces coups, qui dans leur état normal seraient des commotions mortelles. Ma conviction est encore renforcée par le cas constaté par le docteur RAMANO, sur un individu souvent assailli de violentes douleurs de tête, et qui non seulement ne ressentait aucun mal des nombreux coups qu'il se donnait avec force, mais encore en éprouvait, à ce qu'il assurait, un plaisir incroyable. Outre cela l'Anatomie nous enseigne que les os des indigènes de la Nigritie, sont beaucoup plus développés et plus compacts que ceux des Européens.

Je m'arrête ici, cher collègue, car je m'aperçois de la longueur de cette lettre. Ce sera pour moi un grand plaisir de vous en transmettre de nouvelles, si je n'ai pas à craindre que vous ne soyez trop mécontent de celles que je vous ai adressées jusqu'ici.

TROISIÈME PARTIE.

Extrait des séances de la société de statistique de Marseille, pendant l'année 1859.

Séance du 6 janvier 1859.

M. Vaucher, Président sortant, occupe d'abord le fauteuil.

M. de Villeneuve, membre honoraire, assiste à la séance.

Lecture faite du procès-verbal de la séance du 6 décembre dernier, qui rappéle un rapport fait au nom d'une commission spéciale, sur un système d'application de l'électricité aux horloges, M. Chabrier, rapporteur, demande s'il ne conviendrait pas de passer sous silence la discussion à laquelle ce rapport a donné lieu, puisque les conclusions n'ont pas été adoptées, parce la seul que M. Roger, auteur du procédé, ne l'a pas fait connaître assez tôt, pour permettre à la commission générale d'industrie de se prononcer.

Sans vouloir revenir là dessus, la Société exprime de nouveau le regret d'avoir été forcée, par un défaut de forme, d'ajourner l'examen complet du procédé et conséquemment la décision définitive à prendre à cet égard.

Puis, le procès-verbal de la séance publique du 12 décembre est lu et adopté comme celui de la séance du 6.

Correspondance. — Avant de la dépouiller, M. le Secrétaire communique la lettre qu'il a adressée, au nom du Conseil de la Société aux deux premiers de ses lauréats, parmi les industriels qu'elle a couronnés, à MM. X. Boisselot et A. Duprat, pour leur annoncer que, conformément à leurs vœux, ils seraient portés sur le tableau des membres actifs, et que pour ajouter à la récompense qui leur a été décernée, il avait été décidé de les affranchir du travail spécial qu'ils devraient présenter, ainsi que du droit d'entrée ou de diplôme ; que, pourtant, leur admission ainsi arrêtée, serait soumise à la sanction de la compagnie.

M. Carpentin est d'avis que MM. Duprat et X. Boisselot soient scrutinés. Tout le monde abonde dans ce sens et M. le Secrétaire fait remarquer qu'il ne saurait en être autrement, puis qu'ils ont été prévenus que la proposition dont ils ont été l'objet, serait soumise à la sanction de la Société. (Le scrutin a lieu desuite et d'une manière favorable ; MM. Boisselot et Duprat sont donc proclamés membres actifs)

Lettre par laquelle M. le Maire de Marseille dit s'être fait un plaisir de mettre la salle du Musée à la disposition de la Société pour sa séance publique tenue le 12 déc. dernier.

Lettre par laquelle M. le Président de l'Académie des sciences, etc., de Marseille, transmet aussi avec plaisir à notre Société l'autorisation de disposer du mobilier de l'Académie pour la même séance solennelle.

Lettre écrite le 9 décembre par M. Gustave Levrat, correspondant à Lyon, qui remercie sensiblement notre compagnie de la mention honorable quelle lui a accordée.

Lettre adressée le même jour par M. Timmermann pour remercier la Société de la flatteuse distinction quelle lui a décernée et pour exprimer sa vive reconnaissance.

Lettre du 9 décembre aussi, dans laquelle M. Magloire Giraud, chanoine recteur, correspondant à St-Cyr, témoigne et tout ce que lui a fait éprouver de reconnaissance la récompense que lui ont valu ses travaux, et le regret qu'il ait été empêché, à cause du service paroissial, d'assister à la séance publique, le jour de la distribution des couronnes.

Lettre, sous la même date et dans laquelle M. X. Boisselot dit que la haute distinction qui vient de lui être décernée, lui a causé une vive satisfaction et l'a pénétré de gratitude, promettant de faire toujours ce qui dépendra de lui pour mériter sans cesse les suffrages de notre Société.

Lettre par laquelle M. Marc-André Papi témoignait le même jour la satisfaction qu'il éprouverait, comme lauréat, d'assister à la séance publique.

Lettre de M. Boulade qui, le 10 décembre, repondant pour M. Duprat, alors à Paris, invité à assister en sa qualité de lauréat, à la réunion solennelle, donnait l'assurance que cet honorable industriel serait de retour à Marseille assez tôt pour répondre lui-même à l'invitation.

Lettre de M. Arnaud, typographe, qui, lauréat aussi, repondait le même jour qu'il assisterait de grand cœur à la solennité suivant la gracieuse invitation qui lui avait été faite.

Lettre adressée, le 10 décembre, par M. Carreton qui remerciait la Société de la récompense quelle lui avait votée.

Lettre de M. Sicard qui, le même jour, faisait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Monographie de la canne à sucre de la Chine, dite Sorgho à sucre.* M. Sicard était prêt à montrer à la Société, de nombreuses collections de produits divers qu'il a retirés de cette graminée.

Lettre datée du 11 décembre, par laquelle M. Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen, mentionné honorablement pour divers travaux imprimés, remercie la Société de ce jugement favorable et de l'espérance quelle lui

a donnée d'accueillir d'une manière plus favorable encore quelque nouvelle production, si elle était manuscrite. M. VINGTRINIER ajoute qu'il profitera de cet avis.

Lettre de M. le Secrétaire de l'Athénée ouvrier, annonçant le 17 décembre que l'Athénée a, suivant une invitation qu'il avait reçue et dont il fait de sincères remercîments, assisté, avec un vif intérêt à la séance publique du 12 de ce mois et il ajoute que par les lectures faites, il se serait convaincu, s'il ne l'avait été, des services que notre Société a rendus.

Lettre de M. Amand CARRETON qui n'oubliera jamais, dit-il, les réunions où il a reçu une précieuse récompense ainsi que d'autres témoignages d'estime de notre Société.

Lettre de M. A. RONDELET qui, appelé à une nouvelle destination et, au moment de quitter Marseille, a, le 22 décembre, fait ses adieux et exprimé ses regrets à la Société. Puis, il se prévaut de son titre de membre actif pour proposer, comme tel, de concert avec deux autres membres, M. FAMIN, Secrétaire de la banque de Marseille, lequel, réunissant les qualités que réclame ce titre, a produit un travail inédit. M. RONDELET a déposé sur le bureau ce travail qu'il a témoigné le désir de faire examiner par M. MORTREUIL, et a terminé sa lettre par ces confraternelles paroles : « Permettez-moi, M. le Président, de vous renouveler « l'expression de mon affectueux respect ; je sens trop dans « mon cœur que je n'oublierai jamais aucun de mes bien « aimés collègues pour ne pas espérer qu'à leur tour, ils « voudront bien se souvenir de leur confrère. . . . . »

La Société regrette vivement, elle aussi, d'être désormais privée de la collaboration d'un membre actif aussi estimable et aussi estimé que M. RONDELET, et, conformément à l'art. 8 du règlement, décide que son nom sera porté dès cejourd'hui sur le tableau des membres correspondants.

Puis, repondant au vœu de M. RONDELET, quant à la présentation de M. FAMIN comme membre actif, faite par lui et appuyée par MM. VAUCHER et P.-M. ROUX, M. le Président nomme, une commission de trois membres pour examiner le travail présenté. Ces membres sont M. MORTREUIL, rapporteur et MM. FEAUTRIER et SEGOND-CRESP.

Lettre, sous la date du 28 décembre, par laquelle M. DUPRAT témoigne combien il est flatté de la décision du Conseil d'administration qui lui a fait entrevoir son admission parmi les membres actifs, en sa qualité de lauréat.

Lettre, enfin, écrite le 29 décembre, par M. CHALLE, membre de plusieurs corps savants, à Auxerre, qui touché du titre de membre correspondant que la Société lui a accordé, exprime sa vive et respectueuse gratitude.

La Société a reçu les publications suivantes :

1° Le prospectus d'un ouvrage dont M. Barthélemy Lapommeraye, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, et M. le docteur Jaubert ont entrepris la publication, sous ce titre : *Richesses ornithologiques du Midi de la France.* Les auteurs espérent que notre Société de Statistique souscrira à cette œuvre locale.

La Société recommande à ses membres de souscrire individuellement à cet ouvrage et laisse à son conseil le soin de décider s'il y a lieu d'y souscrire collectivement.

2° Quatre volumes in-8° adressés par les soins de M. le marquis de Bausset-Roquefort, relatifs à l'exposition universelle de 1851 et intitulé : *Travaux de la Commission française sur l'industrie des nations, publiés par ordre de l'Empereur*, tome I, 1re partie. — tome III, 1re partie, 1re section. — tome III, 1re partie, 2e section. — tome VIII.

3° *Annales des scienees physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie,* publiées par la Société impériale d'agriculture, etc., de Lyon, 2e série, tome VIII, 1856. Idem, troisième série, tome 1, 1857.

4° Quatorze fascicules des *Annales du commerce extérieur* publiées par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, nos 1008 à 1015-1016 à 1022-1023 à 1028-1029 à 1033-1034 à 1040-1041 à 4047-1848 à 1056-1057 à 1062-1063 à 1072-1073 à 1078-1079 à 1085-1086 à 1092-1093 à 1098-1099 à 1103-1104 à 1108.

5° *Annuaire de la Société météorologique de France,* tome seizième 1858. 2e partie. Bulletin des séances, feuilles 7 à 12, décembre 1858.

6° *Tribune Artistique et Littéraire du Midi.* Revue mensuelle n° 12, décembre 1858, 2e année.

7° *Observations météorologiques* faites en août, sep., oct., nov. et déc, 1858, à l'Institut royal Néerlandais de météologie à Utrecht, par M. Buys-Ballot, direct. de cet institut.

Installation des nouveaux fonctionnaires.— M. e Président prononce, à l'occasion de cette installation pour l'année 1859, un discours dans lequel, après avoir exprimé ses sentiments de profonde gratitude pour le concours qu'il a reçu de ses collègues, pendant 18 mois de Présidence, et, avant de céder sa place, il jette un rapide coup-d'œil sur quelques-unes des créations importantes de nos devanciers; il est conduit de là à parler des avantages qu'offrirait une exposition publique des produits de l'industrie du département des Bouches-du-Rhône, ainsi que cela a été conçu et délibéré, depuis longues années par la Société de statistique de Marseille, Il ne faut, soutient avec raison. M. Vaucher,

qu'exécuter les délibérations déjà prises à cet égard, sauf les modifications que l'état actuel des choses commanderait.

Puis, se tournant du côté de M. CARPENTIN, M. VAUCHER lui dit que les suffrages de tous ses collègues, qu'il méritait à tant de titres, par ses savantes recherches et par le rang distingué qu'il occupe dans l'armée, l'appelle aujourd'hui à la direction de la compagnie dont il rappèle en peu de mots l'origine : « Il y a 32 ans, (disait naguères notre hono-« rable collègue M. SAPET) une petite réunion de jeunes « statisticiens forma à Marseille une Société où la science « statistique toute nouvelle se développa. De ces hommes « d'élite qui n'avaient pour mobile que le désir du bien et « du progrès de leur pays, un seul est au milieu de nous, » et, depuis l'année 1827, consacre ses facultés, son cœur et « ses forces à soutenir le rang que s'est acquis notre Société.

« J'invite Messieurs les Membres du bureau pour l'année « 1859 à prendre leur place et je prie M. le Président de « recevoir l'accolade traditionnelle à laquelle je tiens parce « qu'il me semble que je vous la donne, à tous.

M. CARPENTIN, président nouvellement élu prend place au fauteuil et s'exprime en ces termes : « Messieurs, avant « de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait, « j'éprouve le besoin de vous demander des acclamations « pour l'honorable Président auquel je succède et qui, pen-« dant 18 mois, vous a donné tant de preuves de son zèle « pour le développement de notre compagnie; je vous les de-« mande aussi pour l'homme qui depuis près de 30 ans exer-« ce les fonctions de votre Secrétaire-perpétuel, en assumant « sur lui la responsabilité de nos progrès et de nos travaux.»

De nombreux applaudissements sont aussitôt adressés à M. VAUCHER, Président, et à M. le Secrétaire-perpétuel.

M. CARPENTIN remercie enfin la compagnie et est heureux de lui promettre activité et dévouement pendant sa présidence. Il entre dans quelques considérations sur la position faite au Président à qui un exercice annuel ne permet pas d'entreprendre des travaux qui exigeraient une période de temps plus considérable. Cependant il consacrera ce peu de temps à ce qu'il pourra trouver utile à la bonne renommée de la Société de statistique; et il annonce qu'il donnera connaissance dans la prochaine séance d'un avant projet relatif à une exposition des produits de l'industrie à Marseille.

Propositions. — M. de VILLENEUVE a la parole pour développer la proposition d'établir un prix de 2,000 fr. en faveur de l'industriel qui aura résolu avec économie le problème de la destruction des fumées des foyers à vapeur et des foyers à chaux, à ciment et à plâtre qui même aura

indiqué les moyens de les utiliser. Ce prix publié dans les journaux serait décerné dans deux ans.

La Société charge son Conseil d'administration de faire à la prochaine séance un rapport sur cette proposition.

— M. VAUCHER ayant constaté que d'ordinaire très peu de membres du Conseil d'administration sont exacts aux réunions de celui-ci ; ce qui tend à enrayer les affaires courantes, propose d'accorder un jeton de bronze à tout membre présent à chaque séance du Conseil. Cette proposition soutenue par les uns, combattue par les autres, est mise aux voix et adoptée à la majorité seulement d'une voix, quatre contre 3, les autres membres qui appartiennent au Conseil, ayant cru par cela même devoir s'abstenir.

Il paraît, a dit M. CHAUMELIN, que le scrutin a été un peu précipité ; il ne devait pas y avoir d'abstention. On voudrait donc annuler le vote. M. VAUCHER insiste pour le maintenir. M. FLAVART soutient que puis qu'un jeton sera donné au membre assidu à chaque séance, il est juste que les absents, sans motif légitime, payent une amende de même valeur.

Une discussion s'élève sur cette seconde proposition et il en résulte que l'amende, comme la récompense, est adoptée.

—M. P.-M. ROUX fait observer que des membres actifs jeunes d'âge, mais déjà anciens dans la Société, n'ayant assisté qu'à 3 ou 4 séances, arrivés au terme de leur soixantième année et de dix ans d'inscription sur le tableau des membres actifs, peuvent réclamer le titre de membre honoraire, sans avoir rendu le moindre service. Il conviendrait de prendre une mesure pour prévenir cet etat de choses. La Société renvoi à son Conseil d'administration le soin de proposer la mesure dont il s'agit.

Examen de la gestion du Trésorier. — L'ordre du jour appelle la nomination de trois auditeurs de compte. Au premier tour de scrutin, MM. CHABRIER, FEAUTRIER et TOULOUZAN ayant réuni tous les suffrages, sont chargés d'apurer les comptes de M. le Trésorier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 10 *février* 1859.

PRÉSIDENCE DE M. CARPENTIN.

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. MARCOTTE qui accuse réception du procès-verbal de la séance publique tenue en 1856, par notre Société, et qui se rappelle au souvenir de ses collègues, n'oubliant pas, dit-il, de son côté les rapports si précieux de collaboration et d'amitié qu'il a eu avec eux.

Lettre de M. de FONTENAY, membre orrespondant, à Autun, qui annonce aussi avoir reçu le procès-verbal de notre séance publique de 1856.

Lettre de l'Académie des sciences, lettres etc., de Clermond-Ferrand, qui adresse un bon pour un exemplaire des *Annales de l'Auvergne*, année 1858.

Lettre de M. BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal de météorologie, à Utrecht, qui remercie la Société de l'avoir reçu membre correspondant, et qui promet de faire son possible pour se rendre de plus en plus digne de ce titre.

Lettre de M. DUPRAT qui accuse réception du diplôme de membre actif qui lui a été décerné, remercie de cet envoi, et dit modestement, que s'asseyant sur le dernier degré, il s'attachera à monter, non par vanité, mais par le désir de se rendre utile.

Lettre de M. GAULARD, membre correspondant, qui annonce n'être plus à Verdun, depuis quelque temps; qu'il habite Mirecourt (Vosges) et se propose d'entretenir des relations plus fréquentes avec la Société.

Lettre de l'Académie de Stanislas qui accuse réception et remercie du procès-verbal de notre séance publique de 1856.

Lettre de l'Académie impériale de médecine de France, qui adresse le même accusé de réception.

Circulaire du 10 janvier dernier, par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, rappelant à la Société tout le prix qu'il attache à ses communications, désire d'être tenu au courant de ses travaux.

Cette circulaire donne lieu à quelques remarques de la part de MM. VAUCHER, CHAUMELIN et autres, et M. le Secrétaire-perpétuel fait observer qu'indépendamment des comptes-rendus annuels des travaux de la compagnie, M. RONDELET s'était chargé d'en faire un mensuel, destiné à Son Excellence, et que, d'ailleurs, trois membres avaient été désignés pour publier dans les journaux de la localité les travaux de chaque séance.

M. le Secrétaire-perpétuel lit une autre lettre de M. le ministre de l'instruction publique qui dit avoir reçu et fait parvenir à diverses Sociétés savantes 90 exemplaires du procès-verbal de notre séance publique de 1856. Son Exc. ajoute en avoir reçu deux exemplaires pour la bibliothèque du ministère et remercie de cet envoi.

Lettre de M. le docteur MARIE, membre correspondant, à Auxerre, qui accuse réception du diplôme attestant officiellement ce titre et en exprime toute sa gratitude.

Lettre de M. PAWILOSKI qui soumet à la Société une plante avec ses graines, appelée *Dekkelé*, dont il essaye d'obtenir l'acclimatation à Marseille. Ces graines sont réputées utiles comme substance alimentaire.

Enfin, lettre de M. l'abbé TIMON-DAVID qui donne des renseignements sur le service anniversaire pour nos collègues défunts. Ces renseignements attestent son entier désintéressement. La compagnie vote des remercîments à notre digne collègue et la somme annuelle de 25 fr. pour les seuls debours nécessités par la cérémonie religieuse; elle décide, en outre, que l'on choisira toujours pour cette cérémonie l'un des jours indiqués par M. TIMON-DAVID comme lui convenant le mieux, et que ce sera cette année le mercredi 16 du courant. En conséquence, la Société et les parents des décédés seront convoqués pour se trouver réunis ce même jour, à 8 heures 1/2 du matin, dans la chapelle de l'Œuvre de la jeunesse dirigée par notre honoré collègue.

La Société a reçu 1° un mémoire imprimé, en 1856, ayant pour sujet la mort apparente des nouveaux nés et les moyens de la combattre par le dr SAUVÉ, correspondant à La Rochelle.

2° L'exposé des travaux, année 1857-1858, de la Société d'agriculture, des belles-lettres, etc., de Rochefort.

3° Les procès-verbaux des séances du 26 nov. 1857 à celle générale du 25 nov. 1858, tenues par la société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).

4° Les nos 47 et 48 (année 1858) de l'*Agronome praticien*.

5° Deux forts volumes, grand in-4° intitulé : *Tableau décennal du commerce de la France avec ses Colonies et les puissances étrangères*, pendant les années 1847 et 1856; ouvrage divisé en 2 parties et adressé avec une lettre par M. GRÉTERIN, Directeur-général des Douanes et des contributions indirectes.

6° Un volume envoyé aussi par le même Directeur et ayant pour titre: *Tableau général du cabotage, pendt l'année* 1857.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport par M. CHABRIER, fait au nom d'une commission composée de lui, de MM. FEAUTRIER et TOULOUZAN, sur la gestion de M. le Trésorier en 1858.

Les recettes du 1er janvier au 31 décembre 1858 sont portées pour . . . . . 3,163 f. 39 c. y compris le report de solde en caisse, le
31 déc. 1857, et les dépenses. . à 2,827 90

Solde, le 21 déc. 1858. . . . 335 f. 49

M. Chabrier fait ressortir, à côté de ces chiffres, l'origine de nos recettes, la nature de nos dépenses et le bon emploi qui en a été fait par le Conseil d'administration. Puis, il passe à la situation de l'actif de la Société; actif représenté par le chiffre réel de 5,340 fr. 42 c. et qui serait à peu près égal à celui de l'année dernière, sans une circonstance extraordinaire que M. le rapporteur signale à l'attention de l'assemblée.

« Depuis dix ans, dit-il, la Société de Statistique se trouve propriétaire d'une somme dont elle ignorait l'existence. En 1848, les Caisses d'épargne ont traversé une crise terrible pendant laquelle le gouvernement leur a imposé une liquidation complète et a consolidé tous leurs comptes en rentes au nom des déposants. Ceux qui, à l'époque du 7 juillet 1848, ont été forcés de vendre leurs titres remis au taux de 80 fr., alors que le cours réel n'était que de 71 f. 60 c., ont perdu 8. 40 par chaque franc de rente. Ceux qui, au contraire, ont pu conserver leurs titres de rentes sur l'Etat, ont couru la bonne chance de profiter de leur augmentation et de bénéficier de 1 fr. 68 c. par chaque franc de rente prix d'indemnité ou de compensation.

« Votre Société, Messieurs, a été de ce nombre. L'ordre et l'économie de vos finances vous ont permis d'obtenir ce résultat pour le livret que vous avez eu la bonne pensée de faire ouvrir depuis longtemps à la Caisse d'épargne, sur la proposition de notre collègue, M. le Secrétaire-perpétuel.

« Votre commission vient donc vous proposer d'ouvrir dans vos écritures un compte de 663 fr. 28 c. pour le livret de compensation capitalisé le 31 déc. 1858 sous la désignation suivante : montant du livret dit de compensation n° 2927, découvert ce jour 8 février par la Caisse d'épargne et dont la Société de Statistique ignorait l'existence.

Ici, M. le rapporteur fait connaître l'origine de ce livret, il s'en est suivi une différence dite de *compensation*, dont le montant formant un capital de 8. 40. par chaque 5 fr. de rente ou de 1. 68 par chaque franc de la rente inscrite, s'est élevé sur 263 fr. de rente à 441 fr. 84 c. qui, joints aux intérêts règlés conformément aux lois, à partir du 7 juillet 1848 au 31 déc. 1858 — f. 221. 44, forment à cette dernière date, la somme totale de 663 fr. 28 c.

« Vous le voyez, Messieurs, votre actif est augmenté de 663 fr. 28 c.

M. Chabrier termine en rendant hommage à l'ordre aussi scrupuleux que méthodique qui se fait remarquer dans la tenue des comptes trésoraires.

La Société, après avoir entendu la lecture de ce rapport

où sa situation financière est exposée avec taut de lucidité, l'adopte dans tout son contenu et vote des remercîments à M. Chabrier, Rapporteur, ainsi qu'à M. Lions, Trésorier.

L'ordre du jour est, en second lieu, la lecture par M. Carpentin, d'un avant projet pour une exposition périodique des produits de l'industrie, à Marseille.

M. Carpentin dit que le sujet dont il s'agit n'est pas nouveau ; qu'il a fixé l'attention de la Société dès 1845 ; il rappelle ce qui a été fait depuis et ce qu'il convient d'entreprendre aujourd'hui pour aboutir.

La Société entend avec plaisir cet exposé et décide de nommer une commission spéciale qui, après mûr examen, fera un rapport où elle exposera à son tour ce que ses lumières lui auront suggéré de plus propre à faire atteindre le but proposé.

En conséquence, M. le Président compose cette commission de MM. Chabrier, Feautrier, Gentet, Menard, Mortreuil, Sapet, Toujouzan et Vaucher, parmi lesquels sont compris aussi le Président et le Secrétaire de la Société, membres de droit.

M. L. Menard, ayant à faire un rapport sur une proposition de M. de Villeneuve, et ne pouvant assister à la séance de ce soir, a adressé son rapport qui est lu immédiatement.

La proposition dont il s'agit a pour objet « d'instituer « un prix de 2,000 fr. en faveur de l'invention qui aura « résolu avec économie le problème de la destruction des « fumées du foyer à vapeur et du foyer à chaux, à ciment « et à plâtre. »

Sans se dissimuler la haute utilité du but que M. de Villeneuve a en vue et tout en reconnaissant que la valeur du prix, loin d'être exagéré, paraît être au dessous de l'importance du service à rendre, etc., le Conseil d'administration, considérant que le grand projet actuellement à l'étude pour l'encouragement de l'industrie dans nos contrées, réclame de nombreux sacrifices, est d'avis d'ajourner à une époque plus favorable le concours proposé par M. de Villeneuve, mais de donner à cet honorable collègue, acte de son intelligente initiative.

Ce rapport est adopté dans tout son contenu.

— La parole est ensuite à M. le Secrétaire-perpétuel, chargé dans la dernière séance, de rechercher un moyen d'obvier à la prétention que pourraient avoir des membres actifs reçus depuis *dix* ans et arrivés au terme de leur soixantième année, d'exiger le titre de membre honoraire, n'ayant rempli d'autre obligation que de payer leurs quotités.

M. le Secrétaire propose de porter à la connaissance de

tous les membres actifs l'exposé suivant des conditions d'après lesquelles le titre de membre honoraire peut leur être accordé :

« Des membres actifs n'ont paru à aucune des séances « de la Société, pendant des années entières, comme s'ils « s'étaient imaginés que le payement de leurs cotisations « suffisait pour les dispenser de tout autre devoir. Ils « auraient donc perdu de vue qu'ils ne sauraient devenir « membres honoraires, d'après l'art. 11 du règlement, s'ils « ne comptent 20 ans de travaux, ou s'ils ne réunissent « la double condition de 60 ans d'âge et de dix ans de tra- « vaux. Or, pour justifier leurs services, il est évidemment « nécessaire que leur présence aux séances ordinaires ait « été constatée pendant les 10 ou 20 années voulues.

« La Société croit devoir attirer sur ce point l'attention « des membres actifs qui se proposeraient de réclamer « un jour le titre de membre honoraire ; elle regretterait « beaucoup qu'alors le règlement, bien interprété, ne « lui permit pas d'accorder leur demande, et c'est pour « prévenir toute contestation à cet égard, qu'elle décide « aujourd'hui de leur rappeler combien il leur importe « d'assister réguliérement aux séances, mais de leur faire « remarquer que pour devenir membre honoraire, il n'est « pas indispensable que les 10 ou 20 années de présence « aient été continues. Seulement en cas d'interruption, les « membres actifs sont tenus d'être en leur qualité, assidus « aux séances jusqu'à ce qu'ils en aient complété le nombre « exigé pour l'obtention du titre de membre honoraire. »

Lecture faite de cet exposé, la Société l'adopte comme un avis essentiel à donner à ses membres actifs, et ordonne, conséquemment, d'en adresser une copie à chacun d'eux.

— Nonobstant cette décision, M. Chaumelin dépose sur le bureau la proposition écrite suivante, tendant à modifier l'art. 31 du règlement : « tout membre actif qui n'aura pas « assisté au moins à deux séances, dans le courant de deux « années, sera de droit rayé du tableau des membres actifs, « au bout de cette époque, encore qu'il ait payé exacte- « ment ses cotisations annuelles. »

Comme il s'agit de modifier un article réglementaire, il faut que cette proposition soit signée par cinq membres pour qu'elle puisse être prise en considération.

Délégations. — La Société de statistique de Marseille, invitée à se faire représenter par quelques-uns de ses membres au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui doit se réunir le 25 avril 1859, à Paris, choisit pour remplir cette importante mission :

M. le docteur Mélier (François), commandeur de la Légion-d'Honneur, médecin consultant de l'Empereur, etc., membre honoraire;

M. le comte de Villeneuve (Hyppolite-Benoit), chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur à l'Ecole impériale des mines, etc., membre honoraire;

M. Segond-Cresp (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), avocat, etc., membre actif et Bibliothécaire de la Société.

Extrait de la présente délibération sera délivré à chacun des trois représentants désignés, pour les accréditer au Congrès.

Candidat proposé. — MM. Chabrier, Vaucher et P.-M. Roux proposent de recevoir membre actif, M. Albrand, ancien courtier maritime, etc., à Marseille. Cette proposition est prise en considération aux termes du Règlement, et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 10 mars 1859.

Présidence de M. Carpentin.

Le procès verbal de la séance du 10 février est lu et adopté, après cette remarque, toutefois, de M. le Président qu'il a été décidé qu'au lieu de trois membres, autrefois désignés spécialement pour rendre compte des séances dans l'un des journaux de la localité, cette tâche serait désormais remplie par MM. les annotateurs.

Correspondance. — Lettre anonyme annonçant que le docteur Pierre Magliari, correspondant à Naples, est mort en mars 1858.

M. le Secrétaire annonce aussi avoir appris que M. Louis Canina, correspondant à Rome, est mort en 1857.

Lettre de M. Buys-Ballot (C. H. D.) correspondant à Utrecht, qui fait parvenir les renseignements biographiques, le concernant, qui lui ont été demandés.

Lettre de M. J. C. Roumieu, correspondant à Pau, qui accuse reception du dernier compte rendu imprimé de nos travaux, promettant de nous remettre, dans un prochain voyage à Marseille, uu travail statistique manuscrit.

Lettre de M. Paul Laurens, correspondant à Besançon, qui remercie la Société de la mention honorable qu'elle lui a accordée dans la séance solennelle de décembre 1858; qui

adresse un exemplaire de l'annuaire du Doubs, et promet l'envoi d'une statistique spéciale à laquelle il va travailler.

Lettre de M. le maire de Marseille, qui transmet 3 nos des *Annales du Commerce extérieur*, (livraisons du 8 octobre, 9 novembre et du 10 décembre 1858, envoyées par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux public pour notre Société.

Les ouvrages, brochures, etc. que la Société a reçus, sont en outre :

1° Un exemplaire du discours d'ouverture du cours de philosophie, ayant pour sujet la philosophie pratique et prononcé le 1er février 1859 par M. Rondelet, professeur à la faculté des lettres de Clermont (in 8° de 32 pages, Paris 1859.)

2° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts* du département de la Marne, année 1858, (séance publique tenue à Châlons, le 26 août 1858.)

3° Une brochure intitulée ; *Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne sur Mer.*—Séance semestrielle du 27 mars 1858.

4° Quatre nos (1, 2, 3 et 4) du *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne sur mer*, août, septembre, octobre et novembre 1858.

5° Une brochure ayant pour titre : *Société philomathique* de Paris. — Extrait des procès-verbaux des séances pendant l'année 1858.

6° Les nos 1 et 2, février 1859, de la *Tribune artistique et littéraire du Midi.*

7° Les nos 1128-1133 (janvier 1859) des *Annales du commerce extérieur.*

8° Le no 14, année 1859, du journal l'*Abbevillois*, contenant un article de bibliographie sur M. Boucher de Perthes, correspondant, à Abbeville.

9° Le tome xxxi ; (année 1858) des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, publiées par l'Académie des sciences, belles lettres etc, de Clermont-Férrand.

L'ordre du jour appelait un rapport de M. Mortreuil sur un travail présenté par M. Famin, et un rapport de M. L. Menard, sur le projet de l'exposition des produits de l'industrie, à Marseille ; mais les rapporteurs, n'étant pas présents à la séance, seront entendus à la réunion prochaine. Cependant, M. Carpentin entre dans des détails qui font craindre l'inopportunité, dans l'état actuel des affaires administratives de la cité, de donner suite au projet d'exposition.

M. Vaucher ne partage pas cette façon de penser, ne voyant pas qu'on doive s'arrêter, après ce qui a été entrepris; il faut, d'ailleurs, se tenir prets pour le moment où il nous sera donné d'agir avec chance de réussite.

Plusieurs membres parlent dans ce sens.

Puis, M Vaucher communique un article consigné dans le Constitutionnel du 9 mars dernier; c'est à dire une note lue à la Société d'acclimatation sur la pisciculture fluviale, par M. le dr. Cloquet, membre honoraire de notre Société.

Il résulte d'expériences faites dans l'un des domaines de l'Empereur, à St-Cucufa, près St-Cloud, que des truites et des saumons mis ensemble et en même temps dans un petit étang, y ont prospéré au point qu'il n'est plus permis de douter que la reproduction du saumon puisse avoir lieu dans des eaux privées et closes.

On a constaté aussi que la première ponte de cette espèce de poisson, s'effectue à 18 mois comme celle de la truite, et que cette ponte fournit 200 œufs environ. Mais de tels résultats ne s'obtiennent qu'à la faveur de certaines conditions.

Candidat proposé. — Enfin, MM. Carpentin, Lions et P.-M. Roux proposent d'admettre parmi les membres actifs, M. Conso, architecte, etc. Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 7 avril 1859.

Présidence de M. Carpentin.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars.

Correspondance. —Lettre de M. Feuillet, docteur en médecine, à Alger, qui, ayant recueilli des documents propres à élucider la question relative aux conditions d'amélioration ou d'accroissement de la phthisie pulmonaire; question mise au concours au 3me congrès international de statistique générale, est dans l'intention de les envoyer à la 4me session de ce congrès, laquelle se réunira à Londres, en septembre prochain. Mais il tient à les communiquer préalablement à notre société et désire qu'elles puissent lui valoir le titre de membre correspondant. Il demande aussi des renseignements sur les actes du congrès international de statistique. M. le Secrétaire-perpétuel est chargé de la réponse à faire à ce médecin.

Lettre de M. Duprat qui, n'ayant pu assister à la séance de ce jour, transmet quelques considérations sur l'exposition projetée des produits de l'industrie à Marseille. (Renvoi à la commission chargée de s'occuper de ce projet.)

Lettre de M. Jubiot qui, sur le point de terminer un travail pour obtenir le titre de membre actif, l'adressera incessamment à la Société de Statistique qu'elle remercie de l'avoir reçu candidat et à la quelle il exprime le regret de n'avoir pu remplir plutôt sa tache, à cause des difficultés plus nombreuses qu'il ne pensait, dans ses recherches sur le recrutement de l'armée, objet de son travail. Sont nommés membres de la Commission qui doit rendre compte de ce travail, MM. L. Menard, Segond-Cresp et Vaucher.

M. Armand-Decormis, correspondant, à Cotignac, fait parvenir manuscrite une biographie de Louis Gerard, médecin naturaliste. Quoique plusieurs notices sur ce médecin aient été déjà publiées, néanmoins, M. le Président appelle M. E. Flavard à rendre compte de celle dont il s'agit.

La Société a reçu depuis la dernière séance : 1° de M. Buys-Ballot, correspondant, à Utrecht les observations météorologiques faites dans les Pays-Bas, en 1857, ainsi que celles dans les Indes-Orientales pendant les années 1850, 1851, 1852 et 1853, et accompagnées de tableaux et remarques générales sur les écarts de la température et de la pression atmosphérique, comme sur la quantité de pluie en Europe en 1857 ; 2° les livraisons 1 et 2, 15ème année des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique* ; 3° le tome IV (3me cahier) du *Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel* ; 4° le n° 1, janvier 1859, du *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or* publié par la Société d'Agriculture et industrie agricole du département ; 5° le n° 3, mars 1859, (3me année) de la *Tribune artistique et littéraire du Midi* ; 6° une brochure intitulée : *Rapport sur les Expériences* faites en rade de Marseille de la machine à mouvement rectiligne avec propulseur à Vannes, système Vuillemin.

Réception d'un membre actif.—M. Xavier Boisselot, paraissant, pour la première fois, comme membre actif, au sein de la compagnie, M. le Président lui adresse des paroles de félicitation et lui fait remarquer que s'il a obtenu l'unanimité des suffrages pour la récompense qu'il a reçue dans notre dernière séance publique, il a eu la même unanimité quand il s'est agi de le recevoir membre actif.

M. Boisselot répond qu'il est heureux des expressions flatteuses de M. le Président ; qu'il ne s'attendait pas à tant de bontés de la Société, ne se dissimulant pas, d'ailleurs, ce qu'il a à faire encore pour les justifier.

Rapports.— L'ordre du jour appelle le rapport, par M. Mortreuil, au nom d'une commission composée de lui, de MM. Feautrier et Segond-Cresp, sur un mémoire intitulé : *Coup*

d'œil sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille. M. le rapporteur dit que M. Famin a offert à la Société, comme titre à l'appui de sa candidature, une partie d'un travail plus considérable sur les possessions de l'Eglise de Marseille. A cette occasion, il est entré d'abord dans des détails historiques sur le partage de la ville de Marseille en ville épiscopale ou supérieure et en ville Vice-Comtale ou inférieure. Nous aurions désiré, ajoute M. Mortreuil, qu'à cet égard il eut fait quelques recherches qui peuvent avoir une grande influence sur l'ancienne topographie marseillaise. L'auteur décrit avec soin l'accroissement successif qu'a pris à Marseille la puissance épiscopale et les diverses possessions qui formaient son apanage ; l'énumération qu'il en fait se divise en deux parties : 1° possessions proprement dites pour lesquelles M. Famin se borne à une simple nomenclature, se réservant, sans doute, de développer plus tard cette partie de son travail ; 2° droits de toutes sortes attachés à la puissance épiscopale et à l'égard desquels M. Famin entre dans les détails les plus circonstanciés et les plus curieux. Les recherches qu'il a faites à ce sujet sont pleines d'intérêt et de nouveautés ; on n'avait pas jusqu'ici groupé sous un même point les causes diverses des revenus de l'Evêché de Marseille.

M. Famin est donc un homme de labeur, digne en tous points de figurer au milieu de nous ; il pourra nous être d'un grand service dans l'élucidation des questions historiques qui se présentent fréquemment à notre appréciation ; il a eu de plus la modestie de ne pas parler d'un talent fort remarquable de dessinateur qui ferait de lui un artiste très-distingué. M. le rapporteur espère donc que la Société accordera à M. Famin le titre de membre actif.

Nomination d'un membre actif. On procède immédiatement à la nomination, par voie du scrutin, du candidat qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre actif.

—L'ordre du jour est ensuite le rapport, par M. Menard, de la Commission chargée de préparer le projet de règlement général d'une exposition industrielle à Marseille. M. le rapporteur résume ce projet tel qu'il a été élaboré et fixe l'attention sur les points dont on s'est surtout préoccupé, d'un travail préparatoire de M. le Président, ou plutôt c'est ce travail qui est présenté avec des modifications.

Il a été parlé successivement : 1° de l'adjonction de juges compétents, bien qu'étrangers à la Société pour bien apprécier les produits industriels à examiner ; 2° de l'appui dont il importe de s'assurer, des autorités administratives ; 3° des attributions des personnes appelées à organiser l'exposition.

Quant aux détails, le règlement reste muet sur la périodicité des expositions futures, une première expérience devant servir de règle pour cela.

On s'est demandé si les exposants seraient appelés dans les limites de notre département, ou si l'on appellerait aussi ceux des départements limitrophes et même de l'Algérie.

L'admission des ouvriers étrangers a fait l'objet d'une discussion et il a été soutenu que si le projet de la commission était accepté, il faudrait, séance tenante, nommer la commission permanente d'exposition, etc.

Après ce rapport, M. le Président prend la parole et lit en entier le texte du règlement dont M. L. Menard vient de rendre compte ; il expose quelques considérations tendantes à démontrer que les circonstances dans lesquelles se trouvent actuellement le pays et la cité ne paraissent pas favorables à l'exécution du projet, mais M. Carpentin pense qu'on doit maintenir la commission et appeler M. Boisselot à en faire partie.

M. Vaucher demande ce que va faire cette commission, et si la Société persiste à poursuivre l'idée d'une exposition.

M. Carpentin fait observer qu'en maintenant la commission, c'est dire que l'on n'abandonne par le projet conçu.

Une discussion à la quelle MM. Natte, Mortreuil, Segond-Cresp, P.-M. Roux, Chaumelin, Vaucher, Boisselot prennent part, s'élève à ce sujet et il en résulte cette décision que la commission est instituée pour étudier si une exposition est actuellement utile, et pour chercher les voies et moyens.

Enfin, l'ordre du jour est une lecture, par M. Chaumelin, d'un mémoire ayant pour titre : *Coup-d'œil Statistique* sur les diverses branches du commerce et de l'industrie marseillaise. Le titre de ce mémoire divisé en deux parties indique assez le but que l'auteur s'est proposé. Il se borne aujourd'hui à lire la première partie relative aux travaux actuellement en cours d'execution à Marseille, au mouvement commercial et maritime, à l'aveuir de notre cité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 5 mai 1859.

En l'absence de MM. les Président et vice-Président, M. Mortreuil est appelé à occuper le fauteuil.

Le procès verbal, de la séance du 7 avril est lu par M. le Secrétaire-perpétuel et adopté par la Société.

Correspondance. — Lettre de M. H. Albrand, proposé pour le titre de membre actif qui promet d'adresser incessamment son travail à l'appui de sa candidature. M. Magalon, proposé pour le même titre, écrit aussi dans ce sens.

M. le Marquis de Blosseville, correspondant, se fait un devoir d'offrir en hommage à la Société une nouvelle édition de son *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre*. La première édition adressée, il y a longtemps, et dont il fut alors rendu compte, a été entièrement remaniée et mise à jour; c'est une œuvre à peu-près nouvelle, en deux volumes et à laquelle l'auteur espère avoir donné quelque actualité, au moment où le gouvernement achève l'œuvre de la colonisation des forçats. M. L. Menard est chargé du rapport à faire sur cette importante production.

Lettre de M. Famin, qui remercie la Société du titre de membre actif et lui dit modestement que s'il doit concourir à sa prospérité, ce sera en étudiant et en s'efforçant d'imiter les travaux de ses nouveaux collègues.

Lettre de M. Carpentin, Président, qui retenu chez lui pour cause de maladie, regrette d'autant plus de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui, qu'il eut été heureux de recevoir lui même M. Famin et de lui exprimer le plaisir avec lequel il se retrouverait près de lui au double titre de confrère et d'ami.

La Société a reçu, outre les volumes annoncés de M. de Blosseville: 1° *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux*, 2e année-1857. 1er n°, 4me trimestre; 3e année, 1858. 1er n° 1er trimestre; 2e n° 2e trimestre 3e et 4e n°; 3e et 4e trimestre;— 2° l'*Agronome Praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne, n° 1, janvier 1859. — 3° La *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône*, n° 53-54, novembre et décembre 1858. 1 et 2, janvier et février 1859; — 4° *Comptes-rendus des séances de l'Académie royale Economico-Agraire des géorgophiles de Florence*, janvier et février, 3me année; — 5° *Annuaire de la Société Météorologique* de France, tom. 6e, 1858-2e partie-Bulletin des séances, feuilles 13. 16; — 6° *Souvenir et sites de Provence* (*Récits épisodiques, Egypte et Provence*) *ou les voisins de Solans* nouvelles provençales, œuvres complètes 3me volume, par M. L. Mery; — 7° *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, 22e année-3e série-tome IV-n° 2 février et n° 3, mars 1859; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne sur mer*, n° 5 décembre 1858, 6 et 7, janvier et février 1859, mars id; —9° *Bulletin de la Société centrale de l'Yonne*, pour l'encouragement de l'agriculture, 2me année, 1858; — 10° *Nouvelles et dernières recherches de l'emplacement de Lunna*, station romaine entre Lyon et Macon, par A. J. B. d'Aiguebersse.

La correspondance épuisée, M. Mortreuil adresse des félicitations à M. Famin qui, reçu depuis peu membre actif, paraît pour la première fois dans la Société. Après lui avoir

témoigné le regret qu'une indisposition ait empêché M. Carpentin de venir le recevoir, M. Mortreuil se félicite, toutefois, de cette circonstance, en ce sens, qu'il lui doit de remplacer aujourd'hui le Président au fauteuil et de réitérer les éloges qu'il a donnés à M. Famin en rendant compte de son mémoire sur une question traitée avec bonheur et qui eut servi à attester un mérite réel, si ce mérite n'eut été déjà connu.

M. Famin répond qu'il est confus de tant de paroles élogieuses auxquelles il était loin de s'attendre et dont il est pénétré de gratitude ; il assure que pour les justifier, il fera tout ce qui dépendra de lui.

M. Segond-Cresp rend compte de recherches statistiques, par M. le dr. Jubiot, sur le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône. C'est là un travail consciencieux, l'auteur ayant puisé ses renseignements à des sources pures, soit au ministère de la guerre, pour ce qui est des documents concernant ce sujet dans divers départements français, soit dans les bureaux du major du recrutement, à Marseille, pour ce qui se rattache au département des Bouches-du-Rhône ; ce qui a permis à M. Jubiot de faire de remarquables rapprochements et d'en déduire de lumineuses conséquences.

M. le rapporteur a fait connaître la division du travail et des recherches dont le résultat a jeté un grand jour sur le sujet traité. M. Segond-Cresp a été conduit à conclure que l'admission de M. Jubiot, parmi les membres actifs, ne peut qu'être précieuse, à n'en juger que par les investigations auxquelles il s'est livré pour continuer un travail semblable présenté par M. Paban, il y a long-temps. Le mémoire de M. Jubiot sera consigné en entier dans le Recueil des travaux de la Société.

Nomination d'un membre actif. — Sous l'influence d'un rapport si favorable, M. le dr Jubiot est scrutiné et obtient l'unanimité des suffrages. En conséquence, il est proclamé membre actif.

M. Chaumelin lit ensuite la 2e partie de son exposé sur Marseille, dans laquelle il passe en revue, les artistes, les écrivains notables de cette ville, ses sociétés scientifiques, artistiques et littéraires. Cette suite du travail de M. Chaumelin écouté avec le même intérêt que la première partie, a valu à l'auteur des applaudissemeuts, un jeton d'argent, et l'insertion en entier du mémoire dans le répertoire des travaux de notre Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 9 juin 1859.

Présidence de M. Carpentin.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance du 5 mai.

Correspondance. — M. le dr. Vingtrinier adresse un mémoire manuscrit ayant pour sujet l'examen des comptes de la justice criminelle, 2e période de 1843 à 1855, la 1re période de 1825 à 1843 ayant été l'objet d'un examen qui a été publié en 1846. L'auteur désirerait que la Société de statistique de Marseille donnât son appui à quelques unes des conséquences auxquelles les chiffres l'ont conduit; il a accompagné son manuscrit du 1er travail imprimé, et cela pour faire mieux saisir ce à quoi il vise principalement c'est à dire la reforme des lois pénales en ce qui concerne les enfants et l'adoption de mesures disciplinaires toutes paternelles et en rapport avec l'âge et l'intelligence incomplète de ces pauvres petits.

M. L. Menard est chargé du rapport à faire sur cette production à laquelle sont associés : un volume intitulé, séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, tenue le 9 juin 1826, où se trouve une notice sur les prisons de Rouen.— Une brochure dont le titre est *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, de Rouen*, pour l'année 1846, et où a été consigné un article du même auteur. — Enfin, une brochure, ayant pour sujet la reforme des lois pénales pour les enfants.

La Société a reçu, en outre. — 1° une brochure intitulée: *De l'Edit concernant la police* des armoiries, par L F. Chastel, correspondant, à Lyon. — 2° le troisième cahier, tome IV, du *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchatel.* — Un ouvrage ayant pour titre, la *Baronnie du Pont* (Pont l'Abbé) ancien évêché de Cornouailles, par A. du Chatellier, correspondant. — 4° Le n° du 4e trimestre 1857, et les 4 nos de 1858 du *Bulletin de la Société philomathique de Bordeaux.* — 5° Un fascicule d'observations (6 feuilles) météorologiques faites à l'Observatoire royal néérlandais, à Utrecht; par M. Buys-Ballot. — 6° Le n° 3, mars 1859, de la *Tribune artistique et littéraire du Midi.*

Réception d'un membre. — M. le Président dit à M. le dr. Jubiot, membre actif nouvellement élu, que sa présence est infiniment agréable à la Société et que lorsqu'il sera Président il comprendra combien on est heureux de recevoir un collègue et un camarade tel que lui. M. Carpentin lui exprime ensuite le regret de n'avoir pu, ayant été empêché d'assister à la dernière séance, entendre alors le rapport fait sur le travail présenté à l'appui de sa candidature. Vous avez,

ajoute-t-il, traité une question palpitante d'intérêt, nous possédions des documents sur le même sujet, vous les avez complétés d'une manière digne d'éloges, ce travail et votre mérite connu font entrevoir qu'elles seront précieuses les communications que la Société est en droit d'attendre de vous.

M. le dr. Jubiot répond qu'il est fort sensible et à la cordiale allocution que M. le Président vient de lui adresser et à l'excellent accueil qu'il reçoit de ses nouveaux collègues. Ayant compris que, faite avec soin, une statistique comme celle qu'il a produite, présente de l'intérêt sous bien des rapports, il l'a entreprise avec empressement et s'est livré à toutes les recherches qu'exige un pareil travail. Il termine en disant que, fier du titre qui lui a été conféré, il fera ce qui dépendra de lui pour s'en rendre toujours plus digne.

M. E. Flavard rend compte d'une notice de M. Armand Decormis sur le botaniste de Cotignac. Sachant que déjà depuis long-temps la mémoire de Gerard a été honorée par des éloges rendus publics, M. le rapporteur s'attendait à ce que l'auteur qui réside dans la même ville et pouvait puiser aux meilleures sources pour se renseigner convenablement, ferait mieux que ses devanciers. Mais M. Flavard a été reduit, après mur examen, à soutenir que M. Decormis est resté bien au dessous de sa tache. Toutefois, on lit avec plaisir ce qui a été avancé, car on aime à voir reproduire ce qui rappelle telle ou telle carrière glorieusement remplie.

Ce rapport est approuvé et la Société s'occupe ensuite de fixer définitivement le jour et l'heure de la tenue des séances mensuelles.

Il résulte d'un tableau dressé à cet égard, où le choix de chaque membre a été manifesté, que sur 34 membres actifs, réduits à 30, deux étant absents et deux s'étant abstenus de voter, 29 ont adopté le second jeudi et que la grande majorité s'est prononcée, quant à l'heure, pour celle d'usage, c'est à dire pour huit heures du soir.

Personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 14 juillet 1859.

Présidence de M. Carpentin.

M. le Secrétaire-perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 9 juin.

Correspondance. — Lettre de M. Jaubert qui soumet à l'appréciation de notre Société un mélange de substances qu'il appelle Café-marron et qu'il voudrait qu'une commission d'hygiène examinât, afin d'en constater les propriétés.

La Société, par cela même qu'on tient à ce que des hygiénistes soient appelés à faire reconnaître les effets de ce nouveau produit alimentaire, est d'avis que l'auteur le soumette au jugement du Conseil d'hygiène, ou à celui du Comité médical des Bouches-du-Rhône, ou même à celui de la Société impériale de médecine. Il sera donc écrit dans ce sens à M. JAUBERT.

Lettre de M. CHABAUD qui croit de son devoir de protester contre le rapport fait sur la brochure qu'il a publiée sous ce titre : *le Livre de raison ou l'institution primitive.* M. CHABAUD prétend que M. A. RONDELET ne s'est occupé que des deux derniers paragraphes, ayant passé sous silence le premier, de sorte que le rapport est incomplet, suivant lui, et qu'il n'est pas plus permis d'en adopter les conclusions que de les rejeter.

Il est décidé qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de nouveau de cet opuscule parce que le sujet qui y est traité, ne rentre pas dans le cadre des principaux travaux dont notre Société de statistique s'occupe ordinairement.

Lettre de M. le comte de RIPALDA, membre correspondant à Madrid qui espère pouvoir nous envoyer prochainement l'*Annuaire de l'Espagne*, première publication de ce genre, contenant des tableaux très-intéressants sur le mouvement civil et commercial. En attendant, il adresse deux volumineux ouvrages intitulés, l'un : *Censo de la poblacion de España, segun el recuento verificado en* 21 *de mayo de*1857, *por la comision de estadistica general del Reino.* L'autre ouvrage a pour titre : *Nomenclator de los pueblos de España, formado por la comision de estadistica general del Reino.*

MM. BOUSQUET, CHAUMELIN et SEGOND-CRESP sont chargés du rapport à faire sur ces deux importantes productions.

M. ROBIOU de la TREHONNAIS, proposé pour le titre de membre correspondant, fait parvenir un ouvrage intitulé : *Revue agricole de l'Angleterre*, M. SAPET est chargé de rendre compte de cette publication.

La Société a encore reçu les ouvrages suivants :

1° Une brochure publiée sous ce titre : *Relation historique et médicale de l'épidémie cholérique qui a régné à Marseille pendant l'année* 1854, par le dr S. PIRONDI. M. FLAVARD veut bien se charger de faire un rapport sur ce travail.

2° *Etudes entomologiques*, par Gustave LEVRAT, membre correspondant à Lyon, 1er cahier, 1859.

3e *Rapport sur les travaux de la Société impériale d'Agriculture de Moscou, pendant l'année* 1857.

L'ordre du jour appelait en premier lieu un rapport par M. L. MENARD et une lecture par M. BOUSQUET, mais ces honorables collègues ayant du s'absenter de Marseille depuis

que cet ordre du jour a été arrêté, la parole est donnée à M. Lions qui lit quelques considérations sur une Flore dont il est l'auteur et qu'il présente sous ce titre : *Flore des végétaux utiles qui croissent spontanément dans le département des Bouches-du-Rhône ou qui y sont cultivés*, mentionnant plus de 1500 plantes.

Cette communication évidemment intéressante est bien accueillie. Mais M. le Président fait remarquer qu'il convient qu'une commission spéciale l'examine et nous fasse connaître le résultat de cet examen. Il la compose de MM. Jubiot, Pirondi, Gentet, Gouirand et Segond-Cresp.

Proposition. — L'ordre du jour appelle enfin une proposition de M. P.-M. Roux, tendant à donner suite à une décision prise dans le temps par la compagnie, de confier à une commission permanente le soin d'organiser, et de coordonner les recherches statistiques de chaque collaborateur. Mais M. P.-M. Roux prélude au développement de sa proposition par quelques remarques relatives aux fonctions de Secrétaire qu'il remplit depuis longues années, mais dont il sent le besoin de se démettre, parce que chez lui aussi, le besoin du repos se fait sentir. Cependant, ajoute-t-il, je ne céderai ma plume qu'alors que toutes les lacunes dans les travaux de la Société auront été comblées ; je ne serais point satisfait si en faisant mes adieux à mes collègues, je ne les voyais pas dans cette bonne voie, celle où dès les premiers jours de la Société, celle-ci promit de s'engager. Il s'agit de reprendre la Statistique des Bouches-du-Rhône, là où M. de Villeneuve s'arrêta, et c'est alors que s'accomplirait la principale tache que nous nous sommes imposée.

La plupart des membres parlent et abondent dans ce sens. Puis, M. le Président resume ce qui a été avancé et ce qu'il a dit lui-même à l'appui de la proposition ; il finit par soutenir que pour en faciliter l'exécution, une commission doit être appelée à rechercher les voies et moyens, et les indiquer. L'assemblée partage cette opinion et M. le Président nomme membres de la commission MM. C. Bousquet, Chaumelin, Feautrier, Mortreuil et Toulouzan.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 11 *août* 1859.

Présidence de M. Carpentin.

M. le marquis de Bausset-Roquefort assiste à la séance.

Le procès verbal de la séance du 14 juillet et lu et adopté.

Correspondance lettre de M. le Secrétaire de la Société Havraise d'études diverses, qui accuse reception du procès verbal de la séance publique tenue en 1856 par notre Société.

Les ouvrages ou brochures qui nous sont parvenus depuis la séance de juillet, sont 1° les nos 1149 à 1157 (avril 1859) des *annales du commerce extérieur*, par le Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

2° Les nos de mars, avril, mai et juin, des comptes rendus des *séances de l'Académie royale économico-agraire des Georgofiles de Florence.*

3° Les feuilles 25 à 35 du bulletin des séances de la 2e partie, tom 6, année 1858, de *l'Annuaire de la société météorologique de France.*

4° Les nos 1, 2 et 6, 4e série, 35e volume de la collection (année 1859) des *mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles lettres et arts d'Orléans.*

5° Le tome cinquième des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine et Oise.*

6° Une brochure intitulée : *La Presse Scientifique contenant le compte rendu des séances du Cercle*, de Paris, 1859.

La correspondance étant épuisée, M. le Président s'adresse à M. le marquis de Bausset Roquefort et lui dit que sa présence est une fête de famille, en ce sens que la compagnie a conservé le souvenir des relations aussi actives que profitables qu'il a entretenues avec elle et dont il est résulté pour elle de nombreux documents statistiques puisés aux sources les plus officielles, indépendamment d'excellents travaux manuscrits qu'il a produits et qui lui ont valu des témoignages non équivoques de haute estime.

M. de Bausset Roquefort se lève, remercie sincérement M. le Président et lui repond qu'il est confus des paroles élogieuses qu'il vient d'entendre au sujet de sa coopération; qu'à la vérité n'ayant pas voulu être un membre inutile, il a réuni ses efforts pour obtenir des divers ministères en faveur de la Société de statistique de Marseille, toutes leurs publications, et qu'il a lui même payé son tribut aussi souvent qu'il l'a pu ; mais qu'il a été amplement recompensé par les distinctions que ses collégues lui ont accordées, ce qui lui a inspiré une vive gratitude et une profonde affection. Il ajoute qu'il a cherché et qu'il trouve aujourd'hui une circonstance pour remercier la Société de la bienveillance qu'elle lui a souvent témoignée.

On passe à l'ordre du jour, mais M. de Bausset ayant obtenue un tour de faveur, lit un mémoire sur la durée moyenne de la vie humaine; mémoire plein de considérations et de tableaux statistiques qui jettent un grand jour sur cette question. L'auteur soutient que l'augmentation ou la

diminution de la population par les naissances et par les décès, par l'immigration ou par l'émigration, n'exerce aucune influence sur la longueur ou la brieveté de la vie humaine.

Tous les calculs de la durée moyenne de la vie sont, suivant lui, hypothétiques, s'ils ne sont pas déduits de l'âge des décédés; la somme des années vécues par ceux qui ont cessé de vivre, divisée par le nombre des morts donne seule exactement la durée moyenne de la vie.

Le mémoire de M. le marquis de Bausset devant être imprimé en entier, présentera à ceux qui n'adopteraient pas cette manière d'envisager le sujet, des developpements qui leur fourniront occasion de penser et en engageront plusieurs à se livrer à des calculs qui les ameneront, ce semble, à une solution conforme à celle de l'auteur.

M. le Président remercie M. le marquis de Bausset, de cette intéressante communication.

La parole est ensuite à M. L. Menard, qui fait un rapport sur les travaux de M. le docteur Vingtrinier, à l'occasion des comptes de la justice criminelle. L'auteur s'y est montré familier avec la statistique et versé dans les questions qui se rattachent à la criminalité et au régime pénitentiaire.

M. L. Menard, après avoir mentionné avec éloge la méthode statistique suivie par M. Vingtrinier, donne un aperçu de son ouvrage et en fait connaître les conclusions. Il regrette seulement que l'auteur ait avancé, à propos du système cellulaire, que l'expérience en avait été faite en France et qu'il avait causé le suicide et la folie. M. Menard ne veut point se poser en défenseur du système cellulaire, tel qu'on a d'abord voulu le généraliser; il pense que l'avenir de la reforme pénitentiaire est ailleurs, mais il reclame, au nom des principes d'exactitude dont on ne doit jamais se départir dans un travail aussi sérieux, et il établit qu'on ne peut qualifier *d'expérience* les essais sans méthode et sans ensemble qui ont été tentés en France, dans quelques prisons départementales, et fait voir que M. Vingtrinier le reconnaît lui même, dans son travail, sans s'apercevoir de la contradiction dans laquelle il est tombé à ce sujet.

Quant à la folie et au suicide, M. le rapporteur n'a rien vu dans les faits accomplis autour de lui, qui justifie l'assertion de M. Vingtrinier; il invoque à l'appui de son opinion, celle des médecins attachés aux prisons et asiles de Marseille.

M. le rapporteur rappele que la Société de statistique s'est préoccupée des idées de M. Vingtrinier, sur la question des enfants dans les prisons; d'accord avec lui sur le fond, mais ne partageant pas ses vues sur les voies et moyens.

M. L. Menard, s'associe au désir manifesté par M. le docteur Vingtrinier, au sujet des aliénés condamnés; il pense

que l'application de la loi de 1838 et le progrès des idées en ce qui touche à la responsabilité morale de certains individus feront cesser un état de choses souvent facheux. Il demande seulement si la constitution des asiles, pour ce qui est de la garde des aliénés reconnus non responsables des crimes qu'ils ont commis, ne devrait pas être modifiée.

M. L. Menard lit avec plaisir les conclusions de M. Vingtrinier ; elles sont en faveur du progrès de notre époque ; il est heureux de s'y associer, ainsi qu'à l'opinion des hommes éminents cités par l'auteur avec beaucoup d'apropos et qui vengent nos institutions des injustes attaques dont elles sont l'objet au profit du passé.

M. le rapporteur conclut à ce que cet excellent travail soit classé avec distinction dans nos archives et à ce que l'auteur reçoive un juste témoignage de l'estime de notre Société.

Ce rapport écouté avec une attention soutenue donne lieu pourtant à une discussion à laquelle prennent part MM. de Bausset-Roquefort, P. M. Roux et L. Menard et à la suite de laquelle le rapport et ses conclusions sont adoptés. Toutefois, M. le marquis de Bausset s'est inscrit contre l'assertion que notre situation morale s'est améliorée à notre époque et c'est avec des chiffres extraits d'un travail qu'il a composé sur la statistique judiciaire en France et dont il a lu des passages, qu'il a cherché à démontrer que cette amélioration était loin d'être une réalité.

La discussion fixée à ce point, la Société devait entendre la lecture, par M. Natte, de la statistique du timbre en France et particulièrement à Marseille. Mais l'heure étant avancée, cette lecture est ajournée.

Lecture. — N'éanmoins, M. le Président donne la parole à M. Segond-Cresp pour une courte lecture, portée à l'ordre du jour et ayant pour titre *les Confesseurs de l'Eglise de Marseille pendant la révolution.* C'est là un document historique qui se rattache à une époque désastreuse de notre pays et qui mérite par cela même une place dans nos archives, à coté des meilleurs travaux de ce genre.

Enfin, MM. L. Menard et P. M. Roux proposent d'admettre M. le docteur Vingtrinier au nombre des membres correspondants. Cette proposition est prise en considération avec d'autant plus d'empressement, que M. Menard a assez fait connaître le mérite de ce médecin comme statisticien digne, d'ailleurs, d'un témoignage d'estime de notre Société.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 8 septembre 1859.

—

Présidence de M. Guys, Président présent, plus ancien, en absence du Président et du Vice-président.

M. Mortreuil, Vice-secrétaire, tient la plume en absence de M. le Secrétaire-perpétuel.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Secrétaire-perpétuel, qui exprime les motifs de son absence et de l'impossibilité où il a été de rédiger le procès-verbal de la dernière séance.

M. Chaumelin dépose sur le bureau les nos de juillet et d'août de la *Tribune Artistique*.

Lettre de M. Currel qui demande à la Société de nommer une commission pour examiner un nouveau procédé de confection des tours de tête dont il est l'auteur et pour lequel il a pris un brevet d'invention, le 11 décembre 1858. M. le Président désigne pour faire partie de cette commission, MM. Sapet, président, Chaumelin et Gentet.

M. Sapet, chargé de faire un rapport sur la 1re livraison de la *Revue Agricole* de l'Angleterre, fondée par M. Robiou de la Trehonnais, s'excuse de ne pouvoir communiquer lui même, son travail à l'assemblée; il a chargé M. Gouirand de vouloir bien en donner lecture. M. le rapporteur fait ressortir l'importance de la publication de M. de la Trehonnais au point de vue théorique et pratique et l'avantage qu'il y aurait à répandre en France les produits agricoles usités en Angleterre, bien autrement avancés et perfectionnés que ceux pratiqués dans notre pays. Il conclut à ce que M. de la Trehonnais soit nommé membre correspondant de la Société. Il est sursis au vote sur cette conclusion jusqu'à ce que la Société connaisse si M. le Secrétaire-perpétuel a demandé pour M. de la Trehonnais le titre de membre correspondant.

La parole est ensuite à M. Natte.

Sa lecture roule sur l'origine et les applications diverses

de la loi fiscale du timbre. M. Natte indique pour mémoire l'opinion de ceux qui font remonter le timbre jusqu'à Justinien; mais il est certain que le timbre tel qu'il est en usage aujourd'hui, ne remonte pas aussi loin, et que c'est seulement dans les dernières années du règne de Louis xiv qu'il a commencé à être en vigueur. La suite de cette lecture pleine d'intérêt, est renvoyée à la prochaine séance.

M. Lions prend la parole pour donner lecture d'une notice qui roule sur la statistique intérieure de notre Société. M. le Trésorier a désigné le degré d'assiduité moyenne de chacun des membres de la Société et a fait diverses propositions qui, d'après lui, seraient de nature à faire prospérer notre compagnie. Ces propositions sont, aux termes du règlement, déposées sur le bureau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 octobre 1859.

Présidence de M. Carpentin.

Le procès verbal de la séance du 11 août est lu par M. le Secrétaire-perpétuel et adopté sans reclamation par la Société.

M. Mortreuil, vice-secrétaire, lit le procès verbal de la séance du 8 septembre, qui est également adopté.

Correspondance. — Lettre de l'Académie Impériale de médecine qui accuse reception et remercie notre Société du 20e volume du repertoire de nos travaux.

M. Pawiloski ayant demandé qu'une Commission fut examiner la plante dite de Dekkelé, dans un état voisin de maturité, au quartier du Petit Camas, MM. Segond-Cresp, Lions, le Président et le Secrétaire se sont rendus sur les lieux, samedi 8 du courant, dans la matinée, et n'ont pas trouvé la maturité de la graine assez avancée pour que l'on puisse dès

à présent assurer que cette plante s'acclimatera dans notre pays. Il faut donc attendre que de nouveaux essais permettent de se prononcer d'une manière concluante sur ce sujet.

M. le Secrétaire donne lecture d'une nouvelle circulaire relative à un projet de publication d'un dictionnaire déjà commencé pour servir de specimen et accompagnée d'un rapport fait au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes sur le plan du même ouvrage.

Pour se conformer à cette nouvelle circulaire adressée à notre Société par M. le Ministre de l'instruction publique, il est décidé que la Commission nommée le 21 octobre 1858 pour fournir des renseignements sur ce genre de travail, se réunira incessamment. Nous rappellerons que cette Commission est composée de MM. Carpentin, Chabrier, Feautrier, Guys, L. Menard, Mortreuil, Sapet, le Président et le Secrétaire-perpétuel.

M. J. C. Roumieu, conseiller à la Cour Impériale de Pau, membre correspondant de notre Société, adresse un travail manuscrit dont il est l'auteur et qui a pour titre : *examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées*, par M. Charles de Picamille, avocat.

M. Segond-Cresp est chargé du rapport à faire sur ce travail.

La Société a reçu, depuis la séance du 11 août, les brochures et ouvrages suivants :

1° Une *notice historique sur la vie et les travaux de* M. Roux-Alpheran, par M. Mouan, Secrétaire-perpetuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix, (in-8° de 144 pages.)

2° Les nos de mai, juillet et septembre de *l'agronome praticien,* journal de la Société d'Agriculture de Compiegne,

3° Les nos 58-59, avril et mai 1859, de la *Revue Horticole* des Bouches-du-Rhône.

4° La première livraison, tome seizième, des *annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique..*

5° *Le Recueil agronomique, industriel et scientifique*,

publié par la Société d'Agriculture de la Haute-Saône, établie à Vesoul. Tome 3, 6e et 17e livraisons, tome 5, nos 6 et 7. — tome 6, nos 1, 2 et 3. — tome 7, nos 1, 2, 3 et 4.

6° Les nos 488, 490, 493, 495, 499, 500, 502 du *Courrier des-Alpes*, nos dans lesquels sont consignés des articles, intitulés : *Juridictions métropolitaines des Alpes-Maritimes et de la Narbonaise Seconde relativement à l'évêché de Gap*, ou recherches historiques sur *les anciens ressorts ecclésiastiques et civils*, *et les diverses transformations des diocèses d'Embrun et de Gap ;* par M. Jules Cherias, juge de paix, etc, membre-correspondant, à Gap. Cette série d'articles fait suite à d'autres du même auteur, sur le même sujet et envoyés déjà à notre compagnie.

7° Une brochure adressée à titre d'hommage par son auteur M. Borchard, membre correspondant, à Bordeaux et laquelle a pour titre : *Hygiène* des *Professions* (*maladies* des *menuisiers et des ébenistes*) etc. (in 8° de 15 pages.)

8° Deux brochures de M. Alphonse Gacogne, correspondant à Lyon; l'une intitulée : *Histoire des Bourguignons et de leur établissement dans le Lyonnais ;* l'autre est une pièce de poésie publiée sous ce titre : *La Mer Méditerranée.*

L'ordre du jour appelle en premier lieu la suite et la fin de la statistique du timbre en France et particulièrement à Marseille, par M. Natte. La Société qui, dans la séance du 8 septembre, a applaudi à la lecture d'une partie de ce travail, accueille avec non moins de satisfaction la communication des documents qui le complètent et en vote l'insertion dans le recueil de nos travaux; c'est dire que M. Natte s'est rendu digne d'un jeton d'argent qu'il reçoit immédiatement.

Propositions. La Société examine ensuite quelques propositions déposées sur le bureau par M. Lions, dans la dernière séance.

Et d'abord, notre collègue propose que M. le Président de la Société, après avoir désigné les membres d'une commission, en nomme immédiatement le Président et le Secrétaire;

que chaque membre désigné soit prévenu des fonctions qu'il aura à remplir, à l'effet de s'assurer de son adhésion ou de son refus ; qu'à chaque réunion de la Commission, le membre absent soit soumis à l'amende d'un jeton de bronze, ainsi qu'il a été établi pour le Conseil d'Administration.

Cette proposition, appuyée par MM. Guys, L. Menard, Segond-Cresp, Chaumelin et Gouirand, est prise en considération.

La seconde proposition a pour but de louer deux pièces au centre de la ville, et où serait placée la bibliothèque de la Société, de chercher à se procurer les ouvrages qui manquent à certaines collections et de prendre des mesures pour que chaque membre trouve la bibliothèque ouverte à une époque déterminée.

Cette proposition est renvoyée à l'appréciation du Conseil d'Administration.

Voici les termes dans lesquels a été conçue une troisième proposition : « il arrive presque toujours que par des motifs de considération particulière ou toute autre cause, on se laisse influencer lorsqu'il s'agit de décider si un travail quelconque, lu en séance ordinaire, mérite un jeton d'argent et l'honneur de l'impression. Pour éviter toute hésitation à cet égard, je proposerai que le scrutin secret soit toujours appliqué à la décision de l'assemblée. »

Cette proposition, appuyée comme la première, par MM. Guys, L. Menard, Segond-Cresp, Chaumelin et Gouirand, est également prise en considération.

Une quatrième proposition tendant à ce qu'une certaine somme soit versée, chaque année, à titre de don par notre Société entre les mains du Président d'une Association charitable, n'est point appuyée.

Enfin, une cinquième proposition n'étant en quelque sorte qu'une réproduction de l'article 10 du réglement, n'est par cela même point adoptée.

M. Chaumelin fait, à son tour, cette proposition de rayer

du tableau des membres actifs, celui qui, dans l'année, n'aurait assisté à aucune séance. MM. Flavard, Gouirand, Jubiot, Segond-Cresp et Toulouzan appuyent immédiatement cette proposition et elle est déposée sur le bureau, pour, un mois après ce dépôt, être prise en considération, s'il y a lieu.

Rapport. La parole est à M. Gouirand pour faire, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur un travail manuscrit de M. Lions, ayant pour sujet la statistique des plantes du département des Bouches-du-Rhône. Ce rapport écouté avec une attention soutenue allait être mis à la discussion, avant qu'il en fut mis les conclusions aux voix. Mais M. Lions fait remarquer qu'il éprouve le besoin de répondre à M. le rapporteur par cela seul que celui-ci l'a beaucoup trop loué et non moins critiqué.

Toutefois, l'heure étant avancée, M. le Président qui présume, d'ailleurs, que la discussion du rapport sera longue, l'ajourne à la prochaine séance.

Nomination de membres. On passe à la nomination par voie de scrutin de M. Robiou de la Trehonnais et de M. le docteur Vingtrinier, proposés, l'un et l'autre, pour le titre de membre correspondant. Ces deux candidats ayant réuni tous les suffrages sont proclamés membres correspondants.

Election des fonctionnaires. L'ordre du jour amène la nomination des membres du Conseil d'administration de la Société pour l'année 1860. Il est à remarquer qu'à l'exception du Président sortant qui ne peut-être réélu et du Secrétaire qui est perpétuel, tous les fonctionnaires de 1859 sont rééligibles.

Il resulte du scrutin que le Conseil d'Administration et le bureau se trouvent composés pour l'année 1860, de la manière suivante :

MM. A. Lucy, Président.

Mortreuil, vice-Président.

P. M. Roux, Secrétaire perpétuel.

Sapèt, vice-Secrétaire.

MM. L. Menard, annotateur de la 1re classe.
Chaumelin, annotateur de la 2me classe.
Gouirand, annotateur de la 3me classe.
Segond-Cresp, conservateur-bibliothécaire.
Lions, Trésorier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 10 *novembre* 1859.

Présidence de M. Vaucher.

M. Mortreuil, Vice-Secrétaire, tient la plume en l'absence de M. le Secrétaire-perpétuel.

M. le Président expose que M. le Secrétaire-perpétuel vient d'être cruellement atteint dans ses plus chères affections, par la perte qu'il a faite de sa belle-mère. Il propose à l'assemblée de se rendre immédiatement auprès de notre honorable confrère et de lui témoigner toute la part que la Société prend à sa douleur, en remettant la séance à un autre jour. Cette motion est adoptée à l'unanimité et la séance est levée. Tous les membres présents se joignent au Président pour aller donner à notre digne Secrétaire-perpétuel cette marque de sympathie.

Séance du 8 *décembre* 1859.

Présidence de M. Carpentin.

Après la lecture, par M. P.-M. Roux et l'adoption par la Société, du procès-verbal de la séance du 13 octobre 1859, M. Mortreuil qui, en sa qualité de Vice-Secrétaire, avait tenu la plume, en l'absence de M. le Secrétaire-perpétuel, dans la séance de novembre dernier, lit également aujourd'hui le procès-verbal qu'il a rédigé de cette séance, qui est adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Lucy qui, ayant appris son élévation à la présidence de la Société, témoigne qu'il a été fort sensible à cette manifestation. Mais, dans la pensée que sa santé chancelante depuis quelque temps et les charges qui pèsent sur lui, contrarieraient plusieurs fois son zèle, il aurait hésité à accepter les fonctions attachées à la présidence, s'il n'avait craint, par son refus, de manquer à ses collègues dont les suffrages lui sont précieux, et s'il n'eut pas compté beaucoup sur M. le Vice-Président pour l'assister alors que des circonstances impérieuses s'opposeraient à sa bonne volonté.

Lettre de M. Jean de Prat qui, empêché d'assister aux séances, aux heures où elles ont lieu, se voit forcé de donner sa démission de membre actif; il ajoute qu'il gardera le souvenir des bons rapports qu'il a eus avec tous les membres de la Société de statistique.

La Compagnie, réduite à accepter cette démission, regrette beaucoup d'être désormais privée d'un membre qui à de précieuses qualités personnelles, associe toutes celles qui caractérisent le bon statisticien et l'excellent collègue.

M. Bertulus qui, il y a quelque temps, a également donné sa démission motivée sur ce qu'il ne lui était plus possible de se rendre aux assemblées ordinaires, a exprimé de nouveau l'intention bien arrêtée de cesser, par cela même, sa participation aux travaux de la Société.

Celle-ci ne voit pas sans déplaisir une semblable détermination qui la prive aussi d'un membre recommandable sous bien des rapports.

Lettre de M. Gouirand qui, apprenant par l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui que des remarques relatives à son rapport sur le travail de M. Lions concernant les plantes des Bouches-du-Rhône, doivent être faites par M. Lions lui-même, exprime le regret que l'impossibilité où il est actuellement de quitter son officine, l'empêche de venir combattre les objections de son contradicteur.

Sont ensuite indiqués, dans l'ordre suivant, les ouvrages ou brochures parvenus à la Société depuis la dernière séance:

1° *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.*-XXIXe année, IXe de la 2e série-1858.

2° *Théorie sur l'impôt*, brochure in-12, de 126 pages, offerte à titre d'hommage, par l'auteur M. Emile RICARD, à la Société de statistique (Marseille 1859).

3° *Considérations archéologiques sur les églises de Lyon.* —*Discours de réception à l'Académie impériale de Lyon*, par le comte de SOULTRAIT, membre correspondant.

4° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiégne (n° 4—novembre 1859).

5° *Annuaire de la Société météorologique de France* — tome septième (2e partie); bulletin des séances, feuilles 1-6, septembre 1859.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la lecture, par M. LIONS, de sa réponse au rapport de M. GOUIRAND, sur son travail relatif aux plantes des Bouches-du-Rhône. Mais la Société, considérant qu'il convient que M. GOUIRAND soit présent pour entendre le dire de M. LIONS, ne voit pas que la lecture de celui-ci puisse être faite dans cette séance, et même, après discussion, charge exclusivement le Conseil d'administration de la décision à prendre définitivement sur cette affaire, après qu'il aura écouté les parties.

Puis, M. L. MENARD rend compte d'un ouvrage de M. ERNEST de BLOSSEVILLE et qui a pour titre : *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie.* M. MENARD rappelle tout ce que le problème pénitentiaire offre de difficultés, en résumant les données multiples et quelquefois contradictoires de la question ; il rappelle également les luttes ardentes et passionnées qui se sont élevées autour de diverses solutions des théoriciens.

Après avoir constaté les services que ces théoriciens ont rendus à la science, il établit que le moment est venu pour les hommes pratiques, de puiser à d'autres sources que celle

de la spéculation, en ouvrant le livre de l'expérience l'*Histoire*. L'ouvrage de M. de Blosseville vient répondre à cette exigence, en ce qui touche à cette solution de la question pénitentiaire que l'on a trouvée dans la colonisation pénale.

L'auteur ne s'est point occupé accidentellement de cet important sujet, il en a fait l'objet de longues et patientes études, depuis trente ans. L'ouvrage qu'il vient de publier, tout en reproduisant les éléments d'un travail analogue auquel notre Société donna de justes éloges, en 1831, est tellement remanié et complété que, renonçant à le considérer comme une seconde édition, M. de Blosseville a pu le présenter comme un ouvrage nouveau.

M. L. Menard fait ensuite connaître le plan de ce travail et la méthode employée par l'auteur; il rend un hommage mérité aux qualités diverses dont le publiciste a fait preuve dans le cours de cet important ouvrage qui sera un document d'une haute utilité pour apprendre ce qu'il faut *imiter* ou éviter dans la grande aventure tentée par l'Angleterre, en 1788, et qui a valu une terre nouvelle à la civilisation.

Après avoir présenté quelques observations sur la pensée de ce travail qui se résume en un traité d'alliance entre les divers systèmes pénitentiaires conçus jusqu'à ce jour, et exprimé le regret que la forme purement historique du livre n'ait pas permis à M. de Blosseville de formuler ce traité comme aussi de donner plus de détails sur le régime intérieur des colonies dont il a fait l'histoire, M. le rapporteur conclut à ce que des remerciments soient adressés à notre digne correspondant et à ce que son ouvrage soit honorablement classé dans la bibliothèque de la Société parmi les productions les plus utiles sur cette haute question d'économie sociale.

Ce rapport, écouté avec beaucoup d'attention, est approuvé quant à la rédaction et aux conclusions.

On s'occupe ensuite des propositions prises en considération dans la séance du 13 octobre. La première présente trois conditions dont deux seulement sont adoptées, tandis

que la troisième, c'est-à-dire une pénalité, est rejetée. Ainsi donc, il est délibéré que le Président de la Société désignera le président de toute commission spéciale immédiatement après l'avoir nommée et portera de suite à sa connaissance les fonctions qu'elle aura à remplir, et cela afin de s'assurer de l'adhésion ou du refus de chacun de ses membres.

Quant à la proposition concernant une lecture faite, en séance ordinaire, pour l'obtention d'un jeton d'argent et de l'insertion de ce travail dans le Répertoire, il est délibéré que pour cette double récompense, le scrutin secret sera toujours appliqué à la décision de l'assemblée.

Enfin, la proposition ayant pour but de rayer du tableau des membres actifs ceux d'entre eux qui, dans l'année, n'auraient assisté à aucune séance, n'est point adoptée par divers motifs, notamment par cette considération que déjà la Société, il y a moins d'un an, a pris une décision tendant à priver du titre de membre honoraire les membres actifs qui l'ambitionneraient avant d'avoir réuni un nombre de présences aux séances, égal à celui des années de service exigées par le règlement.

La commission chargée de concourir à la collaboration d'un dictionnaire géographique de la France, projeté par M. le Ministre de l'instruction publique, a, au rapport d'un membre, suspendu ses recherches, jusqu'à ce que la Société de statistique ait décidé quelles ne sont pas superflues, attendu que les membres de ladite commission le sont aussi d'une autre compagnie savante s'occupant du même sujet. La Société, loin de partager cette manière de voir, engage sa commission à reprendre ses travaux et à les continuer avec persévérance.

En conséquence, M. Feautrier, Président de la commission, en réunira incessamment les membres parmi lesquels seront compris MM. Chaumelin, Gentet, Famin et Toulouzan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

en 1859.

—

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission de météorologie.

MM. Dugas, Pirondi et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Bordes, P.-M. Roux, de Marseille, et Sapet.

Commission de géologie.

MM. Flavard, Toulouzan et Vaucher.

Commission de botanique.

MM. Gouirand, Lions, A. Lucy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Dugas, Jubiot, Pirondi et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Bordes, Gentet, Hornbostel et Vaucher.

Commission de population.

MM. Chabrier, Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Carpentin, Chaumelin, Feautrier, H. Guys, Mortreuil, Segond-Cresp et Timon-David.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Chabrier, Chirac, A. Lucy, Sapet et Vaucher.

Commission des institutions.

MM. Chirac, Feautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission des établissements industriels.

MM. Boisselot, Chabrier, Duprat, Natte, Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H. Guys et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de législation.

MM. Hornbostel, Lions, Mortreuil et Segond-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. Lions, A. Lucy, Prou-Gaillard et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. Bordes, Chabrier, Duprat, Sapet et Toulouzan.

Commission de commerce.

MM. Guys, Natte et Prou-Gaillard.

Commission de navigation.

MM. Natte, Sapet et Toulouzan.

Commission des finances.

MM. Chabrier, Chirac, Lions, A. Lucy et L. Menard.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1859.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1859.

MM, Carpentin, O. ✡, Président; Lucy, O. ✡, C, ✠, Vice-Président; P.-M. Roux, de Marseille, ✠, ✠, C. ✡, ✠, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; Mortreuil, ✡, Vice-Secrétaire; Sapet, Annotateur de la première classe; L. Menard, Annotateur de la deuxième classe; Timond-David, Annotateur de la troisième classe; Segond-Cresp, Conservateur-bibliothécaire; Lions, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en 1831, devenu Président d'Honneur, le 3 mai 1843.)*

—

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT — *(Délibération du 7. juillet 1853.)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire.

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône (M. BESSON.)

Le Maire de la ville de Marseille (M. L. LAGARDE.)

—

MEMBRES HONORAIRES.

2 novembre 1830.

MM. Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✠, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

5 mai 1831.

REYNARD (ELISÉE), C. ✡, ex-Maire de Marseille, ex-Pair de France, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, etc., place Noailles, 49.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✡, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

MOREAU (CÉSAR), de Marseille, ✡, Membre de plusieurs corps savants, à Paris *(Correspondant, en 1830.)*

LAURENCE (JEAN), ✡, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✡, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✡, Général de division, à Paris.

8 *septembre* 1836.

MM. MÉRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 *décembre* 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✻, Général de division, à Ajaccio.

De MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Sénateur, O. ✻, Commandeur des ordres des SS. Maurice et Lazare et membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, au Palais épiscopal.

5 *janvier* 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✻, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

7 *mars* 1844.

AUTRAN (Paul,) ✻, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1836 .*)*

22 *décembre* 1846.

BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.*)*

4 *novembre* 1847.

FALLOT (Frédéric-Auguste-Gustave), Membre du XIVe Congrès scientifique de France. à Cette *(Membre actif, en* 1834.*)*

SAINT-FERRÉOL (Jn-Ls-Jph.), Liquidateur des douanes, en retraite, place d'Aubagne, n. 6 *(Membre actif, en* 1827.*)*

6 juillet 1848.

MM. BOUIS (Jean-Jacques), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20. *(Membre actif, en* 1829.*)*

7 septembre 1848.

HUGUET (Simon-Théodore), ✡, ex-Commissaire de la Monnaie, Membre du XIVe Congrès scientifique, rue du Muguet, 19 *(Membre actif, en* 1837.*)*

7 décembre 1848.

DE CAUMONT (Arcisse), C. ✡, O. ✠, ✠, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen *(Membre correspondant, en* 1844.*)*

FRESLON (Alexandre), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✡, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique. etc., à Angers *(Correspondant, en* 1843.*)*

MOREAU DE JONNÉS (Alexandre.) Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris *(Membre correspondant, en* 1839.*)*

12 avril 1849.

LACROSSE, ex-ministre des travaux publics, à Paris.

4 octobre 1849.

DE FALLOUX, ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

8 novembre 1849.

PASSY (Hippolyte-Philibert,) ✡, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 décembre 1849.

VALZ (Jean-Felix-Benjamin), ✡, Directeur de l'Observatoire,

Membre de l'Institut, du XIVme Congrès scientifique, etc., à l'Observatoire impérial *(Membre (actif, en 1839.)*

28 *février* 1850.

MM. DE SULEAU (Louis-Ange-Antoine-Elisée), C. ✡, C. ✠, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 58, à Paris.

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (Hippolyte-Benoit, Comte de), ✡, Ingénieur en chef des mines, Prefesseur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Membre actif, en 1831.)*

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (Albin), Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlons-sur-Saone, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (Pascal) ✡, ✠. Architecte et Professeur de dessin. Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4. *(Membre actif, en 1828, correspondant, en 1839, redevenu actif, en 1842.)*

3 *avril* 1851.

HECQUET (Antoine-Charles-Félix), C. ✡, C. ✠, C. ✠, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, O. ✠, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHÉRON (Philippe-Pierre-Emile). ✡, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille *(Membre actif, en 1831.)*

3 *novembre* 1853.

VANHALL (Floris-Adrian), Ministre d'Etat de S. M. le Roi

des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-Elsenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des Sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à la Haye.

13 *avril* 1855.

MM. THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société de Médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, allées de Meilhan, 78.

7 *août* 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O. ✡ O. ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue Sala, 4, à Lyon. *(Membre correspondant, en 1851.)*

5 *février* 1857.

MÉLIER (François). C. ✡, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur-général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Correspondant de l'Académie de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, *(Membre correspondant, en 1850.)*

22 *août* 1857.

MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✡, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg *(Membre actif, en 1849)*.

3 *décembre* 1857.

M. CLOQUET (Jules), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

MM. ROUX (Pierre-Martin), de Marseille, ✠, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur et Président perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, vice-Président général de la XVe, de la XVIe, de la XIXe et de la XXIIe sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

FEAUTRIER (Jean), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue des Empereurs, 18.

1er avril 1841.

MM. TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVme session du Congrès scientifique de France, rue St-Jacques, 82.

9 mai 1844.

HORNBOSTEL (Charles), Avocat, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Noailles, 50.

3 juillet 1845.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✻, Juge de paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, boulevard Gazzino, 3.

16 avril 1846.

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, place St-Michel, 44.

12 février 1849.

NATTE (Charles), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31 *(Membre actif, en 1827, correspondant en 1844, de nouveau Membre actif.)*

VAUCHER-CRÉMIEUX (Jean-Marc-Samuel-Louis), ✻, ✠, Architecte, Lieutenant-colonel du Génie à l'Etat-major fédéral, Membre de la Société des Arts, de celle d'industrie et de la Société d'utilité publique de Genève, Architecte de la résidence impériale, à Marseille, rue Montgrand, 60.

7 juin 1849.

DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✻, ✠, Docteur en médecine, Président de la caisse d'épargne, Membre de

la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Sylvabelle, 15.

1er *août* 1850.

MM. GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1850.

SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

3 *février* 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✻, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. (*Correspondant, en* 1844, *devenu membre actif.*)

28 *novembre* 1853.

SECOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre du bureau de consultations gratuites, de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la Conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier (1re Calade) 15.

14 *décembre* 1853.

FLAVARD (Eugène-Jean-Pierre-Noel), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue des Petits-Pères, 40.

2 *février* 1854.

PIRONDI (Sirus-Primus-François-Simon), ✠. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille, Professeur de l'Ecole préparatoire de médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et des Sociétés de médecine de Paris, Marseille, Montpellier, Londres, Edimbourg, Bruxelles. Hambourg, Madrid,

Florence, Rome et Turin, boulevard du Muy, 47. *(Correspondant. en 1834, devenu Membre actif.)*

2 *mars* 1854.

MM. MENARD (Léopold-Branchu), Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône; Membre de la Commission de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er *juin* 1854.

GOUIRAND (Joseph-Isidore-Eulalie), Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 9 *bis*.

6 *juillet* 1854.

CARPENTIN (Victor-Adolphe-Théodore), O. ✻, Officier supérieur en retraite, Commissaire impérial près le Conseil de guerre, Membre de l'Académie de Marseille, Correspondant de celle de Metz et de la Société française pour la conservation des monuments, rue de Bruys, 5.

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (Joseph-Marie), chanoine-honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire. boulevard de la Magdelaine, 90.

3 *mai* 1855.

CHAUMELIN (Jean-Marie-Marius), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Longchamp, 29.

6 *décembre* 1855.

LUCY (Adrien), O. ✻, C. ✡, Receveur général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'horticulture de Marseille, vice-Président de la Société d'agriculture, Inspecteur des monuments historiques et vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

6 *mars* 1856.

MM. CHABRIER (Ch.), ✡, Caissier de la caisse d'épargne, Membre du Conseil municipal, etc., rue Lafon, 11.

3 *avril* 1856.

CHIRAC (Joseph-Marie-Augustin), Agent général, Caissier principal de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 *mai* 1856.

LIONS (Antoine-Charles-Marie), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier 14.

6 *mai* 1858.

BORDES (Paul-Jean-Baptiste), Ingénieur civil, etc., etc., rue Paradis, 39.

6 *janvier* 1859.

BOISSELOT (Dominique-François-Xavier), ✡, Lauréat de l'Institut, etc., Compositeur de musique et fabriquant de pianos, place Notre-Dame-du-Mont, 12.

DUPRAT (Anacharsis), Négociant, ayant obtenu diverses médailles pour la fabrication des bouchons à la mécanique, industrie qu'il a créée et perfectionnée, etc., rue Cassis, sur le Prado, 105.

5 *mai* 1859.

JUBIOT (Nicolas), ✻, ✠, Docteur en médecine, médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, Membre titulaire de la Société impériale de médecine de cette ville et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, etc., rue Fongate, 33.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

24 juillet 1827.

MM. PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✻, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✻, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 décembre 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine, de Marseille, etc., à Philadelphie.

10 avril 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er juillet 1828.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 août 1828.

BARBAROUX, O. ✡, Sénateur, place du Palais-Bourbon, n. 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 novembre 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✡, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 juin 1829,

MM. ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✻, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 février 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✻, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise).

DECLINCHAMP (Victor), ✻, ex-Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris

VIGAROSI, ✻, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs académies, à Mirepoix.

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en 1827, devenu correspondant.)*

8 mai 1831.

MALO (Charles), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 juillet 1831.

De CRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, à Dijon.

5 octobre 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), Marquis, ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure.)

DESMICHELS, ✻, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Paris.

5 avril 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

7 *février* 1833.

MM. De SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs académies, à Naples,

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER de CREVECŒUR de PERTHES (Jacques), ✡, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✱, Docteur en médecine, Juge de paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (Alexandre-Jules), Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

2 *octobre* 1834.

REGNOLI (Georges), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Pise.

4 *décembre* 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 *juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✡, ✱, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

M. DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi, Dordogne.

2 *juillet* 1835.

COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), ✡, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres, (Tarn.)

DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre). ✡, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

MONTFALCON, ✡, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD (François), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✡, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire général de la Société de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

[illegible] de l'Institut et des sociétés nationales de Paris, de Londres, de Madrid, de Vienne, de Genève, à Paris.

[illegible] LAVOISIER [illegible]. Fondateur [illegible] aux [illegible].

[illegible] Chevalier de la croix d'or [illegible] Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et [illegible] de l'Université d'Athènes. Membre de la Société d'instruction primaire à Athènes.

12 novembre 1846.

[illegible] Ecrivain-Marin. Propriétaire. Homme de lettres. Membre du [illegible] Lettres scientifiques de France et des sociétés scientifiques d'Aix, à La Ciotat.

7 janvier 1851.

[illegible] ex-ministre de la marine. Membre de la Société archéologique, à Athènes.

LARDEREL, le Comte de, Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI, de, Conseil-général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI, Comte de, Chambellan du Pape. Membre de plusieurs académies à Rome.

PRIOR-SENZY, Banquier, etc., à Florence.

5 mars 1851.

BARNETCHE, Juge au tribunal civil. Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 mai 1851.

JANET (Don Agustin), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

JAMMET (Joseph-Antoine), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

VIENNE (Henri), Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

10 *juin* 1841.

MM. BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société de médecine de Bordeaux et membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à la Rochelle.

16 *septembre* 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 *décembre* 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 *janvier* 1842.

GUEYMARD (Emile), ✻, Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé Joseph), Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgoffiles, Président général du IIIme Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Florence.

TARTINI (Ferdinand), Chevalier sur intendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire général du IIIe Congrès scientifique italien, à Florence.

2 mars 1842.

MM. ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène), ✻, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses Alpes, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes).

1er décembre 1842.

BONNET (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agronomie, Membre du Conseil municipal, de l'Académie et de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand Seminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (Charles-Henri), ✻, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, directeur de l'école du Bas-Rhin et Membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc,, au Mont-Liban.

27 juin 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F.-J.), O. ✻, ✠, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, à Paris, *(Correspondant, en 1837, devenu membre actif, en 1842, redevenu correspondant.)*

2 novembre 1843.

BARILLON (François-Guillaume), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✻, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BURGUET (Henri), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société Linéenne et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, à Bordeaux.

MAGNÉ, Pharmacien major de la marine, en retraite, ex-Secrétaire de la Société des sciences et d'agriculture de Rochefort, etc., à Rochefort.

MM. BERTONI (Raphael), Docteur en médecine, à Erzéroum.
BORÉLY (Pascal), Statisticien, à Palerme.
DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.
DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.
FLURY (Hippolyte), Consul de France, dans le royaume de Valence.
HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI (Jacques-Charles), Négociant, à Soussa.
THORE, Docteur en médecine, à Sceaux.

1er *février* 1844.

HIPPOLYTE de St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.
PHILIBERT, (Jean-Etienne), Vice-Consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL de Cocina, Président de l'Académie littéraire de St-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET (Pierre), ✻, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne.)

12 *décembre* 1844.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.
EREDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes,
VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-Consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 *mars* 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✻. ancien ministre, Membre de l'Institut, Président général de la XIIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis). Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau *(Correspondant en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✻, Vice-Président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), Docteur en médecine, ancien Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), Juge-de-paix, à Aubagne, *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant.)*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✻, ✠, Chef du bureau de statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 juin 1846.

MM. SCHEULTZ (J.-J.), Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (Julien-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap.

5 *novembre* 1846.

BALBI (Eugene), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernemeni de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine) Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GRIMALDI (Louis), Secrétaire de la Société économique de la Calabre, membre de divers corps savants.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✡, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (Fréderic).C. ✠, ✠, ✡, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (Charles). Historien, à Naples.

4 mars 1847.

CHASTEL (Louis-François), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

4 mai 1847.

[illegible]

7 octobre 1847.

[illegible]

3 février 1848.

MAGNONE (François), *ⓒ*, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVe Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant).*

19 octobre 1848.

MOUAN (Jean-Louis-Gabriel), Avocat. Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 novembre 1848,

D'ANDELARRE (le Comte), Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traveray par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz.

5 juillet 1849.

MM. CLÉMENT (Honoré-Eugène), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

8 novembre 1849.

BALLY (Victor-François), ✡, ✻, ✠, Docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, Président de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (Jean-Claude), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (Henri), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château du Morier près et par Tours.

MARTEVILLE (Alphonse-Edmond), Membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société d'archéologie bretonne, etc., à Rennes.

MOREAU DE JONNÉS fils (Alexandre), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris.

TAROT (François), ✡, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVIe Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes.

TOULMOUCHE (Adolphe), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 décembre 1849.

MM. VINTRAS (Alphonse-Alexandre), ✡, Directeur des postes, Membre du XIVe Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en 1839, devenu correspondant).*

20 décembre 1849.

BERTEAUT (Sebastien) ✡, ✠, Secrétaire de la Chambre de commerce, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et du XIVe Congrès scientifique de France, à la campagne, près Marseille. *(Membre actif, en 1845, devenu correspondant).*

PEREIRA DE LÉON (Gabriel), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne,

7 février 1850.

BONAFOUS (Norbert-Alexandre), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la faculté des lettres d'Aix, Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 mai 1850.

REMACLE (Bernard-Bénoit), ✡, Avocat, ex-inspecteur général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants, à Alby.

SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIVe session du congrès scientifique de France, etc., en Egypte. *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant).*

6 juin 1850.

FRÉDERIC-LANCIA (Marquis, Duc de Brolo), Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (Armand-René), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper.

ORLANDINI (F.-Silvio), Secrétaire perpétuel de l'Académie

Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Livourne.

MM. PRÉAU-LOCRÉ (Gustave), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 juillet 1850.

ORSINI (Jules-César-Fortuné-Nicolas), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 septembre 1850.

BONNAFOUX (Eugène), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DÉSORMEAUX (Antonin-Jean), ✡, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

DUFAUR DE MONTFORT (Raymond), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle.

8 octobre 1850.

CORNAZ (Charles-Auguste-Edouard), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des Sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse).

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 janvier 1851.

TOPIN (Joseph-Claude-Hippolite), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence. *(Membre actif, en* 1848, *devenu correspondant)*,

9 juin 1851.

TEXTORIS (Marius-César), ✡, Capitaine en retraite, Membre

de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

MM. TOCQUEVILLE (Louis-Edouard), ✠, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne.

7 août 1851.

BUZONNIÈRE (Louis-Léon-Augustin-Nouel de), Secrétaire général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 octobre 1851.

MAURIN (François), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, au Luc (Var).

6 novembre 1851.

DUPUIS (François), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Orléans.

SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-Georges-Richard Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire).

27 décembre 1851.

GENDARME de Bevotte, (Guy-François-Louis-Auguste), ✠, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc, etc., à Avignon, (*Membre actif, en 1848, devenu membre correspondant)*

31 août 1852.

BOMPAR (Jean-Paul-Philippe), Secrétaire de la Chambre d'agriculture du Var, Membre de la Société d'agriculture et du Comice agricole, à Draguignan.

BONAFOUS (Hippolyte) Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 novembre 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemy), Membre du XIVe

Congrès scientifique, à Paris, (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

MM. ERMIRIO (Jérôme), ✠, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Gênes. (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

3 *mars* 1853.

BARD (Joseph), Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie et de la Société de médecine de Marseille, etc., à Chorey, (Côte-d'Or.).

12 *mai* 1853.

GUERIN (Jean-Baptiste-Casimir-Germain), Membre de plusieurs corps savants, à Paris, (*Membre actif, en* 1852, *devenu correspondant.)*

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✠, Inspecteur-général de l'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (Lambert Adolphe-Jacques) ✠. Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres, Directeur de l'observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte Joseph-

ROMAIN-LOUIS de), Grand'Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très-grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MM. MAUMENÉ (É.), Docteur ès-sciences, et Membre de l'Académie des sciences, à Reims.

PERROT (È), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc, à Bruxelles.

SAUVEUR (D) ✡, ✠, Docteur en médecine, Inspecteur-général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (CHARLES-LOUIS), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris. *(Membre actif, en* 1850, *devenu correspondant.)*

GIRAUD (MAGLOIRE, l'Abbé), Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr, correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire archiviste de la Commission cantonale de statistique du Bausset, à Saint-Cyr (Var).

1er *juin* 1854.

CORNILLON (VINCENT-HIPPOLYTE), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ ALVARO (DOM-FRANCISCO), Docteur en médecine, Secrétaire du Conseil de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le baron JOSEPH), O. ✡, Commandeur et

Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

MM. LEGOYT (Alfred), ✻, Chef des travaux de la statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 *mai* 1835.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (Abraham), ✻, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

8 *novembre* 1855.

DE BRIVE (Albert), ✻, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVREMONT (Alexandre), ✻, C. ✠, ex-Préfet de la Haute-Loire, président-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France, Président d'honneur de la Société académique du Puy, correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

[illegible] (Antoine), ex-Secrétaire [illegible] de Draguignan, délégué [illegible] de statistique de 1855, Receveur [illegible] Var.

[illegible]-Hyacinthe-Antoine), [illegible] Agriculture et d'horticulture de [illegible] pour la conservation des [illegible] Vaucluse.)

[illegible] 1856.

[illegible] - au long cours, Membre des Assi- [illegible] Aubagne.

[illegible] 1857.

[illegible] des Douanes, Membre du [illegible] et de la Société fran- [illegible] monuments historiques, [illegible]

[illegible] 1858.

[illegible] général de la Préfec- [illegible] à Grasse (Var).

[illegible] 1859.

[illegible] de Vaucluse [illegible]

[illegible] 1860.

[illegible] Ministre de l'intérieur, [illegible] Luxembourg et de la [illegible] de plusieurs corps sa- [illegible] Luxembourg, etc., en Suède.

[illegible]-Miraval, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc., à Miraval (Var).

[illegible] (le docteur Charles-Baptiste de), Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc., à Moscou.

3 *décembre* 1857.

MM. RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

LEFEBVRE (Julien), ✠, ✡, ❄, Avocat, Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, membre de plusieurs corps savants, etc., à Marseille.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ✡, ministre, etc., etc., à Athènes.

VALLEZ (Pierre-Joseph), Docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, membre de beaucoup de sociétés savantes, etc,, à Bruxelles.

1er *juillet* 1858.

VIDAL (Jérôme-Léon) ✠, ❄, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrech.

CHALLE, (Ambroise), ✡, Secrétaire-général de la XXIIIe session de Congrès scientifique de France, membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

MARIE (Auguste-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du conseil municipal, médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologique de Sens, de la Société centrale d'agriculture, etc., à Auxerre Yonne.

6 *janvier* 1859.

RONDELET (Antonin), Docteur es-lettres, Professeur de philosophie, Membre de l'Académie des sciences, belles

lettres et arts de Marseille, etc., à Clermont-Ferrand. *(Membre actif, en 1852, devenu correspondant.)*

13 *octobre* 1859.

MM. ROBIOU DE LA TREHONNAIS (M.-F.), Membre de plusieurs sociétés savantes, rédacteur de la *Revue agricole de l'Angleterre*, etc.

VINGTRINIER, Docteur en médecine, médecin en chef des prisons de Rouen, Président de l'association médicale de la Seine Inférieure, membre de plusieurs académies, etc., à Rouen.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence;* 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières;* 6° *les pays dans lesquels il a voyagé;* 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles;* 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements;* 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

NOTA. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décés, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Vingt-troisième Volume.

Pages

PREMIÈRE PARTIE. — STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE. 5

MÉTÉOROLOGIE. — *Quelques mots sur l'état du ciel en 1859; par* M. P.-M. ROUX 5

— *Observations météorologiques faites, en 1859, à l'Observatoire impérial de Marseille* 9

ÉTAT SOCIAL. — *Consulats marseillais dans le Levant; consuls étrangers à Marseille; par* M. A. MORTREUIL. 33

ARMÉE. — *Recherches statistiques sur le Recrutement dans le département des Bouches-du-Rhone; par* M. JUBIOT. . . . . 57 et 157

Ce mémoire comprend :

Quelques réflexions préliminaires. 57

Examen comparatif du recrutement des Bouches-du-Rhône pour les périodes de 1830 à 1840 et de 1840 à 1850 63

Tableaux statistiques sur les infirmités causes

Pages

d'exemptions du service militaire. — *Sur les exemptions pour défaut de taille.* — *Sur les engagements volontaires.* — *Sur le degré d'instruction des jeunes gens appelés.* — *Sur les prévenus d'insoumission, etc.* . . . . . 63 à 99

Tableau comparatif des moyennes établies d'après les tableaux statistiques des trois départements des Bouches-du-Rhône, de la Meuse et de la Seine, pendant la période de 10 années, de 1840 à 1849. 100

FINANCES. — *Statistique du papier timbré à Marseille et en France; par* M. NATTE . 102, 545 *et* 548

Cette statistique comprend :

Timbre ordinaire, extraordinaire, fixe, proportionnel, de dimension, etc., etc. . . . 112 à 130

Tableaux statistiques du produit de l'impôt du timbre en France, dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille, de 1838 *à* 1857. . . . 130 à 138

Six planches représentant les timbres depuis 1673. 138

MARSEILLE CONSIDÉRÉE SOUS DIFFÉRENTS RAPPORTS. — *Coup-d'œil sur les mœurs, les coutumes, le commerce, l'industrie et les arts à Marseille, par* M. CHAUMELIN . . . . . 139 *et* 535

Statistique de la commune d'Auriol; par M. P.-J. BOSQ. 191

Pages

Cette Statistique comprend :

Description de la commune d'Auriol, considérée comme industrielle et agricole, — ses pâturages, les revenus de ses bois . . . . . 191 à 194

Terroir d'Auriol dont la Lare fait partie, — Nombre d'hectares. — Produits agricoles et variétés des terrains de cette commune. 195 à 208

Hameau dit le moulin de Redon et quartier de la Bouilladisse. — Monuments. . . . . . 196 à 203

Vallées de l'Huveaune entre terrains 207

Manière d'ensemencer les saboulats 209

Prairies à Auriol. 211

Horticulture 212

Vignes, oliviers et figuiers. 215

Produit de l'impôt de la commune d'Auriol, etc. 217

Industrie et commerce 222

Statistique de la Commune de Fos, par M. E.-M. Masse 226

Cette statistique comprend :

Temps antiques. Philologie. 226

Topographie. Hydrographie. Météorologie. Géognosie 265

Histoire. Administration supérieure. 292

Régime pastoral. Agriculture. 315

Salines. Canal d'Arles à Bouc. 335

Pages

Mouvement commercial d'Arles à Bouc. 356
Port de Bouc. Industrie. Navigation. 359
Etat Social. — Administration locale 369

SECONDE PARTIE. — TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE. 401
Lettres médico-statistiques sur la régence de Tunis par le docteur A. LUMBROSO 401
Ces lettres comprennent :
La première servant d'introduction 403
De la méthode suivie par les anciens maîtres en médecine 404
Utilité des Académies scientifiques et des Congrès de savants 408
De l'influence des institutions qu'on peut appeler mystérieuses sur le progrès moral et scientifique 410
Des moyens de progrès dont on manque tout à fait dans ces contrées, et qui existent en Europe. 412
2e *lettre : De la condition d'un jeune médecin dans les premiers temps de son exercice.* . . . 416
Description topographique de Tunis. 418
Du climat de Tunis. 421
Population de Tunis. 424
Des édifices de Tunis et de la manière d'y construire les maisons. 425

Pages

Mœurs des populations indigènes de Tunis . . . 429
Lettre 3e : Des vêtements. 434
De la polygamie 438
Du divorce 441
Des bains de vapeur. 448
Lettre 4e : Des scorpions. 450
Des variétés de l'espèce 451
De la manière dont pique le scorpion et des effets du venin suivant la saison 453
Des différentes méthodes dont les indigènes se servent pour traiter les blessures du scorpion. . 456
Des vipères. — De la Congrégation des Aïssaouya 460
Des causes de la sur excitation des Aïssaouya. . 464
De la musique., ... 465
Du mouvement. 467
Du contact. 468
Lettre 5e : Des maladies syphilitiques, de l'influence du climat sur leur aspect et leur marche, et d'une méthode particulière des empiriques indigènes pour les traiter 472
De la raison scientifique de l'utilité que procure parfois la méthode curative empirique des indigènes 481
De l'Eléphantiasis du scrotum. 495
Des maladies diaboliques et de leur cure. . . . 508

Pages

TROISIÈME PARTIE. — EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, *pendant l'année* 1859 519

Installation des fonctionnaires de la Société pour l'année 1859. 522

Nomination de trois auditeurs de compte. . . . 524

Rapport sur la gestion de M. le Trésorier en 1858 526

Rapport sur une proposition tendant à instituer un prix spécial. 522

Rapport, par M. P.-M. ROUX, *sur les conditions d'après lesquelles le titre de membre honoraire peut être accordé.* 529

Délégations pour le Congrès des délégués des Sociétés savantes 529

Note sur la pisciculture fluviale. 532

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport, par* M. MORTREUIL, *sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille* 534

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. L. MENARD *sur un projet de règlement d'une exposition industrielle, à Marseille.* 534

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. FLAVARD *sur une notice, par* M. ARMAND-DECORMIS, *sur* GERARD, *botaniste de Cotignac.* 539

Pages

Proposition, par M. P.-M. Roux, *tendant à donner suite à une décision déjà prise concernant les travaux à faire par chaque membre de la Société.* 541

Analyse, par M. P.-M. Roux, *d'un mémoire de* M. de Bausset-Roquefort, *sur la durée moyenne de la vie humaine* 542

Analyse, par le même, d'un rapport de M. L. Menard, *sur des travaux de statistique sur les systèmes pénitentiaires, etc.*, par M. Vingtrinier. 543

Diverses propositions par M. Lions. . . 548 *et* 555

Analyse, par M. P.-M. Roux, *d'un rapport de* M. L, Menard *sur une histoire* (nouvelle édition) *de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie, par* M. E. de Blosseville. 553

Tableau de l'organisation des commissions de la Société de statistique de Marseille, en 1859. 556

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille, au 31 *décembre* 1859 559

Conseil d'administration pour l'année 1859. . . 538

Membres d'honneur et membres honoraires de la Société 560

Membres actifs 565

TROISIÈME PARTIE. — Extrait des séan 0
Société de Statistique de Marseil 592
l'année 1859 592
Installation des fonctionnaires
l'année 1859. . . . .
Nomination de trois aud
Rapport sur la gesti
1858 . . . . .
Rapport sur un
un prix sr
Rapport,
d'apr
pe
D

FIN

Table des matières du XXIIIe volume.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 08395 7842